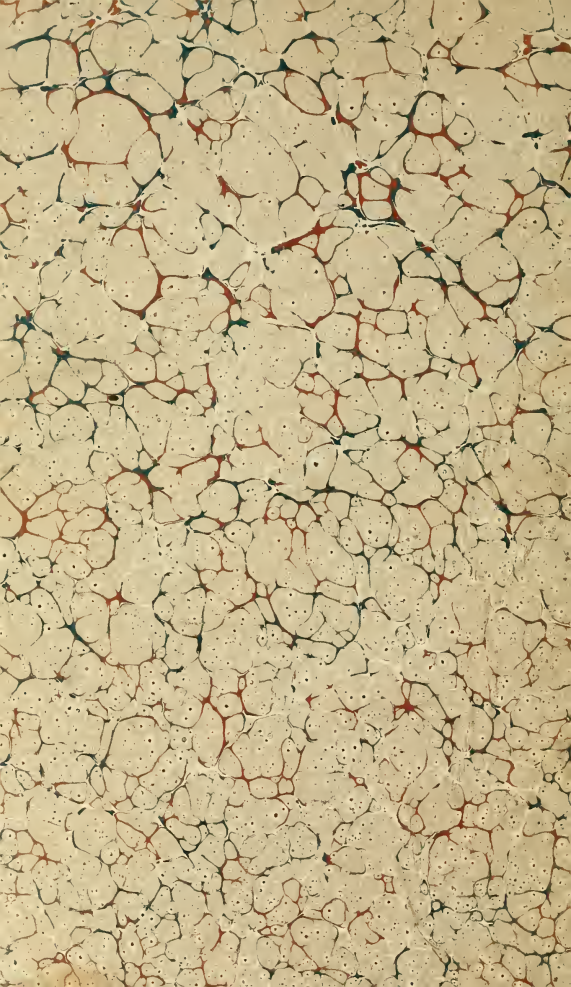
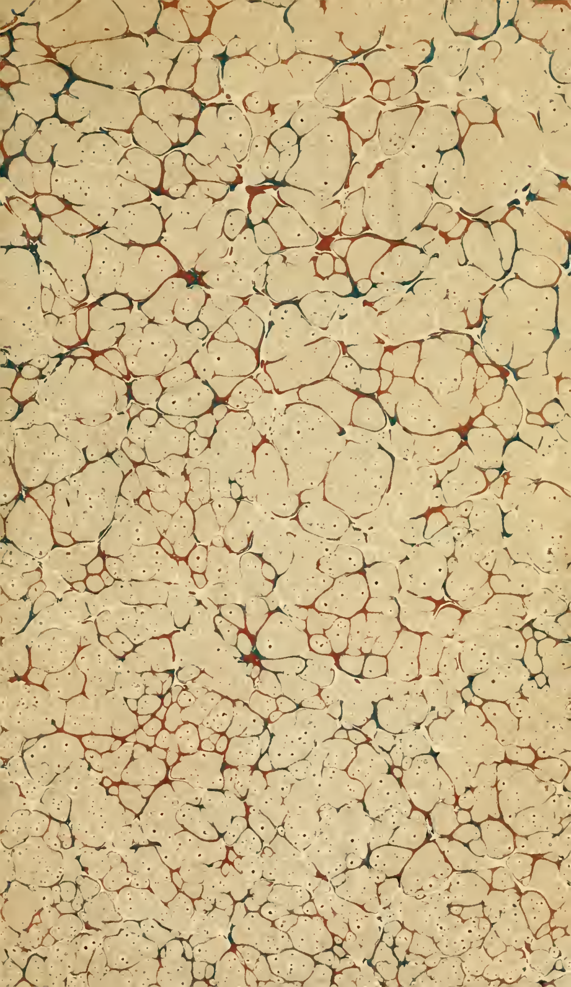

LYCÉE IMPÉRIAL DE CHARLEMAGNE





HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

TOME III.

Imprimerie Ducessois, 55, quai des Augustins.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

1610—1661

PAR M. A. BAZIN

Cet ouvrage a obtenu de l'Académie française le second des prix Gobert.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

III

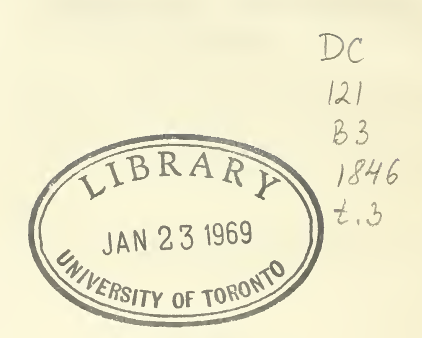


PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, rue du Jardinet.

1846



ERRATA. — TOME III.

Pag. lig.

6—20 son refus —*lisez :* ce refus
11—11 Rose — Rosen
38— 2 paraissait — paraissant
Ib.—*ib.* violence ; — violence,
39—23 et ayant — en ayant
56—32 de sorte que, cette— de sorte que cette
85—15 désirer — désirer,
98— 6 il alla — il en alla
Ib.—31 les duc — les ducs
120—26 mecontents — mécontentements
124—26 tongues — longues
137—18 en outre ce — en outre de ce
152—13 autels. — autels. »
164— 1 s'élognait — s'éloignait
181— 7 Rose — Rosen
185—25 excès — accès
Ib.—32 en vain, il — en vain Il

Pag. lig.

189— 3 atteint — *lisez :* accompli
207—21 le Seigneur — ce seigneur
211— 6 celui-ci venant à mourir — *entre deux virgules*
268— 3 Mlle — mademoiselle
270—31 pretection — protection
339— 1 maréchel — maréchal
349— 5 de puis — depuis
359— 2 un chef, — un chef.
360—25 à se procurer—à lui procurer
379—38 adressé — dressé
383—13 Mme — madame
386—11 changer — corriger
Ib.—18 hsarderait — hasarderait
389— 3 était — étaient
Ib.—23 soit, par — soit par
410— 7 provinces du — provinces de
423—18 alarmes — alarme
424— 2 les furicux — des furieux

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE I

Bon état du royaume. — Condamnation du duc de la Valette. — Délibération au sujet de la reine-mère. — Refus formel de l'entretenir ailleurs qu'à Florence. — Distribution des chefs et des armées. — Le duc de Saxe-Weymar veut garder Brisach. — Il conduit son armée en Allemagne. — Il meurt sur les bords du Rhin. — La France hérite de son armée. — Traité avec les chefs de corps, ses lieutenants. — Le duc de Longueville nommé général de ces troupes. — L'électeur palatin arrêté en France.

[1639]

La cour de France était joyeuse ; la naissance d'un dauphin et la prise de Brisach justifiaient assez l'allégresse publique. Il n'y avait pas de troubles dans le royaume. Le duc d'Orléans paraissait résigné au repos et au plaisir. Le prince de Condé allait plus loin ; il s'était fait l'enthousiaste ardent, le panégyriste dévoué, l'ami le plus passionné du cardinal de Richelieu. Il avait si bien compris toute la concentration du pouvoir dans la personne du ministre, qu'il voulait lier à cette fortune non-seulement son existence actuelle, mais

son avenir et celui de sa famille. Son fils aîné n'avait pas plus de dix-sept ans ; partant on pouvait attendre encore à lui chercher une illustre alliance. Le prince sembla craindre que celle du cardinal ne lui échappât, et se hâta de solliciter, de retenir d'avance, pour le duc d'Enghien, la fille du maréchal de Brézé. Du fond de l'Italie, le duc de Guise demandait aussi à la parenté du cardinal quelque fille nubile pour son fils de Joinville, qui servait en volontaire sous le cardinal de la Valette, afin de rentrer en grâce par le moyen de ce mariage. Le comte de Soissons demeurait tranquille à Sedan. Le parlement ne bougeait plus, depuis la dernière correction qu'on lui avait infligée. La reine se contentait d'être honorée comme femme et comme mère, sans prétendre au crédit et à l'autorité. La reine-mère suppliait pour son retour et subissait des refus. On avait quelque espoir [janvier] de ramener en France la duchesse de Chevreuse, en même temps pour satisfaire la reine et pour conduire à bonne fin un traité qui se négociait avec le duc de Lorraine. On ne connaissait plus au roi d'autre affection que son amour chaste et grondeur pour Marie de Hautefort, qui se moquait de lui et songeait sérieusement à se marier. Tout allait donc bien pour le cardinal de Richelieu et pour sa politique. Aussi le mot donné pour les réjouissances de cet hiver fut-il « la Félicité. » Un ballet composé sur ce sujet, et où l'on représentait en trois parties les malheurs passés, la joie présente, et le bonheur infini de l'avenir, fut dansé trois fois de suite [mars], d'abord à Saint-Germain, puis à l'hôtel de Richelieu, et enfin à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il coûta cent mille livres, dont le tiers fut payé par le cardinal, le surplus par les Parisiens. Quand on l'exécuta dans l'hôtel de Richelieu, ce fut un prélat, l'évêque de Chartres, du nom de Valançay, qui se rendit l'ordonnateur de la fête : il résidait alors à Paris, comme faisant partie d'une commission nommée par le pape pour la réforme des mœurs du haut clergé.

L'année précédente ayant eu des revers aussi, il y avait à

punir des fautes ainsi qu'à se féliciter des bons succès. Nous avons vu que le maréchal de Châtillon était tombé en disgrâce. Le châtiment se borna pour lui au commandement qu'il reçut [septembre 1638] de se retirer en sa maison, sans passer à Paris ni au lieu où était le roi, « Sa Majesté avouant qu'elle « avait de la peine à oublier ce qui était arrivé à Saint-Omer, « par manque de toutes les prévoyances qui devaient être « prises. » Après cinq mois de cette pénitence, on accepta ses excuses et ses promesses de mieux faire, apportées par le colonel Gassion, et il fut rappelé à la cour [20 février 1639] pour recevoir un nouvel emploi. Un plus dur traitement était réservé au duc de la Valette, fils d'un seigneur puissant, coupable de désobéissance ouverte envers le roi, d'ailleurs contumace et fugitif. Le cardinal de Richelieu, dont il avait naguères épousé la cousine, était d'autant moins porté à faire valoir en sa faveur la protection de l'affinité, que véritablement le duc avait toujours traité fort mal sa femme, et que même, suivant Talon, « il avait eu depuis son mariage des « pensées contraires à la bienséance de cette alliance. » Il fut donc résolu de procéder avec toute rigueur contre lui. Deux conseillers d'État allèrent informer sur les lieux; le chancelier entendit des témoins à Paris, et un conseil extraordinaire fut convoqué pour délibérer sur la mise en accusation. Là [3 février] s'éleva, de la part des présidents au parlement et du doyen des conseillers qu'on y avait mandés, une objection préjudicielle; ils invoquèrent le droit qu'avait un duc et pair de n'être jugé que par le parlement. Le chancelier leur répondit par des exemples, le roi, par des plaintes fort aigres, et la décision fut un décret de prise de corps contre le duc, décret exécuté, suivant les formes établies à l'égard des accusés absents, par les huissiers mêmes du parlement. Les procédures terminées, la même convocation [24 mai] eut lieu à Saint-Germain, où siégèrent, dans le cabinet du roi, le roi lui-même, le chancelier, les ducs d'Uzès et de la Rochefoucauld, les trois surintendants des finances

Bullion, Bouthillier et Brassac, les conseillers d'État Aubry, Lebret et d'Émery, les présidents et le doyen du parlement; le conseiller d'État Lapoterie faisait fonctions de rapporteur, et Jacques Talon, aussi conseiller d'État, celles de greffier ou évangéliste. Parmi les officiers de la maison du roi qui assistaient à cette assemblée pour le devoir de leur charge, tête nue et debout, était un jeune seigneur, second fils du feu maréchal d'Effiat, alors maître de la garde-robe. Là, le cardinal de Richelieu s'étant récusé à cause de sa parenté, furent lues par le rapporteur les informations et dépositions, les réquisitions, procédures et pièces probantes, puis les conclusions du procureur-général, et on alla aux voix, qui furent toutes pour la mort, sauf celle du président de Bellièvre. Celui-ci se prévalut de l'ignorance où le mettait sa profession en ce qui concernait les choses militaires, pour ne pas prononcer la peine capitale contre un duc et pair prévenu de désobéissance envers son général, et conclut à un simple bannissement. Quand tous ceux qui étaient assis eurent opiné, le roi aussi donna son avis « de fort bon sens, dit Talon, et « parfaitement raisonné. » Il justifia le duc du reproche de lâcheté, et trouva que sa faute provenait de faction et infidélité, « ce qui n'en conduisait pas moins au même résultat.» Un mot dit à son oreille par le chancelier le fit revenir sur une particularité qu'il avait oubliée, savoir la tentative faite par le duc de la Valette au siége de Corbie « pour débaucher « le duc d'Orléans et le comte de Soissons, et les induire à « l'enlever lui-même ainsi que le cardinal de Richelieu. » Après quoi, l'arrêt ayant passé aux termes des conclusions qui portaient « que le duc de la Valette, déclaré criminel de « lèse-majesté, atteint et convaincu de perfidie, trahison, « lâcheté et désobéissance, aurait la tête tranchée, tous ses « biens acquis et confisqués, et ses terres mouvantes de la « couronne réunies à icelles, » toute la compagnie se retira pour dîner, sans qu'il arrivât aucun malheur au président de Bellièvre pour la liberté de son opinion.

Afin qu'on ne s'étonne pas trop de ce jugement sévère, il faut répéter que celui contre lequel il était rendu se trouvait hors des mains de la justice : or, chacun sait que les condamnations par contumace, surtout pour crime politique, et rendues même par la juridiction ordinaire, manquaient rarement de porter la plus forte peine. Celle-ci n'avait à s'exécuter que sur une effigie, de sorte qu'on pouvait en multiplier le spectacle; aussi eut-il lieu en trois endroits [8 juin] : à Paris, à Bordeaux et à Bayonne. Le condamné cependant vivait tranquillement à Londres, auprès de la reine-mère, autre contumace qui venait aussi de recevoir un nouvel arrêt d'exil. Elle ne s'était pas rebutée de la réponse faite sur la dépêche qu'elle avait en quelque sorte arrachée à l'ambassadeur français; un envoyé, ayant pouvoir de sa fille et de son gendre, était venu en France avec une instruction officielle et des lettres adressées tant au roi qu'au cardinal de Richelieu. Il en avait encore une de la reine-mère elle-même pour le ministre, et cette lettre portait assurance d'oubli, promesse d'amitié, même « de re-« connaissance pour le grand service qu'elle lui demandait. » Le cardinal voulut que cette démarche eût un résultat solennel; elle fut soumise à cinq membres du conseil pour en donner leur avis, et le cardinal se récusa encore, « parce « qu'il était, disait-il, trop intéressé à la faire réussir. » Les juges de la reine-mère, car on peut les appeler ainsi, étaient le chancelier Séguier, les surintendants des finances Bullion et Boutillier, les secrétaires d'État de Chavigny et Sublet des Noyers; ils devaient rédiger leur opinion par écrit, avec calme et réflexion, sur les questions qui leur étaient posées [19 mars]. On leur demandait « si le retour de la reine-mère « leur semblait utile ou dangereux : dans le cas où il serait « jugé utile, en quel lieu on devrait lui assigner sa demeure; « dans celui où il serait trouvé préjudiciable, quelle sorte « d'espoir on pouvait en laisser pour l'avenir aux étrangers « ou à ses amis; et enfin ce qu'il fallait répondre aux Anglais « qui demandaient qu'on la laissât jouir en Angleterre du

« revenu qui lui appartenait en France, ou tout au moins « qu'on lui donnât de quoi y soutenir sa qualité. » Chacun des conseillers répondit à ces questions avec son style et son caractère particulier ; mais il n'y eut qu'un avis sur le danger de recevoir la reine-mère en France, et d'ouvrir avec ceux qui sollicitaient son retour une négociation propre à en faire durer l'espérance. Le surintendant Bullion fut le plus sec et le plus sévère dans l'expression de son refus, « les meilleures « raisons, disait-il en finissant, étant celles qui ne peuvent « se communiquer qu'à l'oreille du maître. » Le surintendant Bouthillier, qui avait été domestique de la reine-mère, y mit un peu plus de formes ; tout en lui fermant la France comme les autres, il proposa de lui offrir pour son séjour l'option entre la Hollande et le comté d'Avignon, avec un honnête revenu en l'un ou l'autre de ces deux pays, mais moindre que si elle se décidait pour Florence. L'opinion du comte de Chavigny allait à ne rien lui donner si elle restait en Angleterre, et il s'y trouvait même une épigramme assez mordante contre le roi de la Grande-Bretagne, qu'il ne fallait pas craindre, disait-il, d'offenser par son refus, « puisque le « mauvais état du prince palatin, son neveu, dans lequel son « honneur était directement intéressé, ne l'avait pas empêché « de bien vivre avec la maison d'Autriche. » Le secrétaire d'État des Noyers, homme d'une scrupuleuse dévotion, formula son sentiment avec une certaine affectation d'élégance, et invoqua, en faveur de la conduite qu'il conseillait au roi, l'exemple de Jésus-Christ « qui s'était aussi séparé de sa mère. » Encore bien que ce rapprochement ressemble fort à un blasphème, on le retrouve également offert à la piété du roi dans l'avis du chancelier Séguier, qui établit savamment le pour et le contre de chaque question, et fit valoir avec force tous les inconvénients du retour proposé. Du reste, il y ménageait assez peu cette répugnance naturelle de l'homme à entendre parler de ce qui doit lui survivre. « Si l'on considère, disait-il, la per- « sonne de monsieur le dauphin, on peut dire avec vérité qu'il

« importe beaucoup que les choses demeurent en l'état où « elles sont. La longue vie du roi est la grandeur de son fils, « et tant que Dieu le conservera à son État, il n'y a rien à « craindre. Mais Dieu dispose de la vie des rois comme des « personnes privées ; il le peut appeler dans l'enfance de « monsieur le dauphin. Si ce malheur arrivait à la France « la reine-mère étant dans le royaume, elle se persuaderait « peut-être qu'elle devrait avoir le gouvernement ou du moins « en partager l'autorité ; les grands prendraient parti, les « factions se formeraient, les étrangers pourraient s'y mêler ; « et quelle serait, au milieu de tant de troubles, la condition « d'un souverain faible et dans l'enfance, jouet des ambi- « tions opposées ? » La décision du roi, fondée sur ces avis, fut qu'il ne pouvait prendre aucune résolution sur ce qui regardait sa mère, « avant que l'établissement d'une bonne « paix l'eût mis dans le cas de moins soupçonner les inten- « tions de cette princesse, dont on savait les liaisons avec les « ennemis de l'État. » Pour le même motif, et par la crainte qu'elle ne fît mauvais usage de ses revenus, on ne jugeait pas à propos de les lui restituer ailleurs qu'à Florence.

Ces deux jugements rendus, le premier contre un sujet, l'autre contre la mère du roi, annonçaient assez que le gouvernement de France ne faiblissait pas dans la marche de sa politique intérieure ; il fallait qu'il se montrât également disposé à continuer la guerre. Le cardinal de la Valette était en Italie, où le duc de Longueville devait conduire encore son armée de la Franche-Comté ; l'archevêque de Bordeaux eut ordre de tenir l'Océan avec sa flotte ; le comte d'Harcourt garda son commandement dans la Méditerranée ; le marquis de Feuquières prit la conduite d'une armée qui devait assiéger Thionville ; le grand-maître de l'artillerie fut chargé des opérations en Picardie, et le maréchal de Châtillon, réintégré dans les bonnes grâces du roi, fut mis à la tête d'un corps qui devait protéger les siéges ; le prince de Condé retourna vers la frontière d'Espagne ; le maréchal de la Force avait obtenu, à

quatre-vingt-un ans, la permission de se reposer. Le côté de l'Allemagne était réservé au duc de Weymar. Mais là s'étaient élevées d'étranges incertitudes. La prise de Brisach, qui était sans contredit un grand événement militaire, était presque aussitôt devenue un embarras. Le duc Bernard avait bien fait hommage au roi de « quatre-vingt-onze cornettes et de qua- « rante-huit drapeaux gagnés sur l'ennemi ; » mais il ne prétendait pas avoir encore conquis une ville pour le roi de France, comme il lui était arrivé de Saverne, et, dès qu'il fut maître de Brisach, il manifesta l'intention de le garder. En conséquence il ne fit nulle mention du roi, qui le payait, dans le serment qu'il exigea des habitants ; il composa la garnison en grande majorité d'Allemands auxquels il donna un gouverneur suisse, alléguant l'exemple de Philisbourg comme une preuve que les Français ne savaient pas conserver les villes. Il ajoutait encore à ce prétexte la crainte qu'un événement malheureux, atteignant la personne ou le crédit du cardinal de Richelieu, ne donnât ouverture à ces changements dont on avait l'habitude en France, et ne remît la ville au pouvoir de l'empereur. Enfin la volonté du duc et les arguments des intéressés s'accordaient à ce qu'on lui laissât cette possession, comme une retraite de guerre, comme un centre d'action, comme le fondement d'une nouvelle souveraineté qui pourrait faire revivre la confédération des princes allemands. Cet espoir le fit résister à toutes les flatteuses instances qu'on lui prodiguait pour l'attirer à la cour, où l'on voulait qu'il vînt jouir de son triomphe, où même on semblait lui montrer la perspective d'un mariage avec cette nièce du cardinal de Richelieu, tant de fois offerte ou recherchée, laquelle portait maintenant titre de duchesse, par le don que son oncle lui avait récemment fait de la terre d'Aiguillon, rachetée, à ce qu'il paraît, de l'héritage de Puylaurens. De son côté, le duc avait conçu aussi l'ambition d'une autre alliance, bien plus importante pour son indépendance et pour le progrès des protestants. Il convoitait la veuve du landgrave de

Hesse, qui pouvait lui apporter en dot la principauté qu'elle administrait, une armée, des revenus, et ce qu'elle avait déjà pris par les armes sur ses voisins. En attendant, il fortifiait sa ville de Brisach ; il y avait fait frapper une monnaie, portant unies sur l'écusson les armes de la maison de Saxe et celles de la ville. L'ambassadeur de Suède à Paris lui recommandait [22 janvier], fort inutilement sans doute, « de « prendre les desseins et les pensées qui convenaient à un « prince maître d'un grand territoire, lequel ne doit s'éloi- « gner de ses États que pour d'extrêmes nécessités. » La France, pour le tenir en bride, employait le seul moyen qu'elle eût ; c'était de ne pas lui fournir l'argent dont il avait besoin, et ses amis de Suède qui en manquaient, qui en demandaient eux-mêmes, tâchaient de lui en procurer, soit par les Anglais, soit par les Suisses. Le duc sentit bien qu'il fallait ne pas laisser trop longtemps agiter dans l'inaction la question de son avenir. Assuré de Brisach, il en sortit pour entreprendre quelque nouvel exploit, et se jeta dans la comté de Bourgogne, emmenant avec lui le comte de Guébriant et tous ses Français, qu'il éloignait ainsi du lieu où ils pouvaient lui faire ombrage. Il prit Pontarlier en cinq jours, puis Nozeroy et le château de Joux [24 janvier-14 février] ; après quoi, voyant cette armée en bon train, occupée à des desseins nouveaux, bien fournie de vivres et de munitions, il en laissa [13 avril] le commandement au comte de Guébriant, auquel il avait tracé sa besogne, et retourna du côté de Brisach pour continuer à le munir et à le garantir de tout côté. La ville de Thann en Alsace l'inquiétait, et son premier soin avait été de la faire assiéger, mais sans y réussir. Il y revint lui-même et s'en empara [mai], ainsi que du château de Wolckenstein. Cependant le gouverneur suisse de Brisach, Jean-Louis d'Erlach, qu'il avait envoyé en France [avril] pour s'excuser de n'y pas être venu et pour solliciter des secours qui le missent en état d'agir, avait réussi à rétablir l'intelligence entre le conseil et le duc. Il paraissait à peu près convenu de ne plus lui

disputer sa conquête; mais on voulait l'assurance qu'en cas d'accident funeste pour lui, la ville serait remise au roi. Comme on traitait avec celui qui en avait la garde, les promesses qu'on en obtint sur sa seule parole furent jugées suffisantes, et on fournit au duc les renforts qu'il demandait. Ces incertitudes avaient fait perdre beaucoup de temps et réduit le duc Bernard à ne travailler que pour la conservation de ce qu'il occupait. Il se crut maintenant en état d'oser davantage et de seconder, par quelques progrès en Allemagne, les heureux efforts du général suédois Banier. Celui-ci, du fond de la Poméranie, où l'avait conduit en 1637 une retraite savante, avait reparu l'année précédente dans la basse Saxe, et reprenant l'offensive, depuis que les forces impériales s'étaient portées sur le Rhin, il avait pénétré jusqu'en Bohême ; sa marche victorieuse invitait le duc de Saxe-Weymar à le seconder par une attaque du côté de la Bavière. Le duc rassembla [28 juin] ses troupes allemandes, suisses et françaises, pour leur faire passer le Rhin à Neubourg ; mais à peine son infanterie était-elle au delà du fleuve [15 juillet], qu'il tomba malade. Déjà, quelques mois auparavant, il avait été retenu au lit dans la ville de Pontarlier. Cette fois le mal prit aussitôt un caractère alarmant ; un grand nombre de ses soldats en furent pareillement atteints, et on crut y reconnaître des symptômes de peste. La mort suivit si promptement l'invasion de la maladie que le comte de Guébriant, qui l'avait quitté pour donner ordre au logement des troupes, le trouva sans vie à son retour [18 juillet].

Le duc Bernard de Saxe-Weymar avait songé, dans ses derniers moments, à l'héritage qu'il pouvait laisser. Son bien, c'était ce qu'il avait conquis. Un testament, dicté le jour même de sa mort, portait que le pays occupé par ses armes serait conservé à l'empire allemand, et, pour cela, consigné entre les mains de celui de ses frères qui voudrait en prendre la possession ; si aucun d'eux n'acceptait cette charge, il était juste que la France fût préférée, mais à la condition que les

places auraient garnison mi-partie de Français et d'Allemands, pour être restituées à l'Empire après la paix générale. Le plus clair pourtant et le plus actif de sa succession était son armée, composée de vieux soldats, conduite par des chefs expérimentés, mais qui n'appartenait qu'à lui, qui ne se ralliait qu'à son nom ; armée sans patrie, sans nationalité, sans autre souverain que le chef qui la commandait, partant destinée désormais, ou à se dissoudre, ou à vivre de pillage, si elle n'était promptement recueillie. Il en avait déféré le commandement au major-général d'Erlach, au colonel Ohem, au comte de Nassau et au colonel Rose; mais il ne l'avait léguée toute entière à personne. La France ne perdit pas de temps pour s'en porter héritière. Elle y avait la main en quelque sorte, puisque ses troupes étaient mêlées avec celles du duc, et qu'un de ses généraux y commandait sous lui. Mais on avait à craindre la jalousie des chefs, surtout l'antipathie des soldats pour les habitudes et le langage d'un autre pays. Le conseil de France n'ignorait pas comment ces sortes de répugnances se peuvent apprivoiser, et, dès les premières nouvelles de la mort du prince, un envoyé du roi était parti [27 juillet] pour les bords du Rhin, « avec quantité de dépê« ches » et une somme de cent mille écus. Des promesses de pension pour tous les chefs accompagnaient l'argent comptant. Le major-général d'Erlach, qui avait eu déjà, lors de son voyage, un avant-goût des douceurs attachées au service d'un grand roi, se mit à commenter fort habilement les dernières intentions de son général dans le sens le plus avantageux pour la France. Par ses soins et par ceux du comte de Guébriant, à qui le duc mourant avait donné son cheval de bataille, l'armée fut maintenue en bon ordre et disposée à servir le prince dont elle recevait sa solde. Dès l'abord, il fut convenu et accepté de tous qu'on ne tiendrait aucun compte des frères du duc Bernard, depuis longtemps étrangers à la cause commune, et qui avaient cherché leur salut, la conservation de leurs biens et le repos de leur vie, tantôt dans une neutralité

absolue, tantôt dans une liaison d'intérêt plus ou moins active avec l'électeur de Saxe, ce qui les mettait nécessairement du parti ennemi. Dans les instructions du roi, il y avait à cet effet un argument très-plausible pour gagner les officiers de l'armée. Le duc, disait-on, avait bien pu léguer son argent à ses frères, mais non pas ses soldats et ceux qui les commandaient; car c'était disposer de leurs volontés, que sa mort rendait libres, et qui n'étaient plus désormais obligées qu'envers le roi, pour l'exécution des traités faits par le duc en leur nom. Quant aux conquêtes, le roi avait donné en effet l'Alsace au duc, mais pour lui et non pour les siens; encore ne lui avait-il pas abandonné à lui-même les places fortes du pays. Brisach, surtout, lui avait été laissé sous une condition particulière qu'il n'avait pas remplie, et dont on ne pourrait en tout cas charger un autre. Quelle que fût au reste la bonne disposition des colonels, ils ne la suivirent pas jusqu'à oublier le soin de leurs intérêts, qu'ils débattirent longtemps avec les deux commissaires envoyés par le roi. Ce qui les rendait plus difficiles à contenter, c'est qu'il semblait qu'on eût mis l'enchère sur les offres de la France, et qu'ils pouvaient trouver meilleur parti, soit avec la Suède, soit avec l'Angleterre, soit avec quelques princes allemands qui se présentaient secrètement au marché, soit enfin en faisant leurs affaires eux-mêmes, en formant une espèce de république militaire, composée de places et de troupes campées. En attendant, le plus urgent était de renforcer l'armée par l'addition de quelques troupes venues de France, afin que ce nouveau corps entraînât le reste, et que la perspective d'une expédition à faire rendît les Allemands désireux d'en finir. L'embarras était que tout ce qu'il y avait de soldats en France était occupé. On trouva pourtant moyen de rendre libre l'armée que le marquis du Hallier commandait en Lorraine, et on la fit avancer vers Colmar. En même temps arrivait d'Italie en ce lieu [29 août] le duc de Longueville que, dès le commencement, on avait désigné à l'armée comme celui qu'il

devait lui être agréable de recevoir pour général, « à cause de « l'affection qu'il avait montrée partout pour le soldat, et « encore à cause des biens qui lui appartenaient du côté « de l'Allemagne. » Les colonels, qui s'étaient qualifiés directeurs de l'armée, acceptèrent assez volontiers ce chef pour n'avoir pas à en prendre un parmi eux ; mais ils n'en persistèrent pas moins dans leurs exigences pour la conservation des places, pour la fixation de la solde, pour les restrictions à mettre dans le serment de fidélité qu'on leur demandait, et il fallut en passer par où ils voulurent. Il fut donc convenu [9 octobre] « que les troupes resteraient en un seul corps sous « la direction de leurs officiers, qu'on leur paierait ce qui « était dû de l'arriéré pour tenir la solde au courant, que « cette solde serait pour l'avenir de sept cent mille écus par « an ; moyennant quoi elles promettaient de servir fidèle- « ment le roi envers et contre tous, et de marcher en tous « lieux que Sa Majesté désirerait, France, Allemagne, Bour- « gogne, Lorraine, ou Pays-Bas, pour le rétablissement de la « liberté publique et des États oppressés ; les ordres, donnés « par le duc de Longueville, devant être départis aux diffé- « rents corps par les directeurs, qui seraient appelés en tous « conseils et résolutions à prendre pour le bien et avance- « ment de la cause commune. » Quant aux places, il fut dit « qu'elles seraient remises au roi pour être pourvues par lui, « savoir Brisach et Fribourg de gouverneurs à son choix, « et les autres de gouverneurs pris dans le corps de l'armée, « avec serment par eux prêté de bien et fidèlement servir le « roi envers et contre tous, de conserver ces places pour son « service, et de ne les remettre jamais entre les mains de qui « que ce fût sans son ordre exprès. » Le droit reconnu au roi de choisir tel gouverneur qu'il lui plairait pour Brisach et Fribourg n'était qu'une politesse ; car, par un article secret, il fut stipulé que ceux qui en avaient alors le commandement y seraient continués. Les officiers et les troupes devaient aussi prêter un serment de fidélité, à la suite duquel on lit cette

clause assez hautaine : « Comme nous espérons que Sa Ma-
« jesté nous contentera de nos services rendus et à rendre,
« suivant le traité qui vient d'être fait, nous entendons aussi,
« en cas que cela n'arrive, être quittes de notre promesse. »
Mais, avant d'exiger le serment, il fallait s'être acquitté de la solde qui était due, et cela ne put avoir lieu que dix mois plus tard, en pleine marche de guerre, et non sans difficulté nouvelle.

Il y avait alors en France un malheureux compétiteur au marché qui venait d'être conclu ; ce n'était pas moins qu'un prince souverain d'Allemagne, un électeur de l'Empire, dépouillé, il est vrai, de ses États et de son titre par l'empereur, héritier seulement des infortunes de son père, mais enfin à qui la France et ses alliés reconnaissaient le droit inaliénable dont leur ennemi commun avait privé sa maison. Ce prince cependant avait été arrêté sur le sol français, et on l'y tenait en prison. Charles-Louis, électeur palatin, après avoir, comme nous l'avons vu, échoué dans la faible tentative qu'il avait faite l'année précédente en Allemagne, était allé mendier encore des secours et des amis. Il parut, à ceux qui affectionnaient sa cause, que la mort du duc de Weymar était une bonne occasion pour lui rendre un rôle dans la guerre de l'Empire, et il voulut se porter aussi prétendant à sa succession. Parti d'Angleterre avec quelque argent, il s'avisa de traverser la France pour aller rejoindre cette armée, qu'il croyait devoir lui être dévolue, et qui lui revenait en effet, selon toute justice, si la préférence était due à qui en avait le plus besoin. Par prudence, il crut devoir cacher soigneusement son nom et sa dignité en passant par le royaume. Cette précaution, qu'il prenait pour sa sûreté, servit de prétexte contre lui. L'avis de son départ envoyé d'Angleterre fit mettre en France des espions à sa poursuite, et on s'empara de lui [20 octobre] à Moulins, où il faisait semblant de servir un de ses officiers. Le faux valet, après avoir soutenu quelque temps qu'on le prenait pour un autre, essaya enfin d'obtenir meil-

leur traitement en se faisant connaître. On lui répondit que, puisqu'il s'était caché, il n'était pas possible de lui supposer une bonne intention, et qu'ayant renoncé lui-même au respect que méritait sa dignité, il ne pouvait plus le réclamer avant qu'on eût éclairci ses desseins. C'était absolument ce qui s'était passé avec le prince Casimir de Pologne, et, pour que les choses fussent tout à fait égales, on le fit venir de Moulins au château de Vincennes, où son logement lui fut préparé au-dessus de celui qu'occupait encore le prince polonais.

CHAPITRE II

Embarras en Italie. — Les deux beaux-frères de la duchesse de Savoie réclament la tutelle de leur jeune neveu. — La duchesse consent à éloigner son confesseur. — Le cardinal de la Valette se dispose à la secourir. — Mort du duc de Candale. — Le cardinal de la Valette défend Turin. — La France demande à la duchesse de Savoie qu'elle lui remette ses enfants et ses places. — Le cardinal de la Valette tient la campagne. — Le prince Thomas s'empare de Turin. — Les Français gardent la citadelle. — La duchesse se retire à Suze. — Suspension d'armes. — Mort du cardinal de la Valette. — Campagne en Flandre. — Prise de Hesdin. — Echec devant Thionville. — Entrevue du roi avec la duchesse de Savoie. — Le comte d'Harcourt commande l'armée en Italie. — Reprise des hostilités. — Prise de Quiers. — Déroute de l'armée du prince de Condé en Roussillon.

[1639]

Des longues hésitations du duc de Weymar et des arrangements que sa mort avait rendus nécessaires, il résulta que la France n'eut pas d'action cette année en Allemagne et que les Suédois y soutinrent tout le poids de la guerre. C'eût été un avantage du moins si cet armistice de fait sur un point avait permis de porter ailleurs les forces françaises; mais il n'en était pas ainsi, et nous avons vu qu'il avait fallu diriger des renforts là où il n'y avait rien à faire, pour éviter la perte de cette armée demeurée sans chef et tenant des places nouvellement conquises. L'Italie surtout aurait eu grand besoin de secours; car les affaires de la France y déclinaient fort. Une succession d'événements imprévus y avait plus de part, même que les armes de l'Espagne, toujours fort promptes à se montrer dans ce pays. La mort des ducs de Savoie et de Mantoue,

la régence de ces deux États confiée à des femmes, avaient fait de cette double alliance un fardeau beaucoup plus qu'une aide. Le nouveau changement advenu en Savoie, par la mort de l'aîné des enfants dont la duchesse Christine était tutrice, venait de ranimer les prétentions de leurs oncles, ses beaux-frères, qui se présentaient maintenant à découvert pour lui disputer le gouvernement. L'aîné des deux frères, le cardinal de Savoie, avait quitté Rome aussitôt après la mort de son neveu [novembre 1838], et pris position dans l'armée espagnole sur les frontières du Piémont. Le prince Thomas, quittant son commandement de Flandre, vint l'y joindre quelques mois plus tard, et tous deux, munis encore d'un ordre de l'empereur qui leur confiait l'administration de la Savoie comme fief impérial, menaçaient d'envahir l'héritage de leur dernier neveu, soit par force ouverte, soit en gagnant les gouverneurs ou en soulevant le peuple. La crainte de ce danger avait rejeté la duchesse dans les bras de la France dont elle avait paru longtemps vouloir s'éloigner. Mais on lui demandait un singulier gage de sa conversion. Depuis longtemps le cardinal de Richelieu avait pris en grande haine le père Monod, confesseur de la princesse, et le premier instigateur des projets où s'était perdu en France le père Caussin, confesseur du roi. Ce religieux, après avoir intrigué à la cour de France, était retourné en Piémont après la mort du duc, et paraissait avoir une grande influence sur l'esprit de sa veuve. On l'accusait de favoriser les princes de Savoie, de s'être donné à l'Espagnol, d'en vouloir à la vie de la duchesse et de ses enfants. Plusieurs fois le cardinal avait positivement demandé, non pas seulement qu'on éloignât, mais qu'on lui livrât prisonnier, cet ennemi déclaré de sa personne et de la France; la duchesse avait toujours résisté. Mais, maintenant qu'elle avait un besoin extrême de secours, elle se résolut à l'acheter par une complaisance. A la fin de l'année 1638, lorsqu'un de ses beaux-frères était à la porte de ses États où l'on attendait l'autre, le cardinal de Richelieu écrivait ainsi

au cardinal de la Valette : « Quant à Madame, j'ai bien peur « d'être en état de ne me mêler plus de ses affaires, étant « obligé envers moi-même et envers elle, par la lettre que « lui a remise de ma part le sieur d'Estrades, d'en user ainsi, « si elle méprise les conseils que la lumière naturelle lui doit « donner aux affaires qu'elle a sur les bras. » Et la duchesse de Savoie, quelques jours après [4 janvier 1639], répondait humblement au cardinal-ministre : « J'avoue avoir été extrê-« mement mortifiée qu'en échange de tant de témoignages de « mon affection envers la France, le seul respect du père « Monod ait pu servir d'obstacle à la bonne correspondance « que je me promettais du roi et de votre courtoisie et amitié. « Maintenant que, me conformant à vos derniers sentiments, « j'ai assuré la personne de ce père, lié sa langue et détenu sa « plainte, en le mettant dans le château de Montmélian, il n'y « aura plus rien qui s'oppose à mes justes espérances, et « les sujets de reproche seront chassés de part et d'autre. » La capture de ce père avait été en effet l'objet d'une mission expresse confiée au comte d'Estrades, qui devait offrir en récompense le mariage du dauphin avec une fille de Savoie ; en cas de refus, le comte avait ordre de prendre mille chevaux et d'enlever le religieux sur la grande route. Il ne paraît pas, quoi qu'en dise une relation imprimée dans ses Mémoires, qu'il ait exécuté ce fait d'armes ; la lettre de la duchesse prouve qu'elle se rendit à ses instances, et qu'elle fit, sinon de bon gré, au moins par elle-même, ce qu'on exigeait d'elle.

A présent qu'elle avait obéi, on lui devait une entière protection. Aussi la réclamait-elle avec instance, du roi d'abord et pour la forme, mais du cardinal surtout « et comme d'amie « à ami, » n'épargnant aucune parole caressante, aucune formule de familiarité et même de soumission, pour regagner sa confiance. Tandis que les Espagnols et les princes de Savoie faisaient leurs préparatifs d'attaque contre le Piémont, et que le cardinal de la Valette se disposait à les recevoir, voire même à les prévenir par une agression sur le duché de Milan, il vit

mourir à Casal [15 février 1639] le duc de Candale son frère, et en annonçant ce triste événement au cardinal de Richelieu, il s'empressa de lui dire « qu'il avait perdu un très-fidèle ser- « viteur. » C'était du moins le seul compagnon de sa famille qui lui fût resté dans ce service. Car il lui avait fallu désavouer quelque temps auparavant son autre frère « Monsieur « de la Valette, » comme il l'appelle dans une de ses lettres, en se vantant « d'être le premier contre lui, puisqu'il avait « manqué à son devoir. » Bientôt après, les hostilités recommencèrent par un mouvement des Espagnols en avant d'Alexandrie. Le cardinal de la Valette rassembla toutes ses troupes pour les combattre. Mais à peine les avait il abordés [26 mars], qu'une dépêche de la duchesse le rappela au secours de Turin. Le prince Thomas de Savoie, avec une portion de l'armée espagnole partie de Verceil, avait pris Chivas à trois lieues de la capitale, et on n'y craignait pas moins une sédition des habitants qu'un assaut de l'ennemi. Car il y avait plus de faveur parmi le peuple pour les deux princes de la maison de Savoie, que pour la duchesse, fille de France, qui portait toute la haine de la guerre attirée dans ce pays par l'intérêt français. Le cardinal de la Valette, qui avait tout juste ce qu'il fallait de troupes pour faire face en une rencontre, mais qui ne pouvait partager son armée, fut obligé de la conduire toute entière à Turin [28 mars]. Sa présence maintint la ville et donna cœur à la garnison ; mais, pendant ce temps, l'armée venue d'Alexandrie menaçait Casal et les autres places du Montferrat. Il fallait y pourvoir, ce qui ne réussit pas partout. Verrue se rendit, Crescentino fut pris, et l'ennemi se présenta avec toutes ses forces devant Turin. Le cardinal de la Valette résolut de s'y enfermer [13 avril] avec ce qui lui restait de troupes, formant tout au plus dix-huit cents hommes. Pourtant, cette fois encore, le siége ne fut pas poussé avec ardeur. Il semble que le prince Thomas de Savoie, assuré d'être tôt ou tard le maître d'une ville dont la population était à lui, ne voulut pas la ruiner et perdre des hommes dans une at-

taque. Il s'empara sans coup férir des faubourgs qui lui furent livrés, tira quelques boulets sur la ville dans la direction du palais où logeait sa belle-sœur, puis se retira au bout de dix jours pour aller se faire ouvrir dans le pays d'autres villes toutes prêtes à se rendre ; ce furent d'abord [25 avril] Villeneuve d'Ast et Trino.

Cependant on attendait toujours de France des troupes, qui arrivaient en petit nombre et lentement. Le roi s'était pressé davantage d'envoyer à sa sœur [21 avril] un secrétaire d'État, le comte de Chavigny, avec titre d'ambassadeur extraordinaire, pour lui proposer ce qui semblait seul pouvoir désormais la sauver. Le conseil qu'il avait à lui donner, c'était qu'elle mît ses enfants entre les mains du roi et qu'elle livrât ses principales places à des garnisons françaises, puisque ses sujets ne voulaient plus ou ne savaient pas les défendre. Par ce moyen, les Français occupant autant de villes que les Espagnols en avaient pris, il ne lui restait plus rien en effet; mais c'était une raison pour que bientôt on lui rendît tout. « Si la duchesse était capable d'un conseil si salutaire, le « roi redoublerait ses efforts en Italie : si elle faisait difficulté « et qu'elle voulût toujours nager entre deux eaux, le roi se « déchargeait devant Dieu et devant les hommes d'une pro« tection qui deviendrait inutile. » La duchesse tint ferme pour que ses enfants, qu'elle avait déjà mis à l'abri en Savoie, n'allassent pas quant à présent plus loin que Chambéry ; elle disputa longtemps sur la remise des places ; mais enfin elle consentit [1er juin] à l'occupation de Chierasco, de Carmagnola et de Savigliano.

Durant cette négociation, il était arrivé quelques troupes ; on attendait le duc de Longueville avec une petite armée, et le cardinal de la Valette put mettre quelque six mille hommes en campagne. Il se dirigeait vers Casal [9 juin], quand on l'avertit que Santhia était attaqué ; il changea de route pour s'y porter, et trouva [15 juin] la ville prise, tant les gouverneurs savoisiens faisaient courte défense. Alors il entreprit un

coup d'éclat, savoir, de reprendre la première ville dont s'était emparé le prince Thomas ; il investit donc Chivas, que les Espagnols vinrent lui disputer. Au moment où l'on allait combattre [26 juin], le duc de Longueville, arrivé de sa personne avant son armée, vint prendre part à l'action ; l'ennemi fut repoussé et se retira ; puis la ville [29 juin] se rendit au cardinal. Mais c'était peu de profit ; car en même temps le cardinal de Savoie, qui avait recruté une armée du côté de Gênes, s'emparait de Saluces, et les troupes du duc de Longueville n'étaient pas de trop pour lui faire tête. A peine joints, les deux généraux furent donc obligés de se séparer ; le duc de Longueville allant reprendre Saluces, et le cardinal de la Valette restant près de Turin pour observer le prince Thomas. Celui-ci se porta bientôt sur Mondovi, et le cardinal se rapprocha pour le suivre du duc de Longueville. Mais tandis que les deux généraux [23 juillet], « sur l'instante prière de « la duchesse, » étaient attachés au siége de Coni où l'on croyait tenir enfermé le cardinal de Savoie, le prince Thomas son frère et le marquis de Leganez, qui avaient toujours l'œil sur Turin et qui n'avaient cherché qu'à en éloigner les troupes françaises, y marchèrent rapidement, et, à la seule présence du prince, la ville lui ouvrit ses portes [28 juillet]. La duchesse n'avait eu que le temps de se retirer en chemise dans la citadelle. Alors on jugea qu'il fallait tout quitter pour la dégager : l'armée entière reprit le chemin de Turin et arriva [31 juillet] jusqu'à la citadelle, pendant que les ennemis se fortifiaient dans la ville. On essaya aussitôt d'enlever les barricades qu'ils avaient dressées ; mais on y perdit beaucoup de monde, et il fallut se résoudre à camper autour de la citadelle, à la fortifier et à la défendre. Dans cette lutte qui semblait devoir s'ouvrir entre deux parties d'une même cité, destinées à s'écraser l'une ou l'autre, et peut-être à se ruiner ensemble, la présence de la duchesse de Savoie était un obstacle. Mais elle ne pouvait sortir de la citadelle qu'en la remettant aux Français ; car nul des siens n'était en état de la garder,

et d'ailleurs elle n'avait pas de quoi la munir : elle se détermina donc à y faire entrer les troupes du cardinal [4 août], et alla chercher une retraite à Suze. A peine était-elle partie, que les propositions d'un armistice [14 août] furent jetées entre les combattants, et acceptées à l'envi des deux côtés. Il fut convenu que, pendant deux mois et dix jours, les hostilités seraient suspendues, chacun restant maître de ce qu'il tenait; et le duel qui semblait devoir se vider, entre la citadelle et la ville de Turin, fut ajourné. C'était précisément le temps où un ordre du roi appelait le duc de Longueville sur les bords du Rhin pour y commander l'armée allemande, et le cardinal de la Valette resta seul chargé de mettre l'armée et la place en état pour la reprise de la guerre. Il ne put conduire pourtant ces travaux jusqu'à leur terme. Accablé de fatigues, et peut-être du chagrin que lui avaient causé deux années de mauvais succès, un de ses frères mort, l'autre proscrit, son père en disgrâce, il mourut au château de Rivoli près de Turin, où il était venu de Pignerol pour conférer avec le nonce du pape en Savoie sur le sujet de la paix. Il vit arriver son dernier moment [28 septembre] avec une résignation toute chrétienne, où se mêlait pourtant un souvenir de la gloire mondaine qu'il avait tant cherchée; car il exprima hautement le regret de n'avoir pas fini sa vie trois ans plus tôt, alors qu'il revenait vainqueur des Allemands battus en Bourgogne. La présence du vicomte de Turenne, qui l'assistait dans son agonie et qui l'avait aidé dans ses prospérités, servit sans doute à réveiller chez le prélat moribond ce sentiment d'orgueil militaire, dont il demanda pardon à son confesseur.

En ce moment le roi lui-même s'approchait du lieu où ses affaires prenaient une si mauvaise tournure. C'était d'un autre côté que la France avait porté tous ses efforts et qu'on avait trouvé la présence du roi nécessaire. Il s'agissait de réparer l'affront subi l'année précédente devant Saint-Omer, et la revanche devait en être prise dans le voisinage de la ville que l'on avait manquée. Tout ce qu'on put rassembler de

forces fut donc employé à cette expédition, que le cardinal de Richelieu confia au grand-maître de l'artillerie, son cousin germain. Sous ses ordres directs se réunit une armée, la plus forte et la mieux approvisionnée qu'on put faire. Deux autres corps confiés au marquis de Feuquières et au maréchal de Châtillon, pour aller l'un vers le Luxembourg, l'autre en Flandre, devaient agir à côté de lui et pour lui, leur destination restant subordonnée à ses besoins; le colonel Gassion était un de ses maréchaux de camp. Le grand-maître partit de Doullens [11 mai] pour aller reconnaître la ville d'Aire, qu'il ne trouva pas bonne à prendre, et se rabattit [19 mai] sur Hesdin. Le roi, qui s'était rendu dans Abbeville, vint visiter les travaux du siége, et y retourna plusieurs fois. Au bout de quarante jours, la ville, n'ayant pas été secourue, offrit de capituler. Le roi étant présent, ce fut avec lui qu'on traita [29 juin]. Il sortit de Hesdin dix-huit cents hommes sous les armes, et à leur tête le comte de Hanapes gouverneur, conduit dans un carrosse à cause de sa goutte. Le roi, devant lequel la garnison passa, fit compliment au gouverneur de sa belle conduite; puis il entra lui-même dans la ville conquise, par la brèche, accompagné du duc d'Orléans, des ducs de Mercœur et de Beaufort, et là le grand-maître de l'artillerie reçut de ses mains [30 juin] le bâton de maréchal. Puységur raconte que le roi lui ayant demandé ce qu'il pensait du marquis de la Meilleraye, il lui répondit « qu'il était homme « très-vigilant et très-soigneux d'apprendre ce qu'il ne savait « pas, s'enquérant des uns et des autres de ce qui était à « faire; dans un conseil, il recevait fort bien les opinions « d'un chacun, puis en faisait un résultat dans sa tête, et, « prenant ce qu'il trouvait de meilleur, il donnait son avis « fort juste et fort bien. — Il me semble, reprit le roi, qu'il « vaut bien nos barbons. — Assurément, repartit Puységur, « s'il continue d'avoir de l'emploi, il en saura autant que les « autres. » Pendant que cette conversation avait lieu, un jeune homme était couché dans le cabinet voisin, et parut

à Puységur dormir d'un profond sommeil. « Il fait semblant « de dormir, dit le roi, pour entendre ce que nous disons; » et le roi baissa la voix. Ce jeune homme était encore le fils puîné du maréchal d'Effiat, le maître de la garde-robe, Henri marquis de Cinq-Mars que nous avons déjà signalé. Le même Puységur dit aussi que le roi, étant allé visiter les fortifications de la ville, lui commanda de dire à l'oreille d'un des officiers-généraux les défauts qu'il y aurait trouvés, parce qu'il voulait lui même en faire la remarque et voir s'ils se rencontreraient. Puységur en indiqua un, sans doute le plus visible, et ce fut justement celui dont le roi s'était aperçu. Un Te Deum fut chanté ensuite dans l'église de la ville, et le roi retourna à Montreuil, pendant que le maréchal de la Meilleraye fortifiait sa conquête et faisait ses préparatifs pour continuer la campagne. En ce temps un soldat de haute qualité vint prendre rang dans son armée. C'était le prince de Marsillac qui, après une courte pénitence à la Bastille, avait été relégué dans une des terres de sa famille. Le maréchal, qui était de ses amis, obtint pour lui la permission de venir combattre à ses côtés.

Le maréchal de la Meilleraye, laissant derrière lui Hesdin bien muni, s'avança du côté de Saint-Omer et eut à livrer sur le chemin quelques petits combats. Un château appelé Esperlèques voulut attendre qu'on tirât le canon sur lui, et, comme on ne trouvait pas cette place d'une importance à mériter tel honneur, celui qui y commandait fut pendu, pour avoir fait mal à propos dépenser la poudre d'une armée royale. Un des officiers-généraux voulut obtenir sa grâce et courut la demander au maréchal; mais, avant qu'il fût de retour, l'ordre de pendre avait été exécuté « pour contenter « les spectateurs qui s'ennuyaient d'attendre. » Le fort de Ruminghen fit pareille résistance et le gouverneur était menacé de même sort; mais on s'y prit à temps cette fois et il eut son pardon. Cette marche avait pour but de rencontrer l'armée ennemie et de l'attirer au combat pour la défense de

ses places. On la trouva enfin au village de Saint-Nicolas, arrivant pour secourir Sainte-Marie-Kerke dont on s'était déjà emparé [5 août]. Le maréchal l'attaqua hardiment sur une digue où elle se tenait, et où les deux armées se battirent avec fureur. Celle de France se retira, mais avec l'avantage d'un grand nombre de morts dans les rangs des ennemis, emmenant d'ailleurs quelques centaines de prisonniers et quatre pièces de canon. On eut ensuite avis qu'il y avait un corps de Croates campés dans un village appelé Saint-Iber-Kerke, près de Saint-Venant sur Lys où se tenait le gros de l'armée espagnole. La cavalerie partit [29 août] pour les forcer; la noblesse volontaire courut avec grande joie à ce coup de main qui était tout à fait de son emploi : parmi ceux qui s'y distinguèrent on cita le prince de Marsillac. Le camp des Croates fut enlevé; leur chef, fait prisonnier, s'échappa en payant le soldat qui le gardait; six cents Croates restèrent sur le champ de bataille et on en retira plus de huit cents chevaux. Le reste de la campagne se passa à parcourir le Boulonnais, et à reconnaître Béthune; la seule conquête qu'on fit dans le pays fut celle de Magnicourt, dont on pendit encore le gouverneur pour s'être défendu, et la campagne fut considérée comme finie.

L'armée du maréchal de la Meilleraye avait pris une ville, s'était maintenue en pays ennemi sans être entamée, et avait battu en deux rencontres les troupes espagnoles. Mais ces succès avaient coûté cher à celles qu'on lui avait données en quelque sorte pour acolytes. L'une d'elles, commandée par le marquis de Feuquières, avait eu ordre de marcher vers Thionville et de l'assiéger. C'était une entreprise tellement au-dessus de ses forces, qu'il fallait la regarder seulement comme une diversion pour appeler de ce côté les troupes impériales et en délivrer le grand-maître. Le général Piccolomini, ayant à choisir entre deux ennemis, se jeta sur le plus faible et prit au sérieux l'invitation qu'on lui faisait. A peine donc le marquis de Feuquières avait-il investi Thionville,

qu'il vit arriver [7 juin] contre lui l'armée allemande. Il l'attendit bravement dans ses lignes, et, ne sachant par où il serait attaqué, il ordonna que chacun restât sous les armes à son poste. Les ennemis, débouchant presque à l'improviste, se jetèrent aussitôt sur un de ses quartiers. Les régiments qui le gardaient firent bonne défense; mais une partie de la cavalerie prit la fuite, et la ligne fut ainsi forcée. Les régiments des quartiers voisins, arrivés trop tard, ne parurent devant l'ennemi que pour être entraînés dans la déroute des premiers. Il s'ensuivit un grand désordre, dans lequel les troupes des différents corps eurent beaucoup de peine à se rallier, ce qu'elles ne purent faire enfin qu'après une perte considérable. Lorsqu'elles furent ensemble, le général ennemi, qui était entré dans la ville et qui en avait vu les alentours dégarnis, poussa toute son armée sur les assiégeants, amoncelés plutôt que rangés dans un seul poste. La cavalerie donna encore une fois le signal de la fuite ; l'infanterie soutint mollement la charge ; en quelques instants l'armée entière fut rompue et s'enfuit sans s'arrêter jusqu'à Metz. Le comte de Saint-Paul, maréchal de camp, fut tué sur la place, et le marquis de Feuquières, blessé de deux coups de mousquet dans le bras, demeura prisonnier. Il n'échappa rien de l'artillerie, dont les Espagnols s'emparèrent ainsi que de tout le bagage. Le comte de Bussy-Rabutin, âgé alors de vingt et un ans et qui commandait un régiment de cette armée, faillit tomber entre les mains de l'ennemi. Il raconte lui-même qu'un de ses officiers lui céda son cheval pour l'aider à se sauver, en disant que sa rançon lui coûterait moins cher que celle d'un mestre-de-camp. L'opinion générale fut que le marquis de Feuquières « avait été sacrifié à la fortune du « grand-maître de l'artillerie, » et il faut avouer que les historiens apologétiques du cardinal réussissent assez mal à rejeter sur le général vaincu les torts de sa défaite. Il est difficile de croire, à la manière dont on traitait alors les chefs d'armée, que celui-ci ait pu agir sans ordre, entreprendre

selon sa fantaisie, et ne rendre aucun compte de ce qu'il faisait. On trouva au reste un autre moyen de justifier le conseil du roi, sans augmenter le chagrin du prisonnier de Thionville, qui mourut de ses blessures au printemps suivant. Ce fut d'accuser le maréchal de Châtillon d'une maligne jalousie qui l'aurait empêché de lui porter secours ou de lui donner avis. Le maréchal, encore tout froissé de la disgrâce qu'il avait subie l'année précédente, après avoir été aigrement réprimandé par le secrétaire d'État des Noyers de la lenteur qu'il mettait à se porter dans le lieu où se rassemblait son armée, s'était rendu à Compiègne, pour de là ramasser les corps qui se formaient à Guise et à Réthel, sans trop savoir à quoi il devait les employer. En un même jour, trois ordres différents lui étaient adressés [3 juin] d'Abbeville où était le roi, et, dans aucun d'eux, il n'était question du marquis de Feuquières. Il s'agissait seulement ou d'entrer dans le pays ennemi, ou de défendre la frontière de Champagne, ou de venir porter aide au grand-maître si on le troublait dans son siége. A cette époque, on ne savait pas bien où était l'armée du marquis et à quoi il l'occupait. Mais on n'avait qu'une seule crainte, c'était que le comte Piccolomini ne fût pas attiré de son côté par quelque entreprise qui le retînt et l'éloignât du lieu où l'on voulait surtout réussir. Le jour de la bataille de Thionville, le maréchal de Châtillon arrivait à Vervins et faisait la revue de ses troupes. Il avait bien appris que l'ennemi marchait de ce côté; mais les ordres du roi étaient contraires, disait-il, au mouvement qu'il fallait faire pour porter secours au marquis, dont d'ailleurs il se trouvait trop loin.

Après la déroute de Thionville, le maréchal enfla son armée des débris de celle qui n'avait plus de chef ni d'emploi, et on lui commanda de marcher vers la frontière de Champagne. Il était temps de prendre ce parti; car déjà le général allemand avait mis le pied sur le territoire de France et pressait fortement la ville de Mouzon, lorsqu'il vit arriver sur lui [21 juin]

une armée toute fraîche qui lui causa quelque surprise. Il se retira sans l'attendre et prit sa route par Givet pour aller au secours de Hesdin. Le maréchal de Châtillon se dirigea aussi du même côté pour secourir au besoin le grand-maître, et arriva jusqu'à Saint-Quentin. Là, il apprit que la ville assiégée s'était rendue; il en félicita loyalement l'heureux général qu'on avait mis en état de la prendre, et retourna au poste qu'il venait de quitter. Le roi l'y suivit, et le chargea d'assiéger Yvoy, dans le Luxembourg, afin qu'il ne fût pas dit que l'on n'eût rien enlevé à l'ennemi de ce côté, mais pourvu que cela pût se faire promptement et sans risque. La marche du roi le conduisait devant Sedan où était retiré le comte de Soissons, et cette ville avait eu l'imprudente précaution de se mettre en défense, comme si les mouvements de l'armée royale pouvaient être contre elle et ceux qui s'y trouvaient renfermés. Le roi parut ne pas s'en apercevoir, passa devant la ville qui le salua de son artillerie, mais d'où le comte de Soissons ne sortit pas, et il se rendit à Mouzon. La duchesse de Bouillon vint l'y complimenter, et le roi lui emprunta deux ouvriers mineurs qu'elle avait dans sa ville pour s'en servir au siége d'Yvoy. Trois jours suffirent pour forcer cette place à se rendre, ce qui eut lieu [2 août] « en présence du roi. » Il laissa le maréchal de Châtillon sur cette frontière, avec ordre de la garder sans rien entreprendre de hasardeux, et prit la route de Bourgogne vers Lyon, afin d'aller encore en personne pourvoir aux affaires d'Italie. Le cardinal de Richelieu n'avait pas quitté le roi en Picardie et en Champagne; il le suivit jusqu'à Grenoble où ils virent arriver [24 septembre] l'infortunée duchesse de Savoie.

Il y avait peut-être quelque reproche à lui faire. Mais, s'il y avait eu faute de sa part, elle en était par trop cuellement punie, et l'on n'aurait dû peut-être que la consoler; car sa position était des plus misérables. Non-seulement elle avait perdu sa capitale et la meilleure partie de ses villes en Piémont, mais elle était encore poursuivie, jusque dans sa

retraite de Savoie, par les malédictions et les outrages des peuples. Comme on lui avait connu quelques faiblesses, des soupçons s'étaient répandus sur la légitimité de ses enfants, de son dernier fils surtout, en qui reposait maintenant tout son espoir, et qui restait seul pour écarter ses oncles. D'un autre côté, la protection que la France lui devait, et dont elle avait si fort senti le besoin, devenait plus intéressée et plus exigeante à mesure que ses nécessités augmentaient. Elle alla se jeter à Grenoble dans les bras de son frère ; mais elle ne voulut pas y conduire son fils, en s'excusant sur la santé de cet enfant et sur la fatigue du chemin. Il ne paraît pas qu'on lui ait épargné les remontrances, et elle dit elle-même plus tard que le cardinal l'avait traitée « avec quelque sévérité. » On obtint d'elle qu'elle remettrait aux troupes du roi Suze, Veillane et d'autres villes de Savoie, sauf Montmélian qu'elle refusa constamment, et en échange on lui promit une armée puissante. La mort du cardinal de la Valette, arrivée pendant cette entrevue, obligeait à faire choix d'un nouveau général. Le comte d'Harcourt, commandant les forces maritimes dans la Méditerranée, et qui avait servi cette année à maintenir le comté de Nice dans l'obéissance, fut investi de ce commandement. Il quitta ses vaisseaux, accourut à Carignan, et se mit à la tête des troupes [25 octobre] la veille même du jour où devait se terminer la suspension d'armes. Il alla aussitôt visiter la citadelle de Turin, et annonça la reprise des hostilités à ceux de la ville, par la décharge d'une batterie de quatre canons qu'il avait fait hisser sur le portail de la citadelle.

Après avoir reconnu qu'il n'y avait ni crainte de perdre la citadelle, ni espoir de réduire la ville, le comte rassembla ses forces pour aller jeter des hommes et des vivres dans Casal. Avant tout il résolut d'enlever la ville de Quiers occupée par les Espagnols, et il eut d'abord à détruire un corps de la cavalerie ennemie ; puis il prit la ville [3 novembre], passa devant l'armée espagnole, la trompa sur la route qu'il voulait suivre, et fit marcher son convoi vers Casal, pendant qu'il paraissait

menacer le camp ennemi. Les Espagnols s'étant tournés vers Carmagnola, il y jeta promptement un renfort, se maintenant toujours dans sa position de Quiers. L'ennemi, le trouvant partout actif et toujous prêt, voulut l'attaquer par la famine, ce à quoi il réussit davantage. La retraite étant devenue nécessaire, le comte la fit en bon ordre, et disposé au combat. Les Espagnols et le prince Thomas l'attendaient au passage d'un large ruisseau ; il fit ferme devant eux [20 novembre], attaqua d'abord l'armée du prince qu'il battit complétement, ensuite se retourna vers le marquis de Leganez, l'intimida par sa bonne contenance, repoussa ses faibles escarmouches, et continua tranquillement sa route qui le conduisait à Carignan.

La nouvelle de ces bons succès arrivait heureusement pour balancer celle d'une triste déroute advenue sur la frontière d'Espagne. Le prince de Condé avait été chargé de réparer lui-même l'échec qu'il avait éprouvé l'année précédente ; c'était une grâce particulière attribuée non pas tant à son rang, qu'à son dévouement singulier pour la personne du cardinal. Il y avait alors, entre ces deux personnages, une correspondance où l'un disait à l'autre [14 juin] : « Tenez-moi pour un homme « tout à vous, et qui ne fonde ses desseins et désirs que dans « votre amitié, protection et alliance. » Or, c'était le premier prince du sang qui s'exprimait ainsi. Ailleurs, ayant à remercier le cardinal d'avoir procuré deux abbayes à son second fils Armand, prince de Conti, il lui écrivait encore [10 octobre] : « Ce sont des marques de votre bonté envers une famille dont « l'aîné est dédié pour entrer dans la vôtre, et le jeune est « votre filleul ; quant au père, il ne respire que pour vous « contenter et servir, et n'a nulle plus forte passion que de « vous agréer. » Tant de bonne volonté chez ce prince méritait bien qu'on lui confiât des armées ; seulement il n'eût pas été mauvais de les bien conduire.

Le prince de Condé avait encore cette fois pour département le territoire espagnol, que l'on voulait entamer par le Roussillon pour pénétrer ensuite dans la Catalogne ; il assembla

ses troupes près de Narbonne. Il devait être assisté du maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc, qui se plaignait fort de l'humeur du prince, et à qui le cardinal répondait sans façon « qu'il n'y fallait pas prendre garde. » On commença [12 juin] par assiéger la forteresse de Salces, bâtie autrefois par Charles-Quint, à l'autre extrémité du lac où les Français avaient élevé Leucate. Pendant qu'on en faisait les approches, le maréchal de Schomberg parcourut la campagne et s'empara d'Estagel. Les travaux du siége furent à peine troublés par une faible sortie de la garnison de Perpignan et par l'annonce d'une armée que l'on disait venir d'Espagne, de sorte que la forteresse, battue et minée, fut bientôt réduite [19 juillet] à se rendre, toute la garnison demeurant prisonnière. C'était un assez brillant fait d'armes, mais qui ne paraissait pas susceptible de grande suite. En effet, au bout de deux mois, l'armée du prince, qui s'était montrée devant Perpignan, et avait pris Baixas, Canet et Tautavel, se retranchait auprès de Salces, et les chefs tenaient conseil de guerre à Narbonne. Pendant ce temps l'armée espagnole s'étant grossie, et ayant reçu pour général le fils du marquis de Spinola, s'était avancée à son tour par le chemin où l'autre n'avait fait que ruiner quelques bicoques sans pouvoir rien garder. Les Espagnols se trouvèrent donc bientôt [20 septembre] au pied de la forteresse qu'on leur avait prise, et les Français, trop faibles pour la protéger au dehors, se retirèrent en Languedoc, la laissant se défendre par ses murailles et sa garnison. Pour reparaître en campagne, il fallait que le prince de Condé refît une nouvelle armée; il la composa [octobre] de milices levées en Guyenne et dans le Languedoc, et, quand il se crut en état d'aller chercher l'ennemi, il reprit le chemin du Roussillon. Les Espagnols étaient postés devant Salces; mais leurs lignes n'avaient pas encore été garnies de tout côté, de sorte qu'on pouvait les attaquer avec avantage. Le prince voulut attendre un jour afin d'avoir tout son monde et toutes ses munitions. Mais il survint un orage si violent et de tels torrents de pluie qu'il fut impossible

aux troupes de garder leurs rangs, et toute l'armée se mit à courir pour gagner les villages qui étaient à longue distance. Les milices une fois dissipées retournèrent chez elles, et le prince de Condé eut bien de la peine à en rassembler un petit nombre. Enfin une attaque nouvelle fut tentée [2 novembre] contre les lignes des Espagnols; mais les soldats découragés, trouvant d'ailleurs l'ennemi fortifié puissamment, s'y portèrent sans ardeur et lâchèrent pied. Il fallut se retirer sans grande perte, mais avec beaucoup de honte et peu d'espoir de revenir à la charge. La forteresse de Salces se défendit comme elle put, et, quatre mois après, se rendit par capitulation faute de vivres; car les Espagnols, à qui elle appartenait, n'avaient aucun intérêt à la prendre par force.

Ce nouveau malheur arrivé au même général, agissant contre le même ennemi, ruinait la réputation militaire du prince de Condé; il aurait ruiné la fortune et peut-être compromis la vie d'un autre chef d'armée. Pour moins que cela, les colonels et officiers qui avaient fui à Thionville étaient en ce moment poursuivis et enfermés à la Bastille. Mais il y avait de l'indulgence pour le premier prince du sang qui écrivait après cette défaite au ministre [4 décembre]: « J'espère vous « montrer clairement la fausseté des calomnies que l'on vous « a dites, et que vous serez content de mes actions, de ma vie « et de mes procédures, qui n'ont eu pour but qu'une dili- « gence, affection et probité entière pour vous complaire. Je « m'assure que vous n'en doutez pas, puisque vous savez que « je n'ai au monde qu'un seul désir, qui est de mettre dans « votre maison ce que j'ai de plus cher. »

CHAPITRE III

Sédition en Normandie. — Dispersion des rebelles armés. — Rigueurs exercées à Rouen par le chancelier Séguier. — Différend avec la cour de Rome. — Mauvais procédés contre le nonce à Paris. — Mazarin vient s'établir en France. — Faveur déclarée du jeune Cinq-Mars. — Renvoi de Marie de Hautefort. — Seconde grossesse de la reine. — Le prince Casimir et l'électeur palatin sont remis en liberté. — Disgrâce d'un valet de Chambre. — Contestation avec le parlement. — Première action du dauphin.

[1639-40]

Le roi était revenu de Grenoble à Saint-Germain [10 novembre 1639], toujours accompagné du cardinal de Richelieu. Ce fut de là que partirent des ordres sévères pour faire le procès à ceux qui s'étaient mal comportés devant Thionville. Le comte de Grancey, l'un des maréchaux de camp, fut mis en prison ainsi que d'autres officiers d'un rang subalterne. Trois compagnies de chevau-légers furent cassées [23 novembre] « à cause de leur lâcheté, les capitaines et officiers d'icelles « étant déclarés infâmes et incapables de jamais posséder « charge dans la guerre. » Cette rigueur annonçait un esprit chagrin; aussi, indépendamment du dernier désastre qui était venu affliger le roi à son retour, avait-il encore d'autres sujets de tristesse. La révolte venait de reparaître en France, avec ce caractère qui s'était déjà révélé deux ans plus tôt, et qui semblait toujours plus offensant que dangereux. C'était encore un soulèvement de gens qui prétendaient avoir faim, de

paysans et de bourgeois se refusant à payer la taille, sans aucun égard pour l'honneur que leur apportaient tant d'armées employées en Italie, en Flandre, dans l'Artois, dans la Lorraine et devers le Roussillon. La principale cause du nouveau mécontentement avait été une disposition de la loi fiscale qui rendait les habitants de chaque commune solidaires pour le paiement de la taxe imposée aux particuliers. Ceux qui ne payaient rien, et exposaient les autres à payer pour eux, crièrent le plus fort, comme de coutume. Ce fut en Normandie surtout qu'ils firent entendre leurs plaintes. Le parlement de Rouen et la cour des aides se montrèrent favorables aux réclamations de ces malheureux. Soutenus dans leur droit par leurs magistrats, ils voulurent résister par la force aux officiers de finances et en tuèrent quelques-uns. Dans la ville même de Rouen, le peuple [21-23 août] envahit les bureaux des recettes, brûla les registres, enleva l'argent et chassa les commis qui allèrent s'établir au Pont-de-l'Arche. Presque en même temps les paysans de la basse Normandie, menacés de l'établissement de la gabelle, prirent les armes, se choisirent un chef, qu'on dit avoir été un prêtre, et marchèrent fièrement par le pays en se proclamant « Nus-pieds » ou « souffrants. » Le colonel Gassion, avec son corps de soldats étrangers, eut ordre d'exterminer ces rebelles. Il partit de Picardie, s'avança en toute hâte [24 novembre] vers Caen où l'on croyait que l'insurrection avait son appui, força les habitants de cette ville à lui remettre toutes leurs armes, et, sachant que les séditieux s'étaient enfermés dans Avranches, il y mena aussitôt une partie de ses troupes. Il paraît que l'organisation militaire des rebelles avait fait de rapides progrès ; car ils avaient de la cavalerie. Le colonel les trouva campés en bon ordre et fortement barricadés sur les avenues d'Avranches. Attaqués avec cette ardeur confiante que donne aux soldats l'habitude de la guerre [30 novembre], ils se défendirent bravement et tuèrent des premiers coups le baron de Courtaumer qui commandait l'infanterie. Mais enfin ils furent écrasés par la force régulière,

les uns tués en combattant, les autres noyés en voulant fuir, de sorte qu'à la fin de la journée il ne resta plus rien de leur rassemblement. Le colonel entra ensuite dans Avranches, en désarma les habitants, et alla rejoindre devant Rouen le chancelier Séguier, pour lui servir d'escorte à son entrée dans la ville.

Le chancelier avait été envoyé par le roi comme représentant de son autorité en Normandie. Il arrivait [2 janvier 1640] avec une déclaration portant interdiction du parlement, de la cour des aides, du corps de ville, et même des officiers de finances, tous suspects de connivence ou de mollesse ; le parlement surtout, « pour avoir souffert qu'une populace mu-« tinée prît les armes, démolît les maisons qui servaient de « bureaux aux recettes, en emportât les titres avec l'argent « des finances et trempât ses mains dans le sang de ses con-« citoyens. » A la place de tous ces pouvoirs, il devait établir celui du roi, absolu, sans limites, sans autre forme que la notification de sa volonté. Pour signe de la puissance presque royale qu'on lui avait déléguée, le drapeau de l'armée était en permanence dans sa chambre, et le colonel Gassion restait placé sous ses ordres, comme une espèce de prévôt chargé d'exécuter les rigueurs ; car il n'y avait plus à combattre. Le parlement, la cour des aides, le bureau des finances, reçurent sans mot dire [3 janvier] l'ordre de dissolution, et les officiers de ces diverses juridictions défilèrent en silence devant l'huissier qui fermait les portes de leurs salles. Le corps de ville subsista seulement quelques jours et fut dissous après les autres [9 janvier]. Les bureaux de recettes furent rétablis aux lieux où ils étaient précédemment; les commis installés de nouveau; les conseillers d'État et maîtres des requêtes qui accompagnaient le chancelier siégèrent [10 janvier] comme juges des procès, en attendant qu'une nouvelle compagnie de judicature fût formée; on fit recherche ensuite des particuliers pour les punir. Il s'en trouva peu sous la main de cette sévère justice, qui pourtant ne châtia pas aveuglément tous

ceux qu'elle tenait. Sept personnes seulement furent mises à mort [7-14 janvier], après examen des charges, mais sans jugement, et « sur l'ordre verbal » du chancelier agissant comme chef militaire. Les autres prisonniers furent élargis ou punis modérément. On obligea les bourgeois à donner les noms de ceux qui s'étaient enfuis, sous peine d'être poursuivis comme complices, et on procéda par contumace contre cinquante-cinq d'entre eux, tous plus ou moins compromis dans les informations. Les uns furent condamnés à être rompus vifs, les autres à être pendus, d'autres au simple bannissement [28 janvier]; la plupart étaient ouvriers, valets et gens de métiers; cependant on trouve parmi les bannis un gentilhomme, nommé Charles de Mouy, seigneur de Richebourg, qui pour sa part s'était approprié quarante-trois mille livres des deniers du roi. Une autre liste fut formée de ceux que leur retraite seule faisait soupçonner d'avoir eu part à la sédition, et une déclaration royale [22 janvier] leur interdit à perpétuité l'entrée de la province ; ils étaient au nombre de cent quatre-vingt-seize. On leva sur la ville une imposition extraordinaire d'un million quatre vingt-cinq mille livres, dont quatre cent mille devaient servir au dédommagement des personnes qui avaient souffert de l'émotion populaire. Pour n'avoir pas à retomber en pareille nécessité, on déclara que les magistrats et officiers des villes seraient responsables des séditions qui arriveraient à l'avenir, s'ils ne justifiaient avoir fait leur devoir. On leur donna l'ordre de ne pas permettre que « le commun peuple » eût aucune sorte d'armes, et l'on enjoignit aux gentilshommes de ne souffrir aucun rassemblement sur leurs terres, « ce qui leur était aisé, vu le pouvoir « qu'ils prenaient ordinairement sur leurs tenanciers, aux- « quels ils savaient bien faire exécuter leur volonté lorsqu'il « s'agissait de leur intérêt. » A Caen, où le chancelier se rendit ensuite, le corps de ville fut pareillement dissous [24 février], les habitants taxés à soixante-dix mille livres d'indemnité envers ceux qui avaient souffert dommage, et

deux hommes condamnés à mort, dont l'un était celui qui avait tué le baron de Courtaumer. A Bayeux, il n'y eut que des réparations pécuniaires ; mais à Coutances, plusieurs coupables furent exécutés et les maisons de quelques fugitifs brûlées ou démolies. Dans tous ces lieux aussi on vida les prisons d'une foule de malheureux qui s'y trouvaient enfermés et que les juges du pays n'osaient pas reconnaître innocents. Tout cela fut l'affaire de trois mois, et le chancelier Séguier reçut de grands éloges à la cour pour avoir conservé au roi une de ses plus riches provinces. Le colonel Gassion eut part à ses remercîments, et on lui promit la première lieutenance de province dont il serait possible de disposer.

Un autre sujet de chagrin que trouva le roi à son retour de Grenoble, c'était une querelle avec le Saint-Siége. Depuis quelque temps il existait entre la cour pontificale et le gouvernement de France un échange assez aigre de mauvais procédés, qui s'était pourtant renfermé jusque-là dans les affaires de l'Église. Deux événements, arrivés l'un après l'autre à Rome, parurent intéresser plus avant l'honneur du nom français. Il s'agissait d'abord de trois esclaves turcs, mais convertis, partant ayant gagné leur liberté, qui s'étaient échappés du palais de l'ambassade espagnole, et avaient demandé asile au couvent de la Trinité-du-Mont, où les officiers du pape [août 1639] étaient allés les chercher. Ce couvent étant sous la protection de la France, le maréchal d'Estrées, alors ambassadeur à Rome, se plaignit hautement de l'insulte faite à la couronne qu'il représentait. Pendant qu'on était en explication sur ce point, les officiers du pape firent arrêter un Italien qui, contre l'ordonnance pontificale, tenait maison de jeu dans la ville. Cet Italien était au service du sieur de Rouvray, écuyer du maréchal, qui prétendit que l'immunité de l'ambassade devait s'étendre jusqu'au logis suspect et à la personne assez mal famée du brelandier. Cet homme n'en fut pas moins condamné aux galères ; mais, comme on l'y conduisait, le sieur de Rouvray avec quelques hommes armés se jeta sur les sbires qui

l'escortaient et leur enleva leur prisonnier. Le maréchal ne paraissait pas approuver cette violence; une poursuite criminelle fut intentée contre son écuyer, et en même temps une négociation entamée avec l'ambassadeur pour qu'il fît sortir le coupable de l'État romain. Le maréchal ne se pressa pas d'y consentir, et laissa le temps à la justice de prononcer une condamnation capitale, avec la promesse ordinaire d'une récompense à qui l'exécuterait sur le contumace. Un jour que le sieur de Rouvray se promenait [28 octobre] près de la maison de campagne de l'ambassadeur à Frascati, il fut atteint d'un coup de mousquet tiré derrière une haie et tomba mort sur la place. Sa tête fut aussitôt coupée et portée au gouverneur de Rome, qui la montra au peuple et la fit jeter dans le lieu où l'on entassait les restes des suppliciés. Le maréchal, en attendant qu'il pût témoigner d'une manière officielle l'indignation de sa cour sur cette dernière offense, employa un singulier moyen pour se venger. Ce fut de faire écrire et de répandre des libelles contre les neveux du pape, Don Thadée, préfet de Rome, et le cardinal François Barberini. Il en confia la rédaction à son médecin, et se procura en Provence un imprimeur qu'il fit travailler dans le palais de l'ambassade. A ces deux griefs s'en joignit bientôt un troisième [2 novembre] qui outrageait encore plus sensiblement le cardinal de Richelieu. Le pape refusa de rendre à la mémoire du cardinal de la Valette les honneurs funèbres que l'église pontificale accorde à tous les cardinaux, et cela parce qu'il avait porté les armes sans sa permission.

Il se trouvait en France alors un envoyé du pape, nouvellement arrivé de Rome avec le titre de nonce ordinaire. Ce fut sur lui que tomba tout le ressentiment. Aux premières nouvelles de l'affaire des esclaves, on lui déclara [31 août] qu'on ne pouvait le reconnaître pour nonce ordinaire, parce que la France ne voulait pas en recevoir jusqu'à ce qu'on lui eût accordé le chapeau de cardinal pour son protégé Mazarini; qu'on l'écouterait parler de la paix toutes les fois qu'il en au-

rait le désir, parce que c'était là le sujet d'une mission extraordinaire; mais que, pour autre chose, il n'aurait pas d'audience. Ensuite, lorsqu'on sut le meurtre du sieur de Rouvray et le refus des honneurs dus au cardinal de la Valette, on lui signifia [8 décembre] que l'ambassadeur de France à Rome ayant eu ordre de rompre tout commerce avec le pape et ses officiers, il devait s'abstenir lui-même de chercher accès auprès du roi; que, s'il avait besoin de communiquer quelque chose au sujet de la paix, il le ferait dire par son auditeur au secrétaire d'État des affaires étrangères. Dans l'entretien qu'il eut avec le comte de Chavigny, chargé de lui notifier cette résolution, le nonce ayant laissé entrevoir quelque espérance de trouver chez les évêques français plus de respect pour l'autorité du pape que pour celle du roi, on défendit [16 décembre] toute espèce de communication entre les prélats résidant à Paris et le nonce du pape. Ce commandement du roi fut porté par les agents du clergé à tous les prélats alors éloignés de leur diocèse pour suivre la cour, et qui étaient au nombre de «quatre archevêques et quinze évêques.» Le chevalier du guet eut ordre de veiller à la porte de l'hôtel de Cluny où demeurait le nonce, et d'arrêter tous ceux qu'on verrait y entrer à heure indue, c'est-à-dire après la nuit fermée, et ayant soin toutefois de faire ces arrestations assez loin de ce logis pour que le bruit n'en arrivât pas jusqu'au nonce et qu'il les apprît seulement le lendemain. L'instruction, donnée à cet effet par le cardinal de Richelieu et adressée au comte de Chavigny, semblait perdre quelque peu de son sérieux dans le passage qui suit : « Si par hasard il se « rencontrait là quelques-uns de ceux que vous savez, il y « aurait plaisir à en recevoir des nouvelles le matin, après « qu'ils auraient couché chez ledit chevalier du guet. » On profita encore de cette occasion pour réformer un de ces empiétements de pouvoir que la politique romaine, toujours fixe sur un même objet, introduisait sans peine parmi les embarras et les préoccupations diverses des gouvernements.

Il était passé en usage que les particuliers nommés par le roi aux charges ecclésiastiques, au lieu de faire devant les évêques diocésains les justifications de bonne vie et mœurs qui leur étaient demandées, les portaient directement au nonce du pape, sans doute pour être expédiés plus vite. Le saint-siége, croyant que cet abus avait assez duré pour devenir un droit, refusa d'instituer un évêque qui se présentait avec son information faite suivant la règle ancienne. On recourut alors au parlement pour réprimer cette atteinte à la « souveraineté « du roi, » et les magistrats, toujours d'accord avec l'autorité royale contre l'Église, ordonnèrent [12 décembre] que ces informations seraient faites exclusivement par les évêques, « sous peine, à ceux qui les porteraient ailleurs, d'être dé- « chus de leur nomination, et à quiconque s'en entremettrait, « d'être poursuivi comme perturbateur du repos public. » La querelle demeura en cet état d'offense et de bouderie réciproque. Plus tard, le nonce étant allé à Notre-Dame, on lui fit quitter le fauteuil archiépiscopal où il s'était placé ; on lui ôta le coussin où reposaient ses pieds, parce que la présence du frère du roi dans l'église ne permettait pas de laisser à un autre cette marque d'honneur ; enfin on ne lui offrit pas l'encens. Tout cela faisait renaître naturellement la vieille dispute sur les limites des pouvoirs temporel et spirituel ; les écrivains s'y remirent avec chaleur des deux côtés. Au milieu de cette polémique parut un livre écrit en latin qui attribuait au cardinal de Richelieu l'intention d'anéantir l'autorité du saint-siége en France et de s'y faire proclamer chef de l'Église ; il le fit condamner et réfuter. On lui prêtait aussi le désir de prendre pour lui l'archevêché de Reims ayant titre de primatie, donné en 1629 au second fils du duc de Guise, qui était devenu récemment, par la mort de son frère aîné le prince de Joinville, chef présomptif de sa maison. Ce fut dans le temps de ces débats, où le nom de Mazarini avait été souvent prononcé, qu'on le vit arriver [4 janvier 1640] à la cour de France, sans mission apparente, sans caractère officiel, venant mettre à la dis-

position de la couronne qui le protégeait, et du cardinal qui l'avait pris en affection, son habileté à négocier. Sa seule présence fit espérer la paix. Il resta auprès du roi jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un honorable emploi de négociation. Quelques mois après, la principale affaire d'où était venu tout ce trouble fut accommodée. Celui qui avait tué l'écuyer de l'ambassadeur en fut quitte pour demander pardon, et le juge, dont il avait exécuté la sentence par un meurtre, perdit son emploi.

La cour aussi avait eu ses agitations intérieures. Le roi avait retrouvé la reine à Fontainebleau, où il avait passé quelques jours avec elle avant de venir demeurer à Saint-Germain. Il y avait revu en même temps mademoiselle de Hautefort, cette capricieuse amie qui le désolait ; mais cette fois il l'avait abordée avec un visage sévère, et sans la distinguer des autres dames qui suivaient la reine. Le bruit se répandit aussitôt qu'une nouvelle affection avait remplacé dans son cœur celle qu'il portait à cette jeune fille, et l'on découvrit bien vite à côté du roi, partie avec lui, revenant avec lui de son voyage, la personne qui en était l'objet. C'était un jeune homme, le même que nous avons vu assister debout au jugement du duc de la Valette et feignant de dormir dans le logis du roi devant Hesdin, Henri, marquis de Cinq-Mars, âgé alors de dix-neuf ans. Il était, comme on se le rappelle, le second fils du maréchal d'Effiat, ami et créature du cardinal, et ce ministre, trouvant le marquis d'Effiat, son aîné, moins propre à continuer cette fortune, avait reporté toutes ses bonnes intentions sur le second fils, qui tenait de son père une remarquable beauté. Puisqu'il fallait au roi un favori, homme ou femme, et c'était chose égale pour lui, le cardinal destina le jeune Cinq-Mars à cet emploi, espérant qu'il se rappellerait toujours y avoir été mis de sa main. Il le fit donc d'abord capitaine d'une des compagnies du régiment des gardes, puis maître de la garderobe. Au commencement, le roi eut quelque peine à s'accommoder de ce jeune seigneur qui dépensait beaucoup, qui menait grand

train, qui relevait par de riches ajustements l'élégance de sa taille et la finesse de ses traits. Il trouva même plusieurs fois avec chagrin que, dans les fonctions de sa charge, le maître de la garderobe faisait un peu trop les choses comme pour lui, et mettait un luxe exagéré dans la toilette royale. Pendant ce dernier voyage, éloigné de sa femme et de mademoiselle de Hautefort, ayant toujours à ses côtés la figure sévère du cardinal qui venait l'entretenir des plus graves affaires, le roi s'accoutuma peu à peu à récréer sa pensée et à rafraîchir ses regards par la vue de ce jeune et gracieux visage. L'amitié commençait à naître, mais était encore défiante, à Hesdin; elle fit de rapides progrès et devint tendresse avant la fin de la route. Comme elle ne s'adressait pas à un esprit fort modeste, celui sur qui elle s'était portée s'en aperçut, et en abusa presque aussitôt. Après deux mois tout au plus de faveur, le fils du maréchal d'Effiat se croyait en position de provoquer au combat un homme de son âge, mais prince de maison souveraine, Louis de Savoie, duc de Nemours, et la faiblesse du roi était déjà telle qu'il prit hautement son parti ; en arrivant à Saint-Germain, Henri de Cinq-Mars était favori déclaré. Un singulier témoignage de son crédit fut qu'aimant fort les plaisirs de la table, il avait fait prendre l'usage du vin à son maître qui jusqu'alors n'avait bu que de l'eau, comme Grotius a grand soin de le mander en Suède. A son arrivée, le premier acte du roi fut de renvoyer brutalement Marie de Hautefort, d'abord par un ordre verbal, puis par une lettre de cachet. Cette demoiselle, fière et spirituelle comme elle était, ne voulut pas céder la place sans combat. Elle prétendit que le roi l'avait autorisée « à ne rien croire de ce qu'il lui écrirait par con- « trainte ou par colère, » et déclara qu'elle voulait entendre son commandement de sa bouche. La porte du roi lui étant fermée, elle l'attendit sur son passage, se montra devant lui, et lui demanda hardiment s'il était vrai qu'il la chassât de la cour; le roi baissa les yeux, répondit qu'il lui avait fait connaître sa volonté, et hâta le pas. Quelques jours après,

Henri de Cinq-Mars, à qui l'on avait offert la charge de premier écuyer, comme l'avaient eue successivement Barradas et Saint-Simon, et qui avait rejeté cette proposition avec mépris, prêta serment pour celle de grand-écuyer, par la démission qu'en donna le vieux duc de Bellegarde. Marie de Hautefort, qui s'était retirée à Paris, ne put pas même y rester; on lui intima l'ordre d'aller au Mans. C'était là encore un nouvel outrage envers la reine; mais il paraît qu'elle s'était résignée à tout souffrir, car deux mois après [28 janvier 1640] on publia qu'elle allait être mère pour la seconde fois.

Cet hiver, qui commençait tristement pour le roi, lui apporta encore un accès violent de goutte: il en était souffrant au point de garder le lit, lorsqu'un ambassadeur du roi de Pologne vint réclamer la mise en liberté de son frère, le prince Casimir. On lui fit longtemps attendre son audience, et il séjourna près d'un mois à Paris avant d'y faire son entrée. Il y eut quelques difficultés sur la garantie qu'on demandait pour la conduite du prince à l'avenir, et sur le chemin qu'il prendrait pour s'en retourner. On s'accorda enfin [mars], et l'ambassadeur, à la tête d'une nombreuse escorte, alla chercher le prince Casimir à Vincennes. Dès qu'il cessa d'être prisonnier, on lui fit toutes sortes de courtoisies; le roi le reçut à sa table, où il dîna la tête couverte, et le laissa partir pour la Pologne avec un riche présent. Peu de jours après, l'électeur palatin eut aussi sa liberté, reçut aussi de grands honneurs, mais à condition qu'il resterait en France pour n'en sortir qu'avec la permission du roi. On eut soin de faire sentir à tout le monde que cet acte de bienveillance et de générosité n'était pas une satisfaction donnée aux instances du roi d'Angleterre, et que l'électeur avait fait lui-même sa condition. Il fut conduit directement de Vincennes à l'hôtel de l'ambassadeur anglais; mais celui-ci ne crut pas devoir aller en remercier le roi. L'ambassadeur de Suède voulut donner à son gouvernement l'honneur d'avoir obtenu cette grâce, et en fit ses remercîments au nom de la reine Christine. Quelques mois après, l'électeur

recouvra sa liberté complète [août], en laissant entre les mains du roi la promesse écrite de ne rien faire contre les intérêts du royaume.

Cependant toutes les pensées étaient pour la prochaine campagne. A peine s'occupa-t-on d'un ballet, ayant pour sujet « le Triomphe de la Beauté, » dansé [25 février] chez le cardinal de Richelieu, puis à l'Arsenal et à Saint-Germain, par la fille du duc d'Orléans, âgée alors de douze ans, et vingt-trois jeunes filles de son âge. Un incident plus grave ne fit pas alors beaucoup plus de bruit. Ce n'était, il est vrai, que le renvoi d'un valet de chambre du roi, appelé de la Chesnaye. Mais cet acte de juridiction domestique tenait à l'influence du nouveau favori. Ce valet de chambre était, disait-on, le surveillant choisi par le cardinal de Richelieu pour épier la conduite du grand-écuyer dans l'intimité du roi. Au moins était-il, suivant d'autres relations, une espèce de favori en sous-ordre, de moindre condition et de plus bas étage, que la familiarité de ses services mettait à même de jeter dans l'oreille du roi quelques mauvaises paroles contre le grand-écuyer. De là naissaient des querelles entre le roi et le jeune Cinq-Mars, que le cardinal se donnait le mérite d'accommoder. Quoi qu'il en soit, espion ou rival tracassier, le valet de chambre déplut au grand-écuyer qui le fit chasser honteusement [19 mars]. On raconte même que le roi, en le menaçant de coups de bâton, dit avec colère aux assistants : « Celui-là au moins n'est pas « gentilhomme. » Le valet de chambre congédié alla se plaindre au cardinal qui le consola par un bon accueil. Le grand-écuyer y vint aussi pour s'excuser et reçut une forte réprimande. Le maréchal de la Meilleraye, qui avait eu pour femme la sœur du jeune d'Effiat, prit également le parti du valet de chambre. Le grand-écuyer fit toutes les soumissions possibles pour apaiser le cardinal, et celui-ci parut lui pardonner.

Il avait encore fallu chercher de l'argent pour continuer la guerre. On en avait obtenu du clergé ; on comptait sur une

poursuite dirigée contre ceux qui avaient altéré les monnaies pour produire un fonds assez considérable ; on créa [janvier] seize nouvelles charges de maîtres des requêtes ; le parlement voulut encore s'opposer à cette nouvelle érection d'offices. Deux conseillers, qui avaient déjà l'habitude de la résistance et du châtiment, Laisné et Paul Scarron, furent exilés, et on mit à la Bastille un maître des requêtes. Le parlement y gagna du moins la diminution du nombre des nouveaux offices [avril]. Lors de la réconciliation, qui suivait toujours les débats entre la magistrature et le pouvoir royal, le roi se réduisit à douze maîtres des requêtes, et le parlement enregistra l'édit. Pour le récompenser, on lui rétablit la chambre des enquêtes qu'on avait supprimée deux ans auparavant, en exigeant seulement la démission de deux conseillers qui en faisaient partie.

Du reste il n'y avait que sujet de joie sur la santé du fils du roi qui figurait déjà [4 février] dans la Gazette. « Pour ce « qu'il faut, disait le rédacteur, conserver la mémoire perpé- « tuelle des premières actions de monseigneur le dauphin, « vous saurez à quel point de gentillesse il est, ayant, en ce « bas âge de dix-sept mois, reçu du maître-d'hôtel en quartier « la serviette, qu'il donna à Sa Majesté se mettant à table, avec « une adresse qui ravit d'admiration toute l'assistance. »

CHAPITRE IV

Le duc de Longueville passe le Rhin et se joint aux Suédois. — Le comte d'Harcourt défait l'armée espagnole devant Casal. — Siége de Turin. — Reddition de la ville. — Négociation avec les princes de Savoie. — Mazarini ambassadeur de France en Italie. — La duchesse de Savoie rétablie à Turin. — Traité avec le prince Thomas.— Arrestation du comte Philippe d'Aglie. — Éloignement du père Monod. — Préparatifs pour la guerre du côté de la Flandre. — Siége d'Arras. — Reddition de la ville. — Victoire navale devant Cadix. — La reine accouche d'un second fils. — Insurrection de la Catalogne contre le roi d'Espagne. — Révolution en Portugal. — Progrès des troubles d'Angleterre.

[1640]

Nous avons laissé le duc de Longueville sur les bords du Rhin [octobre 1639] à la tête de l'armée que la France venait d'acheter. Il était important de l'employer promptement de peur qu'elle ne se ruinât par la désertion ; car le service français était peu agréable aux Allemands, et les Français ne servaient pas de meilleur gré en Allemagne. Le duc se mit donc en marche le long du Rhin, passa devant Strasbourg, prit par escalade la ville de Germersheim dont il força le château à se rendre, s'empara de Neustadt et de Landau [novembre] sans être empêché par l'armée bavaroise qui l'observait, et poussant son chemin vers Mayence, enleva Bingen et Kreutznach où il se donna un mois de repos. Là, le manque de munitions l'obligea malgré l'hiver à prendre un parti. Il était arrivé près du lieu où se joignent le Rhin et la Moselle ; il fallait passer l'une ou l'autre rivière. La seconde était trop bien dé-

fendue par le duc de Lorraine qui se tenait à Trèves ; on résolut de traverser l'autre pendant que les Bavarois avaient leurs quartiers d'hiver dans le Wirtemberg. Ce passage, effectué en sept jours, ne fut pas troublé par l'ennemi, encore bien qu'il y eût quelques troupes dans les bourgs et dans les forts qui bordaient l'autre côté du fleuve ; mais la saison et le défaut absolu de transport le rendaient difficile. A peine avait-on pu se procurer une trentaine de petites barques, sur lesquelles l'infanterie monta [27 décembre] pendant la nuit par détachements peu nombreux au-dessus de Bacharach pour descendre à l'autre rive vers Lorich. Les mêmes barques servirent ensuite à porter les chevaux des officiers, ceux du bagage et les chariots démontés, puis enfin l'artillerie. Pour la cavalerie, les hommes furent placés dans les barques, autour desquelles nageaient les chevaux tenus par la bride. Quand on fut sur l'autre bord, on débusqua les Bavarois des postes qu'ils occupaient dans les forts ; on poussa une reconnaissance du côté de Wisbaden, et trouvant le pays libre, l'armée, après s'être reposée à Limbourg, alla s'établir [23 janvier 1640] dans le landgraviat de Darmstadt, où le duc Georges, qui était du parti impérial, fut bien obligé de la recevoir.

On était ainsi arrivé dans le voisinage de la Hesse, c'est-à-dire d'un pays ami. Dès l'été précédent l'alliance de la France avec la veuve du landgrave avait été renouvelée [22 août 1639] par un traité signé à Dorsten. Mais il restait quelques conditions à éclaircir avant que cette princesse voulût joindre ses troupes à l'armée du duc de Longueville ; la plus importante était celle des subsides promis qui n'arrivaient pas, et la landgrave Amélie déclarait « ne pouvoir faire la moindre ac-« tion d'hostilité avant d'avoir une bonne pièce d'argent dans « les mains. » Le duc de Longueville prit sur lui de faire compter à la landgrave cinquante mille risdales, et cette princesse mit à sa disposition [1er février 1640], pour agir de concert contre l'ennemi commun, trois mille hommes et deux mille chevaux. Le duc Georges de Lunebourg, rompant tout

à fait avec l'empereur, entra aussi dans la coalition, et toutes ces forces rassemblées s'acheminèrent pour aller au secours du général suédois Banier, que l'archiduc Léopold, à la tête d'une puissante armée où commandaient les généraux Hatzfeld et Piccolomini, avait chassé déjà de la Bohême et de la Silésie. Le duc de Longueville [16 mai] trouva le maréchal Banier à Erfurt, retranché contre les impériaux qui venaient d'être encore renforcés par l'arrivée des Bavarois. On s'attendait à une bataille générale ; mais les impériaux la refusèrent, aimant mieux fatiguer leur ennemi que le combattre. Ces masses armées passèrent donc plusieurs mois à s'observer, à se menacer ou à se fortifier, à entreprendre l'une contre l'autre, à ravager le pays, les impériaux gagnant toujours du terrain et les confédérés le disputant pied à pied, jusqu'à ce que l'hiver vint les arrêter [décembre] sur les bords du Weser où ils avaient transporté le théâtre de la guerre. L'armée combinée se reposa quelque temps au pays de Brunswick, les Français ayant soin d'envoyer des secours vers le Rhin pour y garder leur communication et leurs conquêtes. Le duc de Longueville avait cessé de les commander. Longtemps retenu à Cassel par sa mauvaise santé, il s'était décidé enfin à retourner en France, laissant son armée aux ordres du comte de Guébriant. Il fut bientôt résolu qu'on déchargerait le pays allié de ce ruineux séjour, et les Suédois, suivis de l'armée française, reprirent leur marche vers Erfurt.

Après le duc de Longueville, celui qui avait été le plus tôt prêt cette année pour continuer la guerre, était le comte d'Harcourt ; sa victoire remportée auprès de Quiers avait eu pour résultat de lui donner de bons quartiers d'hiver et d'éloigner l'ennemi. Il lui restait à défendre la citadelle de Turin toujours assiégée par la ville ; le vicomte de Turenne, qui servait sous lui, fut chargé de ce soin. Il réussit à y faire entrer des munitions et un renfort de soldats qui la maintinrent en état de n'être ni surprise, ni affamée. Pendant ce temps toutes les forces espagnoles s'étaient portées contre Casal. Le comte

d'Harcourt y avait bien conduit un secours, l'automne précédent. Mais ce n'était pas assez pour résister à une forte armée composée de treize mille hommes de pied, six mille chevaux et dix-huit canons, qui semblait sûre du succès, et attaquait dès le premier jour sans marchander. Le comte résolut [8 avril] d'aller chercher avec toutes ses troupes l'armée espagnole, et de jouer Casal au sort d'une bataille. Il assembla donc à Poirino ce qu'il avait de forces, montant à sept mille fantassins et trois mille chevaux, pour marcher en toute hâte vers la ville assiégée, autour de laquelle il trouva l'ennemi bien retranché, protégé par des forts et des redoutes dans toute l'étendue de sa circonvallation, dont les extrémités touchaient à la rivière du Pô. Le vicomte de Turenne, le comte du Plessis-Praslin, le sieur de la Mothe-Houdancourt, et deux généraux commandant les troupes de Savoie, délibéraient avec lui et exécutaient ses ordres. Aussitôt qu'on eut reconnu la position des Espagnols, on résolut de les attaquer. Si l'on en croit une relation, le lieu qui avait été jugé de plus facile abord et par lequel on devait donner était justement celui que l'ennemi avait le mieux fortifié, de sorte qu'on s'y serait perdu sans un heureux hasard qui fit qu'on ne trouva pas de guides pour aller par ce chemin. Les retranchements espagnols furent donc assaillis [29 avril] de trois côtés et défendus avec vigueur. Le comte d'Harcourt donna l'exemple de la hardiesse en faisant sauter son cheval au delà des lignes ; le vicomte de Turenne trouva au milieu de l'action le sang-froid nécessaire pour faire paraître sa cavalerie deux fois plus nombreuse qu'elle n'était; après quelques heures d'un combat acharné, toute l'armée espagnole fut écrasée ou chassée de ses lignes, et on en poursuivit les débris dans la plaine. Cinq mille morts des rangs ennemis ensanglantaient le champ de bataille. « Nous avons beaucoup perdu, écrivait alors à sa « mère le vicomte de Turenne, mais pas approchant. »

Non content d'avoir sauvé Casal, le comte d'Harcourt, en veine de succès, voulut reprendre Turin. Il croyait n'avoir

plus rien à craindre du général espagnol ; car on disait que l'étonnement d'une attaque si soudaine et d'une si grande déroute avait troublé l'esprit du marquis de Leganez. Onze jours après la victoire de Casal, l'armée française [10 mai] était en bataille devant Turin, où elle s'empara du faubourg et des éminences voisines. Mais à peine avait-elle commencé ses travaux, qu'elle vit reparaître [26 mai] le marquis de Leganez, prêt à prendre sa revanche du siége où on l'avait troublé. Les Français se trouvaient ainsi entre une ville pleine de soldats, où commandait le prince Thomas, et les troupes d'Espagne rafraîchies et recrutées, ces dernières formant une enceinte autour de celle que le duc de Longueville occupait devant les remparts de Turin. Cependant l'intention du marquis n'était pas de se jeter brusquement sur les assiégeants, comme avait fait contre lui le comte d'Harcourt ; son dessein, d'une exécution plus lente, était de leur couper les vivres et de les tenir assiégés eux-mêmes, ce qui lui réussit à tel point qu'il fallut bientôt emprunter aux provisions de la citadelle de quoi nourrir l'armée dans ses lignes où elle était bloquée. Mais l'approche d'un corps de troupes, que le vicomte de Turenne était allé chercher à Pignerol, décida le marquis à tenter une attaque générale sur l'armée du comte d'Harcourt, qu'il supposait affamée et fatiguée, avant qu'elle eût reçu ce renfort. Il se présenta donc [11 juillet] des deux côtés du faubourg du Pô pour exécuter cette attaque, que devait seconder le prince Thomas par une sortie. La lenteur de celui-ci à commencer sa part d'action laissa au comte d'Harcourt le temps de repousser les Espagnols sur tous les points, et de se retourner pour faire face aux assiégés qu'il fit rentrer dans la place. Les Espagnols battus ne purent reprendre leur position, et l'armée française se trouva plus au large, avec facilité de recevoir des vivres. A son tour la ville souffrait de la disette, et avait besoin de se décharger de quelques troupes que le combat précédent y avait fait entrer. Une sortie [24 juillet] fut essayée deux fois à cet effet et ne put réussir,

bien qu'aidée en dehors par les troupes espagnoles. On raconte que, pour envoyer des vivres et des munitions aux habitants de Turin, le marquis de Leganez s'avisa de les placer dans le flanc des plus larges bombes fortement bouchées, que les mortiers lançaient par-dessus les murs ; un officier même eut la galanterie d'adresser ainsi à sa maîtresse une provision de cailles grasses, accompagnées d'un tendre billet. De son côté, le comte d'Harcourt faisait abattre par ses canons les moulins qui servaient à la ville. De nouvelles troupes, amenées de Bourgogne par le marquis de Villeroy, avaient renforcé son armée qui repoussa plusieurs sorties des ennemis. Toutes les tentatives partielles qu'on avait faites jusqu'ici n'ayant rien produit, et la ville se trouvant plus serrée que jamais, le prince Thomas et le marquis de Leganez résolurent de renouveler l'attaque générale, qui avait déjà failli deux mois auparavant. Cette fois [14 septembre] le prince Thomas fut prompt à donner du côté où le marquis de Leganez devait venir à sa rencontre; mais celui-ci à son tour ne fit pas assez de hâte. En arrivant sur le lieu du combat, il trouva les Savoisiens en pleine déroute, et ce qui était échappé de la bataille déjà rentré dans les murs. Alors le prince Thomas reprit une négociation déjà plusieurs fois commencée et rompue. Le nonce du pape à Turin en avait jeté les premières paroles; deux ecclésiastiques de la même ville s'en étaient ensuite rendus entremetteurs; elle aboutit enfin à la remise pure et simple de Turin entre les mains du roi. On demandait que la condition de rendre cette ville à la duchesse de Savoie fût imposée au roi dans le traité. Le comte d'Harcourt refusa de souscrire à cette obligation, et l'on se contenta de dire que la volonté du roi était « d'y rétablir la « régence de la duchesse dans la souveraineté de son fils. » Les autres articles de la capitulation furent ceux d'une garnison qui cède avec honneur. Le prince Thomas de Savoie sortit de Turin avec ses troupes, portant armes et bagage, mèche allumée, tambour battant, enseignes déployées, et tout

ce qu'elles pouvaient faire tenir de provisions dans leur fourniment; tous les habitants qui voudraient le suivre eurent liberté de le faire dans deux mois avec leurs familles et hardes, et d'aller où bon leur semblerait, pourvu que ce ne fût pas dans les villes tenues par le roi ou par la duchesse; quant aux Espagnols qui étaient dans la ville, on leur traça leur chemin vers l'armée du marquis de Leganez. Tout cela exécuté, le comte d'Harcourt [22 septembre] prit possession de Turin.

Il n'y avait rien que de militaire dans le traité passé entre le lieutenant-général de Sa Majesté très-chrétienne et le prince de Savoie ayant le commandement d'une place de guerre. Mais on vit bientôt, et sans doute les Espagnols avaient déjà compris, qu'il se préparait depuis longtemps une transaction politique entre la France et les prétendants à la régence des États savoisiens. La France, tenant assez peu compte de ce que la duchesse avait perdu pour ses intérêts, se plaignait sans cesse de la trouver timide, mal résolue, attachée fortement à ce qui lui restait de territoire et de puissance, mais avec un assez mauvais jugement de ce qu'il fallait faire pour le conserver. Dès le mois de décembre 1639, le cardinal de Richelieu écrivait à l'ambassadeur de France en Savoie : « Dites « bien à Madame que si on ne trouve point de sûreté dans ce « qu'elle promet pour elle-même, il n'y aura plus de négo- « ciation à faire avec elle. » La même lettre nous apprend qu'il existait, parmi les serviteurs de la duchesse, des hommes payés par la France, dont l'un s'était plaint de n'avoir pas reçu à Grenoble les bienfaits du roi. « Je ne saurais assez « m'étonner, dit le cardinal, de ce qu'il ne reconnaît pas lui- « même qu'on l'a fait exprès de peur de le rendre suspect. » On avait donc jugé qu'il serait bien plus avantageux d'avoir pour soi des princes, tous deux d'un âge valide, l'un cardinal, mais fort disposé à rentrer par le mariage dans les conditions de sa naissance, l'autre général éprouvé et père de plusieurs enfants, qu'une femme de caractère obstiné, de con-

duite équivoque, et dont toute l'autorité reposait sur la tête d'un fils. En conséquence, une négociation fut entamée [mars] avec le cardinal de Savoie qui occupait Nice et le prince Thomas qui défendait Turin. Le cardinal offrait le premier de s'accommoder, seul ou avec son frère, pourvu qu'on lui donnât en mariage la jeune fille de la duchesse. Le prince Thomas se pressa moins, parce qu'il espérait pouvoir se passer de la France et régler lui-même ses affaires avec sa belle-sœur. Mais en même temps qu'on traitait avec ces princes, on trouvait fort mauvais [18 avril] que la duchesse se permît d'entendre leurs propositions, qui semblaient au cardinal de Richelieu tout à fait « impertinentes et ridicules. » Comme on savait que le projet d'un arrangement, dans l'intérêt unique de la Savoie et sans égard à celui de la France, était appuyé notamment par le comte Philippe d'Aglie, qui avait toute la faveur, et peut-être toutes les faveurs, de la duchesse, l'ambassadeur de France eut ordre [17 mai] de signifier à ce seigneur « qu'il n'y avait rien qu'il ne dût craindre s'il manquait « à son devoir et à ce que le roi se promettait de lui en cette « occasion. » La délivrance de Casal et le siége de Turin simplifièrent les choses; dès lors les armes du roi étaient contre le prince Thomas, et on ne permit pas à la duchesse d'intervenir, ni même de s'approcher du Piémont, comme elle le voulait. C'était au roi que la ville devait être rendue, avec le roi que le prince pouvait traiter; il y avait chance même de le faire prisonnier ; ainsi toute négociation était interrompue, l'entrée de l'armée française dans Turin devant précéder toute espèce d'accommodement ou en former la base. Les pourparlers, entre le général français et le prince qui commandait dans la place assiégée, amenaient naturellement la question des intérêts de celui-ci, comme oncle du jeune duc et comme éventuellement appelé, après le cardinal son frère, à en recueillir l'héritage. On lui représenta [août] combien il était fondé à quitter le parti des Espagnols qui ne l'avaient pas secouru, quel avantage il trouverait à prendre celui de la France,

soigneuse de défendre, de garder, de reconquérir le bien de sa maison, non pour elle, mais pour les siens, pour lui-même, si son tour de succession arrivait. On lui promit surtout des pensions du roi, une augmentation d'apanage dans son pays, un commandement d'armée. Les choses arrivées à ce point, la défense de Turin n'était plus qu'une affaire d'honneur dont le prince avait à cœur de se bien tirer. Lorsqu'il crut avoir assez fait pour sa réputation de général, il rendit la ville et se réserva de disposer de sa personne. Ce fut alors à la duchesse, qui prévoyait l'accommodement de ses beaux-frères avec le roi, de protester contre tout ce qu'on pourrait faire sans elle, et de se plaindre « qu'on eût laissé le prince Thomas s'échap- « per de Turin où il n'y avait plus qu'à le prendre. » On la laissa dire ; car déjà, pour terminer l'arrangement qu'on voulait faire, on avait envoyé en Piémont le sieur Mazarini, destiné d'abord pour traiter de la paix générale à Cologne et qui fut obligé [14 septembre] de changer sa route. « Chacun peut « juger, disait le roi, par l'emploi que je lui avais auparavant « donné, de la confiance que j'ai en lui ; ce qui doit faire « connaître aussi à ma sœur combien j'ai à cœur ce qui la « regarde. Il s'en va donc en ces quartiers-là avec la qualité « de mon ambassadeur extraordinaire en Italie. » A peine le nouvel envoyé fut-il arrivé à Chambéry, que la duchesse de Savoie le pressa d'obtenir du roi qu'elle pût rentrer à Turin. Le roi le lui permit [15 octobre] « pour son contentement, en « la conjurant de tout son cœur d'y tenir telle conduite que « tout le pays vît de la différence à son avantage entre son « gouvernement et celui du prince Thomas. » Ce fut une grande joie pour la duchesse de revoir [18 novembre] cette capitale d'où elle avait été chassée en si piteux état ; mais elle s'aperçut bientôt qu'elle n'y était pas maîtresse, encore que le commandant français allât prendre d'elle chaque soir le mot d'ordre. Auprès d'elle, et presque en dépit d'elle, le comte d'Harcourt et l'ambassadeur extraordinaire du roi échangeaient des articles avec les princes ses beaux-frères. Le pouvoir spé-

cial qui leur en avait été donné [2 novembre] portait seulement que le roi « voulait contribuer au bien de la maison de « Savoie, selon l'intérêt qu'il y prenait depuis qu'il l'avait ad- « mise dans la sienne par le moyen de sa sœur, et, pour cet « effet, ramener les princes de cette maison au bon chemin « qu'ils devaient tenir, se comportant vers le duc son neveu, « comme aussi vers la couronne de France, ainsi qu'il con- « venait. » Du reste, il n'y était aucunement question de se concerter avec la duchesse pour agir, négocier et conclure. Le sieur Mazarini commença donc son ouvrage de conciliation. Avec le cardinal de Savoie, c'était chose facile; car il ne demandait que la main de sa nièce, une dot, une pension, de l'argent comptant, le séjour de Nice et deux galères armées à Villefranche : tout cela lui fut promis, et l'exécution ajournée « jusqu'à ce qu'il eût fait preuve d'accord avec sa belle- « sœur. » Mais, du côté du prince Thomas, il y avait plus à faire; celui-ci avait une armée, des places, une liaison avec l'Espagne, qui retenait comme cautions ses enfants et sa femme, sœur du comte de Soissons. La condition principale de son traité, et qu'il se chargeait de faire accepter par l'Espagne, était la restitution de part et d'autre de toutes les places occupées par les deux puissances dans les États de son neveu. La France paraissait y consentir, mais elle y mettait des restrictions qui la rendaient pour elle sans effet. Le prince Thomas avait assez d'intelligence pour ne s'y pas tromper. Dès lors, le désir de le regagner se refroidit à tel point que le cardinal de Richelieu écrivait nonchalamment au sieur Mazarini [25 novembre] : « Si vous voulez savoir franchement ce « que je pense de votre négociation, je vous avoue que, ne la « tenant pas désespérée, je n'en ai pas grande espérance. » Un traité n'en fut pas moins signé [2 décembre] entre le prince et l'ambassadeur extraordinaire, par lequel « la France « promettait sa royale protection au prince Thomas, demeu- « rant attaché à son service et à ses intérêts, et s'engageait à « maintenir la succession ducale aux descendants mâles de

« cette maison, comme aussi à moyenner l'accommodement « des deux princes avec la duchesse. Le prince, de son côté, « devait envoyer en Espagne pour obtenir qu'on lui remît sa « femme et ses enfants, et pour presser la restitution des « places occupées par les Espagnols, sous l'assurance, donnée « par le roi au pape et à la république de Venise, qu'il ferait « de même de celles qu'il tenait, pourvu que celles dont ses « ennemis devaient faire la restitution fussent assurément en « la puissance du duc de Savoie. » En tout cas, avec ou sans réponse, le prince devait aller trouver le roi en France au quinzième jour de janvier lors prochain. Il faut dire tout de suite que ce traité ne reçut pas d'exécution.

Une des causes qui empêchèrent alors la réunion complète et effective du prince Thomas de Savoie au parti français, fut l'opposition qu'elle trouvait à la cour de la duchesse. Là, comme nous l'avons dit, dominait l'intérêt savoisien ; celui qui s'en était fait le principal organe était le comte Philippe d'Aglie. Ce seigneur, dans la position toujours assez odieuse où l'avait élevé l'affection d'une femme, craignait de voir rentrer à la cour de Savoie les deux princes, beaux-frères de la duchesse, forts d'une autorité qu'ils tiendraient de leur accord avec la France : il aurait voulu que la réconciliation de la famille se fît par lui, et qu'on lui en sût gré. Ce désir, et les démarches qui en résultaient, contrariaient la France dont les armes étaient en Piémont. Elle résolut de se faire justice par la force : pendant la nuit [30 décembre], le comte Philippe fut arrêté à Turin, au milieu d'un festin, conduit dans la citadelle, et de là mené en France, où on l'enferma au château de Vincennes. Peu de temps auparavant [mai], la duchesse avait été forcée de faire transférer dans la forteresse de Miolans le père Monod, dont la présence à Montmélian était un objet d'inquiétude : de sorte que, cette princesse, pour se voir rétablir dans Turin sous la garde des soldats de son frère, avait perdu tour à tour son confesseur et son amant.

Tels avaient été les progrès et les résultats de la guerre en

Allemagne et en Italie; mais c'était encore du côté des Pays-Bas, encore pour une prise de ville, qu'avaient été réservés les soins privilégiés, les grands préparatifs de la campagne. Trois armées, ou plutôt une grande armée sous trois chefs, devait servir de ce côté; ceux qui la commandaient étaient, le nouveau maréchal de la Meilleraye, recommandé par la prise de Hesdin comme un général de bonne chance et de grande habileté pour les siéges; le maréchal de Châtillon qui, à force de dévouement, s'était fait pardonner ses mauvaises fortunes; enfin le maréchal de Chaulnes, qui aurait couru grand risque de vieillir ignoré dans son gouvernement de Picardie, si la guerre n'était venue l'y chercher. Dès le mois de janvier, le roi écrivait aux trois maréchaux de compléter leurs troupes avec tout le zèle et toute l'activité possibles, pour qu'elles fussent prêtes à se montrer longtemps avant celles des ennemis. Cela n'empêcha pas qu'au mois de mai on sût encore à peine ce qu'on allait tenter. Le roi s'était rendu de sa personne [9 mai] à Soissons, et le maréchal de la Meilleraye, avec une partie de l'armée, s'avança dans le pays ennemi vers Chimay et Charlemont; mais les pluies ne permirent de rien entreprendre, et ce qu'il conduisait de troupes était déjà à demi ruiné [12 mai] avant d'avoir pu être employé. Pendant ce temps on consultait les deux autres maréchaux, qui n'avaient pas bougé d'Amiens [22 mai], sur la possibilité de prendre Lillers ou Béthune avec ce qu'ils avaient de forces, et sur le nombre qu'il leur en faudrait pour se rendre maîtres d'Aire, d'Arras ou de Cambray. Une autre prévoyance du roi pour leur armée était, comme écrivait [25 mai] le secrétaire d'État des Noyers, « de lui fournir la subsistance « spiri-« tuelle, » c'est-à-dire la prédication et l'instruction religieuse. Avant qu'elle se mît en route, on y établit des missions militaires sous la direction des révérends pères jésuites, pieuse innovation dont le grand-maître de l'artillerie avait fait une heureuse expérience l'année précédente. Les deux maréchaux venaient de recevoir ordre de se porter sur Lillers, et de là sur Béthune,

quand le roi, changeant tout à coup de pensée, leur enjoignit [28 mai] de marcher avec toutes leurs troupes pour assiéger Arras, où le maréchal de la Meilleraye allait venir les joindre. Comme il s'agissait d'une action d'importance, le cardinal jugea que ce n'était pas assez de trois maréchaux, et leur envoya, de surcroît, « ce qu'il avait de meilleur et ce qu'il « estimait le plus, » savoir l'évêque d'Auxerre. Les deux parts de l'armée firent chacune de leur côté le chemin qui leur avait été tracé; l'une alla se présenter devant Aire et Béthune pour tromper l'ennemi sur ses desseins; l'autre traversa rapidement le pays, depuis Chimay jusqu'à Bapaume : et toutes deux [13 juin] se trouvèrent ensemble, sous les trois chefs qui les commandaient, devant les remparts d'Arras. Le roi [19 juin] vint s'établir aussitôt dans Amiens.

Alors le siége commença. Arras était regardé comme imprenable par sa position et ses défenses, surtout par l'inimitié que ses habitants portaient à la France. Cet esprit d'une population, d'ailleurs fort nombreuse, semblait pouvoir suppléer à la faiblesse de la garnison espagnole et à l'absence même du gouverneur, qui, sorti de la ville pour aller jeter du secours dans une place du voisinage, n'avait pas pu y rentrer. Un vieux dicton, qui courait parmi le peuple, servait à l'animer d'une résolution moqueuse contre les efforts des assiégeants. En dix-huit jours les lignes furent formées. Puységur raconte qu'au quinzième jour du travail, l'armée ennemie s'étant présentée, le maréchal de la Meilleraye proposa de sortir des lignes encore imparfaites pour l'attaquer; le maréchal de Châtillon fut d'avis contraire, et, prévoyant bien que les opinions du conseil suivraient le général en faveur, protesta de ne pas remuer jusqu'à ce qu'il eût reçu un ordre du roi. On en référa au cardinal qui se tenait à Doullens, lequel répondit « qu'il n'était pas homme de guerre, « mais que le roi avait jugé les trois maréchaux capables, et « qu'ils répondaient sur leurs têtes de la prise de la ville. » Il faut dire pourtant qu'au temps même ou Puységur place

cette anecdote assez suspecte, le maréchal de Châtillon écrivait à la cour [26 juin] : « Une chose qui doit faire bien espérer « du succès de notre dessein est la bonne intelligence des « principaux chefs, qui sont en telle correspondance et union « qu'il ne paraît y avoir qu'un chef et qu'une armée. » Peut-être ce narrateur, ordinairement fort exact des faits militaires, aura-t-il seulement amplifié ici une lettre du secrétaire d'État des Noyers [27 juin], où il était dit que, comme l'ennemi devait tout hasarder pour sauver Arras, les maréchaux ne devaient de leur côté hasarder rien qui pût les empêcher de le prendre. « Ce n'est pas, ajoutait-il, que le roi ne leur laisse « le pouvoir de livrer bataille s'ils voient jour à le faire avec « avantage ; mais Sa Majesté désire qu'ils aient la prise « d'Arras pour la principale fin devant les yeux. » Du reste tel était toujours le résumé des ordres qui venaient de la cour; se fortifier dans ses retranchements, avancer contre la ville, et ne combattre qu'à coup sûr.

Cependant une armée espagnole, commandée par le cardinal-infant en personne, avec le duc de Lorraine et les généraux don Philippe de Silva et Lamboy, s'était assemblée à Lille et vint se montrer devant la circonvallation des Français qui, au bout de vingt-quatre jours, avaient ouvert la tranchée et poussaient leur attaque progressive vers les remparts d'Arras. Après avoir examiné [10 juillet] la position des assiégeants qui fut trouvée sans doute trop forte, les Espagnols s'éloignèrent pour se poster sur les routes par lesquelles arrivaient les convois. Il fallut donc détacher du camp, d'abord de fortes portions de troupes et ensuite presque une armée, pour aller au-devant des vivres et des munitions, que le roi de son côté faisait escorter par des corps nombreux. Un premier convoi, dirigé pour essai [18 juillet], se perdit pendant qu'on se le disputait par un rude combat. Le maréchal de la Meilleraye, qui avait bravement commandé dans cette rencontre, mais qui n'en était pas moins retourné au camp sans provisions, se porta de nouveau avec huit mille hommes de

pied et quatre mille chevaux au-devant du convoi principal, que suivait le marquis du Hallier parti de Doullens. Tout ce qui était autour du roi dans Amiens s'était joint à cette double escorte qui arriva enfin sans accident devant Arras. Mais elle y trouva une bataille engagée. Les Espagnols [2 août] avaient profité de l'absence du maréchal de la Meilleraye pour attaquer ses lignes, dégarnies de tout ce monde qu'il avait emmené. Déjà ils avaient gagné du terrain, lorsque l'armée, revenant avec le convoi, accourut au bruit du canon pour prendre part à l'action. A la tête des volontaires partis d'Amiens et qu'elle avait rencontrés sur la route, tous parés de riches habits, d'armures brillantes et encore sans atteinte du fer ou de la poudre, était le grand-écuyer Henri de Cinq-Mars. Le maréchal de Châtillon, dans la relation qu'il fit du combat, eut grand soin de signaler l'arrivée de ce jeune seigneur comme le premier secours qui vint sauver ses soldats. « Si monsieur le maréchal, écrivait-il, ne l'eût retenu par « prières, et même par son autorité dont il fut contraint de « se servir, il voulait aller donner, avec la bonne compagnie « qu'il avait amenée, dans le fort que les ennemis venaient « de regagner. Sa présence apporta grande joie aux chefs et « aux troupes. » Il est probable que quatre régiments, envoyés en toute hâte par le maréchal de la Meilleraye, ne furent pas d'une moins utile assistance. L'approche du maréchal lui-même et de l'armée de secours que conduisait le marquis du Hallier détermina l'ennemi à se retirer. L'abondance se trouvant rétablie dans le camp, on pressa la ville avec vigueur ; le jeu d'une mine ayant fait large brèche, les habitants d'Arras obligèrent la garnison à capituler. Le cardinal-infant fit en vain démonstration de se mettre en bataille, sans avancer plus près que la portée du canon. En sa présence, la ville se rendit aux trois maréchaux [9 août], la garnison obtenant sortie honorable pour être conduite à Douay, les habitants de leur côté se faisant assurer le maintien exclusif de la religion catholique, la conservation de leur saint cierge et autres

reliques, l'exemption de la gabelle du sel et la continuation de leurs priviléges. Un des articles portait que la nomination récemment faite d'un sujet espagnol à l'évêché d'Arras serait maintenue, pourvu que dans un an celui qui avait été promu en vînt prendre possession. Le roi eut une grande joie de la reddition d'Arras, et il faut reconnaître qu'il y avait fortement contribué par son activité, par sa vigilance, par une attention de tous les moments, que les généraux durent trouver pourtant plus d'une fois importune et tracassière. Après les avoir excités, souvent avec rudesse, à bien faire, il les félicita de bon cœur et joyeusement d'avoir bien fait. Le cardinal aussi, très-sévère et très-grondeur la veille, prodigua le lendemain, au maréchal de Châtillon surtout, les assurances les plus vives d'estime et d'amitié. Quoique le siége d'Arras, conduit avec cette prudente application qui semblait jusque-là n'appartenir qu'aux Hollandais, n'eût pas été troublé par beaucoup de combats, on y avait fait cependant quelques pertes. Le marquis de Gesvres, l'un des maréchaux de camp, était tombé prisonnier dans les mains de l'ennemi qu'il poursuivait. Le colonel de Rantzau, blessé d'une mousquetade, avait eu la cuisse amputée. Beaucoup de gentilshommes périrent dans ces rencontres de cavalerie et dans ces escarmouches plus vaniteuses qu'utiles où se précipitait la jeune noblesse, animée par la présence des ducs de Nemours, de Mercœur, de Beaufort, et surtout du jeune duc d'Enghien, qui faisait là ses premières armes et ne ménageait pas sa vie de dix-neuf ans. Parmi les prisonniers qu'on fit à l'ennemi se trouvait un officier du nom de Buffalini, que le sieur Mazarini son cousin, qui était alors dans Amiens à la suite du roi, demanda pour s'entretenir avec lui d'affaires domestiques; cet officier fut traité plus favorablement que n'aurait pu l'être un chef d'importance. Le gouvernement d'Arras fut donné au marquis de Saint-Preuil, gouverneur de Doullens, qui avait conduit avec habileté le dernier convoi. On s'occupa de réparer le mal qu'on avait fait à la ville pour pouvoir à son tour la défendre,

et on détruisit les travaux du siége pour qu'ils ne servissent pas à l'ennemi. L'armée espagnole inquiéta quelque temps celle de France ; mais elle finit par se résigner à cette conquête, dont la France aussi se contenta pour cette année.

Le succès de la campagne en Artois, quoique réduit à la prise d'une ville, avait été d'autant plus glorieux que, cette fois comme l'année précédente, les opérations des Français avaient été fort peu aidées par celles de l'armée hollandaise. En 1639, la flotte des Provinces-Unies, sous le commandement du lieutenant-amiral Tromp, avait deux fois attaqué et battu les vaisseaux de l'Espagne, d'abord devant Gravelines, puis devant les dunes d'Angleterre. Mais, sur terre, le prince d'Orange s'était contenté de se montrer devant Gueldres, comme s'il voulait en faire le siége, et à la première nouvelle d'un secours entré dans la ville, il avait aussitôt retiré ses troupes. Il avait promis de faire mieux cette campagne, et s'était mis en marche vers la Flandre avec un armement considérable. Tous ces préparatifs aboutirent pourtant à tenter quelques passages de rivière ou de canal que les Espagnols lui disputèrent, et à mettre le siége devant la forteresse d'Hulst, qui fut aussitôt secourue. Alors le prince d'Orange rembarqua son armée, qu'il conduisit encore du côté de Gueldres, sans rien entreprendre, laissant à toutes les forces espagnoles la liberté de tenter la défense d'Arras. Une conduite aussi froide aurait fait soupçonner le prince d'Orange de quelque connivence fâcheuse avec l'ennemi, si la mort d'un de ses parents, le comte Jean Casimir de Nassau, tué dans cette courte expédition, n'eût paru un gage suffisant de sa fidélité. Cette année, ce fut dans le Nouveau Monde que la marine hollandaise se mesura avec avantage contre celle d'Espagne. De son côté, la flotte française, sous le commandement du jeune marquis Armand de Brézé, fils du maréchal, partit de La Rochelle, parcourut l'Océan autour de la péninsule espagnole, et, trouvant près de Cadix la flotte d'Espagne qui se rendait aux Indes, lui livra combat [22 juillet] en vue de cette

ville. Les Espagnols y perdirent leur vaisseau amiral, quatre galions et deux autres vaisseaux ; le reste prit sa retraite dans le port, devant lequel le jeune amiral s'arrêta plusieurs jours pour défier l'ennemi qui n'osa plus reprendre la mer. Pendant ce temps, l'archevêque de Bordeaux cherchait en vain sur la Méditerranée les galères d'Espagne, qui évitèrent sa rencontre et le laissèrent impunément faire quelques heureux coups de main sur les côtes de Naples.

Il y avait en tout cela d'assez bons événements pour réjouir l'esprit du roi, satisfait encore d'avoir vu son favori se révéler tout à coup ardent et valeureux homme d'armes au siége d'Arras. Une autre prospérité l'attendait à Saint-Germain, où il revint [7 septembre] après la prise de cette ville, pendant que le cardinal de Richelieu donnait ordre aux affaires de Picardie. La reine arrivait au terme de sa seconde grossesse, et quoique tout récemment on eût encore surpris une lettre d'elle adressée à la duchesse de Chevreuse, qui avait quitté l'Angleterre pour la Flandre, cette imprudence d'une amitié tant soit peu mutine n'avait pas altéré la bonne intelligence entre les époux. L'accouchement de la reine ne démentit pas, quant au sexe de l'enfant, la prédiction que nous avons rapportée. Elle mit au monde [21 septembre] un second fils, « ayant le « teint fort blanc, le poil noir, les membres extrêmement bien « faits, » et qu'on appela le duc d'Anjou, quoique, suivant la remarque du gazetier, « il eût été mieux de le nommer comte « d'Artois, en souvenir de la prise d'Arras qui avait précédé « sa naissance. » On remarqua encore dans cette occasion la singulière préférence donnée au mois de septembre pour la naissance des grands personnages. Le roi, la reine, le dauphin, le second fils de France, étaient tous nés à cette époque de l'année, où le cardinal de Richelieu les avait devancés, ce qui fit revivre, chez quelques flatteurs érudits, « l'ancienne « opinion des Hébreux que la création du monde datait aussi « de la même saison. »

Les malheurs d'un ennemi, quels qu'en soient le principe

et la fin, quelque part qu'on y ait prise, comptent aussi dans la fortune de ceux qui dirigent les États. A ce titre, l'année 1640 avait été grandement profitable au gouvernement de France ; car la couronne d'Espagne y avait souffert un cruel dommage. Pendant que les armes de son adversaire lui enlevaient une ville en Artois, la révolte, toujours bien plus rapide que la conquête, arrachait de son territoire une riche province et tout un royaume. Des deux extrémités de la péninsule se détachaient, par le soulèvement populaire, deux grandes portions de cet empire, dont cinq années de guerre générale avaient à peine entamé les possessions lointaines. L'insurrection de la Catalogne s'était déclarée la première. Ce mouvement, comme tous ceux qui agitent les peuples, avait des causes anciennes et profondes, dont les principales étaient sans doute la richesse du pays, et la longue jouissance d'une position privilégiée parmi les provinces réunies à la Castille. La guerre, apportée par la France sur les confins de leur territoire, fournit aux Catalans de nouveaux griefs, qui déterminèrent l'explosion du mécontentement public. Loin d'appeler les Français chez eux, ils trouvaient fort mauvais qu'on vînt les troubler dans leurs douces habitudes de bien-être et de profit ; mais ils auraient voulu que leur roi les eût protégés à l'avance par des dispositions prévoyantes, et qu'il leur en coûtât le moins possible pour leur sûreté. Ils ne s'en portèrent pas moins au secours du Roussillon, lorsque les Français y entrèrent : mais là commencèrent les injures et les reproches. Le gouvernement trouvait l'assistance des Catalans faible, indocile, querelleuse, bien éloignée surtout de la fougue un peu emphatique que portait dans ses commandements le ministre de cette monarchie. « Si vous n'obligez pas, « écrivait le duc d'Olivarès au vice-roi de la Catalogne [3 oc- « tobre 1639], les peuples de la principauté à porter sur leurs « épaules, faute de charrois, tout le blé, orge et paille qu'on « trouvera, vous manquerez à Dieu, à votre roi naturel, au « sang qui coule dans vos veines et à votre propre conserva-

« tion. Si les priviléges du pays ne retardent rien de ce qui « est à faire, il sera bon de s'y ajuster ; mais s'ils apportaient « retard, ne fût-ce que d'une heure, celui-là est ennemi de « Dieu, de son roi, de son sang et de sa patrie, qui mettra en « avant les priviléges du pays. Il faut bien loger les soldats, « leur donner de bons lits, et, s'il y en a quelqu'un qui ne « l'ait pas bon, vous devez l'ôter aux gentilshommes les plus « qualifiés de la province, dussiez-vous les réduire à coucher « sur la terre. Si les pionniers, disait-il une autre fois [14 oc- « tobre], veulent venir de leur gré, qu'ils viennent ; sinon « faites-les venir de force, quand vous devriez les faire lier et « garrotter. Que l'on crie contre vous jusques à vouloir vous « lapider ; c'est de là que doit naître votre estime. Choquez « hardiment contre tous, et qu'on m'impute ce que vous fe- « rez, pourvu que nous restions avec honneur et réputation « en Espagne, et que nous ne soyons pas méprisés des Fran- « çais. » De leur côté, les Catalans se plaignaient de ce que l'armée castillane, sans égard pour la valeur qu'ils avaient montrée à Rivesaltes et devant Salces, « les avait traités de « bisongnes ou nouveaux soldats. » Après la reprise de Salces, la noblesse catalane rentra fort meurtrie et fort diminuée dans ses terres où elle ramena ses paysans, et l'armée du roi d'Espagne voulut y prendre ses logements. Ce fut alors qu'il y eut grand débat entre les priviléges du pays, qui le dispensaient de cette charge, et l'évidente nécessité des affaires qui ne permettait pas d'éloigner les troupes d'une frontière toujours menacée. Irrité de cette résistance, le comte-duc d'Olivarès résolut [14 janvier 1640] « d'envoyer servir un « nombre de Catalans hors de leur pays, afin de les mieux « instruire de l'obligation qu'ils avaient de s'employer pour « leur propre défense et pour celle de la monarchie, comme « faisaient les autres sujets du roi. Faites tout votre possible, « ajoutait-il, pour y bien réussir, sans avoir égard à ces vé- « tilles de priviléges ; car il est honteux qu'une nation si « vaillante reste ensevelie dans l'oisiveté et dans la paresse,

« sous ce frivole prétexte, jusqu'à en oublier son propre de-
« voir. »

Ce que le comte-duc appelait « vétilles » était pour les Catalans leur orgueil, leur intérêt, leur nationalité, comme nous dirions[1]. La ville de Barcelone, renfermant une nombreuse population enrichie par le commerce, s'émut grandement pour la défense des droits de la province. En plein carnaval, elle affecta le deuil et la douleur, tellement « qu'il « n'y eut pas de chandelles aux croisées, que les confréries « ne donnèrent pas de bals, et qu'on fournit aux masques, « pour tout divertissement, des ordonnances municipales » dirigées contre les mesures du gouvernement. Le corps de ville et le conseil général de la province adressèrent [22 février] au roi des remontrances sur le cruel traitement qu'on voulait leur faire souffrir, malgré leurs généreux services dans la campagne précédente. Leur principal grief était le logement des gens de guerre dans les villages et les violences qu'ils y commettaient, poussées à tel point qu'il y avait sujet de craindre que les paysans n'en vinssent aux mains avec les soldats. A cette crainte le roi [28 février] ne trouva qu'un remède, c'était de mettre partout les gens de guerre en plus grand nombre que les habitants, de faire emprisonner quelques officiers de la ville, et même un membre du conseil général, pour intimider le peuple. Le vice-roi de Catalogne, Catalan lui-même, reçut [31 mars] les ordres les plus sévères de ne rien négliger, de ne respecter rien, pour conserver l'armée, « afin d'avoir de quoi repousser les Français et par « suite l'hérésie. » Car c'était un axiôme de la politique espagnole que, partout où les armes de la France pénétraient, « la « doctrine de Calvin s'introduisait avec elles. » De plus on insistait pour qu'il se fît dans la province une levée de six mille hommes qui devaient aller apprendre en Italie le métier de la guerre et l'obéissance.

Les choses arrivées de part et d'autre à un tel degré d'irritation, il ne manquait plus qu'un de ces hasards qui déci-

dent un soulèvement général. Ce hasard arriva, et, ce qu'il y a de plus singulier, la révolte fut précipitée par ce même sentiment religieux auquel le gouvernement avait cru devoir s'adresser pour se faire obéir. Les gens de guerre avaient commis de graves excès jusque dans les églises des villages où ils étaient répandus ; l'évêque de Girone excommunia les auteurs de ces crimes. Le malheur voulut qu'au jour de la Fête-Dieu [7 juin], plusieurs milliers de paysans et de moissonneurs, rassemblés à Barcelone pour cette solennité, crurent reconnaître parmi les soldats quelques-uns des sacriléges. Un grand tumulte s'éleva aussitôt contre eux ; le peuple de Barcelone se joignit aux assaillants en réclamant celui de ses magistrats qu'on avait emprisonné. La foule culbuta les soldats, se fit jour jusqu'au palais, y mit le feu, et fit périr à coups de pierres le vice-roi qui cherchait à s'embarquer. Dans un instant toute la Catalogne fut en pleine rébellion. L'armée castillane, chassée de tout côté, alla chercher sa retraite dans le voisinage de la France, à l'extrémité du Roussillon.

Surpris par la rapidité de cette insurrection, le gouvernement d'Espagne, qui n'avait rien de prêt pour la force, voulut employer la douceur, de peur que le désespoir ne jetât les Catalans dans les bras de la France. Quelques mois se passèrent dans l'espérance d'une réconciliation. Les magistrats de la Catalogne continuaient à correspondre avec le roi d'Espagne, et, dans le récit qu'ils faisaient de ce qui s'était passé, ils ne manquaient pas de dire que le vice-roi était mort d'une chute. Le roi leur en nomma un nouveau, fils d'une dame très-considérée dans la province et sur l'influence de laquelle on comptait pour rétablir la paix ; ce vice-roi y mourut à la peine. Cependant tout ce que les Catalans semblaient demander, c'était la punition des soldats coupables des crimes commis dans les églises, et le roi d'Espagne [août] ajournait autant qu'il le pouvait cette satisfaction. En attendant, il faisait amas de troupes qui s'avançaient sans bruit vers Tortose, tandis que l'armée reléguée dans le Roussillon

se préparait à rentrer dans la province. Ce fut alors que quelques Catalans proposèrent d'appeler le secours de la France. Le cardinal de Richelieu parut recevoir assez froidement cette demande. Mais quand, un mois après, le maréchal de Schomberg lui écrivit que le roi d'Espagne, réconcilié avec les Catalans, voulait assiéger Narbonne, il se contenta [21 septembre] de répondre « qu'il n'y avait pas d'apparence à ce projet, « encore bien qu'on dût se tenir sur ses gardes. » Il avait envoyé en effet un agent sur la frontière pour se concerter avec les Catalans, qu'il voulait engager plus sérieusement dans la révolte avant de les y soutenir. Dans le même temps il se tenait en Catalogne une assemblée des états-généraux; là, comme c'est assez l'usage, les esprits s'aigrirent, les têtes s'échauffèrent. On résolut de se défendre contre ces deux armées royales, dont l'une revenait du Roussillon qu'elle avait désolé, dont l'autre s'avançait du côté de l'Aragon, pour anéantir les libertés du pays et exercer d'horribles vengeances. Toute la province fut invitée à prendre les armes, et les états-généraux écrivirent au roi catholique [18 septembre] pour lui annoncer ces dispositions, en déclarant toutefois qu'elles n'étaient pas contre lui, mais seulement contre son ministre, le comte-duc d'Olivarès, qui avait juré leur ruine. Le roi d'Espagne n'eut plus désormais qu'à faire marcher ses troupes, et l'envoyé du roi de France promit aux Catalans la protection de son maître, dont les effets se bornèrent alors à leur fournir des officiers d'armée pour les commander, à leur envoyer six mille hommes de pied et deux mille chevaux, plus des armes et des munitions pour leur argent. Le traité conclu et signé (18 décembre) fut porté par l'agent français à Barcelone où on le reçut comme un libérateur.

Presque le même jour où le roi de France accordait son appui aux Catalans, un autre roi, de création plus nouvelle, leur offrait son alliance. Il s'appelait Don Jean, roi de Portugal et des Algarves, seigneur de la Guinée, conquête, navigation et commerce de l'Éthiopie, Arabie, Perse et des

Indes. Nous avons vu poindre en 1638 dans le Portugal un germe de révolution que la France s'était empressée, mais inutilement, de cultiver. Tout récemment, lorsque la Catalogne commençait à se remuer, le comte-duc d'Olivarès citait les Portugais en exemple aux Catalans. « Vous avez vu, « écrivait-il au vice-roi [29 février], le Portugal dans le trouble et la désobéissance, et voyez comme il est aujourd'hui dans le repos, consolé et satisfait. Tout cela s'est « fait pourtant sans aucune violence, et il ne lui en a coûté « que les soumissions et les respects rendus au roi notre « maître. » Dix mois ne s'étaient point passés depuis que le ministre parlait ainsi, et le roi d'Espagne perdait ce royaume, modèle d'obéissance et de prospérité. Aux anciens et naturels griefs d'un peuple conquis et descendu de son rang pour n'être plus qu'une province, était venu s'en joindre un nouveau, produit par la révolte même de la Catalogne. Le roi d'Espagne avait appelé dans ses armées la noblesse de Portugal, pour marcher avec l'arrière-ban de tous ses États contre ses sujets insurgés. Le duc Jean de Bragance, descendant du roi portugais Emmanuel par sa grand'mère Catherine, et que le roi d'Espagne avait laissé vivre tranquille dans son pays, sur la foi d'un caractère insouciant et ami des plaisirs, le duc de Bragance, disons-nous, avait habilement décliné la charge et l'honneur de conduire cette expédition. On lui avait alors confié la défense des côtes de Portugal où les Français venaient de se montrer. C'était mettre la puissance aux mains d'un ennemi, s'il voulait se déclarer tel. Don Jean, excité par son secrétaire Pinto, homme de tête et d'entreprise, accepta ce que la fortune lui offrait. Le duc n'eut d'autre peine que de se faire des amis; Pinto recruta des mécontents. L'obligation d'aller servir hors de leur pays, pour le compte du roi d'Espagne et contre des sujets révoltés, suffisait pour irriter les gentilshommes. On fit valoir, auprès du clergé, le meurtre déjà fort ancien de deux mille prêtres sacrifiés à l'usurpation de Philippe II, et la distribution scandaleuse des bénéfices et

des dignités ecclésiastiques entre les Espagnols ou leurs plus méprisables partisans. Au peuple, on parlait de sa misère dont une révolution seule pouvait le tirer. Le soulèvement du Portugal, dont l'idée avait ainsi occupé tous les esprits, fut ensuite préparé dans une conspiration régulière, avec ses enrôlements, ses assemblées, ses moyens d'exécution débattus et concertés, le jour et le signal convenus. Quand tout fut prêt [1er décembre], les conjurés marchèrent contre le palais, enfoncèrent la garde, égorgèrent ceux dont la mort avait été résolue, notamment Michel Vasconcellos, Portugais de naissance, mais ministre dévoué du roi d'Espagne, retinrent prisonnière la vice-reine, Marguerite de Savoie veuve du duc François de Mantoue, et proclamèrent roi Don Jean de Bragance. Les acclamations du peuple de Lisbonne ratifièrent ce brusque avénement, et le duc de Bragance, qui se tenait prudemment à vingt-cinq lieues de là dans sa résidence de Villa-Viciosa, vint prendre possession de la royauté qu'on lui avait faite. A la première nouvelle de ce qui s'était passé dans Lisbonne, toutes les autres villes de Portugal chassèrent les Espagnols abattus et découragés, de sorte qu'au bout de quinze jours il ne restait plus rien à la couronne d'Espagne de la conquête de Philippe II. Jean IV, couronné à Lisbonne, était en possession de ce royaume, « qu'il avait résolu, « moyennant l'assistance divine, de conserver par les ar- « mes; » et son premier soin était [19 décembre] de tendre la main aux Catalans qui avaient même cause, même péril, même ennemi.

Pendant que ce double malheur arrivait coup sur coup à la puissance rivale de la France, l'Angleterre, alliée indifférente et d'une neutralité suspecte, voyait s'ouvrir pour elle cette série de jours mauvais qui devaient la conduire aux dernières catastrophes. L'année précédente il avait fallu faire la paix [27 juin 1639] avec les Écossais armés. Au commencement de celle-ci, le roi avait voulu reporter la guerre dans ce pays rebelle et s'était vu forcé, pour obtenir des subsides, de convo-

quer [23 avril 1640] un parlement qu'il renvoya au bout de trois semaines. Les Écossais alors s'étaient avancés [août] contre la faible armée entretenue par le roi et l'avaient réduit à faire un nouveau traité. En face d'un peuple insurgé, à la tête d'une nation mécontente, le roi avait promis [octobre] de rentrer dans cette voie de gouvernement qu'il avait abandonnée depuis onze ans, et dont tout récemment il venait de faire un fâcheux essai qui l'avait obligé encore à la quitter. Le parlement d'Angleterre s'était assemblé, et son premier acte avait été [21 novembre] de mettre en accusation le principal ministre du roi, non pas un favori, ou un de ces conseillers devenus souverains de leur maître, qui emploient pour leur compte et risquent à leur profit son autorité, mais un serviteur intègre de l'État et un défenseur zélé de la couronne, Thomas Wentworth, comte de Strafford. Il est certain que la France avait contribué par ses émissaires et son argent aux premiers soulèvements de l'Écosse. Mais maintenant il n'y avait plus rien à faire : la lutte entre le pouvoir royal et l'esprit de révolte était engagée ; quelle qu'en fût l'issue, et nous ne croyons pas qu'il ait été donné, même au cardinal de Richelieu, de la prévoir, la Grande-Bretagne était pour longtemps exclue des intérêts qui partageaient l'Europe.

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE I

Le fils du prince de Condé épouse une nièce du cardinal de Richelieu. — Représentation de Mirame. — Querelles entre le roi et le jeune Cinq-Mars. — Lit de justice. — Déclaration du roi pour fixer l'autorité des parlements. — Les députés de la Catalogne prêtent serment de fidélité au roi. — Le duc Charles de Lorraine vient à Paris. — Traité entre le roi et le duc. — Accusation contre le duc de Vendôme. — Dénûment de la reine-mère.

[1641]

« En France, écrivait encore Grotius à la fin de l'année « 1640, les impôts sont lourds, le peuple gémit, mais il ne « se remue pas. » La sédition de Normandie, sévèrement réprimée, avait épuisé tout ce qu'il pouvait y avoir de dispositions au mouvement populaire. Ce qui restait de princes et de seigneurs demeurait calme ou soumis. On venait d'apprendre la mort du duc de Guise [30 septembre 1640], expirant après sept années d'exil sur la terre étrangère, et le maréchal de Bassompierre, dans sa chambre de la Bastille, ne pouvait rien que « pleurer la perte de cet ami et de sa liberté ; » triste excla-

mation qui termine le « Journal de sa vie. » Le duc d'Orléans, toujours sans femme, mais non sans distraction, semblait avoir pris son parti de toutes choses, et vivre pour la joie. On était inquiet seulement du comte de Soissons. Le temps pendant lequel on lui avait permis de rester à Sedan allait expirer, et il était bien convenu qu'on ne le prolongerait pas. Mais, tout en lui faisant savoir qu'il faudrait revenir à la cour, on l'y accusait d'intelligences et de pratiques avec les ennemis de l'État, notamment avec le duc de la Valette, son ancien ami, qui était soupçonné de vouloir surprendre Metz. Le comte prit cette accusation avec aigreur, envoya au roi un de ses gentilshommes [21 décembre], et demanda fièrement à être jugé par le parlement sur les bruits qu'on faisait courir contre sa fidélité. Comme le cardinal disait à ce gentilhomme que des gens alors retenus prisonniers avaient nommé le comte de Soissons dans leurs déclarations, « c'est chose facile, s'écria celui-ci « avec vivacité, de faire dire ce qu'on veut à ceux que l'on tient « en prison. » Cependant le roi écrivit au comte qu'il croyait à son innocence, et celui-ci [11 janvier 1641] remercia le cardinal de cette assurance, « dont il savait bien lui être « obligé. »

S'il est vrai que la disgrâce de ce prince eut pour cause le refus qu'il avait fait de s'allier au cardinal de Richelieu en épousant sa nièce, l'aîné de sa branche, le prince de Condé, s'était montré moins difficile. En ce moment, il n'était question que des préparatifs qui avaient lieu pour célébrer l'union du jeune duc d'Enghien avec la fille du maréchal de Brézé. Urbain de Maillé-Brézé était, il est vrai, de meilleure maison que Wignerod de Pontcourlay ; mais il est facile de voir, par les lettres que nous avons citées du prince de Condé, qu'il ne demandait rien de plus à sa bru que sa parenté avec le cardinal, et on doit mettre au rang des fables tout ce qui a été écrit de la contrainte exercée sur sa volonté. La vérité est que le prince de Condé, à tort ou à raison, à tort sans doute, puisque la puissance du cardinal était nécessairement viagère, désirait

avec passion cette alliance. Une particularité déjà remarquée de son caractère explique assez un calcul, qui semble tout à fait mauvais dans la vue de l'avenir. Le prince de Condé était avide et avare ; le crédit du cardinal finissant par sa mort, il y trouvait au moins pour son fils le dédommagement d'une riche succession. Quant au duc d'Enghien, tous les historiens lui font honneur d'une répugnance dont il ne reste pourtant aucune trace. Il est fort probable que ce prince, âgé alors de dix-neuf ans, vit seulement dans cette alliance la certitude d'avoir bientôt des armées à commander, noble emploi pour lequel sa passion s'était déclarée hautement. Quoi qu'il en soit, le mariage du duc d'Enghien et de Claire-Clémence de Maillé-Brézé fut célébré [9 février] au palais-cardinal, où se donna « le plus beau ballet dont on ait mémoire, composé de trente-« six entrées, et ayant pour sujet la prospérité des armes de « la France. » Ce fut peu de jours avant cette cérémonie qu'on inaugura la grande salle de spectacle construite dans l'aile droite de cet hôtel, et qui avait coûté plusieurs années de travail avec une dépense énorme. Un des soins confiés au sieur Mazarini, dans son ambassade extraordinaire en Italie, avait été d'y faire construire et d'expédier en France les machines qui devaient manœuvrer sur ce théâtre. Une salle provisoire avait suffi pour les pièces des cinq auteurs et pour le Cid. Sur la scène magnifique qui venait d'être élevée à grands frais et avec tout le luxe d'illusion théatrale que l'Italie pouvait fournir, parut [14 janvier] la tragédie de Mirame, l'œuvre chérie du cardinal de Richelieu. Mirame est sans doute une assez mauvaise pièce, surtout quand on la lit aujourd'hui de si loin et à travers tant d'ouvrages dramatiques représentés depuis deux siècles, pour qu'il soit divertissant de l'attribuer à un grand homme d'État qui se trompait en fait de poésie ; encore bien du reste que Desmarets, l'auteur titulaire, nous semble fort capable de ne l'avoir pas faite meilleure. Mais c'est pousser jusqu'à l'absurdité la manie de l'anecdote, que d'y chercher une allusion outrageante à l'amour de la reine Anne d'Autriche

pour le duc de Buckingham, et à la préférence qu'elle lui donna sur le cardinal de Richelieu. Mirame fut jouée en 1641, Buckingham était mort en 1627. L'injure datait donc au moins de quatorze ans. Pendant ce temps, le cardinal avait vieilli, la reine avait passé l'âge de la coquetterie, elle avait eu deux enfants; et, en supposant que la rancune durât encore, il fallait compter étrangement sur la constance des dames, pour supposer que la reine eût conservé une si prodigieuse fidélité à un simple souvenir. Ce qui est plus certain, c'est qu'il y a, dans le sujet et dans les situations de cette pièce, une évidente intention de rivalité avec la tragi-comédie du Cid. Quoi qu'il en soit, la magnificence de la salle causa une vive admiration, qui augmenta encore lorsque, le rideau s'étant levé, on vit sur le théâtre « de fort délicieux jardins ornés de « grottes, de statues, de fontaines, de grands parterres en « terrasse sur la mer, avec des agitations qui semblaient na- « turelles aux vagues de ce vaste élément, et deux grandes « flottes, dont l'une paraissait éloignée de deux lieues, qui « passèrent toutes deux à la vue des spectateurs. » L'espace de temps où la règle classique enferme la durée de l'action, fut habilement indiqué par la succession du crépuscule, de la nuit, de l'aurore et du jour, qui voila tour à tour et découvrit cette superbe décoration. Après la pièce jouée, une toile peinte en nuages s'abaissa sur le théâtre, un pont doré vint rouler jusqu'aux pieds de la reine, et lui servit à passer sur la scène, maintenant convertie en un riche salon, où la reine « dansa « un grand branle » avec les princes et princesses. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'ajouter qu'à cette fête assistaient trois généraux de l'ennemi prisonniers, dont l'un était Jean de Wert.

On pense bien que, dans le repos de l'hiver, l'affection du roi pour son nouveau favori devait trouver mille occasions de se montrer. Cette affection, il faut le dire, même en mettant à part les honteuses révélations de certains mémoires qui ne méritent peut-être aucune foi, mais qu'il est impossible de

discuter, cette affection, dans ses témoignages les plus apparents et les plus chastes, ne convenait ni à un roi ni à un homme. C'était une passion comme celle des enfants pour ce qui est à eux et ce qui les amuse, passion pleine en même temps d'emportement et de faiblesse, jalouse, colère, pleureuse et cruelle. S'il est vrai que le cardinal de Richelieu ait appelé le grand-écuyer « le joujou du roi, » ce mot n'était pas seulement un sarcasme sanglant contre le jeune marquis de Cinq-Mars, il était un jugement trop vrai de son maître, et en même temps une terrible prédiction ; car on sait ce que les enfants font de leurs jouets. Au reste le cardinal avait plus que personne le droit de parler ainsi ; car, parmi les charges de son ministère, il lui fallait compter la confidence des querelles qui troublaient ce ménage d'amis. Le grand-écuyer, nourri dans l'élégante société du Marais, aimant très-fort les dames, le jeu, la bonne chère, tout ce qui égaie et agite la vie, s'ennuyait beaucoup de cette existence solitaire et retirée où le roi voulait le retenir, sans autre divertissement que la chasse, sans autre occupation des longues soirées et des jours pluvieux que l'apprentissage des différents métiers où le monarque était vraiment fort habile. Aussi s'échappait-il la nuit, quand il le pouvait, de Saint-Germain, pour venir à Paris réclamer son tour chez la belle Marion de l'Orme, ou visiter les libres et joyeux compagnons de sa jeunesse. Une partie de ces équipées était aussi, dit-on, pour la princesse Marie de Gonzague, arrivée alors presque à l'âge de trente ans, condamnée en quelque sorte au célibat par l'espoir qu'elle avait eu treize ans auparavant d'épouser le frère du roi, mais qui n'aurait pas dédaigné pour époux le jeune favori, et le poussait à se rapprocher d'elle en élevant encore de quelques degrés sa fortune. Comme toutes ses démarches étaient surveillées, le roi savait toujours quand le grand-écuyer avait enfreint ses ordres, et c'était au cardinal qu'il s'en plaignait, avec une naïveté de faiblesse qu'on aurait peine à comprendre, si une de ces confidences ne s'était pas conservée jusqu'à nous,

telle qu'elle est échappée à ce cœur malade, à cet esprit énervé.

« Je suis bien marri, écrivait un jour [5 janvier] Louis XIII au « cardinal de Richelieu, de vous importuner sur les mauvaises « humeurs de monsieur le Grand. A son retour de Ruel, il « m'a baillé le paquet que vous lui avez donné. Je l'ai ouvert « et l'ai lu. Je lui ai dit : monsieur le cardinal me mande « que vous lui avez témoigné avoir grande envie de me com- « plaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas « sur un chapitre de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est « sur votre paresse. — Il m'a répondu que vous lui en aviez « parlé, mais que, pour ce chapitre-là, il ne pouvait se chan- « ger, et qu'il ne ferait pas mieux que ce qu'il avait fait. — « Ce discours m'a fâché. Je lui ai dit qu'un homme de sa « condition devait songer à se rendre digne de commander « les armées, comme il m'en avait témoigné le dessein, et « que la paresse y était du tout contraire. — Il m'a répondu « brusquement qu'il n'avait jamais eu cette pensée et n'y « avait pas prétendu. — Je lui ai répondu que si, et n'ai pas « voulu enfoncer ce discours. Vous savez bien ce qui en est. « — J'ai repris ensuite le discours sur la paresse, lui disant « que ce vice rendait un homme incapable de toutes bonnes « choses, et qu'il n'était bon qu'à ceux du Marais où il avait « été nourri, qui étaient du tout adonnés à leurs plaisirs, et « que, s'il voulait continuer cette vie, il fallait qu'il y retour- « nât. — Il m'a répondu arrogamment qu'il était tout prêt. « — Je lui ai répondu : si je n'étais plus sage que vous, je « sais bien ce que j'aurais à répondre là-dessus. — Ensuite « de cela je lui ai dit que, m'ayant les obligations qu'il m'a, « il ne devait pas me parler de la façon. — Il m'a répondu « son discours ordinaire, qu'il n'avait que faire de mon bien, « qu'il s'en passerait fort, et serait aussi content d'être Cinq- « Mars que monsieur le Grand, et que, pour changer de « façon et de vivre, il ne le pouvait. — Et ensuite est venu, « toujours me picotant et moi lui, jusque dans la cour du

« château où je lui ai dit qu'étant en l'humeur où il était, il « me ferait plaisir de ne me point voir. — Il m'a témoigné « qu'il le ferait volontiers. Je ne l'ai pas vu depuis. Tout ce « que dessus a été dit en la présence de Gordes. — Signé « Louis. » Et comme si ce n'était pas assez d'avouer qu'il y a eu un témoin à cette étrange conversation, rapportée fidèlement par le roi à son ministre, ce prince ajoute en post-scriptum. « J'ai montré à Gordes ce mémoire avant que de « vous l'envoyer, qui m'a dit n'y avoir rien lu que de véri- « table. » En cette occasion le cardinal fut bien sévère pour le roi ; car il le réconcilia avec son favori.

Si le cardinal se souciait peu des humiliations que souffrait la personne royale dans un commerce intime, il ne permettait pas du moins que l'autorité reçût atteinte, et il ne négligeait aucune occasion pour la relever. Nous avons vu comment on avait puni, sur quelques membres du parlement, les faibles tentatives de cette compagnie pour s'entremettre des affaires de l'État. Il ne paraît pas qu'on eût eu à lui reprocher quelque témérité nouvelle. Cependant le cardinal crut le moment venu, lorsqu'on était en veine de succès militaires, quand on pouvait prévoir quelque entreprise du comte de Soissons, et surtout à l'époque où le parlement d'Angleterre détruisait hardiment le pouvoir d'un roi, de le consolider en France par une manifestation solennelle de ses droits, comme il les entendait et comme il voulait qu'ils fussent respectés. Longtemps à l'avance il avait été question d'un lit de justice, dont les magistrats eux-mêmes ignoraient la cause. Quand le jour en fut fixé, les gens du roi n'obtinrent qu'une communication vague de l'objet de la déclaration sur laquelle ils devaient conclure, et le chancelier, pourvu tout récemment du cordon bleu comme garde des sceaux de l'ordre en remplacement du surintendant Claude de Bullion qui venait de mourir, se réserva de le faire connaître en pleine séance. Le roi se rendit donc au parlement [21 février] avec son frère, le cardinal de Richelieu, le prince de Condé, les ducs et les maré-

chaux étant lors en cour, et cela de si bon matin que les membres de la compagnie n'avaient pas encore eu le temps d'endosser leurs robes rouges. Cette déclaration, mystérieusement préparée, maintenant produite au grand jour, contenait en effet un établissement complet de la monarchie absolue. « Il n'y a rien, disait-elle, qui conserve et qui main-« tienne davantage les empires que la puissance du souverain « également reconnue par tous les sujets. Mais, comme cette « puissance porte les États au plus haut point de leur gloire, « aussi, lorsqu'elle se trouve affaiblie, on les voit en peu de « temps déchoir de leur dignité. Ainsi était-il arrivé en « France pendant les désordres de la Ligue, qui doivent être « ensevelis dans un éternel oubli, où le mépris de l'autorité « royale, ébranlée par les entreprises injustes de ceux qui « devaient la révérer, avait failli faire passer le sceptre aux « mains d'un usurpateur. Henri le Grand lui avait rendu « son éclat; mais après sa mort, et dans le bas âge du roi, « elle avait reçu de dangereuses atteintes. Le parlement, quoi-« que porté d'un bon mouvement, entreprit d'abord, par une « action qui n'a pas d'exemple et qui blesse les lois fonda-« mentales de la monarchie, d'ordonner du gouvernement du « royaume et de la personne du roi. Depuis cette première « infraction, que les circonstances du temps obligèrent de « dissimuler, cette compagnie se crut autorisée à conserver « l'administration de l'État et à demander compte du manie-« ment des affaires publiques, ce qu'elle témoigna en 1615 « par son arrêt de convocation s'adressant aux ducs et pairs « et officiers de la couronne. Ensuite les factions s'étaient « formées, et elles n'avaient été dissipées que depuis que « l'autorité royale avait repris cette force et cette majesté qui « conviennent à un état monarchique, où il ne saurait être « permis de mettre la main au sceptre du souverain. C'était « cette heureuse réintégration du royaume, par l'affermisse-« ment du pouvoir, qu'il fallait désormais consolider, afin « d'assurer un régne prospère à la lignée dont Dieu avait ho-

« noré la couche du roi. Pour cela il importait de régler tous « les ordres de l'État dans leurs fonctions, de manière à ce « qu'ils agissent dans une parfaite dépendance de la puissance « souveraine : et l'administration de la justice en étant la « première partie, c'était par le parlement qu'on devait com- « mencer, en déterminant l'usage légitime de l'autorité que « les rois de France lui avaient déposée. »

Tel était le préambule de la déclaration. Ses dispositions portaient que la cour du parlement et les autres cours n'étaient établies que pour rendre la justice aux sujets du roi. Très-expresses inhibitions leur étaient faites de prendre à l'avenir connaissance d'aucune affaire concernant l'État, administration et gouvernement d'icelui, que le roi réservait à sa personne seule et à celle de ses successeurs rois, si ce n'est qu'elles en eussent pouvoir formel et spécial en vertu de lettres-patentes. Toutes délibérations et résolutions contraires à cet ordre étaient d'avance déclarées nulles, comme faites par personnes n'ayant de ce aucun pouvoir, et il serait procédé contre ceux qui y auraient pris part. Les édits et déclarations vérifiés en présence du roi devaient être pleinement exécutés selon leur forme et teneur, sauf aux officiers du parlement à faire telles remontrances qu'ils aviseraient, après lesquelles ils seraient tenus d'obéir si ainsi le roi l'ordonnait. Quant aux édits qui leur seraient envoyés concernant le gouvernement et l'administration de l'État, il leur était enjoint de les faire publier et enregistrer sans en prendre connaissance ni faire aucune délibération sur iceux. Pour ce qui touchait les édits de finances, ils pourraient se retirer pardevers le roi et lui déduire les difficultés qu'ils y auraient trouvées, mais non y apporter aucune modification, ni user de ces mots « nous ne devons ni ne pouvons, » qui sont injurieux à l'autorité du prince ; après quoi, si le roi ne jugeait pas à propos d'y rien changer, ils étaient obligés de procéder à l'enregistrement d'iceux, toute affaire cessante, si ce n'est qu'on leur permît de nouvelles remontrances,

ensuite desquelles il devait être passé outre sans aucun délai.

C'était bien là une « constitution » du pouvoir royal dans ses rapports avec les parlements ; le roi pourtant ne prétendait pas l'avoir créée, mais la rétablir. Elle résultait, selon lui, de l'ancienne coutume, de la possession immémoriale, des règlements conformes publiés par les rois ses prédécesseurs, qui s'y trouvaient soigneusement rapportés et qui dataient du roi Jean, de François Ier, de Charles IX. Elle avait de plus été consacrée par quatre arrêts du conseil rendus sous son règne à différents intervalles. On voulait seulement en renouveler la mémoire, en fixer les termes, en perpétuer la doctrine, et annoncer à tous la ferme volonté de ne plus s'en départir. En même temps, il fut jugé à propos de punir l'opposition qu'avait rencontrée dans le sein du parlement la dernière création d'offices de magistrature. « Pour montrer, disait le roi, que « la substitution des charges ne dépend que de nous et que la « suppression et la création d'icelles est un effet de notre « puissance, nous avons résolu de supprimer les charges de « ceux à qui, par bonté, nous avions seulement fait comman- « dement de se retirer de la compagnie, jusqu'à ce qu'il en « fût par nous autrement ordonné. » En conséquence les offices du président Barillon, des conseillers Scarron, Laisné, Bidaut, Sevin et Salo, tous les six déjà éloignés du parlement en deux fois pour les différentes occasions que nous avons rapportées, étaient éteints et supprimés, sauf le remboursement de leur finance. Le chancelier fit précéder la lecture de cette déclaration d'un discours qui ne fut pas entendu, parce que le frère du roi vint avec fracas prendre sa place pendant qu'il parlait. Le président de Bellièvre, tenant la place du premier président Lejay, mort depuis peu et qui n'avait pas encore de successeur, prononça quelques paroles tristes et graves, et l'avocat-général Omer Talon, à qui appartenait la difficile charge de requérir l'enregistrement d'un pareil acte, ramassa tout ce qu'il put de phrases sonores et de citations bibliques pour représenter la terreur causée par la présence

du roi et pour l'exhorter à la clémence. Le roi le trouva pourtant encore trop hardi, et il fallut que le cardinal de Richelieu et le chancelier prissent la peine de le justifier. La déclaration fut enregistrée sans rumeur, sans résistance; seulement les présidents se plaignirent de ce que le chancelier avait pris l'opinion des ducs et pairs avant la leur, contre l'ancien usage dont il s'était montré lui-même défenseur zélé lorsqu'il était président.

Il manquait peut-être pour spectateur de cette action quelque prince étranger. Car le but évident qu'on s'y était proposé, était d'apprendre aux autres nations comment le roi de France était et voulait être obéi dans son royaume; il y avait là comme un contre-coup des principes proclamés alors au parlement d'Angleterre. Cependant, à défaut de prince, il se trouvait à Paris des hôtes venus de loin, et dont la présence n'ajoutait pas peu d'importance à cette manifestation. La veille même de la séance royale, le roi avait donné audience [20 février] aux députés de la Catalogne, arrivés de cette principauté, non plus pour réclamer son puissant secours au profit de leur liberté, mais pour lui prêter serment de fidélité au nom d'une nouvelle province, et le reconnaître comme leur souverain. Peu de jours après [27 février], on fit des préparatifs à Paris, dans l'hôtel d'Épernon, pour l'arrivée d'un illustre personnage, dont le nom causa d'abord quelque incertitude, puis, quand on en fut assuré, une singulière surprise. Celui qu'on attendait en effet n'était pas le prince Thomas de Savoie, avec lequel on avait fait un traité, qui avait promis de partir pour Paris à jour fixe, et dont la venue avait été promise à la France comme un des plus beaux résultats qu'eût produits la dernière campagne. Le prince que Paris allait voir, le nouvel ami que la France avait reconquis, était le duc Charles de Lorraine, que les dernières relations montraient en posture de guerre. Le 2 janvier on écrivait de Metz à la Gazette : « Le duc Charles ayant ruiné les pays « d'entre la Sambre et la Meuse et fait soulever une partie des

« habitants, sur leurs plaintes il a reçu commandement de « l'empereur d'en sortir ; ce qu'il a fait, et est maintenant « logé en avant de Marche en Famine avec dix régiments de « cavalerie qui ne font que quinze cents hommes et quatre « d'infanterie d'environ mille soldats, à quoi se montent « toutes ses troupes. » Deux mois après on put écrire de Paris [7 mars] : « Le duc Charles de Lorraine est arrivé ici suivi « d'un très-beau et très-grand cortége. »

Quelque imprévu que parût au monde ce nouvel épisode d'une vie toute romanesque, nous avons pu voir déjà qu'il avait été préparé par des tentatives de négociation. Il y avait deux ans qu'un gentilhomme lorrain était sorti tout exprès de la Bastille sur sa parole [24 janvier 1639], avec des termes d'accommodement et un sauf-conduit pour le prince ; mais on n'avait plus eu nouvelles ni du prisonnier, ni de sa mission. Le duc lui-même avait repris quelques mois après [août] la proposition d'une conférence qui devait se faire à Langres, et où le cardinal de Richelieu offrait de se rendre. Ensuite il s'adressa [novembre] au marquis du Hallier, gouverneur pour le roi en Lorraine : on eut soupçon alors que ses démarches dirigées de ce côté avaient pour but quelque entreprise sur Nancy, et ce commerce fut rompu, encore bien qu'il se soumît [8 décembre] « à livrer entre les mains du roi, pieds et poings « liés, celui des siens qu'on lui désignerait comme pouvant « servir en ce projet. » Il n'en fit pas moins tout ce qu'il put la campagne suivante [1640] pour la défense d'Arras. Mais le mécontentement qu'il avait depuis longtemps de l'empereur et des Espagnols recommença [décembre] lors de la distribution des quartiers d'hiver où il se crut mal partagé. Ce n'était pourtant là que le moindre de ses chagrins, parce que celui-ci avait une cause raisonnable. Ce qui lui donnait le plus de souci, ce qui lui faisait chercher un nouveau changement de sa position, c'était une femme, non plus seulement maîtresse de son cœur et compagne de ses aventures, mais qu'il prétendait lui être unie par légitime mariage ; ce que ni le pape ni

ses protecteurs espagnols ne voulaient reconnaître, sous le prétexte assez naturel qu'il avait déjà une autre épouse. Après s'être consolé de ses premières disgrâces avec la princesse de Cantecroix, le mari de cette dame étant mort, il l'avait épousée publiquement en 1635, et avait confié à des casuistes gagés le soin de démontrer que son mariage avec la duchesse Nicolle était nul, comme fait par contrainte, et encore parce que « Ni-« colle avait été baptisée par un prêtre condamné depuis pour « sorcellerie. » Quelque complaisance que l'on eût pour un prince souverain en ces sortes d'affaires, comme la duchesse sa femme était souveraine aussi, comme elle lui avait apporté en dot le duché de Lorraine, comme elle soutenait en même temps ses droits de femme établis par une cohabitation de dix ans et ses droits d'héritière de la principauté, il n'était guère possible de trouver un tribunal ecclésiastique qui voulût rompre cette union. Cependant le scandale du nouveau ménage durait toujours, et, pour le faire cesser, le pape enjoignit à l'archevêque de Malines d'interdire à la princesse de Cantecroix la fréquentation de son prétendu mari. Alors le duc la fit sortir de Bruxelles [janvier 1641] et la conduisit à Sirk, ville de Lorraine qui lui était restée, et qui dépendait du diocèse de Trèves.

Ce fut avec cette dame que se renoua la négociation, et cela par le moyen d'une autre femme, qui vraiment ne pouvait manquer de charité pour de pareils torts. Charlotte des Essars, l'une des dernières maîtresses de Henri IV dont elle avait eu deux enfants, puis mariée secrètement au cardinal Louis de Guise qu'elle avait rendu père de trois fils et de trois filles, était depuis dix ans femme du marquis du Hallier. Elle acheva en peu de temps ce que son mari n'avait pu faire, et le duc Charles, persuadé par celle qu'il aimait, se rendit auprès du roi, sans autre sûreté qu'un passeport qui lui promettait son libre retour s'il ne s'accommodait pas. Ce prince avait plus d'un motif sérieux pour désirer de rentrer en grâce; ses États étaient envahis ; son armée harassée et mal entrete-

nue; il avait véritablement servi avec un louable courage la cause où il s'était follement embarqué et s'en trouvait fort mal payé ; le parti dans lequel il avait mis ses intérêts venait d'éprouver bien des revers et ne lui offrait guère de chances favorables. Au moins, avec le roi de France, il pourrait regagner quelque chose du sien, et ce peu qu'il aurait obtenu l'aiderait peut-être à reprendre le reste. Enfin et surtout, puisque le cardinal-infant, sous les ordres duquel était son armée, voulait faire le prêtre avec ses généraux et laissait publier des monitoires contre leurs femmes, il voulait essayer si le cardinal qui gouvernait la France serait moins scrupuleux, et s'il ne lui serait pas possible, en allant au lieu où était la duchesse Nicolle, de la décider à ne plus se croire mariée. Quant à l'intérêt de la France dans ce traité qu'elle avait paru désirer il se bornait à rassurer l'Europe sur les projets d'agrandissement qu'on lui attribuait, à se donner, dans le temps même de ses succès, un relief de générosité, bien sûre qu'avec un prince de ce caractère les occasions ne manqueraient pas de revenir sur ce qu'on lui aurait accordé. Il y avait encore à ceci une autre considération du moment. C'est que le duc Charles était un appui tout trouvé et tout voisin pour les projets que l'on supposait au comte de Soissons.

Le duc Charles arriva donc à Paris, se rendit chez le cardinal de Richelieu, et fut conduit [9 mars] à l'audience du roi. Là il se mit à genoux, et ne voulut se relever que lorsque le roi lui eut promis le pardon de ses fautes passées. On donna pour lui [14 mars] une seconde représentation du ballet dansé au mariage du duc d'Enghien, qui venait en ce même temps d'échapper à une maladie grave ; on envoya de beaux présents à la princesse de Cantecroix pour la remercier, et on s'occupa des affaires. Au bout de quelques jours, les conditions de l'accommodement furent arrêtées [29 mars] entre le cardinal et le duc qui se rendit à Saint-Germain en passant par Ruel. Là il dîna publiquement [2 avril] avec le roi, deux places restant vides entre eux ; après le dîner, les vêpres furent chantées en

musique dans la chapelle du château, et l'évêque de Meaux, frère du chancelier, ayant pris le livre des évangiles, fit prêter serment au roi et au duc de garder et observer inviolablement le traité qu'ils avaient conclu. En tête des articles on lisait ces mots : « Le véritable repentir que le duc Charles de « Lorraine a fait diverses fois témoigner au roi du mauvais « procédé qu'il a eu depuis dix ou douze ans envers Sa Ma- « jesté, la supplication qu'il lui est venu faire en personne « de lui remettre et pardonner ce que le désespoir lui pour- « rait avoir fait dire ou faire au préjudice du respect qu'il re- « connaît lui devoir, et les assurances qu'il donne qu'à l'ave- « nir il sera inséparable de tous les intérêts de cette couronne, « ont tellement touché Sa Majesté, qu'elle s'est volontiers « laissée aller aux sentiments chrétiens et aux mouvements « de la grâce qu'il a plu à Dieu lui donner sur ce sujet. En « cette considération, comme elle supplie la bonté divine de « lui pardonner ses offenses, elle oublie de bon cœur celles « qui peuvent lui avoir été faites par ledit sieur duc. » En conséquence, le duc s'obligeait pour lui et ses successeurs à rester, dans la guerre comme dans la paix, inviolablement attaché aux intérêts de la France, à n'avoir aucune intelligence avec ses ennemis, et à rompre tous les traités contraires qu'il pourrait avoir faits. Le roi consentait à le remettre en possession du duché de Lorraine, de celui de Bar dont il rendrait foi et hommage comme relevant de la couronne, et de tous ses autres États, à l'exception du comté de Clermont réuni désormais à la couronne, de Stenay, de Jamets et de Dun qui resteraient au roi en propriété, de la ville de Nancy que le roi garderait en dépôt jusqu'à la paix, et des fortifications de Marsal qui seraient rasées sans pouvoir être rétablies. Le duc devait laisser toute liberté de commerce entre ses États et ce qui en demeurait au roi, donner passage aux troupes de France, leur joindre les siennes pour servir sous ses ordres partout où le roi le jugerait utile, n'en loger aucune partie dans un rayon de cinq lieues autour de Nancy, ne

faire aucun mauvais traitement à ceux de ses sujets qui avaient servi le roi et maintenir ceux qui avaient été pourvus de bénéfices : la justice criminelle était réservée au roi dans Nancy, et la justice civile de ce siége pourrait être transférée par le duc où bon lui semblerait ; le revenu des confiscations demeurait acquis à ceux qui les avaient obtenues jusqu'à ce jour, et les propriétaires rentreraient dans leurs biens moyennant qu'ils ne fussent plus au service de l'ennemi. Le dernier article était ainsi conçu : « Il n'est point parlé ici du différend « qui est entre ledit sieur duc et la duchesse Nicolle de Lor- « raine sur le sujet de leur mariage, parce que la décision « d'icelui dépend purement du tribunal ecclésiastique, et que « Sa Sainteté, par-devant laquelle les parties se sont pour- « vues, saura leur faire droit ainsi que la justice le requiert. « Cependant ledit sieur duc baillera à ladite dame duchesse « six-vingt mille livres de pension annuelle à prendre sur la « recette de Bar. » Le duc promettait entretenir tout ce traité avec tant de fidélité et de fermeté, qu'il consentait à ce que tous ses États présentement remis, et ceux qui devaient lui revenir à la paix, fussent dévolus à la couronne de France s'il contrevenait à ses engagements. La même disposition se retrouvait encore à la suite de quelques articles secrets, où il était dit que les fortifications de Nancy seraient rasées avant la remise de la ville, et que le duc ne pourrait séjourner à Lunéville, comme étant lieu trop proche de Nancy. Quelques jours après, le rédacteur de la Gazette imprimait, non certes sans permission, les lignes suivantes qui expliquent fort bien la pensée de ce traité : « Il faudrait une autre plume que la « mienne pour louer dignement une telle action. Mais il ne « faut pas d'autre action pour faire voir à toute la chrétienté « combien le roi désire la paix, et pour donner exemple aux « ennemis de rendre ce qu'ils retiennent à un chacun, sans « oublier ce qu'ils ont usurpé sur la France. »

Le duc Charles rendit ensuite [10 avril] hommage au roi pour le duché de Bar, en se mettant à genoux devant son

suzerain ; puis il partit de la cour [14 avril] chargé de caresses et de présents, emportant avec lui une bonne somme d'argent pour payer ses troupes, que le roi comptait déjà au nombre de celles dont il pouvait faire emploi. On assure qu'il revint secrètement à Paris, pour avoir un entretien particulier avec sa cousine, entretien qu'il obtint avec peine et dont il sortit fort peu satisfait. Quoi qu'il en soit, il se rendit à Bar, d'où on avait fait retirer la garnison et le gouverneur pour qu'il se crût tout à fait chez lui. Là il ratifia le traité qu'il avait signé à Paris [21 avril]; ensuite il courut rejoindre la princesse de Cantecroix, qu'il avait pourtant bien promis de ne pas hanter jusqu'à décision du pape. Il la mena dans toutes les villes de son duché qu'on lui avait rendues, et où elle partagea les honneurs et les témoignages de joie que rendaient les habitants à leur bien-aimé souverain, la simplicité de ces bonnes gens allant jusqu'à réunir dans leurs acclamations le duc, ses deux femmes et le fils qu'il avait de la seconde. Tout en recevant ces hommages, il s'occupait sérieusement à munir ses places et à faire démolir, des remparts de Marsal, ce qu'il fallait pour qu'il pût en prendre possession, comptant bien les relever dès qu'il y serait rentré.

Nous avons vu qu'un des motifs qui avaient fait rechercher par la France un arrangement au moins temporaire avec le duc de Lorraine était le désir d'ôter un appui à la révolte, sourde encore, mais cependant imminente du comte de Soissons. Ce fut la même cause qui porta l'attention du conseil sur le duc de Vendôme, depuis bien longtemps éloigné des affaires, dont les fils servaient avec honneur dans les armées, et qui paraissait vivre tranquillement dans sa terre d'Anet. Rien n'était assurément plus étrange que l'occasion qui ramène dans l'histoire le nom de ce prince. Deux ermites, habitant aux faubourgs de Vendôme, avaient été arrêtés à Paris [décembre 1640] comme prévenus de plusieurs crimes. L'un d'eux, déjà coutumier du fait, déclara à ses juges qu'ayant été mis en prison dix-huit mois auparavant à Ven-

dôme, il en était sorti par les ordres du duc qui, le trouvant homme de résolution, lui avait proposé le meurtre du cardinal de Richelieu comme un digne emploi de son courage. On se saisit des gens qu'il disait avoir eu connaissance de cette proposition, notamment du geôlier qui lui avait ouvert la prison et d'un chanoine de Vendôme dans la maison duquel l'entrevue aurait eu lieu. A la nouvelle de cette accusation, le duc envoya [janvier 1641] sa femme et ses enfants à la cour, offrant de s'y rendre lui-même pour se justifier. C'était peut-être tout ce qu'on voulait, et il est bien probable que la révélation de l'ermite n'avait pas d'autre fin. Cependant le duc de Vendôme, qui avait souvenir de ses quatre ans passés au château de Vincennes, se défia de l'approbation empressée que son offre avait reçue. Tandis qu'on l'attendait à Paris, il quitta sa maison [février], se rendit en toute hâte à Cherbourg et s'embarqua pour l'Angleterre. Cette conduite en effet ne ressemblait guère à celle d'un homme sûr de son innocence, et il y a lieu de croire que le duc avait quelque autre chose à se reprocher que le fait invraisemblable dénoncé par l'ermite. C'en était donc assez pour un procès criminel. Le roi enjoignit à la duchesse de Vendôme et à ses fils de se retirer à Chenonceaux ; puis il nomma une commission de vingt-quatre juges pour prononcer sur les crimes imputés à son frère naturel. Ces juges étaient, avec le roi, le prince de Condé, les ducs d'Uzès, de Ventadour, de Luynes, de Chaulnes et de la Force, le maréchal de Châtillon, le grand-écuyer d'Effiat de Cinq-Mars, le chancelier, deux présidents au parlement, le surintendant des finances Bouthillier, six conseillers d'État et six conseillers au parlement, dont l'un s'appelait Jean Scarron, de même famille et de caractère plus docile que le conseiller privé de sa charge. Quand cette commission se réunit [22 mars], on avait appris déjà l'arrivée du duc en Angleterre. Le chancelier, après le rapport de l'affaire, affirma que ce prince, en abordant la reine-mère à Londres, lui avait dit : « Vous voyez, madame, un pauvre exilé accusé

« d'une entreprise qu'il voudrait bien avoir exécutée plus en « effet qu'en pensée. » Aussitôt une voix s'éleva, du milieu des juges, pour attester la vérité de ce récit. C'était celle du roi qui déclara « en avoir lettre. » Alors la commission rendit un arrêt de prise de corps contre le contumace. Quand la procédure usitée en pareil cas eut été suivie, la commission se réunit de nouveau [17 mai] pour juger le procès. Mais sa délibération fut interrompue par une lettre du cardinal de Richelieu au chancelier, dans laquelle il suppliait le roi de pardonner au duc de Vendôme. Le roi, malgré l'insistance du chancelier qui se croyait obligé à faire réussir la demande du cardinal, ne voulut pas accorder cette grâce; seulement, il déclara se réserver et suspendre le jugement, sauf à statuer ce que la conduite à venir du duc de Vendôme semblerait mériter, et le tribunal extraordinaire fut congédié. Dans le même temps, la reine-mère, à qui l'Angleterre fournissait peu d'argent et qui ne pouvait se former à l'économie, écrivait humblement à la duchesse d'Aiguillon, à cette ancienne domestique qu'elle avait chassée avec colère, pour qu'elle engageât son oncle à lui donner quelques secours, et le cardinal de Richelieu [20 mars] lui faisait accorder cent mille livres.

CHAPITRE II

Expédition en Catalogne. — Siége de Tarragone. — Levée du siége. — Disgràce de l'archevêque de Bordeaux. — La guerre civile renaît en France.— Parti du comte de Soissons. — Le duc de Bouillon.—Le duc Henri de Guise. — L'abbé de Retz. — Le roi envoie une armée vers Sedan. — Déclaration royale sur les projets des princes unis.—Les hostilités commencent devant Sedan. — Manifeste des princes. — Combat de la Marfée. — Déroute de l'armée du roi. — Mort du comte de Soissons. — Négociation avec le duc de Bouillon. — Le duc fait son traité. — Siége et prise d'Aire en Artois. — Les Espagnols l'assiégent à leur tour. — Condamnation du sieur de Saint-Preuil. — Les Espagnols reprennent Aire. — Nouvelle rupture avec le duc de Lorraine. — Le prince Thomas de Savoie se remet avec les Espagnols. — Le prince de Monaco se donne à la France. — Opérations du comte de Guébriant en Allemagne. — Les Hollandais prennent Gennep dans les Pays-Bas.

[1641]

La France allait continuer la guerre avec un ennemi de moins, le duc Charles de Lorraine, et un allié de plus, la Catalogne. Mais on ne savait pas trop encore jusqu'à quel point on pouvait compter sur le duc; et quant à la nouvelle province qui venait de se donner au roi, il était besoin avant tout de la secourir, d'y porter des forces qui occupassent les Espagnols chez eux, en même temps qu'on profiterait de cette diversion pour faire des progrès en Flandre et en Italie. Il fallait donc créer encore une armée. Les débris de celle que le prince de Condé avait perdue devant Salces avaient bien fourni quelques détachements, conduits par le maréchal de Schomberg et le gouverneur de Leucate, qui s'étaient jetés dans plusieurs villes menacées par l'ennemi et avaient en-

couragé les Catalans à se défendre. Mais depuis que toutes les troupes rassemblées en Aragon par le roi d'Espagne avaient pénétré dans la principauté, depuis surtout que la couronne de France avait reçu l'hommage de ce pays, il était important que les armes françaises y parussent avec plus de puissance. Le gouverneur de Leucate, qui était allé s'enfermer dans Tarragone assiégée, et avait été forcé d'en sortir par capitulation au commencement de l'année, avec promesse au général espagnol de retourner en France, ne pouvait plus sans manquer à sa parole servir avec les Catalans. Le maréchal de Schomberg avait en tête l'armée espagnole de Roussillon, maîtresse de toutes ses places, sur lesquelles on se proposait de faire quelque entreprise. On résolut [février] de confier un corps d'expédition en Catalogne au sieur de la Mothe-Houdancourt, rappelé d'Italie où il s'était distingué dans l'emploi de maréchal de camp. On rassembla pour lui des troupes avec lesquelles il entra dans la principauté [mars], tirant droit vers Barcelone que les Espagnols semblaient vouloir assiéger. Le maréchal de Schomberg eut ordre de préparer sur la frontière de quoi tenter la prise de Collioure en Roussillon; l'archevêque de Bordeaux fut envoyé sur mer pour seconder l'une et l'autre de ces opérations, et en même temps pour protéger le commerce des Catalans sur leurs côtes bloquées par les galères d'Espagne. Le prélat-amiral débarqua bientôt au cap de Quiers [19 mars] quelques centaines d'hommes qui allèrent renforcer la garnison de Barcelone. Sur son escadre servait « le jeune du Quesne; » ainsi s'expriment les relations qui s'adressent aux contemporains, et qui attestent assez la réputation déjà faite de ce nom. Il fit attaquer ensuite, dans la baie de Roses [27 mars], cinq vaisseaux espagnols qui furent enlevés sous le feu des remparts de la ville, et prit deux galères ennemies à l'entrée de Port-Vendre. Cependant le sieur de la Mothe-Houdancourt fortifiait Barcelone, mettait les passages en état de défense, et, voyant l'armée espagnole retirée, il crut pouvoir tenter de

lui reprendre Tarragone. L'archevêque de Bordeaux n'approuvait pas ce dessein. Dans une lettre fort bien raisonnée qu'il écrivait au sieur d'Argenson, intendant de l'armée [19 avril], il démontrait avec grande apparence l'avantage qu'on aurait à diriger tous ses efforts sur le Roussillon, province limitrophe de la France, partant très-propre pour la conquête, plutôt que de laisser derrière soi un pays occupé par l'ennemi, et de porter ses forces à l'extrémité opposée. Cependant le désir d'apaiser « la crierie des peuples » en prouvant aux Catalans qu'on voulait s'employer entièrement à les protéger, l'emporta sur la prudence, et la flotte s'avança pour aider le siége en occupant le cap de Salou et le port des Alfaques [7-13 mai], ce qui réussit heureusement. Les vaisseaux d'Espagne, refusant le combat, s'étaient retirés à Peniscola et de là vers l'île Majorque. Alors la ville de Tarragone fut pressée par terre et par mer, encore bien que l'archevêque de Bordeaux continuât [8 juin] à n'en espérer aucun succès. Le sieur de la Mothe-Houdancourt prit la petite place de Constanti presque sans résistance, et assura que la nombreuse garnison de Tarragone souffrait grandement de la famine. Un convoi, amené par mer aux assiégés, n'avait servi, disait-on, qu'à augmenter leurs besoins; car les bâtiments chargés d'hommes étaient tous entrés dans le port sans pouvoir en sortir, tandis que plusieurs des vaisseaux qui portaient les provisions avaient été pris, brûlés, ou dispersés. D'autres rapports affirmaient au contraire que l'on perdait temps et peine à garder la côte, que les provisions y débarquaient en toute sûreté par des transports isolés, que d'ailleurs la communication par terre restait ouverte à la ville de tous côtés, sauf le camp français où le sieur de la Mothe était quasi enfermé; que cependant une armée ennemie se formait à Valence, une flotte espagnole et napolitaine s'assemblait à Cadix, et qu'il y avait grand risque de voir se renouveler devant Tarragone le désastre de Thionville ou celui de Fontarabie. L'archevêque de Bordeaux avait soin toute-

fois d'épargner ce dernier souvenir au prince de Condé, qu'il pressait [16 juin] d'amener au secours du siége toute son armée, inutilement rassemblée sur les frontières du Roussillon. Mais ce qu'il conseillait de préférence, c'était qu'on abandonnât le projet de Tarragone, qu'on laissât de ce côté une force suffisante pour empêcher l'ennemi de s'étendre, et qu'on employât toutes les troupes de terre et de mer à prendre Collioure, à s'établir dans le Roussillon, pour venir de là tous ensemble achever la reprise de la Catalogne. On ne fit ni l'un ni l'autre. Le prince de Condé se contenta d'assiéger quelques petites places du Roussillon, en attendant le succès de Tarragone qui devait mettre à sa disposition l'armée navale. Les Espagnols firent une seconde et plus puissante tentative pour secourir la ville. Leur flotte, conduisant avec elle un fort convoi, vint attaquer les vaisseaux français, qui, après avoir [20 août] soutenu bravement le combat, éloignés de la côte par les vents contraires, et voyant d'ailleurs la ville pour longtemps approvisionnée, allèrent chercher retraite en Provence. L'armée de terre leva le siége, et le général qui la commandait fut encore heureux de réparer par une entreprise hardie sur la ville de Tamarite en Aragon le tort qu'un dessein mal conçu, peut-être aussi mal secondé, avait fait à sa réputation. L'archevêque de Bordeaux fut plus mal traité. On lui attribua tout le tort de la fâcheuse réussite qu'il avait pourtant prévue. Le cardinal, las d'avoir à soutenir contre tout le monde un homme qui n'avait plus le succès pour lui, l'abandonna cette fois, et lui envoya l'ordre de se retirer à Carpentras, pendant qu'on informerait sur sa conduite. On dit qu'il profita de cette retraite pour apprendre un peu de théologie.

Si la France avait manqué de résolution et d'activité dans cette prise de possession d'une province espagnole qui appelait ses armes, on peut dire qu'elle en avait une triste excuse. Chez elle aussi la guerre civile venait de reparaître, avec le caractère étroit et mesquin qu'elle avait eu pendant tout ce

règne, et qui causait néanmoins autant de perturbation et d'effroi dans le royaume, d'embarras et d'incertitude dans le gouvernement, que s'il se fût agi d'un grave intérêt. L'attention du cardinal avait dû nécessairement s'écarter de la Catalogne lorsque l'on conspirait à Sedan. Là demeurait un prince du sang, peu redoutable sans doute par son crédit, par son bien, par la recommandation de ses anciens services, mais à qui un caprice de son humeur avait donné le relief de la persécution. Depuis quatre ans absent de la cour et de la France, vivant avec honneur et plaisir dans une retraite de son choix qu'il avait su faire agréer au roi, où son séjour avait été l'objet d'un contrat formel, toujours nanti d'ailleurs de ses charges et de ses revenus, le comte de Soissons avait acquis, sans grande peine et sans nul dommage, cette faveur populaire que n'obtiennent pas toujours les longues souffrances et les grands sacrifices. Son inaction profitait de toutes les haines qui s'élevaient contre le gouvernement du cardinal, et les espérances d'un changement se tournaient d'elles-mêmes vers lui. De sa personne, il était brave, généreux, fier, mais incertain et défiant. Avec lui se trouvait lié d'amitié, d'honneur, d'intérêt, le duc de Bouillon son hôte, demeuré jusque-là presque étranger à la France, qui s'était fait une brillante réputation militaire en Hollande, et à qui sa principauté de Sedan donnait une espèce d'indépendance. Le duc, marié à une femme catholique, avait abjuré la religion de son père, celle qui avait fait passer dans sa famille un État souverain; cette circonstance, en le séparant de ses anciens amis, rendait comme inutile le premier emploi qu'il avait fait de sa vie et l'obligeait à se créer une autre ambition. Tous les témoignages se réunissent pour prouver qu'il excita le comte de Soissons à la révolte ouverte. Un autre personnage était venu encore augmenter la petite cour de réfugiés qui entourait le prince. C'était le nouveau duc de Guise, Henri, archevêque de Reims, âgé de vingt-sept ans. Son caractère ecclésiastique ne l'avait pas empêché de suivre un violent penchant pour

l'amour, dont son oncle le cardinal, père de six enfants et marié, lui avait laissé l'exemple. Le neveu, ne voulant pas déroger, s'était marié de même, disait-on, avec la princesse Anne de Gonzague, et il paraît qu'on se servait assez justement de cette irrégularité pour l'obliger à résigner ses dignités et ses bénéfices. Ce jeune seigneur, qui prétendait cumuler archevêché, femme et patrimoine, ou du moins ne céder ce qu'il tenait qu'avec toute certitude d'avoir ce qu'on pouvait lui contester, s'était retiré à Sedan, d'où il traitait avec le cardinal de Richelieu pour son retour en France, pour sa réintégration dans les biens de son père, pour son mariage avec la princesse Anne, et pour la conservation de quelques-uns de ses bénéfices. En même temps, il s'associait aux projets du comte de Soissons et du duc de Bouillon, que l'Espagne encourageait de son mieux comme une légitime revanche de ses propres disgrâces.

On peut croire et il parait assez prouvé, que le conseil du roi ne fit pas de grands efforts pour détourner de ces projets ceux qui voulaient s'y engager. Le cardinal de Richelieu jugea sans doute qu'il valait mieux en finir une bonne fois avec une rébellion déclarée, que d'avoir toujours à ménager, à réprimer et à surveiller des dispositions suspectes. La puissance que les trois confédérés devaient ajouter aux forces de la maison d'Autriche n'était pas en effet quelque chose de bien redoutable, et s'il y avait en France beaucoup de vœux pour le succès de cette cause, nulle assistance réelle ne semblait lui être préparée. Il était même permis de penser que, plus on en précipiterait l'éclat, moins elle trouverait de secours. En conséquence le cardinal résolut de brusquer le dénouement d'une affaire, où vraiment il avait montré quelque patience. Les plaintes, les menaces parties de la cour prirent plus d'aigreur et d'énergie. Les trois princes reçurent séparément avis du péril où les mettrait leur association avec des gens tout prêts à se rendre criminels. On offrait à chacun une voie de salut, peut-être pour les piquer d'honneur à se perdre tous ensemble.

Avant de se résoudre pourtant, ils voulurent prendre conseil d'un homme déjà réputé habile en matière de soulèvement et de complot. Il y avait alors à Paris un abbé de bonne maison, âgé de vingt-six ans, ecclésiastique malgré lui, remuant, tapageur, débauché, qui avait eu plusieurs duels et plusieurs maîtresses, du reste capable même d'étude, de retraite et de modestie, pour se distinguer, faute de mieux, dans la carrière dont il n'avait pu s'arracher. Cet abbé avait écrit, à l'âge de dix-huit ans, « l'Histoire de la conjuration de Fies- « que, » ce qui lui donnait une sorte d'autorité parmi ceux qui rêvaient des mouvements ou des coups de main. Le comte de Soissons, qui l'avait pris en amitié avant de quitter la France, qui depuis l'avait consulté quelquefois, crut devoir l'appeler auprès de lui à Sedan au moment où on le pressait de se déclarer. L'abbé de Retz y courut aussitôt, et la question ayant été posée devant lui, son opinion fut qu'il n'y avait pas lieu pour le moment à la guerre civile. Mais l'avis contraire prévalut ; le duc de Bouillon finit par vaincre toutes les incertitudes du prince ; on se mit en rapport direct avec le ministre d'Espagne en Luxembourg qui se tenait tout prêt, et l'abbé de Retz, voulant réparer le tort de s'être montré le plus sage, se chargea des intelligences dans Paris, où il porta, dit-il, « plus « de lettres qu'il n'en fallait pour faire le procès à deux cents « hommes. »

Le plan de la révolte était d'abord de se fortifier dans la ville de Sedan, puis, lorsque les secours promis par l'empereur et les Espagnols seraient arrivés, de marcher par la Champagne vers Paris, où l'on croyait qu'il pourrait se faire un soulèvement. A ce projet se joignait quelque espoir, donné par les réfugiés en Angleterre, d'un débarquement sur les côtes de Bretagne ou de Guyenne, pour y réveiller soit les réformés, soit les amis des ducs de Vendôme, de Guise et d'Épernon. Avant même que tous les arrangements eussent pu être pris par les confédérés avec les ennemis du royaume, le gouvernement voulut se montrer en état de défense. Le ma-

réchal de Châtillon reçut le commandement d'une puissante armée vers la frontière de Champagne [18 avril], « pour s'op-« poser aux grands préparatifs de guerre qui se faisaient dans « le Luxembourg, fondés sans doute sur la conduite de ceux « de Sedan. » Il alla faire le rassemblement à Rethel, où devait venir le joindre avec ses troupes le duc de Lorraine, cet allié nouvellement reconquis, dont on mettait, ce semble, à bien forte épreuve la douteuse fidélité. Son premier soin fut d'élever des forts sur la frontière, et d'empêcher les transports de vivres du côté de Sedan, en attendant qu'il fût en état de bloquer la ville. La garnison de Sedan s'étant emparée de quelques soldats sortis de Mouzon, le maréchal se rendit [1er juin] à Mézières et Donchery, puis vint camper à une demi-lieue par delà Sedan, paraissant fort résolu à commencer tout de bon les hostilités. Cependant les choses se passèrent encore civilement entre lui et les princes enfermés dans la ville; on s'adressait des excuses réciproques pour des accidents qui pouvaient à la rigueur ne pas être considérés comme faits de guerre; on se visitait de part et d'autre, et le camp français resta ouvert à ceux de la ville, jusqu'à ce qu'un officier du comte de Soissons fût venu [5 juin] y provoquer le marquis de Praslin, auquel il tira un coup de pistolet. Il semblait qu'on attendît quelques preuves écrites du concert pratiqué avec les Espagnols, pour agir sérieusement contre le comte et ses adhérents, ou bien qu'il restât encore quelque espoir d'accommodement avec eux. Bientôt des lettres furent interceptées par les coureurs de l'armée, et le roi publia une déclaration [8 juin] destinée « à instruire l'Europe de ce qui se passait, « afin que l'on ne crût pas que les troubles domestiques le « divertiraient de veiller au bien de ses amis et de ses alliés.» On y rappelait les inutiles tentatives faites par les duc de Soubise et de la Valette pour remuer les provinces, les levées opérées dernièrement au pays de Liège par les ordres et sous le nom du comte de Soissons; on signalait ensuite les entreprises récentes contre des corps de garde établis sur la fron-

tière, et un dessein concerté avec les troupes d'Espagne pour se saisir d'une citadelle sur le sol français. Des révélations plus importantes étaient encore venues éclairer le roi. Il les devait, disait-il, « à son frère, » qu'on avait voulu entraîner dans ce parti, et qui avait loyalement livré les embaucheurs à sa justice. En conséquence il avait paru convenable « de « faire connaître à l'univers que les princes réfugiés s'étaient « déclarés ennemis du roi, et qu'ils seraient traités comme « tels, si, dans le délai d'un mois, ils ne se repentaient de « leur égarement et n'avaient recours à sa clémence. »

C'était peut-être pousser un peu loin le respect des formalités et la recherche du bon droit, que d'ajourner à si long terme un résultat devenu inévitable, alors qu'on avait une armée aux portes de la ville où se tenaient les princes, quand on savait que l'un d'eux, le duc de Guise, était à Bruxelles, enrôlant publiquement des soldats et faisant grand bruit du secours qu'il allait amener, quand surtout il ne pouvait être ignoré de personne que le baron de Lamboy, général de l'empereur, s'avançait avec un corps considérable, pour aider le comte de Soissons à sortir de Sedan et à se mettre en campagne. Mais il faut savoir qu'en ce temps le maréchal de la Meilleraye, avec les meilleures troupes du royaume et sous les yeux du roi, était attaché au siége d'Aire en Artois, dont la prise passait pour un succès important, que l'on espérait en avoir bientôt raison et pouvoir ensuite s'occuper à loisir des princes ligués. D'ailleurs il paraît qu'on se défiait un peu des promesses du maréchal de Châtillon, qui se vantait [12 juin] de prendre Sedan à lui seul et en peu de jours; on voulait qu'il y allât plus lentement, qu'il commençât par assiéger la ville de Bouillon, pour s'assurer de n'être pas troublé de ce côté. Son armée était déjà [16 juin] jugée faible par les ennemis, et le duc de Lorraine, qu'il attendait depuis longtemps, lui avait fait complétement défaut. On disait même que ce prince, toujours inconstant et variable, s'était abouché [17 juin] à Luxembourg avec le duc de Guise, de telle sorte que ses troupes, dont on

n'avait nulles nouvelles, pourraient bien être passées à l'ennemi. En attendant, « tout le petit fait » du maréchal de Châtillon, comme il disait lui-même [23 juin], « car il n'appartient, « ajoutait-il, qu'à ceux qui ont l'appui de Son Eminence de « faire de grandes choses, » s'était borné au dégât de la campagne autour de Sedan. Il ne pouvait faire un mouvement de plus sans ordre envoyé de la cour, c'est-à-dire d'Abbeville où se tenaient le roi et son conseil, à proximité du siége d'Aire. Bientôt le roi annonça [25 juin] qu'il allait se porter lui-même à sa frontière de Champagne avec dix mille hommes, et le maréchal fut obligé de revenir par deçà la Meuse pour en défendre le passage, si l'ennemi voulait la franchir. Le même jour que ce commandement partait d'Abbeville, un premier engagement avait lieu aux portes de Sedan entre l'armée du roi et celle des princes. Ceux-ci avaient mis de leurs troupes dans deux villages appelés le grand et le petit Torcy sur le territoire de France; le maréchal se présenta pour les en chasser. Le comte de Soissons et le duc de Bouillon sortirent alors de leurs remparts pour protéger ce poste avancé, et le canon de Sedan, à la portée duquel se faisait l'attaque, tira sans marchander plus de cent coups sur l'armée française, dont il tua quatre chevaux et blessa quelques soldats. Le retranchement fut cependant emporté, presque sans résistance de ceux qui l'avaient en garde et qui se replièrent sur la ville. Le maréchal se contenta de le détruire, et les deux armées se retirèrent après s'être vues et mesurées.

La guerre était maintenant bien déclarée, et les princes voulurent aussi [2 juillet] parler à l'opinion des peuples par un manifeste. Là, tout l'avantage était pour eux ; car ils s'adressaient à toutes les haines, à toutes les souffrances, causées par un système continu et par une longue action, de guerre au dehors, de force au dedans. Ils n'avaient pas à se justifier, ils censuraient; et cela, ils le faisaient librement, à l'abri de leurs murailles, n'ayant rien à taire et rien à ménager. Ce qu'ils écrivaient alors doit être regardé comme un acte d'accusation,

le plus complet qui se pût faire, avec pleine connaissance de tous les griefs publics ou secrets, contre la personne et la politique du cardinal de Richelieu, contre une administration déjà vieille de dix-sept ans. C'était le comte de Soissons, comme prince du sang et le plus intéressé aux affaires de France, qui s'en prenait directement au cardinal, « lequel, après plusieurs « mûres délibérations faites avec les ducs de Guise et de « Bouillon, il dénonçait à toute la France, à ses bons amis et « alliés, comme le plus grand et le plus dangereux ennemi « du roi et de ses sujets. » Dès les premiers mots, il signalait sa dernière alliance contractée avec le prince de Condé comme une preuve de ses mauvais desseins. Après s'être fortifié des meilleures places de la France, s'être rendu maître de l'embouchure des principales rivières, des îles et des ports les plus importants, il voulait, disait-on, ruiner le reste du royaume par la guerre, afin qu'on ne pût lui ôter ce qu'il avait pris, pour lui-même et pour ceux « qu'il prétendait approcher de la « couronne lorsqu'ils en étaient éloignés. » C'était dans ce but « qu'il rendait stériles les plus belles années du duc d'Or- « léans et de la princesse sa femme, aimant mieux mettre ce « prince en danger de perdre son âme, puisque la rare vertu « de la duchesse ne laissait aucune crainte, que de procurer « à la France une belle suite de princes du sang qui recule- « raient ses propres créatures. Le duc d'Orléans n'ayant pas « osé dire ce qu'il pensait et ce qu'il savait, le comte seul pou- « vait et devait avertir les peuples de cette conspiration. »

« Chacun sait, disait-il ensuite, que, dans plusieurs affaires importantes, le cardinal a témérairement engagé la réputation du roi, qu'il a dissipé les deniers de l'État, qu'il a été prodigue du sang de la noblesse et des soldats, qu'il a mis les officiers à la taille, et qu'il a réduit le peuple à une extrême misère, pour satisfaire ses passions et soutenir les plaintes, aussi mal fondées qu'importunes, que sa vanité a faites aux ministres des princes voisins; d'où sont provenues les guerres qui désolent l'Europe, sans autre objet que de conserver son autorité.

Dans la même vue, il a rendu suspects du crime de lèse-majesté tous ceux qu'il a voulu bannir, emprisonner, faire mourir et dépouiller ; il a fait passer l'argent de la France dans les pays éloignés pour la remplir de monnaie fausse ou de bas aloi ; il a acheté des Suédois fort chèrement des places qu'il n'a pas su garder ou qu'il faudra rendre ; il a envoyé en Italie des sommes énormes pour s'y faire des amis qu'il a bientôt ruinés ; ses efforts en Espagne n'ont acquis à la France que de la honte, et ce qu'il a conquis dans les Pays-Bas coûte beaucoup à l'État sans valoir rien pour terminer la guerre ; il a chargé le royaume d'un nombre infini d'officiers, et tari toutes les sources ordinaires des finances ; il l'a exposé au risque d'un schisme pour s'y constituer chef de l'Église, se faisant nommer général de plusieurs ordres religieux et rompant les relations de quelques autres avec le saint-siége. Non content d'avoir attiré l'ennemi dans trois de nos provinces, il surcharge les autres d'impôts pour entretenir seize ou dix-sept armées, composées en grande partie d'étrangers qui se tourneront contre nous dès que nous ne pourrons plus les payer. Avec cela, le roi n'a plus d'alliés qui ne lui soient à charge, ceux qui lui restent n'étant bons que pour faire aux dépens de la France quelques faibles diversions. Tous ceux qui voulaient s'opposer à ses désordres ont été livrés au bourreau, ou jetés dans les fers, ou employés dans les armées afin de les y faire périr. »

A ces reproches généraux, qui avaient pour objet unique la guerre entreprise contre la maison d'Autriche « et déclarée mal « à propos, » se joignait une longue accumulation des violences commises, soit contre les personnes, comme la reine-mère, le duc d'Orléans, le feu duc de Guise, l'archevêque de Reims, le duc de Vendôme, soit contre les différents ordres de l'État. Le cardinal avait violé et anéanti toutes les lois du royaume, ôté à toutes les provinces et communautés leurs anciennes franchises, foulé aux pieds les priviléges des princes, ducs, pairs et maréchaux ; par ses ordres, des évêques avaient

été jugés illégalement, des ecclésiastiques dépouillés de leurs bénéfices, tout le clergé taxé arbitrairement, « pour entretenir « sur mer des corsaires d'Alger commandés par un arche- « vêque, et sur terre des soldats d'un cardinal qui pillaient « les églises. » Il avait élevé à la pourpre des personnes étrangères et indignes, et traité avec outrage l'assemblée du clergé, alors qu'elle se défendait d'une nouvelle imposition par la considération de sa pauvreté. La noblesse avait été mise à la taille, condamnée comme le peuple par des juges du second ordre, forcée à l'arrière-ban, et privée de charges, pensions et emplois, quand elle refusait de suivre les intérêts d'un ministre prodigue de son sang. On avait vu les magistrats des cours souveraines interdits, exilés, emprisonnés, les autres officiers de justice déshonorés et présentés au peuple comme des concussionnaires; les charges de justice et de police confiées à des hommes infâmes et corrompus; les officiers de finances ruinés par des recherches et de nouveaux règlements; les villes, et celle de Paris surtout, épuisées par des taxes multipliées sous divers noms et prétextes; la campagne désolée par les soldats, les sergents et les gardes du sel, à tel point que, dans plusieurs cantons, les paysans étaient réduits à se nourrir et à dormir comme les bêtes; le commerce enfin, bien que toutes les voies lui fussent fermées par terre et par mer, chargé encore de grosses impositions.

« Tant de maux, causés par un seul homme, devaient faire « lever la voix aux trois états de la France; et, en attendant, « le comte de Soissons se croyait forcé, pour dérober d'ail- « leurs sa vie à l'oppression, d'inviter les princes et les offi- « ciers de la couronne, les seigneurs, les gentilshommes, les « soldats, les habitants des villes, à prendre les armes pour « un peu de temps, afin de les faire tomber au plus tôt des « mains des étrangers qui étaient sur le point de ravager la « France. Ce qu'il ne faisait pas par vengeance et désir « de la ruine d'un ennemi, mais dans le sentiment d'une « justice bien fondée, et dans le seul but de voir changer

« le pernicieux conseil qui troublait toute la chrétienté. »

Pendant que le roi répondait à ce manifeste par l'ordre de faire le procès aux ducs de Bouillon et de Guise, et par un arrêt du parlement [5 juillet] rendu contre ceux qui assisteraient le comte de Soissons, l'armée du baron de Lamboy s'était avancée. Elle se trouva bientôt en présence de l'armée française, séparée d'elle par la Meuse. Celle-ci fit un mouvement [6 juillet] pour se poster devant Sedan à l'entrée du royaume. Mais elle y trouva les ennemis déjà maîtres du terrain qu'elle voulait occuper. Le général allemand était passé par Sedan d'où l'on voyait défiler le restant de ses troupes, et il n'était pas douteux que le comte de Soissons et les siens se fussent rangés avec lui. Le maréchal ordonna aussitôt l'attaque, croyant profiter de l'espace étroit où toutes ces troupes étaient comme amassées, ayant derrière elles un bois appelé de la Marfée. Mais une étrange terreur parut avoir surpris les soldats qu'il commandait. A peine le premier engagement avait-il eu lieu que sur toute la ligne le désordre se mit dans les rangs. La cavalerie, sans même en être venue aux mains, donna l'exemple de fuir; l'infanterie, dont une partie seulement s'était approchée de l'ennemi, ne se voyant plus soutenue, tourna le dos, jeta ses armes, et il fut impossible de la ramener. Deux maréchaux de camp et un grand nombre d'officiers furent tués en allant à la charge, ou en essayant de retenir les fuyards. D'autres furent faits prisonniers, abandonnés par leurs soldats. L'artillerie, le bagage « et l'argent « du roi » tombèrent aux mains de l'ennemi. Toute cette déroute avait été l'affaire d'un moment, et à peine avait-on eu le temps de remarquer un fait d'armes isolé, perdu en quelque sorte dans la rapidité du désastre général, et qui s'était passé à l'aile droite du combat. Là, un petit escadron, composé des gendarmes de la reine et de ceux du duc d'Orléans au nombre de deux cent vingt maîtres, s'étant précipité sur les rangs ennemis avec cette fougue valeureuse qui appartenait surtout aux corps de noblesse, avait percé l'infanterie, culbuté la ca-

valerie, et les plus avancés s'étaient trouvés en face d'un cavalier accourant avec quelques hommes pour rallier ses gens. On l'avait vu aussitôt tomber mort d'un coup de pistolet que lui tira un gendarme, et des forces supérieures étant venues fondre sur la troupe d'élite que personne ne suivait, cet accident avait à peine laissé un souvenir. Après la bataille, lorsque le chef de l'armée du roi et son premier maréchal de camp, le marquis de Sourdis, avaient fait leur retraite presque seuls jusqu'à Rethel où ils ramassaient avec peine les débris de leurs régiments, on apprit par un trompette du parti ennemi que ce cavalier, tué par hasard et sans choix, qui s'était trouvé en quelque sorte sous le coup d'un soldat, et que personne encore ne s'était vanté d'avoir atteint, c'était le comte de Soissons. La mission du trompette avait pour but de faire demander à la mère et à la sœur du prince comment elles voulaient disposer de son corps.

La nouvelle de cette mort, portée à Péronne où était le roi, quelques heures après celle de la défaite que l'armée avait essuyée, changea bientôt en joie et en confiance la douleur et l'inquiétude qui avaient saisi toute la cour. Les troupes envoyées vers Reims, et qu'on avait déjà fait tourner du côté de Paris, eurent ordre de reprendre leur route, et le roi fit annoncer [9 juillet] qu'il allait les suivre. Pour consoler le maréchal de Châtillon, on donna aussitôt à son fils d'Andelot un régiment vacant par la mort du marquis de Senecey, tué dans le combat. Le cardinal de Richelieu lui fit seulement payer cette faveur du roi par une remontrance de sa façon, qui nous semble avoir trait à quelque espoir qu'on avait de le voir se convertir : « Dieu a voulu châtier le comte de Soissons, lui « écrivit-il, et nous donner un coup de fouet. Nous l'avons « tous bien mérité pour nos péchés, et vous particulière- « ment, pour votre longue irrésolution à faire ce que vous sa- « vez bien pouvoir et devoir en votre conscience ; je vous « prie d'y penser sérieusement en cette occasion. » On se mit à la recherche du gendarme inconnu qui avait tué « le

« général des ennemis, » pour qu'il eût à venir recevoir sa récompense ; le roi lui accordait un gouvernement de place et une pension sa vie durant. Nul ne se présenta, et ce silence, causé peut-être tout simplement par la mort de celui qui avait porté le coup, ou par l'ignorance de ce que chacun a pu faire dans la confusion d'une mêlée, ou enfin par la crainte fort légitime d'un ressentiment qui suivrait partout le meurtrier, mit en circulation toutes sortes de bruits sur la cause de cette mort, que les uns expliquèrent par un suicide involontaire, les autres par un assassinat. Ce qui restait certain, c'était le cadavre du comte, ayant le front percé d'une balle partie de si près que la bourre était dans la plaie. Le roi et le cardinal envoyèrent à la comtesse sa mère une lettre de condoléance, en lui exprimant leur regret « que son fils n'eût « pas mieux suivi ses conseils. » Le prince de Condé, toujours homme de ménage, se contenta d'écrire de Pézénas [14 juillet] au cardinal : « Je ne vous dis rien de la mort de « monsieur le comte ; j'espère que votre bonté se sera sou- « venue de mes enfants et de moi. »

Le duc de Bouillon fit marcher aussitôt son armée victorieuse sur le territoire de France, et assiégea Donchery. Cette petite ville fit une bonne défense, mais fut enfin obligée [14 juillet] de capituler. Le roi, dont on annonçait toujours l'arrivée prochaine sur cette frontière, et qui s'était arrêté à Reims, envoya devant lui le maréchal de Brézé pour prendre le commandement des troupes en partage avec le malheureux maréchal de Châtillon. Cependant l'ardeur des ennemis commençait à s'attiédir. La prise de Donchery avait été tout le fruit de leur victoire. Soit que la mort du comte de Soissons eût déconcerté leurs projets, et que le duc de Bouillon, même avec l'aide de l'archevêque duc de Guise, ne se crût pas de qualité à provoquer un mouvement dans le royaume, soit que le baron de Lamboy fût arrêté par l'obligation d'attendre de nouveaux ordres sur un événement tout à fait imprévu, soit enfin qu'on voulût d'abord savoir à quoi se déciderait le duc

de Lorraine, le fait est que plusieurs jours se passèrent en marches et changements de poste, sans faire aucun progrès. Déjà aussi des paroles pacifiques avaient été échangées entre Sedan et Reims, à l'insu des maréchaux. Un de leurs officiers, Puységur, envoyé à Sedan pour traiter de la rançon des officiers prisonniers, qui du reste trouvèrent à emprunter dans la ville même tout l'argent dont ils avaient besoin, prit sur lui de convier le duc de Bouillon à un accommodement. Le duc y parut assez disposé, pourvu qu'on lui laissât Sedan, qu'on permît aux serviteurs du comte d'enterrer en France le corps de leur maître, qu'on lui payât la solde de sa garnison arriérée depuis trois ans, et qu'on lui donnât de l'emploi dans les armées, avec des bénéfices pour ses enfants. De son côté, il promettait de renvoyer les Allemands et de rendre Donchery, ou de le laisser prendre aux dépens de ses propres soldats, si le roi tenait absolument à y rentrer par force. Le porteur de ces propositions raconte dans ses Mémoires qu'il fut fort bien reçu à la cour, et qu'on lui permit d'en annoncer l'acceptation. Mais déjà le baron de Lamboy avait repassé la Meuse [19 juillet], et dirigeait sa marche vers la Flandre, pour joindre le cardinal-infant qui allait secourir la ville d'Aire. Le duc se plaignit alors d'être abandonné; à quoi le général de l'empereur répondit poliment qu'il le croyait en bon train de se réconcilier avec le roi, et qu'il n'avait rien à dire sur cette résolution. Le duc de Guise, plus obstiné, suivit le baron de Lamboy en Flandre ; un de ses griefs contre son associé était, dit-on, qu'on ne l'avait pas attendu pour donner bataille; car il n'arriva de Liége qu'après la mort du comte. Le duc de Bouillon restait donc seul dans sa ville, avec ses troupes et nanti de sa petite conquête, sans trop savoir si l'arrangement qu'il avait proposé serait maintenu. En attendant, le roi s'était approché de son armée, en avait pris le commandement, et, l'ayant postée devant Donchery, il était allé [29 juillet] se loger à Mézières.

Donchery se défendit mieux et plus longtemps qu'il ne

semblait convenu avec le duc de Bouillon. La cause de cette infraction au traité secret venait, s'il faut en croire Puységur, de ce que le roi prétendait donner suite au procès déjà commencé par ses ordres contre la mémoire du comte de Soissons, ce qui excluait nécessairement les honneurs funèbres réclamés pour son corps. Ce gentilhomme raconte que le cardinal de Richelieu le chargea de faire entendre raison au roi sur ce point, où il avait lui-même, disait-il, perdu sa peine, et il se vante d'y avoir réussi. Quoi qu'il en soit, la ville se rendit [1er août] et le roi fit marcher ses troupes jusque sous les murs de Sedan. Alors le duc de Bouillon en sortit et vint lui-même faire sa paix [5 août]; le cardinal de Richelieu se rendit garant de ses promesses; le duc de Guise seul fut excepté du pardon accordé à tous ceux qui avaient suivi le comte de Soissons, dont le corps fut mené à Gaillon pour y recevoir la sépulture. Ainsi se termina une révolte, beaucoup moins considérable par le nombre de gens qui s'y engagèrent et par les dangers réels qui pouvaient en résulter, que par cette étrange rencontre d'une victoire gagnée presque sans combat et d'un général vainqueur tombant au milieu des siens sans qu'on pût désigner la main qui l'avait frappé. Sur cette dernière circonstance toutes les suppositions sont permises, pourvu qu'on n'y introduise pas des faits inventés à dessein ou qui contrarient les faits constatés; le récit que nous en avons donné est celui du lendemain, celui qu'avaient recueilli et que reproduisaient les généraux de l'armée royale, celui d'ailleurs où les choses se présentent, comme nous aimons assez à les voir, de la manière la plus simple et la plus naturelle. Les relations qui en diffèrent sont venues plus tard, et il serait facile de trouver à chacune d'elles un intérêt particulier. Pour ce qui est de l'aide promise aux desseins du comte par ses amis de l'intérieur, l'abbé de Retz raconte qu'il avait fait de la Bastille le centre du complot; des prisonniers devaient donner à la capitale le signal d'un soulèvement auquel étaient déjà préparés quelques chefs de la bourgeoisie; l'abbé, « qui faisait

« même un peu le dévot, » s'était rendu populaire par des aumônes habilement distribuées aux pauvres honteux ; il était encore allé deux fois à Sedan, s'il faut l'en croire, pour se concerter avec le comte de Soissons ; les conjurés de la Bastille demandaient seulement à ce prince de gagner une bataille, et le récit de sa victoire, publié aussitôt dans les rues « avec les « figures, » serait promptement suivi d'un mouvement qui entraînerait tout Paris. La mort du comte fit évanouir ce projet qui demeura couvert d'un profond silence, et l'abbé de Retz, après s'être vu en espérance général d'armée, se résigna tristement à faire son chemin dans l'Église.

Malgré l'attention que méritait une entreprise comme celle du comte de Soissons, amenant l'étranger sur la frontière et appelant le royaume à la guerre civile, nous avons vu que là ne s'était porté ni le premier soin, ni le plus grand effort du gouvernement. C'était encore à la conquête partielle du pays ennemi qu'on avait employé les meilleures troupes et le général le plus favorisé. Cela même faisait partie des reproches adressés au cardinal de Richelieu par ses adversaires. « Ce « lépreux envieilli et incurable, disaient-ils, laissait piller la « campagne, découvrait les villes de la France aux étrangers, « pour tâcher de loger quelques-unes de ses créatures dans « une petite place des Pays-Bas, et comblait les fossés des « cadavres de la brave noblesse pour que sur ces monceaux de « corps un sien parent, petit-fils d'un fort médiocre avocat, « s'élevât à la dignité de connétable. » Mais d'autres personnes en jugeaient différemment, et regardaient la ville d'Aire en Artois comme une place importante par sa position et ses défenses, qui couvrait toute la Flandre, partant dont la possession pouvait ouvrir l'entrée de ce pays. Le maréchal de la Meilleraye eut ordre de l'investir avec une armée choisie où servaient le comte de Guiche et le colonel Gassion. Sa marche parut d'abord incertaine et donna lieu de croire qu'il en voulait à Saint-Omer : mais, changeant de route subitement, il se trouva devant Aire [19 mai] avec toutes ses

forces avant que l'ennemi eût pu deviner son dessein. Les forts et les lignes y furent tracés « sous la direction de deux « abbés qui s'en acquittèrent dignement. » Les garnisons des places voisines essayèrent vainement de troubler le siége; une des ces places même, celle de Lillers, fut prise [23 mai] par le colonel Gassion. L'armée espagnole, conduite par le cardinal-infant, se présenta [13 juin] pour secourir les assiégés; mais, après avoir tourné tout autour des lignes, elle se retira sans combat, laissant un petit corps de troupes qui devait se jeter dans la ville et qui fut bientôt défait. La garnison ne s'en défendit pas moins avec courage, et les assiégeants y perdirent un nombre considérable de leurs principaux officiers. Mais enfin, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte dont presque pas un n'avait été sans combat, la ville et la garnison, pour éviter l'assaut et le pillage, demandèrent à capituler. Les habitants obtinrent, entre autres conditions, « que la liberté de conscience ne serait pas permise dans « leur ville, ains la foi catholique, apostolique et romaine « seule maintenue et conservée. » Les soldats sortirent [26 juillet] avec armes et bagages, trompettes sonnantes, enseignes déployées, mèche allumée et balle en bouche, tout en même sorte qu'ils avaient accoutumé d'aller à la guerre, et en cet état se rendirent à Saint-Omer, emmenant deux pièces de canon et un mortier, sous l'escorte de trois cents cavaliers « Français naturels. » Le roi en reçut la nouvelle devant Donchery.

Tout n'était pourtant pas encore fini; le cardinal-infant, qui n'avait pu secourir la ville, trouva, dès que les Français en furent maîtres, qu'il lui en coûterait moins de la reprendre. Fortifié des troupes du baron de Lamboy retirées de Sédan, et de celles du duc de Lorraine qui s'était enfin décidé à prendre parti contre son dernier serment, il commença par recouvrer Lillers et s'avança vers Aire du côté de la France, pour s'emparer des lignes du maréchal de la Meilleraye et lui laisser à son tour la défense de ces remparts qu'il avait mis

deux mois à détruire. Le maréchal essaya quelque temps de disputer cette position, et les gens du métier eurent à lui reprocher quelques fautes. Jugeant enfin les forces de l'ennemi trop considérables pour hasarder une bataille, il les laissa [8 août] poursuivre la même entreprise qu'il avait lui-même menée à bonne fin et s'avança en Flandre pour attaquer encore quelques places. Le maréchal de Brézé y arrivait de son côté, détaché de l'armée que l'accommodement avec le duc de Bouillon rendait inutile. Le dernier s'empara de Lens pendant que l'autre prenait la Bassée ; ensuite les deux parents se joignirent et marchèrent ensemble, en meilleur accord qu'on ne l'avait attendu de leur caractère également hautain et bizarre. Ils pénétrèrent ainsi assez avant en Flandre, faisant tout le dégât possible, dans l'espoir d'amener à leur suite l'armée espagnole qui se tenait toujours devant Aire, et d'en délivrer ainsi la ville. Ils poussèrent jusqu'aux portes de Lille dont ils brûlèrent les faubourgs, et, voyant que le cardinal-infant ne bougeait pas, ils retournèrent en Artois [10 septembre] mettre le siége devant Bapaume. Ils trouvèrent là moins de résistance qu'ils n'en avaient craint. Au bout de huit jours la ville se rendit [18 septembre], et le comte de Guiche y reçut le bâton de maréchal de France. On se rappelle qu'il avait épousé une cousine du cardinal de Richelieu.

La prise de Bapaume amena un événement cruel. La garnison espagnole, qui véritablement avait donné peu de peine aux assiégeants, s'était fait accorder par la capitulation libre passage pour aller à Douay. Elle achevait tranquillement son chemin, n'ayant plus d'autre escorte qu'un trompette du roi, lorsque le marquis de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, qui se trouvait ou qui s'était mis aux champs, l'atteignit auprès de Douay et la tailla en pièces. C'était là, en effet, une faute bien grave, une violat io barbare du droit de la guerre, un acte sauvage qui compromettait l'honneur du nom français. Cependant le public trouva fort mauvais que le maréchal de la Meilleraye eût fait arrêter le coupable dans son gouver-

nement [24 septembre] et l'eût envoyé prisonnier dans la citadelle d'Amiens. L'étonnement et le blâme augmentèrent encore lorsqu'on lui fit son procès. Il fallut chercher à cette poursuite d'autres causes que le respect dû aux capitulations et la dignité du pays. On prétendit que le gouverneur d'Arras s'était attiré la haine du maréchal de la Meilleraye pour une vieille rivalité d'amour, puis celle du secrétaire d'État des Noyers à cause d'une violence exercée contre un de ses parents, et que le cardinal de Richelieu, pour faire plaisir à l'un et l'autre, leur avait sacrifié un de ses plus dévoués serviteurs, « contre sa coutume, dit Montglat; car il n'abandon-« nait jamais ceux qui s'attachaient à ses intérêts. » Le marquis s'excusait sur ce que, cherchant dans la campagne des partis ennemis, il n'avait pas su ce qu'était la troupe armée qui se trouvait sur son chemin, le trompette qui lui servait de sauvegarde se trouvant hors de vue. Il y avait peut-être quelque moyen de donner sur ce point aux Espagnols une satisfaction honorable; on la leur donna sanglante. Ce malheureux gentilhomme, estimé de toute l'armée comme un des plus braves et des plus généreux, eut la tête tranchée dans Amiens. Pour être plus sûr de le trouver coupable, on avait joint à sa dernière faute le grief de concussion commise en sa charge qui devint bientôt le seul objet de l'information, et, bien qu'il prétendît avoir été autorisé à tout faire par lettre du roi, il n'en fut pas moins condamné et exécuté dans Amiens [9 novembre] « pour voleries, exactions, homicides « et autres crimes. »

Le nouveau maréchal de Guiche, car il fut quelques années encore sans prendre le nom de Gramont, demeura chef de l'armée par la retraite du maréchal de la Meilleraye qui alla prendre les eaux, et le départ du maréchal de Brézé qui se rendit en Catalogne. Il la conduisit du côté de la Bassée que les Espagnols avaient assiégée, défit sur la route de Lille un corps de Croates qui allait joindre le cardinal-infant, délivra la Bassée, mais ne se trouva pas de force à troubler le siége

d'Aire. Les Espagnols y restaient attachés avec une ténacité qui ne fut pas même interrompue par la mort de leur général. Le cardinal-infant avait été forcé de quitter son camp pour aller se faire soigner à Bruxelles. Il y mourut bientôt [9 novembre], plus aimé, dit-on, des Flamands qu'il ne convenait au roi d'Espagne. Don Francisco de Mello le remplaça dans le commandement de l'armée occupée au siége d'Aire. La garnison française se défendit encore pendant un mois. Mais enfin le manque absolu de vivres et l'éloignement de l'armée du maréchal de Guiche, qui s'était retirée dans le Boulonnais, la forcèrent [7 décembre] à rendre la ville, après une si longue résistance que le gouverneur en fut récompensé comme d'un succès.

Une autre partie des troupes rassemblées devant Sedan s'était rendue en Lorraine, sous les ordres du comte de Grancey qui s'était fait pardonner son malheur devant Thionville, « et de l'évêque d'Auxerre qui lui fut donné pour le soulager.» Elle allait punir le duc Charles de sa défection par la reprise des places qu'il venait tout récemment de recouvrer. Nous avons vu qu'il était déjà parti de son pays pour joindre l'armée espagnole. Il paraît que ce départ avait été hâté par un avis de la marquise du Hallier portant que le roi, mécontent de ses lenteurs, voulait se saisir de sa personne. On jugea, et sans doute avec raison, que la marquise avait poussé trop loin son intervention politique, et elle fut reléguée dans une de ses maisons. L'armée du roi se présenta devant Bar-le-Duc qui lui ouvrit aussitôt ses portes ; le gouverneur du château obtint un passeport pour se retirer. Pont-à-Mousson et Saint-Mihiel suivirent cet exemple. Neuf-Château voulut se défendre, et il fallut combattre dans les rues contre la garnison qui finit par capituler. La citadelle de Mirecourt ne se rendit également qu'à la menace d'un assaut. Le comte de Grancey entra ensuite dans la Franche-Comté où il prit plusieurs places fortes et châteaux. En quelques mois le duc de Lorraine redevint ce qu'il était avant son traité, prince sans États et gé-

néral d'une armée vagabonde ; mais il garda sa maîtresse.

En Italie, le prince Thomas de Savoie n'avait pas été plus fidèle que ne le fut plus tard le duc de Lorraine, au traité qu'il venait de faire avec la France. Après avoir longtemps annoncé son départ pour la cour où il avait promis de se rendre, et reçu même l'argent de son voyage, il déclara qu'il lui était impossible de remplir sa promesse. Son unique excuse était que les Espagnols ne voulaient pas lui rendre sa femme et ses enfants. L'ambassadeur Mazarini lui répondit fort sensément [28 février] qu'il avait dû s'y attendre. Cette correspondance avait lieu la veille du jour où le prince devait, suivant ses conventions, prendre les armes pour la France, et on le somma de déclarer de quel côté il voulait se ranger. Le prince opta pour l'Espagne ; le cardinal son frère se joignit à lui, et la duchesse publia une déclaration [14 mars] pour défendre à ses sujets toute espèce d'obéissance envers ses deux beaux-frères. Ces princes, à leur tour, se portant « vrais et naturels tuteurs « du jeune duc leur neveu, » firent commandement [30 mars] à tous les magistrats et officiers de justice, de guerre et de finances, de comparaître devant eux pour recevoir leurs ordres, à tous les vassaux du duché de se rendre auprès d'eux pour y servir, enfin à tous les gouverneurs et commandants des places de ne reconnaître ni observer aucun acte d'autorité fait dans le duché depuis la mort du duc leur frère. Tout leur manifeste était calqué avec soin sur la déclaration de la duchesse dont il formait une exacte contre-partie. Il était daté de Nice que le cardinal Maurice occupait, et où se tenait un sénat souverain dont on opposait la juridiction à celle du sénat de Turin agissant pour la duchesse.

Ce changement de volonté replaçait les parties belligérantes dans la position où la prise de Turin les avait laissées. A la fin de l'hiver l'armée française s'était emparée de Moncalvo, et le premier emploi qu'on lui donna fut d'assiéger Ivrée, la place d'armes du prince Thomas et le centre de son étroit gouvernement. Le comte d'Harcourt, qui arrivait de France,

s'empressa d'accourir à ce siége. Mais le prince Thomas, quoique assez faiblement aidé des Espagnols, s'était préparé à défendre sa ville. La garnison repoussa l'assaut qui lui fut donné [23 avril], et le prince vint en personne livrer combat dans la plaine ; ensuite il alla se poster devant Chivas pour forcer les Français à le suivre, ce qui lui réussit [15 mai] et dégagea la ville d'Ivrée. Une espèce de trêve forcée suivit ces mouvements de troupes, qui avaient fatigué les deux armées ; chacun s'occupa de se refaire, et le comte d'Harcourt, se remettant le premier en campagne, dirigea ses opérations vers le comté de Nice, pour interrompre la communication entre les deux frères, étendre ses quartiers vers la mer et communiquer lui-même avec la Provence. Il prit d'abord Ceva et Mondovi, puis vint mettre le siége devant Coni. Cette fois le prince Thomas essaya vainement de l'en distraire, en attaquant tour à tour Chivas, Rosignan, Asti et Chierasco ; devant cette dernière ville, il fut deux fois repoussé avec grande perte. Cependant le comte d'Harcourt pressait vivement Coni qui se défendait avec vigueur. Enfin il s'en rendit maître [8 septembre], et il lui arriva aussitôt un ordre du roi pour qu'il remît cette ville au pouvoir de la duchesse de Savoie. La prise du fort de Demonte, à l'extrémité de la vallée de la Sture, termina cette campagne, où les Espagnols, joints au prince Thomas et commandés par le cardinal Trivulce, ne purent réussir qu'à reprendre Moncalvo.

Dans le voisinage de ces événements militaires, la France acquit bientôt sans combat un ami, peu important sans doute par l'étendue de ses États, mais qu'elle avait encore la gloire d'enlever à l'Espagne et de protéger contre elle. Honoré, prince de Monaco, gardé par les Espagnols dans sa petite souveraineté, s'ennuyait de voir sa puissance, déjà si bornée par les limites de son territoire, restreinte encore par une orgueilleuse tutelle. Il résolut de se soustraire à ce joug et de se rendre maître chez lui. Il s'assura pour cela des secours de la France que lui offrit avec empressement le comte d'Alais gouverneur de Pro-

vence : puis, exécutant lui-même son dessein, il assembla ses serviteurs [19 novembre], surprit la garnison espagnole, la fit prisonnière, et demanda bien vite qu'on lui fournît des Français pour la remplacer. On lui en fit passer d'Antibes; après quoi le prince renvoya fièrement son ordre de la toison d'or, prit l'écharpe blanche et se déclara Français envers et contre tous. En échange des revenus napolitains qu'il perdait par cette action, on lui promit vingt-cinq mille écus de rente, qui furent remplacés plus tard par le duché de Valentinois. La perte de ce petit État apportait sans doute moins de dommage aux Espagnols que celle de la Catalogne; mais, à raison même de la faiblesse du prince qui s'était si hardiment délivré de leur domination, il lui en revenait plus de honte et de ridicule. C'était au contraire une acquisition également utile et glorieuse pour la France, qui, après avoir poussé ses conquêtes dans le Piémont jusqu'au lieu où le cardinal de Savoie était retiré, se trouvait ainsi tout à coup comme attachée au flanc de son comté de Nice.

La France avait encore une autre armée; c'était celle que le comte de Guébriant commandait en Allemagne. Celle-ci, par la nature de la guerre à laquelle on l'avait destinée, n'était à peu près qu'auxiliaire, et ce n'était pas sans peine que le comte se défendait de suivre, comme un simple lieutenant, les desseins du maréchal Banier. Il avait consenti à l'aider, dans le commencement de l'année, pour l'exécution d'un dessein hardi. L'empereur venait de convoquer à Ratisbonne une diète de l'Empire, où l'on discutait fort tranquillement et sans grande hâte les intérêts si compliqués pour lesquels on se battait ailleurs. Banier voulut porter la guerre aux oreilles de cette assemblée pacifique, et, marchant en grande hâte avec l'armée française, il se trouva bientôt au bord du Danube qu'un de ses partis traversa sur la glace [26 janvier]. Cette expédition se borna pourtant à une espèce d'insulte contre la ville de Ratisbonne et contre l'empereur. Après quoi les Français et les Suédois se séparèrent, les premiers refusant de sui-

vre les autres dans la Bohème, et allant prendre leurs quartiers en Franconie. Le danger de Banier, poursuivi par les impériaux avec des forces supérieures, rappela bientôt le comte de Guébriant à son secours [29 mars]. Les deux généraux s'étant réunis à Zwickaw, n'eurent pas le temps de concerter une nouvelle entreprise ; car le maréchal Banier mourut dans Halberstadt [20 mai] en continuant sa retraite. Le comte de Guébriant n'était que lieutenant dans l'armée qu'il commandait, et où l'on attendait toujours le retour du duc de Longueville. Il avait déjà bien de la peine à s'y faire obéir. La mort du chef suédois augmenta encore les embarras de sa position, en multipliant le nombre des volontés qu'il fallait réunir pour former un dessein et l'exécuter. Cependant les deux armées voulurent bien marcher ensemble au secours de celle que le duc Georges de Lunebourg, mort depuis peu, avait laissée assiégeant Wolfenbüttel, et contre laquelle s'étaient tournées les forces impériales. Une bataille eut lieu [29 juin] devant cette ville, où les confédérés obtinrent un brillant avantage dont le récit vint tout à point en France pour faire oublier la déroute de Sedan. Mais le mauvais accord des généraux, qui s'étaient à peine entendus pour la victoire, ne permit pas d'en profiter. Le siége fut levé [12 septembre], et le comte de Guébriant, avec une autorité contestée même parmi les troupes qu'il commandait, eut grande peine à maintenir l'armée suédoise jusqu'à l'arrivée de Léonard Torstenson [27 novembre] qui devait en prendre le commandement. Le nouveau général suédois, amenant avec lui un renfort, voulait encore, comme son prédécesseur, entraîner à sa suite la faible armée de France. Mais le comte s'y refusa, et, laissant les Suédois en état de rentrer au centre de l'Allemagne, il se dirigea par la Westphalie vers le duché de Julliers où [décembre] il repassa le Rhin.

Cette année la coopération des Provinces-Unies dans la guerre contre l'Espagne avait été plus active qu'on ne l'avait vu depuis longtemps. Il est vrai que la France les y avait en-

couragées [mars] par une subvention extraordinaire de douze cent mille livres, qui devaient être employées à mettre en campagne une bonne armée pour faire une entreprise considérable sur les Pays-Bas. Le prince d'Orange choisit pour but de son expédition la petite ville de Gennep, située dans le pays de Gueldres à la jonction de la Meuse et du Niers, et protégée par un fort château. Il alla y mettre le siége; une armée espagnole, ramassée dans les différentes garnisons, essaya inutilement de jeter du secours dans la place. Les soldats qui s'y trouvaient enfermés, sans être aidés de personne, n'en firent pas moins bonne défense. L'armée hollandaise passa deux mois devant le seul château de Gennep où elle essuya de grandes pertes d'hommes, sans compter l'énorme dépense, qui passait aussi dans ce pays pour une cause de regret et de blâme. Mais enfin la garnison fut réduite à capituler [27 juillet], et les Provinces-Unies comptèrent une ville de plus enlevée à l'Espagne.

CHAPITRE III

Différend avec l'assemblée du clergé. — Nouvelle disgrâce du duc d'Epernon. — Mort de ce seigneur. — Mort du duc de Sully. — La reine-mère est obligée de quitter l'Angleterre. — Elle se rend à Cologne. — Les mécontents essaient de gagner le jeune Cinq-Mars. — Mazarin cardinal. — Le roi va commander son armée en Roussillon. — Progrès du complot entre le duc d'Orléans et le grand-écuyer. — Victoire de Kempen. — Le roi arrive à Narbonne. — Traité du duc d'Orléans et de ses associés avec l'Espagne. — L'armée française entre dans le Roussillon. — Prise de Collioure. — Siége de Perpignan. — Maladie du cardinal à Narbonne. — Le traité d'Espagne rapporté en France. — Etat de la conspiration contre le cardinal de Richelieu. — Incertitudes du grand-écuyer.

[1641-42]

Nous avons vu que le comte de Soissons, dans son manifeste, reprochait au cardinal de Richelieu d'avoir voulu se faire chef de l'Église en France et de lever sur le clergé des taxes arbitraires. Cette accusation serait assez peu intelligible pour nous, effacée comme elle est depuis longtemps des questions soumises au jugement de l'histoire, si les passions contemporaines, toujours préoccupées de leur propre importance, n'avaient pas eu soin d'en conserver un ample souvenir. On se tromperait d'une manière étrange en pensant que l'administration du royaume, placée dans la main d'un cardinal, attachait nécessairement à ses actes l'approbation du corps ecclésiastique et sa puissante assistance. Aucun ordre de l'État peut-être n'avait moins d'affection que le clergé pour la personne et le gouvernement du premier ministre, sorti de ses

rangs à la vérité, mais qui en avait si vite oublié les préjugés, les mœurs et les intérêts. Si l'on cherche bien, on verra que les plus grands ennemis de son pouvoir étaient gens d'église ; en France, le cardinal de Bérulle, le père Caussin, l'abbé Mathieu de Morgues et tous les écrivains de libelles catholiques ; en Savoie, l'abbé Scaglia et le père Monod. Toute la polémique dirigée contre son ministère s'adressait aux scrupules les moins éclairés et aux plus timides susceptibilités de la dévotion. Dans le clergé sans doute, comme dans toutes les autres professions, il comptait des amis, des serviteurs, des courtisans ; mais ce n'était pas au nombre des plus assidus à leurs pieux devoirs qu'il pouvait trouver des généraux, des agents de négociation, des intendants d'armée. Les prélats qui restaient dans leurs diocèses, les prêtres des paroisses, les religieux des cloîtres, ne s'associaient aucunement à sa politique, et avaient peu de sympathie pour cet homme remuant qui refusait la paix, qui troublait le monde, qui s'alliait avec des hérétiques, qui cherchait querelle au pape, qui employait à des offices mondains les dignités et, qui pis est, les revenus de l'Église. Or, c'était une tentative de cette dernière espèce qui venait, cette année même, de soulever contre lui la portion la plus pure et la plus sainte du clergé, celle aussi qu'on pouvait regarder comme la plus obstinément attachée à ses intérêts de corps, à ses préventions de croyance ; et le comte de Soissons, qui voulait rallier à son parti tous les mécontents, s'était emparé de celui-ci dont il reproduisait assez fidèlement le langage.

Cette grande querelle du cardinal et du clergé n'a pas manqué d'avoir son historien, passionné sans doute, mais sincère comme un autre dans le point de vue où il s'était placé. Suivant l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, depuis longtemps le cardinal avait pour unique pensée d'être nommé légat en France, et, trompé dans cette ambition par l'opiniâtre répugnance du pape, il voulait soustraire le royaume à l'obéissance du saint-siége, en s'y faisant pro-

clamer patriarche. Une grande partie des événements que nous avons recueillis se rapportaient sans qu'on s'en soit douté, à ce seul but. Le clergé s'était confirmé surtout dans la conviction de ce dessein lorsque le gouvernement, à bout de ses ressources financières, comme créations d'offices, emprunts et taxes de tout genre, s'en était pris aux biens ecclésiastiques sur lesquels il prétendait faire une levée. La demande d'argent lui avait révélé « le schisme; » aussi ce mot figurait-il, avec toutes ses terreurs, dans les plaintes sourdes des provinces, dans les libelles venus de Flandre et dans les griefs des révoltés. C'était au milieu des poursuites exercées pour le paiement d'un droit royal sur les immeubles de l'Église, que l'on s'était décidé à convoquer une assemblée du clergé, la première depuis celle de 1635, et malgré une décision récente qui l'ajournait à quatre ans plus tard. On en attendait une transaction, dont la somme même était fixée, dans les lettres de convocation, à six millions en trois années. L'assemblée se tint [15 février] à Mantes; la cour y avait ses complaisants, en tête desquels était l'évêque de Chartres, Léonor d'Estampes de Valançay; par suite, ceux qui n'en étaient pas formèrent un parti sous l'archevêque de Toulouse. De nombreuses disputes, presque toujours personnelles, aigrirent les esprits. Le cardinal, à qui l'on avait offert la présidence honoraire de l'assemblée et qui n'alla pas même lui rendre visite, la fit presser d'opter entre un don de six millions et l'abandon d'un tiers sur le revenu des bénéfices. Le clergé se gardait bien d'avouer que la condition du tiers lui serait plus dure que celle de la somme fixe; mais il repoussait surtout la première, à cause des vexations qu'apporteraient dans leur examen les gens de finances. La majorité fut donc [12 mars] pour l'octroi d'une somme; mais les deux présidents, l'archevêque de Sens et celui de Toulouse, refusèrent de signer la délibération. Enfin ils s'y décidèrent, et l'assemblée offrit quatre millions en trois ans, « si autant durait la « guerre, toute l'imposition ou ce qui en resterait devant

« cesser s'il se concluait paix ou trêve. » Le cardinal ayant lui-même soutenu cette modification prévoyante contre le surintendant qui n'en voulait pas, tout le débat était désormais sur la quotité de la contribution, entre six et quatre millions. On y employa six semaines; le roi avait consenti à diminuer sa demande de cinq cent mille livres; on en avait trouvé huit cent mille par des moyens plus doux auxquels l'assemblée avait consenti; il n'en restait plus que sept cent mille à voter. Une première délibération eut pour résultat un refus; la minorité protesta et empêcha qu'elle ne fût signée. Quelques jours après, la majorité revint à l'octroi de l'imposition, et les opposants à leur tour refusèrent leur signature. Enfin le roi, pressé de partir pour la Picardie, déploya toute sa colère contre ceux qui lui résistaient. Son commissaire vint dans l'assemblée [5 juin] intimer l'ordre à deux archevêques et à quatre évêques de se retirer sur-le-champ dans leurs diocèses, « ce qui était proprement, comme dit avec esprit un des ex« pulsés, rejeter par dépit des poissons dans l'eau. » Ils ne s'en donnèrent pas moins, pour avoir à si peu de risques défendu leur argent, tous les airs du martyre, et l'un d'eux, l'archevêque de Toulouse, a pris soin de conserver à la postérité un récit en deux volumes de cette grande action.

A part ce que nous venons de raconter, l'année qui finissait n'avait pas produit d'autres événements que ceux de la guerre. Le roi et son conseil s'étaient toujours tenus près des armées, dont l'entretien, la direction et les diverses chances avaient occupé toute leur attention. Le peuple entier désirait la paix, à tel point qu'il avait secrètement applaudi le comte de Soissons qui prenait les armes, disait-il, tout exprès pour la conquérir. Mais ce souhait impuissant, auquel la mort imprévue du prince ôtait son plus prochain espoir, n'avait d'autre ressource que de se convertir en haine contre le cardinal de Richelieu, considéré comme l'auteur opiniâtre et intéressé du long débat qui ensanglantait l'Europe. Il n'y avait guère eu d'acte du gouvernement, hors du ressort des opérations mili-

taires, que pour le procès à instruire, d'abord contre les ducs de Bouillon et de Guise, puis contre la mémoire du comte de Soissons, et le parlement avait obéi [3-5 juillet] sans autre difficulté que quelques objections sur les honneurs réclamés par le chancelier. Le corps du comte et la personne du prince de Sedan ayant été mis hors de cause par l'accommodement conclu avec le roi, le parlement déclara coupable de leur crime commun [6 septembre] le duc de Guise, qui paya pour tous; le roi prit une partie de ses biens et distribua le reste. Le duc de Vendôme était resté en Angleterre, peu curieux de venir chercher le pardon menaçant qu'on lui avait accordé. Le duc d'Orléans, occupé de ses plaisirs sans songer ni à servir ni à troubler l'État, s'était empressé d'avertir le roi des propositions que les confédérés de Sedan lui avaient fait parvenir. Et bien lui en avait pris, à ce qu'il paraît: car on assure que les lettres adressées au frère du roi avaient été vues d'avance par le cardinal, qui voulut qu'elles lui fussent remises; d'autres disent pourtant, après l'avoir d'abord prévenu, et pour lui laisser aux yeux du monde le mérite de les avoir livrées. La conspiration de Paris qui devait répondre à la victoire de Sedan, quand bien même on lui accorderait l'importance et l'infaillibilité que lui prête le cardinal de Retz, n'était pas toutefois sortie de la prison où elle s'était tramée, et le jeune abbé, chargé de lui préparer une issue au dehors, en avait été pour ses dévotions et ses aumônes. Tels étaient partout, sinon la docilité, du moins le découragement et le silence, que, pour avoir en France quelqu'un à punir, il avait fallu aller chercher dans son lit un vieillard chargé d'ans et d'infirmités. Le duc d'Épernon, retiré dans sa maison de Plassac, sans autorité et presque sans famille, offrait pourtant encore prise à une disgrâce. Comme le bruit public mêlait le nom de son unique fils aux projets des rebelles, comme de plus le gouverneur d'une petite place dans le pays des Basques avait arrêté et fait pendre un intrigant se disant envoyé par le père et par le fils pour tenter sa fidélité, on ordonna [13 juin] au vieux duc de

quitter le séjour de Plassac et de se rendre à Loches, en un lieu où il avait bien encore commandement, mais où se trouvait aussi une prison d'État. Le duc obéit lentement; de manière, comme l'avouent ses serviteurs, à se trouver en liberté de ne partir point ou de retourner, si le comte de Soissons venait à réussir. La nouvelle de la mort de ce prince lui rendit tout à coup l'activité dont il feignait de manquer, et il se hâta d'arriver à Loches [3 août]. Là il reprit ses habitudes d'autorité, quelque borné qu'en fût le ressort, tout comme s'il eût été encore dans sa province de Guyenne; et le cardinal lui-même, pour lui laisser cette illusion, alla jusqu'à solliciter de lui un emploi militaire pour un de ses protégés. Cependant une nouvelle intrigue formée contre lui à la cour vint encore troubler cette vieillesse, à laquelle on permettait un simulacre de grandeur et de pouvoir. Il apprit qu'un gentilhomme de Guyenne, déjà fort chargé de crimes, voulait l'accuser d'un complot contre la vie du roi et celle du cardinal, et il fit de très-vives démarches pour s'en justifier. Ce dernier chagrin, où il y avait peut-être plus d'imagination que de réalité, usa le faible reste de vie que l'âge lui avait laissé, et il mourut à Loches [13 janvier 1642], peu de mois après y être arrivé, dans sa quatre-vingt-huitième année. Presque au même temps une autre existence illustre du temps passé s'éteignait obscurément dans la retraite. Le duc de Sully venait de mourir [23 décembre 1641] presque ignoré, en sa terre de Villebon. L'oubli entier de son nom depuis longues années n'avait été interrompu que par sa promotion à la dignité de maréchal de France, contre laquelle il échangea en 1634 sa charge de grand-maître de l'artillerie, et par le bien faible bruit qu'avait causé l'apparition assez récente des « Œconomies royales, » œuvre de vieux style et de forme bizarre, sourdement imprimée dans son château pour être distribuée à un petit nombre de confidents.

Il paraissait difficile que la condition de la reine-mère pût désormais empirer. Elle avait demandé, elle avait obtenu de

l'argent ; l'aumône reçue d'un ennemi semblait devoir être le dernier de ses malheurs. Cependant, à ce prix même, elle n'était pas encore assurée du repos. L'Angleterre allait bientôt cesser d'être pour elle un asile. De toutes les passions qui s'attaquaient à la puissance du roi son gendre, la plus ardente, celle qui agissait le plus sur la multitude, c'était la haine du papisme. La reine Marie, catholique et Italienne, qui avait plusieurs prêtres autour d'elle, qui se servait d'un confesseur jésuite, ne pouvait être qu'un objet de scandale pour le peuple déjà fort irrité contre la reine sa fille. Plusieurs fois il y avait eu des attroupements tumultueux devant son logis aux heures où l'on savait que se disait la messe. Une garde de cent hommes lui avait été donnée pour la protéger contre la violence populaire ; mais ces soldats eux-mêmes s'indignaient du service qu'on leur avait imposé. On s'adressa aux deux chambres pour qu'elles fissent intervenir leur autorité en faveur de l'auguste réfugiée. Les communes reconnurent en principe le respect dû à l'hospitalité, mais en même temps elles exprimèrent le désir de voir la reine-mère la chercher ailleurs. Plusieurs historiens veulent que cette proposition ait été suggérée par le cardinal de Richelieu ; mais, là où la passion emporte les esprits, il n'est vraiment pas besoin de chercher l'action d'une influence personnelle. Si les dates consignées dans les livres ne trompent pas, ce souhait impérieux des communes aurait été émis [21 mai] la veille même du jour où la tête du malheureux comte de Strafford fut tranchée sur un échafaud, quand le roi Charles venait de laisser échapper son consentement à la mort d'un fidèle serviteur. Ce n'était certainement pas là un temps où les instigations secrètes fussent de mise. Une solennité de famille, qui suivit de trop près cette sanglante exécution, prolongea le séjour de la reine Marie à la cour de son gendre. Le fils du prince d'Orange y était venu pour épouser la fille aînée du roi Charles. La reine-mère avait contribué de ses soins à la conclusion de ce mariage, désiré ardemment par la maison de Nassau, et accordé, non sans

quelque répugnance, par le roi d'Angleterre avec l'approbation de son parlement. La cérémonie nuptiale eut lieu à Londres [31 mai]; mais le roi voulut garder auprès de lui pendant trois ans sa fille trop jeune encore pour être livrée aux mains d'un mari. Après avoir rempli son office de grand'mère, la reine Marie s'occupa de quitter ce royaume qui la repoussait, et où d'ailleurs rien ne l'invitait à rester. C'était le moment où le comte de Soissons levait l'étendard de la guerre civile; elle jugea qu'il lui importait de se tenir près des événements, et se proposa de partir soit pour Bruxelles, soit pour Liége. La mauvaise issue de l'entreprise ralentit un peu ses dispositions; mais son départ étant chose annoncée, convenue, payée même d'avance par une subvention de trois mille livres sterling que lui accordèrent les communes d'Angleterre, il fallut bien se résoudre à tenir parole. L'embarras était de trouver une résidence: les Espagnols ne voulaient plus d'elle dans les Pays-Bas; le prince d'Orange, malgré les obligations récentes qu'il pouvait lui avoir, s'excusait sur la volonté des états-généraux qui refusaient d'éprouver encore ce que coûtait le séjour d'une reine; enfin elle ne trouva de pays ouvert que l'électorat de Cologne. Elle partit [22 août] de Londres pour s'embarquer à Douvres, vint prendre terre à Flessingue, et, traversant une partie des Provinces-Unies, qui cette fois ne se mirent pas en frais d'entrées solennelles pour lui rendre honneur, elle gagna Dordrecht et remonta le Rhin jusqu'à Cologne, où elle fut reçue [12 octobre] par sept compagnies de bourgeois en armes, au bruit de tous les canons du rempart. En chemin elle avait vu mourir auprès d'elle le père Suffren son confesseur. Presque au même temps le duc d'Orléans prenait possession de son palais au Luxembourg.

Rien n'était changé du reste autour du roi. C'était toujours, de la part du maître, la même affection chagrine et jalouse pour un favori capricieux et mutin. Tel qu'on pouvait juger pourtant le jeune Cinq-Mars, les plus habiles de ceux qui voulaient remuer l'État recherchaient avec empressement son

amitié. Par lui seulement il leur semblait qu'on pouvait atteindre cette puissance du cardinal de Richelieu, qui pesait sur le roi comme sur le peuple. Le comte de Soissons, prêt à s'armer pour le rétablissement de la paix, avait voulu l'intéresser à sa cause; le duc d'Orléans, du fond de sa retraite, ne perdait aucune occasion de le courtiser. Persuadé de son importance, il avait cru devoir faire venir de Gascogne un conseiller qui le dirigeât dans sa conduite politique; c'était Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, ennemi juré du cardinal qui l'avait raillé un jour sur sa laideur; du reste, homme de cœur et d'esprit. Celui-ci, venant joindre le grand-écuyer après la mort du comte de Soissons, le trouva en des transes mortelles et eut quelque peine à relever son courage. Bientôt le jeune favori se rassurant redoubla d'assiduité auprès du roi, à tel point que le cardinal, las de le trouver constamment en tiers dans les entretiens les plus sérieux, lui fit dire « de ne plus être ainsi toujours sur ses talons, » et le traita même en face [juillet] « avec autant d'aigreur et d'em-« pire que s'il eût été le moindre de ses valets. » Henri de Cinq-Mars ne put alors que se plaindre et sangloter ; mais il s'affermit dans le désir d'une vengeance. Il avait à peine essuyé ses larmes quand le duc de Bouillon [août] vint faire son accommodement. Le duc était un nouveau-venu à la cour; le favori se jeta pour ainsi dire à sa tête avec une étourderie dont le souverain de Sedan s'effraya. Outre le vicomte de Fontrailles, il avait encore, pour confident de ses chagrins et de ses espérances, François-Auguste de Thou, fils de l'historien, dont la jeunesse assez inutilement occupée a laissé peu de souvenirs, qui avait essayé plusieurs emplois, fait de lointains voyages, ébauché beaucoup d'affaires, sans acquérir ni un caractère certain ni une position déterminée, et que le grand-écuyer désignait fort justement, dit-on, par le sobriquet de « Son Inquiétude. » De Thou était parent du duc de Bouillon ; il alla au-devant de lui et lui fit connaître aussitôt le désir qu'avait le grand-écuyer de devenir son ami. Cinq-

Mars reçut le duc à dîner et obtint de lui des assurances de secret et d'attachement, « en termes, dit Fontrailles, qui n'é-« taient pas absolument clairs, mais qui souffraient des ex-« plications très-favorables. » Puységur va jusqu'à dire que, dès le premier entretien, le grand-écuyer s'ouvrit au duc de Bouillon sur le projet de tuer le cardinal, projet dont le roi lui-même était participant, et qui s'exécuterait avec bien plus de sûreté maintenant qu'on aurait Sedan pour retraite.

Quoi qu'il en soit, le cardinal de Richelieu, ou ne sut pas à quel excès d'irritation s'était laissé conduire le jeune favori, ou, ce qui est plus probable, n'en jugea pas l'effet trop prochain, ni trop sérieux. Il y eut depuis de nouvelles paroles entre le grand-écuyer et le duc d'Orléans, qui alla [septembre] saluer son frère à Corbie, au retour de Mézières. Le duc de Bouillon, ayant quitté Sedan pour visiter en France son domaine de Turenne et ses autres biens, s'arrêta un jour seulement [14 octobre] à Nesle, en Picardie, où se tenait la cour. Le grand-écuyer y renouvela auprès de lui ses avances, dont le duc accepta le moins qu'il lui fut possible, assez cependant pour lier avec lui un commerce d'avis et de nouvelles dont François-Auguste de Thou devait être l'intermédiaire. Puis il s'empressa de quitter un lieu où des propositions aussi dangereuses se faisaient à la chaude et presque tout haut, et alla bien vite s'enfermer dans ses terres de Limosin et de Périgord, pendant que le roi et son ministre, après une longue absence, venaient reprendre [5 novembre] leur résidence ordinaire à Saint-Germain et à Ruel.

Les premiers moments de ce retour furent employés à rétablir la santé du roi, qui avait reçu tout récemment une nouvelle atteinte. Dans le même temps, la charge de président au parlement de Paris, vacante depuis près d'un an par la mort de Nicolas Lejay, fut donnée au procureur général Molé. Sur la nouvelle que la reine-mère était tombée malade à Cologne, on fit sortir [13 novembre] de la Bastille son médecin Vaultier, qui eut permission de l'aller rejoindre, si elle vou-

lait encore de lui. Les commissaires qui tenaient la place du parlement de Rouen se retirèrent pour laisser reprendre le cours de la justice à cette compagnie, rétablie dans son siége, mais augmentée de plusieurs officiers, et partagée en deux semestres de service. Les bénéfices laissés par le duc de Guise et par le comte de Soissons furent distribués entre les protégés du cardinal de Richelieu. Le prince de Conti eut pour sa part l'abbaye de Saint-Denis, et son père s'excusa [15 octobre] de ne pouvoir assez remercier le cardinal « du magnifique « présent qu'il avait fait à son filleul ; » l'abbé d'Effiat, frère du grand-écuyer, fut pourvu de celle du mont Saint-Michel ; « le sieur Mazarin, » car dès lors on avait francisé son nom qu'il continua pourtant à signer avec la terminaison italienne, reçut l'abbaye d'Ourscamp pour récompense de sa mission en Piémont, dont il était revenu depuis six mois. Un des fils du marquis de Coislin, dernièrement tué au siége d'Aire, et petit-neveu du cardinal de Richelieu, fut gratifié de celle de Jumiéges. Le cardinal fit publier qu'il n'avait rien voulu accepter pour lui, et même qu'il avait fait charger de deux pensions l'abbaye accordée à son parent, pendant que les autres étaient données franches et quittes. On apprit bientôt que le pape s'était enfin décidé à remplir en partie, par la création de treize cardinaux, l'énorme vacance que la mort avait faite depuis plusieurs années dans le sacré collége. Cette concession de la part du souverain pontife n'était pas tout à fait désintéressée. Ce pacifique souverain, qui avait toujours montré inutilement tant de zèle pour faire cesser la guerre dans le monde chrétien, venait lui-même d'armer des soldats contre son voisin le duc de Parme, pour un débat purement temporel, et déjà il s'était saisi du duché de Castro, objet du litige. Dans cette position de puissance belligérante en Italie, il avait besoin de se faire des amis, et la France montrait grand désir d'amener le différend à une bonne fin. C'était maintenant le marquis de Fontenay-Mareuil qui la représentait à Rome. Après une réconciliation, dont le rappel du maréchal d'Es-

trées était la condition secrète, celui-ci était sorti de l'État pontifical et le nonce Scoti de France. L'arrivée du marquis dans les États romains fut presque aussitôt suivie d'une promotion solennelle, où la France reçut le contentement qu'elle sollicitait depuis plus de deux années. Jules Mazarin fut fait cardinal [16 décembre] pour la couronne très-chrétienne, et reçut à Paris les compliments du duc d'Orléans, du cardinal de Richelieu, de tous les princes et seigneurs de la cour.

Le roi vint passer à Paris quelques jours du premier mois de l'anné 1642 ; mais, contre l'usage, on n'y vit pas de fêtes, de ballets, de ces brillants et ruineux divertissements qui remplissaient toujours les hivers ; seulement le roi alla en l'église de Notre-Dame [4 janvier] rendre grâces solennelles à Dieu des prospérités qu'il lui avait envoyées. La saison avait encore toutes ses rigueurs lorsqu'on apprit qu'il se mettait en route [27 janvier] pour une des extrémités de son royaume, que le cardinal de Richelieu l'y suivait, que le prince de Condé, arrivé depuis quelques jours de la frontière espagnole, restait dans la capitale avec pouvoir de commander en cette ville et dans les provinces circonvoisines. Cétait vers les Pyrénées que se dirigeait le roi, par le chemin de Lyon. Les historiens ont voulu trouver quelque chose d'imprévu et de mystérieux dans ce voyage; cependant le député de la Catalogne à Paris écrivait six semaines auparavant [10 décembre 1641] à ceux dont il avait charge, « que le roi et le « cardinal étaient dans les meilleures dispositions pour les « assister, qu'ils avaient reconnu toute l'importance des bles- « sures faites à l'Espagne de ce côté-là, lesquelles allaient, « non aux pieds ou aux bras, comme en Flandre et en Italie, « mais droit au cœur ; qu'ainsi, il lui paraissait certain que « de grandes forces seraient employées à balayer le Rous- « sillon et à rendre les passages libres de France à Barcelone, « où le roi se rendrait sans doute avec le cardinal cette pre- « mière campagne. » Or, c'était cette promesse que l'on allait accomplir, et il n'est guère probable que la crainte des

petites intrigues qui se tramaient à la cour ait beaucoup ajouté au désir qu'avait le cardinal de pénétrer avec une puissante armée, le roi de France en tête, dans le sein de la monarchie espagnole; c'était vraiment quelque chose de plus propre à décider un départ, que l'envie de tenir sous sa main, en lieu plus sûr, à longue distance de Paris et de ses amis, au milieu de forces considérables, la chétive personne du grand-écuyer.

Ce n'est pas du reste que le jeune Cinq-Mars n'eût fort avancé ses affaires, pendant le séjour de moins de trois mois que la cour venait de faire tant à Saint-Germain qu'à Paris. Il parait qu'il avait d'abord tâché d'irriter l'esprit du roi contre le cardinal. Mais de ces entretiens les plus intimes, les plus caressants, il avait rapporté la certitude que le roi croyait ne pouvoir pas se passer de son ministre, qu'au besoin de le conserver il sacrifierait tout, jusqu'à son favori, si le cardinal se déclarait ouvertement contre lui. Il avait découvert encore qu'advenant même la mort du cardinal, le roi ne se croirait pas obligé pour cela de remettre la conduite de son royaume à un jeune homme qui n'avait rien vu, rien fait et rien appris, que Louis XIII, vieilli de vingt-cinq ans, ne retomberait pas volontiers dans un nouvel Albert de Luynes. Alors il plaça toute son espérance sur le duc d'Orléans, auquel du moins il aurait prêté quelque assistance et qui lui semblait d'ailleurs plus facile à gouverner. Le roi était d'une santé telle qu'on pouvait calculer sur sa mort; on prévoyait que le cardinal de Richelieu aurait soin, à l'approche de cet événement, de se faire continuer, par un acte et sous un titre quelconque, l'administration des affaires pendant la future minorité. Le duc d'Orléans devait se tenir prêt à la lui ravir, et le grand-écuyer à la partager. La présence du prince à Paris, dans ce bel hôtel de sa mère qu'elle n'avait pas vu finir, leur fournissait une occasion naturelle de se lier et de s'entendre plus qu'ils n'avaient encore pu faire. En même temps le marquis de Cinq-Mars entretenait avec le duc de Bouillon cette corres-

pondance que deux rencontres avaient suffi pour établir. C'était toujours François-Auguste de Thou qui leur servait d'intermédiaire. Mais déjà le grand-écuyer, ou peu sûr de ce qu'il voulait faire, ou voulant affecter une grande profondeur de secret, se dispensait de s'ouvrir entièrement à lui, et prétendait être servi sans s'expliquer. De Thou fut envoyé au duc de Bouillon [novembre 1641] pour le presser de venir à la cour, et ne put dire pourquoi le grand-écuyer l'y appelait; car il n'en savait rien lui-même, et peu s'en était fallu qu'on ne le fît porteur d'un faux motif, ce qui était bien autrement dangereux qu'une parfaite ignorance. Le duc fut sans doute fort étonné; mais il n'eut pas longtemps à se défendre du voyage qu'on lui demandait. Il reçut bientôt un ordre du roi, qui lui enjoignait de se rendre auprès de lui, et il partit pour la cour. Le grand-écuyer s'empara de lui à son arrivée [décembre], comme s'il s'était rendu à son invitation et avant qu'il eût pu voir le roi. Ce qu'il avait à lui dire, c'était qu'un parti considérable se formait contre le cardinal, que le duc d'Orléans et la reine en étaient, qu'enfin on lui demandait sa ville de Sedan pour servir de retraite aux auteurs de la conspiration, quoi qu'il advînt. Le duc répondit que Sedan ne pouvait se défendre tout seul, sans être couvert d'une armée propre à livrer un grand combat, qu'ainsi la première chose était de chercher cette armée. Cette objection conduisait tout droit à réclamer l'aide de l'Espagne. Les deux interlocuteurs étaient seuls, et les relations varient sur la manière dont la proposition en fut amenée et reçue. Le fait est qu'elle venait d'elle-même, et que ni l'un ni l'autre ne pouvait l'éviter.

Cependant le duc de Bouillon fut admis auprès du roi, et le cardinal lui déclara, ce qu'il avait appris déjà du grand-écuyer, qu'on lui destinait le commandement de l'armée en Italie. Il n'y avait guère possibilité de refuser un tel emploi, et d'ailleurs le duc ne se fiait pas tellement au succès du complot qu'il voulût y mettre toute sa fortune. Il accepta donc à tout hasard l'honneur qu'on lui offrait. Mais le grand-

écuyer allait toujours son chemin. En ajoutant quelque chose aux paroles qu'il tirait de l'un et de l'autre, il trouvait tout le monde d'accord avec sa pensée. Au duc d'Orléans, il disait que le duc de Bouillon demandait avant tout un traité avec l'Espagne. Au duc de Bouillon, il parlait de ce traité comme de chose exigée par le duc d'Orléans. A tous deux, il recommandait de garder le secret sur ce point envers leurs confidents. Cependant il fallait un agent pour aller en Espagne : le duc d'Orléans n'avait personne; il avait été convenu de n'en rien dire à de Thou ; Cinq-Mars proposa pour cette négociation le vicomte de Fontrailles. Celui-ci fut fort surpris qu'on eût ainsi disposé de lui ; il était pour le parti de l'assassinat pur et simple, pour ce qu'il appelait « une entreprise « sur la personne du cardinal ; » on lui fit comprendre qu'il fallait avant tout s'assurer d'une retraite et la protéger. Il reconnut alors qu'il s'était trop avancé pour ne pas aller jusqu'au bout, en dépit de sa préférence pour un moyen plus prompt et plus à sa portée. Il pensa qu'il y avait, chez le grand-écuyer, un reste de reconnaissance pour les bienfaits dont le cardinal l'avait comblé ainsi que son père, que ce jeune homme enviait bien la puissance, mais avait horreur du sang, que le duc d'Orléans ne s'était pas davantage aguerri à cette idée ; il promit donc [janvier 1642] de partir pour l'Espagne. Le duc de Bouillon et le grand-écuyer se revirent plusieurs fois depuis, en des logis particuliers, et toujours la nuit; car le favori n'avait de liberté que lorsque le roi était endormi, et cette contrainte même étant une preuve de l'affection que son maître lui gardait, il ne devait pas laisser supposer qu'elle pût se relâcher. On a dit même que souvent, quand le roi le boudait et lui tenait sa porte fermée aux heures où elle s'ouvrait pour lui seul, le grand-écuyer attendait patiemment dans un cabinet voisin le moment du lever royal, pour faire croire aux courtisans qu'il avait été admis longtemps avant eux. Une entrevue eut lieu aussi avec le duc d'Orléans aux écuries du prince à Paris. En toutes ces confé-

rences, le grand-écuyer était accompagné du vicomte de Fontrailles ; le baron d'Aubijoux assistait le duc d'Orléans ; de Thou conduisait le duc de Bouillon ; mais, par une singulière réserve, celui-ci, qui ne se croyait pourtant pas le moins habile, restait toujours à la porte, n'entendait rien, ne savait rien. Le rôle fort étrange auquel il s'était réduit n'avait d'autre emploi que d'aboucher les gens et de clore ses oreilles dès qu'ils se parlaient. Les choses étaient en cet état [27 janvier] quand le roi se mit en route. Le duc de Bouillon alla faire ses préparatifs pour se rendre en Italie ; le duc d'Orléans resta quelque temps à Paris où il donna le bal et la comédie à sa fille ; le grand-écuyer, qui suivait le roi, fit promettre à ses deux associés qu'ils viendraient rejoindre la cour à Lyon, pour aviser de nouveau sur ce qu'ils avaient à faire.

Le voyage du roi se faisait à petites journées et le cardinal de Richelieu le suivait exactement. Cette route de Lyon où le roi s'était engagé laissait quelque incertitude dans les esprits sur le but de sa marche. Et il paraît qu'on avait voulu qu'il en fût ainsi ; car on avait envoyé de divers côtés des maréchaux-de-logis, des troupes, des munitions, pour dérouter et multiplier les conjectures. Les uns parlaient d'une expédition en Italie, les autres d'une invasion puissante dans la Franche-Comté : mais lorsqu'on sut que, dans le bagage royal, se trouvaient le sceptre et la couronne de France, il ne fut plus douteux qu'on allait voir bientôt quelque acte de royauté, et chacun pensa que ce devait être la prise de possession de la Catalogne. Parti de Saint-Germain le 27 janvier, le roi était arrivé le 17 février à Lyon. En s'éloignant de Paris, il lui avait donné une heureuse nouvelle. L'armée que le comte de Guébriant avait longtemps commandée sans titre de général, et qui venait enfin d'être placée entièrement sous ses ordres, s'était retirée vers l'électorat de Cologne avec les troupes hessoises, pour prendre position et quartier d'hiver sur le Rhin. Là elle trouva le baron de Lamboy logé près de Kempen, et qui attendait un renfort amené par le comte de Hatzfeld pour

lui disputer le pays. Le comte de Guébriant marcha aussitôt [17 janvier] contre le premier avant que la jonction des deux chefs eût pu se faire, et l'attaqua dans ses retranchements. Les impériaux furent complétement défaits, et leur général prisonnier vint remplacer au château de Vincennes le célèbre Jean de Wert, rendu à la liberté par échange avec le général suédois Gustave de Horn. Cette grande victoire valut au comte de Guébriant [22 mars] le bâton de maréchal de France, et on voulut qu'elle servît d'heureux présage aux entreprises que la France devait tenter cette année. Remportée au milieu de l'hiver, dans un temps où on n'attendait de la guerre aucune émotion, livrant captif aux mains du roi le chef d'armée qui avait vu fuir les troupes françaises à Sedan, elle se recommandait assez à la joie publique. On lui fit en outre les honneurs d'un Te Deum. Là encore, le parlement eut occasion [7 mars] d'engager un de ces débats qui tiennent tant de place dans ses registres. Le prince de Condé devait assister à la cérémonie et voulait s'y asseoir au-dessus du chancelier, comme représentant le roi. Le parlement prétendit que ce rang ne devait être pris par personne, et que, là où le roi n'était pas, nul ne devait précéder le chef de la magistrature, premier président ou chancelier, et il se mit à ramasser des exemples. Le prince persista, le parlement se soumit, mais en protestant et sous la réserve d'en écrire au roi, qui, dans une circonstance pareille [8 avril] survenue quelque temps après, donna gain de cause à la compagnie, en enjoignant au prince de Condé de laisser vide le siége royal, « n'entendant pas, disait-« il, qu'aucun se pût seoir en icelui au-dessus de notre « cour. »

Le Te Deum fut chanté aussi à Lyon [22 février] pour la victoire de Kempen, et le cardinal de Richelieu y fit fonction de célébrant. Une députation de Barcelone vint ensuite saluer le roi et le supplier de mettre le comble à ses bienfaits par sa présence royale dans cette ville. Ni le duc d'Orléans, ni le duc de Bouillon, ne se trouvèrent au rendez-vous que le grand-

écuyer leur avait donné. Mais les blanc-seings du frère du roi, le projet de traité, des lettres pour le roi d'Espagne et son ministre, étaient dans les mains du vicomte de Fontrailles qui partit pour l'Espagne, tandis que le roi continuait sa route [23 février] par Vienne, Valence, Nismes, Montpellier et Narbonne, où le cardinal de Richelieu se hâta de le rejoindre. A Valence, le roi fit rencontre du camérier du pape qui apportait en France le bonnet destiné à Jules Mazarin. Le nouveau cardinal suivait la cour et se trouvait tout prêt pour recevoir cet honneur. Après une messe solennelle, le bonnet fut placé sur sa tête par les mains du roi, dans l'église de Sainte-Appollinaire, et il s'inclina si bas au moment de cette cérémonie, « qu'il semblait, disent les relations officielles, être à ge-« noux. » Narbonne était la fin du voyage [10 mars], et le lieu où le roi devait prendre la direction des opérations militaires.

Cependant le vicomte de Fontrailles cheminait vers le but de sa périlleuse mission. Il passa par Limoges pour obtenir quelque encouragement du duc de Bouillon qui s'y trouvait alors, et qui lui répondit d'une façon assez froide ; puis il alla, dans son pays de Gascogne, chercher un moyen de passer les montagnes en sûreté. Il ne rencontra aucun obstacle et arriva jusqu'à Madrid, où il montra aussitôt au duc d'Olivarès la signature du duc d'Orléans. Le ministre d'Espagne entra volontiers en propos sur les desseins de ce prince, qu'il trouva pourtant bien vagues. Le duc d'Orléans se disait assuré de deux personnes importantes et d'une place frontière ; mais son confident avait ordre de ne nommer ni le lieu, ni les gens, avant que le traité fût signé. Le ministre voulut et obtint qu'on s'expliquât préalablement, et parut content d'apprendre de qui et de quoi il s'agissait. En peu de jours, le traité fut conclu et signé [13 mars], avec une facilité toute contraire aux habitudes d'Espagne, ainsi que le comte-duc eut soin de le remarquer ; et le vicomte se remit en chemin pour porter en France ce terrible document. On y disait que le duc

d'Orléans, « désirant le bien général et particulier de la « France, pour faire cesser la cause des oppressions dont gé- « missaient depuis longtemps la noblesse et le peuple, et ré- « tablir une paix raisonnable au bénéfice de la chrétienté, « avait offert au roi d'Espagne de prendre les armes à cette « fin, si Sa Majesté catholique y voulait concourir de son côté, « avec les moyens possibles pour avancer leurs affaires. En « conséquence, il avait été arrêté et convenu, d'abord que les « contractants ne prétendaient aucune chose contre le roi « très-chrétien et au préjudice de ses États, ni contre les droits « et l'autorité de la reine régnante ; ensuite, que le roi d'Es- « pagne fournirait douze mille hommes de pied et cinq mille « chevaux, pour joindre le duc d'Orléans dans une place de sû- « reté où il devait se rendre, et entrer en France sous son com- « mandement absolu, avec les troupes qu'il promettait de le- « ver lui-même. Pour ces levées, il lui serait donné quatre cent « mille écus comptant, plus douze mille écus de pension par « mois, en outre ce qu'on payait déjà en Flandre à sa femme, « et trois cent mille livres destinées à pourvoir et munir la « place. Quant aux deux seigneurs que le duc d'Orléans se « réservait de déclarer après le traité, et qu'il disait être pro- « pres à servir comme maréchaux-de-camp, il leur serait « donné des patentes de ce grade délivrées par l'empereur, et « on leur assurait quatre-vingt mille ducats de pension à dé- « partir entre eux. » Un acte séparé du traité, et ayant la même date, désignait les deux seigneurs et la place de sûreté. Au bas de ces deux écrits était la signature « de Clermont, » pseudonyme convenu qui voulait dire « Fontrailles, » et celle de don Gaspar de Gusman. Et voilà ce qu'un gentilhomme français, aussi jaloux sans doute que personne de garder sa tête sur ses épaules, qui tirait même de sa difformité une raison plaisante pour y tenir plus qu'un autre, apportait en se jouant de Madrid à Narbonne, dans un lieu où étaient le roi de France et le cardinal de Richelieu !

La présence du roi à Narbonne avait pour objet direct la

conquête du Roussillon et l'achèvement du siége de Perpignan, faiblement commencé l'année précédente par le prince de Condé, repris et abandonné durant l'hiver par le maréchal de Brézé. Pour cet effet, on avait encore voulu employer le maréchal de la Meilleraye, toujours réputé grand preneur de places, et on avait mis sous ses ordres une armée choisie, avec le vicomte de Turenne pour lieutenant-général. Deux jours après l'arrivée du roi [12 mars], le maréchal s'était mis en marche pour entrer dans le Roussillon, où il se dirigea aussitôt le long des côtes. Après avoir emporté en passant la ville d'Argelles, il se présenta devant Collioure, chassa les Espagnols qui occupaient les montagnes, leur enleva deux forts l'épée à la main, et vint se poster [16 mars] au pied de la muraille. Les travaux commencèrent aussitôt. Les assiégés firent plusieurs sorties assez meurtrières, qui furent vigoureusement repoussées. Un corps de troupes détaché de l'armée espagnole en Catalogne, ayant essayé de traverser tout le pays pour porter secours à la ville, fut atteint dès les premiers pas de sa marche par le sieur de la Mothe-Houdancourt, qui le tailla en pièces dans trois combats [25-28-31 mars] successifs. Le roi le fit pour cet exploit [2 avril] maréchal de France, et ordonna qu'un Te Deum solennel fût chanté à Paris en action de grâces. Privée de l'assistance extérieure qu'elle attendait, la garnison de Collioure se défendit de son mieux, perdit la ville d'abord, soutint une nouvelle attaque dans le château, et fit enfin [13 avril] une capitulation honorable. Alors la voie par laquelle Perpignan communiquait avec la mer se trouvant fermée, toutes les troupes entourèrent cette ville devant laquelle le roi se rendit en personne, après avoir vu passer sous ses yeux les nombreuses bandes de prisonniers faits en Catalogne, et aussi après avoir touché, le saint jour de Pâques [20 avril], douze cents malades. Dans ce nombre étaient deux soldats espagnols, venus tout exprès de Perpignan avec passeport pour se faire guérir par les mains du même roi dont le canon allait tout à l'heure menacer

leur vie. Le roi, en partant [21 avril] pour joindre son armée, laissa le cardinal de Richelieu malade à Narbonne. Le cardinal y était arrivé deux jours après le roi, le 12 mars. La fièvre l'avait pris dès le 18, et un abcès survenu au bras lui avait ôté la possibilité d'écrire. On mandait, il est vrai, le 15 avril, au compilateur de la Gazette de France, « qu'il se portait « très-bien ; » mais il n'en était pas moins obligé, peu de jours après, de laisser partir le roi sans pouvoir le suivre. Depuis ce moment trente-six jours vont se passer pendant lesquels il ne faut plus compter le cardinal que comme un patient qui dispute sa vie à un mal cruel, et applique des remèdes à ses souffrances. Pas un acte de sa pensée, de son vouloir, n'est rapporté, que l'on puisse, avec quelque connaissance des faits, placer dans le mois qui suivit le départ du roi, et le premier qu'on trouve au bout de cet intervalle est un testament. Tous les historiens y placent pourtant une lettre assez ridicule que le cardinal aurait adressée au comte d'Estrades, sans s'apercevoir que cette lettre porte avec elle son démenti, puisqu'il y est question d'attaquer le baron de Lamboy prisonnier de guerre depuis quatre mois.

Cependant le roi n'avait pas encore quitté Narbonne lorsque le vicomte de Fontrailles y vint trouver le grand-écuyer. Malgré le triste état qui accablait le cardinal, on ne se jouait pas à conspirer trop à découvert si près de son lit. Le vicomte, après avoir rendu compte de sa mission, voulait, sans être vu de personne, se rendre bien vite en Angleterre, « ne se croyant « pas de force, disait-il, à supporter la torture que le car- « dinal pourrait lui faire subir dans sa propre chambre sur « le moindre soupçon. » Le grand-écuyer trouva ce projet trop prudent, et l'on convint seulement que le vicomte quitterait Narbonne sur-le-champ sans s'être montré, tandis qu'un autre émissaire allait annoncer au duc d'Orléans et au duc de Bouillon la nouvelle de son retour et du traité qu'il rapportait. En sortant de Narbonne, il rencontra dans Carcassonne [14 avril] le comte de Charost, capitaine des gardes

et gouverneur de Calais, qui venait d'être appelé, de la ville où il commandait, pour prendre son service auprès du roi, ce qui lui causa une vive inquiétude ; car le comte était créature du cardinal, et il ne paraissait pas vraisemblable qu'on eût mandé sans motif le gouverneur d'une place frontière pour lui faire exercer si loin une charge de cour. Avec cet officier voyageait le sieur de Thou, qui allait tout simplement voir en curieux le siége de Perpignan, et que le vicomte fut fort surpris de trouver parfaitement instruit du voyage et du traité qu'on avait tant recommandé de lui cacher. Il tenait cette confidence de la reine, disait-il, à qui le duc d'Orléans l'avait faite, et qui l'avait communiquée à bien d'autres. Plus loin, à Toulouse, il fit rencontre d'un gentilhomme du duc d'Orléans, porteur d'une lettre pleine de reproches contre le cardinal, que ce prince envoyait au grand-écuyer pour la remettre au roi, afin d'éprouver jusqu'à quel point ce jeune homme était bien auprès de son maître.

Cette particularité nous montre assez où en étaient les affaires de la conspiration. Le duc d'Orléans avait donné sa signature et ses pouvoirs pour traiter avec l'Espagne. Il promettait aux Espagnols de se rendre à Sedan, et ceux-ci, dans le cas où ils le verraient en possession de cette ville, devaient lui prêter une armée pour s'y maintenir. L'exécution du point essentiel, la remise de Sedan au prince, était dans les mains du duc de Bouillon, dont on n'avait véritablement qu'une vague assurance, fondée sur des demi-mots et des commentaires. La part du grand-écuyer, qui se chargeait de mener tout, de lier les parties entre elles et avec l'étranger, était nécessairement de donner le signal, d'avertir les autres quand il serait temps d'agir, selon qu'il verrait les événements se dessiner auprès du roi. Or le duc d'Orléans était à Paris ou à Blois, le duc de Bouillon en Italie, le grand-écuyer aux frontières d'Espagne ; on peut aisément juger combien, à de telles distances, il lui était difficile de communiquer ses pensées sur les accidents de chaque jour, et quel désordre il

devait y avoir dans ses renseignements. Le projet de soulèvement et de guerre civile supposait en effet que le roi persisterait dans sa confiance pour le cardinal, et que celui-ci serait en état d'en profiter. Le roi se détachant de son ministre, ou celui-ci venant à mourir, il n'était nul besoin de courir aucun risque et de se remuer. Le grand-écuyer avait donc, outre le succès du complot, trois chances qui le dispensaient d'y avoir recours : son influence sur l'esprit du roi, une entreprise sur la vie du cardinal, la mort du ministre advenant par maladie; et ces chances se présentaient ou s'éloignaient à chaque moment. Depuis le départ de Saint-Germain, Cinq-Mars n'avait pas dû quitter le roi un seul jour; sa charge, et les habitudes d'intimité que le roi lui avait faites, le tenaient sans cesse à son oreille. Plus que jamais, il avait occasion de tout dire, et il en usait. Maintes fois sans doute, il put espérer avoir produit quelque effet par ses discours, en profitant des accès d'impatience, de colère, de tristesse, auxquels on sait que le roi était fort sujet. D'autres jours aussi, la mauvaise humeur se tournait contre lui, et il retombait dans le désespoir. Le roi lui-même plus tard, et nous ne le racontons pas pour lui en faire honneur, déclara que, s'étant aperçu des mauvaises pensées de son favori, il l'avait encouragé à parler et lui avait laissé toute faculté d'agir, pour découvrir ce qu'il avait dans le cœur. Il est donc certain que, pendant plus de quatre mois, le grand-écuyer put travailler à perdre le cardinal de Richelieu, et qu'il eut quelquefois lieu de s'y croire parvenu. L'assassinat était un autre moyen; mais on ne trouve aucune preuve que les choses aient été poussées sur ce point au delà d'une simple proposition, jetée en avant pour déterminer des volontés qui résistaient, ou repousser des objections. Une seule personne avoua que ce dessein avait été positivement soumis à son approbation, et cette personne était le roi. D'ailleurs la maladie dont le cardinal était atteint dès les premiers jours de son arrivée à Narbonne, maladie sérieuse, incontestable, jugée de loin mor-

telle, et qui fit venir au cardinal lui-même l'idée de sa fin prochaine, cet événement tout à fait imprévu dans les projets du complot, qui n'avaient admis que la possibilité d'une autre espèce de mort, en déconcertait tout le plan, et faisait naître pour chacun des associés de nouveaux intérêts, de nouvelles epérances. De tout cela il résulte, et c'est ce que nous avons voulu faire sentir au lecteur, que les conjurés ne pouvaient s'entendre parfaitement, qu'ainsi s'expliquent et demeurent vraies des démarches en effet contradictoires, où les historiens et les mémoires nous ont mis en grande peine de rétablir l'ordre et la clarté.

CHAPITRE IV

Continuation du siége de Perpignan. — Défaite du maréchal de Guiche en Picardie — Arrestation du marquis de Cinq-Mars. — Le traité d'Espagne découvert. — Le duc de Bouillon arrêté à Casal. — Le roi va joindre le cardinal. — Le duc d'Orléans demande pardon. —Le roi retourne vers Paris, laissant tout pouvoir au cardinal. — Confession du duc d'Orléans. — Mort de la reine-mère.

[1642]

Le départ du roi pour le siége de Perpignan, tandis que le cardinal restait alité à Narbonne, semblait assurer la victoire au favori, et c'était sans doute dans la crainte qu'il ne voulût en profiter tout seul que le duc d'Orléans lui envoyait la lettre dont nous avons parlé. Le roi, et le grand-écuyer à sa suite, arrivèrent promptement à Pia, où le maréchal de la Meilleraye, le maréchal de Schomberg, qu'on venait de lui adjoindre, et le vicomte de Turenne tinrent conseil de guerre. Il fut résolu qu'on bloquerait la ville afin de la réduire par famine. Cela demandait plus de temps que d'efforts, plus de patience que d'audace. On était au 22 avril, et les rapports les plus favorables estimaient que la garnison n'avait pas de quoi vivre passé la mi-juin. Le grand-écuyer avait donc devant lui deux mois pour gagner le roi et laisser mourir le cardinal. Les postes furent distribués à l'armée, qui se campa et se mit au travail de la circonvallation. Le maréchal de la Meilleraye écrivit au gouverneur de Perpignan [26 avril] pour l'engager à se rendre sur-le-champ, puisqu'aussi bien il fau-

drait le faire plus tard, les troupes dont il attendait le secours ayant été défaites en Catalogne. Cet officier répondit fort civilement qu'il n'était pas si près de sa perte. On fit de part et d'autre quelques prisonniers; on se tira quelques coups de mousquet et de canon, et au bout de huit jours [5 mai] toute l'enceinte de lignes fut achevée. Le camp royal reçut bientôt une glorieuse visite. Le maréchal de Horn, délivré enfin après huit ans de captivité, venait des bords du Rhin remercier le roi [8 mai] pour l'avoir rendu au service de sa patrie. Une indisposition du roi, qui le tint quatre jours dans sa chambre, donna bien quelque alarme; mais on le vit presque aussitôt reprendre ses exercices ordinaires, visiter les postes, et, aux heures inutiles, courir la chasse ou jouer au mail. Pour le siége, tout se bornait à quelques sorties dans lesquelles on escarmouchait, et les prisonniers qu'on y faisait ou les déserteurs qui sortaient de la ville annonçaient [15 mai] que la nécessité des vivres commençait à s'y faire grandement sentir. Une autre visite vint mettre le camp en fête. C'était celle du nouvel allié de la France, du prince de Monaco, qui vraiment, dans son petit État et avec ses faibles moyens, avait fait mieux et plus que mainte grande puissance. Il fut reçu [21 mai] avec beaucoup de caresses; les assiégés eux-mêmes lui firent honneur à leur manière en tirant ce jour-là force canonnades sur les postes qu'il parcourait. Le roi le revêtit de ses deux ordres, et il sortit de Perpignan un parti de cavalerie qui vint faire le coup de pistolet avec un des corps-de-garde. Après le départ du prince, on eut à recevoir le conseil souverain de la Catalogne qui venait [23 mai] siéger et rendre la justice en campagne, son institution le mettant toujours à la suite de son roi quand il était dans la province. Il fut installé au village de Pézilla, où il commença aussitôt ses fonctions par un arrêt portant confiscation des biens d'un gentilhomme du pays qui était resté fidèle au roi d'Espagne. Du reste les sorties, les canonnades, continuaient sans grand effet, et il n'était question que des cruelles souffrances endu-

rées par les gens de la ville, qui en étaient réduits [1er juin], pour toute subsistance des plus riches, à un fonds de six bœufs, de cinq moutons et de deux chèvres ; les chats et les chiens étant depuis longtemps épuisés et les chevaux manquant déjà, pour la nourriture du commun peuple et des soldats.

Mais, en même temps, de fâcheuses nouvelles arrivées du Nord vinrent troubler la joie que causait au roi l'espoir d'une réussite prochaine. La force de l'agression en Roussillon avait dû coûter quelque chose à la défense sur les autres points. On avait confié au comte d'Harcourt et au maréchal de Guiche le soin de protéger la Picardie et la Champagne sans rien tenter sur le pays ennemi, de sorte que les Espagnols à leur tour reprirent l'offensive. Ils commencèrent par attaquer Lens, qui se rendit aussitôt et dont le gouverneur se sauva pour échapper au châtiment; puis ils vinrent assiéger la Bassée. Le comte d'Harcourt et le maréchal de Guiche s'étant joints les trouvèrent [13 mai] trop bien retranchés pour risquer un combat. La Bassée fut donc prise, et les deux généraux furent obligés de se séparer, le comte d'Harcourt allant prendre position dans le Boulonnais où se portait une partie des forces ennemies, et le maréchal de Guiche se retirant jusqu'auprès de Cambray pour couvrir les provinces de France. Là, comme il était campé à Honnecourt sur le bord de l'Escaut, il fut atteint par l'armée espagnole que commandait Don Francisco de Mello, renforcée de nouvelles troupes tirées du Luxembourg. Le maréchal qui pouvait, a-t-on dit, faire sa retraite de l'autre côté de la rivière, aima mieux [26 mai] attendre l'ennemi dans son poste et fut complétement défait. L'effroi fut grand dans toute la Picardie et jusque dans Paris, où se renouvelèrent presque les alarmes qui suivirent la prise de Corbie. On peut calculer ce qu'il fallut de temps pour que le récit de cette défaite, advenue auprès de Cambray, parvînt au roi devant Perpignan. Il y arrivait grossi de toutes ces rumeurs qui se mêlent toujours aux mauvais succès, soit pour en exagérer

les résultats, soit pour en rendre les causes odieuses. Le général vaincu était allié du cardinal de Richelieu, et nouvellement promu à la plus haute dignité militaire par la faveur de son parent. C'était donc sur celui-ci que retombait tout le tort de ce malheur. Le dernier avis qu'on avait reçu à Paris de sa santé portait qu'il était en meilleur état et « que la paralysie « de son bras n'empêchait pas la tête d'agir. » Et, en effet, il avait quitté son lit [27 mai] pour sortir de Narbonne le lendemain même du jour où le maréchal de Guiche était battu en Flandre. Mais ce n'était pas du côté du roi, de l'armée, de la ville assiégée, de la conquête à faire, qu'il dirigeait sa route. Il s'acheminait lentement vers la Provence pour y chercher un air meilleur, se faisant porter de ville en ville. Pendant qu'il s'éloignait ainsi davantage, le courrier chargé d'annoncer la défaite de Honnecourt arrivait au camp devant Perpignan. Auprès de la personne royale était un favori, maintenant ennemi déclaré du ministre, et fort disposé sans doute à écraser sa puissance chancelante sous le poids de ce désastre public causé par un des siens. D'un bout du royaume à l'autre, tout le monde et les plus avisés durent croire pour cette fois le cardinal de Richelieu perdu. La surprise fut grande assurément lorsqu'une même feuille de la Gazette de France, datée du 21 juin 1642, fit lire au public ces deux nouvelles : « Le « cardinal-duc, après avoir demeuré deux jours en Arles, s'y « embarqua le 11 de ce mois pour Tarascon, sa santé allant « toujours de mieux en mieux. — Le roi a fait arrêter le « marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France. »

Le séjour du roi devant Perpignan, dans la compagnie du grand-écuyer et loin du cardinal de Richelieu, avait produit un effet tout contraire à celui qu'on en pouvait raisonnablement attendre. Séparé de son ministre, le monarque avait senti tout le fardeau de cette grande responsabilité et de ces soins continus dont il s'était jusque-là déchargé sur lui. Le plaisir d'être dans un camp, de faire mouvoir des troupes, d'ajuster des canons, l'émotion même du danger, qui lui avait tou-

jours plu, ne suffirent pas longtemps à le délasser de l'ennuyeux souci des affaires que lui renvoyait sans cesse la maladie du cardinal. Tout naturellement son impatience, sa tristesse, ses accès de maussade humeur, se portaient sur celui qui ne le quittait pas, sur ce jeune favori qui avait pris le difficile emploi de l'amuser. Quelque intérêt que pût avoir celui-ci, pour les hauts desseins où il s'était engagé, à ménager l'esprit de son maître et à lui montrer plus de complaisance, le caractère l'emportait souvent sur la résolution, et il offensait le roi par sa présomption, par l'assurance avec laquelle il blâmait toutes choses, surtout les dispositions militaires, où il prétendait se connaître mieux que personne. Il est difficile de savoir ce que le cardinal de Richelieu put ajouter de son habileté à cette marche nécessaire d'un esprit chagrin, mis aux prises avec une tête pétulante. Peut-être exagéra-t-il à dessein l'accablement où le jetait un mal réel; peut-être aussi la préoccupation toute simple de sa santé laissait-elle à sa volonté moins d'action et à ses pensées moins d'étendue qu'on ne le suppose. Ce qui est certain, c'est que quatre jours avant de quitter Narbonne, il avait fait venir auprès de son lit [23 mai] un notaire de la ville pour lui dicter son testament qu'il ne pouvait écrire ni signer « à cause de « sa maladie et des abcès survenus en son bras droit, » que cet acte, d'une rédaction fort longue et de la plus minutieuse prévoyance en toutes ses dispositions, avait été dressé dans une chambre de l'hôtel de la Vicomté où il était couché, en présence du cardinal Mazarin, de l'évêque de Chartres, de l'abbé d'Uzerches, de son maître-de-chambre Hardouin de Péréfixe et de trois autres personnes. Son départ pouvait n'avoir d'autre but que de s'éloigner d'un lieu dont l'air était jugé « fort corrompu » par tous les médecins, même par Guy Patin qui l'écrivait ainsi de Paris; mais il avait peut-être aussi celui de feindre un profond désespoir, un complet découragement, et d'augmenter les embarras du roi ou de réveiller son affection par une séparation plus grande. Dans

sa route, il apprit le désastre de Honnecourt qui s'accordait fort bien avec sa position présente; il paraît qu'il en écrivit au roi, comme pour accepter d'avance tout le mal qu'on voudrait lui faire à ce sujet, et le roi prit soin de lui répondre [5 juin] « qu'il l'aimait plus que jamais, malgré les faux bruits qu'on « faisait courir. Il y a trop longtemps, ajoutait-il, que nous « sommes ensemble pour nous jamais séparer, ce que je « veux bien que tout le monde sache. »

Le grand-écuyer lui-même avait plus d'une fois aperçu que la chance tournait contre lui. Alors il retournait au traité d'Espagne et à ses associés. Dans une de ces alarmes, il fit venir au camp le vicomte de Fontrailles, sur la fausse nouvelle que le roi était à l'extrémité, et le dépêcha aussitôt vers le duc d'Orléans pour lui dire que les choses allaient mal, qu'il fallait se mettre en sûreté, obtenir l'entrée de Sedan et s'y rendre sans délai. Le vicomte trouva le frère du roi à Chambord, en pleine sécurité, « attendant d'un jour à l'autre « la mort du cardinal, » et ne songeant pas le moins du monde aux Espagnols. Il fut obligé de lui rappeler qu'il s'était rendu criminel d'État, lui fit grande peur, et obtint de lui qu'il enverrait bien vite demander au duc de Bouillon la clef de Sedan. Cela fait, et le duc d'Orléans ayant promis de se mettre en route pour Moulins sous prétexte de prendre les eaux de Bourbon, Fontrailles retourna auprès du grand-écuyer qui lui parut tout à fait désespéré. Un billet de la princesse Marie de Gonzague lui apprenait qu'on savait à Paris ses grands desseins, « tout comme on y savait que la Seine « coulait sous le Pont-Neuf. » Le vicomte, pressé de se sauver, lui conseilla d'en faire autant. Le grand-écuyer s'y refusa par une assez puérile vanité. Il ne voulait quitter la cour que de concert avec le duc d'Orléans, à jour convenu, et être attendu au rendez-vous.

Depuis le départ du cardinal pour la Provence, le roi paraissait atteint d'une nouvelle tristesse, et sa santé semblait s'altérer. On publia bientôt qu'il avait besoin de prendre les

eaux et qu'il allait pour quelques jours quitter l'armée. Il l'annonça lui-même [8 juin] à don Joseph Margarit, chargé de l'administration en Catalogne, promettant d'être revenu sous quinze jours, et il partit en effet [10 juin] pour Narbonne. En même temps que lui, arrivait en ce lieu le secrétaire d'État de Chavigny, envoyé de Provence par le cardinal de Richelieu et porteur d'une dépêche importante. C'était la copie du traité conclu avec l'Espagne par le vicomte de Fontrailles, qui était parvenue au cardinal et qu'il faisait remettre au roi par une main sûre. Les conjectures sont infinies sur la manière dont ce document était tombé en sa possession. La première version fut qu'il avait été découvert par hasard dans une barque échouée sur la côte de Catalogne, ce qui était une répétition de «pareil miracle» arrivé en 1634 ; ensuite on supposa qu'il lui avait été remis par la reine elle-même, afin d'obtenir, comme prix de ce service, qu'on ne lui ôtât pas ses enfants. D'autres soupçonnèrent l'abbé de la Rivière d'avoir arraché ce secret au duc d'Orléans et de l'avoir livré au cardinal, comme du reste il en était bien capable. Une dernière assertion plus hardie, plus étonnante au premier abord, et pour nous plus vraisemblable, est que cette communication venait du ministre d'Espagne. Le premier comte de Brienne l'indique mystérieusement dans ses Mémoires, et ceux qu'on attribue au second secrétaire d'État de ce nom l'affirment d'une manière positive. Il est certain que si le duc d'Olivarès avait signé sérieusement ce traité, ce dont on peut douter avec quelque raison, ne voyant rien se préparer pour l'exécution, nul profit n'en revenir pour l'Espagne, il put croire que c'était encore un avantage à en tirer, de troubler la cour de France, de diviser le roi et son frère, d'ôter à l'armée d'Italie son général, de jeter dans le royaume mille soupçons, et de distraire douloureusement l'esprit du roi tout attaché à la conquête d'une province espagnole. Quoi qu'il en soit, le cardinal reçut la copie du traité avec toute certitude qu'elle était conforme à l'original ; le roi la lut, refusa de croire à un tel

crime, fit chercher [11 juin] son grand-écuyer et ne le trouva plus auprès de lui. En voyant entrer dans le cabinet le confident du cardinal, le marquis de Cinq-Mars était allé se cacher dans la maison d'un bourgeois. Les portes de la ville étant fermées, il ne put en sortir, et le bourgeois, averti par le cri public du danger où il s'exposait, le livra au capitaine des gardes. En même temps on arrêta François-Auguste de Thou, qui, pour son malheur, avait toujours la manie de suivre la cour, et un gentilhomme auvergnat du nom de Chavagnac, qui semblait représenter, dans le parti du grand-écuyer, la cause de la religion réformée. Ces arrestations opérées, le roi fit partir l'ordre de se saisir du duc de Bouillon. Ce commandement, quoique délivré à Narbonne, fut daté du camp de Perpignan [12 juin], sans doute pour ne donner aucune alarme à ceux qui le liraient sur les motifs que le roi avait eus de quitter le siége. Il était adressé aux maréchaux de camp servant sous le duc, leur enjoignant d'arrêter leur général « en quelque « lieu et manière que ce fût, si secrètement et promptement « que ses mauvais desseins contre le service du roi ne pus- « sent avoir effet, et de le faire conduire à la citadelle de « Pignerol. » Le porteur de cet ordre trouva [21 juin] l'armée campée à quelque distance de Casal. Le lendemain on devait passer près de cette ville, et le duc de Bouillon avait annoncé qu'il irait en visiter la garnison. Les maréchaux de camp résolurent de l'y arrêter, le soir, chez le gouverneur. Pour cet effet ils se rendirent secrètement à Casal après lui, et se tinrent cachés tout le jour [22 juin] dans une maison voisine. Mais un hasard apprit au duc leur présence dans la ville, et il en soupçonna bien vite la cause. Le gouverneur étant venu l'engager sous un prétexte à passer dans sa chambre, il l'interpella vivement, l'intimida, sortit de sa maison et se mit à courir les rues, cherchant à s'échapper. Alors il fallut renoncer au secret et faire au contraire le plus de bruit possible. Les habitants de Casal furent réveillés par le son de la trompe et la voix des crieurs qui annonçaient que

le duc avait voulu faire entrer les Espagnols dans leurs murs, et qu'il y avait récompense pour le livrer mort ou vif, peine de mort pour l'avoir recélé. Le duc était en ce moment réfugié dans un cabaret, et il paraît que, s'étant fait connaître au maître du logis, il avait obtenu qu'on lui prêtât un grenier pour se cacher. Mais le lendemain la femme de son hôte découvrit sa retraite, où on vint le chercher sous un tas de paille. On eut quelque peine à le préserver de la fureur populaire, habilement excitée contre lui par le mensonge qu'on avait publié, et on le conduisit dans un carrosse au château de Casal, d'où ensuite il fut transféré à Pignerol. Son frère, le vicomte de Turenne, apprit cette nouvelle au camp devant Perpignan, et il n'est peut-être pas sans intérêt de savoir comment ce brave et loyal seigneur en fut ému. « Il n'y a « rien, écrivait-il [3 juillet] à sa sœur, qui soit si capable « d'aigrir la cour contre mon frère que de ne pas se bien gou- « verner à Sedan ; il faut bien prendre garde à ne donner nul « sujet de soupçon. Pour moi, je n'aurai jamais d'autre pen- « sée sinon que Sedan soit conservé à mon frère et à ses en- « fants. Quoique j'aie assez d'ambition pour souhaiter une plus « grande fortune, je ne désirerai jamais m'agrandir par ce « moyen-là. On me mande de la cour que mon frère avait « part dans cette cabale du grand-écuyer. J'ai prié cent fois « mon frère qu'il prît garde à lui et qu'il ne fît nulle chose « qui pût donner soupçon. Il ne me témoigna jamais qu'il « eût aucune part avec M. le Grand. »

Le vicomte de Fontrailles s'étant prudemment esquivé, il ne restait des personnes compromises par le traité d'Espagne que la partie principale, le chef titulaire du complot, le prince qui avait stipulé pour tous avec l'ennemi du royaume. Le duc d'Orléans, après avoir envoyé un agent en Italie pour demander au duc de Bouillon un écrit qui lui ouvrît les portes de Sedan, était venu de Blois à Bourbon-l'Archambaud comme pour y prendre les eaux et s'était avancé de là jusqu'à Moulins, d'où il venait d'envoyer au grand-écuyer l'indication

d'un rendez-vous dans le bourg de Decise sur la Loire pour s'en aller ensemble, lorsqu'il apprit l'arrestation de son complice. Il paraît qu'on garda quelque temps renfermée la véritable cause de cet événement, pour ne pas donner l'éveil au duc de Bouillon et s'assurer avant tout de sa personne. Le duc d'Orléans resta donc plusieurs jours à Moulins sans trop savoir ce qu'on avait découvert. On eut soin même de lui faire croire qu'il s'agissait seulement de quelques peccadilles et d'une petite correction, ce qui lui fournit l'occasion d'une bassesse. Car il se hâta d'écrire au cardinal [17 juin] contre « ce mé« connaissant M. le Grand » dont il se vantait d'avoir soigneusement évité « les artifices » et qu'il n'avait jamais « considéré que jusqu'aux autels. Cependant le roi avait continué sa route et repris la trace du chemin récemment parcouru par le cardinal. Quelques jours après avoir fait mettre en prison son favori, il arrivait près du lieu où était gisant son ministre. Les eaux dont on lui avait ordonné l'usage se trouvaient justement sur le bord du Rhône, à courte distance de Tarascon, dans le village de Monfrin. Une correspondance de chaque jour s'établit entre le maître et le serviteur, occupés chacun à se guérir, et, dès qu'il le put, le roi s'empressa [28 juin] d'aller visiter le cardinal. On dit que pour cette entrevue, comme le roi était dans l'impossibilité de s'asseoir, il fallut lui dresser un lit dans la chambre du cardinal ; de sorte que le monarque et le ministre s'entretinrent des grands intérêts du royaume, des armées qui marchaient, des projets de conquête, des complots découverts, peut-être aussi beaucoup de leurs souffrances et du traitement qu'ils avaient à suivre, tous deux étendus l'un près de l'autre comme les hôtes d'une même infirmerie. Ce fut au sortir de cette visite que parvint au roi la nouvelle de la prise du duc de Bouillon qui lui parut « un coup de partie. » Le cardinal lui adressa ensuite un envoyé du duc d'Orléans chargé de lettres pour tout le monde, mais dont la mission directe était pour Tarascon. En écrivant au roi, le prince protestait de sa parfaite fidélité et de son

entière soumission ; au cardinal Mazarin, il demandait ses services, au secrétaire d'État des Noyers, son appui ; il priait son chancelier Chavigny, « lequel avait bien sujet d'être mé-« content de lui, » de travailler à son accommodement avec le cardinal, comme il avait déjà fait deux fois, et de lui procurer surtout les moyens de voir Son Eminence avant le roi, « moyennant quoi tout irait bien. » Enfin il invoquait la générosité du cardinal lui-même, et le priait « de garder sa « lettre pour reproche éternel s'il n'était pas dorénavant le « plus fidèle et le plus passionné de ses amis. » Celui qu'il dépêchait ainsi [25 juin] de Moulins était l'abbé de la Rivière, chargé de ses paroles, de ses aveux, de ses promesses, avec tout pouvoir et toute créance. Tel qu'on connaissait l'abbé, c'était un choix parfait pour une démarche qui n'avait pas grande noblesse. Il s'en acquitta si bien, il montra son maître si humble, si repentant, si prêt à tout confesser, que le cardinal de Richelieu put répondre au duc d'Orléans : « Vous avez bien « commencé ; c'est à vous d'achever et à vos serviteurs de « supplier le roi pour qu'il use de sa bonté en votre endroit. » L'abbé de la Rivière signa pour le prince [29 juin] la reconnaissance de la faute qu'il avait commise « en ayant eu des « liaisons avec le grand-écuyer et le duc de Bouillon, » et il se mit tellement à sa place « qu'il faillit mourir de peur. » On exigea que le duc d'Orléans renouvelât cette confession de sa main, avec détail et sans réserve, après quoi il pourrait aller passer quelque temps hors de France, au lieu qu'on lui désignerait. L'abbé fut renvoyé vers lui avec ces conditions, et le roi, se trouvant mieux, se disposa au départ, non plus pour retourner en Roussillon comme il l'avait promis, mais pour rentrer dans ses châteaux. En ce moment tout était rétabli sur l'ancien pied. Le roi se tenait heureux de ce que le cardinal avait refusé de voir son frère ; il lui soumettait le choix du pays où on devait l'envoyer et la fixation de la pension qu'il conviendrait de lui faire ; il lui envoyait la confession du prince faite par procuration, et le consultait sur ce qu'il devait

écrire lui-même au bas de cet acte : le cardinal corrigeait l'écrit royal, dictait les paroles à prononcer, désignait Venise pour l'exil du prince, et fixait son entretien à douze mille écus par mois, « la même somme, ajoutait-il malignement, « que le roi d'Espagne avait promis de lui donner. » Enfin le roi, en s'éloignant, lui adressa une lettre pour être montrée à tous, dans laquelle il disait « qu'obligé, par la considération « de ses affaires et par l'état auquel était la santé du cardinal, « de le laisser en ce pays avec très-grand regret, il lui don- « nait pouvoir de faire les choses qui regardaient son service « avec la même autorité qu'en sa présence, les ordres qu'il « enverrait dans les provinces et au dehors, tant aux généraux « qu'aux ministres, devant être aussi ponctuellement exécu- « tés que les siens propres. » Cela fait, il quitta Monfrin [30 juin] et prit la route de Lyon, dans la litière du cardinal que celui-ci voulut bien lui prêter. Pendant ce temps on avait enfermé le grand-écuyer dans la citadelle de Montpellier; de Thou et Chavagnac étaient en quelque sorte sous la main du cardinal au château de Tarascon. On attendait pour les interroger des magistrats choisis avec soin, « qui fussent capables « de philosopher et de songer perpétuellement aux moyens « qu'ils devaient tenir pour venir à leurs fins ; » c'était ainsi que le cardinal définissait [4-7 juillet] « un bon commissaire, » se réservant du reste de lui fournir ses interrogations toutes digérées. Il fallait aussi qu'il fût discret; car on prévoyait que le grand-écuyer dirait « beaucoup de choses bonnes à taire. » Déjà, dans les premiers jours de sa prison, où « on lui avait « laissé à tort la liberté de se promener et de garder jusqu'à « six domestiques, » il disait tout haut « qu'il n'avait rien « fait que le roi n'y eût consenti. » Du reste, il y avait suffisamment de gens apostés auprès du roi pour entretenir chaque jour sa bonne disposition par des mots qui portaient coup, par des insinuations jetées à propos. Les secrétaires d'État des Noyers et de Chavigny, et « le fidèle marquis » de Mortemart étaient chargés de cet office. Les paroles à dire ar-

rivaient toutes faites de Tarascon, et on y renvoyait avis du moment où on avait pu les placer, de l'effet qu'elles avaient produit. On ne désignait plus autour du roi le grand-écuyer que sous le nom du « perfide public, » comme l'avait appelé le premier président de Grenoble, qui gagna pour ce mot une riche abbaye. Le bonheur veut que cette correspondance entre le malade de Tarascon et ses amis de la cour nous ait été conservée dans sa naïveté terrible. Toutefois ce qu'on attendait avec anxiété, c'était la confession du duc d'Orléans; à tout prix il fallait qu'elle fût entière, qu'elle fournît les preuves dont on avait besoin au procès, surtout l'original du traité d'Espagne et l'acte d'association qu'on supposait avoir été fait entre les conjurés, « dût-on, disait le cardinal, donner au prince un peu plus d'argent. » L'abbé de la Rivière arriva enfin à Lyon avec des lettres suppliantes et la déclaration signée par son maître. Elle était datée d'Aigueperse en Auvergne, le 7 juillet, et portait : Que depuis le voyage d'Amiens « de l'année précédente, le grand-écuyer l'avait plusieurs « fois sollicité de nouer intelligence avec lui pour tâcher de « mettre le cardinal de Richelieu hors des affaires ; qu'il y « avait résisté d'abord; mais qu'enfin il était entré en liaison « avec lui sur l'assurance qu'il lui donna du service du duc « de Bouillon qui devait le recevoir à Sedan en cas de besoin; « qu'après une entrevue avec lui et le duc de Bouillon, il « avait été résolu de faire un traité avec l'Espagne, dont la « principale condition serait la paix générale, pour attirer le « peuple à leur parti, et d'entrer en armes dans la France « tandis que le roi serait à Perpignan ; que tout ce dessein « n'avait pas été exécuté parce que le grand-écuyer crut depuis pouvoir, sans cet embarras, parvenir à ses fins ; que « cependant lui, duc d'Orléans, il avait remis au vicomte de « Fontrailles deux blancs signés de son nom seulement pour « en faire deux lettres de créance au roi d'Espagne et à son « ministre ; que Fontrailles les avait remplies et lui en avait « fait parvenir les réponses; que la créance de Fontrailles

« était de demander une armée, de l'argent pour faire des « levées, un revenu pour lui, des lettres qui le fissent recevoir « dans les places d'Espagne s'il en était besoin, enfin de « quoi assurer la subsistance de deux grands seigneurs qui « n'étaient pas nommés, mais qui étaient effectivement le « duc de Bouillon et le grand-écuyer ; qu'il avait parlé deux « fois à François-Auguste de Thou, lequel il trouva informé; « que celui-ci lui dit avoir visité le duc de Beaufort qui lui « avait paru très-froid ; que lui-même avait vu ce duc à « Blois et l'avait trouvé de même humeur, toutefois lui fai- « sant quelque proposition à laquelle il ne s'arrêta pas ; que « Fontrailles était venu lui dire à Chambord que les affaires « du grand-écuyer allaient mal et qu'il fallait pourvoir à leur « sûreté, sur quoi il avait envoyé en Piémont demander au « duc de Bouillon une lettre pour entrer à Sedan, et qu'il « l'avait reçue ; qu'ensuite le grand-écuyer lui ayant fait « connaître le mauvais état où il était auprès du roi, il lui « avait donné rendez-vous à lieu et jour convenus pour se « retirer ensemble en Franche-Comté et de là à Sedan, mais « que le porteur de cette assignation l'avait trouvé arrêté. Si, « outre tout ce que dessus, ajoutait-il, il existait quelque « négociation faite par Montrésor avec monsieur de Thou, ou « par quelques autres de mes gens avec d'autres, je les dés- « avoue comme ayant agi à mon insu. » Il est à noter que, pour la première fois, il était question du comte de Montrésor dans toute cette affaire, et que vraiment il n'y avait été pour rien, sinon pour en recevoir du prince une vague confidence et pour l'avoir fortement blâmée. Puis, dans un post-scriptum, le duc d'Orléans se rappelait avoir oublié un point assez important, le résultat du voyage en Espagne. Il déclarait avoir eu nouvelles dans le temps de ce qui avait été convenu à Madrid, et le traité lui avait été apporté à Blois, signé du duc d'Olivarès ; mais il n'avait pas voulu le signer lui-même ; il l'avait gardé, et ensuite jeté au feu lorsqu'il apprit l'arrestation du grand-écuyer. Une autre déclaration, séparée de

celle-ci, avait pour objet unique la personne du cardinal. « Ne pouvant, disait-il, assez exprimer mon extrême douleur « d'avoir pris des liaisons et correspondances avec ses enne- « mis, je dois à l'intercession favorable qu'il m'a promise « dans le mauvais état où je me trouve, de déclarer que le « grand-écuyer me convia de me trouver à Lyon, me disant « que la conjoncture y serait très-favorable, sans s'expliquer « davantage, et que le roi était en très-mauvaise humeur « contre le cardinal ; mais je ne voulus pas m'y trouver, son « intention m'étant suspecte, et craignant quelque autre « chose de pire en son cœur qu'il n'eût osé me dire. »

Le cardinal était devenu exigeant ; il ne crut pas le frère du roi assez humilié. Il voulut [13 juillet] qu'après avoir fait ces aveux, il les soutînt en face, « aussi noblement qu'il se « pourrait, » à ceux qu'il avait nommés, en un mot, qu'il fût témoin au procès : moyennant quoi on lui permettrait de rester en France comme un simple particulier, sans gouvernement et sans gardes, mais avec ses revenus. Son rang, plus que sa volonté, le sauva de ce dernier affront, comme nous le verrons tout à l'heure. En attendant, on le fit retirer dans la ville d'Annecy en Savoie, où il était un peu moins qu'en France, un peu moins qu'en pays étranger, jusqu'à ce que sa conduite eût fait juger quelle sorte de promesse on devait lui tenir. Toutes ces affaires, du reste, se réglaient dorénavant avec le cardinal, toujours demeuré à Tarascon, ayant les prisonniers sous sa garde, et attirant le jugement auprès de lui. Le roi avait repris le chemin de Fontainebleau, d'où il était parti, six mois auparavant, avec des idées si riantes et un si noble espoir, où il rentrait maintenant [23 juillet] triste, inquiet, souffrant, abattu, ayant laissé sur la route son ami dans les fers, son frère en surveillance, son ministre malade et mécontent ; lui-même sans cesse entretenu de projets, de complots, d'intrigues, qui avaient calculé aussi sur la fin de sa vie. Pour complément de toutes ces pensées funèbres, il trouva sa cour en grand deuil. La nouvelle lui

était arrivée en chemin que sa mère venait d'expirer [3 juillet] loin de lui, sur la terre étrangère, dans l'exil, l'abandon et le dénûment, elle qui comptait quatre de ses enfants parmi les souverains de l'Europe. Son testament, dicté la veille du jour qui fut pour elle le dernier, contenait des expressions pleines de tendresse pour le roi son fils. Le cardinal de Richelieu n'y était pas nommé; mais on assure que, dans l'entretien religieux qui l'avait préparée à mourir le nonce apostolique Fabio Chigi obtint de la reine Marie l'assurance qu'elle lui pardonnait. Il l'engagea même à disposer, en faveur du cardinal, d'un bracelet qu'elle portait au bras: « Ceci est trop, » s'écria-t-elle, et après avoir écarté ce pénible souvenir, elle ne fit plus entendre que des paroles de résignation et de piété.

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE I

Stupeur générale durant la dernière crise. — Campagne en Allemagne et sur les bords du Rhin. — Excommunication du duc Charles de Lorraine. — Traité définitif avec les deux princes de Savoie. — Reddition de Perpignan. — Commencement du procès contre les auteurs du complot. — Témoignage donné par le roi. — Le cardinal quitte Tarascon. — Translation des prisonniers à Lyon. — Le cardinal arrive en cette ville. — La commission s'y installe. — Lettre du roi pour démentir un propos de Cinq-Mars. — Interrogatoires et défenses des accusés. — Le cardinal part de Lyon. — Comparution des accusés devant les juges. — Arrêt de mort contre Cinq-Mars et de Thou. — Exécution des deux condamnés. — Le duc de Bouillon sort de procès par un traité. — Il remet Sedan au roi. — Le cardinal Mazarin va en prendre possession. — Le duc est mis en liberté. — Le duc de Beaufort se sauve en Angleterre. — Mot du roi sur la mort de Cinq-Mars.

[1642]

C'était sans doute un moment de grand intérêt que celui où le cardinal de Richelieu souffrant, songeant à la mort, privé de la faculté d'écrire, délaissé loin du roi aux soins de quelques amis, manquait de force pour défendre son crédit et cette confiance soupçonneuse qu'il maîtrisait ordinaire-

ment par sa présence, contre l'influence pressante, emportée, agréable surtout, d'un jeune favori libre de toute crainte, de tout respect, de toute prudence, qui tourmentait parfois, mais qui plaisait toujours. Cet intérêt pourtant n'avait rien de vif, ne s'agitait pas, semblait retenir son souffle et son mouvement. Tout était morne et silencieux dans l'attente de la France et de l'Europe, dont les regards restaient attachés, ici sur le lit d'un moribond à Narbonne ou sur la litière qui emportait le reste d'une vie presque éteinte et d'une puissance presque tombée, là sur ce quartier royal devant Perpignan où le sort de la ville assiégée était certainement ce qui importait le moins. Il n'y avait en effet de douleur chez personne, mais chez tous une grande et profonde terreur ; car on avait surtout peur de son espérance et de sa joie. La main engourdie du cardinal ayant cessé de conduire l'État, l'action du gouvernement était en quelque sorte arrêtée, et ne se faisait plus sentir que par les opérations militaires, qui allaient d'elles-mêmes, sans grand effort et sans impulsion, suivant leurs règles et les accidents qu'elles rencontraient. Mais nulle part ne s'était manifestée, hors du complot obscur où s'enfermaient quelques volontés mauvaises, la moindre tentative pour hâter le résultat de la crise, ou pour en profiter. Autour de cet homme perclus et menacé, luttant contre la nature et contre l'intrigue, cédant presque à l'une et à l'autre, rien ne bougeait, nul ne prenait assurance ; tel qu'il était encore, il n'y avait personne au monde qui se trouvât capable de l'achever.

La guerre avait été heureuse en Allemagne pour les alliés de la France. Le général suédois Torstenson l'avait reportée tout à coup, des extrémités de l'Empire où il trouva l'armée de Banier acculée, jusqu'au sein des États héréditaires de la maison d'Autriche. Le comte de Guébriant, le laissant poursuivre seul cette marche aventureuse, s'était étendu, comme nous l'avons vu, dans l'électorat de Cologne, où il avait battu les impériaux et fait prisonnier leur général. Après avoir

gagné par cette victoire le bâton de maréchal, il avait poursuivi ses avantages dans le pays, et la jonction de ses forces [juin] avec celles du prince d'Orange sur les deux bords du Rhin avait servi au moins à rendre sans effet le désastre éprouvé en Picardie par le maréchal de Guiche. Don Francisco de Mello apprenant que ces deux armées s'étaient unies et menaçaient le général Hatzfeld, tourna le dos aux provinces de France, déjà épouvantées de se voir encore une fois ouvertes, et se porta sur le Rhin, de sorte qu'il ne resta plus en Picardie que des manœuvres militaires sans entreprise et sans progrès. En Lorraine, le marquis du Hallier avait achevé, par la prise de Dieuze [16 juillet], le recouvrement des places rendues au duc Charles, auquel il ne restait plus que la Mothe dont on essaya inutilement le siége. Ce prince alors n'avait pas seulement à disputer par les armes quelques débris de ses anciens États. Il lui fallait se défendre contre un acte de l'autorité pontificale [23 avril] qui le déclarait « excommunié, et « enjoignait à tous les fidèles chrétiens de fuir sa fréquenta- « tion, en raison de ses abominables noces et de son mariage « consommé avec la princesse de Cantecroix, sa femme légi- « time étant encore vivante, sur la foi de quelques théologiens « dont il avait frauduleusement et par dol obtenu l'approba- « tion, et encore pour avoir tout récemment, au mépris « d'un monitoire de l'archevêque de Malines qui leur en- « joignait de se séparer, transporté Béatrix en Lorraine, et « contraint ses sujets à la reconnaître pour leur duchesse, « continuant l'un et l'autre, malgré de nouvelles défenses, à « demeurer ensemble, à passer la nuit en même maison, « manger à même table et coucher en même lit. »

En Italie, il ne s'était fait aucun mouvement de guerre, chacun était resté dans l'état où l'avait laissé la fin de la campagne précédente. Le comte d'Harcourt, appelé à commander sur les frontières de Picardie, avait dû quitter son armée, et le vicomte de Turenne en avait emmené une partie pour renforcer celle du roi en Roussillon. Le duc de Bouillon,

arrivé tard à son poste, n'avait guère eu d'autre soin à prendre que de faire diriger vers un point de ralliement et d'organiser les recrues qui lui étaient adressées de France. Les seules nouvelles qu'on eût publiées de lui, avant celle de son arrestation, portaient qu'il était près d'Alexandrie [20 juin], faisant vivre ses troupes dans le pays ennemi, et qu'il attendait de Pignerol un rassemblement de nouveaux soldats. Mais, pendant ce temps, les négociations avec les princes de Savoie avaient repris leur cours ; le traité conclu un an auparavant par les soins du sieur Mazarin, rompu ouvertement par le prince Thomas sans autre motif que des espérances bientôt démenties, venait d'être renoué, d'abord avec le cardinal Maurice, ensuite avec son frère puîné. Le cardinal, héritier présomptif du jeune duc, déjà maître pour son compte de la ville de Nice qu'il ne voulait pas céder à l'Espagnol, avait le plus d'intérêt à cet accommodement, qui lui donnait une femme de son sang et l'espoir de l'héritage paternel pour sa descendance. Ce que l'Espagne pouvait lui offrir en échange n'était qu'une haute position de sujet ; on lui proposait l'archevêché de Tolède s'il voulait livrer Nice. Le cardinal aima mieux se faire maître chez lui ; il fit sortir habilement de Nice une troupe auxiliaire d'Espagnols, dont il n'avait plus besoin pour se défendre et qui pouvait le menacer ; puis il se montra tout disposé à traiter avec sa belle-sœur. Le prince Thomas trouvait peut-être moins de profit à s'arranger, et l'Espagne lui faisait espérer plus belle part en la servant ; le gouvernement des Pays-Bas lui était montré comme la récompense de son fidèle vasselage. Mais cette condition pesait à son orgueil ; les outrages que sa femme avait soufferts à Madrid, lorsqu'elle avait voulu en partir pour le rejoindre, les chicanes que lui suscitait sans cesse le gouverneur de Milan, le retard qu'on mettait à lui fournir les troupes et l'argent qui lui étaient nécessaires pour agir, l'intention bien manifeste de la part de l'Espagne d'employer le Piémont comme une barrière pour couvrir le Milanais et de ruiner ce pays pour

ménager le sien, tous ces motifs décidèrent ce prince à suivre l'exemple de son frère. Il avait lui-même dans Ivrée des troupes espagnoles ; le gouverneur de Milan crut en avoir besoin et les demanda ; une fois sorties, on leur ferma le retour dans la ville. A la fin, le conseil d'Espagne sentit que les deux princes allaient lui échapper, avec eux le rempart du Milanais, et le secours que lui apportait la désunion du peuple savoisien. Les ordres arrivèrent plus pressants pour satisfaire le cardinal et son frère sur tous les points débattus. Mais il était trop tard, leur réconciliation définitive avec la France était signée, et leur accommodement conclu [14 juin] avec la duchesse leur belle-sœur, dans les mêmes termes à peu près que le précédent traité en ce qui regardait le roi très-chrétien, et avec toutes les prévoyances nécessaires pour maintenir la bonne intelligence domestique. La restitution de part et d'autre des places occupées par les deux puissances en étant la première condition, les Espagnols furent sommés de l'exécuter ; ils refusèrent ; les deux frères joignirent leurs troupes à l'armée française dont le duc de Longueville était venu prendre le commandement ; le cardinal Maurice épousa sa nièce [14 août], et, quand les hostilités recommencèrent, le prince Thomas fut le premier à marcher contre ses anciens amis.

Ainsi l'on peut dire que cette étrange suspension du pouvoir avait été sans inconvénients et ne laissait rien à réparer. Tout s'était continué, durant la léthargie du cardinal, suivant l'ordre qu'il avait imprimé aux affaires, et peut-être cet essai que l'on avait fait de son absence servit-il à convaincre les plus impatients du peu de changement qu'apporterait ou sa chute ou sa mort. Maintenant le roi venait de rentrer chez lui, presque dans l'attitude d'un écolier qu'on a laissé sur sa foi et qui a mal rempli sa tâche ; l'autorité pour commander comme pour punir était demeurée à Tarascon. Ce qu'il y avait d'abord à terminer, c'était le siége de Perpignan où la présence du roi avait en quelque sorte engagé son honneur. Au moment où

il s'en élognait, un nouveau succès remporté par le maréchal de la Mothe avait ramené de ce côté l'attention publique, peu stimulée par la longue et patiente opération d'un blocus. Le maréchal, s'avançant de la Catalogne dans l'Aragon, venait [14 juin] de prendre aux Espagnols la ville de Monzon. L'armée devant Perpignan n'avait pas de pareils faits à raconter; il lui fallait se contenter de tenir ses lignes en bon état, de repousser ceux qui sortaient de la ville cherchant à vivre plutôt qu'à combattre, et de se tenir prête contre les secours qui pourraient survenir. Le chemin de la terre était fermé aux Espagnols par la Catalogne révoltée et par l'armée du maréchal de la Mothe; celui de la mer, par la prise de Collioure et par la présence sur la côte de la flotte française que commandait le marquis de Brézé. Le maréchal et le marquis faisaient chacun de leur côté bonne garde, de sorte que le gouverneur de Perpignan, ayant usé toutes ses ressources et désespérant d'être secouru, se résolut de capituler [29 août], promettant de rendre la ville au bout de dix jours, si, d'ici là, le roi d'Espagne n'y faisait entrer deux mille hommes de pied, mille chevaux et deux cents charges de vivres. Depuis que le roi avait repris la route de Paris, c'était au cardinal de Richelieu que s'étaient adressés les généraux pour rendre compte de leurs opérations et faire approuver leurs desseins; ses instructions, écrites par la main d'un secrétaire, leur avaient appris que si ses doigts restaient encore sans mouvement, sa pensée et sa puissance s'étaient ranimées.

Un autre soin plus présent occupait la convalescence du cardinal; il s'agissait de faire le procès aux auteurs du complot tramé contre sa vie, contre son autorité, contre l'État. Le plus coupable sans contredit, le plus élevé en dignité, et en même temps le moins exposé parmi les conjurés, avait plus avoué qu'il n'en fallait pour livrer à une justice seulement sévère la tête de tous ses complices. Mais le cardinal voulait, dans la recherche d'un crime où il était si fort intéressé et dont il y avait beaucoup plus d'évidence que de preuve, arri-

ver par tous les moyens à une démonstration éclatante de la vérité. Nous avons vu qu'il prétendait assimiler le duc d'Orléans à un témoin ordinaire, obligé de soutenir ses révélations devant ceux qu'elles accusaient. En même temps il avait désiré que le chancelier vînt à Lyon diriger lui-même l'instruction de cette affaire, « la plus importante peut-être, disait-« il, qui soit jamais arrivée de telle nature en ce royaume, » et il avait cité comme exemples la présence du garde des sceaux de Marillac au procès du comte de Chalais, celle du garde des sceaux de Châteauneuf à la condamnation du duc de Montmorency, celle enfin du chancelier de Bellièvre au jugement du maréchal de Biron : trois souvenirs de sinistre présage, dont le dernier seulement venait d'un autre règne. Il y a lieu de croire que cet appel fait au chancelier Séguier sauva le duc d'Orléans de l'humiliation dernière à laquelle on voulait le réduire. Ce magistrat, habitué aux formes de justice, et instruit, comme tous les hommes nourris dans le parlement, des procédures à suivre pour tous les cas qui s'étaient déjà produits, trouva que la confrontation d'un fils de France avec des accusés était chose énorme et inusitée. Le roi, par intérêt pour le privilége de sa naissance, était fort disposé à le croire aussi; le chancelier le confirma dans ce scrupule par un avis de Jérôme Bignon, de Jacques et d'Omer Talon, tous trois ayant exercé ou exerçant encore la charge d'avocat-général, et il fut résolu [1er août] que le duc d'Orléans serait obligé seulement « de renouveler sa déclaration devant le chancelier as-« sisté de six personnes juges au procès, ce qui aurait même « foi et même valeur que la déposition des particuliers suivie « de récolement et confrontation. » L'abbé de la Rivière, présent à Fontainebleau, accepta pour son maître cette nouvelle obligation, moyennant laquelle, bien et complétement exécutée, on le dispensait du voyage à Venise : seulement il demanda que cet engagement fût secret, et le chancelier écrivit longuement au cardinal [2 août] pour lui démontrer que tout était réglé pour le mieux. Les trois magistrats consultants, en

prenant congé du chancelier, l'avaient trouvé « vêtu de l'habit « court et botté ; » il se mit aussitôt en route pour Lyon, avec les conseillers d'État de Marca, Laubardemont, Pâris et de Miromesnil, commis pour être juges au procès.

Alors le roi, qui jusque-là n'avait laissé communiquer au public que la nouvelle des deux emprisonnements opérés à Narbonne et à Casal, crut devoir se porter aussi formellement accusateur dans une cause où son frère était témoin. Il est facile de juger que c'était une satisfaction donnée au cardinal de Richelieu, une sorte de dédommagement pour l'affront qui venait d'être épargné au duc d'Orléans. On exagère presque toujours ce qu'on fait par contrainte ; il en fut ainsi en cette occasion. Le roi, écrivant [6 août] aux parlements du royaume, aux gouverneurs et officiers de ses principales villes, ainsi qu'à ses ambassadeurs près les puissances étrangères, leur racontait les causes qui avaient amené la détention du duc de Bouillon et du grand-écuyer, et ne craignait pas de se donner à lui-même dans ce récit un assez vilain rôle. « Le notable et visible changement, disait-il, qui a paru depuis « un an dans la conduite du sieur de Cinq-Mars notre grand- « écuyer nous fit résoudre, aussitôt que nous nous en aper- « çûmes, de prendre soigneusement garde à ses actions et à « ses paroles, pour pénétrer et découvrir quelle en pourrait « être la cause. Pour cet effet, nous nous résolûmes de le « laisser agir et parler avec nous avec plus de liberté qu'au- « paravant. Par ce moyen nous découvrîmes qu'agissant se- « lon son goût, il prenait un extrême plaisir à ravaler tous « les bons succès qui nous arrivaient, à relever les mauvais, « et à publier les nouvelles qui nous étaient désavantageuses ; « nous découvrîmes qu'une de ses principales fins était de « blâmer les actions de notre très-cher cousin le cardinal de « Richelieu, quoique ses conseils et ses services aient tou- « jours été accompagnés de bénédictions et de succès, et de « louer hardiment celles du comte duc d'Olivarès, bien que « sa conduite ait toujours été malheureuse ; nous décou-

« vrîmes qu'il était favorable à tous ceux qui étaient en notre « disgrâce et contraire à ceux qui nous servaient le mieux. « Il improuvait continuellement ce que nous faisions de plus « utile pour notre État, dont il nous rendit un notable témoi- « gnage en la promotion des sieurs de Guébriant et de la « Mothe à la maréchaussée de France, laquelle lui fut insup- « portable ; il entretenait une intelligence très-particulière « avec quelques-uns de la religion prétendue réformée mal « affectionnés, par le moyen de Chavagnac, mauvais esprit « nourri dans les factions, et de quelques autres ; il parlait « d'ordinaire des choses les plus saintes avec une si grande « impiété, qu'il était aisé à voir que Dieu n'était pas dans son « cœur. Son imprudence, la légèreté de sa langue, les di- « vers courriers qu'il envoyait de toute part et les pratiques « ouvertes qu'il faisait en notre armée, nous ayant donné « juste sujet d'entrer en soupçon de lui, l'intérêt de notre « État (qui nous a toujours été plus cher que notre vie) nous « obligea à nous assurer de sa personne et de celles de quel- « ques-uns de ses complices. »

Tel était le témoignage personnel que rendait publiquement le roi de France de ce qu'il avait vu, entendu, souffert, dans l'intérieur de sa maison, de la part d'un sien domestique, en ce moment accusé du crime de lèse-majesté. Les actes plus coupables du grand-écuyer ne lui avaient été révélés, disait-il, « qu'après son arrestation, de la bouche des « uns et des autres, » et tout cela était rapporté avec des paroles fort injurieuses. Quant au duc d'Orléans, il n'était fait nulle mention de la confession détaillée qu'on avait obtenue de lui ; le roi faisait connaître seulement sa première déclaration « portant qu'il avait failli et qu'il demandait grâce, sans « spécifier particulièrement en quoi. » Mais il annonçait qu'on exigeait de lui une confession entière et sincère de sa faute, avec déclaration de tous ses complices et de tous ses desseins, et que jusque-là on aurait l'œil à sa conduite. Cette réticence avait évidemment pour but de donner une plus grande auto-

rité aux aveux du duc d'Orléans, lorsque, conformément à la promesse qu'il venait de faire, il les aurait reproduits en justice, comme si le caractère du magistrat les eût arrachés enfin à sa conscience.

Il est probable que le chancelier ne s'arrêta pas à Lyon, et qu'avant d'entamer le procès il alla, comme il en avait demandé la permission au cardinal, se concerter avec lui sur ce qu'il avait à faire. En tout cas, le cardinal se trouva bientôt assez de santé pour quitter Tarascon. Le dernier acte de sa présence en ce lieu fut la célébration [16 août] d'un service solennel en l'honneur de la défunte reine-mère, qui se fit avec une singulière affectation de pompe et d'éclat. Le lendemain de cette cérémonie, le cardinal s'embarqua sur le Rhône pour remonter le fleuve, ce qui était alors une tentative inouïe. Il paraît que, dans un bateau remorqué par le sien, il avait fait placer avec ses gardes le prisonnier de Tarascon, François-Auguste de Thou, pour lequel sans doute on n'avait pas voulu faire les frais d'une escorte, et qui le suivit ainsi jusqu'à Valence. C'est à quoi, du moins, se réduit une circonstance presque inaperçue des contemporains, dont on a fait plus tard un orgueilleux caprice de vengeance et une sorte d'insulte dramatique. Son voyage de Tarascon à Lyon ne dura pas moins de dix-sept jours. Cependant le chancelier s'était rendu [29 août] à Ville-Franche en Beaujolais, où l'on avait fait revenir le duc d'Orléans, et là, en présence des commissaires députés par le roi, fut dressé le procès-verbal de ses aveux « faits judiciairement. » C'était une rédaction plus circonstanciée, mieux digérée et distribuée, de la confession qu'il avait déjà faite une fois. A ce procès-verbal on joignit une copie fournie par le prince du traité avec l'Espagne, dont il avait, disait-il, brûlé l'original, et qu'il déclara « en foi de « prince, de tout point conforme à l'acte que lui avait rap- « porté de Madrid le vicomte de Fontrailles. » Quelques jours après arrivèrent successivement à Lyon le marquis de Cinq-Mars « amené de Montpellier dans un carrosse, » François-

Auguste de Thou parti de Valence aussi en voiture, et le duc de Bouillon venant de Pignerol. Les trois prisonniers furent logés au château de Pierre-Encise. Au même temps on vit entrer dans la ville [5 septembre] une énorme machine de forme carrée et couverte de damas rouge, portée par dix-huit gardes du cardinal de Richelieu la tête nue, et formant une chambre entièrement close, où le cardinal était étendu sur son lit, avec une table auprès de lui et un siége pour la personne dont il voulait avoir en chemin la compagnie. Alors la commission de justice se rassembla dans l'hôtel du présidial au nombre de quatorze membres, savoir le chancelier, le premier président et un président du parlement de Grenoble, quatre conseillers d'État, un maître des requêtes, et six conseillers au même parlement; elle se constitua en tribunal et rendit un arrêt [6 septembre] portant que la déclaration du frère du roi serait lue aux accusés, qui pourraient proposer leurs reproches et leurs réponses dont il lui serait donné communication.

On avait eu peu de témoins à chercher; la déposition du duc d'Orléans résumait à elle seule tous les témoignages possibles, et ceux qui s'y trouvaient nommés étaient en prison ou en fuite. Cependant, par un usage assez peu louable dont on rencontre plusieurs exemples en ce temps, le chancelier avait interrogé les gardes placés auprès des prisonniers. Il paraît qu'un de ces gardes, parmi les propos du grand-écuyer dont il tenait registre, s'était rappelé celui-ci : « Qu'il n'avait « jamais eu de dessein contre le cardinal, qui ne fût su et ap« prouvé du roi. » Le roi crut devoir un démenti à cette affirmation; il écrivit de Fontainebleau au chancelier une lettre pleine de courroux, où il appelait le marquis de Cinq-Mars « grand imposteur et calomniateur, habitué dès longtemps à « soutenir le mensonge avec le même front que la vérité, « jusque-là qu'il lui avait plusieurs fois conseillé à lui-même « d'en user ainsi. » « Il est vrai, ajoutait le roi, que m'ayant « vu quelquefois mal satisfait du cardinal, soit par l'appré« hension que j'avais qu'il ne m'empêchât d'aller au siége de

« Perpignan, ou qu'il ne me portât à en revenir dans la crainte « que ma santé n'y fût altérée, soit pour quelques autres su- « jets semblables, le sieur de Cinq-Mars n'a rien oublié pour « m'échauffer contre mondit cousin, ce que j'ai souffert tant « que ses mauvais offices demeuraient dans les bornes de la « modération. Mais, quand il a passé jusqu'à me proposer « qu'il se fallait défaire du cardinal, et quand il s'est offert à « l'exécuter, j'ai eu en horreur ses mauvaises pensées et les « ai détestées. Bien qu'il me suffise de le dire pour que vous « le croyiez, il n'y a personne qui ne juge que cela doit avoir « été ainsi ; car autrement, quel motif aurait-il eu de se lier « avec l'Espagne contre moi, si j'avais approuvé ce qu'il vou- « lait? » Cette lettre, par la volonté du roi, devait figurer comme pièce au procès ; à plus forte raison est-elle, et certes à meilleur titre, une pièce de l'histoire.

Les trois prisonniers furent interrogés séparément et confrontés entre eux [5-9 septembre]. Le duc de Bouillon fut entendu le premier. Il avoua dès l'abord sa liaison avec le duc d'Orléans et la connaissance qu'il avait eue du traité d'Espagne, en se défendant seulement de l'avoir approuvé. Le grand-écuyer se contenta de tout nier et soutint avec assurance ses dénégations contre les aveux de ses deux complices. De Thou, plus expert en matière de procès, voulut au moins disputer sa tête, qu'il n'avait pas l'espoir de sauver par une grâce ou de racheter par un marché. Feignant habilement de croire que tout le crime était dans le traité fait avec l'Espagne, il s'attacha fortement à soutenir qu'il n'avait jamais eu connaissance, ni de la résolution prise, ni des conditions proposées, ni de l'envoi d'un affidé, mais qu'il avait appris seulement la chose faite, à son grand regret, et qu'il n'était depuis demeuré à la cour que pour divertir le grand-écuyer d'y donner aucune suite. Cette assertion, dans laquelle il ne fut pas tout à fait aidé par les autres accusés, réduisait sa faute à la non-révélation d'un crime d'État, qu'il soutenait n'être pas punie, au moins de la mort, par les lois du royaume, si ce n'est par une

ordonnance de Louis XI, laquelle avait été réputée de tout temps nulle, odieuse, et devait passer pour abrogée. Après qu'on eut reporté au duc d'Orléans, qui se tenait à deux lieues de Lyon, les contredits des accusés sur sa déposition, et reçu [10 septembre] ses réponses confirmatives, la commission se réunit [12 septembre] pour le jugement, à sept heures du matin, dans l'hôtel du présidial où elle avait déjà rendu un arrêt d'instruction. Le même jour, et au moment où le principal accusé était introduit devant ses juges, le cardinal de Richelieu sortit de Lyon, porté dans sa chambre mobile, pour gagner la Loire sur laquelle il devait continuer son chemin vers Paris. Ce fut dans cette partie de sa route qu'il fallut abattre des pans de murs et jeter des ponts improvisés sur les fossés, pour donner passage à sa vaste litière jusqu'au niveau de l'appartement qu'il devait occuper.

Cependant les accusés comparaissaient devant la commission : à ce moment ils n'étaient plus que deux; le duc de Bouillon demeurait à part du procès. Le marquis de Cinq-Mars, soit, comme on l'a dit, que le chancelier l'eût assuré en particulier de sa grâce s'il déclarait toute la vérité, soit qu'il n'eût jamais compris qu'on pût le traiter sérieusement en criminel, soit enfin qu'il fût las de démentir ce que ses associés avaient reconnu, parut avoir hâte de tout dire. Aussitôt qu'il fut sur la sellette, sans attendre les questions qu'on pouvait lui adresser sur chaque fait, il raconta comment « le duc d'Or-« léans n'avait laissé perdre aucune occasion de le solliciter « à entrer dans ses intérêts, comment ce prince et le duc de « Bouillon avaient fait projet entre eux pour l'acheminement « de la paix et le lui avaient communiqué, ensuite de quoi le « traité d'Espagne avait été dressé et arrêté. » Il finit par s'en remettre à la bonté du roi et à celle du cardinal, « dont la « générosité se montrerait d'autant plus en demandant son « pardon, qu'il l'y avait moins obligé. » De Thou fut amené ensuite, et se renferma dans le système qu'il avait adopté. Comme cette défense était contrariée en quelques points par

la déclaration du grand-écuyer, les juges les mirenten présence l'un de l'autre. Le grand-écuyer parut ému, essaya de se rétracter, balbutia. De Thou prit la parole avec chaleur, replaça la question où il lui importait qu'elle fût, se fit un mérite d'avouer ce qu'on ne pouvait prouver contre lui, fixa impérieusement le lieu et l'époque où il avait eu connaissance du traité avec l'Espagne, fit valoir son empressement à le blâmer, se justifia de ne l'avoir pas révélé, parce qu'il le croyait d'une exécution impossible, parce qu'il lui aurait fallu accuser le frère du roi, un prince souverain, un favori, tous plus puissants que lui, et cela sans preuves, sur le discours d'un absent, en face d'un seul témoin, le grand-écuyer, « qui « peut-être alors ne l'eût pas avoué. » Après cette confrontation, ils furent emmenés tous deux hors de la salle où la commission allait délibérer. On prétend que plusieurs fois, dans cette matinée, le grand-écuyer avait exprimé vivement le désir d'être reconduit à sa prison pour y prendre quelque remède, ce qui indiquait en effet l'espoir d'une vie à conserver. Au bout d'une heure, le rapporteur du procès, Jean Martin de Laubardemont, conseiller d'État, vint annoncer aux accusés qu'il leur fallait se préparer à entendre un arrêt de mort. Cet arrêt avait été rendu à l'unanimité des opinions contre le grand-écuyer, avec une ou deux voix de moins contre François-Auguste de Thou. Alors le dernier, se tournant vers le marquis de Cinq-Mars, lui dit : « Eh bien ! monsieur, humai-« nement je pourais me plaindre de vous : vous m'avez ac-« cusé, vous me faites mourir; mais Dieu sait combien je « vous aime. Mourons, monsieur, mourons courageusement, « et gagnons paradis. »

L'arrêt leur fut lu ensuite, eux étant à genoux et tête nue; il les déclarait tous deux atteints et convaincus du crime de lése-majesté, le premier pour les conspirations, entreprises, proditions, ligues et traités faits par lui avec les étrangers contre l'État, le second pour en avoir eu connaissance et participation, et les condamnait l'un et l'autre à avoir la tête

tranchée sur un échafaud dressé en la place des Terreaux, « après que le sieur d'Effiat aurait été préalablement appliqué « à la question pour avoir plus ample révélation de ses com- « plices. » Le grand-écuyer montra beaucoup d'indignation et un peu d'effroi à l'idée de la torture, qu'il ne croyait pas faite pour un homme de sa condition et de son âge. Mais on se contenta de lui en faire voir les préparatifs, « et on le fit « sortir de la chambre de la gêne sans avoir été tiré. » Les deux condamnés furent ensuite remis aux soins de deux pères jésuites qui les disposèrent à mourir; car l'exécution ne devait pas être différée. Ils s'embrassèrent tendrement, s'exhortèrent l'un l'autre au courage et à la piété, puis se retirèrent auprès de leurs confesseurs. Vers cinq heures du soir on vint les chercher en carrosse pour les conduire à la place des Terreaux. « Le grand-écuyer, dit une relation, était vêtu d'un « bel habit de drap brun couvert de dentelles d'or larges de « de deux doigts avec un manteau d'écarlate ; il avait un cha- « peau noir retroussé à la catalane, des bas de soie verts et « par-dessus un bas blanc avec de la dentelle ; de Thou por- « tait un habit de deuil et un manteau court. » Tous deux marchèrent bravement à l'échafaud, l'un avec une leste et gaillarde résolution, l'autre avec une résignation pleine de tendresse et de piété, mais tant soit peu verbeuse. Le hasard voulut encore que l'exécuteur en titre manquât à cette tragédie. Il fut remplacé par un portefaix qui coupa presque d'un seul coup la tête du grand-écuyer, mais qui fut obligé de s'y reprendre à plusieurs fois pour abattre celle de son ami.

Pendant que ces deux victimes tombaient ensemble sur l'échafaud, le duc de Bouillon leur complice était occupé, dans le château de Pierre-Encise, à payer sa rançon. Dès les premiers jours de son arrivée à Lyon, on lui avait adressé le cardinal Mazarin comme un ami officieux qui portait un vif attachement au vicomte de Turenne son frère, et dont il avait d'ailleurs lui-même réclamé plusieurs fois la bienveillance. Le cardinal l'avait visité dans sa prison, en lui faisant croire

qu'il se trouvait à Lyon par hasard, pour les affaires d'Italie seulement, et qu'il venait auprès de lui sans aucune mission. Le duc avouait tout et demandait grâce de la vie, « pour « l'employer, disait-il, à conserver dans l'Église catholique « cinq petits enfants que sa mort laisserait à des parents de « religion contraire. » On lui donna l'espoir de ce pardon, que le prince d'Orange faisait solliciter d'ailleurs avec instance par le comte d'Estrades; mais on lui déclara qu'il faudrait le payer par la remise de la ville de Sedan entre les mains du roi, « encore bien, lui disait-on, qu'il fût facile au « roi de s'en rendre maître après l'avoir puni. » Le duc y consentit, et il fut convenu, entre le cardinal Mazarin et lui, qu'aussitôt après le jugement du grand-écuyer « et l'exécu- « tion de l'arrêt, » il appellerait le chancelier pour lui offrir, comme de son propre mouvement, le marché déjà conclu. Tout se passa ainsi qu'il avait été réglé. A peine eut-on relevé [13 septembre] les corps mutilés des deux condamnés qui n'avaient pas de ville à remettre, que le lieutenant des gardes du corps commis à la garde du duc de Bouillon alla chercher le chancelier. Celui-ci se rendit au château de Pierre-Encise avec six des commissaires, et le duc le supplia au nom de Dieu de différer le jugement de son procès, jusqu'à ce qu'on eût pu avoir réponse du roi sur une proposition qu'il avait à lui faire. « La place de Sedan ayant été cause de tous ses mal- « heurs et étant extrêmement importante pour la France, il « voulait supplier le roi de la recevoir et prendre en ses « mains, et de lui donner grâce, sans prétendre faire des « conditions avec son maître, offrant de la lui remettre pu- « rement et simplement pour en user ainsi qu'il semblerait « bon, et cela sous dix jours, se réservant toutefois de « prendre la hardiesse d'écrire au cardinal de Richelieu pour « lui exposer plus en détail ses intentions. » En effet il adressa sur-le-champ au cardinal une lettre où il assurait ne vouloir d'autre récompense, pour la remise pleine et entière qu'il offrait de faire, que l'assurance de sa vie et de sa liberté;

mais il espérait qu'on lui donnerait en autres domaines un revenu pareil à celui qu'il abandonnait, qu'il s'y trouverait une terre bâtie où il pût demeurer et sur laquelle on reporterait le titre de duché-pairie, enfin qu'on lui rembourserait la valeur des provisions de guerre existant dans les magasins de Sedan, l'artillerie exceptée. En échange de ces promesses, le cardinal Mazarin, ayant charge du cardinal de Richelieu qui ne pouvait écrire, lui signa [15 septembre] un billet portant qu'aussitôt la remise de Sedan opérée, il aurait permission de sortir de Pierre-Encise pour aller à Roissy, Turenne ou autre de ses maisons telle qu'il lui plairait. Le cardinal Mazarin ne voulut céder à personne l'honneur d'achever cette affaire. Il courut lui-même à Sedan avec une lettre du duc pour la duchesse sa femme, car la duchesse douairière venait de mourir ; il échappa aux embuscades que le général espagnol comte de Buquoy avait voulu mettre sur son chemin, décida aussitôt la duchesse à l'obéissance, fit sortir la garnison de la ville, et y installa [29 septembre] pour gouverneur le capitaine Fabert nommé par le roi à cette charge. Cette prise de possession terminée, le cardinal Mazarin l'annonça au gouverneur de Lyon, qui ouvrit sur-le-champ [5 octobre] au duc de Bouillon les portes de sa prison, et le roi lui délivra des lettres-patentes portant abolition de son crime.

Une autre personne avait été nommée dans les révélations du duc d'Orléans, dont vraiment la mémoire était fort indiscrète. Il s'était rappelé que de Thou lui avait parlé d'une visite faite par lui au duc de Beaufort « qui lui avait paru très-« froid. » Il l'avait vu lui-même à Blois, ajoutait-il, et « l'avait trouvé de même humeur. » Si c'était là tout, il n'y avait pas sans doute grand besoin de le mêler à sa confession. Mais, par cela même qu'il l'y avait fait entrer, on pouvait en supposer davantage. Le duc de Beaufort était fils du duc de Vendôme, accusé, presque gracié, mais fugitif. Après avoir servi dans les armées du roi, il s'était retiré à Vendôme avec sa famille, mécontent sans doute et partant suspect. Le roi, averti

par les aveux de son frère qu'il y avait eu quelque tentative auprès de son neveu, le manda [23 juillet] auprès de lui pour qu'il vînt dire sincèrement comment les choses s'étaient passées. Le jeune duc, se fiant aussi peu que son père à l'hospitalité de la cour, se justifia par écrit sous prétexte d'une maladie. « Il se fit même frotter le visage et tout le corps d'une « certaine eau qui lui fit paraître partout des marques de rou- « geole. » Une nouvelle dépêche du roi [30 juillet] lui enjoignit de venir; il s'en excusa encore et prépara son départ. Enfin, sur un troisième commandement [19 août], il quitta Vendôme, gagna la Normandie et s'embarqua près du Hâvre pour l'Angleterre, où il trouva le duc de Vendôme son père, le duc de la Valette maintenant duc d'Épernon, le marquis de la Vieuville, le comte de Montrésor, le vicomte de Fontrailles, tous réfugiés de différente origine, et formant une colonie joyeuse dans ce pays où s'agitait déjà la guerre civile. Quant au duc d'Orléans, il était retourné fort tranquille à Blois et se délassait de ses peines dans le beau château de Chambord, d'où il écrivit bientôt [21 octobre] au cardinal de Richelieu des lettres pleines de tendresse et de soumission.

Tous les récits du temps s'accordent à dire que, le jour où l'on pouvait supposer que se consommait à Lyon l'exécution du grand-écuyer, le roi étant à Saint-Germain eut une pensée pour son favori, pour ce jeune homme qu'il avait tant aimé, tant caressé, tant gâté peut-être, et cette pensée, exprimée dans le langage habituel de leur intimité, fut, dit-on, celle-ci : « Cher ami doit faire maintenant une laide grimace. » Aucun témoin digne de foi ne garantit la vérité de cette anecdote ; mais nous n'avons rien trouvé dans la vie de Louis XIII qui nous oblige à la démentir. Cependant le roi de France se trompait ; l'attitude de Cinq-Mars mourant ne fut ni laide, ni grimacière ; elle fut telle que, pour cela seul et en dépit de ce que l'avait fait la faveur royale, son nom est arrivé jusqu'à nous avec un tendre souvenir d'admiration et de pitié. L'intérêt plus vif encore que la tradition nous a conservé pour le

malheureux de Thou est dû à d'autres causes. Dans cette vie d'agitation sans but et sans dignité, où se perdait l'héritage de gloire que lui avaient laissé son père et son grand-père, il avait conservé une habitude de famille qui le sauva du blâme contemporain et lui fit une renommée. Le commerce affectueux qu'il entretenait avec les gens d'étude et de science lui donna des amis plus fidèles, plus sûrs, plus utiles surtout pour sa réputation, que ces liaisons de cour, si chères à sa vanité, qui le conduisirent à l'échafaud et trouvèrent encore moyen de railler sa contenance devant le supplice. Les courtisans jugèrent en effet qu'il était mort « en cagot, en pédant, « tenant de longs propos pour se familiariser avec le coup « dont il avait peur. » Les écrivains ont fait de lui une grande et noble victime, quelque chose comme un saint ou un martyr de la liberté publique, portant glorieusement jusque sur l'échafaud le caractère sublime de sa mission, et il n'y a peut-être pas grand mal à ce que les choses restent ainsi.

CHAPITRE II

Les Français prennent possession de Perpignan. — Bataille de Lérida. — Fin de la campagne en Picardie et en Lorraine. — Succès des armées françaises et savoisiennes en Italie. — Jean de Wert battu sur le bord du Rhin. — Retour du cardinal de Richelieu à Paris. — Ses terreurs. — Il force le roi à renvoyer quatre de ses officiers. — Déclaration du roi contre son frère. — Mort du cardinal de Richelieu. — Entrée du cardinal Mazarin au conseil. — Obsèques du cardinal de Richelieu.

[1642]

La reddition de Perpignan était devenue complète par l'expiration du temps laissé au roi d'Espagne pour la secourir. La ville avait été remise [9 septembre] aux troupes du roi, et la garnison conduite à Collioure pour y être embarquée. On contait des miracles de l'énorme matériel qu'on y avait trouvé et des nécessités que les assiégés avaient souffertes. Les soldats du roi d'Espagne avaient demandé qu'il ne se trouvât pas de Catalans à leur sortie, parce qu'ils se rendaient aux Français et non à des rebelles ; mais ils ne purent l'obtenir, et quelques propos outrageants furent échangés entre les vaincus et les nouveaux sujets du vainqueur. Pour célébrer cette grande conquête, un Te Deum [17 septembre] fut chanté à Paris en présence du roi et au bruit de toute l'artillerie de la ville. On avait ensuite [15 septembre] repris Salces, cette première conquête de la France en Roussillon, retombée presque aussitôt entre les mains des Espagnols ; de sorte que tout le comté était

désormais tenu par les troupes du roi. Ce n'était pas là tout à fait ce qu'on s'était promis pour la présente campagne; mais il y avait toujours un fonds de succès qu'on pouvait enfler par les commentaires. L'armée espagnole, à qui on avait annoncé longtemps l'arrivée de son roi en personne, et pour laquelle il avait fait cet effort de se transporter en cinq mois jusqu'à Saragosse, bien qu'elle réunît en effet tout ce que le royaume renfermait de puissance militaire, n'avait pourtant pu parvenir jusqu'à la province où les Français assiégeaient des villes, ni même leur rien ôter de la Catalogne. Ce fut seulement après l'occupation entière du Roussillon qu'elle tenta une grande entreprise sur Lérida, ville catalane voisine de l'Aragon. Le maréchal de la Mothe, nommé vice-roi de la Catalogne en remplacement du maréchal de Brézé qui s'était retiré malade, se porta aussitôt pour la secourir, attaqua les deux corps d'armée commandés par le marquis de Terracuse et par le marquis de Léganez qu'il n'avait pu empêcher de se joindre, les battit complétement devant la ville assiégée qu'il délivra [7 octobre], et força les Espagnols à chercher abri dans leurs postes de Fraga et de Tarragone. Il fut récompensé de ce nouveau service par le duché de Cardone que le roi déclara confisqué. Du côté des Pays-Bas, on avait eu quelque inquiétude d'un mouvement opéré par le général espagnol Don Francisco de Mello, qui semblait menacer les places du Boulonnais; mais le comte d'Harcourt ayant repris [20 août] les forts et les redoutes dont l'ennemi s'était emparé près de Calais, rendit inutiles ses desseins qui regardaient en particulier la ville d'Ardres. Depuis, les deux armées étaient restées en position l'une devant l'autre sans rien entreprendre, et elles ne quittèrent leur poste d'observation que pour aller prendre des quartiers d'hiver. En Lorraine, le duc Charles avait forcé le marquis du Hallier, affaibli par le démembrement de son armée dont on avait réclamé une partie pour le Roussillon, à lever le siége de la Mothe, mais il n'avait pu se rendre maître de Neufchâteau; et un contre-ordre étant venu rendre au

marquis du Hallier toutes ses troupes, il en dirigea un corps sous le commandement du comte de Grancey dans la Franche-Comté où les Comtois avaient repris l'offensive, pour dégager la ville de Ray-sur-Saône qu'ils assiégeaient. Cette expédition réussit complétement [19 septembre]; les assiégeants furent mis en déroute, la place en sûreté, et toute l'armée de Lorraine alla de nouveau entourer cet imprenable château de la Mothe, dans lequel au moins elle put renfermer la garnison, devenue redoutable au pays d'alentour. Dans le Piémont, le changement de parti auquel s'était enfin résolu le prince Thomas avait été signalé par la prise de Crescentino, enlevé aux Espagnols le jour même [14 août] où le cardinal de Savoie épousait sa nièce à Turin. Presque aussitôt le duc de Longueville sortit de Casal, et alla mettre le siége devant Nice de la Paille, qu'il prit [3 septembre] en dix jours. Pendant ce temps le prince Thomas battait la cavalerie espagnole [12 septembre], près de Gatinara, dans un vif engagement où se montra en fonction de guerre l'ancien cardinal de Savoie, maintenant marié et duc d'Oneille. Alors les troupes de France et de Savoie, se trouvant en force, entrèrent sur le territoire de Milan et mirent le siége [3 octobre] devant Tortone. Elles s'emparèrent facilement de la ville ; mais le château se défendit avec vigueur. Tandis que les Espagnols faisaient effort pour seconder cette défense, un corps de troupes parti de Turin leur enleva Verrue [20 octobre] qu'ils avaient trop dégarni. La reddition de Tortone ne s'en fit pas moins attendre encore longtemps; elle n'eut lieu qu'après sept semaines d'attaques meurtrières. Cependant l'armée espagnole n'osa pas aborder les assiégeants dans leurs lignes; elle se contenta de travailler autour d'eux à leur couper les subsistances, ce qui retarda un peu, mais ne put empêcher la prise de la place [26 novembre]. Du côté du Rhin, le maréchal de Guébriant, après avoir rendu inutile par sa bonne contenance la jonction des armées espagnoles et allemandes, venait de remporter encore une victoire, et le récit de cet avantage trouvait d'autant plus de faveur en France,

qu'il avait été obtenu contre le général Jean de Wert, replacé à la tête d'une armée impériale après quatre ans de captivité, et fort disposé, disait-on, à prendre sa revanche de l'hospitalité qu'il avait reçue à Vincennes. Jean de Wert avait voulu surprendre le maréchal dans son camp avec un corps de cavalerie, mais il avait lui-même été surpris en son chemin [26 septembre] par le colonel allemand Rose, détaché de l'armée du maréchal; deux fois il était tombé de son cheval et n'avait trouvé son salut qu'en se cachant au milieu d'un marais, voisin du lieu où il était né et dont il portait le nom. Ainsi du moins racontait-on, dans les relations du temps, ce fait d'armes que l'historien du maréchal de Guébriant, fort minutieux ordinairement sur les exploits de son héros, a pourtant passé sous silence.

Il y avait sans doute du hasard dans cet ensemble d'heureux succès qui suivaient partout le rétablissement de la puissance entre les mains du cardinal, et venaient mêler de glorieuses nouvelles au triste récit d'un supplice; mais ce hasard même pouvait frapper toutes les sortes de crédulités, comme la preuve, ou que le sort était pour lui, ou que la Providence l'avait pris sous sa garde. Sa santé pourtant ne se rétablissait pas aussi vite que sa fortune. Depuis son départ de Lyon il s'était acheminé lentement vers Paris, d'abord porté dans sa chambre sur les bras de ses gardes jusqu'à Roanne, puis descendant la Loire jusque près de Bourbon-Lancy. Il séjourna quelque temps dans cette ville et reprit le cours du fleuve jusqu'à Briare, s'occupant en chemin des affaires de l'État comme s'il eût été dans son cabinet, et dictant à son secrétaire des ordres pour les armées ou des instructions pour les ambassadeurs. A Briare [8 octobre] il suivit le canal, qu'il fallut, dit-on, remplir d'eau parce qu'il se trouvait tari, opération à laquelle présida le duc d'Enghien nouvellement arrivé de Perpignan, et il parvint ainsi à Nemours. Le roi, rentré depuis deux mois et demi dans le centre du royaume, avait employé tout ce temps à visiter ses châteaux l'un après l'autre, restant peu de jours

dans un même lieu, toujours en haleine de chasse, tellement qu'on le félicitait bien haut « d'avoir dépeuplé le pays de « loups. » Une circonstance rapportée sans aucune intention par la Gazette, et qui semble singulièrement choquer nos sentiments de famille, c'est que le roi, retournant de son long voyage à Fontainebleau où la reine vint le joindre aussitôt, y était resté vingt jours entiers sans avoir même la curiosité de voir ses enfants, et les avait embrassés pour la première fois, après six mois de séparation, lorsqu'il lui prit fantaisie d'aller à Saint-Germain où ils étaient demeurés. Il mit plus d'empressement toutefois à visiter le cardinal. Quand il sut qu'il approchait de Nemours, il courut l'attendre à Fontainebleau, où il le reçut [13 octobre] « avec de tendres ressentiments pour son « entière convalescence. » Après trois jours passés dans cette résidence royale, le cardinal se fit porter à Valvein où l'attendait le même bateau qui l'avait amené depuis Roanne, et deux journées de navigation sur la Seine le déposèrent mollement à Paris [17 octobre] en face de son palais.

Il est difficile de savoir quelle prévoyance le ciel peut donner de leur fin à ces hommes dont la pensée remue et dont la volonté dirige les grandes affaires du monde. Peut-être en cela ne sont-ils pas autrement traités que le moindre de nous, et alors il faudrait supposer aussi chez eux ce qu'éprouve, en cet instant, le commun des hommes ; une étrange confusion d'espoir et de découragement, où l'esprit, mutiné contre le corps, se jette avec effort dans le leurre d'un long avenir, pour retomber bientôt, sous le poids de la souffrance, dans la réalité d'une vie qui s'échappe. Depuis le retour du cardinal de Richelieu, on annonçait partout le complet rétablissement de sa santé. Après quelques jours de repos dans son palais, il s'était fait porter à Ruel, où la reine l'alla visiter [30 octobre] et fut régalée d'une splendide collation. Il était revenu ensuite à Paris, et la Gazette publiait [4 novembre] que « son « état présent consolait le royaume et ses alliés. » Le seul acte, du reste, qui nous ait été transmis de ces quelques se-

maines passées dans son logis, au milieu de sa famille, et, à ce qu'il paraît, sans voir le roi, indique une âme tourmentée à l'excès de crainte et de chagrin. En d'autres temps, l'exagération de la peur et du soupçon aurait pu être un moyen d'assurer son influence, une combinaison adroite pour rattacher davantage le monarque à son ministre sans cesse menacé. Mais ici il est évident que le trouble n'était pas joué, qu'une vraie terreur lui était inspirée par l'approche de la mort, et cherchait seulement à se tromper en ne la voyant que sous la forme d'un assassinat. Dans ce moment donc, le cardinal ne rêvait qu'ennemis armés contre sa vie, et pour ne pas s'exposer trop longtemps à leurs coups, il voulait que le roi, à qui le séjour de Paris avait toujours répugné, vînt demeurer au moins le plus près possible de cette ville, à Saint-Maur, par exemple, ou à Boulogne : de cette façon, il courrait moins de risque à l'aller chercher. Il demandait de plus qu'il lui fût permis de se faire suivre jusque dans le logis royal par ses gardes, qui se partageraient les postes avec la propre garde du roi; car tous ces gens d'armes placés aux portes et dans les antichambres lui semblaient autant d'ennemis. Cette défiance générale s'était portée au moins avec plus de prétexte, mais avec une singulière obstination, sur les chefs qui les commandaient. Ceux-là, sans doute, pouvaient être accusés de quelque préférence pour le grand-écuyer, qui se mêlait à leurs jeux, à leurs plaisirs, à leurs prouesses, avec lequel ils avaient depuis trois ans partagé la vie de cour, et pendant quelques mois celle des camps. Mais il y avait loin de là au projet d'un meurtre. Le cardinal déclara cependant qu'il ne se croirait pas en sûreté, tant que trois capitaines au régiment des gardes, qui se nommaient de Tilladet, de la Sale et des Essards, et surtout le comte de Tréville, lieutenant des mousquetaires, resteraient en leurs charges. Il exigea donc qu'ils fussent éloignés, sans quoi il renoncerait tout à fait à la direction des affaires, et consacrerait « le restant de ses « jours » à l'étude et au repos. En attendant, il se tenait en-

fermé chez lui et refusait de recevoir les ambassadeurs des princes étrangers. Le roi ne disputa pas longtemps pour les trois premiers, qui reçurent leur congé [24 novembre] avec de douces paroles. Mais lorsqu'il s'agit du quatrième, il se révolta contre la violence qu'on voulait lui imposer, et toute sa colère tomba sur le secrétaire d'État de Chavigny, qui était venu le presser de donner cette satisfaction au cardinal. Comme le secrétaire d'État, voulant rendre toutes choses égales entre le roi et son ministre, lui disait que le cardinal ne balancerait pas à éloigner de sa personne quelqu'un qui ne lui plairait pas : « Cela n'est pas vrai, s'écria ce prince avec « emportement, car il vous garde, et vous me déplaisez fort.» Mais, après cet effort de volonté qui s'était épuisé par un bon mot, il fallut céder à une nouvelle instance portée par un autre secrétaire d'État [1er décembre], et le comte de Tréville eut ordre de se retirer.

Le roi fit toutefois moins de résistance pour une exigence plus sérieuse, dont il ne semble pas que le cardinal ait eu besoin de l'importuner. Une des fantaisies qui consolent les mourants est, comme on sait, de prévoir la mort des autres. Le cardinal de Richelieu songeait donc sans cesse au jour où devait finir la vie du roi, jeune encore, beaucoup plus jeune que lui-même qui pourtant n'était pas vieux ; mais en effet maladif, languissant, et n'ayant de force, de santé, d'activité, que par excès. Après lui, s'ouvrait la triste perspective d'une minorité, d'une époque pareille à celle où le cardinal avait commencé sa carrière, dont il avait connu les dangers, dont il avait eu tant de peine à réparer le mal. Parmi ceux que leur position appelait à y figurer, était avant tous, le frère du roi, le duc d'Orléans. Le profond et volontaire abaissement où ce prince était tombé ne le réconciliait pas du tout avec le cardinal; en vain, il lui écrivait les lettres les plus respectueuses et les plus tendres; un certain sentiment, qui vit toujours dans les âmes élevées, lui faisait accueillir avec mépris un empressement dont il profitait. Depuis les conventions

arrêtées avec ce prince pour obtenir des aveux qui devaient faire tomber deux têtes, on l'avait laissé revenir chez lui, mais sans régler publiquement sa condition, et sans rendre authentique la honte à laquelle il s'était soumis. Il y avait donc sur ce point un acte à faire, et cet acte pouvait être étendu. Dans le même temps où le cardinal balayait, pour ainsi dire, de la demeure royale tout ce qui lui semblait suspect, il faisait dresser une déclaration du roi, pour être enregistrée au parlement, concernant le duc d'Orléans. Ce n'était en apparence que le solde du compte de la dernière conspiration, payée déjà par deux complices de leur vie, par le duc de Bouillon de sa ville souveraine, et qui devait l'être, par le duc d'Orléans, du restant de son honneur. Mais on ne s'en tenait pas là ; on faisait d'abord longuement raconter au roi tout ce que son frère avait entrepris contre son service : conspiration de Chalais, première retraite en Lorraine, seconde fuite au même pays, mariage clandestin, séjour à Bruxelles en la puissance des Espagnols, invasion armée dans le Languedoc, nouvelle émigration en Flandre, intelligence avec le duc de Puylaurens, association avec le comte de Soissons et le duc de la Valette en pleine guerre et lorsqu'il avait le commandement d'une armée royale, retraite à Blois combinée avec celle du comte de Soissons à Sedan ; enfin, « participa- « tion dans la détestable conjuration qui venait de former un « parti en France et de traiter avec l'Espagne : » au total, seize années de mauvaise conduite continue et cinq pardons successivement accordés. Maintenant il s'agissait de lui en acorder un sixième : « Mais comme la nature, disait le roi, « nous a donné ces bons mouvements, aussi nous avons es- « timé que cette grâce devait être réglée par la considération « du bien de notre couronne et de l'intérêt de nos enfants. « Ces motifs nous ont fait juger qu'il était à propos de re- « trancher à notredit frère les moyens qui le pourraient « porter désormais à troubler le repos de notre État, suppri- « mant ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers,

« et le privant présentement du gouvernement d'Auvergne « dont nous l'avions gratifié, et, pour l'avenir, de toute sorte « d'administration en cet État, et nommément de la régence « pendant la minorité de nos enfants, en cas que Dieu nous « appelle à lui avant qu'ils soient en âge de majorité. Ce que « nous avons d'autant plus de raison de faire qu'il est comme « impossible de ne craindre pas une continuation de mau- « vaises intentions en une personne qui, au milieu de nos « prospérités et au plus fort de notre puissance, dans un « temps où tous nos sujets conspiraient avec un même es- « prit à seconder nos justes desseins, a sollicité le roi « d'Espagne de lui fournir des forces et de l'argent pour nous « faire la guerre, avec cette condition que l'on n'entendrait « pas à un traité de paix qu'en remettant entre les mains de « nos ennemis toutes les places que nous avons conquises « sur eux ou achetées des princes nos alliés. Et, en effet, si le « dangereux état auquel une grande maladie nous avait ré- « duit pendant cette campagne ne l'a point touché, et qu'au « contraire nous ayons eu connaissance, par la déposition « des complices de sa conspiration, qu'il s'assurait du côté « d'Espagne avec ce dessein que, s'il venait faute de nous, « il se trouvât, outre le parti qu'il pourrait avoir dans notre « État, appuyé d'un traité qu'il avait fait avec les étrangers, « il faudrait que nous fussions insensible au bien de notre « royaume, qui nous est plus cher que notre propre vie, « pour n'appréhender et ne prévoir pas que, si notredit frère « avait un jour la puissance de la régence dans la faiblesse et « le bas âge d'un roi, il pourrait se porter à exciter des trou- « bles et des divisions qui causeraient plus de ruines à notre « État que nous ne lui avons acquis de grandeur par nos « travaux. » La déclaration ainsi motivée, avec une insou- ciance du style qui révèle assez l'état où le cardinal était ré- duit, portait remise au duc d'Orléans de sa faute, permission de jouir de ses pensions et de son apanage où il pourrait de- meurer librement, mais sans pouvoir venir à la cour; sup-

pression de ses gendarmes et chevau-légers, retrait du gouvernement d'Auvergne, et interdiction générale de toute administration dans le royaume, comme aussi de la régence pendant la minorité des enfants du roi.

Le jour même où le roi signait cet acte [1er décembre], le jour aussi où il obéissait au commandement absolu du cardinal de Richelieu pour le renvoi du comte de Tréville, le ministre de la monarchie très-chrétienne était étendu dans son lit avec un violent accès de fièvre, une cruelle oppression de la poitrine et une vive douleur au côté. Sa famille se tenait à son chevet, un médecin lui tirait du sang et un ecclésiastique entendait sa confession. Le lendemain [2 décembre] le roi arriva de Saint-Germain auprès du mourant qu'il trouva résigné à sa fin. Les paroles du cardinal, rapportées dans une relation fort peu amie, furent qu'il quittait la vie « avec la sa- « tisfaction de n'avoir jamais desservi le roi, et de laisser son « état en un haut point et tous ses ennemis abattus. » Ensuite il le supplia de protéger sa famille. Puis il l'entretint des affaires du royaume, des personnes très-capables et très-instruites qui pouvaient continuer à l'y servir. Le roi, durant cette visite, lui donna tous les soins de la familiarité la plus intime; il lui fit prendre de sa main deux jaunes d'œuf, et le quitta en versant des larmes qui, dit-on, furent bientôt séchées. Cependant il ne s'éloigna pas de Paris et prit sa demeure au Louvre. Le cardinal, laissé au milieu des siens, voulut savoir des médecins la vérité de son état. Un seul osa lui dire que dans vingt-quatre heures il serait mort ou guéri. « Voilà qui est parler, » dit le cardinal, et il manda le curé de Saint-Eustache qui, dans la nuit suivante, lui apporta le viatique. A la vue du saint-sacrement, il s'écria : « Voilà mon « juge devant qui je paraîtrai bientôt; je le prie de bon cœur « qu'il me condamne si j'ai eu autre intention que le bien de « la religion et de l'État. » Deux heures après, il demanda l'extrême-onction, en priant le curé de l'exhorter comme le plus chétif de sa paroisse. Ce prêtre étant venu à l'interroger

sur sa disposition au pardon envers ses ennemis : « Je leur « pardonne, dit-il, de tout mon cœur et comme je prie Dieu « qu'il me pardonne. » Le curé l'engagea ensuite à bénir toutes les personnes rassemblées autour de son lit en grand nombre, cardinaux, évêques, maréchaux, et domestiques de sa maison : « Je n'en suis pas digne, répondit le cardinal, « mais, puisque vous le commandez, je recevrai de vous la « bénédiction pour la leur donner. »

Le matin après cette nuit [3 décembre], les médecins déclarèrent que leur art n'y pouvait plus rien ; alors on essaya de quelques remèdes conseillés par les empiriques, et qui lui donnèrent un peu de soulagement factice. Le roi vint encore le visiter dans la journée ; il avait à lui dire que, cette après-midi, les magistrats du parlement étaient venus au Louvre recevoir communication de la déclaration rendue contre le duc d'Orléans, en attendant qu'elle leur fût portée suivant les formes. Leur entretien dura une heure avec grands témoignages de douleur et de regret. Le soir, la nuit de ce jour et durant la matinée du jour suivant [4 décembre], un changement notable parut se manifester chez le malade ; son corps avait repris de la force, ses mouvements de la liberté ; l'espoir renaissait autour de lui. A la même heure et dans le même lieu, une messe d'actions de grâces se croisait avec une messe commencée pour les agonisants. Sa chambre s'ouvrit pour les visiteurs, auxquels il parla d'une voix ferme et avec grande netteté d'esprit ; parmi eux était l'abbé de la Rivière, envoyé de Blois par le duc d'Orléans. La duchesse d'Aiguillon, que l'excès de sa douleur avait fait éloigner, était revenue auprès de son oncle. Pendant que tous ceux qui l'entouraient croyaient au retour de la vie, le cardinal sentit venir la mort ; il pria sa nièce de se retirer et tomba aussitôt en faiblesse. Alors on alla chercher dans l'antichambre le père Léon, carme, qui vint s'agenouiller à son chevet pour lui dire les dernières prières. Le malade était presque sans parole ; bientôt il la perdit tout à fait et témoigna seulement au religieux, par un

serrement de main, qu'il l'entendait, qu'il acceptait ses exhortations, qu'il mourait dans les sentiments du chrétien. Vers l'heure de midi, il expira, la veille du jour où il eût atteint le troisième mois de sa cinquante-huitième année.

Cette nouvelle fut aussitôt portée au roi, et les relations varient sur la façon dont il la reçut. Les uns veulent que jamais il n'ait paru plus gai ; d'autres, en disant qu'il répandit des larmes, ont soin d'ajouter qu'on le raconte ainsi. Ce qui est probable, c'est qu'il ne montra ni une joie indécente, ni une profonde affliction, et que chacun jugea son visage suivant la passion qu'il avait. Le soir même il appela dans ses conseils le cardinal Mazarin, et le lendemain [5 décembre] il dicta de Paris une lettre adressée aux parlements et aux gouverneurs des provinces, par laquelle il leur annonçait « que Dieu ayant « voulu retirer à lui le cardinal de Richelieu, lorsqu'après « une longue maladie on avait plutôt lieu d'espérer sa gué« rison, il était résolu de conserver et d'entretenir tous les « établissements ordonnés durant son ministère, de suivre « tous les projets arrêtés avec lui pour les affaires du dehors « et de l'intérieur, en sorte qu'il n'y aurait aucun change« ment ; et que, continuant dans ses conseils les mêmes per« sonnes qui l'y servaient si dignement, il y avait appelé le « cardinal Mazarin, duquel il avait éprouvé la capacité et l'af« fection à son service dans les divers emplois qu'il lui avait « donnés, et dont il n'était pas moins assuré que s'il fût né « parmi ses sujets. » Cela fait, il retourna dans son château de Saint-Germain.

Pendant ce temps on disposait les restes du cardinal pour la cérémonie de ses funérailles. Dès cette époque la science interrogeait curieusement le cadavre des hommes, pour chercher dans la conformation de leur corps le secret du génie qu'il avait renfermé. « Les chirurgiens qui firent l'ouverture « de la tête de Son Éminence, dit une relation adressée au « marquis de Fontenay-Mareuil, la jugèrent un miracle de na« ture ; tous les organes de l'entendement s'y trouvaient

doubles et triples. » Ensuite on lui dressa un lit funèbre sur lequel il fut offert cinq jours durant, en habit de cardinal avec la chape et le bonnet rouge, à l'admiration des Parisiens, qui se pressèrent tout ce temps et sans être arrêtés par la nuit aux abords du Palais-Cardinal, en telle foule qu'il ne fallait pas moins de la durée d'un jour pour arriver à son tour devant le catafalque. Enfin plus d'une semaine après sa mort, il fut placé le soir [13 décembre] sur un char magnifique traîné par six chevaux, et conduit en l'église de Sorbonne où son testament ordonnait qu'il fût enterré. Dans ce testament, mélange singulier de pensées pieuses et d'orgueilleuses précautions pour la perpétuité de son nom et de sa fortune, où le cardinal avait à distribuer deux duchés-pairies, deux hôtels, onze terres titrées, d'énormes revenus et des meubles somptueux, où les seuls legs faits à des serviteurs désignés de sa maison s'élevaient à trois cent mille livres, il se trouvait une disposition remarquable au profit du roi. Outre le Palais-Cardinal, sa chapelle d'or, son grand buffet d'argent ciselé et son gros diamant, déjà donnés et reçus entre-vifs, outre aussi un hôtel à démolir pour faire une place devant le palais et huit tentures de tapisserie avec trois lits pour en meubler les principaux appartements, le cardinal de Richelieu priait le roi de trouver bon qu'on lui remît entre les mains quinze cent mille livres de son argent comptant, « de laquelle somme, ajou-
« tait-il, je peux dire avec vérité m'être servi très-utilement
« aux plus grandes affaires de son État, en sorte que, si je
« n'eusse eu cet argent en ma disposition, quelques affaires
« qui ont bien succédé eussent apparemment mal réussi ; ce
« qui me donne sujet d'oser supplier Sa Majesté de destiner
« cette somme, que je lui laisse, pour l'employer en diverses
« occasions qui ne peuvent souffrir la longueur des formes de
« finances. » C'est peut-être là ce qu'on aurait dû appeler son
« Testament politique. »

CHAPITRE III

Etablissement du cardinal Mazarin dans le conseil. — Difficulté de sa position. — Le retour des exilés est ajourné. — Injures contre le cardinal mort. — Apologies et panégyriques en son honneur. — Service solennel pour le repos de son âme.— Commencement de réconciliation. — Les charges du cardinal de Richelieu restent dans sa famille. — Rentrée de quelques bannis. — Le corps de la reine-mère amené à Saint-Denis. — Continuation de la guerre en Allemagne. — Reprise des opérations en Italie. — Faits d'armes en Catalogne. — Le duc d'Enghien nommé général de l'armée en Flandre. — Etablissement de conférences nouvelles pour la paix. — La santé du roi s'affaiblit. Disgrâce du secrétaire d'Etat des Noyers. — Le cardinal Mazarin se rapproche de la reine.

[1642-43]

Il n'y avait assurément, dans l'entrée du cardinal Mazarin au conseil, rien d'extraordinaire, rien d'imprévu, et qu'il fallût expliquer par une recommandation spéciale, expresse, du cardinal de Richelieu mourant. Celui dont la France avait sollicité, exigé, pendant plusieurs années, la promotion, qui, longtemps avant d'être venu résider dans le royaume, agissait pour le roi à l'étranger, qui avait été son ambassadeur extraordinaire en Italie, qu'il avait destiné à le représenter dans l'assemblée pour la paix générale, qui depuis un an ne quittait pas la cour ou le cabinet du principal ministre, qui avait même eu au siége de Perpignan un régiment enrôlé sous son nom, qui tout récemment venait de prendre possession pour la couronne d'une ville importante ; partout agent, entremetteur, chargé de missions publiques ou secrètes ; dans la chambre du cardinal, ami dévoué, plein de zèle, témoin de

son testament, assistant de sa mort : celui-là certes était, sinon un successeur, du moins un continuateur désigné. Du vivant du cardinal, il n'y avait place pour personne dans le conseil du roi ; il le remplissait tout entier ; après sa mort, le vide était immense, et le cardinal Mazarin, revêtu d'ailleurs de la même pourpre, y apportait ce qu'un commerce assidu lui avait communiqué de sa pensée. Quant à l'intention qu'aurait eue le cardinal de Richelieu, vers la fin de sa vie, d'éloigner celui qui devait le remplacer et qu'il regardait déjà comme un compétiteur, il faut bien n'y voir qu'une de ces imaginations par lesquelles on semble se plaire à tourmenter l'histoire, et que démentent ici tous les faits, tous les actes émanés du cardinal. Évidemment, s'il avait un désir dans l'âme, c'était que ce qu'il avait établi restât, que ce qu'il avait commencé se poursuivît ; or, c'eût été agir directement contre cette volonté, que d'ôter à son ouvrage un instrument, que de se retrancher lui-même un homme de son choix, une créature de sa main.

Nous avons vu avec quel empressement le roi s'était hâté de publier dans le royaume la confirmation de tout ce qui avait été fait, réglé, entrepris sous le ministère de Richelieu. Ses lettres aux ambassadeurs près des puissances étrangères étendaient encore cette assurance. « Ma principale pensée, « leur écrivait-il [6 décembre], sera toujours de maintenir la « bonne correspondance qui a été jusqu'ici entre moi et mes « alliés, d'user de la même vigueur et fermeté dans mes af« faires que j'y ai gardées, autant que la justice et la raison « me le pourront permettre, et de continuer la guerre avec la « même application et les mêmes efforts que j'ai fait depuis « que mes ennemis m'ont contraint de m'y porter, jusqu'à « ce que, Dieu leur ayant touché le cœur, je puisse contri« buer avec tous mes alliés à l'établissement du repos général « de la chrétienté. » Cinq jours après la mort de Richelieu, lorsque le peuple de Paris se pressait pour le contempler sur son lit de parade, le roi adressait au parlement assemblé cette

déclaration portant un pardon flétrissant contre son frère, qu'il avait communiquée déjà dans son cabinet aux principaux membres de la compagnie, et le parlement l'enregistrait [9 décembre] sans dire mot, avec cette formule : « par l'exprès « commandement dudit seigneur roi, pour être exécutée « selon sa forme et teneur. »

L'autorité du cardinal Mazarin dans le conseil où il entrait n'était pas définie, non plus que ne l'avait été celle du cardinal de Richelieu lorsqu'il était venu s'y asseoir pour la seconde fois en 1624, cinq ans avant que le roi l'eût déclaré « principal ministre. » Il y trouvait le chancelier, le surintendant des finances, et des secrétaires d'État auxquels étaient attribués les divers départements des affaires. Parmi ceux-ci il en était deux, Bouthillier de Chavigny et Sublet des Noyers, le premier encore tout froissé de son récent débat avec le roi, le second ambitieux, remuant et dévot, qui aspiraient l'un et l'autre à l'influence générale sur les délibérations. Au milieu de ces positions toutes faites et tendant à s'agrandir, celle du nouveau venu s'élevait déjà par sa dignité ecclésiastique, par l'habitude où l'on était de plier sous un cardinal, peut-êtr plus encore par le manque d'attributions spéciales qui, ne lui donnant rien à faire, lui laissait tout à diriger. La conduite qu'elle lui traçait était de laisser agir l'opinion qui le portait au premier rang, le cours des choses qui l'y mènerait, de s'en défendre cependant avec modestie; et son caractère doux, poli, souple, insinuant, était tout à fait propre à ce rôle. En écrivant au prince d'Orange [1er janvier 1643], trois semaines après la mort de Richelieu, il lui disait que son dessein, dans le premier moment de sa douleur, « avait d'abord été de se « retirer à Rome pour essayer d'y servir le roi, mais que Sa « Majesté ne l'ayant pas désiré et lui ayant fait l'honneur de « le retenir auprès d'elle, pour l'assister dans ses conseils et « prendre la conduite de ses affaires les plus importantes, il « n'avait cru pouvoir moins faire, après toutes les grâces qu'il « en avait reçues, que de se soumettre à ses volontés. »

Ce n'était là toutefois que la partie la plus facile de sa tâche, et une habileté vulgaire, secondée par un heureux naturel, y aurait aisément réussi. Ce qui demandait une adresse profonde, c'était de continuer la politique du défunt ministre, de conserver tout entier le pouvoir qu'il avait établi, de n'en rien relâcher ni perdre, et cependant de regagner, par une réparation prudemment ménagée de ses rigueurs contre les personnes, tous ces intérêts qu'il avait blessés, toutes ces ambitions qu'il avait traitées avec tant de rudesse. On pouvait être assuré jusqu'à un certain point de faire durer autant que la vie du roi la prolongation de cette autorité à laquelle il était accoutumé, de ces haines auxquelles il s'était uni, de cet isolement qui ne déplaisait pas peut-être à son tempérament chagrin. Mais il fallait s'attendre, dans un temps que toutes les prévoyances regardaient comme prochain, à la terrible réaction d'un nouveau règne, où tout ce qui avait souffert voudrait avoir profit. Car placer toute son espérance sur une vie plus que jamais en péril, s'ajouter, comme une sorte de supplément, à un ministère qui avait duré dix-huit années et dont on aurait à payer tous les torts, accepter la responsabilité entière du passé pour un si court avenir, c'eût été une condition fort dure pour un homme de quarante ans qui n'avait aucune envie de borner là sa carrière. Ce qu'il avait donc à faire, c'était de se présenter comme obligé par la reconnaissance, par la volonté formelle du prince, à maintenir les actes de son prédécesseur, mais en même temps de laisser espérer à tous qu'il remettrait peu à peu quelque chose de ce rigoureux devoir, et de préparer ainsi, par de bienveillantes promesses, par des concessions graduées, une transition sans secousse vers un ordre nouveau où il garderait sa place.

Déjà en effet, sur la nouvelle que le cardinal de Richelieu n'était plus, tout ce qu'il y avait de prisonniers dans la Bastille, d'exilés ou de fugitifs sur la terre étrangère, de mécontents ou de bannis dans les châteaux, demandait sa liberté, son retour, sa réintégration. En voyant les espérances que

réveillait la seule mort du ministre, on pouvait juger de celles qui éclateraient si le maître venait à mourir aussi, et ce qu'en tout cas elles auraient eu d'ardeur et d'exigence si le cardinal avait emporté tout son ministère avec lui dans la tombe. Les lettres du roi, l'avénement du cardinal Mazarin, et, plus que tout cela, l'enregistrement de la déclaration contre le duc d'Orléans, servirent du moins à retenir tous ces empressements, et, en les obligeant à la patience, les préparèrent à se tenir contents de ce qui leur serait accordé. Le roi lui-même ne voulut pas satisfaire entièrement ses propres affections ; il rappela seulement le comte de Tréville [13 décembre 1642] ; mais il ne fit qu'inviter les trois capitaines au régiment des gardes, qu'il lui avait fallu aussi renvoyer, à ne pas se défaire de leurs charges. Les maréchaux de France étaient venus le supplier d'ouvrir les portes de la Bastille aux maréchaux de Bassompierre et de Vitry ; il leur dit qu'il fallait attendre. Le duc d'Orléans avait écrit à son frère pour lui remontrer l'extrême sévérité de la déclaration qui le concernait ; le roi lui accorda, pour toute diminution de sa peine, qu'elle ne serait pas rendue publique, sauf à lui de mériter meilleur traitement par une conduite meilleure. Un ordre fut envoyé sur toutes les côtes de France pour n'y laisser aborder aucun des réfugiés venant d'Angleterre. Le duc de Beaufort, qui avait échappé à cette consigne en cachant son nom, fut obligé de se tenir enfermé dans Anet, où il eut ensuite permission de demeurer, mais sans pouvoir en sortir.

Cependant le public de Paris s'enhardissait contre le cardinal mort. C'était à qui lancerait de loin sur son tombeau l'épitaphe la plus injurieuse. Le reproche véritablement populaire, parmi ceux qu'on adressait à sa mémoire, c'était d'avoir trop aimé la guerre. Ce tort, et le commerce incestueux dont on l'accusait avec sa nièce, forment presque tout le fonds de deux cents pièces de vers, distiques, quatrains, sonnets et rondeaux, que l'on a pu ramasser dans la boue jetée à son cercueil. Il faut dire que d'autres plumes s'em-

ployèrent à sa louange; l'Académie française lui fut fidèle, les poëtes de son théâtre lui consacrèrent des chants. Chacun sait le silence, assez mal motivé du reste, que garda Corneille dans ce débat; et encore ce silence ne dura-t-il pas longtemps, le ressentiment du poëte ayant bientôt pris le dessus. Celui qui se porta le plus hautement à la défense de cette gloire tombée avait le malheur de s'appeler Scudéry. Du reste si la mort du cardinal devait laisser des regrets quelque part, c'était assurément parmi les gens de lettres. Avec eux il s'était toujours montré généreux, aimable, courtois. Ce ministre, qui ne voulait abaisser devant aucune grandeur sociale l'orgueil de son rang ecclésiastique, exigeait qu'un écrivain, sans autre nom que Gombault ou Desmarets, se couvrît devant lui, prît place dans un fauteuil, et lui parlât sur le ton de l'égalité. Sous son règne d'ailleurs, il y avait des pensions inscrites pour les auteurs, et le premier acte de l'émancipation de Louis XIII fut, dit-on, de les retrancher sur l'état annuel, en disant « Nous n'avons plus affaire de ces gens-là. » Au milieu de ces outrages et de ces éloges qui se croisaient, il se préparait à Notre-Dame, par les ordres du roi, un service solennel pour le repos de l'âme du défunt cardinal. Le maître des cérémonies de France avait eu commandement « d'y convoquer les compagnies souveraines par députation « et au plus grand nombre, l'Université, le corps de ville, et « d'avertir seulement les ambassadeurs d'y assister en leurs « séances ordinaires. » La solennité commença la veille du service [19 janvier 1643] par les vêpres des morts, où le corps de ville seul assista avec le maître des cérémonies et les hérauts d'armes, les gardes suisses du corps du roi se tenant aux portes; et le lendemain, dès quatre heures du matin, la foule se précipita dans l'église toute tendue de drap et de velours, éclairée de trois mille cierges, et montrant au milieu du chœur une chapelle ardente à neuf clochers où était le simulacre du cercueil. Le banc des secrétaires d'État était rempli, celui des ambassadeurs vide, le nonce du pape, qui

seul s'était rendu à l'invitation, n'ayant pu parvenir jusqu'à sa place. Sur un fauteuil séparé, du côté de l'évangile et devant le siége des ducs et pairs, se plaça le cardinal Mazarin, parce que les archevêques et évêques n'avaient pas voulu se ranger en arrière de son siége du côté qui leur était destiné. L'Université eut aussi dispute pour le nombre des premières chaises qu'elle voulait occuper, et se retira. Le parlement s'assit au nombre de sept présidents et de plus de cent cinquante conseillers. Le deuil était porté par le principal héritier du défunt, Armand de Wignerod de Pont-Courlay, son petit-neveu, et par son neveu le marquis de Brézé, héritier du duché de Fronsac. L'archevêque de Paris officia, et l'oraison funèbre fut prononcée par l'évêque de Sarlat, Jean de Lingendes, « dont l'auditoire fut ravi ; » ce sont les termes du procès-verbal.

Aux apprêts de cette cérémonie on avait joint, avec un louable à-propos, quelque commencement de clémence. Huit jours auparavant [13 janvier], le duc d'Orléans s'était rendu de Blois auprès de son frère auquel il avait fait, disait-on, et facilement nous pouvons le croire, « toutes les submissions « imaginables. » C'était surtout à sa fille, alors âgée presque de seize ans, qu'il devait la permission de reparaître à la cour. En arrivant à Paris il descendit chez elle, y soupa, et s'y montra « aussi gai, dit cette princesse, que si MM. de Cinq- « Mars et de Thou ne fussent pas demeurés par les chemins. « J'avoue, ajoute-t-elle, que je ne le pus voir sans penser à « eux et que, dans ma joie, je sentis que la sienne me don- « nait du chagrin. » Le roi avait dit qu'il voulait commencer par son frère les témoignages de sa bonté; on pouvait donc désormais en attendre d'autres. En effet, la veille même de la solennité funèbre [19 janvier] le maréchal de Bassompierre, le maréchal de Vitry et le comte de Cramail sortirent de la Bastille. Le premier, qui sans doute ne se croyait pas vieilli par douze ans de captivité, fut, dit-on, tout surpris des changements que, sans lui, la mode avait apportés dans Paris,

« où maintenant on pouvait marcher sur les impériales des « carrosses, tant les rues en étaient pleines, et où il ne trou- « vait plus ni barbe aux hommes, ni crin aux chevaux. » On eut soin pourtant que la grâce accordée à ces trois prisonniers ne fût pas complète et ne les mît pas sur-le-champ en trop haute posture. Il leur fut commandé d'aller faire l'essai de leur liberté en des lieux qu'on leur désigna. On permit aux serviteurs de la maison de Guise de replacer les armes de leur maître sur la porte de ses hôtels et de ses châteaux. En même temps que l'on rétablissait, on maintenait aussi. Le cardinal de Richelieu, outre son pouvoir de fait dans le conseil, outre ses biens immenses répartis entre ses héritiers, avait laissé encore les grandes charges de l'État dont il était investi, ou créées expressément pour lui, ou venues entre ses mains par suite des changements opérés sous son ministère. Le public disait, et des historiens ont répété, qu'il les avait « par testament » léguées à sa famille, ce qui se réduit sans doute à ceci qu'il avait prié le roi d'en disposer en faveur des siens. On ne voulut pas faire de sa dépouille une sorte de curée pour les ambitions. Le marquis de Brézé, son neveu, fut pourvu de la surintendance des mers, navigation et commerce, ensemble du gouvernement de Brouage, des îles de Rhé et d'Oléron, de La Rochelle et pays d'Aulnis; le maréchal de la Meilleraye alla prendre possession du gouvernement de Bretagne; le jeune duc de Richelieu, Armand de Wignerod, eut pour sa part le généralat des galères, qu'on avait ôté à son père, et le gouvernement du Hâvre.

Les trois ministres principaux, le cardinal Mazarin, le comte de Chavigny et Sublet des Noyers, vivaient entre eux en assez bonne intelligence, unis dans les mêmes vues et dans un intérêt commun, s'observant toutefois, et attentifs à ne pas souffrir que l'un devançât l'autre dans la voie de réconciliation qui pouvait les sauver tous. Les habiles prévoyaient bien que cet accord ne durerait pas; mais aucun symptôme réel de division ne venait se révéler. « Ceux qui dirigent les

« affaires sous le roi, écrivait Grotius [31 janvier], sont « actifs et prudents ; la discorde ne se montre pas encore, « quoiqu'on la suppose cachée..... Les ministres du roi ont « cimenté leur liaison en recevant ensemble le sacrement de « la communion [7 février]. » Pour les affaires du dehors, la continuation de la guerre, avec la même vigueur que par le passé, était le principe convenu, accepté, déclaré. Le roi surtout s'y portait d'autant plus chaudement qu'il ne voulait pas paraître avoir fait par contrainte tant de grandes entreprises, où il y avait un compte assez avantageux de victoires, et en laisser tout l'honneur à la mémoire du cardinal. Partout on faisait de vastes préparatifs pour la prochaine campagne ; il était même question d'une expédition en Franche-Comté dont le roi devait prendre le commandement. Mais on ne manquait pas de répéter, en toute occasion où le peuple pouvait entendre, que la paix était le but, la guerre seulement le moyen, qu'on touchait à la fin de ce long travail, après lequel viendrait un long et glorieux repos. Le changement de ministre avait eu cela de bon que désormais le roi de France passait notoirement pour l'homme belliqueux de son conseil ; le cardinal Mazarin était, par sa nature comme par sa vie antérieure, un homme de négociations et de traités, qui arrêtait des armées marchant l'une contre l'autre, qui rapprochait des familles, qui savait parler le langage de l'accommodement. On avait appris qu'un religieux était venu de Vienne « pour « tenter » le nouveau ministre par des propositions de paix. Le roi avait répondu fièrement, il est vrai, « qu'il ne ferait rien « sans le concours de tous ses alliés ; » mais enfin il y avait encore là une espérance : car on ne s'avisait pas « de tenter » l'autre cardinal.

Le duc d'Orléans employait agréablement son séjour à Paris, où l'on faisait des mariages, où l'on donnait des fêtes, et de temps à autre il allait voir son frère qui lui faisait toujours bon accueil. Les réparations continuaient à s'opérer, mais lentement et sans bruit. L'archevêque de Bordeaux,

longtemps favori, puis victime aussi du dernier ministère, avait été autorisé à reprendre, non pas son commandement maritime, mais le soin de son diocèse. Le fils aîné du duc de Vendôme était revenu le premier à la cour avec sa mère, et on lui permit bientôt d'y ramener son frère le duc de Beaufort. Quant au père, tout ce qu'il obtint, par les instances de ses fils, fut de pouvoir demeurer dans Anet. Un autre retour se préparait, mais plus triste et qui ne profitait à personne ; c'était celui des restes de la reine-mère. Elle avait demandé par son testament que son corps fût transféré à Saint-Denis. Il n'avait rien été fait, du vivant du cardinal de Richelieu, pour satisfaire ce désir bien innocent, cette pieuse pensée de femme, de mère et de reine, qui réclamait en mourant le moindre de ses droits. On reprochait, avec raison sans doute, à ce ministre d'avoir « laissé pourrir son corps dans la cham- « bre où elle était décédée, » et d'avoir craint que le spectacle de ce cercueil traversant la France ne soulevât les peuples contre lui. Peut-être ne faut-il attribuer ce tort qu'à la répugnance naturelle des malades pour toute espèce d'appareil funèbre. Quoi qu'il en soit, le corps royal était demeuré à Cologne, dans ce qu'on appelait l'hôtel qu'elle avait habité, honorablement gardé par les soins de l'électeur. Quelques semaines après la mort du cardinal, le roi envoya un de ses gentilshommes à Cologne pour le ramener. On lui fit un service solennel [10 février] dans la ville, où quatre mille pauvres assistèrent, et après l'office on le plaça sur un carrosse tendu de velours noir qui se mit en route pour la France, s'arrêtant de ville en ville dans les hôtelleries, où le clergé s'empressait de venir dresser des autels et dire des prières ; car il était ordonné de ne le laisser entrer dans aucune autre église que celle de Saint-Denis ; tant le cérémonial était devenu respectueux. Après vingt-six jours de marche [8 mars], le cercueil arriva enfin à la sépulture des rois.

Le temps était venu de reprendre partout le cours de la guerre. Les Suédois en Allemagne avaient heureusement ter-

miné l'année précédente par une grande victoire. Après avoir poussé leur marche jusqu'au centre de l'Autriche, obligés par la vigoureuse résistance de Brieg à se retirer en Saxe, ils s'étaient retrouvés, avec une armée impériale en présence, dans cette plaine devant Leipsick où onze ans auparavant avait combattu leur roi Gustave-Adolphe. Là [12 novembre 1642], ils avaient, comme leurs devanciers, défait complétement l'ennemi, et ensuite assiégé Leipsick qui se rendit [14 décembre] après un mois de la plus vigoureuse résistance. Le maréchal de Guébriant avait quitté l'électorat de Cologne, dans lequel il s'était maintenu toute l'année, pour s'avancer dans le pays au-delà du Rhin, et de Gronau, où il avait pris ses quartiers, il s'était porté jusqu'à Mulhausen en Thuringe. Mais la prise de la ville ayant rendu cette jonction inutile, il lui fallut traverser, par la saison la plus rigoureuse, la Franconie et le Wirtemberg pour se combiner avec la marche du général suédois. Durant cette expédition, il se vit toujours harcelé par les Bavarois, les impériaux et les troupes du duc de Lorraine. Torstenson ayant manqué son dessein contre Freyberg, le maréchal vint se reposer sur les bords du Rhin, non pas du côté d'où il était parti, mais dans le Brisgaw [15 mars 1643] où il ramenait une armée à refaire. En Italie, la prise de Tortone, dernier succès de la campagne, avait excité les Espagnols à tenter un nouvel effort pour reconquérir durant l'hiver cette place qui entamait leurs possessions. Le gouverneur français, abandonnant la ville, se retira [février] dans le château qu'il défendit bravement, et le prince Thomas, rassemblant à Ivrée toutes les troupes du roi, commandées par le comte du Plessis-Praslin, avec celles de Savoie, s'était mis en route [16 mars] pour aider cette défense par une diversion, s'il ne pouvait le faire par un secours direct. En Catalogne, les Espagnols avaient voulu prendre leur revanche de la défaite de Lérida par le siége de Flix [6 février] qu'ils tentèrent inutilement. Ensuite ils avaient tourné leurs desseins [13 février] vers Miravel. Le maréchal de la Mothe,

reconnu depuis peu de temps en qualité de vice-roi par une prise de possession solennelle dans Barcelone, et qui s'était contenté d'envoyer un secours à Flix, sortit lui-même de Barcelone, s'avança contre les assiégeants, et délivra la place [1er mars] au moment où elle allait être forcée de se rendre. Du côté de la Picardie et de la Flandre, les garnisons avaient fait, suivant l'usage, des courses sur le pays ennemi. Ainsi les hostilités avaient été partout entretenues. Des renforts et des recrues marchaient sur tous les points. Le maréchal de Guiche avait été envoyé en Picardie [16 février] pour faire la revue des troupes mises en garnison et les disposer à tenir la campagne. Un ordre avait été publié à Paris pour que tous les officiers des différentes armées eussent à rejoindre leurs corps, sous peine d'être saisis par le chevalier du guet. Le vicomte de Turenne était désigné pour aller prendre en Piémont la conduite des troupes françaises, sous le prince Thomas de Savoie auquel on voulait donner l'honneur d'un commandement en chef. Le maréchal de la Mothe avait si bien fait en Catalogne qu'on pouvait s'en rapporter à lui du soin de poursuivre ses avantages. Les immenses préparatifs que l'on voyait se faire par les Espagnols dans le Luxembourg et les Pays-Bas annonçaient que, cette année, on aurait à soutenir un grand effort vers cette frontière. Don Francisco de Mello y faisait amas des meilleures et des plus vieilles troupes, apparemment pour achever la reprise des places conquises et pénétrer en France, comme il avait commencé à le faire dans la dernière campagne. Il fallait lui opposer un général habile, expérimenté; on choisit pour cet emploi le duc d'Enghien, âgé de vingt et un ans et demi, qui n'avait encore fait preuve que d'une brillante valeur, comme volontaire aux siéges d'Arras, d'Aire et de Perpignan. Ce choix devint, par la suite, une heureuse inspiration, le produit d'un de ces regards pénétrants qui découvrent le génie et s'élèvent ainsi jusqu'à lui. C'était alors tout simplement un calcul habile. Le duc d'Enghien tenait à l'ancien état de choses, à la succession du

cardinal de Richelieu, par l'alliance qu'il avait contractée avec ce ministre; quoi qu'il en eût, il était son neveu, son protégé, le frère d'un prince qui s'appelait son filleul. Mais en même temps il appartenait, par son âge, par ses espérances, par ses liaisons, à cet avenir qui s'approchait chaque jour davantage. Il était fier, emporté, fougueux ; le vieux règne se rajeunissait en lui, et s'appuyait de son rang, de son caractère, de sa renommée future. Aussi longtemps que pouvait durer la reconnaissance d'un prince, il se souviendrait que le cardinal Mazarin lui avait fourni sa première occasion de gloire ; et, s'il venait à l'oublier, le temps aurait marché au profit de tous. Cependant on ne se fiait pas si fort à l'avancement prématuré de sa science militaire, qu'on ne crût devoir placer à ses côtés des gens de plus ancienne pratique. Outre le maréchal de Guiche et les meilleurs maréchaux de camp, on lui donna pour lieutenant le marquis du Hallier qui venait d'être nommé gouverneur de Champagne, et qu'on fit tout exprès maréchal de France, afin qu'il eût auprès de son jeune chef une plus grande autorité.

En même temps qu'on faisait toutes les dispositions pour une campagne nouvelle, les démarches si compliquées, qui tendaient à lier une négociation solennelle pour la paix générale, semblaient avoir repris quelque activité. Il y avait partout, et dans le peuple et parmi les souverains, une conviction intime que le cardinal Mazarin devait finir la guerre, que telle était sa vocation, sa pensée, le fait à l'accomplissement duquel il était destiné. L'inutile congrès de Cologne n'avait jamais eu de suites; le légat du pape et les plénipotentiaires de la maison d'Autriche s'étaient lassés d'y attendre les envoyés des autres puissances. En conséquence d'une délibération de la diète tenue vers la fin de 1640 à Ratisbonne, par laquelle l'empereur était invité à terminer la longue désolation de l'Allemagne, on avait renoué le projet d'une assemblée pacifique, et en moins d'un an on était arrivé jusqu'à fixer la place où se tiendraient les conférences. Elles devaient avoir lieu,

moitié dans la ville de Munster, moitié dans celle d'Osnabruck, avec liberté de circulation entre les deux villes, et suspension d'hostilités autour d'elles. Ces préliminaires avaient été arrêtés à Hambourg le 25 décembre 1641, par la médiation du roi de Danemark, et l'année suivante s'était passée à les ratifier : maintenant on en était à la délivrance et à l'échange des passeports, et on désignait déjà en France [avril] le nom des ambassadeurs qui allaient soutenir les intérêts du royaume dans le congrès européen.

Au milieu de tous ces soins il en était un plus pressant, qui ne permettait pas sans doute de regarder toujours, ni bien loin autour de soi, ni bien avant dans l'avenir. La santé du roi déclinait. Déjà, vers la fin de février, on avait eu une sérieuse alarme. Ensuite il avait paru se rétablir ; mais il était bientôt retombé dans une langueur qui ne permettait qu'à un petit nombre de personnes de parvenir jusqu'à lui. Il habitait toujours Saint-Germain [mars], d'où les nouvelles de son état arrivaient de plus en plus rares et tristes. Celles qui étaient livrées au public se bornaient à faire connaître les faveurs accordées à différentes personnes ; on avait appris aussi qu'il s'était fait un changement de confesseur. Le père Sirmond jésuite, « ayant eu permission de se retirer à cause de « son grand âge, » avait été remplacé [20 mars] par le père Dinet de la même compagnie. Dans un moment où l'on était aux écoutes, ce dut être, pour ceux qui raisonnaient sur les affaires, quelque chose de significatif, qu'un petit article de la Gazette [28 mars], daté de Saint Germain, et consacré tout entier à la reine. Après avoir dit que le roi avait entendu la messe, communié, dîné en public, et donné audience à tous ceux qui s'étaient présentés, le nouvelliste ajoutait : « La « reine communia aussi le même jour; mais si je vous mar- « quais tous ses actes de piété singulière, vous ne verriez au- « cune fête ni dimanche, voire aucun jour, qui ne fût signalé « par les saintes dévotions de cette incomparable princesse, « dont la vie exemplaire se peut proposer pour règle aux plus

« austères religions. Aussi ses mérites, et ses vœux pour le « bien et prospérité du roi et du royaume ne sont pas moins « efficaces vers le ciel, que la prudence du roi dans les con- « seils, et, dans les exploits, l'heur, la valeur et la justice « des armes de Sa Majesté qui les rendent toujours victo- « rieuses. » L'éloge n'était sans doute pas exorbitant : mais depuis bien longtemps on n'avait rien lu de pareil, et les gens qui comprennent à demi-mot virent qu'on venait de faire un pas vers la reconnaissance d'un nouveau pouvoir.

La dernière atteinte de maladie qu'avait éprouvée le roi devait en effet avoir porté toutes les pensées sur le lendemain du jour où il aurait cessé de vivre. Là on ne pouvait s'empêcher de voir la reine placée auprès de son fils, comme l'avait été la reine Marie, comme avant elle la reine Catherine ; car les souvenirs des adultes et des vieillards trouvaient toujours la régence exercée par une mère. Le seul rival qu'il fût possible de lui opposer, c'était le duc d'Orléans : mais celui-ci avait tant sacrifié d'amis, en méritait si peu, que, dût-on le tirer de son abaissement pour le mettre au premier rang, il n'apportait guères que sa personne. La reine, au contraire, s'était attaché nombre de seigneurs et de gentilshommes, vivant actuellement dans une demi-grâce, retirés chez eux sans emploi, mais non sans clientèle. Enfin, il n'était personne qui, par l'exemple de ce qu'on avait vu au commencement de ce règne, ne crût pouvoir mieux trouver son compte avec une femme encore jeune, mère de deux enfants, et sortant d'un long ennui, qu'avec un prince capricieux, hautain, qui avait fait ses preuves d'égoïsme et d'ingratitude. Ce que tout le monde sentait, les trois ministres, formant le conseil étroit, n'étaient pas les derniers à le savoir. Ils devaient donc songer au moyen d'entrer en liaison avec la reine, sans pourtant effaroucher la susceptibilité du roi, qui voulait jusqu'au dernier moment garder ses soupçons et sa rancune. Leur intérêt était commun, leur but le même ; il ne restait que de marcher ensemble : ce fut alors qu'ils se séparèrent. L'un des trois, Sublet

des Noyers, se crut parvenu à la première faveur auprès du roi, parce que ses habitudes de pratiques religieuses, sa mine chétive, sa vie obscure et laborieuse, rendaient le maître plus familier avec lui. Dans cette idée, il lui sembla que c'était à lui de disposer d'une autorité qui se concentrait en sa seule personne, et il voulut que la reine n'en dût rien à d'autres. Il avait mis dans ses intérêts le père Sirmond, qui travaillait aux mêmes fins, et s'était servi de l'indisposition du roi pour avancer ses affaires avec la reine. Mais le roi étant revenu de ce danger, et les deux ministres qui restaient associés ayant appris la défection de leur collègue, son maladroit empressement tourna bientôt contre lui. On commença par renvoyer le confesseur, comme nous avons vu, et le roi se chargea de faire déguerpir le secrétaire d'État. Il lui suffit pour cela de quelques propos aigres que celui-ci, habitué à meilleur traitement, reçut avec humeur. Il offrit sa démission ; le roi le prit au mot, et on publia [10 avril] que le sieur des Noyers « avait obtenu la permission plusieurs fois par lui demandée « de se retirer en sa maison de Dangu. » Sa charge fut confiée à Michel le Tellier, intendant de justice dans l'armée d'Italie, ami particulier du cardinal Mazarin.

La place restait donc libre au cardinal et au comte de Chavigny, et ce qu'ils avaient à faire, c'était justement la même chose qu'avait trop tôt voulue, qu'avait voulue sans eux le secrétaire d'État disgracié. Pour y réussir, il fallait conserver auprès du roi l'apparence d'une mauvaise volonté obstinée contre la reine, et cependant faire savoir à celle-ci que tout cela était pour son bien, la rassurer, enchaîner le zèle inutile de ses amis, de peur qu'elle ne se créât des obligations envers trop de gens, lorsqu'en réalité elle n'avait besoin de personne. Le cardinal Mazarin ne déplaisait pas à la reine. Une tradition de cour, qui rattache toutes les actions et tous les sentiments de cette princesse au souvenir du duc de Buckingham, prétend même qu'une assez frappante ressemblance entre l'Italien vivant et le bel Anglais mort depuis tant d'années,

l'avait, dès la première vue, disposée en sa faveur. Quoi qu'il en soit, le prince de Marsillac, qui fut depuis le duc de la Rochefoucauld, bon observateur comme on sait, fort dévoué à la reine et revenu tout exprès pour la servir après la mort de Richelieu, remarqua « que l'éloignement du sieur des « Noyers n'avait rien diminué de ses espérances, qu'elle était « moins aigrie contre les ministres qui restaient. » Il en conclut que « le cardinal Mazarin avait eu le temps de se justifier « auprès d'elle, par ses amis qui le servaient utilement et « par des conversations secrètes qu'il avait avec elle, dont « elle ne donnait point de part à ses anciens serviteurs. » Chacun savait qu'il se préparait, dans le cabinet du roi, un acte pour le règlement de la régence après sa mort, et des Noyers en avait, à ce qu'il paraît, fait connaître les termes à la reine qui s'en trouvait grandement offensée. Suivant la Rochefoucauld, le cardinal réussit à lui prouver qu'en laissant le roi se satisfaire par l'adjonction de quelques précautions injurieuses, on lui rendait le meilleur office qui se pût faire, puisque, à ce prix, le roi lui assurerait ce qu'autrement on pourrait lui disputer. « Il lui fit voir, disent les Mémoires « de le Seigneur, qu'il lui importait peu à quelles conditions « elle reçût la régence, pourvu que ce fût du consentement « du roi, et qu'elle ne manquerait pas de moyens dans la « suite pour affermir son pouvoir et pour gouverner seule. « Ces raisons, appuyées de quelques apparences et de toute « l'industrie du cardinal Mazarin, étaient reçues de la reine « avec d'autant plus de facilité que celui qui les disait com- « mençait à ne lui être pas désagréable, et M. de Chavigny « lui parut même alors moins coupable, parce que le cardinal « avait part à sa faute. La reine cachait néanmoins ce senti- « ment avec beaucoup de soin. » En effet on peut dire que, dès ce moment, la reine Anne d'Autriche s'exerçait à la régence. Elle affectait une haine violente pour les deux ministres, et se déguisait si bien à ses amis, qu'ils croyaient ne rien pouvoir faire de mieux que de prendre en haine ses

persécuteurs, de les éviter, de leur prodiguer toutes les marques d'une profonde répugnance. Assurés de ce côté, le cardinal Mazarin et son associé jugèrent qu'il n'y avait plus d'inconvénients à rendre publique cette œuvre de dernière volonté que le roi avait dictée, que peut-être il tenait de Richelieu, qu'ils avaient écrite par son ordre, que le secrétaire d'État des Noyers avait voulu combattre, et qu'ils condamnaient d'avance à l'inexécution, en même temps qu'ils l'entouraient de formes solennelles. Le seul mal peut-être dans tout ceci était de tromper le roi. Mais ce que l'on trompait en lui, c'était un ressentiment injuste et entêté, un égoïsme tracassier et jaloux qui ne méritait pas de respect; et puis d'ailleurs, il allait mourir.

CHAPITRE IV

Déclaration du roi pour la régence. — Serment fait par la reine et par le duc d'Orléans de l'exécuter. — Enregistrement de la déclaration au parlement. — Révocation de la déclaration rendue contre le duc d'Orléans. — Protestation secrète de la reine. — Baptême du dauphin.— Le roi se prépare à mourir.— Tumulte à côté du roi mourant. — Le roi paraît se rétablir. — La reine se lie tout à fait avec les ministres. — Le duc d'Orléans obtient la permission de faire venir sa femme. — Le roi retombe à l'extrémité. — Mort de Louis XIII. — Lettre de la reine au parlement. — Le parlement s'en offense. — On lui donne gain de cause. — Lit de justice. — Anne d'Autriche reconnue régente sans partage. — Le cardinal Mazarin ministre de la régence. — Étonnement des amis de la reine. — Victoire de Rocroy. — Joie et réconciliation générale.

[1643]

Le dimanche 19 avril 1643, le roi Louis XIII, qui depuis seize jours ne s'était pas habillé, quoiqu'il se fût levé quelquefois, sentit défaillir ce qui lui restait de forces; il interrogea son premier médecin qu'il obligea presque à lui déclarer sa mort prochaine, se fit faire de pieuses lectures, ordonna qu'on ouvrît les croisées de sa chambre d'où on apercevait au loin l'abbaye de Saint-Denis, « pour contempler, disait-il, sa « dernière demeure, » et s'endormit paisiblement. Le lendemain, vers deux heures, sa chambre était pleine [20 avril] d'une foule nombreuse qu'il y avait convoquée. La reine s'y trouvait avec ses enfants. Le duc d'Orléans, le prince de Condé, les ducs et pairs, les maréchaux de France, les principaux officiers de la couronne, tout ce qu'on avait pu ras-

sembler de seigneurs, le chancelier, les ministres, y étaient réunis. Le roi était couché dans son lit, les rideaux levés ; la reine assise dans une chaise à ses pieds; tous les autres debout. Le roi prononça d'un ton grave et d'une voix élevée quelques paroles, et le secrétaire d'État de la Vrillière donna lecture de sa « Déclaration pour la régence et l'administra-« tion du royaume après sa mort. » Les premières lignes reproduisaient presque textuellement le préambule de son vœu à la Vierge. Après cette déduction des bienfaits du ciel qu'était venue compléter la naissance de deux enfants « lorsqu'il l'es-« pérait le moins, » le roi parlait de ses infirmités qu'il ne croyait pas sans remède, « dont même toutes les apparences lui « promettaient une entière guérison, » mais qui l'avertissaient pourtant de penser à tout ce qui serait nécessaire pour conserver le repos et la tranquillité de son État, s'il venait à lui manquer. « Dieu, disait-il, désirait de lui ce dernier acte de « prudence qui donnerait la perfection à tous les autres, s'il « y apportait un tel ordre que, dans le bas âge de son succes-« seur, le gouvernement fût soutenu avec la force et la vi-« gueur si nécessaires pour maintenir l'autorité royale. Il ne « pouvait opposer une plus grande force à ses ennemis, pour « les obliger à un traité de paix, que de faire un établisse-« ment qui ralliât et réunît toute la maison royale, pour « conspirer avec un même esprit à maintenir l'état de sa « couronne. L'union avec ses alliés serait affermie, quand ils « sauraient qu'elle serait conduite par les mêmes maximes « qui avaient jusqu'ici maintenu si glorieusement sa gran-« deur. C'était la plus grande preuve d'affection qu'il pouvait « donner à ses peuples, que de porter sa pensée sur l'avenir « avec l'image de sa fin et perte, puisqu'il ne devait avoir « nulle part en la félicité de cet autre règne. Or il croyait « pour cela ne pouvoir faire mieux que de suivre l'exemple « de ses prédécesseurs, qui, en pareil cas, avaient déposé la « régence du royaume, l'instruction et éducation des rois « mineurs à leur mères, comme plus intéressées que nul

« autre en la conservation de leurs personnes et de leur « couronne. »

Jusque-là tout allait certainement fort bien pour la reine. Mais c'était dans les dispositions même qu'était renfermée la défiance. Advenant le décès du roi avant que le dauphin fût entré en sa quatorzième année, ou celui-ci venant à mourir avant la majorité de son frère, la reine leur mère devait être régente en France, avoir l'éducation et l'instruction de ses enfants avec l'administration et le gouvernement du royaume, tant que durerait la minorité de celui qui serait roi ; elle pouvait même, si elle prévoyait à son tour qu'elle dût mourir avant leur majorité, se donner un successeur en cette fonction ; mais tout cela, avec l'avis d'un conseil qui allait être établi. Le duc d'Orléans était nommé lieutenant-général du roi mineur, sous l'autorité de la régente et de ce conseil, étant dérogé « pour ce regard » à la déclaration qui le privait de toute administration dans l'État ; mais, s'il contrevenait en quelque façon à l'établissement réglé par le roi, il perdait aussitôt cette charge. Un conseil était établi « près de la reine pour la « régence, par les avis duquel, et sous son autorité, les gran- « des et importantes affaires de l'État seraient résolues suivant « la pluralité des voix. » Il se composait du prince de Condé, du cardinal Mazarin, du chancelier, du surintendant Bouthillier et du secrétaire d'État de Chavigny, « avec défense d'y « apporter aucun changement en l'augmentant ou diminuant, « pour quelque cause et occasion que ce fût. » En cas de vacance par mort ou forfaiture, la reine pouvait remplacer le défaillant par l'avis des autres et à la pluralité des voix. Toutes les affaires de la paix et de la guerre et autres importantes à l'État, même celles qui regardaient la disposition des deniers royaux, seraient délibérées en ce conseil, sans l'avis duquel la reine ne pourrait disposer des charges de la couronne, de celles de surintendant des finances, premier président et procureur général au parlement de Paris, secrétaire d'État, comme aussi des emplois de guerre et gouvernements

de places frontières. Pour les autres, elle aurait droit d'y nommer, mais encore « avec la participation du conseil, » sauf celles de l'Église qu'elle ne pourrait conférer qu'avec l'avis du cardinal Mazarin, « à des personnes de mérite et de « piété singulière ayant été trois ans dans l'ordre de la prê- « trise. » Après ces dispositions générales, il y en avait de personnelles ; l'ancien garde des sceaux Châteauneuf devait rester en prison jusqu'à la paix, et, même alors, n'en sortir qu'avec l'avis du conseil qui lui fixerait un lieu de retraite dans ou hors le royaume. L'entrée de la France demeurait interdite à la duchesse de Chevreuse pendant la guerre, et, après la paix conclue et exécutée, il ne lui serait permis d'y revenir qu'avec l'avis du conseil, sans qu'elle pût jamais approcher de la cour et de la reine. Le même avis du conseil était nécessaire pour le retour de toute autre personne absente du royaume par condamnation ou autrement. La déclaration royale se terminait par une formule qui obligeait la reine et le duc d'Orléans à en promettre l'observation sur la foi de leur serment, en présence de tous ceux qui venaient d'en ouïr la lecture.

Alors le roi prit l'acte des mains du secrétaire d'État et le signa, en ayant soin d'y ajouter ces mots : « Ce que dessus « est ma très-expresse et dernière volonté que je veux être « exécutée. » Il le fit signer par sa femme, par son frère, et leur fit prêter serment « d'entretenir et observer ce qui y était « contenu. » Ensuite on fit entrer la députation du parlement, composée des présidents, de deux conseillers pris dans chaque chambre et des gens du roi, qui se tenaient dans une pièce voisine. « Le roi, dit Talon, atténué d'une longue maladie « et néanmoins l'esprit fort sain et vigoureux, » leur fit entendre qu'il avait disposé des affaires de son royaume pour le cas où Dieu l'appellerait à lui, et que son frère irait porter le lendemain au parlement sa volonté. Le premier président l'assura que la compagnie était disposée à toute obéissance, et le roi, reprenant la parole, déclara qu'il pardonnait à ceux

de ce corps qu'il avait éloignés ou dont il avait supprimé les charges, espérant que tous le serviraient avec affection. Le jour suivant en effet [21 avril], le parlement s'assembla, le duc d'Orléans y parut, quoiqu'il fût encore sous le coup de l'interdiction portée contre lui. La déclaration fut lue devant toutes les chambres, et l'avocat-général Talon fit un élégant discours, rempli de remercîments pour le roi, d'éloges pour la reine, d'espérances pour l'union des princes entre eux et avec elle, « les suppliant tous, au nom du roi et de l'État, de « vouloir écouter et déférer au conseil de ces personnes « illustres nommées par Sa Majesté, dont la suffisance était « notoire et la fidélité éprouvée, qui ne pouvaient avoir que « des intentions légitimes et des pensées avantageuses au « bien public. » Il conclut en requérant l'enregistrement de la déclaration, dont le duplicata serait envoyé aux autres parlements du royaume pour y être pareillement lu, publié et registré, « d'autant qu'une affaire de si importante qualité « ne se délibérait que dans le parlement de Paris. » Le surlendemain de ce jour [23 avril], on s'avisa sans doute que le duc d'Orléans ne pouvait plus longtemps garder la flétrissure de la dernière déclaration, et, comme il avait obéi sans murmure aux commandements du roi, comme il avait docilement signé, complaisamment porté, l'acte qui lui faisait une part étroite dans la future régence, on motiva, par cette obéissance même, la révocation des précautions prises contre sa mauvaise conduite. Une nouvelle déclaration fut envoyée au parlement, qui annulait l'ancienne et ordonnait de la retirer des registres « pour qu'il n'en restât aucune mémoire à l'avenir. » La reine, à ce qu'il paraît, crut devoir prendre à tout hasard ses mesures. Elle avait signé et juré sans résistance; elle avait même fait dire à l'avocat-général Talon « qu'elle n'entendait « apporter aucune contradiction à l'enregistrement pur et « simple. » Mais secrètement elle écrivit une protestation qu'un de ses aumôniers fut chargé de porter à Paris cachetée, « pour être paraphée par des notaires en la suscription seu-

« lement. » De son côté, le roi eut soin de faire imprimer et répandre sa déclaration [27 avril] avec l'adhésion des deux parties intéressées, la signature de trois secrétaires d'État et l'arrêt de vérification, pour mettre encore son ouvrage sous la protection de la publicité.

Après avoir ainsi disposé, le plus tard qu'il avait cru pouvoir le faire, de l'administration du royaume, le roi voulut s'acquitter d'un autre devoir qu'il regrettait sans doute de n'avoir pas plus tôt rempli. Il désigna le cardinal Mazarin pour présenter le dauphin au baptême avec la princesse de Condé. Le jour [21 avril] après celui où la déclaration de la régence avait été lue en la chambre du roi, cette cérémonie eut lieu dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain par le ministère de l'évêque de Meaux, premier aumônier du roi, et l'enfant fut nommé « Louis. » On raconte que lorsque le dauphin fut ramené à son père, celui-ci lui ayant demandé comment il s'appelait à présent, l'enfant lui répondit naïvement « Louis XIV, » et que le roi repartit avec douceur, « pas en« core. » Il paraît en tout cas que, soit affaissement causé par la maladie, soit contentement d'avoir terminé la grande affaire de sa succession, l'esprit du roi prit aussitôt une singulière quiétude et une bienveillance inaccoutumée A la résignation religieuse qu'il avait toujours témoignée, se joignit dès lors un sentiment de tendresse générale pour tout ce qui l'entourait, d'indulgence et de bonté pour tout ce qui était éloigné de lui. Il lui arriva de dire « qu'il ne voulait pas mourir comme était « mort le cardinal de Richelieu, mais pardonner et demander « pardon à ceux qu'il avait maltraités. » « Je ne crois pas, « dit le protestant Grotius, qu'on puisse trouver jamais non« seulement un roi, mais un chrétien, qui se dispose à la « mort avec plus de piété. Durant toute sa maladie, dit-il « ailleurs, on n'a pu remarquer aucun signe d'idolâtrie et de « superstition. » Des avis de cet heureux changement furent envoyés aussitôt à ceux qu'il intéressait. Le duc de Vendôme accourut le premier pour en profiter; puis, le maréchal de

Bassompierre, ensuite les maréchaux de la Force et de Châtillon, la duchesse d'Elbeuf, le maréchal de Vitry, le maréchal d'Estrées, le duc de Chevreuse. Toute cette foule de courtisans, vieux et nouveaux, rétablis ou conservés, assiégeait la chambre du malade, y faisait presse, empêchait l'air d'y circuler, pour assister au spectacle de ce qu'on croyait son agonie. En effet, le roi semblait ne plus avoir qu'à rendre l'âme. Il avait communié, béni ses enfants, pleuré avec sa femme, reçu l'extrême-onction [22-23 avril], et fixé lui-même pour son dernier jour, le vendredi, qu'il assurait lui avoir toujours été heureux. Ce jour-là [24 avril] il se portait mieux; on chantait autour de lui des psaumes, traduits par l'évêque de Grasse, dont il avait fait la musique, et où sa voix se mêlait dans les basses avec celle du maréchal de Schomberg.

Mais, la veille de ce jour, il s'était passé tout auprès de sa chambre une espèce de scandale. Sur ce qu'il avait reçu l'extrême-onction, on l'avait cru mort, et déjà l'on s'était essayé, fort maladroitement du reste, aux premières querelles du règne qui allait suivre. Il y avait alors à la cour un sujet de jalousie, fort secondaire sans doute, mais qui la divisait en deux partis, bien plus efficacement que n'aurait pu le faire un intérêt sérieux. Il s'agissait du gouvernement de Bretagne, autrefois donné au duc de Vendôme, qu'ensuite le cardinal de Richelieu avait pris pour lui, et qu'il avait comme légué au maréchal de la Meilleraye. Or la famille de Vendôme ne voulait aucunement reconnaître cette transmission, et prétendait se faire réintégrer dans son bien de gré ou de force. En conséquence, chacun s'était rangé d'un côté ou de l'autre, comme il se pratiquait sous la régence de la reine Marie, faisant escorte à celui qu'on voulait servir et lui promettant secours, même pour la violence. A la tête du parti de Vendôme était le duc de Beaufort, jeune, beau, hardi, présomptueux, ayant plus de brusquerie que d'élégance, par cela même très-agréable au peuple, bien venu de la reine qui le jugeait « le « plus honnête homme du monde, » et laissant croire lui-

même assez volontiers qu'elle l'en avait trouvé aussi le plus aimable. Le jour donc [23 avril] où le roi parut à l'extrémité, chacun s'empressa de se mettre en mesure ; le maréchal de la Meilleraye fit venir de Paris ses amis en grande troupe ; le duc d'Orléans, voyant arriver des gens en armes, s'entoura de ses serviteurs ; la reine, obligée de se rendre chez le roi, dans la crainte de quelque entreprise dont tout ce mouvement lui semblait faire les apprêts, pria le duc de Beaufort de veiller sur ses enfants jusqu'à son retour. Toute la cour était logée au vieux château ; le roi habitait le château neuf. Ainsi, par le fait seul de ce commandement, le duc de Beaufort se trouvait le protecteur des enfants de France, le maître de tout ce qui n'était pas dans la chambre du roi, avec une garde nombreuse sous ses ordres. Cette importance de quelques heures l'étourdit ; il exagéra les précautions, la surveillance ; il prit avec affectation toutes les allures du plein pouvoir : de sorte qu'avant la fin de cette journée, qui se passa sans aucun péril, il avait déjà offensé le duc d'Orléans et le prince de Condé, et, qui pis est, compromis la reine. Ce fut là ce qu'on appela, dans les souvenirs de la cour, « le grand jeudi. »

Le retour de santé qui s'était manifesté chez le roi, et l'indiscrète équipée des amis de la reine, ne servirent pas peu à confirmer l'alliance secrète du ministère avec Anne d'Autriche. Peut-être en effet, si elle fût venue à la régence trois jours après la déclaration, quand ses serviteurs étaient debout, armés, réunis autour de ses enfants, aurait-elle été moins disposée à transiger. Maintenant on avait quelque temps devant soi pour lui remontrer ses véritables intérêts, pour lui faire craindre la pétulante ambition de ce jeune imprudent, qui voulait tout choquer, tout renverser, tout conduire, qui, pour un jour de faveur et un bien faible service, se croyait déjà l'arbitre de ses volontés, qui enfin, dans le seul but de donner une plus haute idée du crédit où il était auprès d'elle, osait mettre en danger sa réputation. Car sa témérité allait jusque-là, et n'avait pas même

cette excuse de la passion qui rend, dit-on, les femmes indulgentes ; chacun savait bien que son unique soin était de plaire à la duchesse de Montbazon, qui occupait entièrement sa pensée et à laquelle il faisait hommage de ses succès. C'était surtout par les dames attachées au service de la reine qu'on lui faisait glisser ces insinuations, et, comme dit un spirituel contemporain, « tout le monde butant à faire chan-« ger une femme qui l'eût peut-être fait d'elle-même, ç'au-« rait été un miracle si l'on n'en fût venu à bout. »

Le meilleur état du roi se continua quelques jours. Le soir du « grand jeudi, » il avait exigé que la reine prît sa place au conseil comme elle devait faire après lui, mais en l'obligeant à venir lui rendre compte de ce qui s'y serait passé. Dès qu'il se trouva mieux, il fit cesser cette anticipation de la régence. Il se montra également jaloux de recevoir les personnes dont il avait permis le retour, et qui arrivaient à la file, notamment le sieur de Beringhen, son ancien valet de chambre, la duchesse de Guise et ses enfants, et le vieux duc de Bellegarde. Une seule personne manquait à la réunion de toute sa famille, c'était la princesse que le duc d'Orléans avait épousée en Lorraine. Il n'y en avait certainement pas de plus innocente, et pourtant ce fut la dernière qu'il voulut voir venir, ou plutôt qu'il laissa venir pour ne pas la voir. Elle était toujours à Bruxelles ; un gentilhomme du duc d'Orléans partit enfin [29 avril] avec charge de la ramener à son époux, mais à condition qu'ils renouvelleraient leur mariage devant l'archevêque de Paris. Peu de jours après, une déclaration du roi adjoignit le duc de Longueville [8 mai] à ceux qui devaient composer le conseil de régence. C'était un titre d'honneur qu'on lui accordait ; car en même temps il était désigné pour aller au congrès de Munster, comme chef de la députation. Ce fut le dernier acte d'autorité royale que fit Louis XIII, et il avait pour objet la paix générale. Après sept jours d'un soulagement qu'on avait appelé convalescence, il était retombé [1er mai] dans son douloureux accablement, appelant souvent

la mort pour finir ses souffrances. La reine s'était fait dresser [7 mai] une chambre au château neuf, tout près de celle du roi, sans doute pour lui donner plus assidûment ses soins, mais aussi pour être plus à portée de l'événement. Car, en même temps, elle faisait avertir [9 mai] l'avocat-général Talon de se tenir prêt à la servir, son intention étant, aussitôt que le roi serait mort, de venir au parlement, où le duc d'Orléans et le prince de Condé devaient renoncer à l'autorité que leur donnait la déclaration du roi, ce qui en amènerait l'annulation et lui conférerait la régence absolue. On pense bien qu'une pareille communication ne pouvait qu'être fort agréable aux magistrats. Elle leur promettait une occasion nouvelle de prononcer dans la forme d'un arrêt sur une grande question de monarchie. Quelles que fussent les intentions des parties qui allaient paraître devant eux, soit qu'il y eût contestation, soit qu'il y eût accord, ce serait toujours reconnaître qu'il fallait, à leurs droits opposés un juge, ou à leur contrat une sanction, et que, dans le parlement seul, elles pouvaient trouver l'un ou l'autre; ce qui replaçait une seconde fois cette compagnie, après trente-trois ans, dans la haute position où était venue la chercher Marie de Médicis, lorsque cette veuve et mère de roi s'était fait par son autorité décerner la régence. Ici même il y avait quelque chose de plus; car le pouvoir royal avait statué, selon la souveraineté sans bornes qu'il s'attribuait; l'état futur était réglé par une volonté suprême; ce n'était donc pas à défaut d'un ordre établi, mais contre l'établissement même de cet ordre, qu'on avait recours aux dépositaires des vieilles lois du royaume. L'avocat-général Talon avait reçu cet avertissement, encore par un aumônier de la reine, mais d'une manière assez vague. Il voulut savoir comment avait été conclu l'accommodement entre la reine et les princes. On lui dit que la reine s'était expliquée avec le duc d'Orléans seul à seul, et ensuite avec le prince de Condé de la même façon; que ce double rapprochement avait été ménagé par les soins d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, son principal confident,

simple et bon prélat, dont les amis de la reine faisaient déjà un premier ministre, et qui travaillait dévotement à en rendre l'emploi facile pour un autre ; « cet avis, dit Talon, me « donna l'idée pour me préparer à ce que j'avais à faire. »

Cependant le roi durait toujours. On peut dire que jamais homme plus résolu à la mort n'eut plus de peine à mourir. C'est quelque chose de vraiment horrible à se figurer que cette sorte de pompe qui entoure l'agonie des rois, que cette longue lutte de la vie contre le mal, se passant, avec les soins hideux qu'elle demande, les plaintes qu'elle arrache, avec tout le désordre du corps et de l'âme qu'elle produit, en présence de nombreux spectateurs, dont la douleur fatigue, ou dont on devine la joie. Tous les mots qu'on a conservés du monarque moribond durant ces tristes journées, tendaient à une même fin, et n'avaient qu'une pensée, nous dirions mieux qu'un sentiment. Il demandait qu'on le laissât s'éteindre tranquillement, qu'on lui épargnât des efforts dont il ne pouvait avoir que la peine, que l'on ne troublât pas le peu de sommeil qu'il obtenait si rarement pour l'obliger à prendre des aliments ou des remèdes. Un soir pourtant [10 mai] qu'il venait de dormir quelque peu, il s'éveilla en sursaut, chercha des yeux le prince de Condé dans sa ruelle, et lui dit qu'il avait rêvé d'une grande victoire remportée par le duc d'Enghien, son fils, sur les ennemis du royaume. Cette énergie, que semblait lui avoir rendue pour un instant un songe de victoire, il la conserva jusqu'au dernier moment pour les préparatifs d'une sainte mort. Ceux-là le trouvaient toujours prêt, toujours disposé ; loin de leur demander répit, il les sollicitait, les appelait, les dirigeait lui-même. Deux évêques, deux pères jésuites et le père Vincent-de-Paul, étaient toujours près de lui pour lui faire des lectures ou des discours dont il leur donnait le texte. Enfin, le 14 mai 1643, trente-trois ans jour pour jour après la mort de son père, et presque à la même heure, Louis XIII rendit l'âme.

On était dans l'après-midi ; la reine fut conduite aussitôt,

du château neuf où gisait le corps du feu roi, au vieux château qu'elle avait quitté et où était le roi nouveau. Le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la cour l'y suivirent. Le prince de Condé prêta serment, entre les mains du roi Louis XIV, pour la charge de grand-maître de France, qu'il avait recueillie du comte de Soissons et dont il devait commencer l'exercice par les obsèques du défunt. La foule se pressait dans les appartements, encombrait toutes les issues, étouffait la régente qui fut obligée de quitter sa chambre pour respirer. Elle envoya l'ordre à tout le monde de sortir, en faisant prier son beau-frère de rester seul avec elle pour la consoler. Le malheur voulut que cet ordre fût porté encore par le duc de Beaufort, qui, sans emploi, sans autorité pour commander, n'en commandait que plus haut. Le prince de Condé se trouvait compris dans l'exclusion générale. Il prétendit que la volonté de la reine devait lui être signifiée par un capitaine des gardes, et non par le duc de Beaufort qui n'était rien. Le duc répliqua fièrement qu'il ne donnait pas d'ordres, mais que personne ne l'empêcherait d'exécuter ceux de la reine. On apaisa l'un et l'autre, mais le ressentiment demeura.

Le lendemain [15 mai], de bonne heure, deux lettres arrivaient au parlement; l'une pour les gens du roi, l'autre pour la compagnie. Il n'y était pas question de séance royale, de lit de justice. Le roi annonçait seulement à ses officiers la perte qu'il venait de faire, et les engageait à continuer la fonction de leurs charges, « jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu de « lui la confirmation accoutumée. » C'était moins qu'on n'attendait; mais surtout les termes de la lettre, cette espèce de doute qu'elle semblait élever sur l'immutabilité de leurs offices, comme si la survenance d'un règne nouveau pouvait les mettre en péril, causèrent un grand émoi parmi les magistrats. On députa vers le chancelier qui prétendit ne s'être écarté en rien de l'ancien usage, mais qui consentit pourtant à remplacer la formule dont on s'offensait par celle-ci : « jusqu'à ce que vous en ayez fait le serment. » Il s'ensuivit

plusieurs contestations assez aigres entre le chancelier et les gens du roi, ceux-ci insistant pour demander une audience à la reine, l'autre voulant qu'on se contentât de celle qu'il était chargé de leur indiquer pour le jour suivant. Enfin, après qu'on les eut fait longtemps attendre, ils furent admis auprès de la reine où étaient le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier, le secrétaire d'État de Chavigny, « et nul autre. » Elle les écouta avec une contenance toute gracieuse, et leur fit dire ensuite par le chancelier qu'elle recevrait le parlement le lendemain, non par députés, mais en corps, même en robes rouges s'il voulait, toutefois sans l'obliger à rien, et qu'elle se contenterait « qu'il « usât des termes d'obéissance, de respect et de soumission, « avec lesquels les compagnies ont coutume de saluer leur « prince en semblables occasions. » D'où les magistrats conclurent qu'on ne leur demandait plus de serment nouveau, qu'on ne prétendait plus les confirmer dans leurs charges, que, par conséquent, ils avaient gagné leur procès.

Ceci se passait dans le Louvre à Paris ; car, le matin du jour qui suivit la mort de Louis XIII, la reine-mère y avait amené son fils, avec grande escorte et solennité. Le jour après celui-ci [16 mai], le parlement se présenta au Louvre, non pas en corps, mais par députation, non en robes rouges, mais en robes noires « suivant l'ancienne forme. » Dans le compliment que devait prononcer le premier président, il avait été convenu qu'il prierait le roi, dès qu'il le pourrait, de venir tenir son lit de justice, et cela était d'autant plus facile à obtenir que déjà le jour était pris pour cette séance. La reine en effet annonça que, le surlendemain, elle conduirait son fils au parlement, et les deux princes déclarèrent l'un après l'autre que leur intention était de s'y trouver pour « rendre « honneur au roi et à la reine. »

Ce jour venu [18 mai], le jeune roi alla prendre sa place au parlement, ayant à sa droite sa mère séparée de lui par un siége vide, le duc d'Orléans son oncle, le prince de Condé

premier prince du sang, le prince de Conti son second fils, les ducs de Vendôme, d'Uzès, de Ventadour, de Sully, de Lesdiguières, de la Rochefoucauld, de la Force, les maréchaux de Vitry, d'Estrées, de Bassompierre, de Châtillon, de Guiche; à sa gauche l'évêque de Beauvais, seul pair ecclésiastique; à ses pieds le duc de Chevreuse grand-chambellan, et devant lui le chancelier dans sa chaise. Sur le banc des conseillers de la grand'chambre l'archevêque de Paris et l'évêque de Senlis; sur un banc dans le parquet la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, mademoiselle de Vendôme; sur un autre le surintendant des finances, les conseillers d'État et maîtres des requêtes; sur un troisième les secrétaires d'État au nombre de trois; toute la compagnie et le parquet des gens du roi rangés au grand complet dans leur ordre de cérémonie. Le roi, s'étant assis, dit « qu'il était venu au par« lement pour lui témoigner sa bonne volonté et que son « chancelier lui dirait le reste. » La reine parla en peu de mots « de sa douleur qui lui avait ôté toutes les pensées de ce « qu'elle avait à faire, jusqu'au jour où les députés du parle« ment étaient venus supplier son fils de tenir son lit de jus« tice, ce qu'elle avait voulu faire pour témoigner à cette « compagnie qu'en toutes sortes d'occasions elle serait bien « aise de se servir de ses conseils. » Alors le duc d'Orléans, s'adressant à la reine, lui témoigna la satisfaction que tout le royaume devait avoir de son procédé; il rappela ce qu'il avait déjà dit à la députation du parlement, « que l'honneur de la « régence était dû tout entier, non-seulement à sa qualité de « mère, mais aussi à son mérite et à sa vertu, que la régence « lui ayant été déférée par la volonté du roi défunt et par le « consentement de tous les grands du royaume, il ne désirait « pour lui-même d'autre part dans les affaires que celle qu'il « plairait à Sa Majesté de lui donner, et ne prétendait aucun « avantage de toutes les clauses particulières contenues en la « déclaration. » Le prince de Condé loua le duc d'Orléans « de « sa générosité, non-seulement utile, mais nécessaire pour le

« bien et le gouvernement de l'État, dans lequel les affaires « n'ont jamais de succès quand l'autorité est partagée, et « déclara qu'il était pour ce qui le concernait tout à fait de « son sentiment. » On remarqua, dans les expressions dont il se servit, plus de froideur, peut-être parce qu'il avait moins à céder, peut-être aussi parce qu'il cédait de moins bon gré.

Ainsi, dès l'ouverture de la séance et bien avant qu'on eût à recueillir les opinions, le résultat était annoncé; il était convenu que la volonté du roi défunt ne serait pas suivie, qu'on s'en autoriserait seulement pour la reconnaissance du droit attribué à la reine-mère, mais sans aucune des conditions qu'il y avait mises et des précautions qu'il avait cru devoir prendre. Maintenant c'était le tour du chancelier. Sa position était difficile; car il faisait partie du conseil où la déclaration avait été préparée, il était un de ceux à qui elle attribuait une fonction; il ne pouvait désavouer une œuvre à laquelle il avait contribué, et n'était pas assez haut placé pour en abdiquer le profit comme avaient fait les deux princes. Mais dès lors on savait échapper aux embarras par le vague des paroles. Après avoir relevé la gloire du roi défunt, il en promit autant au roi son successeur, formé par les soins de cette grande princesse sa mère. « La reine, dit-il, apporte tant de « grandes qualités et de si éminentes vertus au gouvernement « qu'elle prend du roi son fils et du royaume, qu'elle rendra « le jugement du feu roi glorieux, et les effets qui en naîtront « seconderont ou plutôt surmonteront l'attente publique. « Nous avons donc tout sujet de désirer que cette grande « princesse prenne la régence en main pour la conduite et le « gouvernement de cette monarchie, mais avec cette puissance « et liberté entière, sagement proposée par l'oncle du roi et « secondée de l'avis du premier prince du sang. L'autorité de « cette sage princesse ne saurait être trop grande, puisqu'elle « se trouve entre les mains de la vertu même. Le plus grand « bonheur des monarchies est que ceux qui les commandent « soient libres quand ils sont bienfaisants. » L'avocat-général

Talon, qui avait à parler ensuite, était moins gêné dans son éloquence. Seulement il avait, trois semaines auparavant, requis l'enregistrement de la déclaration qu'on annulait, et recommandé, au nom de l'État, la déférence aux avis de ce conseil qui allait ne plus exister; mais c'était là une pure nécessité de sa charge qu'il avait remplie avec douleur. A présent il pouvait se féliciter de voir la reine « prendre possession « toute libre, pour le bien de l'État, du titre auguste de ré- « gente, afin de maintenir par autorité l'union dans le royaume « et effacer toutes sortes de jalousies, de factions et de partis, « qui naissent facilement quand la puissance est divisée. Nous « savons bien, ajoutait-il, que le conseil, qui est la source de « la sagesse, est aussi l'âme et le nerf du gouvernement, et « que, dans la minorité de nos rois, les princes du sang et « les grands officiers de la couronne sont conseillers de la « régence, avec cette différence que les uns y sont appelés par « naissance et les autres par élection. Mais ce conseil doit être « libre, agissant par persuasion et non par nécessité, puisque, « selon les maximes de la meilleure politique, le jugement de « ceux qui commandent doit être l'arbitre de l'esprit et des « pensées de ceux qui consultent. Toutes les précautions « contraires à cette liberté, et les clauses dérogeantes aux « principes et à l'unité de la monarchie, ne nuisent pas seu- « lement au secret des affaires et à la promptitude de l'exé- « cution, mais elles peuvent être des occasions de division et « des empêchements de bien faire. » En conséquence, il requérait pour le roi que la reine sa mère fût déclarée régente dans le royaume, « conformément à la volonté du roi défunt, » pour avoir le soin et l'éducation de la personne de Sa Majesté et l'administration entière des affaires, pendant que le duc d'Orléans son oncle serait son lieutenant-général dans toutes les provinces du royaume sous l'autorité de la reine, et chef des conseils sous la même autorité, et en son absence le prince de Condé; demeurant au pouvoir de la reine de faire choix de telles personnes que bon lui semblerait, pour délibérer auxdits

conseils sur les affaires qui lui seraient proposées, sans être obligée de suivre la pluralité des voix.

C'était là tout à fait un nouvel établissement de la régence, où la volonté du roi défunt, assez dérisoirement rappelée, ne comptait que pour un seul point, où tout le reste était réglé, sans elle et contre elle, par une volonté souveraine qui se mettait à sa place. Le chancelier prit les avis sur ces conclusions; la reine s'excusa de dire le sien, n'en ayant pas d'autre que les résolutions qui seraient prises par la compagnie. Le duc d'Orléans dit, pour motiver son opinion, que les clauses de la dernière déclaration (qu'il avait pourtant apportée lui-même) lui avaient toujours semblé extraordinaires et sans exemple, que partant il ne fallait pas s'y arrêter. Le prince de Condé donna, pour unique raison de la sienne, la confiance qu'il avait dans les vertus de la reine-mère. Tous les avis suivirent ceux des deux princes, et l'arrêt fut rendu au nom du roi dans les termes dont s'était servi l'avocat-général.

En toute cette solennité, le cardinal Mazarin n'avait point paru; le secrétaire d'État de Chavigny avait laissé vide sa place auprès de ses collègues. Il n'avait été en aucune façon parlé d'eux. Tout le monde les croyait ensevelis l'un et l'autre sous les morceaux de cette déclaration qu'on venait de lacérer. Le bruit courait que le cardinal allait partir ou peut-être était déjà parti pour l'Italie. Lorsque la cour se pressa le soir au Louvre, radieuse et triomphante, autour de la reine, on apprit que le premier usage qu'elle avait fait de son pouvoir avait été de nommer le cardinal Mazarin chef de son conseil, et de confirmer le comte de Chavigny dans la place qu'il y avait. On raconta même que le cardinal s'était longtemps fait prier, qu'il n'avait accepté enfin qu'à la condition de se retirer dès que la paix générale serait conclue. A la façon dont les négociations avaient marché jusqu'ici, c'était déjà donner une assez honnête durée à son ministère, et ne pas trop engager sa parole. Tout le monde se regarda; les impatients qui voulaient une réaction furent confondus; les habiles sourirent en voyant le

règne nouveau commencer par une déception ; le parlement estima que la reine avait légitimement usé de l'autorité qui lui avait été déférée ; le peuple, qui avait appris que le feu roi s'était occupé de la paix, qui avait entendu parler de paix dans le lit de justice, à qui l'on disait que la reine avait pris un ministre tout exprès pour faire la paix, se crut au comble du bonheur. Presque aussitôt on eut la nouvelle d'une grande victoire remportée [19 mai] sur les Espagnols devant Rocroy par le duc d'Enghien, qui avait, pour son début, sauvé une ville assiégée, défait les meilleures troupes d'Espagne, tué son plus vieux général, jeté sur le champ de bataille six mille ennemis morts, fait pareil nombre de prisonniers, pris vingt canons, cent soixante-douze drapeaux, quatorze cornettes et deux guidons. Alors il n'y eut plus dans tout le royaume qu'un seul sentiment de joie et d'orgueil. Chacun demeura persuadé que le ciel prenait sous sa protection cette régence d'un aspect déjà si gai, si riant, où tout était jeune, gracieux, élégant et respirait le plaisir, ce gouvernement d'une femme et d'un enfant, qui produisait dès les premiers jours des héros et des triomphes.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

LIVRE DIX-SEPTIÈME

CHAPITRE I

État du royaume au commencement de la régence. — Bataille de Rocroy. — Situation de la cour. — Les amis de la reine. — Changement dans le ministère. — Le duc de Beaufort et les Importants. — Retour de la duchesse de Chevreuse. — Ambassade pour la paix. — Siége et prise de Thionville. — Progrès de la cabale des Importants. — Complot contre le cardinal Mazarin. — Querelles de femmes. — Arrestation du duc de Beaufort. — Le parti des Importants dispersé. — Le duc d'Enghien revient de l'armée.

[1643]

Maintenant, la France avait un roi, âgé de moins de cinq ans, qui s'appelait Louis XIV; auprès de lui, grandissait, comme un espoir et comme une ressource, son frère, Philippe, duc d'Anjou, de deux années plus jeune : l'un et l'autre sous la garde d'une mère, régente absolue du royaume. Cette royale famille se tenait à Paris, dans le Louvre, entourée de ses serviteurs, au milieu d'une population joyeuse et dévouée. Les restes du monarque défunt n'étaient pas là, comme à l'or-

dinaire, pour attrister les premiers jours d'un nouveau règne. Dès le lendemain de la mort de Louis XIII, le château de Saint-Germain, où son corps reposait inanimé, était devenu désert. La foule des princes, des courtisans, des seigneurs, avait suivi la reine à Paris. Tel avait été l'empressement général à s'éloigner de la funèbre demeure, qu'à grand'peine avait-on pu retenir en ce lieu trois personnages nécessaires pour autoriser l'ouverture du corps. Il y fallait, suivant le cérémonial, un prince, un officier de la couronne et le premier gentilhomme de la chambre. Ce fut un étranger de maison souveraine, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, qui remplit ce devoir [15 mai], avec le maréchal de Vitry et le marquis de Souvray. Le cœur du feu roi fut remis aussitôt aux mains des jésuites, ses entrailles portées à Notre-Dame de Paris, et, cinq jours après sa mort [19 mai], son cadavre, accompagné seulement, comme c'était la volonté du défunt, de ceux qui avaient composé sa maison, s'acheminait tout droit de Saint-Germain vers l'église de Saint-Denis, où il devait attendre, pendant plus d'un mois, la cérémonie de ses obsèques. A ce dernier acte dans lequel figurait le nom de Louis XIII, reparut le nom de Richelieu. Le cardinal de Lyon, frère du ministre, qui, depuis plusieurs années, résidait le plus souvent dans son diocèse, s'y livrant à de bonnes œuvres mêlées de quelque singularité, vint reprendre [22 juin], sur le cercueil de son maître, ses fonctions de grand-aumônier.

Mais, en ce moment, il existait peu de sympathie pour un deuil, peu d'attention pour des funérailles. Paris était en fête. L'entrée de son jeune roi, la proclamation de la régence « libre « et entière » dans la personne de la reine, la victoire de Rocroy, toutes ces nouveautés avaient emporté les esprits dans une sorte d'ivresse. A la dernière surtout, il ne manquait rien de ce qui remue fortement l'esprit des hommes. L'étrange vision qui avait annoncé au roi mourant un combat et un triomphe, l'à-propos soudain de l'événement, l'âge du vainqueur, justifiaient assez ces transports immodérés que ré-

veille si facilement en France le récit des exploits militaires. Il y avait alors, au collége de Navarre, un jeune homme de seize ans, qui étudiait en philosophie; arrivé dans Paris, peu de mois auparavant, tout exprès pour y voir rentrer et mourir le cardinal de Richelieu. Cet écolier se nommait Jacques-Bénigne Bossuet. Quand on l'entend, presque un demi-siècle plus tard, du haut de la chaire apostolique, empruntant à la poésie ses plus riches images pour raconter la première victoire du grand Condé, on ne peut douter que sa jeune imagination n'ait été, dès ce temps, saisie de cet enthousiasme qui se reproduisait, dans sa vieillesse, avec des paroles si magnifiques. L'histoire a des mouvements moins passionnés, et voici ce que lui fournissent les narrations contemporaines sur cette brillante ouverture d'un règne et d'une renommée.

La dernière campagne, du côté des Pays-Bas, avait laissé l'armée du comte d'Harcourt et du maréchal de Guiche en possession des places précédemment conquises, moins Lens et la Bassée. L'ennemi, rentré sur son territoire, s'y rendait fort et nombreux pour une expédition nouvelle, que devait commander encore le vainqueur de Honnecourt, don Francisco de Mello, avec le général Beck et le comte de Fuentès. Vers la fin de la vie de Louis XIII, il avait été résolu d'opposer à cette invasion, qu'on prévoyait, le nom et l'ardeur d'un jeune chef d'armée, prince du sang, dont la présence devait attirer sous le drapeau toute la noblesse. On avait d'ailleurs attaché à ses côtés, pour lui donner aide et conseil, le marquis du Hallier, devenu maréchal de Lhôpital et lieutenant-général de l'armée. Sous ses ordres servaient, comme maréchaux de camp, les sieurs de Gassion, de la Ferté-Senneterre et d'Espenan. L'armée du maréchal de Guiche, rassemblée autour d'Arras, se tenait à sa disposition. Les ennemis étaient déjà en campagne, lorsque le duc d'Enghien [avril] put se rendre à son poste, dans Amiens. Ils marchaient par corps séparés, sur divers points de la frontière dont ils inquiétaient les places, de manière à déconcerter les secours. Enfin on les vit joindre

toutes leurs forces, et s'arrêter [10 mai] devant Rocroy; c'était donc une conquête qu'ils allaient tenter sur le sol français. La ville était faible et mal pourvue : vingt-huit mille hommes des meilleurs soldats de l'Espagne entouraient ses murailles. Mais le duc d'Enghien avait promptement rassemblé ses troupes, tirées toutes fraîches de leurs garnisons, et, de son camp, porté vers Saint-Quentin, il observait les progrès des Espagnols. Lorsqu'il fut assuré de leur dessein, il s'avança en toute hâte, par Guise et Aubenton, vers Rocroy, et s'arrêta au village d'Aubigny, où il compta son armée, forte de dix-huit mille hommes d'infanterie et de sept mille chevaux. Dans sa route, il apprit la mort du roi, et il est probable que cette nouvelle, au lieu de le décourager, lui fit seulement voir son commandement affranchi de toute surveillance. Il assembla donc le conseil [17 mai], et proposa le secours de la ville à force ouverte. Jean de Gassion, qui venait d'y jeter une centaine d'hommes, fit rapport de l'état du siége. Tous les officiers, hors lui et le baron de Sirot, premier mestre-de-camp de la cavalerie, furent d'avis de tenter seulement l'introduction d'un renfort. Le duc prit sur lui de combattre. En conséquence, il poursuivit son chemin en ordre d'attaque, et se trouva, le lendemain [18 mai] devant les Espagnols qui, au lieu de disputer le chemin, se tenaient prêts à la bataille, laissant derrière eux la ville assiégée, et déchargeant leurs canons sur les Français, à mesure qu'ils s'étendaient dans la plaine. Alors ces deux armées, résolues à mesurer leur puissance meurtrière, passèrent tout le soir, toute la nuit, l'une en face de l'autre, se touchant presque, et attendant le jour qui devait éclairer cette lutte, en effet semblable à celle de « deux braves en champ clos. » Suivant les uns, le prince s'endormit et s'éveilla le dernier ; d'autres, au contraire, le louent de n'avoir pris aucun sommeil. L'engagement devait avoir lieu dès le lever du soleil; car on avait su par un transfuge que le corps du général Beck, détaché de l'armée espagnole, devait venir la joindre, et on voulait le prévenir. Aux

premières lueurs du matin [19 mai], le duc parcourut les rangs de ses soldats, leur donna son nom pour mot de ralliement, et fit sonner ou battre la charge. Des deux côtés, on était prêt. L'aile droite des Français, emportée par la fougue du sieur de Gassion et par celle du prince, renversa ce qui était devant elle ; mais leur aile gauche plia. Le marquis de la Ferté-Senneterre, qui la menait, fut blessé et pris. Le maréchal de Lhôpital, en essayant de la rallier, eut le bras cassé. Alors le baron de Sirot, sans en attendre l'ordre, fit donner la réserve qu'il commandait, et « fut si heureux, comme il « dit avec modestie, que de soutenir l'ennemi et même de le « repousser rudement. » Maintenant le centre des Espagnols se trouvait pressé entre le duc d'Enghien victorieux, et le baron de Sirot qui venait de réparer un échec. Leur aile gauche n'existait plus ; leur aile droite, entraînée par un premier succès, avait reculé en désordre. Ce qui restait de leurs troupes était la vieille infanterie d'Espagne, formée aux guerres des Pays-Bas, et composée de quatre mille cinq cents hommes en quatre régiments, jusque-là immobile et serrée, ne s'ébranlant ni pour la poursuite ni pour la déroute. Elle fut attaquée plusieurs fois en tête, en flanc, par derrière, et repoussa, pendant deux heures, tous les assauts. Son général octogénaire, le comte de Fuentès, qui se faisait porter en litière devant le front de cette forteresse vivante, fut jeté mort par terre. Enfin le terrible bataillon se rompit, laissant deux mille morts et deux de ses colonels sur la place. La perte totale des Espagnols s'élevait à six mille hommes ; un nombre presque égal de prisonniers demeurait entre les mains du vainqueur, qui paya sa victoire par la mort de deux mille des siens. Le général Beck, précipitant sa marche, n'arriva que pour recueillir les fuyards et protéger leur retraite jusqu'à Marienbourg. Rocroy était délivré, la frontière de France préservée, et la fortune laissait au jeune héros toute la gloire du combat, toute la conduite de l'armée ; car le maréchal de Lhôpital et le marquis de la Ferté-Senneterre, retiré des mains de l'en-

nemi, avaient tous deux des blessures à guérir. Cinq coups de mousquet pourtant avaient porté sur la personne du prince, mais pour ne lui faire qu'une meurtrissure.

Telle était l'assistance qui venait de loin à la régence, et rien auprès d'elle ne lui était sujet d'alarme. L'oncle du roi, si souvent coupable, tant de fois pardonné, gardait encore assez de l'humiliation qu'il avait subie, pour ne pas être de longtemps redoutable. L'estime où l'on tenait alors le duc d'Orléans se trouve toute entière dans un mot du prince de Guéméné, homme d'esprit qui méritait d'être connu autrement que par sa femme. Un jour que Gaston lui tendait la main pour l'aider à descendre d'une estrade, qu'on appelait aussi un échafaud : « Je suis, lui dit-il, le premier de vos « amis à qui vous ayez rendu ce service. » Le seul mérite dont on eût pu jusqu'ici lui faire honneur, sa louable fidélité pour la femme qu'il avait épousée en Lorraine, perdait maintenant de son intérêt. La princesse Marguerite était entrée en France d'après la permission donnée par le feu roi. Une nouvelle célébration de leur mariage avait eu lieu [26 mai] au château de Meudon, le jour même de son arrivée, en telle sorte que, de cette longue aventure, il restait seulement un ménage régulier entre deux époux, désabusés de leur première passion, séparés depuis neuf ans, vieillis loin l'un de l'autre, et presque embarrassés de se retrouver devant un monde railleur, à qui l'objet de cet amour si constant semblait passablement maussade. Le prince de Condé ne demandait que de l'argent ; le duc d'Enghien avait goûté de la gloire; le duc de Longueville, remarié depuis un an à la fille du prince de Condé, pouvait se tenir content de l'honneur qu'on lui avait fait en le choisissant pour traiter de la paix générale. Les exilés, les bannis, les fugitifs revenaient de toute part, sans s'inquiéter des arrêts rendus contre eux, et que le parlement annulait à loisir. Jamais la cour n'avait été plus nombreuse et plus belle, plus jeune et plus riante. Tout l'ennui, toute la terreur, qui avaient pesé si longtemps sur ces nobles

existences vouées à l'éclat et au plaisir, augmentaient encore le charme de cette couronne d'enfant, soutenue par une femme, autour de laquelle on les voyait se rassembler et reprendre leur splendeur. Le parlement, fier d'avoir fait un acte d'autorité souveraine et de révoquer chaque jour des condamnations, accueillait encore dans son sein tous ceux qu'on en avait éloignés, même le président Lecoigneux, qui venait siéger à côté de son successeur. Le peuple attendait la paix, et, pour patienter, il s'enorgueillissait de la victoire. Tout cela ressemblait singulièrement à ce qu'on appelle le bonheur public, et les satisfactions particulières ne manquaient pas pour se mêler à la joie universelle. « On donnait tout, on « ne refusait rien, » dit le cardinal de Retz. Un courtisan déclarait que toute la langue française se réduisait maintenant à ces cinq petits mots : « La reine est si bonne. » Il y avait alors peu de gens pour témoigner qu'ainsi avait commencé la régence de Marie de Médicis ; et, s'ils s'étaient avisés de ce souvenir, on ne les eût certainement pas écoutés ; ils n'auraient fait que de l'histoire.

L'unique embarras qui pût dès lors frapper un esprit exercé au maniement des affaires humaines, était celui qu'on rencontre dans tous les changements de règne, de système ou de faveur, dans toutes les successions de personnes qui n'ont pas à continuer seulement le passé, mais qui sont obligées, ou qui promettent d'en réparer les torts ; c'était la difficulté de contenter ses anciens amis, et la nécessité plus ou moins prochaine de sévir contre eux. Il n'y a peut-être pas, dans toute la suite des temps, une révolution, grande ou petite, qui n'ait commencé par là son établissement. La reine Anne d'Autriche avait eu cette fortune, en ses mauvaises années, que beaucoup de gens, souvent sans son aveu, s'étaient compromis pour elle, et que le plus grand nombre de ses vrais serviteurs lui avaient gardé leur foi. De plus, tous ceux que la disgrâce avait frappés, sous le gouvernement du cardinal de Richelieu, croyaient pouvoir lui demander de la reconnais-

sance pour ce qu'ils avaient souffert, comme s'il y eût eu entre les victimes une sorte de communauté dont le règne présent devait être le bénéfice. Dans cette disposition turbulente, la haine et la cupidité se combinaient à part égale. On voulait avoir, mais on voulait ôter. Même chez ceux qui n'avaient rien perdu, il y avait jalousie contre ceux qui avaient gagné, et les plus désintéressés croyaient n'attendre que justice, en exigeant qu'on dépossédât les créatures de l'ancien ministère. Dès les premiers jours, et dans l'intérieur de sa maison, la régente avait commencé en quelque sorte les réparations de l'amitié. La marquise de Senecey [1er juin] reprit auprès d'elle sa charge de dame d'honneur, occupée par la comtesse de Brassac qui fut renvoyée en Poitou, quoique la reine eût fini par l'estimer. La marquise fut encore nommée [10 juin] gouvernante du roi. Madame de Hautefort fut rétablie dame d'atours de la reine ; son domestique de la Porte devint premier valet de chambre du roi. Mais, dès ce moment aussi, on put voir que les mouvements de son affection seraient tempérés par une prudence qui passerait bientôt pour de l'ingratitude, et qui peut-être en avait déjà l'instinct. Le marquis de Châteauneuf, prisonnier dans Angoulême depuis dix ans, prisonnier pour des torts commis à la suite de la reine, et de complicité avec ses plus chers confidents, eut seulement permission [25 mai] « de se retirer en telle de ses « maisons des champs qu'il voudrait. » Il parut croire, et on lui fit entendre sans doute, que c'était là un restant d'égards pour la volonté du feu roi, qui faisait durer sa captivité jusqu'à la paix. Il s'installa donc le plus près qu'il put de la cour, à Montrouge. C'était se mettre à portée de la faveur, mais aussi sous la main des cabales.

Cependant le ministère demeurait comme le défunt roi l'avait établi, mais humble, faisant le moins de bruit qu'il était possible, incertain de sa durée, et laissant passer pardessus sa tête les joies bruyantes, les félicitations, les bravades, tout le tumulte de l'avénement. La conscience de tout le

monde était qu'il ne se conserverait pas entier, et celle des ministres ne pouvait balancer que sur le choix de celui d'entre eux dont la retraite devenait nécessaire. La première place n'était plus à disputer ; elle demeurait au cardinal Mazarin. Il est vrai que la reine avait en même temps fait entrer dans son conseil, avec le titre de ministre d'État, son premier aumônier, l'évêque de Beauvais, en qui tous les témoignages s'accordent à reconnaître une intelligence fort médiocre et une extrême probité ; mais on ne lui avait donné aucune action dans les affaires, et son influence se renfermait dans la répartition des grâces, dans cette espèce de gouvernement domestique où se complaisent les petits esprits. Le cardinal Mazarin lui en abandonnait tout l'honneur, et paraissait se résigner au travail ingrat du cabinet, aux ordres pour les chefs d'armée, aux instructions pour les négociateurs. Le secrétaire d'État chargé de la guerre était trop nouveau pour qu'on lui voulût beaucoup de mal. Michel le Tellier restait donc aussi hors de question. Des trois personnes qui formaient, avec le cardinal Mazarin, le conseil imposé par le feu roi à la reine, et qu'on appelait spirituellement « les collaté- « raux de la régence, » le chancelier semblait le plus exposé. On le méprisait pour sa soumission aveugle aux caprices violents du cardinal de Richelieu ; on le détestait pour sa propre rudesse ; on l'accusait encore de s'être prodigieusement enrichi par voies illicites. Les gentilshommes lui reprochaient la mort récente du marquis de Cinq-Mars ; mais, avec plus d'amertume encore, les gens de lettres lui demandaient compte du meurtre juridique qui leur avait enlevé François-Auguste de Thou. Il était haï du parlement, qu'il avait maltraité en toute occasion, lui, sorti des rangs de cette compagnie. Cependant il fut épargné, par le motif surtout qu'en lui retirant les sceaux, il aurait fallu les donner au marquis de Châteauneuf. Il y avait assez peu de griefs contre le surintendant des finances Bouthillier ; ce fut lui qu'on renvoya. Son emploi fut donné [10 juin] en commun au président le Bailleul, servi-

teur particulier de la reine, et au comte d'Avaux, qui devait bientôt aller en Allemagne comme l'un des plénipotentiaires pour la paix générale. Cette disgrâce partielle, dont personne n'a daigné indiquer le prétexte, semblait ne pas atteindre le comte de Chavigny, fils du surintendant et secrétaire d'État, il eut la fierté de vouloir la partager, et offrit la démission de sa charge. Il se trouva aussitôt quelqu'un pour en acheter le titre. C'était le comte de Brienne, qui avait exercé déjà cette fonction pendant vingt-huit ans, et qui avait eu la précaution de se retirer trois mois avant la mort de Louis XIII, pour se trouver, sous le règne suivant, en posture d'opprimé : ministre secondaire et obscur, aussi docile qu'un autre au vouloir puissant de Richelieu, mais qui savait habilement s'excuser, où il fallait, d'avoir obéi. Il s'était donné à la reine pour un homme qui ne voulait suivre que ses intérêts, et elle le récompensa de sa bonne intention en lui permettant [23 juin] d'acheter la charge du comte de Chavigny, c'est-à-dire le département des affaires étrangères. Alors le ministère fut complet, et l'on put voir à quelles conditions le cardinal Mazarin s'y était maintenu. Le surintendant et son fils devaient en quelque sorte payer sa rançon; or c'étaient les deux plus anciens amis qu'il eût trouvés en France.

Mais, à côté du conseil, il y avait l'intimité, et il parut bientôt impossible de mettre d'accord ces deux influences. Le duc de Beaufort ne voulait pas descendre des hautes espérances où quelques jours de confiance l'avaient élevé. Pour avoir eu à garder dans une chambre deux enfants que personne ne menaçait, il se faisait valoir beaucoup plus que s'il eût gagné la bataille de Rocroy. Il avait repoussé avec mépris toutes les avances du cardinal, et ne reconnaissait d'autre ministre que l'évêque de Beauvais. Sa petite cour se recrutait de tous ceux qui ne trouvaient pas leur compte dans le nouvel établissement, et de quelques esprits chagrins qui persistaient dans leur ressentiment contre les survivants de l'ordre ancien. Dans ce nombre on retrouvait le vicomte de Fontrailles, cet

habile agent de la dernière conspiration, qui s'était enfui si à propos. Il ne pouvait comprendre que, la chance ayant tourné, le duc d'Orléans, son maître, ne poussât pas à bout la clientèle du ministre qui l'avait si peu ménagé. Le prince de Marsillac avait bien de ce côté quelques engagements ; mais la supériorité de sa raison l'empêchait d'y entrer trop avant. Il nous apprend lui-même ce fait très-curieux, qu'aux yeux des mécontents « c'était un crime de voir le cardinal, » et qu'il fut contraint, pour ne pas encourir tout à fait leur réprobation, de se faire ordonner par la reine les civilités qu'il avait à lui rendre. L'abbé de Retz avait été sollicité aussi de se lier avec eux ; mais la reine venait de lui accorder [8 juin] la coadjutorerie de l'archevêché de Paris, et il se croyait encore sous le lien de la reconnaissance. Il s'était fait d'ailleurs, hors de la justice et du devoir, une règle de conduite, et ses études lui avaient appris qu'il y avait des temps où « il n'était pas « séant à un honnête homme d'être mal avec la cour. » Il refusa donc, dit-il, d'entrer dans cette cabale, composée, c'est lui qui la désigne ainsi, de « quatre ou cinq mélancoliques, « qui avaient la mine de penser creux. » Le public aussi l'avait jugée à sa manière, en appelant ceux qui la formaient « les Importants. »

Cependant rien ne paraissait encore terminé, et le ridicule même, qui va si vite en France, n'était pas tout à fait acquis au parti du duc de Beaufort, tant qu'on restait incertain sur la position qu'allait prendre la duchesse de Chevreuse. La déclaration du roi lui fermait le royaume pendant toute la durée de la guerre, et, même après la paix, lui interdisait l'approche de la cour. Il n'était pas possible que la reine obéît à cet excès de haine ; mais la question était de l'accueil qu'on lui ferait et du degré d'affection qu'elle allait retrouver chez son amie, devenue maîtresse absolue d'un royaume où elle avait autrefois partagé seulement ses ennuis. Il avait été facilement accordé qu'elle reviendrait ; on avait envoyé à Bruxelles l'intendant de sa maison pour la chercher ; elle s'était mise

en route [6 juin] dans un appareil presque triomphal, suivie de vingt carrosses qui l'escortèrent hors de la ville ; elle avait traversé le pays espagnol, la frontière et les villes de France, en recevant partout de grands honneurs ; elle était ainsi parvenue jusqu'à Roye, lorsqu'elle vit arriver à sa rencontre [12 juin], deux journées de chemin avant le lieu où son mari l'attendait, le prince de Marsillac, non pas le plus vieux, mais le plus sensé de ses amis. Il venait l'engager à ne se pas méprendre sur l'état présent de la cour, à ne compter que modérément sur son crédit auprès de la reine, à quitter ce qu'il y avait de trop familier dans ses anciennes habitudes, surtout à ne pas manifester une extrême aversion pour le nouveau ministre. La duchesse l'écouta, promit de suivre ses avis, continua son chemin, prit en passant son mari auprès de Senlis, et vint saluer la reine au Louvre [14 juin]. Toute la cour était attentive. La reine, qui avait eu le temps de se préparer, la reçut « avec beaucoup de marques d'amitié. » La Gazette publia que dix années de fatigues et de chagrins n'avaient apporté aucun changement à sa beauté. Mais on s'aperçut bientôt qu'il y avait de la froideur, de la contrainte, dans le commerce des deux amies. La reine trouvait à la duchesse des défauts qu'elle n'avait pas remarqués autrefois, et que n'excusait plus la jeunesse. « La souveraine, dit madame « de Motteville, était devenue sérieuse et dévote ; la favo- « rite était demeurée dans les mêmes sentiments de ga- « lanterie et de vanité. » C'est à peine s'il était besoin d'un intérêt politique pour brouiller complétement deux femmes ainsi disposées. Toutefois le cardinal Mazarin s'empressa d'offrir ses services à la duchesse, et de lui demander un peu de bonne volonté. Celle-ci prit au sérieux cette posture suppliante et fit ses conditions. Ce qu'elle exigeait, on doit le dire, était pour ses amis. Il lui fallait le rétablissement du marquis de Châteauneuf, un gouvernement au prince de Marsillac, la restitution de celui de Bretagne au duc de Vendôme. Le cardinal se défendit avec tout l'art de la coquetterie la plus

raffinée, ne rebutant pas celle qui le pressait, faisant toujours espérer et n'accordant rien. Au bout de quelques semaines, la duchesse de Chevreuse n'avait plus qu'une colère impuissante à porter dans la cabale du duc de Beaufort.

Maintenant on pouvait songer aux affaires de l'État. Elles avaient alors un double objet : la négociation de la paix et la continuation de la guerre. Les préliminaires arrêtés à Hambourg en 1641 ayant été ratifiés en 1642, et l'échange des passeports opéré au commencement de cette année, la double conférence de Munster et d'Osnabruck devait s'ouvrir le 15 juillet. On apprenait que de toute part les négociateurs des différentes puissances s'acheminaient vers l'un ou l'autre lieu de réunion ; la France avait donc à faire partir les siens. Le cardinal Mazarin avait été destiné d'abord à cette grande mission ; mais depuis il lui était échu tout un royaume à gouverner. Le comte de Chavigny [25 mars] dut ensuite le remplacer, et il parut d'abord fort réjoui de cet honneur ; mais, en y réfléchissant mieux, il jugea trop périlleux pour sa fortune de quitter la cour au moment où une révolution s'y préparait. Plus tard, lorsqu'il se démit de sa charge, on lui offrit encore [4 juillet], comme un dédommagement honorable, le voyage d'Allemagne ; mais, le départ ne se faisant pas vite, il eut le temps de se rétracter, et le cardinal Mazarin lui-même jugea convenable de le retenir. Le duc de Longueville [8 mai] avait été déclaré, par le feu roi, chef de la députation, où devait nécessairement figurer le comte d'Avaux, signataire du traité préliminaire, et dès longtemps versé dans la connaissance de tous les intérêts qui partageaient l'Empire. Le titre de surintendant des finances qu'on venait de lui donner n'avait d'autre but que de relever sa position aux yeux des étrangers. On lui adjoignit [15 septembre] le comte Abel Servien, ancien secrétaire d'État, longtemps employé sous le cardinal de Richelieu, et qui s'était retiré depuis sept ans de la cour sans qu'on puisse trouver à sa disgrâce d'autre

motif que celui donné par le comte de Brienne, savoir « qu'il « était soupçonné d'avoir rapporté au premier ministre quel- « que chose qui avait été dit dans la chambre du roi. » Le comte Servien était donc un de ceux qui demandaient à être réintégrés, et il avait eu quelque désir de la charge obtenue par le comte de Brienne. Le cardinal Mazarin l'avait connu en Piémont, où il avait habilement négocié, dans l'année 1631, le traité de Chierasco. Il le fit choisir pour troisième plénipotentiaire, et se crut assuré d'une intelligence plus étroite avec celui des trois ambassadeurs qui lui devait sa nomination. On avait depuis longtemps reçu en France [8 juillet] les passeports délivrés par l'empereur, auquel ce titre, jusque-là contesté, fut désormais reconnu. On y avait annoncé presque aussitôt [11 juillet] que les ambassadeurs se préparaient à partir; mais ce fut seulement trois mois après le jour fixé pour la réunion [12-20 octobre] qu'ils se mirent en route, et encore ne prirent-ils pas le droit chemin pour arriver là où ils étaient attendus par les plénipotentiaires de l'empereur et de l'Espagne, déjà rendus à leur poste. Ils devaient passer par les Provinces-Unies pour y renouveler l'alliance de la France avec la république, comme on l'avait déjà fait avec la Suède et le landgrave de Hesse, afin d'apporter dans le congrès un accord de tous les intérêts, rafraîchi en quelque sorte par de récents traités. Ils furent arrêtés quelque temps à Mézières, par le refus que faisaient les Espagnols, gardiens de cette frontière, de donner passage aux envoyés de Portugal et de Catalogne, qui se cachaient derrière la députation française; mais enfin ils obtinrent de continuer leur marche sans rendre compte de leur suite, et ils arrivèrent en Hollande [novembre] où ils trouvèrent plus d'embarras qu'on ne pouvait raisonnablement en prévoir. Le résultat de tous ces retards fut d'ajourner l'espoir de la paix, de tenir le congrès en suspens, et de donner à la maison d'Autriche quelques prétextes pour accuser la France de vouloir éterniser la désolation de l'Europe; le cabinet français se défendait en disant

que le seul moyen de faire un traité durable était de prendre ses mesures pour n'y pas être trompé.

Et cependant la guerre continuait sur tous les points. Après la victoire de Rocroy, qui mettait le royaume à couvert, on ne pouvait manquer de tenter une nouvelle conquête sur le territoire ennemi. Le duc d'Enghien avait ramené son armée à Guise, et l'on était en doute de la direction qu'il allait prendre. Il soumit à la cour et lui fit approuver le dessein d'assiéger Thionville. Pendant qu'il s'emparait de quelques petites villes du Hainaut, le marquis de Gesvres fut envoyé de Reims [8 juin] avec un corps de neuf mille hommes, détaché de l'armée de Champagne, pour reconnaître la place. Le duc d'Enghien y mena bientôt, en grande hâte, une partie de ses troupes, dont il laissa le reste [14 juin] au baron de Sirot, nommé maréchal-de-camp, pour venir le joindre plus lentement avec l'artillerie et le bagage. Malgré le secret de l'entreprise, la feinte expédition contre le Hainaut qui en couvrait les préparatifs, et la promptitude de l'exécution, la ville menacée avait reçu deux fois des secours, d'abord avant la venue du marquis de Gesvres, puis [17 juin] à travers un de ses quartiers. Toutes les forces des assiégeants s'y trouvèrent bientôt réunies [28 juin] par l'arrivée du baron de Sirot et du train qu'il conduisait. Après vingt jours de travaux, pendant lesquels on avait eu à repousser deux sorties, la tranchée fut ouverte [8 juillet], et bientôt le canon battit rudement les remparts. Les attaques eurent lieu avec plus de pétulance que l'usage des siéges ne le voulait, le prince soutenant par raisons et par exemples que la savante lenteur des opérations est encore ce qu'il y a de plus meurtrier pour les soldats, à cause des maladies et des autres accidents qui surviennent. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est que sa méthode un peu brusque coûtait plus cher aux officiers, dont il périt un assez grand nombre dans les divers combats. En un même jour [4 août] deux maréchaux-de-camp, le sieur de Gassion et le marquis de Gesvres, furent mis hors de service, le premier

blessé à la tête d'une mousquetade, le second tué par l'explosion d'une mine qui avait tardé à prendre feu. Alors le duc d'Enghien voulut bien soumettre son ardeur à quelques précautions. Il poussa donc plus profondément ses mines, et en fit connaître l'état au gouverneur de Thionville, qui consentit [8 août] à capituler. On lui accorda des conditions honorables qui furent exécutées fidèlement, et les Français [10 août] prirent possession de cette ville, dont la conquête devenait plus précieuse par le souvenir du désastre éprouvé, quatre ans auparavant, à la vue de ses remparts. La Gazette de France attribua surtout ce glorieux succès à la bonne discipline du camp, « où aucun régiment n'entrait en garde qu'il « n'allât auparavant recevoir la bénédiction du saint-sacre- « ment et pratiquer tous les actes de piété, par la direction « de six pères jésuites et autres religieux. » Cependant il ne paraît pas que ces témoignages de dévotion aient tout à fait rassuré les assiégés. La capitulation portait expressément « que les personnes ecclésiastiques pourraient se retirer avec « leurs biens et meubles, et que celles qui voudraient de- « meurer auraient pleine liberté d'exercer les offices dépen- « dant de la foi catholique. » Malgré une promesse si injurieuse pour un général et des troupes professant la même religion, les capucins de la ville ne voulurent pas encore se fier au vainqueur, et suivirent la garnison à Luxembourg. La prise de Thionville fut célébrée à Paris [18 août] par un Te Deum solennel dans l'église de Notre-Dame.

Le duc d'Enghien demeura trois semaines dans sa conquête, qu'il remit en état de défense, et il la laissa sous la garde d'un gouverneur, avec deux mille hommes de garnison, pour aller reprendre Sirk sur la Moselle, place de l'électorat de Trèves, dont les Espagnols s'étaient emparés en 1635. Il s'en rendit maître en trois jours [3 septembre], passa la Moselle, et s'achemina vers Longwy, en allant de sa personne [4 septembre] braver le général Beck jusqu'à la porte de Luxembourg. Il ne parut pas possible d'ajouter encore une

ville à celles qu'on avait prises, et l'armée fut distribuée dans la Lorraine pour s'y reposer, pendant que son jeune chef allait [15 septembre] se montrer à cette cour, si pleine de son nom, qu'il n'avait pas vue depuis le nouveau règne. Il y trouva encore un sujet de joie : six semaines auparavant, pendant qu'il dirigeait ses batteries sur les bastions de Thionville, la duchesse sa femme [29 juillet] lui avait donné un fils, dont le cardinal Mazarin fut le parrain, comme il l'avait été du roi.

Mais ce n'était là qu'un événement de famille, rendu plus intéressant par une heureuse rencontre du hasard. Il s'en était accompli un autre, précipité sans doute par son approche, et qui avait alors toutes les conditions d'un fait politique. La régence d'Anne d'Autriche avait déjà consommé ce premier acte que nous avons signalé comme le début nécessaire de tous les pouvoirs nouvellement établis. Ses amis les plus chauds, les plus purs, les plus exclusifs, les plus irréconciliables avec ceux qui lui avaient été contraires, venaient d'encourir sa disgrâce ; la cabale des Importants était dissipée. Depuis l'arrivée de la duchesse de Chevreuse et les efforts adroitement inutiles du cardinal Mazarin pour la gagner, les relations entre le parti boudeur et la reine avaient pris ce caractère d'aigreur que l'intervention d'une femme devait naturellement y apporter. Le duc de Beaufort n'était pas seulement un mécontent, obstinément attaché aux idées de réaction et persévérant dans les vieilles rancunes ; il était aussi l'amant déclaré de la duchesse de Montbazon, qui faisait cause commune avec la duchesse de Chevreuse, fille de son mari. Ces deux dames, dont la plus jeune portait le titre de belle-mère, attiraient à elles ce qu'il y avait de plus galant hors de l'armée, et offensaient la reine par le bruit de leurs moqueries contre le cardinal-ministre. De son côté, le duc de Beaufort ne négligeait rien pour se faire considérer comme un profond machinateur de complots : « On tenait cabinet mal à propos, disent les Mémoires « du cardinal de Retz ; on donnait des rendez-vous sans sujet; « les chasses même paraissaient mystérieuses. » Le cardinal

de Retz pourtant ne pense pas que les choses aient été poussées jusqu'à une entreprise sérieuse contre la vie du ministre ; et il faut remarquer en passant qu'il est moins retenu quand il s'agit d'affaires où il a pu s'attribuer un rôle. Ce n'est pas sa faute, en effet, si l'on doute un peu, ou plutôt si l'on est conduit, par la rigueur des faits avérés et malgré le charme de son récit, à ne rien croire d'une certaine conspiration qu'il prétend avoir formée lui-même pour se défaire du cardinal de Richelieu par un assassinat. Ici, au contraire, il est constant que des propositions de meurtre avaient eu lieu entre le duc de Beaufort et ses confidents. C'était d'ailleurs une tradition du dernier règne, et l'on sait que les partis procèdent toujours par imitation de leurs devanciers. Un de ceux qui étaient entrés dans ce dessein, Henri de Campion, nous en a laissé un témoignage tout à fait sincère. Comme l'exécution devait consister en un coup de main où il fallait que le duc de Beaufort fût présent, elle dépendait entièrement de l'occasion, que les circonstances pouvaient faire plus ou moins favorable. On en avait déjà manqué plusieurs, quand un des incidents les plus minces qui puissent survenir dans le monde élégant fournit au cardinal Mazarin un prétexte de surveillance et de rigueur. La duchesse de Longueville tenait le premier rang parmi les beautés de la cour. Fille du prince de Condé, elle appartenait par son père, par son frère, par son mari, à ceux qui ne voulaient que continuer avec plus de douceur le règne précédent. Sa mère était en intelligence étroite avec la régente, et c'était elle surtout qui servait à tenir éloigné le marquis de Châteauneuf, pour la part qu'il avait eue dans la condamnation du duc de Montmorency son frère. Cet intérêt aurait suffi sans doute pour rendre la jeune duchesse odieuse aux deux dames qui gouvernaient le duc de Beaufort; mais elle comptait à peine vingt-quatre ans ; la duchesse de Montbazon en avait plus de trente; l'une était proclamée aujourd'hui ce que l'autre avait été longtemps; il y avait donc entre elles toutes es conditions d'une haine mortelle. Or il arriva que, dans la chambre

de la duchesse de Montbazon, se trouvèrent tombées par terre deux lettres « passionnées, bien écrites, et d'un beau caractère « de femme. » De cette chambre était sorti tout à l'heure le comte de Coligny, Maurice de Châtillon, fils aîné du maréchal. On supposa que les deux lettres s'étaient échappées de sa poche, et on voulut y reconnaître la main de la duchesse de Longueville, en ce moment enceinte, et qui avait alors, après un an de mariage, « une grande réputation de sagesse « et de vertu. » Nous devons nous hâter de dire que ni l'un ni l'autre n'était vrai, que ces lettres avaient été perdues par un autre amoureux, et qu'elles compromettaient une autre dame, dont les Mémoires de mademoiselle de Montpensier nous ont charitablement conservé les noms. Le prince de Marsillac, en qui la personne intéressée se confia, et qui ne la nomme pas, fit toutes les démarches convenables pour justifier la duchesse de Longueville, sans perdre celle dont il avait le secret; les lettres furent montrées avec la discrétion qu'il fallait, et brûlées ensuite devant la reine. Cependant des copies en avaient circulé, avec la première attribution que la malignité leur conservait toujours; les propos moqueurs de la duchesse de Montbazon demeuraient sans rétractation et sans excuse. Il y avait des épées au côté des amis de la duchesse de Longueville; il y en avait une surtout, celle de son frère, que l'ennemi de la France voyait maintenant briller, et qui bientôt peut-être demanderait réparation de l'affront fait à sa sœur. La duchesse de Montbazon avait aussi ses champions, et il se fit à l'hôtel de Chevreuse une assemblée « de quatorze princes, » que les maisons de Vendôme, de Savoie, de Lorraine, de Rohan et de la Rochefoucauld offraient d'armer pour sa cause. Les deux moitiés de la cour étaient ainsi en présence, et si cette attitude de défi pouvait couvrir d'un côté les projets d'assassinat contre le ministre, il lui était possible aussi de s'en servir pour se protéger. On essaya d'abord une réconciliation entre les dames. A un jour fixé, devant des personnes choisies, des paroles concertées furent adressées par la duchesse de Mont-

bazon à la princesse de Condé, qui lui fit une réponse convenue. C'était là en effet une espèce d'accommodement. Mais quelques jours après, la princesse et la duchesse se rencontrèrent par hasard en même lieu, le soir, dans un jardin public situé à l'extrémité des Tuileries, où la reine avait accepté de la duchesse de Chevreuse « une collation. » Comme cette fois rien n'était réglé pour leur approche, elles ne purent s'aborder même froidement. La princesse exigeait que la duchesse de Montbazon se retirât, celle-ci n'en voulait rien faire ; il y eut un long débat entre les amis de l'une et de l'autre, après lequel la partie de plaisir fut rompue, et l'on se sépara « sans avoir « rien mangé. » La duchesse de Montbazon reçut aussitôt l'injonction de se rendre dans une de ses maisons. Cette peine, infligée à une femme pour un manque de bienséance, ne semblait pas atteindre le duc de Beaufort et son parti. Le duc voulut qu'elle devînt une affaire d'État ; il affecta de se montrer à la reine avec la mine d'un homme irrité, de lui répondre brusquement, d'afficher, en un mot, l'impertinente familiarité de la mauvaise humeur. Les rendez-vous avec les affidés du complot n'en continuaient pas moins. Le projet d'assassinat commençait à s'ébruiter, soit par des confidences imprudemment placées, soit par les indiscrétions de ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à se taire. Ce fut encore « une colla- « tion » qui amena le dénouement. La reine en avait accepté une [1er septembre] chez le comte de Chavigny, au bois de Vincennes. Le duc de Beaufort voulut troubler ce divertissement en y portant son air chagrin ; la reine le reçut assez mal ; il revint à Paris, et, trouvant le cardinal au Louvre, il lui fit ou des questions, ou des menaces, dont le résultat fut que le ministre ne crut pas pouvoir rentrer chez lui sans une grosse escorte. Le soir du jour suivant [2 septembre], comme le duc s'était encore rendu seul au Louvre, sans s'inquiéter de la peur qu'il avait faite et pour témoigner qu'il n'en avait aucune, il fut arrêté par le capitaine des gardes de la reine, et on le conduisit le lendemain au donjon de Vincennes. Le duc de Ven-

dôme, qui était à Conflans près Paris, eut ordre de se retirer dans sa terre d'Anet, le duc de Mercœur son fils aîné, dans une de ses maisons; le marquis de Châteauneuf fut obligé de quitter Montrouge pour aller dans le Berry; les comtes de Montrésor et de Béthune reprirent le chemin de l'exil, qu'ils avaient subi pour le duc d'Orléans, et où le duc d'Orléans les laissait retourner. Au bout de quelques jours [11 septembre], l'évêque de Beauvais, ministre incapable, mais ami fidèle, fut invité à regagner son diocèse, et la duchesse de Chevreuse, après être restée un peu de temps à Paris pour dissimuler sa disgrâce, fut reléguée à Dampierre, puis à Tours. Le marquis de la Châtre, colonel-général des Suisses, qui s'était comporté dans toute cette intrigue en galant homme, et qui l'a racontée en homme d'esprit, fut dépouillé de sa charge, qu'on remit au vieux maréchal de Bassompierre comme si elle lui eût toujours appartenu. Le chancelier Séguier ne fit aucune difficulté de signer une déclaration à cet effet, encore bien que ce fût précisément son gendre, le marquis de Coislin, qui en eût été pourvu après la démission du maréchal, « laquelle était recon« nue pour nulle et de nul effet, comme ayant été donnée en « prison. » Les autres affiliés plus obscurs du parti des « importants » se dispersèrent, et le cardinal Mazarin resta tellement maître de la faveur, qu'il put maintenant sans danger en donner part au comte de Chavigny. La visite que la reine venait de lui faire à Vincennes prouvait déjà une meilleure disposition à son égard, et le public en fut pleinement instruit [19 septembre] par la Gazette, où il était dit que « la reine, connaissant par expérience la singulière intel« ligence de ce ministre d'État, avait trouvé plus à propos « pour son service de le retenir dans ses conseils que de l'en« voyer à Munster. »

Telle était la situation où le retour du duc d'Enghien avait trouvé la cour. Le jeune héros pouvait se glorifier d'une révolution opérée par la seule annonce de son arrivée, et qui écartait de son chemin tout sujet d'offense ou d'ombrage. Mais le

profit réel en revenait au cardinal-ministre. Tous les mémoires contemporains s'accordent à constater l'immense effet de terreur, d'étonnement et de respect, produit par l'arrestation du duc de Beaufort. Mais ce que personne, à notre connaissance, n'a encore remarqué, c'est la ressemblance, trop exacte pour être involontaire, entre le premier acte qui déclara la puissance du cardinal de Richelieu, et celui qui établit l'autorité de son successeur. Dans l'une et l'autre occasion, ce fut la maison de Vendôme qui fournit les victimes. L'emprisonnement du père, en 1626, avait eu le même but que celui du fils en 1643, et le donjon de Vincennes se fermait encore sur un petit-fils de Henri IV, comme il avait reçu, dix-sept ans auparavant, deux de ses fils en des circonstances tout à fait pareilles. Il faut que le duc de Mercœur ait été reconnu bien innocent des torts de son frère pour qu'on n'ait pas complété l'analogie aux dépens de sa liberté. Un autre rapport entre ces deux événements, attesté par madame de Motteville, c'est que la reine, au moment de l'exécution, dissimula sa colère tout aussi bien qu'avait su faire autrefois le roi son mari, « de qui « elle avait appris cette laide, mais nécessaire vertu ; » qu'elle s'entretint familièrement au Louvre avec celui qu'elle allait faire arrêter, et que leurs propos eurent encore pour sujet le divertissement de la chasse. Ce que la reine put ajouter, d'elle-même et de son sexe, à cette conduite, fut de pleurer en se couchant sur les belles qualités de ce pauvre prince qu'elle envoyait en prison.

Du reste, cet événement parut assez grave pour qu'on l'annonçât au dehors avec quelque solennité. Une longue lettre officielle, signée du roi, en donna la nouvelle et en expliqua la cause, non-seulement aux parlements, aux officiers de la couronne et aux gouverneurs des provinces, mais encore aux ambassadeurs et aux généraux qui commandaient les armées. Le cardinal Mazarin, en s'adressant particulièrement à l'un de ces derniers, lui écrivait : « Après avoir inutilement employé « la douceur et les bienfaits pour divertir les mauvais des-

« seins de quelques esprits, la reine a été contrainte d'user « d'une plus forte conduite pour les dissiper et pour assurer la « tranquillité du dedans. Vous pouvez juger combien cette « princesse se doit être fait de violence, de quitter les mouve- « ments de la bonté qui lui est si naturelle, pour entrer dans « ceux de la justice et dans les moyens fâcheux d'une précau- « tion nécessaire. Pour moi, qui suis venu dans le ministère « avec cette ferme et inébranlable résolution de n'y considérer « jamais mes intérêts, de n'y faire déplaisir à personne et d'y « faire plaisir à qui je pourrai, ç'a été pour moi une très- « sensible douleur de n'avoir pu détourner un accident qui « ne m'est pas moins fâcheux qu'à ceux qui le souffrent. »

CHAPITRE II

Le duc d'Enghien mène un renfort au maréchal de Guébriant. — L'armée d'Allemagne passe le Rhin. — Siége de Rottweil. — Prise de cette ville. — Mort du maréchal de Guébriant. — Déroute de son armée à Tuttlingen. — Campagne d'Italie. — Prise de Trino. — Le vicomte de Turenne maréchal de France. — Il va commander l'armée d'Allemagne. — Campagne de Catalogne. — Le roi d'Espagne se rend près de son armée. — Les Espagnols prennent Monzon. — Combat naval devant Carthagène. — Vue générale du mouvement politique en France. — Ambassade du comte d'Harcourt en Angleterre. — État de la cour après l'arrestation du duc de Beaufort. — Duel entre le duc de Guise et le comte de Coligny. — Disgrâce de madame de Hautefort. — La cour établie au Palais-Cardinal.

[1643]

Le duc d'Enghien ne parut à la cour [15 sept.] que pour y prendre en quelque sorte possession de l'enthousiasme causé par ses exploits, et pour montrer à la reine, aux ministres, aux courtisans, au peuple, aux dames surtout, son jeune front couvert de lauriers. Applaudi, fêté, caressé de tous, il quitta Paris [2 octobre], le dix-septième jour après son arrivée, pour retourner en Lorraine. Il avait été résolu qu'il ferait avancer une partie de ses forces vers le Rhin, où le maréchal de Guébriant se trouvait en mauvaise posture. Ce maréchal avait passé quatre mois dans ses quartiers par delà le Rhin, le long de la Forêt-Noire, fort empêché à remettre en ordre et à retenir ses troupes. L'armée qu'il commandait était certainement la plus difficile qu'on pût avoir à conduire; elle se composait d'étrangers toujours prêts à désobéir, et d'un petit nombre de

Français qui ne pouvaient s'apprivoiser au service d'Allemagne. Il lui fallait donc de l'argent pour garder les uns, des renforts pour entraîner les autres, et le cabinet de Paris, préoccupé d'autres soins, ne lui envoyait rien, quoiqu'il démontrât fort bien [mars] « qu'il importait plus à la France de « soutenir la guerre en Allemagne que de conquérir des villes « en Flandre. » La mort du roi lui avait été un autre embarras, parce qu'elle donnait aux lieutenants du feu duc de Weymar, avec lesquels Louis XIII avait traité, un prétexte de se croire déliés de leurs engagements. Il y avait en Suisse des agents de Venise qui travaillaient à lui débaucher ses soldats pour le service de la république, alors en guerre avec le pape. Le corps hessois qui l'accompagnait, le quitta [juin]. Les nouvelles troupes qu'on lui avait envoyées à regret, chétives et mal pourvues, étaient toujours prêtes à se débander pour retourner dans leurs bonnes garnisons de Lorraine et d'Alsace. Malgré tout cela, il s'était mis en campagne [18 juin] pour divertir l'ennemi, dont toute la puissance pouvait se porter contre le duc d'Enghien. Il prit son chemin par la Souabe, en remontant le long du Rhin, vers le lac de Constance, où il allait chercher l'armée de Bavière et celle du duc Charles de Lorraine. Dix jours après [28 juin] il était à Engen, en présence des Bavarois qui avaient passé le Danube et se tenaient campés près de Sigmaringen. Là, tout ce qu'il put faire [juillet] fut de se maintenir et d'empêcher que l'ennemi n'allât secourir Thionville. Pour l'occuper davantage, il se porta vers le Necker, dans l'intention d'assiéger Rottweil, qu'il trouva trop bien défendu, et alors [août] il se rapprocha du Rhin, l'armée ennemie manœuvrant toujours à ses côtés, mais sans le dépasser, et ne faisant que couvrir le pays dont elle occupait les places. Cette marche, pleine de fatigues et sans grande occasion de gloire, mais qui avait utilement servi « à épauler le siége de Thionville, » ramenait le maréchal au-devant du secours dont il avait besoin pour faire quelque entreprise. Il était à Wolfag, dans le marquisat de Bade,

quand Thionville se rendit. Bientôt il repassa le Rhin au-dessus de Strasbourg [2 septembre], et il attendit en Alsace le renfort que le duc d'Enghien devait lui amener.

Le motif qui faisait confier à ce jeune prince la conduite du secours était l'aversion toujours plus grande des Français pour la guerre au delà du Rhin. Lui seul, croyait-on, pouvait prévaloir contre cette répugnance, et lancer, en quelque sorte, les soldats qui avaient vaincu sous lui, dans ce pays où il ne devait pas les suivre. Le duc alla donc joindre son armée en Lorraine, la fit marcher [9 octobre] vers l'Alsace, et s'arrêtant à Sarrebourg, il en détacha quatre mille hommes de pied et quinze cents chevaux, sous les ordres directs du comte de Rantzaw [21 octobre], pour s'avancer jusqu'aux quartiers du maréchal de Guébriant, près de Benfeld. Il y arriva bientôt lui-même [1er novembre], passa toutes les troupes en revue, les vit traverser le Rhin, et se rendit en Bourgogne où son armée s'acheminait. Alors le maréchal de Guébriant s'avança par la Souabe, droit vers Rottweil, pendant que les Bavarois l'attendaient dans le marquisat de Bade. Tout son objet était d'aller prendre ses quartiers d'hiver en pays ennemi, et cette ville devait les protéger. Il en commença donc aussitôt le siége ; mais le colonel allemand Rosen, qu'il avait envoyé en reconnaissance avec une partie de sa cavalerie, se laissa surprendre [7 novembre] et fut cruellement défait. Quelques jours après, le maréchal fut atteint [17 novembre] d'une canonnade partie de Rottweil. La ville n'en fut pas moins prise, et le maréchal [19 novembre] s'y fit porter mourant. Pendant qu'il y recevait des secours inutiles, son armée continuait sa route, mais sous plusieurs chefs, partant sans accord et sans suite dans les mouvements. Les colonels allemands ne reconnaissaient plus de général ; le comte de Rantzaw ne commandait que l'armée de secours ; les régiments français de la vieille armée d'Allemagne n'obéissaient qu'au marquis de Montausier, leur maréchal-de-camp. Il s'ensuivit que l'ennemi put s'approcher sans qu'on signalât sa marche. Le quar-

tier-général qui venait de se former à Tuttlingen fut assailli tout à coup [24 novembre] par le duc Charles de Lorraine, ayant sous ses ordres les généraux Mercy, Hatzfeld et Jean de Wert. En un instant tout le canon fut enlevé et tourné contre la ville, ouverte déjà par trente brèches. Il fallut capituler; et l'ennemi prit ainsi, presque sans coup férir, tous les officiers-généraux français et leur corps d'élite. Les autres quartiers, sans communication de l'un à l'autre et sans commandement supérieur, furent forcés avec peu de résistance, sinon de la part d'un régiment italien qui portait le nom du cardinal Mazarin. Les Allemands furent ceux qui souffrirent le moins et qui s'enfuirent le plus vite. Au bout de quelques jours les débris de cette armée se réfugièrent à Brisach et en Alsace. Le maréchal qui l'avait commandée n'eut pas la douleur de la voir en déroute. Le jour même où elle se laissait battre honteusement, il rendait le dernier soupir dans Rottweil, sa dernière conquête.

C'était là un rude échec, et qui pouvait balancer les succès obtenus en Flandre. Mais on s'était accoutumé à ne pas grandement tenir compte de ce qui se passait au delà du Rhin. La perte de l'armée fut en quelque sorte couverte par le bruit des honneurs funèbres rendus au général dont elle avait partagé longtemps la gloire. Il paraît qu'on avait destiné au maréchal de Guébriant l'éducation du jeune roi, et nous ne trouvons rien dans sa vie qui ne justifie ce choix. Sa mort fut considérée comme un deuil public, pour lequel il se fit des prières dans toutes les églises, et il fut décidé qu'on l'enterrerait solennellement à Notre-Dame. Il fallut se hâter d'enlever son corps de Rottweil, que l'ennemi allait reprendre : on le mit en sûreté à Brisach, d'où il fut amené en grande pompe jusqu'à Paris. Nous ne croyons pas déroger à la dignité de l'histoire en disant que, derrière le cercueil, marchait un vieux serviteur qui avait combattu sous deux illustres capitaines, et dont le roi de France devait à présent prendre soin. C'était le fort cheval noir du duc de Saxe-Weymar,

tiré du chariot pour porter un chef d'armée, et légué par ce prince au maréchal de Guébriant. Le maréchal, en mourant, avait désiré qu'il fût conduit à Paris, pour achever noblement sa vie dans l'écurie du roi, et cette disposition fut exécutée.

Il s'agissait maintenant de nommer un nouveau général pour l'armée d'Allemagne. Cet emploi ingrat et périlleux fut confié au plus jeune des maréchaux, au vicomte de Turenne. L'honnête simplicité de son caractère, son attachement exclusif à ses devoirs de soldat, l'avaient maintenu, sinon en crédit, du moins en fonction, pendant que le duc de Bouillon son frère, du fond d'une prison où l'avait jeté la folle envie de conspirer, rachetait sa vie au prix de Sedan, sa ville souveraine. Après la prise de Perpignan, il était revenu à Paris attendre ce qu'on ferait de lui la campagne suivante, et le feu roi l'avait désigné [27 mars] pour conduire en Italie un corps français qui devait y servir sous les ordres du prince Thomas de Savoie. Son départ fut longtemps retardé par l'incertitude où la maladie du roi tenait les affaires. Après sa mort, il reçut [30 mai] un nouvel ordre d'aller en Italie, et la promesse d'un bâton de maréchal, comme une sorte d'indemnité offerte à sa famille pour la perte de Sedan qu'on ne voulait pas rendre à son frère. Durant ce temps, les Espagnols avaient repris Tortone [27 mai], sans que le prince Thomas et le comte du Plessis-Praslin pussent les troubler dans leur siége par la prise d'Asti. L'arrivée du vicomte de Turenne [30 juin] fit cesser le repos qui avait suivi ces mouvements. L'armée de France et de Savoie se mit en marche [12 juillet] pour forcer Villeneuve d'Asti à se rendre, et fit mine d'assiéger Alexandrie. Les Espagnols y ayant jeté un fort secours, emprunté aux garnisons voisines, le prince Thomas [4 août] alla investir Trino, autre conquête de l'Espagnol sur les États de Savoie. Après sept semaines d'une vigoureuse défense, la garnison capitula [27 septembre]. La prise de Pondesture [26 octobre] termina cette campagne, où l'on avait regagné quatre villes.

Le vicomte de Turenne n'en avait pas vu la fin. Il lui était venu ordre de retourner à Paris, dès qu'on serait maître de Trino. A son arrivée, il fut déclaré maréchal de France, et prêta serment de cet office [16 novembre] entre les mains de la reine, la veille du jour où Jean de Gassion, comme lui de la religion réformée, fut pourvu de la même charge. On ne le laissa pas jouir longtemps à la cour de son nouveau titre. Trois semaines après, le maréchal de Turenne [4 décembre] allait reprendre, sur le bord du Rhin, le commandement des débris de l'armée dispersée à Tuttlingen. Il avait alors trente-deux ans.

Du côté de l'Espagne, la France avait conquis le Roussillon et occupait la Catalogne. Le maréchal de la Mothe, vice-roi de la province, avait réussi, dans le commencement de l'année, à repousser deux entreprises de l'ennemi sur les villes de Flix et de Miravel. Il fournit bientôt sa part de succès au règne nouveau par la reprise d'Almenara [7 mai] qui précéda de quelques jours la mort du roi. Cependant la protection française n'était pas tellement chère aux Catalans révoltés qu'il ne se trouvât parmi eux des gens mal disposés pour leur nouveau maître, et désireux de renouer les liens de leur patrie avec celui dont elle s'était séparée. Déjà un homme, qui passait à Paris pour traître et dont on vantait la fidélité à Madrid, avait introduit [20 avril] les soldats « du roi de Cas« tille » dans la vallée d'Aran ; il eut du moins le tort de ne pas réussir ; car les Français parvinrent à les en chasser. La révolte se reproduisit sous une autre forme, celle du soulèvement populaire, dans la ville même de Barcelone [mai], où elle était excitée par des prêtres. Cependant le roi Philippe IV faisait de grands efforts pour réparer ses pertes. Aguerri et comme émancipé par la marche hardie qu'il avait poussée l'année précédente jusqu'à vingt lieues en deçà du théâtre de la guerre, il voulait dorénavant commander ses armées et gouverner son État. Pour cela, il avait commencé par jeter en prison son général malheureux, le marquis de Leganez ; en-

suite [14 janvier] il avait disgracié son ministre, le comte-duc d'Olivarès, qui régnait pour lui depuis vingt-deux ans, et enfin [mai], à l'imitation du feu roi de France, il venait de mettre son royaume sous le patronage de la Vierge. La suite de la campagne allait apprendre laquelle des deux offrandes aurait été le mieux agréée. Repoussés deux fois, devant Flix et Miravel, par le maréchal de la Mothe, les Espagnols laissèrent à celui-ci pendant plusieurs mois toute liberté d'offensive, et il put s'emparer successivement [juin-juillet] d'Estadilla, de Benavarre et de Calasansa. Mais à la fin, fortifiés du voisinage de leur roi qui était venu de nouveau s'établir à Saragosse, ils attaquèrent avec succès [25 juillet] un corps français près de Lerida. Ce petit avantage les enhardit au point qu'après les grandes chaleurs, qui retenaient les troupes de part et d'autre dans leurs quartiers d'été, toute leur armée, s'avançant de Fraga [septembre], parut menacer Lerida ou Flix. Le maréchal de la Mothe se porta au secours de ces deux villes et en fit retirer l'ennemi, qui, changeant sa marche [octobre], passa la Cinca, vers Monzon, sous le commandement du comte Piccolomini. Ce nouveau général, que l'empereur venait de céder au roi d'Espagne, parut ramener la fortune du côté qu'elle avait si longtemps abandonné. Après avoir donné l'alarme à Balaguer et à Lerida, il alla mettre le siége devant Monzon, qu'il investit avec une partie de son armée, pendant que l'autre faisait tête au maréchal de la Mothe. Celui-ci, s'étant présenté [14 novembre] devant les lignes des assiégeants, ne crut pas possible de les y attaquer, et laissa la garnison se défendre. Elle le fit avec courage, mais fut réduite [6 décembre] à capituler, et le roi d'Espagne, cette fois, en retournant à Madrid, put se vanter d'avoir entendu le canon qui lui rendait une ville. La perte de Monzon, après toute une campagne d'assez bon succès, fut encore compensée pour la France par une victoire navale, que remporta devant Carthagène [4 septembre] le jeune duc de Brézé-Fronsac, héritier de la surintendance des mers laissée par le cardinal

de Richelieu, et dont, en ce moment même, les intrigues de cour cherchaient à le déposséder.

A tout prendre, donc, l'année avait été heureuse, et ce n'était pas réellement peu d'honneur que d'avoir, dans l'avénement d'un roi enfant, au lendemain de la mort d'un ministre qui tenait toutes les affaires dans sa main puissante, sous une régence confiée à la sœur de l'ennemi contre lequel le royaume était armé, au milieu des brigues et des cabales qui demandaient une réaction, soutenu partout et dans la même voie l'intérêt politique de la France. Ce résultat, tout à fait sérieux et incontestable, relève singulièrement les moyens qu'il avait fallu employer pour maintenir l'autorité là où elle était. On ne l'aurait certainement pas obtenu, si, suivant le penchant des affections personnelles et les préférences également aveugles de l'opinion publique, la faveur s'était portée, avec tout ce qu'elle donne et tout ce qu'elle laisse prendre, vers ceux qu'on nommait les serviteurs de la reine. Tous ceux, en effet, qui avaient souffert pour elle ou avec elle, sous l'administration et le règne passés, étaient originairement ou s'étaient faits les adversaires du système dans lequel le royaume était engagé. Ils avaient écrit, parlé, cabalé, agi, intrigué, contre la guerre, contre les alliances hérétiques; ils tenaient leur popularité, soit du sentiment religieux, qui gardait toujours quelque complaisance pour la couronne d'Espagne, soit du désir ardent que chacun avait de voir enfin la paix rétablie. Par ce double motif, ils étaient conduits, volontairement ou malgré eux, à terminer promptement la querelle, ce qui est une mauvaise disposition pour conserver ses avantages dans l'accommodement. Ils étaient encore presque tous les obligés de la maison d'Autriche, à raison des traités secrets faits avec elle, des secours d'argent ou de l'asile qu'ils en avaient reçus, des amitiés particulières qu'ils y avaient contractées. Toutes ces causes n'auraient donc pas manqué d'entraîner même les volontés plus retenues dans une ligne toute différente de celle qui fut suivie, et qui devait l'être pour l'honneur du pays, pour des

intérêts bien autrement graves que ceux dont on semblait s'occuper. Le cardinal de Retz assure que le premier acte de l'évêque de Beauvais, en qualité de ministre d'État, fut « de « demander aux Hollandais qu'ils se convertissent à la reli- « gion catholique, s'ils voulaient rester alliés de la France. » C'est là, nous le croyons bien, un fait inventé pour rendre la moquerie plus piquante; mais ce n'est que l'exagération d'une vérité. L'évêque de Beauvais, de sa personne et comme représentant d'un parti, suivait la tradition du cardinal de Bérulle, qui avait mis plus d'intelligence, sans doute, mais un pareil zèle, au service de la même idée. Pour lui et pour les plus ardents catholiques de France, il ne pouvait pas y avoir d'amis parmi les hérétiques, pas d'agrandissement qui ne coûtât trop cher à ce prix. A leurs yeux, c'était presque une impiété que d'avoir quelque différend avec la couronne qui conservait, dans toute sa pureté, le dépôt de la foi. Or, cette opinion, dont les historiens ont toujours tenu trop peu de compte, était celle que les ennemis du dernier ministre avaient surtout ameutée contre lui, qui lui avait créé bien des obstacles, qui l'avait souvent mis en danger. Comme on s'en était servi, il eût fallu la satisfaire. Mêlée à la passion bien excusable que les peuples avaient pour la paix, elle eût rendu la réconciliation prompte et tous les sacrifices faciles. Ce rapprochement entre les deux puissances rivales aurait eu toutes les conséquences que l'on a tant et trop reprochées à la régence de Marie de Médicis; après quoi, comme l'opposition des intérêts était fondamentale, il eût fallu nécessairement, plus tard et avec des conditions qui pouvaient ne pas se trouver si favorables, recommencer Richelieu. Au lieu de cela, on le continuait.

Pendant qu'on s'avançait lentement et avec mesure vers le terrain assigné aux négociations, quatre armées avaient combattu en Flandre, au delà du Rhin, en Italie, en Catalogne: l'une d'elles avait remporté d'éclatants triomphes. La marine de France s'était montrée avec avantage, et on avait encore

trouvé de quoi former un corps de troupes dans le Boulonnais, sous le commandement du vieux duc d'Angoulême, soit pour repousser une agression des Espagnols, soit pour appuyer le duc d'Enghien, et le remplacer sur la frontière de Flandre pendant qu'il allait joindre l'armée d'Allemagne. Le royaume était calme, et il n'y avait réellement d'agitation qu'à la cour, pour le service de quelques ambitions bruyantes. Cependant, bien loin du centre de l'autorité, la rébellion avait reparu, mais telle qu'on l'avait déjà vue et punie deux fois en 1637 et en 1639, simple sédition de paysans qui n'en voulaient qu'à l'impôt. C'était dans le Rouergue qu'elle venait d'éclater, sous prétexte que les taxes étaient trop dures, et qu'on ne pouvait pas les payer. Le comte de Noailles, gouverneur de cette province, y fut envoyé pour mettre à la raison ces nouveaux « Croquants ; » mais, trop confiant aux promesses d'obéissance qu'il recevait, il se laissa enfermer dans Villefranche [17 septembre] par sept ou huit mille hommes armés qui s'emparèrent des faubourgs et assiégèrent la ville. « Quelques ca« dets de gentilshommes, dit une relation du temps, com« mandaient à ces villageois. » Le comte de Langeron, avec ses troupes du gouvernement d'Auvergne, accourut [5 octobre] pour le dégager. A son approche, les Croquants se retirèrent pour se retrancher dans les châteaux dont ils s'étaient emparés. Le comte de Noailles se mit à leur poursuite ; plusieurs chefs de la révolte lui furent livrés pour être pendus, et les contemporains se bornent à dire qu'en peu de temps « toute cette « canaille se dissipa. »

Ce n'était pas avec cette facilité que les troubles intérieurs s'apaisaient dans un pays voisin qui avait cessé depuis longtemps d'être redoutable à la France, et qui maintenant lui faisait pitié. Les derniers rapports du cardinal de Richelieu avec le roi Charles d'Angleterre avaient été une menace, et les choses en étaient à tel point dans ce royaume que le continuateur de sa politique pouvait commencer les siens par une démarche secourable. Depuis le consentement du roi Charles

[22 mai 1641] à la mort du comte de Strafford, acte d'inexcusable faiblesse qui commence à bon droit une longue série de malheurs, de nouveaux outrages l'avaient contraint [4 septembre 1642] à courir les hasards de la guerre civile. Il y avait un an déjà qu'elle durait avec des succès divers, mais également funestes pour la nation et pour le monarque, lorsqu'on voulut essayer si l'entremise de la France pourrait terminer cette lutte d'un si terrible exemple. C'était certainement quelque chose de touchant que ce soin ami d'une couronne, portée par une tête si jeune, pour le péril d'autrui, et il semblait qu'il y avait là de quoi désarmer les plus farouches. On choisit pour cette ambassade le comte d'Harcourt, qui n'avait pas eu cette année d'emploi militaire, mais qui était demeuré à la cour où on l'avait fait grand-écuyer [8 août], en échange du gouvernement de Guyenne qu'il fallait rendre au fils du duc d'Éperuon. Il paraît que le roi d'Angleterre lui-même l'avait désigné au choix de la régente, dans l'espoir qu'un prince lorrain, l'un des plus illustres généraux qui fussent en France, aurait quelque crédit auprès des rebelles. Cependant, à peine arrivé à Douvres [10 octobre], l'ambassadeur extraordinaire y reçut un déboire qui présageait mauvaise issue à sa mission. Devant lui avait pris sa route un gentilhomme anglais, le chevalier Montague, depuis longtemps bien connu en France où il se mêlait de toutes les intrigues, le même qui avait voulu faire la paix devant La Rochelle, maintenant l'un des confidents de la reine. Habitué à se porter en tous lieux où il y avait des affaires difficiles à traiter, il voulut se jouer à celles d'une révolution, comme il avait si souvent fait aux différends courtois des souverains. Le parlement le fit arrêter à Rochester et enfermer dans la tour de Londres. Le comte d'Harcourt le réclama comme faisant partie de sa suite. On lui répondit qu'un Anglais qui cachait son nom dans son pays devait compte de ses projets à ses concitoyens, et ne pouvait être protégé par le droit des gens. L'ambassadeur extraordinaire se rendit tout droit à Londres, où il fut reçu « avec la même cé-

« rémonie que si le roi y avait été présent. » De là il partit pour Oxford, où étaient le roi et la reine, depuis quelques mois revenue de Hollande. Il y reçut encore meilleur accueil [28 octobre] et voulut entamer aussitôt l'objet de son ambassade. Il demandait, avant toutes choses, une alliance offensive et défensive de la Grande-Bretagne avec la France; et, après que le roi Charles se serait engagé pour son royaume, on l'aiderait à s'y rétablir. Les historiens anglais prétendent que toute cette bonne volonté était feinte, que la France ne désirait aucunement tirer d'embarras le roi Charles, qu'elle négociait pour l'apparence et pour la réputation, mais sans vouloir en venir à aucune fin. Il est certain que leur assertion a le résultat pour elle; car, après quelques jours passés à Oxford, le comte d'Harcourt revint à Londres [14 novembre]. Il y offrit son intervention pacifique au parlement qui la déclina par des formalités; il fit encore quelques voyages à Oxford, échangea des compliments avec les deux chambres, et repartit pour la France [janvier 1644], laissant la guerre plus allumée que jamais et les ennemis du roi plus unis. Il n'en reste pas moins à savoir s'il eût pu mieux réussir, et si l'accommodement par voie diplomatique est chose facile avec les chefs d'un peuple animé par le double enthousiasme de la religion et de la liberté. Si c'est là un point douteux, rien ne l'est moins que la fausseté d'une anecdote rapportée dans quelques livres, et qui attribuerait la rupture de cette négociation à ce que plusieurs gentilshommes de l'ambassade auraient combattu dans les rangs des royalistes devant Newbury. Le combat dont il s'agit, et où périt en effet, les armes à la main, un fils du marquis de la Vieuville, précéda de quinze jours l'arrivée du comte d'Harcourt en Angleterre.

Telles étaient, au dehors, les affaires assez sérieuses dont le cardinal Mazarin s'était conservé la direction, en faisant arrêter un étourdi, en dispersant quelques brouillons et en éloignant une femme. Depuis ce coup d'État, la cour était restée tranquille, et le cardinal jouissait sans trouble d'une

faveur qui exerçait déjà quelque peu la médisance. A l'exception des Importants qui, en gardant leurs haines, s'étaient retranchés eux-mêmes de la réconciliation générale, tout le monde se trouvait à peu près content. Les créatures du dernier ministère gardaient ce qu'elles avaient acquis ; ceux qui avaient encouru sa disgrâce obtenaient des absolutions et des indemnités. Outre les grands seigneurs, tels que le duc d'Elbeuf, le duc d'Épernon, le duc de Guise, dont les condamnations avaient été successivement annulées, on recevait en grâce des coupables d'un ordre inférieur, notamment les gouverneurs de places qui s'étaient rendus trop tôt à l'ennemi, comme celui de la Capelle et celui de Corbie. L'abbé de Morgues, cet infatigable écrivain de libelles pour le compte de la reine-mère et de l'Espagnol, se montrait la tête haute dans Paris et même au Louvre. Le père Caussin, cet ancien confesseur du roi, qui avait voulu lui laisser sa maîtresse et lui ôter son ministre, était revenu du fond de la Bretagne. Malgré tant de ressentiments qui pouvaient trouver où se prendre, il n'y avait pas encore eu de querelles particulières. La première apparition du duc d'Enghien à la cour, peu de temps après l'affront fait à sa sœur, mais peu de jours aussi après l'emprisonnement du principal coupable, s'était passée sans bruit. Il y revint [9 novembre] aussitôt qu'il eut conduit son secours d'hommes au maréchal de Guébriant, et plus d'un mois se passa encore sans qu'il parût être resté aucun souvenir fâcheux de ce petit scandale, ce que nous remarquons parce qu'aucun historien ne s'en est douté. Au bout de ce temps, la querelle, vieille de cinq mois, se réveilla. Le duc de Guise était, comme nous l'avons dit, au nombre de ceux qui avaient obtenu sans peine leur abolition, et qui volontiers s'en seraient passé. Bien dégagé maintenant de ses liens ecclésiastiques, et regrettant peu son archevêché de Reims dont un autre était pourvu, il était revenu en France absolument comme il en était sorti, laissant à Bruxelles, ainsi qu'il avait laissé à Paris, une femme qui se prétendait unie à lui par ma-

riage. Cela faisait deux, et maintenant il en recherchait une troisième. Pour une affaire où doit figurer un personnage de ce caractère, il n'est pas grand besoin de chercher des causes raisonnables. Quelle part le duc de Guise avait-il eue dans les impertinences du duc de Beaufort? Comment se trouvait-il l'adversaire désigné du champion de madame de Longueville? Pourquoi, dans le rang qu'il tenait, et le duc d'Enghien présent, devait-il se mesurer avec un autre qu'un frère? Les contemporains ne prennent pas la peine de l'expliquer. Tout ce qu'ils nous disent, c'est qu'on blâmait le comte de Coligny d'avoir laissé joindre son nom à celui d'une femme dans un médisant propos sans mettre sa vie en péril, et que celui-ci, pour se battre avec quelqu'un, provoqua le duc de Guise. Tel était le différend qui armait maintenant l'un contre l'autre l'arrière petit-fils de l'Amiral et le petit-fils du Balafré.

Suivant notre façon vulgaire de juger les convenances, cette provocation faisait bien plus de tort à l'honneur de la duchesse que la méprise dont elle s'était offensée ; c'était en quelque sorte donner une signature et une adresse à ces lettres, dont l'origine et la destination demeuraient au moins douteuses. Alors, et dans ce monde élevé, on en jugeait autrement. Le déshonneur était de rester sans éclat et sans vengeance. Le duel eut lieu [12 décembre] en plein jour, dans la Place-Royale. On assure que la duchesse de Longueville en était spectatrice, cachée derrière une fenêtre du logis de la duchesse de Rohan. Les deux adversaires avaient chacun un second. Le comte de Coligny eut le bras traversé par le fer de son ennemi, et laissa échapper son épée, ce qui lui fut cruellement reproché. Son second, qui était le comte d'Estrades, eut l'avantage sur celui du duc de Guise, qu'il blessa dangereusement, et, quoique blessé lui-même, il offrit au duc de continuer le combat ; ce seigneur refusa généreusement une partie devenue inégale. Ainsi toute la gloire fut pour lui, et le malheureux comte de Coligny, vaincu, désarmé, gravement atteint, fut encore en butte aux

railleries cruelles des jeunes gens et des femmes, qui ne lui pardonnaient pas de survivre. Il n'y a pourtant pas moyen de mettre en doute sa bravoure et la réalité de sa blessure. Car le maréchal de Turenne, qui s'y connaissait apparemment, écrivait quelques jours après [29 décembre] à sa sœur : « Je « vous prie de faire compliment de ma part au maréchal de « Châtillon sur l'affaire de son fils, si vous jugez que cela « soit nécessaire. » Mais, en ce temps comme toujours, les sympathies étaient pour le vainqueur, et le vaincu ne pouvait même espérer de compassion qu'en mourant. Une épigramme, conservée par la douce madame de Motteville, engageait la duchesse de Longueville à se consoler « de ce que son amant « avait demandé la vie, puisque c'était pour elle qu'il vou- « lait vivre. » En dépit des railleurs, le comte de Coligny ne tarda pas beaucoup à leur donner la satisfaction qu'ils exigeaient. Au bout de quelques mois, il expira [mai 1644], et on lui disputa encore le mérite de sa mort; car on l'attribua uniquement au chagrin. Quant au duc de Guise, il ne paraît pas que personne soit venu l'inquiéter dans sa victoire. Il est probable qu'il s'éloigna quelque temps de la cour, pour laisser tomber la procédure commencée par le parlement sur cette infraction publique aux lois du royaume. Mais il n'y eut en effet contre lui ni disgrâce déclarée, ni revanche proposée. On dit même que le comte de Coligny, étant allé prendre asile dans la maison du duc d'Enghien, fut obligé d'en sortir par la volonté du prince de Condé, qui voulut sagement écarter de sa famille une dangereuse solidarité.

C'est ainsi qu'avait fini l'année d'où datait le nouveau règne. On ne pouvait nier que les huit mois qui lui en revenaient eussent été assez bien remplis. Une grande victoire, une ville prise, une péripétie d'intérieur consommée, un petit-fils de Henri IV mis en prison, le pouvoir maintenu dans la ligne politique où il marchait depuis vingt ans, la guerre et les négociations partout continuées, tel était l'ouvrage du cardinal Mazarin, et le résultat de la confiance, ou de l'affection

toute subite, qu'il avait su inspirer à une femme. Il y avait beaucoup de gens qui trouvaient tout cela fort mauvais ; il ne restait plus à la cour qu'une personne qui osât le dire. Cette personne était madame de Hautefort, la plus nouvelle et la plus chère amie de la reine, celle qui lui avait sacrifié la position où le chaste amour du feu roi pouvait l'élever. Tout ce qu'elle gagna néanmoins fut de subsister un peu de temps après la disgrâce de la duchesse de Chevreuse. On ne lui demandait que de se taire ; elle ne le voulut pas. Elle avait le privilége que s'arrogent les vertus sévères, de blâmer les attachements coupables ou les familiarités qui en ont l'apparence. Elle en usa jusqu'à devenir importune. La reine, qui croyait avoir assez fait pour sa réputation en observant toutes les pratiques d'une dévotion extrême, s'indigna de cette censure obstinée. Une occasion de dépit s'étant offerte [avril 1644], elle la poussa jusqu'à une séparation complète, et madame de Hautefort eut ordre de ne plus se présenter devant elle. Ce dernier acte se passa dans l'hôtel que le cardinal de Richelieu avait légué à son maître. Depuis quelques mois, la reine avec ses enfants avait quitté [7 octobre 1643] le vieux palais des rois pour aller établir sa cour dans cette fastueuse demeure d'un sujet. Le cardinal Mazarin, qui logeait déjà au Louvre depuis la découverte du complot formé contre lui, vint aussi occuper un appartement dans cette nouvelle habitation où il trouvait en même temps honneur et sûreté. Car son logis était « dans la cour donnant sur la rue des Bons-Enfants, où il y « avait sentinelle et corps de garde comme aux autres issues « et entrées. »

CHAPITRE III

Renouvellement du traité d'alliance avec les Provinces-Unies. — Ouverture des conférences de Munster et d'Osnabruck. — Campagne sur les bords du Rhin. — Les Impériaux prennent Fribourg. — Le duc d'Enghien va joindre le maréchal de Turenne. — Bataille de Fribourg. — Retraite de l'armée bavaroise. — Prise de Philisbourg et d'autres villes sur le Rhin. — Le duc d'Orléans commande une armée. — Siége et prise de Gravelines. — Mauvais succès des Français en Catalogne. — Bataille de Lerida. — Prise de Lerida par les Espagnols. — Les Français lèvent le siége de Tarragone. — Mort de la reine d'Espagne. — Le maréchal de la Mothe mis en prison. — Campagne en Italie. — Prise de Santbia. — Guerre entre le pape et le duc de Parme. — La France rétablit la paix. — Mort du pape. — Élection d'Innocent X. — État de la cour. — Les ducs de Vendôme et de Bouillon sortent de France. — Sédition à Paris. — Agitation dans le parlement. — Naissance du Jansénisme. — Publication du livre « de la Fréquente communion. » — La reine d'Angleterre se réfugie en France.

[1644]

Pendant que la cour de France, sans attendre que le deuil du feu roi fût terminé, passait joyeusement l'hiver à danser, et « qu'on y entendait les violons, comme le témoigne Mlle de « Montpensier, jusque dans les chambres tendues de noir, » les ambassadeurs français, envoyés au congrès de Munster, s'étaient arrêtés en Hollande [décembre 1643]. Le but de leur passage par les Provinces-Unies était d'y renouveler l'alliance de la France avec cette république, et de se concerter sur les demandes réciproques que les deux puissances devaient soutenir ensemble dans la prochaine négociation. Après tant d'années qui s'étaient passées dans une active communauté

d'intérêts, il ne semblait pas qu'il dût y avoir beaucoup de peine à s'accorder sur ce qu'on voulait de part et d'autre. Cependant les plénipotentiaires ne trouvèrent pas les esprits disposés à un concours prompt et franc. Outre la défiance que pouvait avoir conçue toute la nation hollandaise sur les intentions de la France, il y avait, dans le sein même du pays, des opinions diverses et des intérêts opposés. On voulait assez unanimement la fin des hostilités; mais un parti nombreux préférait une trêve à un traité de paix. De ce côté se plaçait tout naturellement le prince d'Orange, chef militaire, dont la puissance reposait sur l'état de guerre, et peu curieux de voir arriver le moment où il faudrait en compter avec une liberté jalouse. De tout cela il résulta que les états-généraux, avec qui les plénipotentiaires avaient à traiter, montrèrent peu d'empressement et de bonne volonté pour régler même ce qui semblait être de simple forme. Les revers de l'armée française en Allemagne, une agression subite des Suédois en Danemark, qui pouvait déplacer la guerre et ôter à la France l'assistance de ses alliés les plus belliqueux, servirent aux états-généraux de nouveaux motifs pour élever leurs prétentions. Résolus à n'accepter qu'une trêve, ils voulaient obliger la France à ne pas demander davantage, et cette couronne, qui tendait secrètement au même but, affectait d'insister sur la nécessité d'une paix entière pour obtenir comme pis-aller ce qu'elle désirait le plus. L'art de la diplomatie consistant surtout à ne pas dire toute sa pensée, même à ses amis, de peur qu'un adversaire ne l'entende, on avait beau viser à même fin, on n'en faisait pas plus de progrès. A ces difficultés se joignaient encore des disputes sur le cérémonial; car la nouvelle république voulait être honorée, dans la personne de ses ambassadeurs et dans les actes publics, comme l'était depuis longtemps celle de Venise. Enfin, après trois mois de discussions qui n'avaient pas été sans aigreur, une convention [1er mars 1644] fut réglée à la Haye par laquelle les traités précédents étaient confirmés; les deux puissances

promettaient de s'entr'aider et se soutenir respectivement dans la négociation de paix ou de trêve qui allait se faire, sans pouvoir rien conclure que conjointement et d'un commun consentement, ni aller plus vite l'une que l'autre, avec stipulation expresse que les conquêtes faites par chacune d'elles leur seraient conservées, et garantie mutuelle pour la paix ou la trêve qui serait conclue. En attendant, la France et les Provinces-Unies devaient, cette année même, mettre en campagne, de part et d'autre, une armée de vingt-cinq mille hommes pour attaquer, chacune de son côté, une place « de « telle considération que les ennemis en reçussent un nota- « ble préjudice, » et la France fournissait douze cent mille livres pour les frais de l'expédition. Les trois actes qui contenaient ces conditions avaient été l'œuvre commune des deux plénipotentiaires d'Avaux et Servien, et de l'ambassadeur ordinaire en Hollande; car le duc de Longueville, chef de la députation pour Munster, ne s'était pas rendu à la Haye. On en regarda la conclusion comme un succès remporté sur les Espagnols, qui jusque-là se croyaient sûrs de faire, quand ils le voudraient, leur accommodement particulier avec les états-généraux. Mais les deux plénipotentiaires, qui en partageaient assez également l'honneur, ne tardèrent pas à se diviser sur un incident de médiocre importance. Le comte d'Avaux, en prononçant devant les députés des états-généraux sa harangue de congé, s'imagina d'y faire entrer une recommandation en faveur de leurs concitoyens catholiques. C'était ce que le président Jeannin avait fait en 1609, lorsque l'intervention de Henri IV venait de terminer le premier traité qui reconnut l'indépendance de ces provinces. Mais on ne pouvait nier que, depuis ce temps, elles l'eussent assez bien consolidée par leurs propres efforts, et que la pretection de la couronne eût cessé dès longtemps d'être aussi tutélaire, aussi désintéressée surtout, qu'elle l'était alors. Partant elle n'avait plus le droit de tenir le même langage envers un pays qui traitait avec elle de puissance à puissance, et qui ne voulait

pas qu'on se mêlât de ses affaires intérieures. L'allocution du comte d'Avaux fut donc fort mal reçue ; son collègue Servien assura qu'il ne la lui avait pas communiquée, et elle fût blâmée par le cardinal Mazarin.

Le traité signé et ratifié, les deux plénipotentiaires se mirent en route séparément pour Munster. Le comte d'Avaux [17 mars] y arriva le premier. Il y trouva déjà rassemblés, les ambassadeurs de l'empereur, savoir le comte Louis de Nassau et le docteur Isaac Wolmar; ceux d'Espagne, le comte de Zappada, dom Brun de Dole et dom Diego, comte de Saavedra ; l'envoyé de Venise, Aloys Contarini, l'un des médiateurs. Un autre médiateur, le nonce du pape, Fabio Chigi, suivit de près le comte d'Avaux [19 mars]. A son entrée, l'ambassadeur français voulut s'assurer le pas sur ceux de l'Espagne, et fit monter à cheval vingt gentilshommes autour de sa voiture pour soutenir la dispute, que les Espagnols évitèrent prudemment en restant chez eux. Le comte Servien rejoignit bientôt [5 avril] son collègue, et on put croire alors que les négociations allaient commencer, malgré la mort du comte de Zappada, qui passait seulement pour un personnage d'apparat. Une messe et une procession solennelles [10 avril] en annoncèrent l'ouverture. Mais si le congrès de Munster s'organisait lentement, celui d'Osnabruck était encore plus en retard. Il y manquait d'abord la partie médiatrice, le Danemark, maintenant en guerre avec l'un de ceux qu'il avait voulu réconcilier. Les Suédois, représentés à Osnabruck par le fils du chancelier Oxenstiern et par Adler Salvius, refusaient avec raison l'intervention pacifique d'un ennemi, tandis que le comte d'Aversberg et le docteur Jean Crane, commissaires de l'empereur, persistaient à ne vouloir faire ni recevoir aucune communication en l'absence d'un médiateur : leur but secret étant d'attirer dans la même négociation la querelle entre le Danemark et la Suède, ce qui leur donnait un allié de plus, soit pour réclamer à son profit, soit pour conclure à ses dépens. Pendant que, de ce côté, tout était arrêté

par l'absence des Danois, de l'autre on s'était avancé jusqu'à la communication des pleins pouvoirs. Mais chacun avait trouvé celui de la partie opposée rempli de fautes, d'omissions affectées, ou de qualifications ambitieuses. Cette première démarche, qui aboutissait seulement à une dispute, parut bientôt avoir été trop prompte, puisque, dans le congrès voisin, on n'était pas allé si loin. Le peu qu'on avait fait pour s'aboucher demeura donc [juillet] comme rétracté, et l'on se tint plusieurs mois en présence, uniquement occupé à s'accuser l'un l'autre de mauvaise volonté pour la paix. Enfin le résultat des opérations militaires qui avaient eu lieu cette campagne décida l'empereur à faire un pas de plus vers l'accommodement. Le roi de Danemark ayant déclaré qu'il ne s'opposait nullement à ce que l'on commençât les pourparlers en l'absence de ses ambassadeurs, l'empereur consentit [12 septembre] à entrer en traité avec les Suédois sans médiateur; les pleins pouvoirs des ambassadeurs à Osnabruck furent trouvés suffisants. Il fallut encore du temps et des contestations pour régler et assortir ceux des plénipotentiaires à Munster. Les termes en furent pourtant arrêtés [20 novembre], et, sans attendre que les originaux fussent arrivés avec les signatures des souverains, il fut résolu que chaque partie produirait ses premières propositions pour la pacification générale. Cette communication eut lieu [4 décembre] assez promptement; aussi était-ce ce qu'il y avait de plus aisé et de moins utile dans la négociation, chacun y devant mettre surtout ce qui ne pourrait pas être accepté. Les Impériaux demandaient le rétablissement de toutes choses au point où elles avaient été arrangées entre la France et l'Empire, quatorze années auparavant, par le traité de Ratisbonne, alors qu'il n'y avait entre les deux couronnes qu'un sujet de débat, l'investiture du duché de Mantoue au profit du légitime héritier protégé de la France : d'où s'ensuivait la restitution de toutes conquêtes, et le rétablissement de tous princes dépossédés, nommément du duc de Lorraine. L'Espagne proposait

aussi la réintégration de chaque puissance dans ce qui lui avait appartenu avant la guerre faite ou déclarée, suivant les anciens traités. Ainsi parlaient ceux qui avaient perdu. Quant à ceux qui avaient gagné, ils ne pouvaient être pareillement explicites, et leur position ne permettait pas une égale franchise. Ils jetaient donc en avant, et comme pour remplir l'espace, des demandes préalables. C'était, de la part des Suédois, que les états de l'Empire, électeurs, princes et villes, fussent conviés à l'assemblée générale pour y régler définitivement tous les droits; de la part des Français, que, cette convocation s'effectuant, l'électeur de Trèves, prisonnier depuis neuf ans, y pût paraître avec liberté entière et en possession réelle de ses États et dignités. Quand, après tant de lenteur à se mettre en chemin, on partait encore de si loin, il était évident qu'on n'était pas prêt à se rencontrer, et qu'il faudrait encore plus d'une campagne comme celle qui venait de finir pour donner de l'activité au désir de la paix.

C'était en Allemagne surtout que les armes de la France avaient été heureuses. Le désastre survenu l'année précédente à Tuttlingen, la mort d'un général en chef, la captivité de plusieurs officiers-généraux, la présence de l'armée ennemie sur la frontière de l'Alsace, appelaient naturellement de ce côté les soins de la défense. On eut une raison de plus d'y pourvoir lorsque les Suédois, en se jetant sur le duché de Holstein pour commencer la guerre avec le Danemark, cessèrent d'occuper les forces de l'Empire, et leur laissèrent la liberté de se porter vers le Rhin. Le maréchal de Turenne avait pris le commandement des troupes, revenues en désordre et sans chef de leur triste expédition contre Rottweil. Ne pouvant les maintenir dans l'Alsace, qu'on lui avait d'ailleurs recommandé d'épargner, il leur fit prendre quartier en Lorraine [janvier] et dans une partie de la Franche-Comté. A force de soins et de dépenses, où il ne ménagea pas, dit-on, ce qu'il pouvait avoir de bien, il remit bientôt la cavalerie sur pied, recruta son infanterie dans le pays voisin, et, aidé des

renforts qui lui furent envoyés de France, il se vit bientôt à la tête d'une armée, faible en nombre, mais bien ordonnée et pleine de courage. Cependant l'ennemi avait repris Rottweil et investi Uberlinghen [10 mai]. Maître de cette ville, il marchait sur Fribourg en intention de l'assiéger. Le maréchal de Turenne, qui s'était rapproché du Rhin sur la nouvelle de ces progrès, se résolut à le passer [3 juin] pour disputer la campagne aux Bavarois. Arrivé devant Fribourg, [4 juin] il envoya le colonel allemand Rosen attaquer un corps de cavalerie qui fut complétement défait, « encore bien, dit le maréchal « dans sa dépêche, que plusieurs officiers eussent témoigné « se souvenir de l'affaire de Tuttlingen. » Ce petit succès n'empêcha pas les Bavarois de pousser jusqu'à Fribourg [20 juin] et d'y mettre le siége. Le maréchal ne put que les inquiéter par des attaques partielles, et la ville, après avoir tenu cinq semaines, fut réduite [28 juillet] à capituler. En ce moment, un nouveau renfort et un chef nouveau arrivaient à l'armée d'Allemagne. Le duc d'Enghien, qu'on avait fait gouverneur de Champagne [mai], s'était tenu quelque temps dans cette province, où il avait ordre d'assembler une armée pour s'opposer au général Beck du côté du Luxembourg. Mais à peine avait-il fait sa jonction au delà de Mézières avec les troupes levées pour la France dans le pays de Liége, qu'il reçut commandement de se porter en toute hâte au secours de Fribourg assiégé. C'était là un bien autre emploi que celui dont il avait eu la perspective, et qui lui promettait seulement la prise de quelques châteaux et la garde d'une frontière. Il avait des forces à peu près égales à celles du maréchal de Turenne, qui allaient elles-mêmes passer sous ses ordres, et deux maréchaux devaient lui obéir ; car déjà le maréchal de Guiche servait sous lui comme lieutenant-général. Il s'achemina donc promptement [20 juillet] de Mézières vers le Rhin, du côté de Brisach ; mais il apprit à Benfeld la reddition de Fribourg. Cependant la dépêche du maréchal de Turenne lui donnant l'espoir de trouver encore l'ennemi prêt à combattre,

il passa le Rhin et vint tenir conseil avec les deux maréchaux et le gouverneur de Brisach sur ce qui était à faire. Il fut résolu d'attaquer les Bavarois dans leurs retranchements, et le duc fit avancer son armée [2 août] pour joindre celle du maréchal de Turenne. L'art le plus habile et la plus heureuse disposition du terrain semblaient protéger le camp des Bavarois, commandés par François de Mercy. De hautes montagnes et un bois marécageux en formaient l'enceinte ; tous les abords en étaient garnis de redoutes et de palissades ; des postes nombreux couvraient le revers des hauteurs. Le duc d'Enghien se chargea de l'attaque directe par les montagnes ; le maréchal de Turenne prit un chemin détourné pour gagner une autre issue qui s'ouvrait sur le flanc de l'ennemi et que défendait une ravine profonde, avec un épais abattis de bois. Les deux approches devaient se faire en même temps [3 août], quelques heures avant la nuit. Quand le duc d'Enghien supposa que le maréchal avait atteint le but de sa marche, il donna l'ordre du combat. Deux de ses régiments furent d'abord repoussés ; alors il mit pied à terre avec le maréchal de Guiche, et conduisit lui-même à la charge les régiments de Conti et de Mazarin ; tous les volontaires se précipitèrent sur ses pas. Ce mouvement entraînant le reste de l'armée, les palissades furent franchies, les redoutes emportées, la ligne de défense rompue, et l'on se posta sur la croupe de la montagne, dont les Bavarois avaient bravement disputé tous les échelons. De son côté, le maréchal de Turenne avait forcé les premières défenses qui fermaient l'étroite entrée où se portait son attaque ; il y avait trouvé une vigoureuse résistance et les meilleures troupes du comte de Mercy : des combats meurtriers avaient eu lieu à chaque pas. Il n'avait pu pénétrer et s'étendre dans la plaine où reposait le camp ennemi ; mais il en occupait le passage à la portée du mousquet des Bavarois. La nuit arrêta les combattants dans cette position qu'on croyait retrouver le lendemain ; mais le jour [4 août] la montra changée à l'avantage des Allemands.

Abandonnant au duc d'Enghien la montagne qu'il avait occupée, au vicomte de Turenne l'entrée de la plaine, le général Mercy avait improvisé un autre retranchement sur une hauteur plus près de Fribourg, où il rallia toutes ses troupes et son canon. Alors les Français se répandirent sans obstacle des deux côtés sur le terrain où l'ennemi se tenait la veille. Une forte pluie et la fatigue du combat précédent obligèrent le duc d'Enghien à se reposer toute cette journée. Le matin de celle qui suivit [5 août], les Français s'avancèrent contre le nouvel obstacle qu'on leur avait créé. Une première tentative, imprudemment faite par un des maréchaux de camp, engagea le combat avant que l'ordre en fût donné. Rien n'étant prêt pour la soutenir, les assaillants et ceux que le bruit avait appelés à leur aide furent fort maltraités par l'ennemi. Le duc d'Enghien, à l'armée duquel ces troupes appartenaient, courut pour les rallier, les maintint quelque temps à force de courage, perdit la plus grande partie de ses gens et fut contraint à se retirer. Joint ensuite au maréchal de Turenne, il voulut essayer une nouvelle attaque, qui fut encore sans autre succès qu'un immense carnage. La nuit seule y mit fin, laissant les Allemands maîtres de leurs positions et les Français dans le camp où ils s'étaient établis.

Telle avait été, dans la simplicité de ses résultats positifs, la bataille de Fribourg, dont il a bien fallu retrancher le fait, devenu historique comme tant d'autres, du bâton de commandement jeté dans les lignes ennemies par le prince de Condé, puisqu'aucun de ses contemporains n'en a eu connaissance. Cette bataille avait duré soixante heures, divisées par un jour de repos sous les armes. On n'y avait ni gagné du terrain, ni débusqué l'ennemi, ni sauvé ou délivré une ville ; mais, de part et d'autre, s'était montrée une admirable valeur, ici, unie à l'habileté qui évite les fautes, là, jointe au coup d'œil rapide qui les comprend et les répare. Il était difficile pourtant d'y reconnaître pour l'un ou pour l'autre une victoire ; le plus clair était une perte énorme pour tous les deux. Celle

des Français comprenait un nombre considérable d'officiers, de sorte qu'il y avait en même temps beaucoup de gloire et beaucoup de deuil pour les familles de gentilshommes. « Je vous jure, écrivait le duc d'Enghien au cardinal « Mazarin [8 août], que jamais armée n'a été si proche de sa « ruine que celle des ennemis. Dieu ne l'a pas voulu ; nous « en retrouverons peut-être l'occasion. » Le profit de cette sanglante rencontre se décida au bout de quelques jours. Les deux généraux, ayant renoncé à forcer les Bavarois dans leurs retranchements, s'occupèrent à leur couper les vivres. Après trois journées passées à enterrer les morts et à diriger les blessés sur Brisach, l'armée française se porta vers Langendenzlingen [9 août], dans le dessein d'intercepter les communications du général Mercy avec le pays qui le nourrissait. Celui-ci quitta aussitôt son poste, pour faire sa retraite. Les deux armées se rencontrèrent [10 août] près de San-Peter, où l'avant-garde des Français voulut troubler la marche des Bavarois, et fut repoussée. Cependant l'ennemi refusa de continuer le combat, et poursuivit rapidement sa route, abandonnant son bagage, ses munitions et quelques pièces d'artillerie. Ce fut là ce qui détermina les Français à se proclamer vainqueurs. Le chevalier de Gramont, frère du maréchal de Guiche, fut envoyé à la cour, pour en porter la nouvelle. « L'armée ennemie s'est sauvée, écrivait encore [12 août] le « duc d'Enghien, mais avec un désordre et une confusion « étranges. » Sur sa parole, on pensa qu'il y avait eu assez de bonheur pour remercier le ciel, et on fit chanter un Te Deum [20 août] dans l'église de Notre-Dame.

Ce qui eût tout à fait justifié cette solennité, c'eût été sans doute la reprise de la ville pour laquelle était venu le duc d'Enghien ; mais Fribourg paraissait devoir résister plus longtemps, entre les mains de ses nouveaux possesseurs, qu'il n'avait pu faire avec sa garnison française. Il fut donc décidé qu'on profiterait de la retraite de l'ennemi pour parcourir en victorieux le pays de Bade, y prendre des villes, et se porter

sur Philisbourg. Après douze jours de marche et l'occupation de douze villes, comme Baden, Durlach, Wisloch, et Germersheim en deçà du Rhin, l'armée se réunit [24 août] devant Philisbourg, où elle mit le siége. Pendant qu'on en faisait les travaux, un détachement des troupes françaises se présenta [29 août] devant Spire, qui ne fit aucune résistance. Philisbourg soutint mieux la réputation de ses remparts; mais, avec une garnison faible et sans secours du dehors, le gouverneur ne put faire qu'une honorable défense, et capitula [9 septembre] le onzième jour de tranchée ouverte. Le maréchal de Turenne passa ensuite de l'autre côté du Rhin, se fit recevoir dans Worms, puis dans Openheim, et enfin [17 septembre] dans Mayence, qui n'était pas préparée à soutenir un siége. Tout ce progrès fait et toutes ces places occupées presque sans combat, n'en donnaient pas moins un air de conquête à la marche de l'armée française depuis Fribourg, et lui assuraient en effet l'avantage de la bataille livrée devant cette ville, pendant que l'armée bavaroise, se tenant immobile dans son poste d'Heilbronn, semblait consentir à sa défaite. Les relations officielles pouvaient dire, sans trop d'exagération, que « tout le Rhin était retourné à ses anciens maî« tres, qui, depuis la seconde race de nos rois, l'avaient « perdu par leurs dissensions et les guerres civiles ; » car, de Bâle jusque près de Coblentz, les deux rives en étaient occupées par les troupes ou les garnisons de France, et la bonne amitié qu'on entretenait avec la ville de Strasbourg rendait la communication libre entre les deux parties de son cours. Pour compléter cette position, il restait à s'emparer de Landaw et de Frankenthal. Après avoir pris possession de Mayence, le duc d'Enghien revint à Philisbourg, d'où il envoya [24 septembre] une partie de ses troupes assiéger Landaw. Le marquis d'Aumont, maréchal-de-camp, y fut tué, et le maréchal de Turenne, ayant pris le commandement à sa place, força la ville [28 septembre] à se rendre. Ce fut là le terme des opérations communes entre le duc d'Enghien et le maréchal de

Turenne. Le duc prit la route de Metz avec ce qui restait des troupes qu'il avait amenées, et on eut beaucoup de peine à empêcher les autres soldats de les suivre. Le maréchal de Turenne demeura [octobre] sur les bords du Rhin avec son armée d'Allemagne, chargé de défendre toutes ces places nouvellement occupées contre le général bavarois qui, le voyant seul, se rapprocha bientôt de lui. Le maréchal crut devoir repasser le Rhin, mit une bonne garnison dans Philisbourg, s'établit de sa personne à Spire, et passa ainsi l'hiver à observer l'ennemi, pendant que le jeune prince [19 octobre] allait raconter ses exploits à la cour, et que le maréchal de Guiche, devenu comte de Gramont par la mort de son père, recueillait avec son nom l'héritage de ses biens et de ses gouvernements.

En ce moment la flatterie des courtisans avait à se partager entre deux vainqueurs, et le gouvernement de la régence trouvait parfaitement son compte à cette incertitude qui tempérait l'importance de l'un par celle de l'autre. La campagne de 1644 venait de révéler dans la famille royale un nouveau chef d'armée, un héros qui avait bien tardé à se déclarer. Le duc d'Orléans avait passé la première année du nouveau règne en de petites intrigues, où figurait pour lui son favori l'abbé de la Rivière, et dont l'objet était de renier ses anciens amis, pour faire le plus grand profit possible dans la distribution des grâces sans en donner part à personne. Cette année, il s'avisa qu'un peu de gloire militaire ne siérait pas mal au généralissime des armées du roi, et il voulut commander en Flandre à la place du duc d'Enghien. En vertu du traité conclu avec les Provinces-Unies, il avait été convenu que les Français assiégeraient Gravelines. Pour assurer ce dessein et ne mettre en aucun risque la capacité de celui qui le devait exécuter, on fit choix des meilleures troupes; on lui donna pour lieutenants les maréchaux de la Meilleraye et de Gassion avec le comte de Rantzaw qui, plus heureux que ses compagnons de Tuttlingen, avait déjà racheté sa liberté. L'armée,

divisée en trois corps sous ces trois chefs, s'avança par Amiens, Abbeville et Péronne, en tenant l'ennemi incertain sur le but de sa marche, s'empara en passant de quelques petites places, et se joignit toute entière devant Gravelines, où le duc d'Orléans [1er juin] en prit le commandement. L'entreprise semblait difficile, et d'habiles gens l'avaient jugée téméraire. On était aidé, il est vrai, par la flotte hollandaise qui tenait la mer et empêchait le secours des vaisseaux espagnols; mais les rivières et les canaux qui entouraient la ville, les fortifications dont elle était munie, la garnison nombreuse qu'elle renfermait, une armée espagnole qui avait pris position à Bergues, concouraient puissamment à la défendre. Les assiégés essayèrent d'abord d'inonder les Français au moyen de leurs écluses; des ingénieurs hollandais écartèrent ce premier danger dont leur pays avait l'habitude. Les lignes étant formées dans le peu de terre solide qu'on pouvait trouver, un fort détaché vers la mer fut bientôt emporté [13 juin], ainsi que les redoutes qui le joignaient à la ville. L'attaque, se trouvant dès lors resserrée, fut poussée vigoureusement, malgré les vives sorties des assiégés et l'assistance que leur donnait la nature des lieux. Les Français y perdirent, comme toujours, un bon nombre de leurs principaux officiers. Comme toujours aussi, il y eut de fréquentes contestations entre les différents chefs qui les commandaient. Cependant les opérations successives du siége s'achevèrent avec ensemble et sans notable accident. Les Espagnols ne firent d'autre tentative pour le troubler que de vouloir jeter dans la place [4 juillet] trois cent soixante officiers réformés de leurs troupes, qui furent tous pris par le comte de Rantzaw, et, moins de deux mois après les premières approches, la ville [28 juillet] fut réduite à capituler. A ce moment, la mauvaise intelligence éclata plus que jamais entre les deux maréchaux. Le plus ancien s'était offensé de ce que les ennemis avaient fait leurs propositions au plus jeune, qui s'excusait moqueusement de s'être trouvé trop près d'eux. Lorsqu'il s'agit d'oc-

cuper la place conquise, le maréchal de la Meilleraye réclama le poste d'honneur pour le régiment des gardes qui était de son corps, et le maréchal de Gassion pour le régiment de Navarre qui avait combattu sous lui du côté par où l'on entrait. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains sur cette difficulté, qui fut décidée par le duc d'Orléans en faveur du maréchal de la Meilleraye.

La prise de Gravelines avait précédé la bataille de Fribourg. Il paraît même que ce fut la certitude d'y réussir bientôt qui amena l'ordre donné au duc d'Enghien de quitter la Champagne, où il se tenait prêt à tout événement, pour se porter sur le Rhin. On la regardait comme un grand succès militaire, et elle acquittait noblement la France de la promesse faite aux Provinces-Unies. Quelle que fût la préférence naturelle du public pour celui des deux maréchaux qui n'appartenait pas à l'ancien règne et n'était pas le parent du cardinal de Richelieu, rien n'indique qu'on ait reproché au maréchal de la Meilleraye d'y avoir démenti son ancienne renommée; seulement celle du maréchal de Gassion s'en accrut. Quant au duc d'Orléans, sa part de mérite en cette occasion eût été fort médiocre, s'il fallait en croire le comte de Brienne : « J'ai entendu dire, écrit-il, qu'il s'y passa plu-« sieurs choses qui faisaient assez connaître qu'il voulait tout « ce qui ne devait pas coûter beaucoup. Avec cela, sa vie « était si précieuse à ses officiers qu'ils le détournaient des « grandes choses quand il fallait la hasarder. » Il n'en eut pas moins à Paris, dans les réjouissances qui se firent pour célébrer cette conquête, tout l'honneur de la réussite. Dans sa relation, il avait eu soin d'en réclamer une portion pour son abbé de la Rivière « qui s'était employé utilement aux tra-« vaux du siége. » Les récits des divers combats qui s'y étaient livrés, en constatant des pertes nombreuses, nommaient aussi avec distinction plusieurs jeunes gens d'illustre maison qui avaient suivi l'oncle du roi, et, entre autres, l'heureux adversaire du comte de Coligny, le duc de Guise. Le duc

d'Orléans ne tarda pas à quitter l'armée quoiqu'il eût annoncé qu'il allait poursuivre ses exploits. Le maréchal de la Meilleraye s'en étant retiré déjà malade ou mécontent, le commandement resta au maréchal de Gassion, qui s'était saisi de l'abbaye de Watten [9 août], pendant que le duc faisait réparer les fortifications de Gravelines. On lui adjoignit [16 août] le duc d'Elbeuf, et la campagne s'acheva, sous ces deux chefs, à faire des courses dans la Flandre, où de leur côté les Hollandais assiégèrent et prirent [7 septembre] le Sas-de-Gand. Les choses, du reste, s'étaient passées tellement entre le maréchal de Gassion et le duc d'Elbeuf qu'il y eut rendez-vous pris [décembre] pour tirer l'épée sous les murs d'Amiens et qu'il fallut les séparer sur le terrain du combat. Il furent mandés l'un et l'autre à la cour, et la Gazette publia bientôt [24 décembre] que « leur différend avait été composé à l'hôtel du « Luxembourg, de sorte qu'ils allaient désormais décharger « leur colère sur les ennemis. »

La campagne avait été glorieuse en Allemagne, profitable en Flandre; elle fut désastreuse en Catalogne. Le roi d'Espagne, animé par les premiers succès de son réveil tardif, encouragé surtout par la reine sa femme, généreuse fille de France qui s'était faite Espagnole pour l'honneur de la couronne qu'elle partageait, voulut encore soutenir ses armées de sa présence, et mettre en quelque sorte la main à la reprise de son domaine. Pour cela, ayant envoyé dans les Pays-Bas le comte Piccolomini, dont le commandement n'était pas agréable aux Espagnols, il quitta Madrid de bonne heure [9 février] et s'établit à Saragosse. Quand il eut rassemblé toutes ses forces, il s'avança en pesonne avec son armée [8 mai] pour assiéger Lerida. Le maréchal de la Mothe, qui s'était porté à sa rencontre du côté de Balaguer, réussit à jeter quinze cents hommes dans la ville [15 mai]; mais l'introduction de ce secours lui coûta cher. L'armée espagnole, prenant au sérieux le combat qu'il lui offrait pour la distraire, marcha toute entière contre lui, l'enveloppa, lui tua deux

mille hommes, prit tout son bagage et son canon, et le poursuivit jusqu'à Cervera. Après cette défaite, le maréchal ne put de longtemps se remettre en campagne, et les Espagnols continuèrent le siége sous les yeux de leur roi. La ville se défendit bien et tenait encore, lorsque le maréchal de la Mothe reparut [juillet] devant les retranchements espagnols avec une armée nouvelle. Mais il les trouva hors de crainte d'être forcés, et, pour opposer la prise d'une ville à la perte prochaine de celle qu'il ne pouvait sauver, il résolut d'assiéger Tarragone. Lerida se rendit bientôt [31 juillet], et Tarragone résista. Le maréchal s'était pourtant déjà emparé [24 août] d'une forte position qui couvrait la ville du côté de la mer, lorsque l'approche du roi d'Espagne le contraignit à lever le siége [20 septembre] pour s'opposer à sa marche victorieuse, qui semblait menacer Barcelone. Appelé par les cris d'effroi des Catalans, il ramassa toutes ses troupes, et alla occuper les passages qui défendaient l'entrée de la province. Un événement cruel pour le roi Philippe IV vint arrêter en ce moment la lutte prête à s'engager : il apprit que la reine sa femme était malade, et courut à Madrid pour recevoir [6 octobre] son dernier soupir. Son absence et la douleur de cette perte ôtèrent aux Espagnols toute idée de continuer leurs progrès. De part et d'autre on prit ses quartiers d'hiver. Mais tout n'était pas fini pour le maréchal de la Mothe. On lui préparait en France le même traitement, pour s'être laissé battre devant Lerida, qu'avait éprouvé en Espagne le marquis de Leganez, battu par lui au même lieu deux années auparavant. Il reçut ordre de se rendre à la cour. Comme il passait par Lyon, il fut arrêté [28 décembre] et enfermé au château de Pierre-Encise. Cette disgrâce fut attribuée au mauvais vouloir que lui portait le secrétaire d'État le Tellier, successeur de Sublet des Noyers dont le maréchal était parent; et les défenses qu'il publia plus tard accusent positivement ce ministre de l'avoir laissé dans sa vice-royauté sans argent et sans secours, entouré d'espions et de traîtres. Ce qui est certain, c'est qu'au bout

de deux ans et demi seulement on trouva une qualification pour les torts qu'on lui reprochait, et il fut mis alors en jugement « pour manquements et malversations commis en sa « charge de vice-roi, particulièrement en la distribution des « deniers destinés au paiement et à la solde des armées. »

Depuis que la France avait pris pied sur le territoire espagnol, la guerre en Italie n'avait plus pour elle qu'un intérêt secondaire où l'on semblait seulement assister un allié. Tout s'y réduisait, entre les États de Savoie et le Milanais, à s'enlever quelques places, et à faire marcher de petites armées qui évitaient surtout de se joindre. La France y entretenait toujours, au meilleur compte qu'il lui était possible, un corps de troupes placé sous les ordres du prince Thomas avec toutes les forces du duché; mais elle en avait rappelé successivement ses généraux les plus favorisés. Le comte du Plessis-Praslin y soutenait seul, et avec beaucoup de zèle, l'honneur du commandement français. Au commencement de cette année [7 janvier], le prince Thomas vint à Paris, où on lui fit un brillant accueil. Il en repartit bientôt pour aller se mettre [13 mars] à la tête de son armée rassemblée aux environs d'Asti. Quand il put la faire entrer en campagne, il en détacha une partie [27 juillet] sous les ordres de son frère Maurice, l'ancien cardinal, afin de tenter une surprise sur la ville d'Arona, et, n'ayant pu y réussir, il résolut [12 août] d'assiéger dans les formes Santhia, forte place à quelques lieues de Verceil. Pendant qu'il y était occupé, les Espagnols s'emparèrent [27 août] de la citadelle d'Asti, d'où ils menaçaient la ville. Le prince se hâta de la secourir et y jeta [31 août] un renfort considérable commandé par un maréchal-de-camp, après quoi il retourna continuer son siége. Santhia ne tarda pas à se rendre [6 septembre], et le prince conduisit l'armée devant Asti pour en reprendre la citadelle. La garnison espagnole se défendit bravement, mais fut enfin réduite [30 septembre] à rendre la place. Le prince Thomas essaya ensuite contre Finale une entreprise où il espérait être secondé de

l'armée navale de France. Mais, ne la trouvant pas au rendez-vous, il fut obligé de retourner sur ses pas avec beaucoup de fatigue et de perte pour regagner ses quartiers d'hiver en Piémont.

Ce n'étaient pas là toutefois les seules hostilités qui fussent engagées au delà des Alpes. Depuis trois ans deux puissances italiennes se faisaient la guerre, et l'une d'elles était précisément cette couronne pacifique dont tous les soins semblaient devoir s'employer à prévenir ou à terminer les querelles des princes chrétiens. Un intérêt purement temporel avait armé le pape Urbain VIII contre le duc de Parme. Il s'agissait du duché de Castro, fief ecclésiastique concédé par le pape Paul III à la maison de Farnèse, et où le duc actuel voulait fortifier des places, ce que le Saint-Père prétendait être contraire aux droits comme à la sûreté de l'État pontifical. Le pape commença par menacer le duc d'excommunication, fit marcher des troupes [octobre 1641] et s'empara de Castro. A son tour, le duc leva des soldats, obtint passage de ses voisins, traversa la Romagne et s'avança jusque près d'Orvieto. Rome, qui comptait alors en Europe assez de cardinaux belliqueux, n'en avait pas pour défendre la ville sacrée. Le pape alla chercher à Malte un général de ses troupes, et ce fut un Français, Achille d'Estampes de Valançay, autrefois maréchal-de-camp au service du roi, puis entraîné hors de son pays par la disgrâce de la reine-mère, qui fut chargé [1642] de commander les Romains. On le fit mestre-de-camp général sous le cardinal Antoine, et, assisté du bailly Henri son neveu, ambassadeur de Malte à Rome, il conduisit avec quelque peine l'armée ecclésiastique contre l'ennemi. Mais si les Romains étaient lents à combattre, ils étaient habiles à traiter. Le duc, se laissant arrêter par des propositions d'accommodement, perdit le temps, donna au commandeur de Valançay celui de se fortifier et d'aguerrir les siens, de sorte qu'il lui fallut bientôt faire retraite. Alors les princes italiens commencèrent à s'alarmer, le grand-duc de Florence, le duc de Modène et la

république de Venise se liguèrent contre le pontife ambitieux qui venait de dépouiller un de ses voisins. La guerre s'étendit donc [1643] dans toutes les possessions du Saint-Siége qui touchaient à ces différents États. Le pape fit assez heureusement face à ces nombeux assaillants avec lesquels il se livra de nombreux combats, et les avantages y furent partagés. Cette campagne valut au commandeur de Valançay [14 décembre] le chapeau de cardinal. Cependant la France n'avait cessé de s'entremettre pour la paix. On l'avait peu écoutée quand la chaleur des premières entreprises faisait espérer de prompts succès. La fatigue et les pertes éprouvées des deux côtés rendirent cette année [1644] les esprits plus traitables. Le cardinal Bichi, nommé par la cour de France son plénipotentiaire en cette négociation, et le marquis de Fontenay-Mareuil, son ambassadeur à Rome, terminèrent enfin le débat par deux traités signés le même jour [30 mars] à Ferrare, l'un entre le pape et le roi très-chrétien agissant pour le duc de Parme, l'autre où le roi intervenait entre le pontife et les princes ligués. Dans l'un, le pape, sur l'instante prière du roi, accordait au duc l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, et lui promettait la remise de Castro ainsi que de tous ses autres biens confisqués, avec restitution de part et d'autre des places prises; l'autre faisait cesser dès à présent tous actes d'hostilité et rendait à chacun ce qui lui appartenait, dans l'état où les choses se trouvaient avant la guerre. Le roi très-chrétien était garant de toutes ces conventions, et devait employer ses armes contre celle des parties qui refuserait de les exécuter. Suivant le témoignage de l'ambassadeur qui avait travaillé à cet accommodement, il n'en résultait aucun avantage matériel pour la France; elle aurait même eu quelque intérêt à la continuation de la guerre, puisque les princes qui s'y trouvaient engagés n'auraient pu assister les Espagnols dans la défense du Milanais, ni ceux-ci dégarnir de troupes leur royaume de Naples. Mais elle se contentait de l'honneur que lui apportait sa médiation généreuse, et elle

l'augmentait de cette circonstance que ni l'empereur ni le roi d'Espagne n'avaient pu réussir à faire admettre la leur, quoique le différend les touchât de plus près.

Le pontife guerroyant qui venait de troubler l'Italie était en ce moment fort malade ; il mourut [29 juillet] quelques mois après le traité. L'élection de son successeur intéressait grandement la France. Elle avait, en ce cas comme toujours, une préférence et une aversion ; mais elle comptait, pour servir l'une et l'autre, sur celui des deux cardinaux, neveux d'Urbain VIII, qui avait liaison avec elle. Antoine Barberini manqua tout à fait ou de fidélité ou d'adresse. Le candidat de la France, trop tôt présenté, fut exclu par l'Espagne. Celui dont elle ne voulait pas ayant gagné même le cardinal Antoine, qui croyait ou feignait de croire que sa seule considération engageait la France à le repousser, réunit tous les suffrages [15 septembre] et fut élu. C'était le cardinal Pamfili, Romain, qui prit le nom d'Innocent X. Le cardinal Mazarin n'avait pas seulement contre lui la répugnance qui pouvait résulter de ses dispositions notoirement favorables à la couronne ennemie, il existait encore entre eux d'anciens ressentiments personnels. C'était donc un double motif pour employer hautement tous les moyens que sa position lui donnait de contrarier cette élection. Le chef du cabinet français aima mieux agir par ruse, et il trouva ses maîtres en cet art dans le pays d'où il était venu. Sa faute fut de ne pas laisser voir assez ses intentions à ceux qui les devaient servir, et de s'en rapporter à l'intérêt d'un autre pour une chose qu'il avait fort à cœur. On attribua au déplaisir qu'il en conçut une maladie qui parut alors [octobre] mettre ses jours en danger, et dans laquelle il reçut de la reine les preuves les plus touchantes d'une tendre affection.

Cet attachement de la régente pour son principal ministre ne trouvait plus ni obstacle ni censure à la cour depuis que madame de Hautefort l'avait quittée ; on se contentait d'en médire, et la reine se justifiait assez lestement aux dépens

du cardinal et de sa nation. Cependant on distribuait des grâces. L'année précédente on avait fait deux maréchaux ; celle-ci, on désigna pour être ducs et pairs, le maréchal de Vitry, le comte de Gramont, père du maréchal et du chevalier, le comte de Tresmes, capitaine des gardes, le sieur de Liancourt, premier gentilhomme de la chambre, et le comte de Brion, premier écuyer du duc d'Orléans, pour lequel devait être rétabli le duché de Damville, éteint par la mort du dernier duc de Montmorency son oncle. Le duc d'Orléans lui-même voulut avoir sa part de faveurs, et il se trouva qu'elle était prise encore à l'héritage de ce malheureux seigneur, mort pour lui. On lui donna [9 mai] le gouvernement de Languedoc, racheté du maréchal de Schomberg qui eut le gouvernement de Metz. Ce fut dans le même temps que le duc d'Enghien obtint [16 mai] le gouvernement de Champagne. Ainsi tout le monde était pourvu et content. Ceux qui se plaignaient étaient loin et on ne les entendait pas. Il y eut pourtant deux personnages qui voulurent faire quelque bruit par leur retraite, comme cela s'était vu si souvent sous la régence de Marie de Médicis. Ce fut d'abord le duc de Bouillon, mécontent de ne pouvoir obtenir la restitution de sa ville de Sedan. Rien n'était sans doute plus déplacé que cette prétention. Après une révolte ouverte contre le roi, il était resté en possession de sa souveraineté ; après une conspiration flagrante, il l'avait cédée pour racheter sa vie. A supposer que la reine lui dût quelque reconnaissance, c'eût été s'acquitter aux dépens du royaume que de remettre entre ses mains une place frontière du Luxembourg, au moment même où l'on venait de faire des conquêtes dans ce pays. Le duc, las d'attendre en vain à Paris qu'on lui donnât satisfaction, s'était retiré à Turenne. On apprit bientôt qu'il en était parti secrètement [22 mars] avec sa femme et ses enfants, sans qu'on sût où il dirigeait sa marche. Ce mystère causa d'abord quelque alarme, et la reine en écrivit [13 avril] avec un peu d'inquiétude au maréchal son frère ; mais on ne tarda pas à se

rassurer quand on sut que le but de son voyage était d'aller prendre du service à Rome dans les troupes pontificales. La paix venait d'être signée lorsqu'il y arriva, et le plus singulier fut qu'on le contraignit, peu de mois après, à sortir de Rome pendant le conclave, comme suspect d'avoir quelque pouvoir secret de la France pour agir dans l'élection du nouveau pape. Presque en même temps, le duc de Vendôme [mars] quitta aussi le royaume. On lui avait donné ordre de se tenir dans sa maison d'Anet avec sa famille. La justice étant venue y chercher les complices présumés de son fils, il se persuada qu'on en voulait à sa liberté, et se mit en route déguisé pour gagner la Suisse.

Personne cependant ne s'était interressé à ce double départ, et le temps s'écoulait fort doucement dans l'attente ou dans la joie des nouvelles de l'armée. La reine avait quitté, au bout de la première année, la sévérité de son grand deuil, et ne demandait pas mieux que d'égayer ce qui lui en restait. Elle alla passer quelques semaines à Ruel [juin], chez la duchesse d'Aiguillon, et il ne faut pas omettre que cette partie de plaisir avait un but généreux. En ce moment, une offense publique venait d'être faite à la mémoire du cardinal de Richelieu : un intérêt d'argent en était la cause. Le prince de Condé s'était avisé d'exploiter à sa façon la gloire et le crédit de son fils. En son nom, et du droit de la jeune duchesse d'Enghien, il avait demandé la nullité du testament fait à Narbonne par le cardinal ; la cause avait été plaidée tout récemment [mai] et avec éclat à la grand'chambre du parlement. « L'aigre et mordant » Gaultier, l'avocat du prince, s'y était signalé par une violence extrême contre le ministre, et par de malignes insinuations sur la préférence qu'il accordait à sa nièce d'Aiguillon. On citait surtout pour un trait délicat le passage de son plaidoyer où, montrant le cardinal comme ensorcelé par les charmes d'une femme, il s'était écrié : « Ce « Samson perdait toute sa force dans les bras de cette Dalila. » Le parlement avait ajourné la décision du procès [25 mai]

par un arrêt d'appointement au conseil, et c'était en quelque sorte pour effacer les souillures de l'audience, que la reine était venue s'établir, avec toute sa cour, chez la partie outragée.

Un événement, tout nouveau pour la plupart de ceux qui vivaient alors, lui fit quitter [5 juillet] cette agréable demeure. « Il avait plu au peuple de Paris, comme dit Mme de Motte-« ville, de s'émouvoir au sujet de certains impôts qu'on « avait voulu mettre sur les maisons, » et voici ce qui avait amené cette émotion. Les anciennes ordonnances défendaient de bâtir dans les faubourgs de Paris. Suivant l'usage de France, on n'avait jamais observé cette prohibition, et de nombreux bâtiments s'étaient élevés. De la contravention résultait la possibilité de lever quelque argent à titre d'amende. C'est ce qui fut ordonné [27 janvier] par arrêt du conseil, et les officiers du Châtelet furent chargés de mesurer, dans chaque faubourg, l'emplacement des constructions nouvellement établies, pour appliquer à ceux qui en étaient détenteurs la taxe de quarante ou cinquante sols par toise de terrain. Ceux-ci se pourvurent au parlement [mai], qui reçut leur requête d'autant plus volontiers que l'on avait prétendu soustraire à sa juridiction l'exécution des mesures ordonnées. Alors commencèrent des pourparlers [19-26 mai] entre le parlement et les ministres, par suite desquels l'opération du « toisé » fut suspendue [juin] et transférée des officiers du Châtelet, juges subalternes, à une commission de conseillers d'État et maîtres des requêtes, sur lesquels le parlement n'aurait pas autorité. On les fit assister de soldats, dont la présence alarma la ville. Le parlement, qui avait aussi différé ses remontrances, résolut maintenant de les porter à la reine, et les gens du roi l'allèrent troubler pour cet objet [1er juillet] dans ses divertissements de Ruel. Pendant tout ce temps, la foule se portait dans la grande salle du palais, demandant justice, invoquant le secours des magistrats, et faisant entendre des propos injurieux contre les ministres, surtout

contre le contrôleur-général d'Émery, qu'on faisait auteur de cette imposition nouvelle. Ce tumulte, qui bruissait auprès de la grand' chambre, échauffa bientôt [4 juillet] les chambre des enquêtes, composées des plus jeunes conseillers, qui voulurent se mêler à la discussion. Le peuple, n'en voyant rien sortir, se répandit dans la ville, jeta des cris, s'arma de bâtons, menaça de brûler la maison du contrôleur-général : les curieux accoururent, les timides se sauvèrent, et l'émeute occupa les rues, « sans chef, sans dessein, » dit Talon, mais au grand effroi des habitants paisibles. Le prince de Condé arriva de Ruel, où le premier président se rendait en même temps avec les gens du roi, et, pour maintenir l'action du pouvoir, il fit exécuter, sous ses yeux, le toisé d'une maison dans le faubourg Saint-Germain. La journée avait été sans dommage, mais non sans épouvante. Le lendemain, la reine [5 juillet] vint s'établir au Palais-Royal, et le parlement rendit arrêt contre les séditieux. Mais l'agitation, qui n'avait eu qu'un jour sur la place publique, continua longtemps dans le sein de la compagnie. Les conseillers des enquêtes [6-7 juillet] s'en prirent à la personne du premier président Molé, qui refusait de leur faire entendre la relation de la dernière audience donnée par la reine. Cette querelle, purement intérieure, dura plus d'un mois, quoique la cause externe qui l'avait amenée eût cessé d'y avoir part, un arrêt du conseil ayant modifié les mesures dont on s'était plaint. Elle s'envenima encore [2 août] d'une contestation sur les rangs entre les conseillers de la grand' chambre et les présidents des enquêtes, et se calma enfin [8 août], plus par lassitude que par raison, pour se renouveler à la première occurrence.

En celle-ci s'était manifesté déjà un des obstacles contre lesquels l'administration de la régence aurait à lutter. On pouvait croire qu'il n'y avait plus à craindre de soulèvements pour les intérêts des princes ; mais il était évident que l'impôt, devenu excessif, allait provoquer des résistances qui s'appuieraient du parlement. Le moyen de s'en garantir était

de satisfaire cette puissante compagnie dans son ambition de corps et dans les prétentions des particuliers. Mais ce n'était vraiment pas chose facile. On avait déjà essayé de la gagner par une déclaration du roi [25 janvier] « rendue de son propre « mouvement, y était-il dit, et sans en avoir été requis, » où l'on concédait à chacun de ses membres tous les priviléges des secrétaires du roi. Cette grâce n'avait pas empêché le parlement de saisir la première occasion où sa juridiction recevait atteinte pour se porter au secours « du pauvre peu-« ple. » Les jalousies de tout le corps contre le clergé, contre les financiers, contre l'autorité du grand conseil, le désir d'étendre ses prérogatives, ses divisions intérieures, où il fallait que le gouvernement prît parti jusqu'à ce qu'un accident vînt joindre la compagnie entière contre lui, toutes ces causes de désordre éclataient déjà au bout de dix-huit mois, et la multitude avait paru sur la place publique. Cependant on ne pouvait arrêter tout à coup les dépenses, et il fallait bien chercher l'argent où il était. La première ressource dont on s'avisa, après le toisé des maisons illégalement bâties, fut un emprunt forcé en échange de rentes sur les aides qui devaient être distribuées aux plus riches. Le parlement voulut d'abord [1er septembre] y soumettre seulement ceux qui avaient eu quelque intérêt dans les deniers publics, et il finit, après un long débat [6 septembre], par excepter de la contribution à l'emprunt tant de gens, en commençant par « les « officiers des quatre compagnies souveraines, » que dans le fait les financiers seuls y pouvaient être compris.

Au même temps où l'ordre matériel laissait voir des symptômes de trouble, il en éclatait d'autres dans la région plus élevée, mais non plus paisible, de l'intelligence. La dispute théologique se réveillait ardente, avec l'attrait qu'elle avait eu toujours pour les esprits pétulants et les inquiétudes qu'elle faisait naître dans les âmes timorées. Depuis l'invasion du protestantisme dans le monde chrétien, l'Église catholique avait eu trop à se défendre pour trouver le loisir de

se diviser, comme il s'était vu trop souvent, sur quelques points de sa croyance ou de sa discipline. Maintenant qu'elle avait en quelque sorte pris son parti des immenses conquêtes arrachées à son domaine, l'activité, l'ambition ou le zèle de ses écrivains se reportait librement sur ces mille distinctions que l'argumentation introduit dans le développement et le commentaire d'une même foi. On peut être fier ou se trouver heureux d'employer la pensée et le langage à des débats plus sérieux, plus féconds en résultats utiles. Mais il ne faut pas méconnaître la portée de ceux qui ont occupé d'autres siècles. Pour une société dont toutes les parties se tenaient par le lien religieux, ce ne pouvait être quelque chose d'indifférent que de savoir à quelles conditions Dieu avait mis le salut des particuliers, et sur quelles bases reposait l'autorité dans le général. Or c'était à ces deux fins essentielles qu'aboutissaient toutes les recherches des théologiens, par des chemins trop longs sans doute, trop hérissés de difficultés oiseuses et puériles, et où les intérêts humains, l'orgueil, la jalousie, la haine, tenaient évidemment trop de place. En France, la discussion des matières religieuses demeura longtemps empreinte de préoccupations politiques. La question du pouvoir des papes dans le temporel, qui produisit tant d'écrits au commencement du règne de Louis XIII, quoique traitée d'une manière toute spéculative et sans application à des événements actuels ou prévus, touchait cependant de trop près aux discordes sanglantes dont on sortait à peine, pour rester dans les bornes d'une simple controverse doctrinale. La lutte engagée contre la société des jésuites portait beaucoup plus sur des faits que sur des opinions. Ce fut un religieux de cet ordre, François Garasse, déjà connu par plusieurs pamphlets bouffons, qui reprit assez malheureusement en 1625, et sous une forme sérieuse, la dispute purement théologique. Un gros livre qu'il publia en latin sur « les Vérités capitales de la reli-« gion, » amena de vives réfutations, mais qui s'adressaient plus à l'auteur qu'à l'ouvrage et à ses maximes. Son livre fut

censuré par la Sorbonne en 1626, sans que les jésuites parussent y prendre intérêt, et ce premier sujet de querelle fut oublié. Le père Garasse, désavoué par ses frères, alla s'enfermer en silence dans leur couvent de Poitiers, où, un an après, il termina sa vie turbulente par la plus belle mort qui soit offerte au prêtre chrétien, en soignant dans un hôpital les victimes d'une maladie contagieuse.

Cependant il se formait, à l'ombre de la plus pacifique retraite, une nouvelle école de théologiens armés de science pour la dispute. Il était arrivé, en 1625, qu'une communauté de religieuses avait quitté sa vieille maison des champs pour s'établir à Paris. Dans ce couvent, appelé Port-Royal, se trouvaient cinq sœurs, filles de l'avocat Antoine Arnauld, et l'une d'elles en était abbesse ; leur mère, veuve depuis 1619, était venue elle-même se ranger sous les lois de sa seconde fille. Cette famille, si féconde en femmes pieuses, ne l'était pas moins en hommes austères et savants. Outre les trois frères des cinq religieuses, on y comptait les fils de leur sixième sœur, qui les rejoignit plus tard ; l'aîné de ces fils était Antoine Lemaître, le plus célèbre avocat de son temps. Toutes ces personnes d'âge et de sexe divers, liées par le sang, par la piété, par l'étude, reconnaissaient en quelque façon pour chef spirituel l'abbé de Saint-Cyran, Jean du Vergier de Hauranne, qui, dans une position habilement modeste, avait su gagner beaucoup de respect et de réputation. Les hommes de mœurs sévères, de conduite pure, indifférents aux biens et aux grandeurs, sont quelquefois assez enclins à l'esprit de contradiction et de cabale. Cet abbé n'en était certainement pas exempt. Il semblait ne vouloir que rendre les oracles d'une érudition profonde et retirée sur les matières de la foi ; mais il n'en fournissait pas moins à la polémique des écrits anonymes. Il avait refusé les dignités de l'Église ; mais il travaillait volontiers à s'attacher des prosélytes. Il avait accordé ses soins à la communauté de Port-Royal, et bientôt le couvent de filles devint pour les hommes un centre de réu-

nion. Des logements même y furent construits « aux dehors » de la sainte clôture pour recevoir de pieux solitaires, et ce fut un grand sujet d'admiration quand on vit Antoine Lemaître, âgé seulement de trente ans, dans tout l'éclat de sa renommée, quitter sa gloire acquise et ses brillantes espérances pour s'enfermer [janvier 1638] dans une cellule de cet obscur asile. La petite colonie, ainsi établie, commençait à s'étendre sous l'autorité de l'abbé de Saint-Cyran ; elle avait entrepris déjà l'éducation de plusieurs enfants : mais surtout elle écoutait les enseignements du maître et se pénétrait de sa doctrine, lorsque le cardinal de Richelieu, importuné du bruit qui sortait de cette solitude, fit enlever [14 mai 1638] et conduire à Vincennes celui qui semblait l'animer.

Il ne paraît pas, quoi qu'on en ait dit, que cette rigueur ait eu des causes plus secrètes. L'abbé de Saint-Cyran, et ses élèves ne l'ont pas dissimulé, professait, sur plusieurs points les plus mystérieux de la religion, des sentiments contraires à ceux que « le relâchement des temps » avait accrédités. Il voulait avec raison les répandre ; cela ne pouvait se faire qu'en attaquant les opinions reçues et les pratiques ordinaires. Il y avait donc en lui toutes les conditions d'un novateur, et, à ce seul titre, il ne pouvait manquer d'offenser le ministre suprême de l'État. Il lui était encore suspect par ses liaisons avec l'évêque d'Ipres, Corneille Jansénius, qui venait tout récemment [1637] de publier un livre, pour le roi d'Espagne son souverain, contre les armes et les alliances de la France. Enfin il y avait d'évidents rapports entre ce qu'il était devenu et ce qu'avait été le cardinal de Bérulle. Il fallait beaucoup moins de motifs à un ministre comme Richelieu pour mettre quelqu'un en prison. On commença des informations portant exclusivement sur la doctrine religieuse qu'il enseignait à ses adeptes. Ceux-ci furent relégués d'abord dans la maison abandonnée de Port-Royal des Champs, puis chassés de cette demeure, et l'abbé de Saint-Cyran ne recouvra sa liberté que deux mois après la mort du cardinal [6 février 1643].

Pourtant, du fond de sa prison, il avait continué à gouverner son troupeau dispersé qui ne tarda pas à regagner sans bruit le bercail. Une autre consolation lui vint d'ailleurs. Son plus ancien ami, le compagnon fidèle de sa pensée théologique, Corneille Jansénius, était mort presque au moment de son arrestation [6 mai 1638] ; mais il laissait un livre, œuvre secrète de toute sa vie, et ce livre [septembre 1640] fut publié posthume à Louvain. Les ouvrages de controverse ne sont pas faits pour le succès tranquille. Celui-ci remplit parfaitement son but. Comme il remuait la question infinie de « la « Grâce, » à laquelle un décret pontifical de 1611 défendait de toucher, le pape Urbain VIII avait d'abord voulu en arrêter la publication ; mais il finit [6 mars 1642] par le censurer complétement à raison des propositions hérétiques qu'il contenait, et qu'un de ses prédécesseurs, Pie V, avait déjà condamnées, soixante-quinze ans auparavant, dans la personne de Michel Baïus. En France, comme ailleurs, « l'Augustinus » de l'évêque d'Ipres, trouva des partisans et des adversaires. L'abbé de Saint-Cyran en délégua aussitôt la défense à Antoine Arnauld, le dernier né des vingt enfants de l'avocat, le plus jeune frère des religieuses de Port-Royal. Il avait alors trente ans et venait d'être reçu docteur en théologie. La première attaque était venue de la chaire ; le docteur Arnauld voulut y répondre par un écrit apologétique, qui pourtant ne fut pas publié. Mais le jeune théologien avait mieux à faire qu'à combattre pour un autre. Lui aussi, il était auteur d'un ouvrage où reposait une partie de la doctrine commune, couvé pour ainsi dire sous l'aile de l'abbé de Saint-Cyran et qu'il avait hâte de mettre en lumière. Ce livre parut [août 1643] ; il avait pour titre « De la Fréquente Communion, » et son objet était de rendre plus rare, plus difficile, de soumettre à plus d'épreuves, à des dispositions intérieures plus étudiées, l'usage du sacrement. C'était l'application, au fait le plus palpable et le plus délicat, du système adopté par l'école nouvelle sur les conditions de « la Grâce, » système qui ten-

dait en général à faire moins dépendante de la pratique, et même des œuvres, la communication de ce don divin. Ainsi la dispute déjà saisie du livre étranger, ouvrage d'un défunt, eut encore à se jeter sur une production née en France, dont l'auteur était vivant et à sa portée. L'abbé de Saint-Cyran vit ce double débat s'échauffer et mourut [11 octobre 1643].

Parmi les contradicteurs les plus ardents de ces deux ouvrages se leva bientôt toute la société des jésuites. Il n'est guère besoin d'expliquer leur animosité par le ressentiment qu'ils avaient conservé contre les fils de l'avocat Arnauld, leur ancien adversaire, ou par la rancune qu'ils gardaient à l'abbé de Saint-Cyran pour avoir combattu, sans se nommer, leur père Garasse. La vérité est que toute la doctrine des nouveaux venus était contre la leur, que toute la réformation proposée attaquait des habitudes de croire et d'agir qu'ils étaient partout en possession de diriger. Dans les questions de principes ce ne saurait être un tort que l'agression; car les principes sont éternels, et nulle prescription ne vaut contre eux. Mais il n'en est pas moins juste de constater, pour le fait, d'où venait le trouble et qui avait la défensive. Celle-ci appartenait incontestablement aux jésuites. Jansénius s'en prenait à un de leurs frères, Molina, écrivain du siècle précédent; l'abbé de Saint-Cyran leur enlevait des pénitents, et les poursuivait de ses livres anonymes; Antoine Arnauld enfin avait écrit son livre tout exprès pour combattre les instructions « plus humaines » données par un des leurs à une princesse que les hôtes de Port-Royal avaient ramenée, de fort loin, à la dévotion extrême. Les hommes et les choses étaient donc profondément engagés dans la querelle. Après les sermons et les pamphlets, on en vint aux actes [1644], et de ce moment la dispute religieuse entre dans l'histoire.

Pendant que le docteur Arnauld croyait n'avoir à défendre son livre que contre des théologiens et dans son pays, un ordre

de la reine [mars] lui enjoignit de partir pour Rome afin d'en rendre compte au Saint-Père. Ses amis avouent que le cas était embarrassant; car on lui offrait une glorieuse occasion de se faire entendre, et, au pis aller, d'être condamné avec éclat. Cependant il ne voulut pas se hasarder à cette expérience, et prit le parti de se cacher. L'université, dont il était membre, la maison de Sorbonne, à laquelle il venait d'être associé, allèrent, l'une après l'autre [12-14 mars], prier la reine « et les principaux de l'État » de ne pas le contraindre à obéir. Le parlement à son tour se chargea de l'en dispenser. Sur le seul bruit de cet ordre donné à un sujet du roi de porter sa cause devant un tribunal étranger, toutes les chambres voulurent s'assembler, et la reine ayant mandé [17 mars] les présidents avec les gens du roi pour empêcher qu'on en délibérât, les magistrats soutinrent fortement contre le chancelier que les priviléges de l'Église gallicane ne permettaient pas de faire juger un Français en matière ecclésiastique ailleurs qu'en France, soit par la juridiction ordinaire, soit par un concile national. Le chancelier se contenta de répondre qu'il fallait faire cesser la division causée par le livre du docteur Arnauld, et qui était arrivée jusqu'à ce point « que, dans Amiens, on « avait failli en venir aux mains et se cantonner. » Cette conversation ne terminait rien, et les conseillers des enquêtes, auxquels on refusait même d'en faire la relation, persistèrent longtemps à demander l'assemblée de toutes les chambres, ce qui interrompit en partie le cours de la justice. Enfin, au bout d'un mois [21 avril], la reine leur fit dire qu'elle voulait voir ce différend terminé, et pour y disposer davantage les jeunes conseillers, les gens du roi leur déclarèrent, comme d'eux-mêmes, que « le principal objet de la contestation n'existait « plus, que la reine ne rétractait pas publiquement son ordre, « parce que ce serait contre la dignité du souverain, mais que « l'intercession du parlement avait réussi, non-seulement pour « l'affaire particulière et la personne du sieur Arnauld, mais

« pour la conséquence et l'avenir. » Ainsi la dispute resta en France, partageant les théologiens, les évêques et le public. Les écrits se multiplièrent, tant sur le livre du docteur Arnauld que sur celui de Jansénius, dont ce docteur se porta formellement le champion, et sur les maximes de feu l'abbé de Saint-Cyran, et sur la morale attribuée aux jésuites, de sorte qu'il y eut pour longtemps de l'agitation jetée dans les esprits, de la haine semée dans les cœurs.

Ce fut au milieu de ces préoccupations que la France vit apparaître, tout à l'extrémité de son territoire, une grande infortune qui aurait pu lui servir d'avertissement, et qui obtint à peine un peu de sympathie vulgaire. Un vaisseau hollandais, échappé à l'artillerie de la flotte anglaise, venait d'amener [26 juillet] dans le port de Brest, fugitive et poursuivie d'imprécations, cette fille de Henri IV, que, dix-neuf ans auparavant, la Grande-Bretagne avait reçue pour reine avec tant d'applaudissements. La guerre continuant avec plus de fureur entre les troupes du roi son mari et celles du parlement, elle avait quitté Oxford [avril], dans la crainte d'y être enfermée par un siége, et elle était allée chercher, à Exeter, un asile plus sûr pour attendre la naissance de l'enfant qu'elle portait dans son sein. A peine avait-elle mis au monde [26 juin] une fille qui eut nom Henriette, que l'approche des armées la contraignit encore à gagner Weymouth, où elle s'embarqua pour la France. On lui envoya aussitôt [4 août] le commandeur de Souvray pour recevoir ses ordres, et elle se fit conduire à Nantes, puis remonta la Loire jusqu'à la Charité [28 août], afin d'aller prendre les eaux de Bourbon. Ce fut seulement lorsqu'elle eut séjourné dans ce lieu, et ensuite à Nevers, que, plus de trois mois après son arrivée en France, elle fit [5 novembre] son entrée dans Paris, avec une solennité qui dut lui être cruelle. On lui donna le Louvre pour logis, et le château de Saint-Germain pour maison de campagne ; on lui promit une pension de douze mille écus par mois ; on lui accorda

même quelques secours d'armes et de munitions pour le roi son mari. Mais ce bon traitement, auquel l'intérêt politique ne s'associait pas, avait pour mobile unique la pitié, c'est-à-dire, de toutes les affections humaines, la plus prompte à s'user par la présence de celui qui l'a fait naître.

LIVRE DIX-HUITIÈME

CHAPITRE I

Différend avec le parlement. — Arrestation du président Barillon. — Mort de ce magistrat. — Le comte d'Harcourt vice-roi en Catalogne. — Prise de Roses et de Balaguer. — Progrès des Suédois. — Défaite du maréchal de Turenne à Marienthal. — Le duc d'Enghien va le secourir. — Bataille de Nordlingen. — Prise de Trèves.— Campagne de Flandre. — Prise de Mardick, de Bourbourg, de Béthune, de Lillers, de Saint-Venant, d'Armentières, de Menin. — Secours porté au prince d'Orange. — Prise de Hulst. — Mardick repris. — Campagne de Piémont.— Prise de Vigevano. — Suite de la négociation pour la paix générale. — Enregistrement d'édits de finances en lit de justice. — Assemblée du clergé. — Le coadjuteur de Paris. — Mariage du roi de Pologne avec Marie de Gonzague. — Scandale dans la famille de Rohan. — L'Opéra.

[1645]

La France avait à réparer un échec en Catalogne, des succès à poursuivre en Flandre et en Allemagne; elle devait pourvoir à la continuation de la guerre en Italie, et marcher avec mesure dans la négociation de la paix générale à Munster. Mais le conseil de la régence trouvait encore, plus près de lui, de quoi s'occuper. Il s'était à peu près délivré, au moins pour quelque temps, des cabales de cour ; il ne l'était pas du peuple

de Paris et du parlement. Aussi les procédures entre le gouvernement et cette compagnie deviennent-elles désormais une partie nécessaire des événements généraux. Le parlement y avait toujours cet avantage que le dernier état auquel il lui plaisait de les laisser ne terminait rien ; il gardait alors dans ses registres quelque arrêt non exécuté, mais non anéanti, dont il reprenait plus tard les errements quand il croyait l'occasion venue de faire résistance. Outre les affaires que nous avons racontées, il lui restait en réserve un différend avec l'autorité royale au sujet d'un office de conseiller, supprimé et remplacé par édit du roi, mais dont l'ancien titulaire venait d'être remis en possession [1er juillet 1644] par arrêt de la cour, qui annulait sans plus de façon l'institution de son successeur. Il était encore saisi d'une plainte portée par l'Université [mars] contre l'enseignement de quelques professeurs jésuites dans leur collége, laquelle plainte avait été enlevée à sa juridiction par arrêt du conseil ; ce qui lui donnait lieu de s'élever, comme il fit [21 janvier 1645], contre les évocations fréquentes de causes dont la justice ordinaire devait connaître. Il venait d'arrêter, sur ce sujet, après avoir eu communication des explications fort douces données par le chancelier, qu'il serait fait [4 février] des remontrances très-humbles au roi et à la reine régente, lorsqu'une doléance nouvelle des habitants de Paris [mars] vint lui fournir un grief plus intelligible et plus populaire. On avait cru faire beaucoup pour les propriétaires des maisons bâties malgré les ordonnances, en remplaçant la taxe proportionnelle d'abord établie et qui devait, disait-on, produire huit ou dix millions, par l'imposition générale d'un million réparti entre tous les contrevenants. Il réclamèrent encore contre ce mode de perception et adressèrent leurs requêtes au parlement, en les appuyant [17 mars] de leur présence tumultueuse dans la salle du Palais. Le premier président obtint de la reine qu'il serait sursis à la levée de cet argent, et promit de son côté que le parlement ne prendrait aucune décision. Mais déjà les conseillers des en-

quêtes s'étaient emparés de la plainte publique et demandaient [20 mars] l'assemblée de toutes les chambres. Le premier président la leur refusa. Alors recommença la dispute intérieure avec ses formes accoutumées, l'invasion de la grand'-chambre par les jeunes conseillers, le refus par les anciens d'entrer en délibération, les audiences passées à se regarder et à ne rien faire, le jugement des procès interrompu. Après avoir quatre fois tenté ce moyen, les enquêtes s'avisèrent [24 mars] de s'assembler entre elles dans la chambre dite de Saint-Louis, en ayant soin d'affirmer que pareille chose s'était pratiquée déjà, quelque soixante ans auparavant; et là il fut décidé qu'on entrerait de nouveau dans la grand'chambre, qu'on sommerait le premier président d'abord, puis tous les autres présidents suivant leur ordre, d'ouvrir la délibération, et qu'à leur refus elle serait ouverte par le plus ancien des enquêtes. La reine leur fit porter une défense expresse de s'assembler; et pourtant au jour fixé [27 mars], l'audience publique étant ouverte, les avocats au barreau, les curieux dans l'auditoire, on vit tout à coup les jeunes conseillers se précipiter dans la grand'chambre, s'emparer des bancs, chasser les avocats, et s'asseoir à côté ou en face de ceux qui siégeaient pour juger. Dans toute cette violence, il y avait cependant une singulière discipline. Malgré la résolution prise, aucune parole ne fut proférée. On resta de part et d'autre en présence et silencieux, jusqu'à l'heure où l'audience, qui n'avait pas lieu, devait finir ; après quoi l'on se sépara. Ainsi les choses s'étaient toujours passées, toutes les fois qu'il y avait eu pareille tentative, sauf que le public n'en était pas témoin. Ici, il avait fait plus que de voir; car seul il avait parlé. « Toutes les femmes de pauvres gens des faubourgs, « dit Talon, étaient entrées dans la grand'chambre, et trois « ou quatre, se mettant à genoux à l'entrée du parquet, « avaient imploré justice et miséricorde, se plaignant de leur « pauvreté, des charges qui leur étaient imposées, des soldats « qu'on leur donnait à loger. »

La reine avait mandé une députation du parlement, qui se rendit au Palais-Royal aussitôt après « ce désordre. » Le chancelier prononça un discours « long, éloquent, injurieux, « aigre, offensif contre messieurs des enquêtes jusqu'au « dernier point de l'outrage. » La reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé, s'exprimèrent tour à tour avec plus ou moins de vivacité sur ce qui s'était passé. Un président des enquêtes voulut répondre ; la reine lui interdit rudement la parole. Le premier président fut à peine écouté, et la députation fut congédiée avec ces deux déclarations de la volonté souveraine : défense de s'assembler, injonction de livrer la feuille où était écrite la délibération faite en la chambre de Saint-Louis. La nuit y ajouta des rigueurs personnelles. Trois membres des enquêtes [28 mars] reçurent, au lever du jour, un ordre d'exil pour différentes villes; un autre, plus mal traité, le président Barillon, fut arrêté dans son logis par des archers qui le firent partir en toute hâte pour la citadelle de Pignerol. Celui-ci était du nombre de ceux qui passaient pour les amis particuliers de la reine, qui avaient résisté et souffert sous le règne précédent, qui voulaient peut-être que le règne nouveau leur en tînt trop de compte. Il était, dans sa position, ce qu'avaient été à la cour la duchesse de Chevreuse et le duc de Beaufort, ce que serait demeuré au parlement le président le Bailleul, si on ne l'eût nommé surintendant des finances. Au reste, il avait déjà fait l'expérience de la disgrâce. Dès l'année 1631, il avait failli être exilé, pour s'être opposé à la déclaration rendue contre le duc d'Orléans ; il l'avait été réellement en 1636, mais pour peu de temps, à l'occasion des difficultés élevées par les chambres des enquêtes sur une création de nouveaux offices; enfin, en 1638, on l'avait encore envoyé à Tours, par suite de la part qu'on lui attribuait dans l'émotion populaire au sujet des rentes de l'Hôtel-de-Ville en retard de paiement; et il n'était venu reprendre sa place au parlement que lors du pardon général accordé par le feu roi prêt à mourir.

A cette nouvelle, il n'y eut plus moyen d'empêcher l'assemblée de toutes les chambres. Il y fut décidé qu'on se rendrait en corps chez la reine, et quoique, dans l'intervalle, elle eût fait dire qu'elle était au lit malade, mais qu'elle recevrait la compagnie le lendemain, on n'en partit pas moins, à pied, au nombre de cent quarante, les huissiers en tête, pour s'acheminer vers le Palais-Royal, au risque ou dans l'espoir d'entraîner la foule après soi. Le parlement fut introduit dans la cour du palais, dont on ferma les portes derrière lui, « encore bien, dit Talon, que nous fussions suivis seulement « de nos valets. » La maladie de la reine n'était pas feinte, et, de plus, ni le duc d'Orléans, ni le cardinal Mazarin, ne se trouvait alors à Paris. Le surintendant des finances vint faire entendre aux magistrats qu'on ne pouvait les recevoir ce jour-là, et ils se retirèrent dans leurs carrosses, « quoique « messieurs des enquêtes eussent bien souhaité de s'en re- « tourner à pied, comme on était venu. » Le lendemain [29 mars], le parlement revint au Palais-Royal, en même appareil; mais, cette fois, il le trouva rempli de seigneurs et de gentilshommes. La reine était sur son lit, « toute habillée et « coiffée de nuit, » ayant auprès d'elle le duc d'Orléans et le prince de Condé. Tant de gens de condition encombraient sa chambre, qu'il n'y put entrer qu'un petit nombre de magistrats. Le premier président demanda, pour le parlement, qu'on lui rendît ceux de ses membres qui avaient encouru la disgrâce royale. Le chancelier répondit, au nom de la reine, que trois d'entre eux avaient mérité ce traitement pour leur conduite en ces derniers jours; et, quant au président Barillon, qu'il avait été arrêté pour des considérations d'État, dont le parlement serait juge, lorsque la reine voudrait lui faire son procès; que, du reste, elle défendait expressément toute assemblée des chambres, hormis celle où il serait fait relation de cette audience, et ordonnait à toute la compagnie de reprendre le cours ordinaire de ses fonctions. Le parlement obéit, en arrêtant toutefois qu'il serait fait des remon-

trances pour le retour des exilés. On dispensa, dès à présent, de partir les trois conseillers qui n'étaient que relégués dans les provinces, et quelque temps après, la reine appela [27 avril] une députation de la compagnie, pour lui annoncer qu'elle les rétablissait dans l'exercice de leurs charges. Mais, cette fois encore, elle leur déclara qu'elle « ne pouvait ni ne « devait élargir le président Barillon, étant bien informée « des menées et pratiques secrètes dans lesquelles il s'était « engagé avec ceux qui témoignaient être mécontents du « gouvernement de l'État. » Le parlement ne se tint pas pour content de cette grâce incomplète. Les conseillers des enquêtes avaient bien repris la partie de leur service qu'ils faisaient avec ceux des autres chambres; mais, entre eux, ils ne travaillaient à l'expédition d'aucun procès, et réclamaient toujours le président qui leur manquait. Une nouvelle démarche du parlement vers la reine [30 mai] ayant été sans succès, toute la compagnie réunie résolut, à la majorité de deux voix [4 juin], de faire des remontrances par écrit, de nommer des commissaires pour les rédiger, et de se tenir dans une sorte de permanence afin de surveiller leur travail. Il y eut des conseils donnés à la reine pour en finir par l'autorité. Cependant elle se contenta de la menace; elle fit venir [18 juin] une députation des magistrats, et leur enjoignit de rendre la justice, sous peine d'encourir son indignation, sauf à s'occuper de leurs remontrances aux jours et heures extraordinaires. Le prince de Condé se rendit au parlement [19 juin] pour assister à la délibération sur la relation de cette visite. Une seule voix fut d'avis de s'en tenir à ce qui était décidé, et, « le lendemain, dit Talon (c'est-à-dire après trois mois d'in- « terruption), on commença, dans toutes les chambres, à « juger les procès des particuliers. »

En donnant place dans notre récit à ces longs et froids débats de l'autorité royale et du parlement, nous avons encore soin de n'y admettre que ceux où le public était intéressé et qui vont par conséquent de pair avec les faits militaires ou

politiques. Ils nous ont montré déjà, dans leur allure méthodique et compassée, s'arrêtant parfois, mais ne reculant jamais, un esprit d'opposition qui faisait chaque jour des progrès, et où le peuple commençait à recourir. Les occasions devaient en reparaître souvent ; car tout ce qu'on faisait demandait de l'argent, et, partout où l'on en cherchait, on trouvait une plainte qui aboutissait à quelque partie de la juridiction du parlement. En ce moment c'était surtout aux besoins des armées qu'il fallait pourvoir. Le premier soin avait dû être de renforcer le côté où l'on semblait avoir faibli. A la place du maréchal de la Mothe, rappelé de Catalogne et mis en prison, on avait envoyé [février] pour vice-roi et pour chef d'armée, dans cette province conquise, le comte d'Harcourt, dont les exploits en Piémont avaient un peu vieilli, couverts comme ils étaient par la malheureuse campagne de 1642 en Picardie, et par deux années de repos. On lui adjoignit, avec un corps séparé et la charge particulière d'assiéger la ville de Roses, le comte du Plessis-Praslin, désigné d'abord pour l'ambassade de Rome, mais qui avait grande hâte de se voir maréchal de France par d'autres services. Roses, situé à l'extrémité de la Catalogne vers le Roussillon, semblait avoir été oublié par la conquête, et les Espagnols en restaient toujours maîtres avec une bonne garnison, servie et approvisionnée par la mer. Le comte du Plessis y mit le siége [2 avril] après avoir perdu son maréchal-de-camp, le sieur de Fabert, enlevé sur le chemin de Figuères par un parti ennemi. Au bout de sept semaines, il força la ville à se rendre [24 mai], recouvra son prisonnier, et, laissant ses troupes au comte d'Harcourt, il alla recevoir à Paris [juillet] le bâton de maréchal. Quant au comte d'Harcourt, il s'était avancé contre l'armée espagnole, qu'il trouva derrière la Sègre, et il en détruisit l'avant-garde [23 juin] dans un combat livré près de Llorens ; puis il se posta près de Balaguer, avec dessein de réduire cette ville par famine. Le roi d'Espagne, qui était revenu encore à Saragosse, essaya de la sauver, d'abord par

une diversion sur Flix, qui ne réussit pas, puis par la marche d'un puissant convoi dont le comte d'Harcourt s'empara [15 septembre]. Privé de secours, le gouverneur de Balaguer, dont la garnison s'était inutilement augmentée par la retraite de l'armée battue devant Llorens, fut obligé [20 octobre] de capituler, et remit la place au comte d'Harcourt. La prise de ces deux villes, Roses et Balaguer, en renouvelant la gloire du prince lorrain, rattacha plus fortement à la France l'affection des Catalans qui commençait à se refroidir. Des mauvaises dispositions répandues avant son arrivée par quelques témoignages de fortune contraire, il ne resta que les débris d'une conspiration formée dans Barcelone par une femme, servie par un jeune homme et par un prêtre, et que l'imprudent amour d'un officier de l'armée française avait trop favorisée. Ce projet fut découvert lorsqu'on n'avait plus rien à craindre, et le gentilhomme espagnol qui s'y était engagé le paya de sa tête. La femme et le prêtre furent épargnés.

En Allemagne, le général suédois Torstenson venait de donner aux Français un heureux exemple. Poussant devant lui l'armée impériale qui était allée le chercher dans le Danemark, il l'avait ruinée entièrement [janvier] par de savantes manœuvres, et il était entré dans la Bohême où l'empereur lui opposa vainement une armée nouvelle. Après l'avoir défaite [6 mars] en bataille rangée à Jankaw, près de Tabor, il s'avançait dans la Moravie et dans l'Autriche, laissant une armée libre sous les ordres du général Kœnigsmarck pour se joindre avec les Français. Ceux-ci, en petit nombre et répartis dans les villes conquises, s'étaient maintenus tout l'hiver le long du Rhin, sous le commandement du maréchal de Turenne. Ils se mirent bientôt en marche [30 mars] pour aller chercher les Bavarois qu'on croyait fort diminués par des secours envoyés à l'empereur. Le comte de Mercy parut vouloir éviter le combat, et les Français arrivèrent sans obstacle jusqu'à Marienthal, où le maréchal de Turenne ne put

refuser à sa cavalerie la permission de se disperser à quelque distance pour chercher du fourrage. Ce grand général avoue qu'il en prit la résolution « mal à propos, » et nul, sans doute, ne saurait rien ajouter à ce blâme. En effet, l'ennemi n'était pas si loin et si mal en ordre qu'on l'avait pensé. Dès qu'il vit les troupes françaises séparées, il porta toutes ses forces [5 mai] contre le principal corps que le maréchal avait gardé, l'attaqua brusquement, et le mit en déroute après une vigoureuse défense. Le maréchal de Turenne fit sa retraite vers le Mein, passa cette rivière, et rallia le reste de ses troupes dans le pays de Hesse, malgré les conseils de la landgrave qui aurait bien voulu l'éloigner de ses États. Il faut dire à l'honneur de ceux qui gouvernaient le royaume, que cette défaite ne fit tomber sur le général malheureux aucun reproche, qu'on le plaignit, qu'on le consola, et qu'on s'occupa aussitôt de le secourir.

C'était la seconde fois que le maréchal de Turenne demandait assistance, et, pour la seconde fois, ce fut le duc d'Enghien qui courut à son aide. On avait assemblé pour ce prince une armée dans le Verdunois et le Barrois, avec laquelle il devait agir en Luxembourg. Il alla en prendre le commandement [24 mai] pour la conduire en Allemagne. Pendant ce temps, les Suédois du général Kœnigsmarck et l'armée de Hesse s'étaient joints au maréchal de Turenne, et toutes leurs forces unies marchèrent [juin] au-devant du prince qui s'avançait par Spire. Il s'était arrêté quelque temps en Lorraine pour y protéger le siége qu'on venait de mettre devant la forte place de la Mothe, demeurée au pouvoir du duc Charles depuis la fausse paix de 1641, et dont la garnison, commandée par le sieur Cliquot, incommodait cruellement les villes voisines. Comme on avait craint que le duc Charles n'essayât de la secourir, le duc d'Enghien avait eu ordre de veiller à ses mouvements. Cette crainte étant passée et la place investie par le marquis de Villeroy, qui s'en rendit bientôt maître [7 juillet], le duc prit sa route vers le Rhin et fit sa jonction [1er juillet]

sur les bords du Necker avec les forces du maréchal et celles des alliés. Ce ne fut cependant pas pour longtemps ; car presque aussitôt les Suédois se retirèrent. Avec les troupes de France et celles de Hesse, le duc d'Enghien, qui s'était assuré le passage du Necker par la prise de Wimpfen [8 juillet], continua sa route vers le Tauber, dans le voisinage du lieu où le maréchal de Turenne avait été défait, et prit Rotenburg [15 juillet] où il donna quelques jours de repos à son armée. Jusque-là l'ennemi s'était contenté de couvrir les villes qui semblaient menacées, et il avait plusieurs fois forcé le duc à changer ses desseins, en évitant toujours de livrer bataille. Mais lorsqu'il vit l'armée française s'avancer vers Dunckelspiel [30 juillet] avec l'intention évidente de porter la guerre du côté de la Bavière, il se tint plus près de sa marche et parut décidé à chercher l'occasion d'un engagement. Une première fois les deux armées furent en présence [1er août] auprès de Dunckelspiel, mais sans pouvoir s'aborder autrement que par le canon. Deux jours après, le duc, ayant continué sa route jusqu'auprès de Nordlingen, rencontra les Bavarois en plaine [3 août], et résolut de les attaquer avant qu'ils eussent pu choisir leur position et faire des retranchements. Le combat fut en effet livré peu d'heures après celle où de part et d'autre on avait appris qu'on se touchait. Des deux côtés il y eut beaucoup de valeur et d'obstination ; des deux côtés il se fit une perte énorme. L'aile droite des Français, commandée par le maréchal de Gramont, lieutenant du duc d'Enghien, fut culbutée, et le maréchal lui-même fait prisonnier ; l'infanterie, qui formait le centre, acharnée à la prise d'un village que l'ennemi défendait, s'y ruina sans profit. La victoire fut remportée par l'aile gauche où était le maréchal de Turenne avec les Allemands. Le duc d'Enghien à la tête des Hessois, s'élança pour le soutenir ; la cavalerie impériale ne put résister à ce choc, et laissa prisonnier aux mains des Français le général Gleen qui la commandait. Au lieu même où l'avantage avait été pour les Bavarois, ils avaient perdu leur chef, le comte de Mercy,

tué d'un coup de mousquet. Celui qui avait poussé devant lui l'aile du maréchal de Gramont était Jean de Wert. Il revenait vainqueur au poste d'où il était parti, quand il fut surpris de se trouver seul sur pied en face d'un ennemi victorieux comme lui. La nuit les empêcha de terminer la querelle, et Jean de Wert se retira « n'en ayant pas plus de raison que nous, dit « le maréchal de Turenne, si ce n'est que l'armée où il servait « avait perdu son général. » Ainsi, l'honneur de la bataille demeura aux Français, encore bien que chèrement acheté. Le duc d'Enghien en rapporta loyalement au maréchal de Turenne la part qui lui revenait. Celle qu'on ne pouvait lui contester à lui-même était d'avoir partout gaiement exposé sa vie, dont il avait pour témoignage trois chevaux tués sous lui et une blessure au bras ; mais peut-être n'avait-il pas encore assez appris l'art de vaincre à meilleur marché. Ce qui était également certain, c'est que toute son infanterie était écrasée, que la cavalerie venue de France avait fui honteusement, qu'enfin la cavalerie allemande ou weymarienne avait seule rétabli la journée ; et ce n'était pas à celle-ci peu de gloire que d'avoir ainsi effacé, sur le même champ de bataille, le souvenir d'une défaite essuyée onze années auparavant par le valeureux chef dont elle portait encore le nom. Quant au maréchal de Gramont, il ne paraît pas que l'opinion publique lui ait tenu rigueur pour l'avoir vu une seconde fois malheureux. Toutes les relations attestent qu'il s'était comporté en homme de cœur, qu'abandonné de ses cavaliers, il avait ouvert les rangs ennemis avec deux régiments d'infanterie, et ne s'était rendu qu'environné de toute part, tous les siens tués autour de lui, blessé lui-même et désarmé. Après avoir été conduit à Donawert et de là dans Ingoldstadt, avec le corps du comte de Mercy, il fut échangé contre le général Gleen, et vint rejoindre le duc d'Enghien [20 août] au siége de Dunckelspiel.

Les résultats de la victoire remportée près de Nordlingen s'étaient bornés à l'occupation de cette ville [8 août] et ensuite

[24 août] à celle de Dunckelspiel, qui se défendit quelques jours. Le misérable état où la bataille avait réduit l'armée victorieuse ne lui permettait pas de se porter en avant. Il fut donc résolu qu'on retournerait vers le Necker pour assiéger Heilbronn. Mais comme l'armée était arrivée devant cette ville [2 septembre], son jeune chef tomba malade. Il fallut en détacher une escorte pour l'accompagner jusqu'à Philisbourg, où le maréchal de Gramont le conduisit avec mille chevaux. Bientôt le siége d'Heilbronn parut aux deux maréchaux ne pouvoir être heureusement terminé. Ils rentrèrent donc dans la Souabe, et s'y tinrent quelque temps à distance de l'armée ennemie. Mais à ce moment l'empereur, délivré de la crainte que lui causaient les Suédois, par le mauvais succès de leur principale armée devant Brünn en Moravie, se trouvait en état de secourir le duc de Bavière. L'archiduc Léopold son frère accourait en grande hâte vers le Danube avec des troupes. Les deux maréchaux résolurent alors de se retirer sur le Rhin, en repassant le Necker à Wimpfen. Ils arrivèrent ainsi [3 octobre] sans dommage à Philisbourg, où les Hessois quittèrent l'armée, après lui avoir tenu fidèle compagnie et rendu bon office. Les Impériaux et les Bavarois ne la laissèrent pas longtemps tranquille dans son poste au delà du Rhin. Il lui fallut donc traverser ce fleuve [15 octobre] sous la protection du canon de la ville, le maréchal de Turenne restant sur l'autre bord pour couvrir la retraite. Alors l'ennemi, satisfait d'avoir fait évacuer aux Français le territoire allemand, acheva son ouvrage par la reprise de toutes les villes qu'ils avaient occupées en Souabe, comme Wimpfen, Dunckelspiel et Nordlingen. Le maréchal de Turenne repassa le Rhin à son tour [novembre], et, tandis que son collègue retournait à Paris, il voulut terminer la campagne par un coup d'éclat. L'archevêque électeur de Trèves venait enfin de recouvrer sa liberté; mais sa ville principale était toujours au pouvoir des Espagnols. Le maréchal entreprit de la lui restituer. Il partit de Bingen avec peu de troupes et se présenta devant Trèves qui

ne demanda que deux jours pour se rendre. L'électeur, arrivé de Coblentz, se tenait tout prêt à y faire son entrée dès que la capitulation serait signée. Il fut donc rétabli [20 novembre], après dix ans, dans sa capitale et dans son palais. Puis le maréchal mit ses troupes en quartier d'hiver le long du Rhin et de la Moselle, c'est-à-dire à peu près dans le même lieu d'où il était parti pour chercher tant de hasards sans autre profit que beaucoup de gloire.

Si les conquêtes manquaient à l'armée qui avait vaincu devant Nordlingen, celle que le duc d'Orléans avait encore commandée en Flandre était suffisamment pourvue de villes gagnées. Elle s'était mise en mouvement un peu tard, le prince qui devait la conduire ayant commencé la campagne [avril-mai] par aller refaire sa santé aux eaux de Bourbon. A son retour, il se rendit à Calais d'où il fit marcher toutes les troupes qu'on lui avait assemblées, par Ardres et Watten [3 juin], vers la rivière de Colme dont il fallait opérer le passage. Après une première tentative inutile, il la traversa et alla mettre le siége [20 juin] devant le fort de Mardick qui couvrait l'entrée du port de Dunkerque. Au bout de dix-neuf jours [9 juillet] la place se rendit, et le comte de Rantzaw obtint le bâton de maréchal pour la part de service qu'il y avait eue, mais à la condition de quitter la religion protestante, ce qu'il fit aussitôt. Ensuite on prit le fort de Link [23 juillet] bâti sur la Colme et qui en assurait le chemin. De là le siége fut transporté devant Bourbourg qu'il ne fallait pas laisser derrière soi au pouvoir de l'ennemi, et qui fut enlevé en dix jours [9 août]. Tout ce qui appartenait aux Espagnols vers la mer étant ainsi occupé, sauf Dunkerque, l'armée s'avança dans le pays, s'empara de Cassel, de Merville sur la Lys, et vint attaquer Béthune qui, se trouvant alors sans garnison, ne fit [29 août] aucune résistance. Là le duc d'Orléans s'arrêta, content d'avoir à nommer tant de places conquises en trois mois, et laissa son armée répartie entre les maréchaux de Gassion et de Rantzaw. Le dernier s'empara de Lillers, l'autre

de Saint-Venant et de la Mothe-aux-Bois. Puis ils se joignirent [10 septembre] pour assiéger Armentières qui ouvrit ses portes aux premiers coups de canon ; de là, poursuivant leur chemin le long de la Lys, ils prirent Varneton, Comines, Menin, passèrent auprès de Courtray, et allèrent se joindre [28 septembre] au prince d'Orange arrêté depuis longtemps par le canal de Bruges qu'il ne pouvait passer, ayant en tête l'armée du duc de Lorraine qui en gardait l'autre bord. Les Français ayant ouvert la route à son armée, leurs forces réunies traversèrent la Lys à Deinze, puis le petit et le grand Escaut, et, tout ces passages opérés avec bonheur par leur assistance, les deux maréchaux [6 octobre] laissèrent le prince d'Orange assiéger Hulst dont il se rendit bientôt maître [4 novembre]. Pour eux, ramenant leur armée près de Courtray, ils élargirent leurs quartiers le long de la Lys par la prise de quelques villes où ils se maintinrent tout l'hiver, sans pouvoir empêcher cependant que les Espagnols leur enlevassent, par deux coups de main heureux, d'abord Cassel [octobre], puis, ce qu'on avait regardé comme le fruit le plus important de la campagne, la forteresse de Mardick [décembre]. C'était la première fois que la fortune jouait un de ses mauvais tours au maréchal de Gassion, demeuré seul chef des deux armées, et, ainsi qu'il arrive ordinairement à ceux qu'elle a longtemps favorisés, on le lui reprocha comme une faute.

La guerre, que nous avons déjà vue assez tièdement conduite en Italie, avait dû se refroidir encore depuis que le comte du Plessis avait quitté ce pays pour aller en Catalogne. Il s'était fait d'ailleurs, dans le Piémont, un changement qui avait rempli les premiers mois de cette année. La France, en renouvelant [5 avril] par un traité son alliance avec les États du duc de Savoie, venait de remettre en sa possession les places qu'elle occupait depuis sept ans, en vertu de cette protection hautaine dont le cardinal de Richelieu avait imposé les conditions à la régente Christine. Le duc Charles-Emma-

nuel était enfin rentré [8 avril] dans sa capitale, dont la citadelle seule restait gardée par les Français, et il avait donné à ses villes des gouverneurs de son choix, avec des garnisons qui recevaient ses ordres. Le prince Thomas venait à peine [7 août] de mettre ses troupes en campagne, lorsque le maréchal du Plessis, retourné de sa glorieuse expédition contre la ville de Roses, alla reprendre son emploi ordinaire. Le but de la tardive et faible tentative formée par le prince était d'attaquer Vigevano, petite ville située près du Tésin, et défendue par un bon château; il s'en rendit maître [15 septembre] après un siége de quelques jours, et retourna joindre, sur les frontières du Piémont, le maréchal du Plessis auquel il avait donné rendez-vous vers Novarre. Les Espagnols attendirent le prince [19 octobre] au passage d'une rivière, où il lui fallut s'ouvrir le chemin par un rude combat. Mais la jonction des deux corps ne put même avoir l'effet de gagner des quartiers d'hiver dans le Milanais, et, bientôt après, ils rentrèrent en Piémont.

Cette nouvelle campagne avait ajouté aussi tout un an à la négociation de la paix, sans en avancer beaucoup la conclusion. Ce qu'on appelait « la première proposition de la France » ayant paru, comme il était vrai, ne contenir ni offre, ni demande, où la discussion pût se porter utilement, on pressait les plénipotentiaires d'en fournir une autre. Pendant ce délai qu'ils avaient voulu gagner, il était arrivé, suivant leur désir, un assez grand nombre de députés des villes et princes d'Allemagne, ce qui avait amené de nombreuses disputes pour les rangs et les distinctions du cérémonial. Un second écrit [24 février], dressé par le cardinal Mazarin lui-même, et qui n'était guère plus explicite, ne servit à peu près qu'à renouveler les dissentiments entre les comtes d'Avaux et Servien, l'un moins, l'autre plus dépendant et affidé du cardinal. Bientôt la liberté de l'électeur de Trèves ôta aux Français le prétexte le plus honorable de leurs retards. L'empereur et l'Espagne leur accordèrent encore satisfaction sur

quelques points relatifs à l'ordre et au mode des conférences. Le comte d'Avaux et le docteur Wolmar, qui s'étaient rencontrés le jour de Pâques [16 avril] devant la sainte table, avaient échangé, en présence même du sacrement, les promesses d'un zèle plus ardent pour l'œuvre dont ils étaient chargés. Des articles pouvant former la base d'un traité avec l'empereur furent donc présentés en même temps [11 juin], « le jour et au nom de la Sainte-Trinité, » par les Français à Munster, par les Suédois à Osnabruck. L'arrivée du duc de Longueville, chef de la députation française, qui ne s'était pas encore rendu à son poste, suivit de près [30 juin] cette communication, et apporta l'occasion d'une nouvelle difficulté, au sujet du titre d'altesse qu'il réclamait comme souverain de Neufchâtel, mais que les étrangers ne voulaient pas lui reconnaître. Ce fut seulement plus de trois mois après avoir reçu le double document de la Suède et de la France, que l'empereur y répondit [25 septembre] par une déclaration qui en repoussait toutes les propositions, mais avec des paroles habilement ménagées pour rallier à sa cause l'intérêt des princes allemands. Quant à l'Espagne, il n'y avait pas même eu un commencement de pourparler avec elle, les Provinces-Unies ne s'étant pas encore décidées à faire partir leurs ambassadeurs, sans lesquels on ne voulait rien entamer. Au milieu de cette lenteur solennelle, on trouvait cependant de l'activité pour l'intrigue, pour toutes les industries de cet art qui agit dans l'ombre, qui divise les intérêts, embrouille les affaires, arrive aux fins les plus simples en apparence par mille finesses laborieuses, et dont on ne saurait comprendre le travail infini, quand on se borne, comme nous devons le faire ici, à en indiquer les progrès opérés ou les résultats obtenus. Les transactions diplomatiques du congrès de Munster et d'Osnabruck forment à elles seules la matière d'un long ouvrage qui, fort heureusement pour nous, ne reste pas à faire ; un écrivain du siècle dernier, le père Bougeant, en a développé toute la suite et tous les incidents avec une admirable clarté.

Ce qui en résultait de plus certain, quant à présent, était qu'il fallait se tenir prêt à continuer la guerre, et cette nécessité ramenait aux expédients pour trouver de l'argent, aux obstacles qu'on y rencontrait. Déjà on avait présenté au parlement trois édits [juin] dont c'était là, par divers moyens, le but unique ; la compagnie les avait refusés ou modifiés. Afin de faire cesser d'un seul coup et l'opposition déjà formée et celle qu'on prévoyait pour d'autres mesures financières prêtes à éclore, il fut résolu de tenir un lit de justice. A la première nouvelle de ce dessein [28 août], les chambres des enquêtes demandèrent qu'on s'assemblât, et, comme on n'avait pas de prétexte légitime, elles proposèrent de reprendre, après deux mois de silence et d'oubli, les remontrances pour la liberté du président Barillon, qui, dans ce même instant, se mourait [30 août] à Pignerol. Le premier président refusa l'assemblée, les enquêtes protestèrent, envahirent encore la grand'chambre, et le lit de justice fut indiqué, puis retardé d'un jour pour attendre le retour du duc d'Orléans. A cette cérémonie [7 septembre], le roi parut avec un habillement qui causa quelque surprise. On l'avait vu déjà portant « pourpoint et chausses, » même monter à cheval. Cette fois, pour remplir la fonction de roi la plus solennelle, il avait repris sa robe d'enfant, « ce qui fut interprété en ce sens, « dit Talon, qu'on voulait témoigner que, même à la ba- « vette, il pouvait faire acte de pouvoir souverain. » Le chancelier fit donner lecture de dix-neuf édits, la plupart portant création d'offices, d'autres établissant des droits nouveaux sur les échanges de biens mobiliers et les donations. L'avocat-général Talon, après avoir longuement parlé contre la présentation des lois en lit de justice, conclut, comme il y était obligé, à l'enregistrement. Les présidents du parlement avaient eu soin de réclamer d'avance contre l'usage qui s'introduisait de prendre en telles occasions l'avis des ducs et pairs avant le leur. On n'en tint aucun compte, et le chancelier, ayant recueilli les opinions, ce qui n'était en pareil cas

qu'une simple forme, prononça l'arrêt de vérification. Dans ce court échange de quelques mots dits à l'oreille, le chancelier Séguier avait laissé échapper des paroles qui furent sévèrement commentées. Il avait répondu, disait-on, à des magistrats qui alléguaient leur conscience, pour refuser les édits, « qu'il y a deux sortes de conscience, l'une pour les « actions particulières et l'autre pour les affaires d'Etat, la « première étroite et rigide, la seconde large et s'accom- « modant à la nécessité. » Or, c'était là une de ces vérités que les plus austères mettent en pratique, mais qui, formulée en axiôme, ne manque jamais de révolter les moins scrupuleux. Du reste, aucune protestation, aucun essai de résistance ne suivit cet enregistrement forcé. Le parlement entrait en vacances, et n'aurait pas voulu perdre un jour de son repos. La mort du président Barillon faisait d'ailleurs cesser le principal grief de la compagnie. Deux mois après, elle reprit ses fonctions de justice [10 novembre], « et tout l'hiver, « dit Talon, se passa dans le silence. »

Cependant l'esprit d'opposition au gouvernement avait pénétré dans un corps plus calme, plus pacifique, plus détaché en apparence des intérêts mondains, et là il avait trouvé un organe vif, intelligent, capable de dessein et de conduite. L'abbé de Retz, devenu, comme nous l'avons vu, coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Paris, installé dans cette dignité [31 janvier 1644] sous le titre d'archevêque de Corinthe, croyait sans doute déjà le temps passé, où il lui avait semblé qu'on ne pouvait décemment se brouiller avec la cour. Il siégeait dans l'assemblée du clergé convoquée à Paris, et qui s'était réunie cette année [14 juin 1645]. Or, le premier acte de cette assemblée avait paru offensant à la reine, et c'était le coadjuteur qui se trouvait en avoir eu l'initiative. Il avait proposé, et l'on avait résolu, d'inviter à venir y prendre place, même sans élection de leurs provinces, tous ceux que le cardinal de Richelieu avait violemment fait sortir de l'assemblée précédente, tenue à Mantes en 1641. La reine

pensait que c'était là un outrage à la mémoire du roi son mari, pour qui elle s'était reprise d'un grand respect, et elle en fit d'aigres reproches au coadjuteur. Celui-ci, au lieu de se corriger, appuya encore la réclamation d'un des évêques privés de leur siége pour avoir participé, en 1632, à la révolte où le frère du roi entraîna le duc de Montmorency. Le gouvernement présent, qui avait accepté jusqu'à un certain point la solidarité du passé, en fut d'autant plus mécontent qu'il lui fallut céder, et recourir au pape pour obtenir comme une grâce ce qu'il demandait à contre-cœur. La mauvaise humeur qu'on commençait à prendre contre le coadjuteur s'accrut bientôt de plusieurs occasions où il eut à disputer avec le cardinal Mazarin, toujours dans l'intérêt de sa dignité ecclésiastique ou dans celui de son corps. Ce fut d'abord une solennité religieuse qu'on voulait faire célébrer à Notre-Dame par un prélat étranger, et dont il revendiquait le droit exclusif; puis, l'opposition qu'il forma, en invoquant la doctrine de l'Église, contre un édit de finances qui stipulait des intérêts pour argent prêté, condition qualifiée d'usure par les canons; ensuite, l'inclination qu'il manifestait pour la nouvelle doctrine théologique de l'abbé de Saint-Cyran et de son école; enfin, et ici nous copions les termes d'un Mémoire inédit où l'on trouve tous les titres du cardinal de Retz à la vénération des personnes religieuses, « le zèle avec lequel il « protégea un des curés de Paris que la cour voulait obliger « à violer les statuts en admettant à la sainte communion « un comédien des plus infâmes et des plus débordés. » Tels furent les premiers démêlés du coadjuteur de Paris avec ceux qui gouvernaient l'État, et l'on peut voir qu'ils étaient tout ecclésiastiques, que le jeune prélat, de mœurs assez peu sévères, y affectait une grande austérité de principes et de discipline. Aussi ne tarda-t-il pas à conquérir parmi les gens d'église une estime que, ni les autres actions de sa vie, ni même la publication de ses Mémoires, n'ont jamais pu détruire; et, à cette époque déjà, il se vantait d'avoir appris

« que toutes les puissances ne peuvent rien contre la répu-
« tation d'un homme qui la conserve dans son corps. »

Cette solennité, dont l'archevêque de Corinthe n'avait pas voulu céder l'honneur à un étranger, était le mariage d'une reine. La cour de France était en ce moment toute occupée d'un caprice du sort qui venait de placer sur un trône la plus désespérée peut-être de ses princesses à marier. Wladislas VII, roi de Pologne, devenu veuf à l'âge de cinquante ans, après avoir eu l'ambitieux projet de réunir tous les droits à la couronne de Suède en épousant la jeune reine Christine, s'était résolu [12 juillet] à prendre pour femme cette Marie de Gonzague que le duc d'Orléans avait aimée en 1628, et qui avait aimé en 1642 le grand-écuyer de Cinq-Mars, et qui était encore sans époux en 1645. Du reste, l'année était favorable aux filles de sa maison pour trouver des maris; car, quelques mois auparavant [avril], la princesse Anne sa sœur cadette, délaissée par le duc de Guise, s'était unie, secrètement il est vrai, à un frère de l'électeur palatin, qui embrassa bientôt [3 novembre] la religion catholique. Quant à la princesse Marie, ses noces se firent à Paris avec une grande solennité, qu'augmenta encore l'ébahissement ordinaire des Parisiens pour tout ce qui vient de loin et avec quelque étrangeté de mœurs ou de costume. Les deux « entrées » des ambassades polonaises, qui eurent lieu à quelques semaines de distance, l'une [16 septembre] pour la signature des articles, l'autre [29 octobre] pour la célébration du mariage par procuration, firent longtemps, mais la dernière surtout, l'admiration et la joie de tous ceux qui les avaient vues, ou qui en écoutaient le récit. La France, d'ailleurs, s'avouait tout à fait vaincue par la richesse des habillements et la bonne mine des hommes que « la Scythie » lui avait envoyés; elle se consolait seulement en apprenant que ces étrangers « ne por-
« taient pas de linge, ne couchaient pas dans des draps,
« mais s'enveloppaient nus dans des peaux de fourrure;
« qu'ils avaient la tête rasée, et que, dans tout ce qui tou-

« chait leurs personnes, ils étaient fort malpropres. » La cérémonie religieuse se fit pourtant sans appareil [5 novembre] dans la chapelle du Palais-Royal, parce que le coadjuteur de Paris avait refusé de prêter son église à l'évêque polonais de Warmie qui devait officier : mais le festin royal qui suivit, et le bal donné quelques jours après [8 novembre] furent magnifiques. La nouvelle reine eut le plaisir d'y figurer en son rang, tenant à distance tous ceux qui avaient pu jusque-là se dire ses égaux ou ses supérieurs. Madame de Motteville raconte que le favori du duc d'Orléans, l'abbé de la Rivière, ayant voulu malignement lui faire regretter le titre qu'elle avait pu espérer en France, elle lui répondit avec fierté : « Chacun a sa destinée marquée; celle de votre maître était « de rester frère ou oncle de roi, la mienne de devenir reine.»

Au même temps où la maison de Gonzague, venue d'Italie en France, s'élevait à la royauté par un mariage, un mariage aussi faisait entrer la honte et le scandale dans une des familles les plus illustres de ce pays. Le nom de Rohan, que l'histoire du règne précédent prononce avec tant de respect, était livré maintenant, par le fait des femmes qui le portaient, à toutes les licences de la moquerie publique. Le duc Henri, de son mariage avec la fille du duc de Sully, n'avait laissé qu'une fille, pour laquelle il ne semblait pas qu'on pût trouver d'alliance hors des maisons royales ou souveraines. Lasse d'attendre que les convenances de noblesse, de fortune, de dignité, de religion et de politique, se rencontrassent dans le choix d'un époux, elle s'était décidée à en prendre un qui fût seulement à son gré, et son affection s'était portée sur un jeune gentilhomme du nom de Chabot, venu de bon lieu, mais peu accommodé de biens, et joignant à ce malheur le tort plus grave de n'être distingué que comme un agréable danseur. Il paraît qu'elle était servie dans cette inclination, contre la volonté de sa mère, par quelques-uns de ses parents, par le duc d'Enghien à qui Henri de Chabot donnait pareille assistance en ses amours, enfin par la reine elle-même, qui

ne devait pas en effet trouver mauvais l'abaissement de cette famille longtemps redoutable. Le résultat de tout ce complot fut un mariage contracté [août] au château de Sully, entre la riche héritière, disposant de sa personne sans le consentement maternel, et l'aimable gentilhomme, qui obtint un brevet de duc avec la permission de s'appeler Rohan. Ce n'était là toutefois qu'une mésalliance dont, après quelques brocards, on aurait oublié la faute, une heureuse fortune de cadet à laquelle on se serait accoutumé. Mais la duchesse douairière porta le ressentiment de l'offense qu'on lui avait faite jusqu'à l'oubli complet de son honneur. Peu de jours après le mariage de sa fille, elle produisit en justice [26 août] un jeune garçon de quinze ans, né à Paris dans le temps où le duc de Rohan était à Venise, présenté sous des noms supposés au baptême catholique, et qu'elle prétendait être son propre fils, issu de son mariage, partant héritier du nom et des biens délaissés par son mari. Or, sa conduite avait toujours été telle que personne ne doutait qu'elle dît vrai, en se déclarant mère de cet enfant subitement révélé. Mais la clandestinité de sa naissance, le mystère de sa vie, ce que les jurisconsultes appellent « titre et possession d'État, » repoussaient le nouveau venu de la succession légitime, et la loi lui refusait sa mère, qui se nommait, pour ne pas avoir à lui donner un père qui n'était pas le sien. Après une procédure de plusieurs mois, dont on peut aisément se figurer quels furent les commentaires, un arrêt par défaut [26 février 1646], rendu au profit des deux époux et de quarante-huit parents, contre la duchesse douairière et celui qu'elle proclamait son fils, rejeta leur demande, en « défendant au jeune Tancrède de se prétendre fils du feu « duc de Rohan, et à la duchesse douairière, comme à tous « autres, de lui en donner la qualité. » Il était difficile, sans doute, d'imaginer une fin plus cruelle pour une grande renommée.

Ce dernier événement, qui, suivant l'expression naïve de mademoiselle de Montpensier, « faisait l'entretien de toute la

« terre, » nous a peut-être assez éloignés des choses sérieuses, pour que nous puissions faire entrer ici un souvenir qui n'est pas sans quelque importance dans l'histoire des choses frivoles. Le cardinal de Richelieu avait donné à la France le noble divertissement de la tragédie et de la comédie; le cardinal Mazarin lui fit connaître un autre emploi du théâtre, qui a conservé jusqu'à nous, dans son nom même, la trace de son origine italienne. Un soir de cet hiver [14 décembre 1645], toute la cour se rassembla dans la grande salle du Petit-Bourbon, pour y assister à un plaisir nouveau. Là, des comédiens venus d'Italie représentèrent devant elle un drame chanté, sous le titre de « la Folle supposée, » dont l'auteur était Giulio Strozzi, « avec des décorations, machines et chan-« gements de scène, jusqu'à présent inconnus en France, » de l'invention de Giacomo Torelli, et « des ballets fort in-« dustrieux et récréatifs » de Giovanni-Batista Balbi. Ce fut là, sans aucun doute, la première importation dans notre pays de ce qui s'appelle encore l'Opéra, et l'honneur en revient, pour ce qu'il vaut, à ceux que nous avons nommés. Plus tard on compta, parmi les torts les plus graves reprochés au ministre, l'introduction de ce ruineux passe-temps. En ce moment, c'était un habile effort de courtisan que de paraître ne pas s'y ennuyer.

CHAPITRE II

Arrivée du comte de Trautmansdorf à Munster. — Suite des négociations. — Démarche singulière des Espagnols. — Commencement de traité avec l'empereur. — L'Espagne travaille à détacher les Provinces-Unies de l'alliance française. — La France protége les neveux du dernier pape. — Secours donnés au roi d'Angleterre. — Le roi Charles se livre aux Écossais. — Expédition vers les côtes d'Italie. — Combat naval devant Orbitello. — Mort du duc de Brézé. — Le siége d'Orbitello levé. — Campagne de Flandre. — Le roi quitte Paris pour voir son armee. — Prise de Courtray. — Nouvelle prise de Mardick. — Menin repris — Prise de Dunkerque. — Mort du prince de Condé. — Le prince d'Orange devient fou.—Le maréchal de Turenne va joindre les Suédois au delà du Rhin. — Progrès des deux armées en Allemagne. — Campagne de Catalogne. — Le comte d'Harcourt échoue devant Lerida. — Prise de Piombino et de Porto-Longone. — Accommodement avec le pape. — Nouvelle rumeur dans le parlement. — La reine nommée surintendante de la navigation. — Madame de Hautefort mariée au maréchal de Schomberg. — Mort du duc de Bellegarde et du maréchal de Bassompierre. — Le marquis de Villeroy maréchal de France. — Les Petits-maîtres.

[1646]

La négociation de la paix générale, qui pouvait à peine se dire commencée après dix-huit mois de congrès ouvert, sembla enfin devoir prendre quelque activité par l'arrivée à Munster [28 novembre 1645] d'un nouveau plénipotentiaire de l'empereur. C'était le comte Maximilien de Trautmansdorf, le principal conseiller de Ferdinand, qui venait de quitter la cour de Vienne, où il laissait des influences ennemies de son crédit, pour s'employer par lui-même à cet ouvrage que le comte de Nassau et le docteur Wolmar n'avaient pu seule-

ment ébaucher. Outre l'expérience et l'habileté, il avait encore, de plus qu'eux, le pouvoir, le secret du maître, la possession acquise des affaires. Son dessein parut être bientôt de séparer, soit les princes allemands, soit les Suédois, des intérêts de la France; mais la division des uns et la défiance des autres l'empêcha d'y réussir. Il fallut donc donner suite à cette espèce de prélude où l'on s'était essayé de part et d'autre. C'était le tour des Français et des Suédois de répliquer; ils le firent [7 janvier 1646] avec assez d'accord sur les articles principaux, où figuraient notamment les prétentions de chaque couronne pour la conservation d'une partie de ses conquêtes. La France demandait à garder la haute et la basse Alsace, ainsi que Philisbourg et son territoire. La Suède voulait avoir la Poméranie entière, ou, avec la moitié de cette province, toute la Silésie, et en outre les évêchés de Brême, Verden, Halberstadt, Osnabruck et Minden. C'était là de quoi porter les états de l'Empire à se rapprocher tous ensemble de leur souverain pour maintenir dans son entier le territoire impérial ; mais, en même temps qu'ils se montraient contraires à ces ambitieuses demandes de l'étranger, ils ne pouvaient s'entendre sur le règlement des difficultés intérieures qui concernaient la religion, et cette désunion tenait chacun des deux partis dépendant de la couronne qui pouvait favoriser l'un ou l'autre. Ce n'était pourtant pas ce qui donnait le plus d'occupation aux plénipotentiaires ; car, ici du moins, on en était à parler net : le difficile était là où on ne pouvait encore s'expliquer. Les huit députés des Provinces-Unies étaient enfin arrivés à Munster [11 janvier], et il fallait maintenant s'ouvrir avec l'Espagne comme on le faisait avec l'empereur, en ayant soin d'avoir les mêmes ménagements pour les Hollandais que ceux dont on usait envers les Suédois. Sur ce point, l'idée fixe du cardinal Mazarin était d'obtenir pour la France la cession des Pays-Bas espagnols, sauf à en faire une petite part aux Provinces-Unies, et d'offrir en échange la restitution de la Catalogne, même du Roussillon, que l'on voulait re-

garder comme assez acquis à la couronne de France pour qu'elle pût en disposer. Mais ce projet, qu'il n'avait pas même encore fait connaître aux trois plénipotentiaires de France, ne pouvait se produire qu'avec de grandes précautions. Tandis que le cardinal cherchait un moyen de le faire entrer dans la discussion, soit par la voie des médiateurs, soit par celle des Impériaux, les Espagnols [25 février] s'avisèrent, pour le déconcerter, d'une proposition singulière. Franchissant tout d'un coup les longs chemins et les mille détours par lesquels procède l'art des négociations, les plénipotentiaires d'Espagne avaient fait dire à ceux de France que « leur roi, touché des « maux dont la chrétienté était affligée, et voulant, autant « que possible, prévenir ceux que l'invasion du Turc pou- « vait causer, » s'en remettait à la reine Anne d'Autriche, sa sœur, du soin de régler les conditions de la paix entre les deux couronnes, persuadé « qu'en procurant l'avantage de « son fils, elle aurait aussi l'égard convenable à la maison « dont elle était sortie. » Il ne fallait pas autant d'habileté qu'en avait le cardinal Mazarin pour découvrir l'artifice de cette offre. Aussi se contenta-t-il, comme dirent fort bien les médiateurs, « de renvoyer l'éteuf, » en faisant déclarer par la reine [8 mars] « qu'elle était trop intéressée, comme ré- « gente et comme mère, pour accepter la dignité de juge, ni « celle de médiatrice ; qu'elle s'exposerait trop au blâme du « monde si elle faisait en cette qualité les concessions même « qu'elle pourrait légitimement consentir comme partie ; « qu'elle avait consulté de nouveau les princes et son con- « seil sur les moyens d'avancer la paix, et que les condi- « tions ne sauraient en être autres que de laisser à chacun « ce qu'il tenait actuellement, si mieux n'aimait le roi d'Es- « pagne rendre la Navarre, ancien patrimoine des rois de « France, auquel cas on lui en ferait une composition plus « qu'équivalente. » « Je proteste devant Dieu et les hommes, « ajoutait la reine, que si je proposais l'un et l'autre étant « régente d'Espagne, je croirais en cela me bien souvenir de

« ma maison. » Puis, après s'être ainsi récusée et avoir indiqué au roi son frère ce qu'il avait à demander, elle ordonnait, dans une autre lettre aux plénipotentiaires, d'inviter le roi d'Espagne « à faire lui-même ouverture des moyens par « lesquels il croyait que la paix pouvait être rétablie, offrant « d'accepter les conditions qu'il jugerait raisonnables, dans « la supposition qu'elles seraient proportionnées à la constitution présente des affaires de part et d'autre, aux avan« tages qu'y avait obtenus la France, et aux apparences « qui se trouvaient de les augmenter à l'avenir. » Le duc d'Orléans et le prince de Condé écrivirent séparément au duc de Longueville pour témoigner, par leur approbation, du bon accord qui existait sur ce point entre eux et les ministres. Du reste, on n'avait pas jugé convenable de laisser l'opinion publique se former sur la démarche des Espagnols, et le rédacteur de la Gazette avait reçu l'ordre de n'en rien imprimer. Plus tard seulement, et lorsque cette nouvelle fut ébruitée, on publia [17 mars] la venue d'un courrier qui avait fait espérer une paix prochaine, mais en ajoutant « que les pré« sents des ennemis étaient suspects, et qu'on verrait bientôt « la différence qu'il y a entre la sincérité et une captieuse « franchise. »

Et cependant les préparatifs se faisaient avec la même ardeur pour une nouvelle campagne. C'était en quelque sorte à la pointe de l'épée, en montrant une armée prête à envahir la Flandre et le maréchal de Turenne disposé à passer le Rhin, que la France voulait faire accepter ses propositions de paix par l'empereur et par le roi d'Espagne. « En ce qui touche la « campagne prochaine, écrivait [20 janvier] le cardinal Ma« zarin, je vous puis bien assurer que nous ne songeons nul« lement à Munster, et ne nous reposons point sur les belles « espérances de votre négociation ; car jamais on n'a fait de « plus grands appareils. » Alors même qu'on croyait avancer vers la pacification, on ne s'était pas ralenti. Le traité ordinaire pour la combinaison des opérations entre l'armée des

Provinces-Unies et celle de France avait été signé [6 avril]. Le maréchal de Turenne s'était rendu à son poste. Il y avait donc nécessité d'en finir, si on voulait éviter une nouvelle épreuve des armes, qui pouvait apporter d'autres chances et multiplier les prétentions. Le dernier mot de la France avec l'empereur était [31 mars] qu'on lui accordât les deux Alsaces, moyennant quoi elle semblait se désister de Philisbourg. Avec l'Espagne, il avait bien fallu renoncer au dessein favori d'acquérir les Pays-Bas, puisque les Provinces-Unies s'étaient effrayées de l'autre voisinage qu'on voulait leur donner. On s'en tenait donc à l'abandon par le roi catholique des places conquises en Flandre et dans le Luxembourg, à celui du Roussillon, et à la conclusion d'une trêve tant pour la Catalogne que pour le Portugal. L'empereur avait songé d'abord à s'entendre avec son parent, pour que celui-ci se chargeât seul de la satisfaction réclamée par les Français en leur cédant la Franche-Comté. Mais cette proposition avait été rejetée [17 avril], et enfin il s'était décidé [19 avril] à détacher l'Alsace de l'héritage acquis à sa maison, en exigeant seulement une indemnité pécuniaire pour l'archiduc du Tyrol. Les Français obtenaient ainsi ce qu'ils désiraient le plus. Mais il sembla qu'ils voulussent se dédommager contre l'empereur des espérances dont il leur fallait se relâcher avec l'Espagne. Ils insistèrent alors fortement sur l'ensemble de leurs premières demandes, surtout en ce qui concernait Brisach et le Suntgaw; ensuite ils revinrent sur l'abandon qu'ils avaient paru faire de Philisbourg. Il restait donc à régler, entre l'empereur et la France, une sorte d'appoint et des conditions accessoires, puis à coordonner cette partie du traité avec les autres intérêts; et, quoiqu'il y eût là [mai] une perspective assez certaine de la paix, on était encore loin d'y atteindre. Quant à l'Espagne, on ne saurait dire qu'il y eût un pas de fait pour se rapprocher. Cependant on voyait, de ce côté-là, se nouer contre la France une partie fâcheuse, qui était peut-être trop dans la nature des choses pour qu'on pût toujours la détour-

ner, mais que l'empressement du cardinal Mazarin pour l'acquisition des Pays-Bas avait certainement rendue plus facile. Il était devenu évident que la nouvelle république de Hollande, pouvant tout recevoir de l'Espagne, ne ferait cause commune avec la France qu'autant qu'elle croirait en avoir besoin pour obtenir ce qui lui manquait d'étendue, de force, de sécurité; que, dès qu'elle trouverait son compte avec la puissance ennemie, elle ne s'inquiéterait pas de soutenir, dans ses nombreuses et diverses prétentions, la puissance alliée qui avait manifesté si vivement le désir de s'agrandir jusqu'à ses frontières. En un mot, l'empereur n'avait pu réussir à séparer les Suédois des Français; l'Espagne travaillait plus heureusement à en détacher les Provinces-Unies par un traité particulier. Le succès de cette tentative était, nous le répétons, trop naturel, trop nécessaire, pour qu'on puisse reprocher sérieusement au cardinal Mazarin même de l'avoir hâté, par une ambition aussi grande, aussi utile au royaume, que celle de lui donner en même temps l'Alsace toute entière et les Pays-Bas.

Tel avait été, non pas le détail infini, mais le progrès réel de la négociation pour la paix, jusqu'au moment où la saison était venue de continuer la guerre. L'hiver s'était passé en France fort tranquillement. Le parlement, comme nous l'avons dit, avait gardé un profond silence, et l'on prétendait déjà que toute sa pétulance était ensevelie avec le président Barillon. On avait été moins heureux avec les États de Languedoc qui refusaient depuis deux ans une augmentation d'impôt, et qui s'obstinèrent encore cette fois [janvier-mars] dans leur résistance. Le cardinal Mazarin jouissait sans aucun trouble de la haute faveur à laquelle il s'était élevé, et il en usait, on doit le dire, non-seulement avec modération, mais avec une louable affection pour les intérêts de la France. Il venait de recevoir un nouvel honneur : la reine l'avait nommé [9 mars] « surintendant de l'éducation du jeune roi. » Le marquis de Villeroy, petit-fils de l'ancien secrétaire d'État, devait exercer sous lui la charge de gouverneur, ce qui ne

s'était pas encore vu, et ce qui n'en indiquait que mieux une position hors du commun, justifiée du reste par sa qualité de parrain du royal pupille. De toutes les personnes qui s'étaient montrées contraires à l'établissement de son crédit, une seule était en état de lui nuire. C'était la duchesse de Chevreuse qui, de Tours où on l'avait reléguée après la dispersion de la cabale des Importants, avait trouvé encore une fois [1644] le moyen de s'enfuir, de traverser la Bretagne et de s'embarquer pour la Hollande, où elle rendait impunément à son pays, par haine du cardinal, tout ce qu'elle pouvait de mauvais services. Cependant il y avait en France un de ses amis qui paya pour elle. Le comte de Montrésor, qui avait eu permission de revenir à la cour après huit mois d'éloignement, qui, depuis, n'avait cessé de visiter la duchesse à Tours ou de correspondre avec elle, et qui se préparait en ce moment à l'aller rejoindre en Hollande, fut arrêté [6 mai] dans Paris et conduit à la Bastille, d'où on le transféra, pour garder prison, au château de Vincennes.

Le cardinal s'était donné aussi un grand relief de générosité en étendant le patronage de la France sur la famille du dernier pape, persécutée avec une étrange violence par son successeur. On se rappelle que l'élection d'Innocent X avait surtout été décidée, contre l'intérêt français, par la défection plus ou moins volontaire et intelligente du cardinal Antoine Barberini. Sa conduite lui avait aussitôt fait retirer par la reine cette espèce de mandat, non gratuit, que chaque royaume catholique donnait alors à quelqu'un des cardinaux romains, et que ceux-ci exerçaient à leur tour sous le titre orgueilleux de « protection. » Il arriva bientôt que le nouvel élu, peu reconnaissant d'un service rendu de mauvais gré, poursuivit le cardinal Antoine pour lui faire rendre compte de l'administration des finances sous le pontificat de son oncle, et aussi pour la mort d'une religieuse de Bologne dont on voulait le trouver coupable. Celui-ci crut prudent de quitter Rome [29 septembre 1645] et de s'embarquer pour Gênes. Alors le

cardinal Mazarin, qui avait essayé vainement de se réconcilier avec le pape, se porta hautement protecteur de ceux qu'il traitait en ennemis. Il invita le fugitif à venir en France; il autorisa ses deux frères, le cardinal François, autrefois chargé des affaires d'Espagne; et don Thadée, ancien préfet de Rome, à se mettre, dans la ville sainte où ils étaient restés, comme à couvert sous les armoiries du royaume très-chrétien. Ceux-ci pourtant ne s'y trouvèrent pas longtemps en sûreté, et partirent aussi de Rome [16 janvier 1646] pour venir chercher asile au même lieu que leur frère. Paris vit donc, à quelques mois d'intervalle, arriver dans ses murs [7 janvier-3 mars] trois neveux de pape auxquels le cardinal Mazarin donnait logement dans son palais. Il faut dire que ce retour subit d'affection pour la famille d'Urbain VIII n'était pas tout à fait désintéressé, au moins de ressentiment personnel contre le pape régnant. Le cardinal Mazarin avait sollicité de celui-ci le chapeau pour son frère Michel, autrefois religieux dans un couvent de Jacobins à Rome, maintenant et depuis quelques mois [novembre 1645] en possession de l'archevêché d'Aix; prétendant ainsi emporter dès les premiers pas ce qu'avait obtenu le cardinal de Richelieu pour la prise de La Rochelle, l'élévation de deux frères au cardinalat. Le refus obstiné de cette faveur aidait merveilleusement sa tendresse pour les opprimés. Le pape ayant publié contre eux une bulle [20 février 1646], dans la forme d'un règlement général qui « dé-« fendait à tous les cardinaux de s'absenter sans congé, sous « peine de confiscation de leurs biens, d'interdiction des « églises, et enfin de dégradation, nonobstant tout emploi et « commission qu'ils pussent avoir des princes séculiers, » ce fut à cet acte qu'on résolut de s'en prendre : et le parlement, toujours prêt à offrir son aide quand il s'agissait de contrarier le pouvoir ecclésiastique, en fut bientôt saisi [20 avril] par un réquisitoire de l'avocat-général Talon. Un arrêt de la cour, jugeant l'appel comme d'abus qui lui était déféré contre cette bulle non signifiée, non publiée en France, mais « dont il y

« avait plusieurs copies imprimées, » fit très-expresses défenses et inhibitions [21 avril] à tous sujets du roi de la retenir, lire, publier et débiter. Le point sérieux de l'affaire, qui était presque une rupture avec la cour de Rome, alla augmenter les nombreuses difficultés destinées à être ou résolues par la paix, ou tranchées par la guerre.

On avait aussi fait quelque chose pour le roi d'Angleterre, dont la position devenait chaque jour plus critique. Des envois d'hommes, d'armes et d'argent n'ayant pu suffire à réparer les pertes de son armée, le cardinal Mazarin avait essayé de lui en trouver une autre, et pour cela il avait entretenu des relations avec les chefs de l'armée écossaise. « Depuis six « mois, écrivait-il [25 février] aux plénipotentiaires français « dans le congrès de Munster, j'ai introduit une négociation « pour unir les Écossais au roi d'Angleterre, qui est présente- « ment le seul et le plus prompt moyen de remettre un peu « ses affaires. Si j'eusse été cru dès le commencement, comme « je l'ai été depuis quinze jours, la chose serait déjà conclue « à sa satisfaction. Je continue pourtant mes soins, mais non « pas avec l'espérance que j'avais alors, si la reine d'Angle- « terre avait voulu conseiller au roi son mari de consentir à « un point qu'ils désiraient (l'abolition de l'épiscopat), comme « il l'a fait depuis peu. Il y a longtemps que je les ai avertis « l'un et l'autre que l'unique moyen qu'ils avaient de sortir « d'affaire était de diviser leurs ennemis et d'en gagner une « partie pour s'en servir à forcer les autres à l'obéissance, et « que, pour cette fois, il valait mieux s'adresser aux Écossais, « parce qu'outre qu'ils déféraient beaucoup aux conseils de la « France, dont ils sont si anciens amis, ils n'avaient pas l'a- « version pour la royauté que témoigne le parti anglais indé- « pendant. » Il y avait certainement là de la bonne volonté et du jugement. Mais le roi Charles rétracta bientôt la promesse que sa femme avait faite en son nom. Il hésita, il tenta d'autres voies, il écouta d'autres conseils. La défiance, si naturelle aux malheureux, offense toujours l'orgueil d'un bienfaiteur.

Le cardinal se plaignit, comme c'est l'usage, de ce que le roi, qu'il ne pouvait secourir complétement, « contribuait lui-« même à sa perte. » « Le mal est grand, disait-il [24 mars], « et le malade ne s'emploie pas de son côté, ainsi qu'il devrait, « à faire valoir les remèdes pour sa guérison. » Enfin on apprit que Charles Ier s'était comme évadé presque seul [7 mai] de la ville d'Oxford où les troupes du parlement se préparaient à l'assiéger ; qu'il avait erré plusieurs jours dans le pays, sans laisser connaître, et peut-être sans bien savoir où il voulait aller ; qu'il était arrivé [15 mai] au camp des Écossais devant Newark, petite ville du Nottinghamshire qui tenait encore pour lui et dont il les mit en possession ; que, de là, il les avait suivis dans leur marche rétrograde jusqu'à Newcastle [23 mai], accueilli d'abord comme un hôte importun, puis gardé comme un otage ou un prisonnier. Le cardinal Mazarin écrivait encore [31 mai] à ce sujet : « Nous avons eu nouvelles « que le roi de la Grande-Bretagne est heureusement arrivé « dans l'armée des Écossais ; mais nous ne savons pas ce qui « en proviendra, cette résolution n'ayant pas été prise dans le « temps que je l'avais ménagée avec les autres et qu'elle pou-« vait lui être fort utile, et n'y étant venu qu'à la dernière « extrémité, quand toutes les autres ressources lui ont man-« qué : outre qu'il faut tout appréhender en un prince mal-« heureux et jusqu'à présent mal conseillé. » Ainsi se trouve parfaitement expliquée la conduite du cabinet français dans cette circonstance, qui eut des suites si funestes pour l'infortuné monarque. Le conseil qu'on lui avait donné n'avait certainement rien de perfide. Pour qu'on pût bien savoir s'il était sage, il aurait fallu que le prince l'eût suivi au moment où il l'avait reçu, lorsque les choses y étaient préparées. Le retard dans l'exécution est incontestablement à la décharge de celui dont on a pris avis, et chacun sait que, dans les révolutions, le temps perdu à délibérer se remplit trop vite d'événements qui déplacent les chances de succès.

La saison d'entrer en campagne étant arrivée, il parut d'a-

bord que le premier effort des armes françaises devait avoir lieu par la mer. Dès les premiers jours d'avril, le duc de Brézé était parti de Paris pour prendre le commandement de la flotte rassemblée à Toulon. Les conjectures étaient différentes sur sa destination ; les uns croyaient qu'elle devait être dirigée sur l'île Mayorque, les autres contre Tarragone ; on sut bientôt qu'elle avait fait route [26 avril] vers les côtes d'Italie au nombre de cent cinquante voiles. En ce moment on était fort mécontent à la cour de France des procédés de la duchesse de Savoie. C'était encore l'influence d'un seigneur savoisien sur l'esprit de cette princesse qui lui attirait les reproches et les menaces [7 avril] dont elle avait déjà éprouvé l'effet sous le ministère de Richelieu. Mais on vivait dans la meilleure intelligence avec ses deux beaux-frères, surtout avec le prince Thomas qui avait passé plusieurs semaines à Paris, et qui en était parti [24 avril] pour exécuter sa part du projet formé par l cardinal Mazarin. Or ce projet s'éloignait assez des opérations ordinaires où l'on employait l'armée du Piémont. Il s'agissait d'en embarquer une partie, commandée par le prince Thomas lui-même, et de s'en servir pour une descente. Le lieu menacé était une pointe de terre, s'avançant dans la Méditerranée entre la Toscane et les États du pape, dont les Espagnols étaient restés maîtres et qui servait de relâche à leurs vaisseaux allant ou venant de l'État de Milan au royaume de Naples. L'expédition était donc réellement formée contre l'ennemi; mais elle devait, dans l'intention du cardinal, avoir un autre effet. Elle plaçait un corps d'armée française à courte distance de Rome, et on espérait que ce voisinage rendrait le pape plus traitable. La flotte, étant donc partie de Provence, alla se présenter devant la côte de Gênes, au port de Vay, où elle trouva le prince Thomas avec ses troupes que les Génois lui avaient permis de faire passer sur leur territoire. On fit monter sur les vaisseaux [2 mai] deux mille fantassins et quelque cavalerie ; puis on tourna vers la Toscane, et, après quelques retards causés par les vents, l'armée prit terre à Monte-Ar-

gentero, près de Porto-Ercole, d'où elle s'avança [10 mai] pour reconnaître Orbitello, la principale défense du pays. Il se trouva que le gouverneur était un homme de cœur, ayant appris la guerre sous le prince Thomas quand il était avec les Espagnols, et qui voulut faire honneur à son ancien général en se défendant bien contre lui. Pendant qu'on l'assiégeait dans sa ville, la flotte de Naples arrivait à son secours. Les vaisseaux français la reçurent [14 juin] avec vigueur et la forcèrent à se retirer fort maltraitée. Mais un boulet de canon avait mortellement frappé leur jeune amiral; ce fut le comte du Doignon, son lieutenant, qui acheva la victoire. Cependant le siége de la place n'en allait pas mieux. Le prince Thomas y était attaché depuis deux mois, lorsqu'une armée espagnole, arrivant par terre et traversant les États romains où elle s'était singulièrement grossie, vint le forcer à la retraite [15 juillet]. Le grand-duc de Florence donna passage à sa cavalerie, et l'infanterie remonta sur la flotte qui la ramena en Piémont. Le maréchal du Plessis avait eu ordre d'aller renforcer le siége; le prince Thomas le rencontra en chemin à Livourne, et le fit revenir avec lui. C'était là véritablement un échec, et d'autant plus fâcheux pour le cardinal Mazarin qu'il l'avait reçu à la vue de son pays, dans l'exécution d'un dessein tout personnel, où l'avantage de guerre était évidemment le plus faible intérêt, et, pour tout dire, que le pape en triomphait au moins à l'égal des Espagnols.

Heureusement on avait mieux réussi en Flandre. Le plan de la campagne qui devait s'y faire avait été arrêté [10 avril] dans un conseil tenu à Liancourt, où le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et le secrétaire d'État le Tellier s'étaient rendus de Paris, et pour lequel ils avaient appelé de Flandre le maréchal de Gassion, demeuré tout l'hiver maître de ses positions sur la Lys. Bientôt on annonça que toute la cour allait se porter sur la frontière de Picardie, « afin de donner chaleur aux « troupes du roi, et d'entraîner de ce côté quantité de noblesse « et de gens de guerre qui ont accoutumé de suivre la per-

« sonne royale.» Ce voyage n'était rien de moins, dans le langage des courtisans, que « la première campagne du roi, » et on racontait qu'il avait fallu l'autorité de ses deux gouverneurs pour l'empêcher de monter à cheval en sortant de Paris [8 mai]. La reine sa mère, la fille du duc d'Orléans et le cardinal Mazarin l'accompagnaient dans cette expédition, qu'il ne poussa pas d'abord plus loin que Chantilly et Compiègne. Cependant deux corps d'armée avaient été rassemblés, l'un en Picardie, pour être commandé par le duc d'Orléans, l'autre en Champagne, sous les ordres du duc d'Enghien. Ils devaient se réunir tous deux pour assiéger Courtray. Après un long séjour à Compiègne, la cour s'était établie [28 mai] dans Amiens, d'où le duc d'Orléans, ayant pour lieutenant le maréchal de Rantzaw, alla enfin joindre son armée [5 juin] près d'Arras ; le duc d'Enghien s'y acheminait de son côté avec le maréchal de Gramont, et le maréchal de Gassion en avait rapproché ses troupes ; de sorte que l'oncle du roi se trouvait à la tête de trente-trois mille combattants, ayant sous lui le second prince du sang et quatre maréchaux de France, car le maréchal de la Meilleraye y était encore arrivé de surcroît pour faire sa charge de grand-maître de l'artillerie, dont il ne voulut pas céder l'emploi à un autre. Toutes ces forces et tous ces chefs s'avancèrent donc [13 juin] contre la ville dont le siége avait été résolu. L'armée espagnole, sous les ordres du duc de Lorraine à qui le roi catholique en avait remis le commandement, se présenta pour les y troubler, mais avec tant « de « mollesse et d'incertitude, » dit le maréchal de Gramont, qu'elle perdit plusieurs occasions assurées de ruiner les Français mal pourvus de vivres et de munitions. Au bout de quinze jours, la ville se rendit [28 juin], en présence de trente mille hommes de son parti qui n'avaient pas risqué une seule attaque pour la secourir. La nouvelle de cette prise fit chanter le Te Deum à Paris [8 juillet], où le roi, la reine et le cardinal Mazarin étaient revenus d'Amiens lorsque l'armée se mit en marche. L'abbé de la Rivière, principal conseiller du duc d'Or-

léans, avait suivi son maître, et toutes les relations sont pleines de moqueries sur les fréquentes terreurs que manifesta durant le siége cet homme d'église, le seul peut-être de sa profession qui n'eût pas alors le courage militaire.

Pendant que les Français avaient agi, les troupes des Provinces-Unies ne s'étaient pas remuées. Après qu'on eut mis Courtray en état de défense, toute l'armée [18 juillet] s'avança vers le Sas-de-Gand où le prince d'Orange était posté, pour lui fournir le renfort dont il disait avoir besoin. Les Espagnols, qui semblaient d'abord lui vouloir disputer le chemin, se retirèrent à son approche sous le canon de Bruges, d'où ils purent voir les troupes des deux pays se joindre [21 juillet] sur les bords du canal, et six mille Français, commandés par le maréchal de Gramont, passer du côté du prince d'Orange. Avec ses forces diminuées de ce nombre, le duc d'Orléans revint à Courtray, d'où il se porta vers la mer, pour achever les conquêtes de la précédente campagne. Il prit d'abord la ville de Bergues [31 juillet], et investit ensuite le fort de Mardick. Là, il y eut une vigoureuse résistance qui coûta cher à la noblesse française, et qui servit à renouveler la gloire du duc d'Enghien. Les assiégés ayant fait une sortie sur son quartier [10 août], il se mit à la tête des volontaires et les repoussa, en payant chaudement de sa personne, mais avec grande perte de seigneurs et de gentilshommes. Au nombre des blessés était le prince de Marsillac, qui avait enfin repris service dans l'armée, peut-être parce que la duchesse de Longueville quittait Paris [20 juin] pour aller à Munster. Le duc d'Enghien lui-même avait été atteint légèrement à la main, et, deux jours après, il eut le visage brûlé par l'explosion d'une grenade venant de l'ennemi, ou, selon le comte de Bussy, par le feu qui se mit à un paquet de poudre dans la main d'un des siens. L'arrivée de la flotte hollandaise, qui s'était trop fait attendre, vint aider les assiégeants, en rendant impossible la communication entre Dunkerque et Mardick. Privé des secours qu'il recevait de la ville voisine, le fort se rendit [25 août] pour la seconde fois aux

Français, qui venaient de perdre la ville de Menin enlevée hardiment [18 août] par les Espagnols. Après quoi le duc d'Orléans, pensant avoir assez fait, se retira [26 août] de l'armée, dont le duc d'Enghien prit le commandement.

On peut croire que ce jeune prince n'avait pas peu souffert d'agir en sous-ordre, avec un chef sans grand renom de hardiesse. On ne lui laissait guère maintenant que des travaux à conduire. Cependant lorsqu'il eut appris qu'un corps d'armée, venu de Lorraine sous les ordres du marquis de la Ferté-Senneterre, gardait les places de la Lys menacées par la reprise de Menin, il jugea qu'il pouvait, sans trop d'imprudence, entreprendre le siége de Dunkerque. Pour cela, il alla d'abord attaquer la ville de Furnes, dont il se rendit maître [7 septembre] après s'en être ouvert le chemin par quelques escarmouches ; puis il s'occupa d'assurer son entreprise en fortifiant cette nouvelle conquête, qui devait le couvrir et lui servir de magasin. Bientôt [19 septembre] Dunkerque fut investi. Au bout de cinq jours, la circonvallation était achevée et la tranchée ouverte. Deux semaines après [7 octobre], le gouverneur de la ville en signait la capitulation, et, aucun secours n'ayant paru dans le délai fixé, le duc d'Enghien [11 octobre] y fit son entrée. La rapidité de ce succès semble presque le rendre insignifiant. Les hommes de guerre qui nous ont laissé des mémoires, Puységur, Sirot, Bussy, tous trois présents au siége, n'en parlent que comme d'une action ordinaire, où ils ne signalent ni beaucoup de difficultés, ni beaucoup de périls. Mais l'immense réputation de cette ville, dont les vaisseaux étaient depuis longtemps redoutables au commerce de France et de Hollande, surtout la légitime partialité de l'opinion publique pour le jeune héros de Rocroy, de Fribourg et Nordlingen, en firent un événement éclatant. Le prince s'en enorgueillit lui-même au point de saisir cette occasion pour humilier, par une sévère réprimande, le maréchal de Gassion, auquel il avait dû sa première victoire, et qui se retira fort mécontent à Courtray. Le gouvernement de Dun-

kerque fut donné au maréchel de Rantzaw. Après l'y avoir installé, le duc d'Enghien prit soin de munir les places dont la France était en possession sur la Lys, et de distribuer aux troupes leurs quartiers d'hiver ; puis il revint à Paris [13 novembre], où, quelques semaines après, il vit mourir [26 décembre] son père Henri de Bourbon, âgé de cinquante-huit ans, laissant la réputation d'un homme discret, habile, prudent, corrigé de l'ambition turbulente par l'avarice, et, dans tous les temps, fort peu entendu à la guerre.

Tandis que l'armée française prenait des villes, le corps auxiliaire, conduit par le maréchal de Gramont pour renforcer l'armée des Provinces-Unies, y jouait un rôle assez triste. Le maréchal avait trouvé le prince d'Orange aussi peu en volonté qu'en état d'agir. Toutes les relations portent que la maladie avait éteint l'énergie de ce prince, et rendent croyable l'anecdote racontée dans les mémoires du maréchal. On y lit que, lors de sa première conférence avec le chef d'armée dont il venait prendre les ordres, le maréchal fut fort étonné d'entendre le prince d'Orange lui proposer, pour toute réponse à son rapport, « de danser une courante à l'allemande, » en ajoutant que « c'en était le moment ou jamais. » Le plus grand mal de ces accidents fâcheux, quand ils arrivent à ceux qui commandent, c'est qu'il faut en souffrir et les dissimuler. Le dessein pour lequel la jonction s'était faite regardait la ville d'Anvers, et l'occasion se présentait belle pour l'assiéger, par la concentration des forces espagnoles autour de Bruges. On fut obligé d'y renoncer et de borner tout l'emploi de la double armée à se maintenir dans le pays de Waes, faisant tête aux Espagnols qui avaient repris leur poste de Termonde, et qu'on empêchait ainsi de troubler les Français dans leurs entreprises. Bientôt pourtant les états-généraux trouvèrent ce séjour trop dispendieux et exigèrent que l'on rentrât davantage dans le pays. En conséquence, le maréchal de Gramont renvoya [11 septembre] toute son infanterie en France par mer, et suivit, avec sa cavalerie, les Hollandais qui s'em-

barquèrent [16 septembre] pour Berg-op-Zoom. De là, on devait aller assiéger la petite ville de Lière entre Anvers et Malines ; mais l'arrivée de la princesse d'Orange, qui se montrait depuis longtemps fort zélée pour l'accommodement avec les Espagnols, vint arrêter le peu de bonne volonté qu'on pouvait inspirer à son mari, et la séparation des troupes fut résolue [2 octobre]. Le maréchal de Gramont eut toute la peine et toute la responsabilité du retour, qu'il voulut faire par terre pour conserver sa cavalerie entière. Il l'exécuta heureusement en allant de Berg-op-Zoom à Maestricht, et rentra en France par Sedan [9 octobre], sans autre mauvaise rencontre que celle d'un détachement espagnol qui lui tua quelques hommes de son arrière-garde, dans les bois de Saint-Hubert au pays de Luxembourg.

Du côté du maréchal de Turenne, il n'y avait pas eu liberté complète d'opérations militaires. Les mouvements de l'armée d'Allemagne étaient subordonnés au progrès de la négociation. Le plan de campagne avait d'abord été de réunir les deux armées de France et de Suède pour les faire agir ensemble. Mais l'espoir qu'on avait d'un arrangement particulier avec le duc de Bavière retarda longtemps cette jonction. Le maréchal fut donc en quelque sorte consigné sur les bords du Rhin [mai], et les préparatifs qu'il avait faits pour passer ce fleuve furent perdus. Plus tard, l'empereur et la Bavière ayant uni leurs troupes contre les Suédois, il fallut bien exécuter, et avec plus de difficulté, ce qu'on avait promis. Le maréchal se vit donc obligé d'aller jusqu'à Wesel [20 juillet] chercher un passage sur le Rhin, et, après une longue marche, il joignit le général suédois Wrangel [10 août] sur les frontières de la Hesse, entre Wezlar et Giesen, c'est-à-dire à quelque vingt lieues de l'endroit d'où il était parti pour faire dix fois autant de chemin. Les deux armées combinées manœuvrèrent habilement pour prendre position sur le Mein, et de là s'avancer vers la Bavière sans que les Impériaux essayassent de les combattre. Elles arrivèrent ainsi jusqu'au Danube, qu'elles pas-

sèrent, l'une à Donawert, l'autre à Lavinghen, puis [22 septembre] elles s'emparèrent de Rain, ville forte au delà du Danube et du Lech. Elles avaient déjà mis le siége devant Augsbourg qu'elles pressaient vivement, lorsque l'approche des Impériaux et des Bavarois les contraignit [12 octobre] à se retirer sur le Danube. Après s'y être fortifiées, comme l'ennemi s'avançait vers Memingen pour les contraindre à se retirer en Franconie, elles allèrent le chercher dans ses retranchements, et, ne pouvant le forcer à combattre, elles s'avancèrent jusqu'à Landsberg, d'où elles poussèrent des partis [novembre] aux portes mêmes de Munich. Cette marche hardie força les Impériaux à se retirer par la Bavière où ils laissèrent les Bavarois défendre leur pays, et les confédérés restèrent au delà du Danube.

C'était là encore un succès, mais surtout un succès politique ; car il devait résulter nécessairement de cette nouvelle épreuve que le duc de Bavière se lasserait de livrer ses États en proie pour la cause de l'empereur et se retirerait de la lutte. On aurait donc eu assez de quoi se réjouir, si la guerre eût été aussi heureuse en Catalogne qu'en Flandre et en Allemagne. Mais le comte d'Harcourt n'y avait pas cette fois mieux réussi que, deux années auparavant, le maréchal de la Mothe, et il ne tenait pas au sort des combats qu'il ne subît même disgrâce. La campagne avait eu de ce côté un objet unique, le siége de Lerida. On y avait passé sept mois [mai-novembre] dans l'intention de prendre cette ville par famine, et, au bout de ce temps, le comte d'Harcourt avait été forcé à la retraite [22 novembre], par une armée à la tête de laquelle reparaissait le marquis de Leganez, son ancien adversaire dans les guerres d'Italie. Mais c'était, à la fin de l'année, le seul point où l'on eût manqué de conquêtes ; car déjà le cardinal Mazarin avait eu sa revanche de l'échec d'Orbitello. L'armée navale, revenue à Toulon, y avait été promptement réparée. On lui avait envoyé, avec des troupes nouvelles, le maréchal de la Meilleraye qui s'était bientôt dégoûté de son emploi in-

férieur en Flandre et cherchait à s'occuper. Il eut ordre de prendre en passant, sur la côte de Gênes, le maréchal du Plessis [18 septembre] avec une partie de l'armée du Piémont, et ces deux généraux de terre naviguèrent ensemble pour opérer une nouvelle descente. Leur dessein s'arrêta sur l'île d'Elbe, dont une moitié appartenait au roi d'Espagne, l'autre au grand-duc de Florence, et, pour s'en assurer mieux la possession, ils commencèrent par assiéger et prendre Piombino [8 octobre], situé sur la côte en face de l'île. Puis ils mirent le siége devant Porto-Longone, la principale place des Espagnols dans l'île d'Elbe, et ils s'en rendirent maîtres après une assez longue résistance. Le cardinal d'ailleurs obtint de cette nouvelle entreprise ce qu'il en attendait le plus ; le pape, effrayé une seconde fois par le voisinage des troupes françaises, se montra plus facile [17 septembre] pour le rétablissement des Barberins dans leurs biens et charges, et donna même quelque espérance du chapeau pour l'archevêque d'Aix, lorsque la France lui aurait envoyé un ambassadeur. C'était peut-être un peu trop que deux expéditions militaires pour obtenir un pareil résultat. Mais, dans la rivalité de deux grands royaumes, toutes choses servent à signaler la puissance de l'un et de l'autre, et il est certain que la réputation de la France y gagna chez ses alliés comme chez ses ennemis.

Le peuple de Paris, pour sa part dans les événements heureux de la campagne, avait eu la célébration de trois Te Deum. Le parlement, pendant tout ce temps, n'avait trouvé qu'une seule occasion de s'agiter, et la cause en était tellement insignifiante que l'avocat-général Talon lui-même ne se donne pas la peine de l'expliquer. Il s'agissait de l'exécution « d'aucuns des délits » enregistrés au dernier lit de justice. Dans le nombre il y en avait un que le parlement n'approuvait pas ; la reine le révoqua [23 juillet] pour éviter les assemblées de chambres que l'on commençait à demander. Cette satisfaction fut comme un signal donné aux conseillers des enquêtes, qui recommencèrent [27 juillet] à envahir la grand'-

chambre, à empêcher les audiences et à ne pas délibérer. Les gens du roi reçurent [28 juillet] une lettre de cachet qui leur enjoignait de faire connaître aux chambres des enquêtes le mécontentement de la reine, et de leur dire que, si elles persistaient, il serait fait usage « des voies de l'autorité. » Une première fois [30 juillet] ils ne purent s'acquitter de cet ordre, parce qu'ils trouvèrent les conseillers des enquêtes en chemin pour venir dans la grand'chambre ; mais le lendemain ils les surprirent de bon matin dans leurs chambres respectives, et leur déclarèrent les commandements de la reine. Après quoi on s'assembla pour délibérer sur la défense de s'assembler. Les conseillers de la grand'chambre promirent de convoquer toutes les chambres quand il en serait besoin, l'impossibilité d'en prévoir tous les cas ayant été reconnue de chacun ; il fut convenu que, lorsqu'il y aurait doute, la question serait examinée dans des conférences amiables, et, pour cette fois, on tomba d'accord qu'il n'y avait nul motif de recourir à cette mesure. L'intérieur de la cour n'avait pas donné plus d'alarmes au gouvernement. Il s'y était bien vu quelques symptômes de mauvaise humeur lorsque la mort du duc de Brézé fit vaquer la charge de surintendant de la navigation et le gouvernement de Brouage. Le prince de Condé prétendait faire passer à son fils cet héritage d'un beau-frère ; mais on n'avait pas trouvé prudent de remettre ce pouvoir de plus dans une jeune main. Pour éteindre toute jalousie, on s'était résolu à en investir par lettres-patentes la reine régente elle-même, « qui fut dispensée de prêter serment en cette qua- « lité : » ce que le parlement enregistra [16 juillet], sauf quelques modifications conformes aux ordonnances ; et bientôt la riche succession ouverte au profit du duc d'Enghien par la mort de son père vint éloigner son esprit de cette ambition. Dans ce calme parfait dont jouisssaient la reine et son ministre, on avait vu reparaître à la cour cette ancienne amie des jours mauvais, dont la censure avait été trouvée importune aux premiers temps de la prospérité. Madame de Haute-

fort y était revenue avec l'appui et comme sous le couvert d'un mari. Peu de jours avant son mariage avec le maréchal de Schomberg, elle alla [24 septembre] saluer, à Fontainebleau, la reine « qui lui fit bon accueil, » et le cardinal Mazarin « qui la reçut d'une manière très-obligeante. » La Gazette, que nous citons ici, n'oublie pas de rappeler « la grande part « que les qualités excellentes de cette dame lui avaient don- « née aux bonnes grâces du feu roi. » Dans le même temps, ce qui restait des souvenirs galants de l'ancienne cour sembla s'éteindre à la fois, par la mort du duc de Bellegarde [13 juillet], âgé de quatre-vingt-trois ans, et par celle du maréchal de Bassompierre, qui, revenant à Paris par Provins, se mit au lit [12 octobre] en apparence de bonne santé dans une hôtellerie de cette ville, et ne se réveilla plus. Le bâton de maréchal de France, qu'il laissait vacant, fut donné [22 octobre] au marquis de Villeroy. Le maréchal de Schomberg eut sa charge de colonel-général des Suisses. Mais il paraît qu'il ne se trouva personne pour hériter de ces formes civiles et respectueuses par lesquelles se manifestait chez lui le désir de plaire aux femmes, et qui faisaient dire à madame de Motteville que « la jeunesse de quelques-uns des plus polis de ce « temps-là ne valait pas les restes du maréchal de Bassom- « pierre. » En effet, il s'était produit à la cour une nouvelle école de bonnes façons qui affectait le ton leste et tranchant, la brusquerie, l'impatience, toute l'allure des conquérants et des victorieux. Les jeunes gens qui la composaient prétendaient ne reconnaître pour chef et pour modèle que le duc d'Enghien, et ils avaient obtenu déjà d'être désignés par un sobriquet railleur : on les nommait « les Petits-maîtres. »

CHAPITRE III

Suite de la négociation à Munster.—Les Provinces-Unies arrêtent leurs conditions. — Trêve avec la Bavière. — Fête de l'hiver.— Le prince de Condé en Catalogne. — Siége de Lerida. — Levée du siége. — Sédition dans l'armée du maréchal de Turenne. — Campagne de Flandre. — Mort du maréchal de Gassion. — Campagne d'Italie. — Révolte en Sicile. — Soulèvement de Naples. — Mas-Aniello. — Progrès de la révolution. — Don Juan d'Autriche repoussé. — Mort du prince de Massa. — Le duc Henri de Guise se rend à Naples. — Arrivée de la flotte française devant Naples. — Henri de Guise proclamé duc de la république.— Retraite de la flotte.

[1647]

Tandis qu'on se battait en Flandre, en Allemagne, en Catalogne et sur les côtes de la Méditerranée, le traité de paix générale, qui se négociait à Munster, avait encore fait un pas. Désormais la satisfaction réclamée par la couronne de France, pour la part qu'elle avait prise à la guerre d'Allemagne, demeurait fixée [septembre 1646] : l'empereur lui cédait Philisbourg, en outre de ce qui lui avait déjà été délaissé de ses conquêtes. Mais il s'agissait maintenant de contenter les Suédois, et ceux-ci se montraient difficiles. Leurs exigences avaient pour effet [décembre] non-seulement de retarder la conclusion du traité à l'égard de toutes les parties, mais encore de remettre en question et de subordonner aux événements les articles même sur lesquels on était tombé d'accord. Le résultat le plus évident, pour ceux qui ne pouvaient bien juger les difficultés sérieuses d'un arrangement où tant d'in-

térêts contraires devaient être démêlés, c'était qu'on ne voulait pas faire la paix, et chaque peuple accusait de ce tort son gouvernement, pendant que les gouvernements s'en rejetaient le reproche de l'un à l'autre. Si nous avions sous les yeux des lettres écrites en ce temps par quelques bourgeois de Vienne, de Madrid ou de Stockholm, nous y retrouverions sans doute des plaintes pareilles à celles qu'exprimait alors à Paris le médecin Guy Patin : « On dit ici, écrivait-il « [26 décembre], que toute l'espérance de la paix est abattue. « Je n'y ai point été trompé, car je ne m'y suis jamais « attendu, et il n'y en a jamais eu de bonne apparence, « puisque tout l'avantage et le profit de la guerre appartient « à ceux qui peuvent nous donner la paix, laquelle aussi « n'est que de Dieu comme la guerre est des hommes. » Cependant l'Espagne avançait davantage dans le dessein qu'elle avait conçu de détacher les Provinces-Unies de l'alliance française, en traitant séparément avec ses anciens sujets; elle y était aidée par la connivence ardente de la princesse d'Orange, par le triste état où le prince était réduit, par la prévention populaire, qui venait de se déclarer contre la France lorsqu'elle avait manifesté le dessein d'acquérir les Pays-Bas espagnols; enfin par les espérances de gain dont cette nation marchande était toujours préoccupée, et qui avaient maintenant pour objet les possessions du Portugal dans les Indes. Les conditions du traité particulier étaient tout à fait arrêtées entre la république et le roi d'Espagne. Il ne s'agissait plus, pour les députés des Provinces-Unies, que d'exercer une nouvelle espèce de médiation entre leurs alliés et leurs ennemis. C'était à peu près la même position que celle des Français à l'égard de l'empereur et de la Suède; mais il faut reconnaître que, dans celle-ci, la France se comportait avec plus de loyauté, avec moins d'empressement à se séparer de ses amis; il est juste aussi de dire qu'en ce qui concernait les prétentions des Suédois, la France était moins étrangère que ne l'étaient les Provinces-Unies à tous

les points de contestation des Français avec l'Espagne, lesquels embrassaient l'Italie, la Lorraine, la Catalogne, le Portugal, toutes choses où la république n'avait pas d'intérêt ou bien avait un intérêt contraire. Les plénipotentiaires de France ne trouvèrent rien de mieux pour contrarier dans leurs efforts ceux des Provinces-Unies, que de s'adresser à la république elle-même, et le comte Servien, l'un d'eux, alla [janvier 1647] négocier à La Haye contre la négociation de Munster.

Il y eut pourtant alors un traité qui marcha vite; aussi la partie la plus intéressée y était-elle poussée par quelque chose d'autrement pressant que les considérations ordinaires de la politique. Le duc de Bavière avait trop longtemps voulu jouer, entre l'empereur et la France, le rôle d'un allié nécessaire ou d'un ennemi qu'on pouvait gagner. La France s'était en effet toujours attachée à le ménager, et, dernièrement encore, les égards que l'on conservait pour lui avaient retardé la jonction des troupes françaises avec les Suédois. Mais une fois le maréchal de Turenne lancé au delà du Rhin, les opérations militaires avaient marché sans aucune retenue, et le dommage qu'elles venaient de causer à ses États, la peur encore plus grande qu'il en avait eue, le ramenèrent bientôt à désirer un accommodement qui le mît dès à présent hors de cause. Des conférences eurent donc lieu dans la ville d'Ulm, entre les envoyés des généraux français et suédois d'un côté, de l'autre ceux de Bavière. L'empereur voulait être présent au traité; mais il en fut poliment exclu. Il ne pouvait s'y agir que d'une suspension d'armes, et la difficulté consistait à déterminer les villes qui resteraient, de part et d'autre, occupées ou restituées. Là encore, les Suédois, ayant affaire à un prince catholique, étaient les plus exigeants. La France, qui ne perdait pas l'espoir de s'en faire un ami, avait la charge difficile d'adoucir ses alliés. Enfin la cessation d'hostilités entre la Bavière et les confédérés fut convenue [14 mars], le duc de Bavière laissant quelques-unes de ses

villes aux Français, d'autres aux Suédois, et s'engageant à retirer toutes les troupes qu'il avait au service de l'empereur, du roi d'Espagne et de leurs adhérents. Ainsi l'année s'ouvrait avec la perspective d'une nouvelle campagne, où la France aurait un allié de moins contre l'Espagne, les Provinces-Unies, sur l'assistance desquelles on ne pouvait plus compter, et, par compensation, un ennemi aussi de moins dans le parti de l'empereur.

On s'y préparait à la cour fort gaiement. Les relations et les mémoires ne parlent en ce temps que de divertissements et de fêtes. La conscience religieuse de la reine avait été un peu inquiétée par la sévérité de son curé, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui blâmait le plaisir de la comédie. Mais une consultation de théologiens, obtenue par l'abbé de Beaumont, Hardouin de Péréfixe, précepteur du roi, la rassura complétement. Comme le cardinal Mazarin avait introduit pour sa part, dans les amusements du théâtre, le drame italien en musique, ce scrupule de dévotion, qui s'en prenait surtout aux libertés de la scène italienne, passa pour une espèce d'opposition détournée contre le ministre, et les courtisans n'en affectèrent que plus d'admiration pour les chanteurs, les décorations, les machines, venus de par-delà les monts. L'enthousiasme éclata surtout lorsque, dans les derniers jours du carnaval [5 mars], le cardinal fit représenter au Palais-Royal une pièce ayant pour sujet « Orphée, » et dont les machines seules coûtèrent, dit-on, plus de quatre cent mille livres. Dans ces fêtes se faisait remarquer par-dessus les autres femmes, tant pour son rang que pour ce qu'elle a soin d'appeler elle-même « sa belle taille, sa bonne mine, sa blancheur et l'éclat « de ses cheveux blonds, » Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, âgée alors de vingt ans, et toute prête pour les plus illustres alliances. Sur ses pas s'empressait, avec toute l'assiduité d'un amant obséquieux, le prince Charles de Galles, plus jeune qu'elle de trois années, réfugié en France depuis quelques mois, et qui oubliait trop, dans les joies de la cour, que les

Écossais venaient de vendre le roi son père [7 février] aux parlementaires anglais. Mais la fière princesse regardait avec dédain cet héritier douteux d'une couronne avilie. Il y avait pour elle des places vacantes sur deux trônes où des souverains manquaient de compagnes. Le roi d'Espagne, veuf de puis plus de deux ans, n'avait pas encore choisi d'épouse, quoique la mort récente [9 octobre 1646] du seul fils que lui eût donné son mariage le conviât à en essayer un nouveau. L'empereur aussi avait perdu, quelques mois auparavant [13 mai 1646], sa femme, sœur du roi d'Espagne et de la reine Anne d'Autriche. Mademoiselle avait eu quelque espérance de voir le roi catholique rechercher sa main, et cette union entrer dans les articles de la paix ; mais ce monarque avait enfin fixé son choix sur la fille de l'empereur et de sa sœur défunte. Maintenant elle aspirait exclusivement au partage de la couronne impériale, et, dans cette préoccupation, « elle ne regardait, « dit-elle, le prince de Galles que comme un objet de pitié. »

Le nouveau prince de Condé n'avait pas participé à toutes ces réjouissances ; le deuil qu'il portait l'en tenait écarté. Il eut d'ailleurs bientôt à se préparer pour le commandement qu'on lui avait destiné. Cette fois il devait aller là où les armes de la France avaient faibli, en Catalogne, d'où le comte d'Harcourt était rappelé. Il faut laisser les historiens dire que l'unique vue du cardinal, en lui donnant cet emploi, était de l'éloigner de la cour, puisqu'ils ne savent jamais rien mieux que la pensée secrète des gens. Mais il y avait vraiment nécessité de relever la réputation des armées françaises dans un pays où, depuis plusieurs années, elles avaient eu le dessous, et ce n'était pas une médiocre gloire, pour celui qu'on en chargerait, de remplacer un général qui, jusqu'à cette dernière épreuve, avait passé pour le plus habile et le plus heureux. Le choix qu'on avait fait du prince était donc en quelque sorte indiqué. Il se montra fort empressé de l'accepter. Il partit de Paris [23 mars] pour aller prendre possession, en passant, de son gouvernement de Bourgogne, et continua son chemin jusqu'à

Barcelone, où le maréchal de Gramont le joignit bientôt. Là, il résolut de poursuivre le dessein que le comte d'Harcourt n'avait pu achever, mais d'y employer l'attaque par force. Toute l'armée se porta donc [13 mai] devant Lerida, et occupa aussitôt les anciennes lignes de circonvallation que les Espagnols n'avaient pas ruinées ; elle y passa cinq semaines à pousser ses travaux et à recevoir les vigoureuses sorties des assiégeants, commandés par don Gregorio Brit ; après quoi le siége fut levé [18 juin], et ce fut le prince de Condé lui-même qui proposa ce parti. La principale cause de cette retraite fut attribuée aux mauvais renseignements qu'avait donnés un officier tué dans la tranchée, et sur lequel on pouvait hardiment rejeter tous les torts ; la désertion des soldats y détermina encore le prince, qui fut loué par tous les gens sérieux pour ne s'être pas opiniâtré, comme il y avait trop lieu de l'attendre de lui, à une entreprise sans espoir. Cependant le caractère français ne perdit pas en cette occasion ses bonnes habitudes. Malgré l'immense faveur dont jouissait le jeune général auprès du public, son mauvais succès fit naître une longue série de malins couplets qui laissèrent le nom de « Lerida » au mode d'une chanson. Il passa le reste de la campagne à faire rafraîchir ses troupes, à fortifier les places, à prendre la petite ville d'Ager [9 octobre], à secourir Constanti, à observer l'armée ennemie avec laquelle il eut seulement [22 octobre] une faible escarmouche. Puis il mit ses troupes en garnison et revint à Paris [27 novembre], peu content sans doute de n'avoir ajouté en un an à la renommée de ses exploits que des éloges donnés à sa prudence, moins satisfait encore d'avoir encouru la popularité des vaudevilles.

D'autres motifs rendirent presque inutile l'armée du maréchal de Turenne. Après le traité conclu avec la Bavière, il semblait que le profit devait en être de faire marcher ensemble les troupes de Suède et de France contre celles de l'empereur, affaiblies par la défection des Bavarois. Mais le cardinal Mazarin avait hâte de terminer le traité avec l'empereur ;

il croyait y être suffisamment aidé par le duc de Bavière, et ne voulait pas procurer aux Suédois les moyens d'appuyer ou d'augmenter leurs prétentions par de nouveaux progrès dont ils auraient tout le fruit. Le maréchal reçut donc l'ordre formel [15 avril] de quitter l'Allemagne, d'y laisser les Suédois agir seuls, de repasser le Rhin et de se porter vers le Luxembourg pour seconder l'armée de Flandre. Le plus ou le moins de fidélité de la part du duc de Bavière, le plus ou le moins de sincérité de la part de l'empereur, devaient apprendre si l'on avait pris, politiquement, le bon parti ; militairement, il était sûr qu'on prenait le mauvais. De plus, tous ceux qui servaient sous le maréchal de Turenne n'obéissaient pas au même titre. Les Allemands, conservant toujours l'esprit des troupes weymariennes, croyaient pouvoir délibérer sur l'emploi qu'on faisait de leurs bras. Aussi, à peine le maréchal eut-il passé le Rhin à Philisbourg pour gagner la Moselle [juin] que la cavalerie allemande refusa de marcher plus avant, et, après quelques pourparlers, elle retourna vers le Rhin, près de Strasbourg, sous les ordres du lieutenant-général Rosen. Le maréchal l'y suivit avec la plus grande partie des forces qui lui étaient restées, et peu s'en fallut qu'il ne fît charger une moitié de son armée par l'autre. Il voulut pourtant essayer de la douceur, permit aux révoltés de repasser le Rhin, vint se mettre presque seul au milieu d'eux, les accompagna quelques jours dans leur marche, fit arrêter leur chef [22 juillet] qu'il avait eu l'adresse de rendre suspect, regagna tous les officiers et deux régiments avec lesquels il sabra [2 août] ceux qui voulaient continuer leur route, ramena ces débris qu'il remit en ordre [17 août] au lieu où son infanterie l'attendait, passa de nouveau le Rhin près de Strasbourg, et arriva encore assez à temps dans le Luxembourg [8 septembre] pour obliger les Espagnols à détacher contre lui un corps de leur armée, pendant qu'il assiégeait quelques châteaux autour de Montmédy.

Tandis que le maréchal de Turenne était obligé de perdre

son temps en courant après une partie de son armée, les maréchaux de Gassion et de Rantzaw, fort mal unis entre eux, avaient eu à défendre les conquêtes de la France dans les Pays-Bas. Toutes les forces de l'Espagne, autrefois partagées contre deux ennemis, pouvaient maintenant se joindre sans regarder derrière elles, assurées qu'elles étaient de n'avoir rien à redouter des Provinces-Unies, dont les armées étaient dissoutes, dont le chef militaire, Frédéric-Henri, prince d'Orange, venait de mourir [14 mars]. Elles avaient reçu pour général l'archiduc Léopold, frère de l'empereur, et sa présence semblait annoncer qu'on se disposait à un grand effort. Il commença [11 mai] par assiéger Armentières, où déjà, quelques mois auparavant [janvier], on avait découvert et puni un complot d'une partie des habitants pour livrer la ville aux Espagnols. En ce moment la cour venait, ainsi qu'il s'était vu l'année précédente, de se porter dans le voisinage de la guerre. « Le roi avait quitté Paris, comme disait [9 mai] la Gazette, « pour aller assembler son armée vers la frontière de Pi- « cardie. » Le duc d'Orléans était depuis un mois aux eaux de Bourbon avec sa femme. Le maréchal de Gassion accourut de Courtray [15 mai] au rendez-vous des troupes avec lesquelles on voulait secourir la ville assiégée. Mais ni les mouvements assez faibles des deux maréchaux, ni la vigoureuse résistance du sieur du Plessis-Bellière qui commandait dans la place, ne purent empêcher qu'elle se rendît [31 mai] à une armée nombreuse et bien fortifiée dans ses lignes. Tout le tort en fut rejeté, non sans raison, sur les maréchaux de Gassion et de Rantzaw, qui ne pouvaient s'entendre pour agir, et n'avaient de chaleur que pour se blâmer l'un l'autre. Le maréchal de Villeroy, en leur conduisant un convoi [6 juin], crut être parvenu à les réconcilier, et on les fit marcher ensemble vers Landrecies [27 juin] où l'archiduc avait mis le siége après s'être emparé du château de Comines. Mais, à peine arrivés devant les retranchements, ils se querellèrent de nouveau et montrèrent qu'ils ne pouvaient servir que séparés.

Ils se séparèrent donc pour opérer chacun de leur côté une diversion. Le maréchal de Rantzaw alla [15 juillet] prendre Dixmude et le maréchal de Gassion la Bassée [19 juillet], pendant que Landrecies [18 juillet] se rendait à l'archiduc. Puis ils se joignirent pour faire face à l'armée espagnole, et s'éloignèrent de nouveau l'un de l'autre [septembre], mais cette fois en meilleure intelligence. Pour assurer au moins à la France l'avantage de cette campagne, où l'on avait perdu autant de villes qu'on en avait pris, il fut résolu que le maréchal de Gassion assiégerait Lens. Son armée en effet [3 octobre] s'empara de cette place au bout de sept jours : mais il en coûta la vie du brave capitaine qui la commandait. Le maréchal de Gassion y fut blessé dans une attaque [2 octobre] et mourut bientôt, fort à propos peut-être pour sa gloire ; car, depuis quelque temps, sa vivacité naturelle avait pris un singulier caractère d'impatience et d'aigreur, qui pouvait l'emporter à des résolutions funestes. Après sa mort, les ennemis reprirent Dixmude [14 octobre], sans que le maréchal de Rantzaw, qui avait maintenant le commandement de toute l'armée, pût sauver son unique conquête, et, de part et d'autre, on alla se renfermer dans ses quartiers d'hiver.

C'était encore là un maigre succès, et, comme malgré l'acquisition que l'on avait faite en Italie d'un nouvel allié, le duc de Modène, tout s'était borné, du côté du Milanais, à l'occupation de quelques places par ce prince sans que l'armée du maréchal du Plessis et du prince Thomas eût pu en tirer avantage, on pouvait dire la campagne perdue et l'on eût cherché vainement de quoi se réjouir, si les Espagnols n'avaient pas reçu d'ailleurs une terrible atteinte. Deux révoltes avaient éclaté cette année dans la partie la plus éloignée de leurs possessions européennes, et semblaient renouveler pour eux cette fatalité de l'an 1640, qui leur avait ôté à la fois le Portugal et la Catalogne. La première, dont le souvenir s'est presque perdu, s'était déclarée en Sicile. Elle avait eu pour cause tous les maux dont se plaignent les peuples attachés par la con-

quête à une puissance étrangère, et gouvernés par des délégués de leurs maîtres; l'occasion immédiate en avait été la crainte de la famine. On y avait procédé, à Palerme [19 mai], par l'ouverture des prisons, le pillage des maisons riches, le meurtre des officiers qui levaient les taxes. Puis les autres villes avaient suivi cet exemple, à l'exception de Messine, et le marquis de Los-Velez, gouverneur pour le roi d'Espagne, s'était vu forcé de transiger avec les rebelles jusqu'à ce qu'il eût recouvré la force nécessaire pour les punir. Pendant qu'il y rétablissait avec peine son autorité par de sanglantes exécutions, un second soulèvement, bien autrement mémorable, s'était opéré de l'autre côté du détroit.

Les rêves que la fièvre dispense au cerveau d'un malade n'ont certainement rien de plus étrange, de plus désordonné, de plus rapide, de plus changeant, que les premières scènes de la révolution de Naples. C'est d'abord [7 juillet] le peuple de cette ville, tel qu'on peut se le figurer à deux siècles en arrière de notre temps et sous la domination espagnole, répandu par groupes épais sur la place du marché pour assister aux préparatifs d'une fête religieuse. Là une dispute s'élève pour savoir lequel, du jardinier ou du marchand, doit acquitter la taxe imposée depuis quelques mois sur les fruits par un décret du vice-roi. Le magistrat intervient et condamne les gens de campagne à payer. Aussitôt l'un d'eux, pour exprimer son dépit, renverse par terre ses provisions et convie la multitude à s'en régaler. Un des assistants, Tomaso Aniello, natif d'Amalfi, revendeur de poisson sur le marché, et beau-frère, à ce qu'il paraît, de ce paysan, saisit l'occasion du tumulte, le tourne contre le magistrat, l'excite contre l'impôt qui l'avait amené, et, appelant à son aide une bande de jeunes garçons déjà enrôlés pour figurer à la fête prochaine, met en fuite les officiers de recette, s'empare de leur bureau, en arrache les meubles et les registres pour en former un bûcher que la flamme a bientôt dévoré. Maîtresse de ce terrain, la foule se grossit, se presse, se pousse, roule à travers la ville

vers le palais du vice-roi, désarme les Espagnols et les Allemands qui le gardaient, détruit tout ce qu'elle y trouve, se saisit du vice-roi, lui fait mille outrages, le poursuit dans un couvent où il s'était réfugié, lui arrache un écrit qui abolit tous les impôts sur les subsistances; et, pendant qu'il va chercher un abri hors de la ville, les vainqueurs retournent à leur place du marché, brisent en chemin les portes des prisons, font proclamer l'abolition des taxes, puis votent avec de grandes acclamations l'incendie de toutes les maisons habitées par les receveurs, fermiers ou autres intéressés de l'impôt. Dans ce mouvement de quelques heures qui anéantissait à la fois tous les prestiges de l'autorité et tous les instruments de la force, il s'était opéré un prodigieux développement de facultés chez l'homme qui, le matin, n'avait été que le plus prompt à commettre une offense brutale, qui, le soir, exerçait déjà le pouvoir de commander à tous. Mas-Aniello, comme l'appelaient familièrement ses compagnons, ce pauvre poissonnier à qui l'on n'avait connu jusqu'alors que ce qu'il fallait d'énergie pour gagner son pain, portant encore avec sa pauvreté le fardeau d'un ménage et d'un enfant, aussitôt qu'il avait eu proféré le cri de révolte, dès qu'il avait vu le torrent populaire se déchaîner à sa voix, s'était senti lui-même enlevé hors de sa nature, et avait au même instant rassemblé en lui toute cette puissance dont il se fit l'âme, dont les bras sans nombre étaient devenus ses bras. Ce jour, le jour suivant et cinq autres jours encore, il n'y eut dans Naples d'autre loi que sa volonté, et sa volonté se trouva constamment prête à tout, prompte, nette, droite, violente sans doute, mais honnête et pure. Le premier jour, il avait vaincu sans armes; le second, il procédait, avec le peuple armé, à l'exécution de la terrible sentence dictée par la victoire; le troisième, il dictait les conditions de la paix; le quatrième, il échappait à une tentative d'assassinat; le cinquième, après avoir obtenu toutes les promesses qu'il avait exigées, il allait hardiment livrer sa tête aux embrassements suspects d'un

maître humilié. Mais alors il avait quitté le vêtement du travail, du combat, de la souveraineté populaire, ou plutôt il avait pris un vêtement, et une toile d'argent couvrait sa redoutable nudité. Le sixième jour, il régnait; le septième, il marchait en triomphe à côté du vice-roi pour faire consacrer par la religion les concessions arrachées par la révolte. Le huitième et le neuvième, il était fou. Le dixième enfin [16 juillet], un jour de fête solennelle, quelques hommes le tuaient publiquement comme un animal pris de la rage, et le peuple traînait son cadavre par les rues. Le lendemain, ce même peuple, ramassant pieusement les restes de son héros, lui faisait de pompeuses obsèques.

Quand cette destinée tout à fait sans pareille se fut accomplie, l'événement commun, la révolution, suivit son cours. Elle avait été faite contre l'impôt et ceux qui en profitaient. Elle avait respecté le principe de la puissance établie dans le pays, en se contentant de la désarmer et de lui faire accepter ses conditions. Ou le hasard, ou le calcul, ou de naturelles défiances, l'avaient renfermée toute entière dans les mains du peuple, sans en donner aucune part à la noblesse du pays, chez laquelle au contraire elle avait pris plus d'une proie et plus d'une victime. Maintenant elle restait armée, en état de trêve avec l'ancienne domination qui avait traité, qui attendait la ratification de ses promesses par le souverain, et qui, retranchée dans l'enceinte fortifiée d'un palais, n'en essayait pas moins de pénétrer par ses agents dans les conseils des révoltés. Les premières nouvelles qui en étaient venues en France [30 juillet] présentaient cette rébellion comme arrivée déjà au point de secouer le joug de l'Espagne et de chercher un appui chez ses ennemis. On pouvait le prévoir et l'espérer, mais cela n'était pas vrai encore. Le nom de la France avait été une seule fois hasardé dans une proposition, et avait failli coûter la vie à celui qui le prononçait. Le nom de l'Espagne, celui de son roi, se mêlaient dans la bouche du peuple, et sur ses bannières, à son cri de liberté ; les armoiries du royaume

étaient partout unies à celles de la ville, et c'était toujours un portrait de Charles-Quint ou de Philippe IV qui servait d'enseigne aux attroupements. Les choses se continuèrent ainsi, pendant plus d'un mois, dans l'attente de la ratification du roi, le peuple gardant ses armes et obéissant chaque jour un peu moins à deux chefs qui lui étaient restés de l'administration créée par Mas-Aniello. A la fin ces chefs lui devinrent suspects, et il se souleva de nouveau [21 août] en assiégeant dans son château le vice-roi qui les y avait recueillis ; là il y eut résistance, et le sang des Espagnols commença dès lors à couler. La guerre ainsi allumée entre la ville et les châteaux, le peuple voulut un chef militaire et le prit dans la noblesse; c'était un vieil officier de naissance illustre et d'un courage éprouvé, l'ancien défenseur de Tarragone contre les Français, don Francesco Toralto prince de Massa, qui accepta le commandement pour sauver sa vie. Cependant, au bout de quelques jours, il y eut encore [7 septembre] un nouveau traité à l'ombre duquel on passa le temps assez tranquillement, jusqu'à ce qu'on vit paraître [1er octobre] l'armée navale d'Espagne, commandée par le prince don Juan d'Autriche, fils naturel du roi. Près de trois mois écoulés depuis le premier signal de l'insurrection, des combats livrés, des trahisons découvertes, des meurtres commis, avaient si peu détaché les Napolitains de l'obéissance, et ils se jugeaient eux-mêmes, après tant d'offenses, si loin d'être coupables, qu'ils saluèrent avec des transports de joie l'approche du bâtard royal. Le prince leur répondit [5 octobre] à coups de canon. Alors ce peuple, qui avait vaincu deux fois en attaquant, sut vaincre encore pour se défendre. De ce moment aussi, le nom espagnol cessa d'être respecté, le souverain devint ennemi, et la multitude sanctionna cette dernière rupture [22 octobre] en mettant à mort le chef de race noble qu'elle avait forcé à la commander. En sa place fut élu un homme du peuple, armurier de son état, qui s'était maintenu jusque-là fort habilement dans un commandement subalterne, et avait gagné

grand crédit en ne paraissant qu'obéir avec zèle. Sous ce nouveau général, « la cité très-fidèle » se déclara république [24 octobre] et appela les Français à son aide.

On pense bien qu'un temps si long n'avait pu se passer depuis le commencement de la révolte, sans mettre en mouvement des agents, autorisés ou officieux, pour essayer de lier partie entre la puissance armée contre l'Espagne et les sujets rebelles de cette couronne. Les premiers émissaires venus de Naples s'étaient adressés au marquis de Fontenay-Mareuil, nouvellement arrivé près du saint-siége comme ambassadeur, et ils en avaient reçu beaucoup de louanges, d'encouragements et de promesses. Il avait aussitôt envoyé lui-même, tant dans le pays napolitain qu'en Sicile, des gens chargés d'observer les événements et de les diriger, s'il se pouvait. En France, on avait tout d'abord songé à faire marcher vers ce point l'armée navale, et même on y avait déjà désigné [juillet] celui qui devait commander les troupes embarquées. Mais les différentes péripéties de l'insurrection ralentirent bientôt cet empressement. Plusieurs fois en effet on avait pu croire, de loin surtout, la paix rétablie dans la ville. Souvent encore des manifestations populaires avaient montré combien les esprits y étaient mal disposés pour une rupture complète, et surtout pour l'intervention de l'étranger. En tout cas, les choses, comme elles étaient, profitaient aux ennemis de l'Espagne sans leur rien coûter, et ce n'était peut-être pas trop mal se conduire que d'attendre, pour agir efficacement, un progrès plus marqué dans la rebellion, et un désir plus prononcé de l'assistance à laquelle on se préparait. Mais pendant que le cabinet français hésitait à risquer une armée pour soutenir ce peuple, réputé incertain et mobile, qui tantôt insultait les Espagnols, tantôt partageait avec eux ses provisions de guerre pour les aider à repousser ensemble les vaisseaux français, ce peuple d'ailleurs qui avait fait dès l'origine un sanglant divorce avec la noblesse du pays, et la forçait pour sa conservation à s'armer contre lui, quelqu'un se disposait

ailleurs à lui donner ce qu'on jugeait surtout devoir lui manquer, c'est-à-dire un chef. Il y avait alors à Rome un jeune seigneur, merveilleusement propre aux expéditions aventureuses ; c'était le duc Henri de Guise, autrefois archevêque, déjà bigame, et qui s'était rendu dans la ville sainte sans motif plus héroïque que de solliciter l'annulation de son second mariage, afin de pouvoir en contracter un troisième. Nous sommes obligé de nommer ici l'objet de ce nouvel amour, puisque, même sur un point de cette espèce, il peut y avoir des erreurs obstinées. Mademoiselle de Pons, ainsi l'appelait-on, n'était pas de la maison d'Albret, mais de celle de Pons en Saintonge, qui avait vu, comme tant d'autres, passer par mariage dans une famille étrangère la seigneurie dont elle gardait le nom. L'héritier qui l'avait recueillie du chef de sa mère, Henri d'Albret, baron de Miossens, était père en effet de six filles, mais toutes qualifiées d'Albret, et dont pas une n'a mérité d'être confondue avec la personne dont nous parlons. Celle-ci, donc, Suzanne de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de la Case, après avoir été fille d'honneur chez la reine, vivait maintenant à Paris, « sous les ordres du duc de Guise, « logée dans un couvent irrégulier, servie par les officiers de « ce prince, et défrayée à ses dépens. » Or le duc, n'ayant rien pu obtenir du pape depuis plus de sept mois qu'il était en instance pour son « démariage, » se préparait tristement à retourner vers celle dont on ne voulait pas qu'il pût faire autre chose que sa maîtresse, lorsque le récit de la sédition de Naples, apporté par les mariniers de Procida qui venaient vendre leurs fruits à Rome, lui mit dans le cœur une nouvelle ambition. Il pensa qu'un descendant de l'ancienne maison d'Anjou, dont les Napolitains avaient gardé un tendre souvenir, que l'héritier du nom de Guise si connu par toute l'Europe, qu'un prince encore à qui l'appui de la France semblait assuré, ne pouvait manquer d'être accepté pour guide, pour général, pour protecteur, par des peuples lancés dans la voie des révolutions, et qu'il y avait de belles chances pour sa for-

tune, pour sa gloire, pour sa grandeur, peut-être aussi pour son amour, à s'y précipiter avec eux. Il essaya donc de nouer, pour son propre compte, des intelligences dans la ville de Naples, et fut longtemps sans pouvoir y réussir, les gens qu'il envoya ayant été pris par le vice-roi [août], et enfermés ou mis à mort. Mais enfin il était parvenu à communiquer avec un des chefs du peuple et à lui faire entendre ses propositions, qui étaient que les Napolitains se missent en république, et qu'il offrait d'y aller tenir le même rang que les princes d'Orange avaient dans les Provinces-Unies. En ce moment [septembre], la ville était en paix avec le vice-roi et les châteaux; mais on y prévoyait la reprise prochaine des hostilités, si le roi d'Espagne refusait de ratifier les concessions faites par le vice-roi. Le duc voulut donc se tenir prêt à cet événement, et ce fut alors qu'il s'ouvrit tout à fait de son projet [16 septembre] au cardinal Mazarin, en ayant soin de faire sa position un peu meilleure qu'elle n'était, comme si l'ambassadeur de France n'était pas là pour réduire les choses à leur réalité. Il se croyait d'ailleurs assuré d'avoir conquis l'approbation et mérité l'assistance de l'archevêque d'Aix, arrivé aussi à Rome depuis quelques mois pour presser lui-même le difficile ouvrage de son élévation au cardinalat. Il prétendait l'y avoir beaucoup servi, et il s'imaginait que la reconnaissance des deux frères pour cette promotion, qui eut lieu effectivement en ce temps-là [7 octobre], ne se refuserait pas à se procurer un peu moins qu'une couronne.

Il n'y a rien dans l'histoire de plus certain et de mieux constaté que la manière dont cette proposition fut reçue par le conseil de la reine, et l'on ne saurait comprendre que, de nos jours, un annotateur de mémoires ait voulu démentir ce qui résulte de tous les témoignages contemporains. La première réponse du cardinal Mazarin [7 octobre] au premier avis envoyé par le duc de Guise nous a été conservée. On y louait « son zèle, » mais on l'engageait « à modérer cette généreuse « ardeur. » « Si ce qu'il proposait, lui disait-on, était en tel

« état qu'il pût être assuré d'y réussir, on lui donnerait toutes « les assistances possibles ; mais, à dire le vrai, il ne semblait « pas que le fruit fût encore mûr. On avait d'autant plus d'in« térêt à ne pas souffrir qu'il se sacrifiât ainsi, que tout le « blâme du mal qui lui pourrait arriver rejaillirait sur la « reine et son conseil. On le suppliait donc de bien examiner « toutes choses avec l'ambassadeur de France, qui avait de « son côté des négociations sur le même fait, avant de se ha« sarder en un dessein si périlleux. » Il fallait être bien décidé à l'exécution pour regarder ce langage comme un encouragement. En s'adressant à son frère, le cardinal Mazarin ne parlait guère autrement ; seulement il ajoutait : « Qu'il en « soit donc ce que monsieur de Guise voudra ! Peut-être « aura-t-il un jour quelque peine à se tirer de la position où « il se va mettre ; mais à coup sûr la France ne peut y trou« ver que des avantages. » Et là était la vérité. Car le duc ne demandait que la permission de risquer sa personne ; on le prenait au mot ; et, soit qu'il succombât, soit qu'il réussît, il ajoutait un effort de plus pour détacher le pays napolitain de la domination espagnole, sans qu'il en coûtât à la France aucun sacrifice. Le duc n'en persista pas moins à suivre son projet, et, le meurtre du prince de Massa étant arrivé sur ces entrefaites, l'armurier Gennaro Annese, capitaine-général, supplia [24 octobre] le duc, au nom de la république, « de « vouloir bien être le défenseur du très-fidèle peuple de Na« ples, qui adressait en ce moment à la bienheureuse Vierge « Notre-Dame del Carmine ses ferventes prières pour qu'elle « leur procurât bientôt la présence de Son Altesse. » Ce chef du peuple écrivait en même temps à l'ambassadeur de France, qui, tout en approuvant la résolution que ses concitoyens avaient prise de secouer le joug des Espagnols, tout en leur promettant [28-30 octobre] le secours de la flotte française pour « les aider à établir la forme de gouvernement qu'ils ju« geraient la plus convenable, » avait toujours la précaution de ne mêler en rien l'affaire particulière du duc de Guise dans

la protection qu'il offrait, et dans les effets qu'il en faisait espérer.

Alors le duc fit ses préparatifs pour se rendre à Naples, pendant que la cour [3 novembre] envoyait ordre à l'armée navale, rassemblée à Toulon, de se mettre en mouvement « pour aller offrir aux Napolitains l'assurance de cette cou- « ronne, et les garantir ainsi de l'oppression que les Es- « pagnols voulaient leur faire subir. » Dans cet ordre, on prévoyait le cas où « ces peuples prendraient la résolution « de se soustraire entièrement à la domination espagnole, et « de faire l'acclamation d'un nouveau roi, qui pourrait être « ou le roi de France, ou un prince de sa famille auquel il « céderait volontiers ses droits, ou enfin tout autre prince « qu'ils aviseraient, et le commandant de la flotte avait plein « pouvoir d'en traiter avec eux. » Celui auquel s'adressaient ces instructions était un jeune homme de dix-huit ans, le neveu de la duchesse d'Aiguillon, l'héritier du nom et du duché de Richelieu, et qui tenait de son père la charge de général des galères. La Gazette avait annoncé, quelques mois auparavant [30 mars], que, « nonobstant les soins que les « siens avaient apportés pour le retenir, le duc de Richelieu, « en sa quinzième année (il paraît qu'elle le rajeunissait un « peu), était parti secrètement de Paris pour aller à Mar- « seille exercer sa charge, » et on lui avait donné le titre de lieutenant pour le roi dans les mers du Levant. Il avait donc fait ce printemps sa première campagne de mer jusqu'aux côtes de Catalogne, et, au retour [13 mai], il avait pris le commandement de toute l'armée navale. Après quelques courses sans résultat, il était maintenant avec sa flotte en rade de Toulon, où il reçut son ordre de départ, qui lui enjoignit toutefois de suivre les conseils du commandeur des Gouttes, grand-prieur d'Auvergne, et du bailli de Valançay, deux officiers de plus vieille expérience. Il mit promptement à la voile [26 novembre], avec vingt-six vaisseaux de guerre français, trois portugais, cinq brûlots et quelques flûtes, le

surplus des vaisseaux, ainsi que les galères, devant suivre plus tard s'il en était besoin.

Mais le duc de Guise, qui semblait d'abord vouloir se présenter devant Naples à la tête de ce puissant secours, ne l'avait pas attendu. Sa propre impatience, ou les instances de ses amis à Naples, ou plutôt la crainte de ne pas agir assez librement s'il était une fois à bord des vaisseaux français, l'avaient fait hâter son départ de Rome. Muni de quelque argent emprunté et d'un peu de poudre, il s'était embarqué [14 novembre] à l'embouchure du Tibre, avec vingt-deux personnes qui l'accompagnaient, sur douze felouques dont chacune ne pouvait porter que deux passagers, et il s'était ainsi livré à la mer pour se glisser entre les vaisseaux de la flotte espagnole. Trente heures après son départ, sa felouque [15 novembre] abordait seule le rivage au delà de Naples du côté de Portici, et il entrait dans la ville, suivi d'un valet de chambre italien, aux acclamations de tout le peuple qui avait vu son frêle esquif poursuivi, canonné, par la flotte ennemie. Le reste de son escorte, qui s'était séparé de lui par ses ordres pour tromper les Espagnols, débarqua successivement un ou deux jours plus tard, sans qu'il s'en fût rien perdu. Cependant le duc n'avait échappé qu'aux périls; à présent commençaient les embarras. A peine le pied mis dans la ville, il écrivait [17 novembre] au cardinal Mazarin : « J'ai « trouvé tout ici dans un tel désordre et une telle confusion, « que, sans une puissante assistance, il est difficile de pou- « voir réussir. » En effet, les Napolitains manquaient de tout, et leur nouveau chef n'apportait que son nom et son courage. Le seul témoignage qu'il eût obtenu et qu'il pût donner du concours de la France à son entreprise, était une lettre du marquis de Fontenay-Mareuil à la république, annonçant que le duc était envoyé par le roi, et la présence auprès de lui d'un agent autorisé par le même ambassadeur. Pour cet emploi, assez peu déterminé, le marquis avait trouvé sous sa main un homme de vie aventurière, le sieur

de Cerisante, né huguenot, d'abord médecin, puis homme de guerre, sorti de France pour aller refaire sa réputation à l'étranger, revenu en France comme résident de la reine de Suède, s'étant fort endetté dans ce poste qu'il lui avait fallu quitter, ayant ensuite couru divers pays, devenu catholique à Rome faute d'avoir osé se faire turc, partout plus vaniteux encore qu'intrigant, et plus fou peut-être que vaniteux. Du reste, dans les actes venus de Paris [29 novembre], le duc de Guise n'était toujours qu'un chef « choisi par messieurs de « Naples pour commander leur armée. » Les pouvoirs, pour traiter avec le peuple, restaient aux mains des ambassadeurs et du commandant de la flotte ; enfin, en accréditant auprès de la république un nouvel envoyé, on déclarait seulement qu'il avait charge « de communiquer au duc de Guise les « pensées du roi, et de l'assister de ses conseils » Cependant le duc s'était mis résolument à sa difficile besogne. Sur les lieux mêmes, les choses étaient loin d'être aussi favorables qu'on les lui avait montrées, même à part les plaisantes surprises que pouvaient lui causer l'extrême différence des mœurs et l'étrange nature des hommes auxquels il avait affaire. Maîtres des trois châteaux et de la mer, les Espagnols occupaient encore plusieurs quartiers de la ville ; la campagne était tenue par leurs troupes et par celles de la noblesse, qui faisait cause commune avec eux. Le peuple n'avait plus ni vivres, ni poudre, ni argent. Un très-petit nombre de ceux qui avaient pris les armes sous Mas-Aniello continuaient à servir ; le chef populaire était grossier, ignorant, sans énergie en lui-même, sans autorité parmi les siens. Il fallait remuer de nouveau et organiser pour la guerre toute cette multitude, qui, se gardant déjà fort mal dans ses rues et ses maisons, ne sortait de son engourdissement que pour courir en tumulte aux occasions de violence et de pillage. Proclamé généralissime des armées du peuple [17 novembre], pendant que l'armurier Annese conservait « le gouvernement politi- « que, » il commença par former des régiments, essaya

quelques attaques sur les postes des Espagnols, et fit ses dispositions pour aller gagner la campagne, afin de s'ouvrir des communications. Mais tous ces préparatifs se faisaient au milieu de la discorde la plus complète, des plus inquiètes jalousies, chacun, et jusqu'aux gentilshommes de sa maison, essayant de se faire valoir à part, de se rendre indépendant ou maître, à ce point que, dès les premiers jours, le baron de Modène, venu avec lui sans autre titre que d'être à son service, fut fait son mestre-de-camp général par une autre autorité que la sienne, et qu'il se vit obligé de l'accepter au lieu de le choisir. Le dissentiment, d'ailleurs, qui paraît avoir été entre ce fort habile gentilhomme et le duc, consistait en ce que le premier conseillait de chercher tout son appui dans le peuple sans avoir recours aux gens de plus haute condition, vers lesquels le second se trouvait trop naturellement porté. Les progrès de toutes ces mésintelligences, entretenues par les partisans de l'Espagne, s'étaient déjà plus d'une fois manifestés, quand le duc de Guise sortit de la ville [13 décembre] à la tête d'une petite et grotesque armée, pour guerroyer et s'élargir, tout juste un mois après son départ de Rome. Le second jour, il était galamment aux mains [15 décembre] contre une troupe de noblesse devant la petite ville d'Averse, et s'en retirait sans avantage, mais après avoir fait preuve d'une brillante valeur; trois jours après [18 décembre], il avait une conférence avec un des chefs de cette noblesse qu'il espérait gagner, et, au sortir de l'entretien, on venait lui apprendre que l'armée navale de France était en vue de Naples.

C'était maintenant qu'allait enfin s'expliquer cette coopération assez équivoque où, des deux côtés, on avait toujours procédé avec réticence et par propos interrompus. Il était certain que le duc de Guise avait toujours annoncé le secours de la France comme à lui promis, engagé à ses desseins, devant être mis à sa disposition, et que les Napolitains l'avaient reçu en quelque sorte sur le crédit de cette promesse; il était

certain aussi que le cabinet français avait toujours eu soin de distinguer ce qui regardait le duc et ce qui touchait le peuple napolitain, qu'à lui on n'accordait rien, sinon un vague souhait de bonne réussite et tout au plus des conseils, que, comme il prétendait agir pour son compte, à son profit, du chef de la maison d'Anjou dont il descendait et selon ses fougueuses espérances, on ne se croyait obligé à l'aider que sous condition, suivant les circonstances, et en tant seulement qu'il y aurait confusion absolue de son intérêt avec celui de la révolution napolitaine. Les choses ainsi entendues de part et d'autre, si le peuple de Naples avait grand espoir de l'arrivée des vaisseaux français, le duc en devait concevoir quelque défiance. Aussi ne prétendait-il qu'en être assisté, leur demander des munitions, les voir combattre, et profiter de leur victoire. Dès la première parole qu'il eut [19 décembre] avec quelqu'un de la flotte, il sut à quoi s'en tenir. L'abbé Baschi, Romain, embarqué pendant le passage, lui déclara nettement que les ordres étaient de se concerter avec le chef du peuple; le duc prétendit l'être : on lui répondit que toutes les communications officielles avaient eu lieu avec le capitaine-général Annese, et qu'à lui seul on pouvait s'adresser. Sur quoi le duc résolut aussitôt de rendre sa prééminence authentique, partit pour Naples, assembla le peuple, fit déclarer l'armurier déchu du premier rang, se laissa proclamer, non pas roi, comme quelques-uns voulaient, mais duc de la république, et prit, le jour suivant [21 décembre], possession solennelle de cette dignité. Le coup était malin et hardi; mais pour y réussir, il avait fallu répandre des soupçons sur l'intelligence des Français avec l'ancien capitaine-général, et faire peur aux Napolitains de quelque dessein contre leur liberté; ce qui ne devait pas rendre plus active une protection déjà fort incertaine. L'armée navale refusa donc de servir le duc de Naples à sa façon, et se contenta de livrer quelques combats à la flotte espagnole. Il paraît que, dès le premier jour, on aurait pu l'attaquer avec grand succès : cette occasion passée ne revint

plus. Parmi les contrariétés du vent et l'hésitation que donnaient à ses mouvements les nouvelles venues de la ville, où il semblait que l'armurier Annese relevait son parti, elle n'avait pu, en dix-sept jours, que prendre ou faire périr quelques vaisseaux de l'ennemi, et, au bout de ce temps [3 janvier 1648], elle retourna vers les côtes de Provence, laissant le duc de Guise se tirer comme il pourrait de la position qu'il s'était faite. En ce moment, il avait quelque raison de la trouver belle : il régnait dans la ville, il étendait son pouvoir dans les provinces, la fortune lui souriait partout; mais, de ce moment aussi, il ne nous reste plus qu'à voir, en son temps, la fin d'une aventure toute personnelle, d'où l'intérêt de la France s'était manifestement retiré.

CHAPITRE IV

Maladie du duc d'Anjou et du roi. — Différend avec le parlement. — Édit du tarif. — Procédures diverses sur cette mesure de finances. — Etat rassurant de la cour. — Arrivée des nièces du cardinal de Mazarin. — État de la négociation pour la paix générale. — Le duc de Bavière rompt la trêve. — Sedition à Paris. — Lit de justice. — Discours de l'avocat-général Talon. — Discussion des édits enregistrés. — Le parlement obéit et fait des remontrances. — Déclaration du roi sur le droit annuel. — Le grand conseil, la cour des aides et la chambre des comptes demandent l'appui du parlement. — Arrêt d'union des quatre compagnies. — Révocation de la déclaration sur le droit annuel. — Exil de quelques officiers. — Le parlement persiste. — Arrêts du conseil d'en haut. — La reine cède. — Assemblée des quatre compagnies souveraines.

[1647]

Il arrive fort souvent à ceux qui lisent l'histoire la même chose qu'à ceux qui ont pris une part réelle dans quelques-uns des événements dont elle compose son récit. Pour trop renfermer leur attention dans un seul fait ou dans un seul lieu, ils s'impatientent et s'offensent en quelque sorte de ne pas voir s'y porter tout ce que demanderait de soins, de moyens et d'efforts l'unique objet dont ils se préoccupent, sans songer assez qu'il se trouve ailleurs d'autres pensées, d'autres besoins, d'autres embarras, dont on n'a pu comme eux se détacher. Sans doute, même en faisant la part du peu de confiance que pouvait inspirer le caractère du duc de Guise, la France avait assez mal profité du soulèvement des Napolitains ; elle était restée longtemps sans agir, elle avait ensuite agi faiblement. Mais il faut dire aussi qu'elle n'avait pas alors

ce parfait loisir qui permet de prendre parti sur un accident imprévu et de suivre hardiment sa résolution. Elle était engagée dans une négociation pour la paix générale avec des ennemis et des confédérés ; elle venait de perdre un allié ; elle avait éprouvé un nouvel échec en Catalogne, usé sans profit trois armées en Flandre, et partout épuisé ses finances. Dans les derniers temps, elle avait encore été agitée d'une de ces douleurs qui ne frappent pas les familles royales sans que tout un royaume en ressente l'émotion. A quelques semaines de distance, les deux fils de la reine, celui qui était héritier du trône et celui qui portait le titre de roi, avaient été gravement atteints de maladie. Le monde ne s'attendrit pas volontiers pour les chagrins domestiques des rois, parce qu'on les y croit eux-mêmes peu sensibles. Pourtant la reine s'était fort affligée à la nouvelle du péril qui sembla d'abord menacer le duc d'Anjou, son second fils. Au risque d'encourager, par l'éclat de son inquiétude, des espérances trop promptes à se montrer, elle était accourue [29 septembre] de Fontainebleau à Paris ; elle avait passé trois jours auprès de cet enfant, et ne l'avait quitté [2 octobre] qu'assurée de sa prochaine guérison. A peine était-il rétabli qu'elle eut à craindre pour la vie de son fils aîné. Après quelques symptômes funestes, la petite vérole se déclara [11 novembre], et la reine demeura seule dans la chambre du malade, lui prodiguant tous les soins, se livrant sans contrainte à toutes les alarmes d'une mère. La maladie fut longue et dangereuse ; mais enfin un récit fort circonstancié, des divers accidents qu'elle avait produits et des remèdes avec lesquels on l'avait combattue, vint apprendre au peuple [29 novembre] la convalescence de son roi.

On n'avait pas été non plus sans quelque démêlé avec le parlement, et, par une de ces rencontres qui arrivent assez fréquemment dans les rivalités des couronnes, on avait vu le trouble naître chez soi presque de la même cause qui avait excité ailleurs un soulèvement dont on se réjouissait. Quel-

ques suites qu'ait pu avoir ce commencement d'agitation, il faut le prendre tel qu'il était, et ne pas en exagérer l'origine et le caractère pour se donner le plaisir facile de déclamer contre la tyrannie et l'imprévoyance. Nous en sommes encore au temps où, suivant le cardinal de Retz, « celui qui eût dit « qu'il pouvait arriver quelque perturbation dans l'État, eût « passé pour un insensé, non pas dans l'esprit du vulgaire, « mais entre les d'Estrées et les Senneterre, » c'est-à-dire entre les plus habiles. Le seul fait fâcheux qui existât alors était le besoin d'argent auquel il fallait bien pourvoir, et pour cela on ne connaissait d'autre moyen que l'impôt ; la science consistait à en varier les formes, à en dissimuler la rigueur. Or la Gazette de France du 13 octobre 1646 avait donné à lire la nouvelle suivante : « Le roi ayant destiné le fonds « principal de l'entrée des denrées et marchandises dans la « ville de Paris au paiement des rentes, Sa Majesté, par sa dé-« claration du 22 du mois dernier, a révoqué les droits qui « se percevaient sur celles de peu de valeur, ensemble « les taxes, et, par un même tarif, a fait évaluer les droits « des autres qui entrent par eau et par terre, lesquels, pour « éviter les désordres et incommodités des divers lieux, se « recevront en un même bureau, et a commis le sieur San-« guin, conseiller en sa cour des aides, pour connaître de « tous les différends qui en proviendraient. » Telle était, fort exactement résumée, une mesure de finances que les historiens présentent comme une création d'impôt toute nouvelle, révélée pour la première fois au génie d'un ministre avide. Il serait certes fort surprenant que la plus simple manière de lever de l'argent eût été jusqu'alors ignorée. La vérité est qu'il y avait, sous le nom de « barrage, » des droits d'entrée aux portes de la ville, qu'on les avait encore surchargés de taxes additionnelles, quoique le mot ne fût pas inventé, et que le nouveau « tarif, » comme il se fait toujours, sous prétexte d'un meilleur ordre et d'une plus juste répartition, avait seulement pour but d'en tirer un plus grand profit. Il faut re-

marquer aussi que la destination de ce produit était fixée et paraissait tout à fait légitime. C'était, comme on l'a vu, le paiement des rentes dues aux particuliers; et, de plus, au moyen de l'augmentation des droits, on abolissait une taxe précédemment imposée sur les plus aisés de la ville. L'impôt, du reste, était de huit, dix et quinze sols par charrette suivant les diverses classes de marchandises, et le produit total en était évalué à 280,000 livres. Le contrôleur-général d'Émery, en faisant publier cette résolution sous la forme d'un arrêt du conseil, y avait ajouté, ainsi qu'il faisait assez volontiers depuis quelque temps, que l'exécution aurait lieu « en attendant la vérification de l'édit où besoin serait. » Et, en effet, les droits furent perçus aux portes de Paris « sur toutes sortes de per-« sonnes privilégiées et non privilégiées, » de telle sorte, et c'est l'avocat-général Talon qui le dit, « qu'aucun de mes-« sieurs du parlement les ressentirent en leur particulier, « ayant été obligés de les payer pour les fruits du cru de leurs « maisons. » C'en fut assez pour exciter les rumeurs des chambres des enquêtes. Le ministère, voulant étouffer la querelle, se hâta de faire enregistrer par la cour des aides [15 décembre 1646] un édit contenant le nouveau tarif, dont il eut soin de retrancher la taxe sur les fruits du cru. Mais le parlement tout entier était jaloux de sa juridiction, comme les particuliers de leurs priviléges et de la franchise de leurs récoltes. Il lui parut qu'en certaines parties cet édit touchait au domaine du roi, qui était de son ressort. L'avocat-général Talon l'affirma; le procureur-général fut d'opinion contraire. La reine fit venir les gens du roi pour essayer de les mettre d'accord et n'y put réussir. La relation de cette entrevue fut faite [9 janvier 1647] à la compagnie, qui nomma un rapporteur pour examiner l'affaire. Ce rapporteur fut le sieur Pierre de Broussel, conseiller de grand'chambre, « personnage de « haute vertu, » dit Talon, bon et honnête magistrat, suivant tous les témoignages. Et ici il faut encore expliquer la prétention du parlement, ce qui vaut toujours mieux que d'admirer

ou de s'indigner sans comprendre. Le parlement reconnaissait que l'imposition, pour un temps, des objets de consommation introduits dans Paris, faisait partie incontestablement des ressources de l'État appelées « aides, » et que les édits sur cette matière n'étaient pas de sa compétence. Si donc les Parisiens avaient été assez heureux pour qu'on n'eût jamais rien exigé de leurs provisions à l'entrée de la ville, le parlement n'aurait pu rien faire pour eux contre une exaction d'invention nouvelle, et la cour des aides seule aurait eu à l'enregistrer. Mais le droit de « barrage, » anciennement établi était domanial, et, quoiqu'il se fût fort accru par des surcharges à titre d'aides, son origine le rattachait à la juridiction du parlement. C'était le parlement encore qui avait vérifié la taxe « sur les aisés, » de telle sorte que cette compagnie voulait connaître de l'impôt nouvellement réglé, tout juste et seulement en raison de ceux qu'on abolissait. Dans la vérité, ce n'était là qu'un prétexte légal, et, à mesure qu'il le soutenait, il avançait dans l'examen de la chose elle-même dont il montrait les inconvénients, en finissant par reprendre ce qu'il avait d'abord abandonné, et en réclamant pour lui seul le droit de vérifier tous les édits d'où résultait une charge quelconque sur le peuple. Il appuyait d'ailleurs cette prétention par un argument curieux, et qui peut servir de modèle à toutes les usurpations de pouvoir. La police de la ville lui appartenait sans conteste. Or le soin de la tranquillité publique entraînait, suivant lui, l'examen des causes qui pouvaient la troubler; et l'impôt tout entier rentrait ainsi, comme un accessoire, dans la plus humble partie de ses attributions.

Après une nouvelle conférence, la reine promit de lui donner satisfaction, et partit, comme l'année précédente [9 mai], pour mener le roi dans le voisinage de son armée de Flandre. Une fois hors de Paris, elle n'y songea plus, et cependant elle éleva au rang de surintendant des finances [18 juillet] le contrôleur-général d'Émery, qui portait déjà, dans un poste inférieur, la haine de toutes ces mesures, dont se tenait sauf le

président Le Bailleul, surintendant en titre. Le parlement, au contraire, ne laissait jamais rien se perdre. On lui avait fait espérer une déclaration à enregistrer; il l'attendait; il la demanda. La reine répondit qu'elle recevrait, dans Amiens, une députation de la compagnie. Les magistrats, pour se dispenser du voyage, firent valoir ce qu'ils négligeaient souvent, « les affaires de la justice. » Le roi revenu à Paris [10 août], le parlement réclama de nouveau la déclaration promise, et on lui en fit porter une [19 août] qui maintenait le vieux droit de barrage, avec affectation spéciale des sommes qui en proviendraient à l'entretien du pavé. Le moyen n'était pas mal trouvé, puisqu'en lui soumettant une modification sur ce qui, dans l'origine, dépendait de son autorité, on laissait subsister tout le reste de l'impôt où il avait d'abord reconnu qu'il n'avait rien à voir. Mais l'avocat-général Talon était adroit aussi, et il proposa qu'en vérifiant la déclaration présentée, la compagnie autorisât, par le même arrêt et pour un an, la levée de l'impôt contenu en l'édit qu'une autre cour avait enregistré. De cette façon, on s'emparait d'une autorité qu'on n'avait pas, et comme on en faisait un doux usage, l'usurpation pourrait passer. Les magistrats toutefois aimèrent mieux être hardis ; les avis parurent se porter [22 août] à faire des remontrances et à défendre provisoirement la levée des droits portés au tarif. La délibération fut interrompue par de nouvelles conférences [28-31 août] où le surintendant proposa de supprimer l'édit du tarif, si le parlement voulait consentir à la création de plusieurs officiers de police, auxquels on attribuerait pour gages les mêmes droits, et dont l'établissement procurerait au roi un capital actuel. A la faveur de cette réintégration du parlement dans une affaire qui avait éveillé sa jalousie, il prétendait encore lui faire enregistrer quatre édits, « les plus innocents et les moins mauvais de plusieurs au-« tres, » pour amener quelques deniers au roi. Malgré toutes ces courtoisies, le parlement ne montra aucune complaisance. Il n'accepta pas la conversion de l'impôt en création d'offices;

il ne voulut voir dans le nouvel édit que la révocation pure et simple de la déclaration vérifiée à la cour des aides ; il l'enregistra [7 septembre] « en ce qui concernait cette suppression « seulement ; » puis, tandis qu'il refusait ce qu'on lui avait demandé, il accorda ce qu'on ne lui demandait pas. De son autorité, suivant que l'avocat-général Talon y avait conclu, il ordonna la levée pendant deux ans, si tant la guerre durait, des mêmes droits dont il venait de vérifier la révocation, moyennant qu'elle fût faite par ses officiers, et d'après les règles qu'il traçait. Quant aux quatre édits ajoutés, il en modifia un, il en refusa pleinement un autre, le troisième fut retiré, et le quatrième complétement changé par l'arrêt de vérification. Cela fait [9-11 septembre], les magistrats allèrent prendre leurs vacances.

Comme l'objet principal de tout ce différend, c'est-à-dire la perception des droits d'entrée, était maintenu pour deux ans, et qu'il importait peu à ceux qui payaient de le faire en vertu de la volonté du roi vérifiée à la cour des aides, ou par ordre du parlement, le public avait pris assez peu de part au débat. Seulement, pendant la délibération d'un des quatre édits, qui portait un nouvel emprunt « sur les aisés » avec attribution de rentes aux prêteurs, un grand nombre de marchands s'étaient rassemblés dans la grande salle du Palais, où ils outragèrent de paroles, non-seulement le fils du surintendant, président aux enquêtes, et le procureur-général, qui tous deux leur étaient contraires, mais le président Lecoigneux lui-même, défenseur fort zélé de leurs intérêts, qui avait marié sa fille au fils du surintendant. Le ministère crut donc pouvoir se dispenser d'avoir égard à cette espèce d'arrêt souverain rendu par le parlement, et, pendant que ceux qui l'avaient délibéré étaient aux champs, sur le motif que « les sujets du « roi n'en tiraient aucun avantage, puisqu'il les taxait à plus « forte somme que le roi lui-même n'avait proposé, » un arrêt du conseil ordonna [25 septembre] qu'il serait expédié des lettres de jussion au parlement pour l'enregistrement de

l'édit tel qu'on le lui avait présenté, et qu'en attendant, les droits continueraient à être levés suivant la première déclaration, pour en être la ferme adjugée hors la présence des officiers du parlement. La chambre des vacations, de son côté, fit défenses d'agir contre les termes de l'arrêt émané de la compagnie, et le public, sans cesser de payer, eut la satisfaction de lire sur les murs les décisions opposées des deux pouvoirs qui lui demandaient son argent. Au retour du parlement [novembre], on s'attendait, dit Talon, à voir la dispute se réchauffer ; mais, « soit, ajoute-t-il naïvement, qu'on se lasse de « parler des affaires publiques et d'essuyer les contradictions « qui y surviennent, soit que les esprits se relâchent par la « considération de leurs intérêts, comme dans le temps pré- « sent auquel on attend le rétablissement du droit annuel, « toutes choses sont dans un grand calme. » Il est bon de remarquer que ces paroles du célèbre avocat-général portent une date. Il les écrivait sur ses tablettes le 17 décembre 1647, avant de savoir ce qu'il allait mettre à la suite, et depuis, il a eu l'honnêteté de ne les pas effacer.

Ainsi finissait donc la cinquième année de la régence, et on ne peut dire en vérité qu'il y eût eu jusque-là ni cause sérieuse de désaffection, ni présage de graves désordres. Madame de Motteville assure pourtant « qu'un des hommes les « plus habiles et les mieux instruits de la cour lui dit alors « qu'il prévoyait pour l'avenir de grands troubles dans « l'État. » Mais, si la chose est vraie, c'était l'expression d'un sentiment isolé, comme il s'en trouve dans tous les temps. Le fait est que le petit différend avec le parlement, dont nous avons vu l'origine et le progrès, ne pouvait donner de grandes alarmes, que le peuple ne s'était pas ému, que l'unique embarras était le manque d'argent, qu'on approchait de la conclusion de la paix, que la cour, dont les divisions seules pouvaient encourager un mouvement, était parfaitement unie, qu'on ne rapporte pas de cette époque un témoignage de mécontentement, pas même un pamphlet. Les relations contem-

poraines y indiquent à peine quelques rigueurs contre des courtisans, comme le vicomte de Fontrailles qui fut mis à la Bastille [août], et contre un poëte, Jean-François Sarrasin, qu'on traita de même; par compensation, on avait fait sortir de prison [juin] le comte de Montrésor, on avait rappelé la duchesse de Montbazon, le marquis de Châteauneuf avait été admis auprès de la reine, enfin le duc de Bouillon avait trouvé lui-même la saison favorable pour revenir en France [21 juillet] après une absence de trois années. Le cardinal Mazarin aussi jugeait l'établissement de sa fortune dans le royaume suffisamment assuré pour y faire participer sa famille. Il avait déjà pourvu son frère d'un archevêché, d'un chapeau de cardinal, et de la vice-royauté de Catalogne dont celui-ci se préparait à prendre possession. Mais il ne semble pas que le cardinal-ministre ait eu beaucoup à se louer du premier essai de sa libéralité pour les siens. Le cardinal de Sainte-Cécile, ainsi s'était fait appeler l'archevêque d'Aix, avait, dit-on, un caractère tout opposé à celui de son frère aîné; il était brusque, emporté, violent, et demandait des faveurs comme on dicte des volontés. Cette épreuve avait dégoûté peut-être le cardinal Mazarin d'associer à sa grandeur ses parents d'un âge mûr. Son père Piétro, marié en secondes noces à une jeune femme de condition qui espérait bien venir à la cour de France, fut prié de demeurer à Rome. Suivant l'abbé Arnauld, il paraîtrait qu'il ne lui restait alors de ses quatre sœurs et de ses trois beaux-frères que les dames Mancini et Martinozzi, avec le mari de la première; mais il ne les avait pas appelés auprès de lui et il les laissait faire à Rome une assez médiocre figure. Toute son affection se porta sur leurs enfants, qu'il pouvait d'ailleurs former à sa guise. Il envoya chercher [20 mai], pour les mettre dans sa maison, un fils et trois filles de ses deux sœurs, « dont l'âge était depuis sept ans jusqu'à onze. » Leur arrivée à la cour [août] fut un événement : le cardinal affecta de les traiter et de vouloir qu'on les traitât avec indifférence. Mais les courtisans savent désobéir pour plaire, et il se fit de

grandes admirations sur la beauté des trois jeunes filles, de flatteuses prophéties sur l'avenir qui leur était destiné. Dans la réalité, le cardinal Mazarin avait maintenant en réserve, comme autrefois le cardinal de Richelieu, de quoi intéresser plusieurs familles à la conservation de son pouvoir.

Le gouvernement n'avait prétendu lever de l'argent que pour un dernier effort qui devait amener la paix si longtemps promise, mais avec des conditions glorieuses et utiles; le parlement, lorsqu'il s'était décidé à autoriser les droits d'entrée pour deux ans, avait ajouté cette clause, « si tant la guerre « durait. » Ainsi, après un an de plus, on n'en était encore qu'à l'attente; mais on n'avait pas perdu l'espérance. Pendant ce temps, le traité particulier de l'Espagne avec les Provinces-Unies n'avait pas, il est vrai, été mené à fin; mais il n'en avait pas moins produit tout son effet, puisque les armées et les vaisseaux de la Hollande s'étaient dispensés de prendre part aux opérations de la campagne. Le comte Servien avait passé plusieurs mois à La Haye en conférences publiques, en négociations secrètes, en débats de toute espèce, et il en avait seulement rapporté à Munster un traité de garantie entre les deux puissances [juillet], qui n'engageait que faiblement les Provinces-Unies à faire cause commune avec la France pour l'obtention de la paix. Les propositions de part et d'autre s'étaient cependant continuées, ralenties, reprises à Munster, plutôt dans l'intention de se contrarier et de s'accuser réciproquement que de se joindre, les événements de la guerre venant d'ailleurs changer à tout moment les points sur lesquels on pouvait se rapprocher. A la fin de la campagne, le succès était pour les Espagnols en Catalogne et en Flandre; la France se prévalait contre eux des événements de Naples : et ainsi rien ne se terminait sur les nombreuses contestations des deux couronnes [décembre], les Espagnols toutefois demeurant, à l'égard des Provinces-Unies, dans la position avantageuse d'un ennemi qui a satisfait amplement l'une des deux parties adverses, et qui s'en sert contre l'autre. Quant à la

paix avec l'Empire, la France, dont les conditions étaient acceptées depuis longtemps, avait eu à faire la part des Suédois et à les en rendre contents. Pour cela, le comte d'Avaux s'était transporté à Osnabruck [janvier] pendant que son collègue Servien travaillait à La Haye, de sorte que le duc de Longueville demeurait seul dans Munster. Le point principal de la satisfaction demandée par les Suédois était qu'on leur abandonnât tout ou partie de la Poméranie, ce qui menait à chercher un dédommagement pour l'électeur de Brandebourg, dépossédé à leur profit. Ces articles difficiles furent pourtant arrêtés [février] en moins de deux mois. Restaient les affaires de l'Allemagne proprement dite, où les confédérés avaient encore un grand intérêt, notamment pour ce qui regardait le landgraviat de Hesse, le Palatinat et le règlement des griefs de religion. Les nouveaux avantages de guerre que la neutralité du duc de Bavière avait procurés aux Suédois les rendaient plus exigeants encore, en faveur de leurs coreligionnaires et de leurs protégés, qu'ils ne l'avaient été pour eux-mêmes. La France, comme puissance catholique, leur était en ceci naturellement contraire, et cette opposition d'intérêts entre alliés demandait de grands ménagements. Il fallut donc encore beaucoup de temps pour se mettre d'accord; ensuite [juillet] les divers résultats de la campagne, en déplaçant plusieurs fois les probabilités de succès, rendirent tantôt une des parties, tantôt l'autre, plus lente à conclure ou plus pressée de finir. Le rappel du comte de Trautsmandorff à Vienne [16 juillet] parut ajourner indéfiniment la conclusion d'un traité. Puis, le duc de Bavière sembla vouloir renouveler toute la guerre [octobre] en rompant la neutralité qu'il avait stipulée sept mois auparavant, et que ses généraux avaient déjà deux fois essayé de violer. Cette démarche n'avait cependant pour but que de rendre les Suédois plus faciles, et la négociation continuait [décembre] avec toutes les forces des parties sur pied.

Les choses en étaient là au commencement de l'hiver, et la cour de France, égayée encore par la présence de la

duchesse de Longueville qui était revenue de Munster sans son mari [mai], ne songeait guère qu'à se réjouir ; les comédies avaient recommencé ; on y avait vu reparaître [janvier 1648] le roi encore tout défiguré des restes de sa maladie, lorsque, vingt-et-un jours après celui où l'avocat-général Talon écrivait que tout était calme, et dans une saison qui semble peu propre à l'émotion populaire, le repos de Paris fut troublé tout à coup par des rassemblements tumultueux, des cris menaçants, des décharges d'armes à feu. Or voici ce qui était survenu, En vertu de l'un des édits « vérifiés au parle-« ment le 7 septembre 1645, le roi y séant, » il devait être levé sur les propriétaires d'immeubles situés dans la censive du domaine royal une certaine somme, fixée à la valeur d'une année de loyer ou revenu, moyennant laquelle ces biens demeuraient quittes pour l'avenir de tous droits seigneuriaux appartenant au roi. A cet effet une chambre, « composée de conseillers au parlement, » avait été établie pour régler l'exécution de ce qu'on appelait « l'abonnement du domaine », et un arrêt de cette chambre [octobre 1647] avait ordonné récemment l'apport des titres et baux sur lesquels la taxe devait être définitivement arrêtée pour chacun; ensuite étaient venues les poursuites accoutumées contre les retardataires, comme saisies de loyers et autres voies de contrainte. Cette fois, la désobéissance devait s'adresser à un édit revêtu de l'approbation du parlement et à des mesures ordonnées par ses propres officiers ; il lui était par conséquent assez difficile de l'encourager. Mais, dans le même temps [1er janvier 1648], il venait d'apprendre que le surintendant avait adressé quelques nouveaux édits, et qu'il se préparait à les faire enregistrer en lit de justice. De plus, la fin de l'année avait amené le terme auquel expirait, suivant la dernière prolongation, le droit annuel payé par les officiers pour conserver à leurs héritiers la propriété de leurs charges. On faisait entendre à la compagnie que le renouvellement de ce droit serait le prix de sa complaisance pour les mesures proposées. Elle avait donc

lieu pour sa part d'être mécontente, ce qui la disposait à peu de rigueur contre ceux qui voudraient se plaindre. Soit qu'elle l'eût laissé voir, soit qu'on l'eût deviné, un assez grand nombre de marchands des rues Saint-Denis et Saint-Martin se réunirent dans la grande salle du Palais, à l'heure où les magistrats occupaient leurs siéges, et s'y tinrent trois jours de suite [7-8-9 janvier], faisant grand bruit, apostrophant avec rudesse les présidents qu'ils voyaient passer, et se portant même envers le fils du surintendant [8 janvier] à des menaces dont son valet voulut le défendre, d'où il suivit que ce domestique reçut quelques gourmades, et que les bourgeois lui cassèrent son épée sur le dos. Le parlement aurait bien voulu ne rien savoir de ce tumulte qui se passait chez lui ; mais, à cette dernière injure, force lui fut d'informer et de décréter prise de corps [11 janvier] contre quatre des plus coupables. Cependant, pour ne pas avoir seulement à punir des séditieux, ce qui pouvait compromettre sa popularité, il voulut faire aussi quelque tumulte intérieur. Le signal en vint des maîtres des requêtes, habituellement les plus dociles parmi les officiers de la compagnie, mais qui s'étaient émus parce qu'un des édits annoncés devait augmenter le nombre de leurs charges. Ils vinrent demander au parlement [10 janvier] de prendre intérêt pour eux, et les conseillers des enquêtes, saisissant l'occasion, réclamèrent [11 janvier] l'assemblée générale, le même jour où la grand' chambre rendait arrêt contre les auteurs du trouble survenu au dehors. Le lendemain était un dimanche, et le ministère imagina d'effrayer le peuple en déployant des forces considérables pour l'exécution du décret de prise de corps. Il faut dire que, pendant les deux nuits précédentes, on avait entendu dans plusieurs quartiers de la ville des coups de fusil tirés par des bourgeois qui se vantaient d'essayer leurs armes, et que la reine elle-même avait été entourée la veille dans la rue par une troupe de femmes qui vociféraient des supplications. Les Parisiens virent donc, un jour férié [12 janvier], les gardes françaises et suisses occuper

les places, les carrefours, « et même le Pont-Neuf, » pendant que le maréchal de Schomberg mettait en bataille les chevau-légers de la garde du roi dans la rue Saint-Denis, devant la maison d'un des bourgeois décrétés dont on enfonça les portes. Ce spectacle, qu'on n'avait pas vu, dit-on, depuis les barricades de 1588, causa une grande rumeur parmi le peuple. Mais on lui avait préparé de quoi le distraire ; car, dès que les perquisitions furent terminées sans qu'aucun de ceux qu'on cherchait eût pu être atteint, le jeune roi, qui n'était pas encore sorti depuis sa maladie, partit du Palais-Royal, suivi de toute sa cour, pour aller à Notre-Dame remercier Dieu de lui avoir rendu la santé, et la démonstration militaire de la matinée ne fut plus à midi que la pompe d'un cortége. Les mutins toutefois ne voulurent pas avouer qu'on s'était moqué d'eux, et, toute la nuit suivante, ils déchargèrent leurs fusils par les fenêtres contre les soldats qu'on avait retirés.

Trois jours après, sans qu'il fût rien arrivé de nouveau dans l'intervalle, le roi [15 janvier] vint tenir son lit de justice, suivant qu'on en avait donné avis au parlement la veille dans l'après-midi, et le chancelier y présenta six édits, dont l'un avait pour objet cette attribution des droits d'entrée à de nouveaux offices que le parlement avait refusé de vérifier ; un autre, la création de douze maîtres des requêtes ; un troisième, la levée pendant vingt-cinq ans, dont quatorze étaient échus, du droit à payer par les possesseurs de biens appelés francs-fiefs, c'est-à-dire fiefs acquis par roturiers ; le quatrième, la création de quelques offices subalternes ; le cinquième, l'obligation imposée aux engagistes du domaine de payer en deux ans une année de revenu des biens engagés ; le dernier seul semblait apporter un soulagement, en faisant cesser la taxe sur les aisés, qui sans doute ne rapportait plus rien. Cette solennité, où le roi paraissait devant les magistrats avec les traces encore fâcheuses du mal qui avait menacé ses jours, se passa selon les formes ordinaires. Le chancelier fit un discours pour démontrer la nécessité de ces mesures ; le

premier président répondit par une harangue, qui n'est certainement pas celle que l'on trouve dans le livre intitulé « l'Histoire du temps, » puisqu'elle fut alors taxée de faiblesse par la compagnie, sans plaire beaucoup à la cour. L'avocat-général Talon eut à remplir encore la singulière charge de parler contre les édits et de conclure pour l'enregistrement. Il le fit avec l'enflure habituelle de son langage, mais avec une grande élévation de sentiments. Toutefois il ne se faut pas laisser surprendre à de certaines hardiesses oratoires que l'on rencontre fort souvent dans la bouche des magistrats d'autrefois, et leur donner plus de portée qu'elles n'en avaient réellement. Quand on lit des paroles comme celles-ci, prononcées en présence d'une royauté absolue : « Il importe à la « gloire du roi que nous soyons des hommes libres et non « des esclaves; la dignité de la couronne se mesure par la « qualité de ceux qui lui obéissent; les despotes commandent « dans les provinces ruinées, dans des pays déserts ou brû- « lés du soleil, ou bien à des Lapons, des insulaires septen- « trionaux qui n'ont rien de l'homme que le visage; mais la « France, le préciput de la nature, est le partage du roi des « Français, qui a le commandement sur des hommes de « cœur, sur des âmes, et non sur des forçats : » quand on voit l'état du royaume ainsi exposé : « Il y a dix ans que la « campagne est ruinée, les paysans réduits à coucher sur la « paille, leurs meubles vendus pour le paiement des imposi- « tions; que, pour entretenir le luxe de Paris, des millions « d'innocents sont obligés de vivre de pain de son et d'avoine, « n'espérant d'autre protection que celle de leur impuissance, « et ne possédant aucuns biens en propriété que leurs âmes, « parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan : » en lisant ces paroles, disons-nous, on est tenté de croire qu'elles retentissent pour la première fois aux oreilles du monarque, et qu'elles annoncent l'approche des tempêtes publiques. Pour peu cependant qu'on ait eu de commerce avec les documents de l'histoire, on sait que cette liberté de style était passée en

habitude chez les orateurs du parlement, qu'ils s'en servaient aux occasions les plus vulgaires, dans les temps les plus calmes, et seulement par imitation des anciens modèles, sans volonté d'agiter le peuple et sans crainte du retentissement. Cette fois-là même, la reine goûta fort les belles figures de l'avocat-général, et si l'on parvint à la rendre mécontente, ce fut seulement en donnant un sens perfide à une phrase où son nom figurait. L'orateur l'avait suppliée de « méditer le « soir sur la misère publique, dans la solitude de son ora- « toire. » On lui persuada qu'il y avait là une sanglante moquerie ; que l'avocat-général avait prétendu la renvoyer, comme une personne inhabile, aux pratiques de dévotion : et ses familiers qui, selon Mme de Motteville, « trouvaient « qu'elle passait trop de temps à prier, » crurent, en appuyant cette interprétation, pouvoir la détacher de la piété par la crainte du ridicule.

Les discours finis, il restait les édits, lus et enregistrés en présence du roi, c'est-à-dire sans débat, mais avec grande envie d'y revenir. L'occasion ne s'en fit pas attendre. Deux jours après [17 janvier], les maîtres des requêtes, étant en leurs places au parlement, déclarèrent s'opposer à l'exécution de l'édit qui leur donnait douze nouveaux collègues. Ces officiers étaient « du corps du parlement, » encore bien que leur emploi et les commissions dont ils étaient ordinairement chargés les rendissent plus dépendants de la cour et plus habitués près du conseil. Aussi, la première fois qu'ils s'étaient adressés à la compagnie, le premier président n'avait pas manqué de leur dire qu'ils se souvenaient de leur qualité seulement quand ils avaient besoin de secours. Cependant leur opposition fut reçue « agréablement, » moyennant qu'ils la renouvelleraient à la barre de la cour, et comme parties. Ensuite, sur la demande des conseillers des enquêtes [18 janvier] qui prétendaient « n'avoir pas entendu » les édits enregistrés en lit de justice, le premier président en fit faire devant les chambres réunies une nouvelle lecture, et, sans se

presser aucunement, on se mit à délibérer tout au long sur tous et chacun d'eux, sous prétexte d'examiner, comme on le fit dire à la reine, s'il n'y avait pas lieu à faire des remontrances, ainsi que le permettait la déclaration du 21 février 1641, ouvrage du cardinal de Richelieu. C'était là, comme l'avouait le premier président, un moyen de rendre presque inutile l'éclat des lits de justice; aussi fallait-il « en prendre « possession » doucement, sans offense pour la reine, afin de se trouver solidement « établi dans ce droit » par un exemple, quand viendraient des rencontres plus sérieuses. L'édit qui abolissait « la taxe des aisés » fut aussitôt trouvé bon et expédié. Celui qui imposait à une année de revenu les engagistes du domaine fut pareillement approuvé ; mais on y ajouta une clause pour révoquer les aliénations du domaine faites sans lettres-patentes, ce qui excédait déjà tant soit peu le droit de remontrances. Sur l'édit des francs-fiefs on alla plus loin [15 février], en prétendant retrancher onze années du nombre de vingt-cinq, pour lequel la levée du droit était ordonnée. Alors aussi s'arrêta la patience de la cour. On était à un mois du lit de justice, et il n'était encore sorti du greffe du parlement que trois édits : l'un, celui dont les autres étaient la condition, publié en son entier; un autre, avec une disposition additionnelle de défenses; le troisième, entièrement modifié. Les plus importants restaient aux mains de la compagnie, qui en discutait et le fond et la forme, et le principe et les conséquences. La reine fit venir les gens du roi, et leur ordonna [17 février] de lui apporter le résultat de la dernière délibération. Puis, après l'avoir vu, et avoir entendu le commentaire justificatif de l'avocat-général Talon sur les termes de l'arrêté, elle voulut que le parlement « s'expliquât nettement s'il prétendait modifier un édit vérifié « en lit de justice; que si c'était là sa volonté, comme il n'y « avait pas d'exemple d'une semblable entreprise contre « l'autorité du roi, Sa Majesté aviserait aux moyens de la « réprimer ; que, s'il s'agissait seulement de remontrances,

« elle les considérerait bien volontiers. » La question était bien posée ; aussi, quand les gens du roi vinrent [18 février] l'apporter à la compagnie, elle s'en trouva fort embarrassée. « Nettement » était un mot qui sonnait fort mal aux oreilles des magistrats. Douze jours se passèrent à proposer des avis, à feuilleter les registres, à chercher des excuses pour ne pas répondre, et c'était déjà ne répondre pas. La reine ordonna donc encore [1er mars] aux gens du roi de lui rapporter le oui ou le non du parlement, déclarant que tout retard serait pris pour refus. Alors le parlement plia, et rendit un arrêté [3 mars] portant « qu'il n'avait point eu l'intention de con- « trevenir aux volontés du roi ; » que la restriction insérée dans la vérification du dernier édit « n'était que sous le bon « plaisir de Sa Majesté, qui serait suppliée de l'ordonner « ainsi. » La reine se trouva satisfaite, et la compagnie n'en fut que plus disposée à se rattraper en quelque sorte sur les édits qui lui restaient. En effet, le tour étant venu [11 mars] de l'édit qui créait des offices au lieu des droits d'entrée, elle ordonna purement et simplement l'exécution de son propre arrêt rendu six mois auparavant, et tout contraire à l'édit nouveau, que le roi devait être en outre supplié de révoquer. Cette désobéissance était bien plus formelle encore que la première, et, venant après des promesses de soumission, elle avait tous les caractères d'une offense. La reine en fut instruite, et voulut voir l'arrêté. Cette fois, le parlement le remit aux gens du roi [14 mars] sans y rien changer, et ceux-ci le portèrent à la reine « sans discours. »

Le parlement était évidemment dans son tort. Puisqu'il avait voulu réclamer l'exercice légal et réglé d'un de ses priviléges, il devait s'y renfermer ; puisqu'il avait reconnu une première fois qu'on pouvait lui reprocher d'en avoir dépassé les limites, il ne devait pas les franchir de nouveau et plus hardiment. Mieux aurait valu en ce cas écouter la proposition de quelques-uns de ses membres qui prétendaient pousser les choses à bout par moyens extraordinaires, comme en

portant une accusation contre les ministres de l'État. Mais l'esprit de la compagnie était de se tenir le plus possible dans ses procédures accoutumées, de s'y défendre pied à pied, et de gagner du terrain sans en changer. Si la résistance était tant soit peu routinière, il faut avouer que l'autorité ne l'était guère moins. Sa ressource extrême était de mander le parlement, de lui faire apporter la minute de son arrêt, de le déchirer en sa présence, et d'exiler quelques magistrats. La reine enjoignit donc à la compagnie de venir la trouver, et cet ordre suffit encore pour effrayer le parlement, qui, de même que la première fois, offrit [16 mars] de changer son arrêt, en indiquant simplement comme objet de remontrances ce qu'il avait d'abord ordonné. « Deux conseillers seule« ment s'y étant opposés, » le premier président porta cette rétractation à la reine, et elle eut [17 mars] la bonté de s'en contenter. Elle espérait sans doute qu'après avoir deux fois reculé devant la menace de « son indignation, » le parlement ne se hsarderait plus à des tentatives dont il lui fallait toujours se désister. Cependant il lui restait deux édits à « visiter, » et maintenant il affectait d'y aller lentement. Il fallut un nouveau commandement [26 mars] pour qu'il se hâtât, et son arrêté porta simplement « qu'il serait fait au roi « de très-humbles remontrances pour qu'il voulût bien ré« voquer l'un et l'autre ; » c'était là ce que l'on appelait un acte d'obéissance. Ainsi, après plus de deux mois, les édits, enregistrés devant le roi, avaient enfin été lus et « visités » par les magistrats. Ce qu'on avait gagné, c'était qu'aucun acte, portant injonctions ou défenses de leur part, n'en contrariait l'exécution. Mais ils n'en avaient réellement approuvé aucun, et ils s'étaient réservé de les déconsidérer complétement, de les recommander au blâme public, lorsqu'il leur plairait d'en rédiger, sous le titre de remontrances, une véritable censure. Ils se trouvèrent bientôt prêts à remplir ce devoir, ou plutôt à prendre cette revanche, et le premier président vint faire entendre [6 avril] au Palais-Royal tous les

motifs qui auraient pu faire rejeter ce que la puissance absolue commandait ; à quoi la reine répondit qu'elle aviserait, et sa décision fut que « la nécessité des affaires ne permettait « pas de déférer aux prières du parlement, puisque, si l'on « n'avait pas d'argent de cette façon, il faudrait en lever sur le « peuple par d'autres voies. » Les mêmes édits furent ensuite portés à la chambre des comptes [26 avril] par le duc d'Orléans et à la cour des aides par le prince de Conti, pour y être enregistrés, ce qui eut lieu sans plus de contestation qu'il ne s'en faisait d'ordinaire en ces compagnies, encore bien que plus tard un livre de parti se soit avisé de placer dans la bouche des premiers présidents de l'une et de l'autre des paroles furibondes que les historiens ont prises au sérieux.

On pouvait croire que tout était terminé, et cette conclusion si pacifique d'un différend commencé par une émeute disposait sans doute la reine et son conseil à traiter assez légèrement la résistance des gens de robe. Nous-même peut-être nous reprocherions-nous d'avoir si longuement, et avec cette exactitude dont nous n'espérons guère qu'on nous sache gré, raconté tout ce débat, et dépouillé en quelque sorte le dossier d'un fastidieux procès qui n'aurait pas d'autre conséquence. Mais ce n'est ici qu'une pause et non pas la fin ; nous voulons seulement que cette pause soit marquée, parce qu'il y eut bientôt intérêt à la faire disparaître. Les remontrances avaient été portées le lundi de la semaine sainte. La relation n'en fut faite [22 avril] qu'après les vacances de Pâques, seize jours plus tard. La réponse de la reine, qui vint ensuite, était prévue. On n'avait donc pas eu d'occasion pour s'agiter. Le ministère eut la maladresse d'en créer une. Nous avons vu que le droit annuel, ou « la paulette, » était expiré à la fin de l'année précédente. Par un accident assez rare dans l'histoire de tous les peuples, cette levée d'argent était surtout agréable à ceux qui payaient. Moyennant une faible somme comptée chaque année au roi, les officiers prolongeaient au delà de leur vie la propriété des charges dont ils étaient in-

vestis. Aussi avaient-ils fortement défendu, depuis plus de quarante ans et contre de nombreuses attaques, cette obligation de fournir deniers qu'ils regardaient avec raison comme le meilleur de leurs priviléges. Le renouvellement successif de cette espèce de marché ou de bail, stipulé toujours pour des termes assez courts, avait été constamment le moyen employé par le pouvoir pour affaiblir les résistances des compagnies et tenir en bride leur mauvaise humeur. Cette fois encore on le montrait comme suspendu aux regards du parlement pour ne le livrer qu'à bon escient. En ce moment il arriva au conseil de la reine, trop rassuré par le facile triomphe qu'il venait de remporter, une idée funeste : c'était de tirer encore un profit pécuniaire de ce qui était pour lui un avantage politique. Il lui parut tout à fait raisonnable, quand on se récriait partout contre l'énormité des impôts, de s'adresser, pour obtenir un peu d'aide, au seul impôt qui s'acquittât volontiers. En accordant donc aux officiers des compagnies souveraines, comme on l'avait fait précédemment [13 mars] aux autres officiers de finances et de justice, pour neuf années à partir de la présente, la conservation de la propriété de leurs charges en cas de décès, moyennant le droit annuel tel qu'il était précédemment fixé, il fut dit, par la déclaration du roi [29 avril] scellée à la chancellerie, que « voulant retirer de ces officiers « quelques secours comme il avait été pratiqué par le passé, » le roi retiendrait pendant quatre ans les gages qui leur étaient attribués sur les états des finances, ce qui leur vaudrait, pour ces quatre années, quittance de la somme à laquelle ils seraient tenus les cinq années suivantes. Le parlement était excepté de cette disposition, par le motif assez remarquable et fort peu connu, que les gages ordinaires de ces membres étaient inférieurs aux droits qu'ils payaient annuellement, ceux-là étant pour chaque conseiller de 375 livres seulement et le droit annuel de 400 livres. Il y avait pourtant faveur à leur égard en ce qu'on ne leur demandait rien de plus qu'autrefois. Quant aux maîtres des requêtes, ils étaient expressé-

ment exclus de la continuation du privilége attaché au droit annuel.

Il n'y avait certainement là rien de bien cruel, puisque « les « gages » des officiers, comme on appelait le revenu fixe de leurs charges payé des deniers publics, était la moindre part de leurs profits. Mais c'était une grande maladresse que de blesser dans leur intérêt, dans leur orgueil, des compagnies dont on avait toujours besoin, même quand on pouvait ne pas les craindre. La grâce particulière accordée au parlement, si peu généreuse qu'elle fût réellement, était une distinction fâcheuse dont les autres officiers devaient être jaloux, dont ceux-ci pouvaient devenir honteux. Et, en effet, tous les intéressés commencèrent [30 avril] à s'émouvoir. Les gens du grand-conseil, corps essentiellement pacifique et dont la juridiction ne semblait exister qu'au détriment des autres compagnies, ceux de la cour des aides, à qui le parlement venait tout récemment encore de faire injure en voulant rendre inutile un édit qu'ils avaient vérifié, ceux de la chambre des comptes, qui n'avaient pas encore fait parler d'eux, se visitèrent entre eux par députés, en ayant soin de prendre des mesures pour ne pas avoir querelle sur le rang que leurs corps se contestaient l'un à l'autre, et résolurent de s'assurer le concours du parlement, « soit, par la considération de la fra- « ternité, soit par la crainte que pareil accident ne lui arri- « vât quelque jour. » Comme ils comptaient d'ailleurs parmi ses membres « des parents et des alliés, » comme les maîtres des requêtes, doublement atteints, et par l'édit qui augmentait le nombre de leurs charges, et par la dernière déclaration, y avaient entrée, la compagnie privilégiée consentit à faire cause commune avec les autres, et un arrêt [13 mai] rendu par toutes les chambres assemblées, « sur ce qui avait été dit tant « par les conseillers de la cour que par les députés du grand- « conseil, de la chambre des comptes et de la cour des aides, « au sujet du retranchement des gages et de la déclaration « du roi pour le payement du droit annuel, ordonna l'union

« et adjonction du parlement avec ces trois compagnies; à « quelle fin deux conseillers de chaque chambre seraient dé- « putés pour conférer avec les députés d'icelles, pour ce fait et « rapporté être ordonné ce qu'il appartiendrait: et cependant, « suivant l'arrêt fait en 1615, qu'aucun ne serait reçu aux « offices qui vaqueraient que du consentement des veuves et « héritiers. » La cause et le but de cette confédération étaient posés ici sans aucune possibilité d'équivoque. C'était bien pour l'intérêt particulier des officiers qu'on s'unissait, et le vieil arrêt dont on ordonnait l'exécution n'avait pas eu, en son temps, d'autre objet. Ce fut plus tard, et quand l'union des compagnies eut produit des résultats en ce moment inespérés, que les écrivains du parti du parlement retranchèrent habilement de leur récit tout ce qui avait rapport au droit annuel, afin de rattacher directement la jonction des compagnies à l'affaire des édits, en ce moment tout à fait épuisée. L'un d'eux même, l'auteur de « l'Histoire du temps, » poussé par un excès de zèle, en transcrivant dans son ouvrage l'arrêt d'union, supprima sans façon les deux lignes où il était question de gages et de droit annuel. Et ce qu'il y a de fort singulier, c'est que cette omission, qui pouvait être alors de bonne guerre, s'est perpétuée jusqu'à nous dans tous les livres. Cependant, outre le « Journal du « parlement, » qui se peut encore rencontrer, les Mémoires de l'avocat-général Talon contiennent toute la vérité de ces événements; mais ils sont d'une lecture peu agréable, et on aime bien mieux s'en rapporter à ceux du cardinal de Retz. Or, il se trouve que ce cardinal, si soigneux d'écrire les choses où il a pris part, a tout simplement copié, en les abrégeant et sans leur prêter son style, les détails antérieurs à son entrée sur la scène politique, dans cette même « Histoire « du temps, » à dessein inexacte, adroitement faussaire.

Quel que fût cependant l'objet étroit de la jonction entre les quatre compagnies souveraines siégeant à Paris, il ne fallait qu'une intelligence ordinaire pour prévoir qu'elles ne s'y tiendraient pas longtemps enfermées. C'était d'ailleurs ce

qu'on avait déjà vu (car il n'y a rien de si rare dans l'histoire qu'un fait nouveau), à la suite de ce même arrêt de 1615 dont le parlement réveillait le souvenir. Alors, en effet, il s'agissait aussi du droit annuel, où la compagnie voulait seulement se maintenir contre le vœu des états-généraux ; mais à peine eut-elle formulé sa résistance sur ce point, qu'elle passa en quelques jours jusqu'à convoquer les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne pour délibérer en parlement sur la réformation de l'État. On avait en ce moment pareille chose ou pis à craindre ; on résolut donc d'en ôter d'abord le prétexte. Une nouvelle déclaration du roi [16 mai] supprima celle qui avait continué le droit annuel à des conditions dont les officiers ne voulaient pas, et par suite abolit le droit annuel lui-même avec le privilége qu'il leur assurait, tout cela, était-il dit avec un peu trop d'ironie, « pour leur donner de plus en « plus des marques d'affection. » Ce fut bien un autre chagrin pour ceux qui se trouvaient en même temps joués et dépouillés. Les plus ardents n'en provoquèrent pas moins [20 mai] l'exécution de l'arrêt d'union, quoique, d'après ses termes exprès et ce qui était advenu depuis, il n'y eût plus matière à délibérer, et demandèrent que l'on convoquât toutes les chambres pour nommer les députés à la conférence des quatre compagnies. La reine défendit l'assemblée [23 mai] par une lettre de cachet ; mais l'usage voulait qu'on s'assemblât pour lire la lettre, et le premier président ne put le refuser. La reine fit venir [25 mai] une députation du parlement, renouvela ses défenses, et tança le premier président ; le duc d'Orléans ajouta des paroles de menaces. Comme la reine avait interdit l'assemblée des chambres « même pour entendre « la relation de cette audience, » les conseillers des enquêtes restèrent un jour incertains de ce qu'ils avaient à faire ; mais le lendemain [27 mai] ils recommencèrent à demander l'assemblée, et, ne pouvant l'obtenir de bon gré, ils envahirent la grand'chambre, interrompirent les plaidoyers, chassèrent les avocats, et occupèrent les siéges. C'était le cas ou jamais de

sévir, puisqu'il y avait violence manifeste, et qu'on avait obtenu de force pour le jour suivant une convocation de toute la compagnie. Mais on n'y fit, à ce qu'il paraît [28 mai], qu'entendre la relation de la visite chez la reine, et remettre la délibération après les vacances de la Pentecôte. Cependant la reine avait agi plus rudement avec les trois autres compagnies, et, après leur avoir enjoint de ne donner aucune suite à leurs députations, sur ce qu'elle apprit qu'on lui avait désobéi, elle fit enlever [29 mai] et conduire à Mézières deux conseillers du grand-conseil. Les jeunes magistrats du parlement voulurent encore que la compagnie s'assemblât sur cet incident, et, faute de mieux, ils reçurent séparément dans leurs chambres des enquêtes une députation des trois autres compagnies, ce qui amena une nouvelle rigueur, non pas contre eux, mais contre ceux qui les étaient allés chercher, quatre de ces derniers ayant été exilés en Lorraine. Sur ces entrefaites, il arriva un accident qui put passer au moins pour un mauvais présage contre la cour. Le duc de Beaufort, prisonnier depuis près de cinq ans dans le château de Vincennes, parvint à s'en échapper [31 mai], et cette évasion promit dès lors aux mécontents un chef qualifié, comme il semblait qu'il en fallût toujours pour former ce qui s'appelait un parti.

Cependant le parlement prit fort patiemment ses vacances de la Pentecôte, et, à la rentrée, les conseillers des enquêtes [4 juin] allèrent encore s'établir dans la grand'chambre au moment où l'audience s'ouvrait; ils y revinrent le lendemain et le surlendemain [5-6 juin] passer le temps à empêcher qu'on ne jugeât, sans pouvoir amener leurs collègues plus anciens à délibérer. Cette mutinerie partielle pouvait être punie; elle ne le fut pas. La reine s'imagina en avoir raison avec des procédures. Elle fit préparer un arrêt du conseil d'en haut qui cassait l'arrêt d'union. Pourtant, avant de l'expédier, elle ordonna encore aux gens du roi de faire effort pour engager le parlement à se désister de cette mauvaise voie où il s'était engagé. Le parlement chercha des exemples pour prouver que

cette voie n'était pas insolite, et délibéra tout à fait; car la présence des gens du roi avait enfin amené cette discussion qu'on voulait empêcher. La reine alors [10 juin] lança son arrêt qu'elle croyait souverain, et le remit aux gens du roi; ceux-ci le portèrent au parlement [12 juin], mais se laissèrent détourner de prendre des conclusions, par le motif qu'on avait enfin trouvé ces exemples d'autrefois qui autorisaient l'union des compagnies. Ils allèrent aussitôt faire part de cette découverte à la reine qui, après avoir laissé le chancelier disserter longuement sur la différence des cas cités et de celui où l'on était, renouvela ses ordres. Alors les gens du roi [13 juin] conclurent à ce qu'il fût fait des remontrances, et le parlement, « délibérant [15 juin] sur ce qui lui avait été dit de la « part du roi, ensemble sur l'arrêt du conseil, ordonna qu'en « exécution de son précédent arrêt, les trois compagnies sou- « veraines seraient averties d'envoyer leurs députés le lende- « main à deux heures en la salle de Saint-Louis, et que ce- « pendant toutes les chambres demeureraient assemblées. »

Maintenant la désobéissance était formelle et déclarée. Quatre fois la reine avait commandé, et on n'en avait tenu aucun compte. Puis elle avait formulé sa volonté d'une manière authentique, et, tout en « visant, » ainsi qu'une simple pièce de procès, l'acte qu'elle avait fait dresser, on agissait comme s'il n'existait pas. Pendant tout ce démêlé, le peuple ne s'était pas remué. On n'avait vu nulle part ces irritations d'intérêts ou ces empressements de zèle qui encouragent la résistance au pouvoir et déconcertent son action. L'objet même du débat ne s'était pas agrandi. C'était toujours pour leur droit annuel que les compagnies voulaient joindre leurs forces. La possibilité d'employer cette jonction à des tentatives plus larges, plus hardies, ne s'était révélée encore que dans les appréhensions du gouvernement; jamais le parlement n'en avait seulement laissé paraître un désir dans ses manifestations publiques. Comme il n'y avait pas désormais de complaisance à espérer, et que l'autorité avait épuisé tous ses

moyens pour se faire entendre, le temps était plus que venu d'agir, et, pour cela, on ne connaissait que les rigueurs contre les personnes, ou l'interdiction partielle dans les compagnies. A ce moment, il semble que tout le conseil perdit la tête. Fatigué sans doute par tant de tracasseries sans résultat, par tant de pas sans progrès, il se trouva pris d'une sorte d'étourdissement, comme il arrive parfois au voyageur qui s'est égaré de sa route. Le premier mouvement fut pour la colère; c'était celui de la reine. Elle voulut voir l'arrêté du parlement, se le fit remettre par le procureur-général, et manda la compagnie au Palais-Royal, en lui enjoignant d'apporter la minute de sa décision. Le parlement [16 juin] se mit en chemin à pied, « avec le bonnet carré, » les huissiers devant, mais sans le greffier ni « la feuille. » Il n'était pourtant point si rassuré que vingt de ses membres ne se fussent dispensés de cette visite dans la crainte d'être arrêtés. Le chancelier lui adressa, en présence de la reine, du duc d'Orléans, « et de tout ce qu'il y avait de grands dans Paris, » des réprimandes sévères, qui se terminèrent par la lecture d'un nouvel arrêt du conseil en date de la veille, et fortement motivé, portant cassation du dernier arrêté du parlement, « au lieu et place « duquel il devait être inséré dans ses registres. » Après quoi la reine elle-même ajouta que « si les séditieux persis- « taient, elle en ferait un châtiment si exemplaire qu'il en « serait mention à la postérité. » Le jour même et le lendemain on s'assembla. Les gens du roi [17 juin] ayant été invités à donner leurs conclusions, l'orateur du parquet, qui semblait incliner vers l'obéissance, fut interrompu par des cris. La délibération commença dans les termes les plus violents, ou comme dit une relation amie, « avec des paroles qui avaient « quelque chose de l'ancienne Rome. » Ce fut alors, et sans qu'il soit possible d'apercevoir ce qui décida ce brusque changement, nul fait de menace, de violence, de rassemblement tumultueux, de clameur publique, n'ayant encore signalé l'adhésion de la multitude à la résistance des magistrats, que le

conseil de la reine la ramena subitement de la colère à l'effroi. L'embarras de prendre une résolution était arrivé, dit-on, à tel point, qu'on appela le marquis de Châteauneuf pour lui demander avis. Celui-ci n'était nullement tenu d'en donner un qui fût bon, et ce peut bien être en effet le sien qu'on ait suivi. Comme le tour de la faiblesse était venu, cela semblait regarder le duc d'Orléans. Quelques présidents ayant invité la compagnie à surseoir sa délibération par le motif « qu'on « avait des propositions à lui faire, » le prince assembla chez lui [20 juin] tous les chefs du corps, et leur offrit son intervention pour un accommodement. Mais les satisfactions qu'il avait à leur donner portaient exclusivement sur leur intérêt particulier, sur le seul objet dont on eût parlé publiquement jusqu'alors. Le parlement, voyant que les ministres avaient peur, se transporta tout à coup d'un zèle ardent pour le bien public. Quatre jours de délibération, où tout ce qu'on appelait « les désordres de l'État » fut passé en revue avec une extrême liberté, amenèrent ce résultat [26 juin], « qu'on re- « mercierait le prince de son entremise, qu'on ferait entendre « à la reine qu'il ne se passerait rien en la conférence des « quatre compagnies contre le service du roi, et que cepen- « dant les chambres demeureraient assemblées. » Tout le chemin pour arriver, de la simple question du droit annuel et des gages, jusqu'aux plus ambitieuses pensées de réformation dans l'État, avait été franchi en ces quatre jours, pendant lesquels on laissait aller le parlement, la cour se taisait, et le conseil semblait résigné à la condition qu'on voudrait lui faire. Le parlement fit demander audience à la reine pour lui notifier son arrêt, et il l'obtint. Le premier président prononça devant elle [27 juin] un discours fort sévère, dans lequel il assura que l'assemblée des députés « qui allait se faire » prouverait bientôt « la sincérité des actions de la compagnie ; » mais il ne dit pas un mot des sujets dont cette assemblée devait s'occuper. La reine fut obligée de supporter cette harangue, et fit attendre sa réponse deux jours. Au bout de ce

temps [29 juin] elle la donna, plus humble qu'elle ne l'eût accordée sans doute à l'imminence d'un grand péril. Elle consentait à l'exécution de l'arrêt d'union et aux conférences des députés des quatre compagnies, en « souhaitant » seulement que cette assemblée se fît promptement et s'achevât dans la fin de la semaine (c'était le lundi qu'elle parlait). Dans le peu de mots dont elle accompagna cette décision, on voit percer pourtant le motif qui avait servi à la lui arracher, et l'espoir qu'elle voulait garder. On lui avait fait croire que, pour la récompenser de sa soumission, les réformateurs mystérieux de la chambre de Saint-Louis voudraient bien s'occuper du besoin le plus pressant, et fournir quelques fonds pour l'entretien des armées; car, depuis six semaines, personne n'avait voulu ni payer, ni prêter. Le parlement reçut avec orgueil [30 juin] ce consentement qu'il n'avait pas même demandé, et le même jour trente-et-un députés du parlement, du grand conseil, de la chambre des comptes et de la cour des aides, prirent possession de la salle de Saint-Louis pour y délibérer de tout ce qui leur viendrait en tête. Quelle que fût, sur les suites possibles de cette installation, la pensée de ceux qui l'avaient conquise et du gouvernement qui la subissait, il est certain que la France venait de voir se former un corps politique, lequel étant sans fonction réglée, sans autorité définie et partant limitée, pouvait dès lors tout ce qu'il oserait.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

CHAPITRE I

Conclusion du traité des Provinces-Unies avec l'Espagne. — Les Espagnols reprennent la ville de Naples. — Le duc de Guise prisonnier. — Nouvelle expédition navale envoyée à Naples. — Campagne dans le Milanais. — Campagne d'Allemagne.— Progrès du maréchal du Turenne en Bavière.—Le maréchal de Schomberg remplace en Catalogne le cardinal de Sainte-Cécile. — Prise de Tortose. — Campagne de Flandre. — Prise d'Ypres. — Bataille de Lens. — Assemblée de la chambre de Saint-Louis. — Ses propositions. — Arrêt du parlement pour la révocation des intendants. — Disgrâce du surintendant d'Emery. — Déclarations du roi vérifiées. — Délibération au parlement contre les traitants. — Déclaration générale en lit de justice. — Le parlement délibère sur la déclaration. — Il consent à suspendre ses délibérations pendant onze jours.—Reprise des délibérations. —Te Deum pour la victoire de Lens.— Arrestation de Broussel et de Blancménil. — Le coadjuteur de Paris. — Première journée de tumulte. — Seconde journée. — Insulte faite au chancelier. — Barricades. — Le parlement au Palais-Royal. — Retour de Broussel. — La tranquillité rétablie.

[1648]

Tout ce qui importait à la France n'était cependant pas renfermé dans la querelle entre l'autorité royale et les compagnies souveraines. Mais l'attention publique et les passions du moment se fixaient plus volontiers sur ce débat domestique, dont le théâtre était à Paris, dont chaque jour on voyait

éclore les incidents, que sur le lent progrès des négociations ou la marche lointaine des armées. Ce que nous avons raconté des affaires intérieures avait déjà occupé la moitié de l'année 1648, et ces six mois n'avaient pu être ailleurs sans événements. On y avait en effet vu d'abord [30 janvier] se terminer, par la signature formelle d'un traité, la défection des Provinces-Unies, depuis longtemps prévue, depuis un an déjà effectuée. La république, après avoir fait d'assez faibles efforts pour réconcilier son allié avec son ennemi, avait séparé complétement son intérêt unique des intérêts nombreux et mêlés que la France avait à défendre, et, le trouvant suffisamment établi dans les conditions que lui accordait l'Espagne, elle avait fait son accommodement à part, joignant sa voix, pour se justifier, à celle du parti opposé qui accusait le cardinal Mazarin de ne pas vouloir la paix. Pendant ce temps aussi, le règne du duc de Guise et la durée de la république napolitaine avaient fini. Privé des secours de la France, sans argent et sans crédit, mal servi par ses amis, ou, ce qui revient au même, se défiant de leurs services, écoutant les conseils de ceux qui le flattaient le plus, vivant presque isolé, dans sa splendeur ducale, au milieu d'un peuple que travaillaient sans cesse les instigations des Espagnols et ses propres soupçons, ayant en face de lui un rival humilié qu'il méprisait trop pour l'abattre tout à fait et que le désir de la vengeance avait rendu habile, entouré de partis divers qui se formaient à l'ombre de son pouvoir factice pour le renverser, le duc de Guise n'avait réellement à lui que sa bonne mine, la grâce de ses paroles et son indomptable courage. Il y ajouta, trop facilement peut-être, un moyen de gouvernement qu'on apprend bien vite dans les révolutions, celui qui consiste à répandre du sang. Au moins pouvait-il encore tout excuser par d'heureux faits d'armes, et il fut battu. Un assaut général [12 février] tenté contre les postes occupés par les Espagnols, et où fut blessé mortellement le sieur de Cerisante, manqua sur tous les points. Les Espagnols, de leur côté, avaient repris cette con-

duite sage et patiente qui partout avait si bien secondé leurs desseins, et dont ils s'étaient écartés une fois, lorsqu'ils voulurent engager le combat contre une révolte dans toute l'ardeur de son premier triomphe. Retranchés dans leurs châteaux et dans quelques postes bien fortifiés de la ville, ils avaient vu la flotte de France se retirer, les divisions naître et se développer, le temps agir, l'enthousiasme s'éteindre, les mécontentements se répandre. Ils avaient encore en quelque sorte échelonné les satisfactions qu'ils croyaient pouvoir accorder aux Napolitains. Le vice-roi, sur lequel on avait eu soin de rassembler toutes les haines, s'était retiré [26 janvier]. Don Juan d'Autriche exerçait provisoirement les fonctions de cette charge jusqu'à l'arrivée du comte d'Ognate, qu'on était allé chercher à Rome et qui vint bientôt [2 mars] prendre possession de la vice-royauté. Ainsi d'un côté apparaissait, pour l'ancien gouvernement que regrettaient beaucoup de gens, un personnage tout neuf, pendant que l'établissement nouveau, qui avait déjà fait bien des mécontents, se personnifiait dans un héros usé. De ce moment les choses allèrent vite : si bien qu'un jour, le duc de Guise étant sorti de Naples pour essayer de recouvrer l'île de Nisida, les Espagnols [6 avril] s'avancèrent en armes hors de leurs châteaux et de leurs quartiers vers les portes de la ville qui leur furent ouvertes, et s'y installèrent presque aussi tranquillement qu'une garnison occupe ses corps-de-garde à l'heure accoutumée. Aussitôt les troupes qui accompagnaient le duc se débandèrent ; il s'enfuit avec une poignée d'hommes à travers la campagne et fut pris par un parti de cavalerie ennemie, non toutefois sans avoir vaillamment combattu. Pour comble de disgrâce, quand ce malheur l'atteignait à Naples, il était déjà frappé de ridicule à Paris. Cette cruelle opinion du monde, qui tourne en moquerie contre un amant le déshonneur de la personne aimée, s'égayait sans pitié à ses dépens. La reine s'était vue obligée de faire enfermer dans un couvent plus sévère [janvier] la jeune fille pour laquelle ce prince cherchait

une couronne, et qui se montrait avide, (madame de Motteville dit « gloutonne, ») de moins nobles plaisirs. Le duc l'avait appris, et ses sentiments en cette occasion avaient été ceux du plus faible des hommes. Il s'était désolé du mauvais traitement fait à sa maîtresse. Il s'en était plaint [27 février] à la reine, au cardinal Mazarin, « comme du plus sensible té-« moignage de haine qu'on pût lui donner.» Il avait dit que, sans elle, sans l'assurance au moins de la savoir libre et contente, « ni la fortune, ni la grandeur, ni même la vie, » ne pouvaient lui être précieuses, et l'on s'était beaucoup amusé à la cour de cette dolente fidélité pour une infidèle par trop enjouée. Quant à la participation de la France dans l'entreprise qu'il avait tentée, peu s'en était fallu qu'elle ne reparût tout exprès pour assister à ce fâcheux dénouement. Le cardinal Mazarin, lorsqu'il avait désespéré de faire accepter à l'Espagne ses conditions de paix, s'était ravisé d'un zèle tardif pour l'insurrection napolitaine. Il avait d'abord autorisé [7 février] le transport des blés français vers la côte de Naples. Puis, une nouvelle expédition navale s'était préparée à Toulon pour y conduire, avec des forces et des munitions, un envoyé du roi, le sieur du Plessis-Besançon gouverneur d'Auxonne, auquel plus tard [30 mars] on crut devoir adjoindre le cardinal Grimaldi, maintenant tout à fait engagé au service de la France. L'escadre était prête [22 avril] sous le commandement du chevalier de Garnier ; l'envoyé du roi y allait monter, et elle devait prendre en passant le cardinal génois à Piombino, lorsqu'on apprit le brusque changement qui s'était opéré à Naples. Ce n'est pas s'arrêter à quelque chose d'insignifiant que de remarquer combien il fallait alors de temps pour qu'un événement arrivé au pied du Pausilippe fût connu à Paris ; le cardinal Mazarin ne sut ce qui s'était passé à Naples qu'au bout de vingt-et-un jours [27 avril]. Les premières nouvelles en avaient été répandues à Gand par un courrier espagnol, et c'était de là qu'elles étaient parvenues en France. A pareille distance, il n'y avait vraiment pas

moyen de suivre la marche d'une révolution et d'y lier ses desseins.

Maintenant, s'il restait quelque chose à espérer du côté de Naples, c'était bien pour le compte du royaume. Le cardinal ne voulut pas laisser perdre les préparatifs de la nouvelle expédition, et il en remit le commandement au prince Thomas de Savoie, que sa naissance, l'origine de sa maison, son expérience militaire, avaient déjà plus d'une fois désigné comme le mieux fondé des compétiteurs au gouvernement du royaume de Naples, si les Epagnols s'en laissaient chasser. En ce moment, la guerre avec les Espagnols du Milanais semblait s'être portée à une autre extrémité de leurs possessions, dans la province de Crémone, où le nouvel allié de la France, le duc de Modène, avait occupé plusieurs villes, et le maréchal du Plessis-Praslin reçut ordre de mener toutes ses forces à l'armée de ce prince, laissant la défense du Piémont au marquis de Ville, en l'absence du prince Thomas. On avait donc cette année deux entreprises à conduire en Italie, une expédition navale avec un but politique, et une campagne de terre sur un théâtre et dans la compagnie d'un allié qu'on essayait. La première commença par une sorte de reconnaissance que firent [juin] vers la côte de Naples les galères de Toulon, où s'était embarqué le cardinal Grimaldi, et qui prirent à l'ennemi quelques convois de blé. Ensuite toute l'armée navale [août] partit de Provence avec le prince Thomas et le duc de Richelieu, occupa l'île de Procida, essaya en vain de prendre Salerne, puis, abandonnant tout à fait le rivage toujours funeste de Naples, fit voile vers la Catalogne. Deux fois en trois mois l'étendard de la France s'était montré aux Napolitains sans exciter de mouvement parmi le peuple. Le roi très-chrétien se tenait donc pour dit que ce peuple ne voulait pas s'aider de ses armes, et dès lors il croyait sa parole dégagée. La présence des vaisseaux français devant Naples n'y avait produit qu'un effet remarquable. Elle avait fourni l'occasion aux Espagnols de mettre à mort le dernier

chef qui restât de l'insurrection, l'armurier Annese, dont ils s'étaient servis utilement pour rentrer dans la ville, et qu'ils firent exécuter alors comme coupable d'intelligence avec la France. Les choses parurent d'abord se passer plus heureusement vers le Milanais. Le maréchal du Plessis, s'étant joint au duc de Modène, força le marquis de Caracène, nouveau gouverneur de Milan, de lever le siége de Casal-Maggiore, où les meilleures troupes des alliés étaient renfermées. De là on s'avança contre un retranchement que l'ennemi avait eu le temps de former, dans une étendue de trois lieues, pour couvrir le pays et défendre Crémone. Il fut enlevé par une vive attaque [30 juin] où périt le second fils du maréchal du Plessis; après quoi le prince et le maréchal tentèrent vainement [22 juillet] le siége de Pizzighitone, et celui de Crémone fut résolu. Le marquis de Ville vint du Piémont avec ses troupes pour concourir à cet important dessein, où il perdit la vie, et qui ne put réussir. Après deux mois et demi d'efforts inutiles, l'armée de France, de Savoie et de Modène fut contrainte [9 octobre] à se retirer. Le duc reprit ses quartiers à Casal-Maggiore, et le maréchal du Plessis rentra dans le Piémont, par les États de Gênes, avec les troupes que le marquis de Ville en avait amenées.

En Allemagne, il avait fallu se remettre en posture de guerre, depuis que le duc de Bavière avait rompu la neutralité. Pour cela le maréchal de Turenne s'était rapproché du Rhin, avait passé ce fleuve, s'était tenu dans le pays de Darmstadt, et n'avait pris ses quartiers d'hiver en Lorraine [janvier] qu'après avoir vu l'ennemi se retirer vers le Danube. A peine s'était-il un peu reposé qu'il reçut du général suédois l'invitation de venir le joindre pour marcher ensemble contre les Impériaux et les Bavarois. Il se mit aussitôt en route [8 février] vers le lieu où l'attendaient les confédérés Suédois et Hessiens. La jonction opérée [18 février], toutes les forces unies passèrent le Mein à Aschaffenbourg, et s'avancèrent jusque près du Danube où l'ennemi était retranché

sous le canon d'Ingoldstadt. Là on fut quelque temps incertain de ce qu'il y avait à faire, les Suédois voulant pénétrer vers la Bohême plus loin que les Français ne prétendaient aller, ce qui sépara les deux armées. Elles se réunirent bientôt pour attaquer l'ennemi qui, s'étant rallié auprès d'Ulm, se retirait sur Augsbourg, passèrent le Danube et atteignirent son arrière-garde à Zusmarshausen [17 mai] où elles la défirent complétement. Le général de l'empereur, Melander, qui avait quitté le service de Hesse, fut tué dans le combat. L'armée impériale se retira ensuite successivement derrière le Lech, l'Iser et l'Inn, et les alliés qui la suivaient ne furent arrêtés que par la dernière de ces rivières. Pendant ce temps, un nouveau corps de troupes impériales et bavaroises s'était formé à Passaw; celles de France, de Suède et de Hesse se postèrent pour l'attendre sur le bord de l'Iser, près de Dingelfing. Malgré le voisinage de ces deux armées, elles ne s'abordèrent que par de faibles escarmouches. Mais les confédérés, maîtres de toute la Bavière, punirent par de cruels pillages l'infidélité que le duc avait commise, jusqu'à ce qu'une suspension d'armes [octobre], présage de la paix prochaine, vînt soulager ce pays en ramenant les Français dans la Souabe, et leurs alliés dans le pays de Nuremberg.

La Catalogne avait reçu un nouveau vice-roi, et celui-là n'était pas un homme de guerre. Le cardinal Mazarin avait confié cette charge à son frère, le cardinal de Sainte-Cécile, revenu de Rome en Provence [18 janvier] au commencement de l'année, d'où il était allé [28 février] prendre possession de sa vice-royauté à Barcelone. La pétulance qui, selon tous les Mémoires du temps, était le principal trait de son caractère, n'avait pas, à ce qu'il paraît, d'autre effet chez lui que de se perdre en mouvements inutiles et en paroles inconsidérées. Car, sans qu'on rapporte aucun acte bon ou mauvais de sa courte administration dans cette province, moins de quatre mois après y être arrivé il était de retour à Paris, où « il disait la messe [24 juin] dans le grand couvent des Jaco-

« bins. » Et, pour en finir tout à fait avec ce personnage insignifiant, nous ajouterons que, parti presque immédiatement pour Rome, où l'avait sans doute rappelé le projet qu'on lui attribue de reprendre pour son compte l'entreprise du duc de Guise sur la ville de Naples, il y mourut bientôt [31 août] de maladie. Pendant qu'il était encore en Catalogne, on avait songé [mai] à le remplacer, et son emploi avait été donné au maréchal de Schomberg, qui trouva [5 juin] la place déjà quittée. Le maréchal, au lieu de s'opiniâtrer contre la fortune qui semblait refuser aux armes françaises la prise de Lerida, résolut d'attaquer une autre ville tenue par le roi d'Espagne, et tourna ses desseins contre Tortose. Il y mit aussitôt le siége [10 juin] dont les Espagnols essayèrent de le détacher en menaçant la ville de Flix. Le maréchal sut se maintenir dans sa position et forcer l'ennemi à se retirer de la sienne. Après avoir délivré Flix [24 juin], il pressa Tortose, dont il se rendit maître [13 juillet], et fournit enfin à la France, après quatre ans de mauvaise fortune, l'occasion d'un Te Deum pour un succès venu de par delà les Pyrénées.

Le commandement des armées en Flandre avait été réservé, et cette fois sans partage, au prince de Condé. Le duc d'Orléans ne s'éloignait plus de la cour, où sa principale occupation était d'obtenir que le roi présentât pour le cardinalat son favori, l'abbé de la Rivière. Dès avant l'ouverture de la campagne, les Espagnols [7 février] avaient fait une tentative contre Courtray; mais ils en avaient été vigoureusement repoussés par le comte de Paluau, gouverneur de la ville. Le plan du prince de Condé fut de joindre les conquêtes de la France sur la rivière de Lys à celles qu'on avait faites vers la mer, afin qu'elles pussent réciproquement se prêter appui. Pour cela, il fallait prendre la ville d'Ypres. Le maréchal de Rantzaw, qui gardait les places de la mer, et le comte de Paluau, gouverneur de Courtray, eurent ordre de se porter, chacun de leur côté, devant Ypres, où le prince de Condé mena l'ar-

mée principale, tirée de ses quartiers en Picardie et en Artois. La ville fut investie [15 mai] par toutes ces forces rassemblées. Mais, pendant qu'on l'assiégeait, les Espagnols, qui semblaient vouloir la défendre, se jetèrent tout à coup sur Courtray, laissé sans garnison et sans gouverneur, et s'en rendirent maîtres [18 mai] par un seul assaut. La prise d'Ypres, qui se rendit [29 mai] après seize jours de résistance, compensa faiblement cette perte, et on en donna le gouvernement au comte de Paluau, pour témoigner qu'on ne lui savait pas mauvais gré d'avoir risqué celui qu'il avait en obéissant aux ordres de la cour. Ensuite le maréchal de Rantzaw alla [15 juin] exécuter seul, avec des troupes choisies, une entreprise qu'il avait imaginée contre Ostende, et il y fut fort maltraité. Pendant ce temps, le prince de Condé avait fait mine de menacer Dixmude, et, quand le dessein du maréchal eut manqué, il se replia [26 juin] sur la frontière de Picardie, où l'ennemi paraissait vouloir pénétrer. Il y resta plus d'un mois à tenir les Espagnols en échec, et son loisir y fut tel qu'il put venir [19 juillet], de son quartier-général du Catelet, faire un tour à Paris. Après ce long repos, les Espagnols changèrent de plan, et regagnèrent le voisinage de la mer, où un corps de leur armée avait commencé le siége de Furnes. Le prince les y suivit, mais fut obligé de s'arrêter auprès de Béthune, en apprenant que Furnes s'était rendu [4 août]. Alors l'ennemi rassembla toutes ses forces, s'avança vers Estaires, ville sur la Lys qui était restée en la possession des Français, s'en empara, et vint assiéger Lens. Le prince de Condé résolut de lui livrer bataille. Lens était déjà pris [19 août] quand le prince découvrit l'armée des Espagnols, placée dans un poste trop avantageux pour y être attaquée. Le jour suivant [20 août] il fit un mouvement afin d'aller chercher, du côté de Béthune, un lieu meilleur à l'assiette de son camp. Les Espagnols ne lui laissèrent pas opérer tranquillement sa retraite. Le général Beck lança ses cavaliers sur l'arrière-garde des Français qu'il mit en déroute, et toute l'armée d'Espagne

s'ébranla aussitôt pour profiter du désordre où paraissaient être les troupes du prince de Condé. Celui-ci, n'ayant plus le choix de son terrain et de son temps, prit l'un et l'autre comme ils étaient, fit faire volte-face à ses gens, et accepta la bataille avec toutes les conditions favorables que l'ennemi avait déjà gagnées. La fortune récompensa cette audace par une victoire complète. Le prince y fut brave comme toujours ; mais, plus qu'ailleurs encore, il s'y montra grand capitaine. « Tout ce « qu'il y avait à faire, dit énergiquement le maréchal de Gra- « mont, se présentait à lui dans l'instant. » Ce maréchal lui-même prit à l'action une part honorable. L'ennemi avait perdu, outre un grand nombre de morts, cinq mille prisonniers, trente-huit canons, tout son bagage et deux de ses généraux. Le reste avait fui, avec l'archiduc, jusqu'à Douay.

Les suites de cette brillante journée devaient, à ce qu'il semblait, se faire voir dans les Pays-Bas ; elles se manifestèrent à Paris. Le prince de Condé n'en tira d'autre profit militaire que la reprise de Furnes [10 septembre] ; l'autorité royale, en ce moment fort humiliée, crut y trouver son salut. Nous avons laissé les députés des quatre compagnies souveraines occupant les siéges de la chambre de Saint-Louis pour y tenir leurs conférences, sous la vue et la garde des corps de magistrature qui les avaient élus. Comme on avait toujours soigneusement évité de s'expliquer sur ce qu'on prétendait y faire, comme le caractère de cette réunion était différent selon qu'on en parlait tout haut devant la reine ou à l'oreille des particuliers, le gouvernement étant arrivé à n'y voir qu'un conseil officieux qui, tout au plus, pourrait perdre son temps en d'inutiles théories, le peuple, au contraire, s'étant habitué à fonder, sur une assemblée si longtemps contestée, de grandes espérances pour le soulagement de ses misères, il en résultait que l'œuvre qui allait en sortir avait pour tout le monde le mérite au moins de l'imprévu. Il est fâcheux qu'aucun des trente-un députés, parmi lesquels il pouvait y avoir des gens d'esprit, ne nous ait laissé la relation de ce qui s'est

passé dans l'intérieur du conclave législatif, et ne nous ait appris par quelle route on parvint aux premières propositions de réforme. Ce que nous savons, c'est que le jour même de son installation [30 juin], et, après le temps nécessaire donné à une contestation sur les rangs entre les députés de deux compagnies, l'assemblée avait déjà rédigé trois articles qui changeaient tout l'ordre de l'administration et des finances. Elle demandait : 1° la révocation des intendants de justice dans les provinces, et de toutes autres commissions extraordinaires non vérifiées ès cours souveraines ; 2° la résiliation des traités faits avec les financiers pour la levée des tailles, lesquelles seraient dorénavant imposées, assises et levées en la forme ancienne, avec diminution d'un quart au profit du peuple, ce qui était, disait-on, beaucoup moindre que le bénéfice attribué aux traitants ; 3° l'établissement d'une chambre de justice pour juger des malversations commises dans le maniement des finances. Les jours suivants, elle continua encore à formuler des propositions, dans le même esprit de redressement, sur toutes les parties du ménage public. Mais, renfermées dans la chambre de Saint-Louis, ces formules n'avaient d'autre caractère que celui de supplique, de projet, d'avis. Le parlement s'en empara aussitôt pour les convertir par ses délibérations en règlements et en lois. On vit alors ce qui pouvait résulter de ce seul pas fait dans une voie nouvelle et inconnue. L'assemblée des députés proposait ; le parlement voulut ordonner. La rédaction de la chambre de Saint-Louis, portée sur-le-champ à la compagnie, toutes les chambres assemblées, y devenait le texte d'un débat et le sujet d'un vote qui formait arrêt. Ainsi fut décidée d'abord [4 juillet] la révocation des intendants. L'établissement de ces fonctions, odieux au peuple, injurieux pour les officiers, n'avait pas eu lieu par une mesure générale. Il s'était fait et développé peu à peu dans les provinces où l'on avait cru avoir besoin d'une surveillance plus active, d'une autorité moins compliquée. C'était le premier essai d'un gouvernement régulier, exerçant

par ses agents, dans les différentes parties du corps politique, le mouvement émané du centre, et y rapportant ses effets ; mais il blessait des droits jusque-là consacrés, des juridictions acquises, et son action un peu brusque, comme tout ce qui obéit avec ensemble à une impulsion donnée, paraissait rude et tyrannique. Il datait alors de quinze ans, c'est-à-dire de la plus grande puissance du cardinal de Richelieu, et depuis onze ans ces commissaires existaient au nombre de trente-cinq, avec autorité sur la justice, sur la police et sur les finances. Dans cette dernière attribution, ils avaient charge de lever la taille, au préjudice de trois mille trésoriers de France ou élus, tous officiers, partant très-favorisés du parlement. La révocation de ces commissaires devait donc nécessairement amener un désordre dont il était fort douteux que le peuple fût soulagé, mais qui réintégrait dans leurs droits les vieilles juridictions du royaume. Le gouvernement, fort alarmé d'un pareil début, mais ne pouvant se dédire sitôt de l'attitude qu'il avait prise, employa encore le duc d'Orléans pour traiter sur ce point avec la compagnie. Le prince vint y prendre sa place, et l'avocat-général Talon [6 juillet] fit valoir en sa présence, de la part de la reine, les motifs extrêmement raisonnables qui devaient engager le parlement à ne pas causer ce dérangement au milieu d'une campagne, quand toutes les ressources, organisées comme elles étaient, suffisaient à peine pour les besoins les plus pressants des armées. Le duc d'Orléans proposa une conférence chez lui, entre quelques-uns des magistrats et des personnes du conseil, « pour aviser aux moyens « de soulager le peuple sans amener la ruine de l'État, » et demanda que la compagnie voulût bien surseoir à l'exécution de son arrêt. Après une assez forte contrariété d'avis qui sentait la défiance et l'obstination, on accepta la conférence, mais la surséance ne fut accordée que « mentalement, » et le parlement, qui se trouvait seul invité chez l'oncle du roi, ne manqua pas d'y conduire des membres des autres compagnies. Là [8 juillet], les députés trouvèrent, avec le prince, le cardinal

Mazarin et le chancelier. On discuta beaucoup sans pouvoir se rapprocher, et le conseil de la reine, voyant qu'il fallait faire quelque sacrifice pour obtenir un peu de complaisance, se résolut à payer ce qu'il n'était pourtant pas sûr d'obtenir, en abandonnant le plus compromis de ses serviteurs. Le surintendant d'Emery reçut [9 juillet] l'ordre de se retirer « dans la « plus éloignée de ses maisons, » et, comme un des reproches adressés à la cour était d'avoir investi de cette charge un homme de basse condition, on y nomma le maréchal de la Meilleraye, en lui adjoignant, sous le titre de directeurs, deux anciens conseillers d'État, les sieurs d'Aligre et de Morangis. Ce n'était pas encore là le compte des compagnies, qui auraient voulu porter à cette place le marquis de la Vieuville, renvoyé du même emploi en 1624 sans avoir laissé de regrets, mais rétabli dans la faveur publique par vingt-quatre ans passés hors de service. Le nouveau surintendant soumit à la conférence, et fit porter ensuite au parlement [11 juillet], une déclaration du roi pour la révocation un peu restreinte des intendants et pour la remise d'une partie de la taille ; puis on lui présenta successivement, toujours en présence du duc d'Orléans, des lettres-patentes [13 juillet] établissant une chambre de justice pour la recherche des malversations en finances, et un édit [14 juillet] portant qu'à l'avenir il ne serait fait aucune imposition sur les sujets du roi, si ce n'est en vertu de déclarations bien et dûment vérifiées. Le parlement, qui avait déjà rendu arrêt sur les deux premiers chefs, ne consentit qu'avec peine à laisser le roi statuer en son lieu et place. Les plus avancés dans la résistance, et à leur tête le sieur de Broussel, voulaient qu'on s'en tînt à la décision de la compagnie; les plus modérés corrigeaient, modifiaient l'expression de la volonté royale. Enfin la majorité se réunit [17 juillet] pour approuver une nouvelle rédaction qui lui fut soumise, et, comme on apprenait que le peuple des provinces, interprétant à sa façon ce qui se passait dans la compagnie, se croyait dispensé de payer aucun impôt, il fut résolu de vé-

rifier ces deux déclarations en audience publique, pour que chacun sût à quoi s'en tenir sur les progrès de la réformation du royaume. La France fut donc avertie [18 juillet], après dix-neuf jours d'attente, « 1° que le roi révoquait toutes les com-« missions extraordinaires expédiées jusqu'alors, même celles « d'intendants de justice dans les généralités du royaume, « fors et excepté dans les provinces du Languedoc, Bourgogne, « Provence, Lyonnais, Picardie et Champagne, ès-quelles en-« core les intendants ne pourraient se mêler de l'imposition « et de la levée des deniers, ni faire aucune fonction de la « juridiction contentieuse, mais seulement assister les gou-« verneurs dans l'exécution de leurs pouvoirs; que remise « était faite de tout ce qui restait dû sur la taille et ses ac-« cessoires, jusques et y comprise l'année 1646, d'un hui-« tième pour 1648 et de pareille portion pour les années à « venir; 2° qu'il serait incessamment établi une chambre de « justice, composée d'officiers des cours souveraines, pour « procéder à la recherche des abus, malversations et dissipa-« tions commises aux finances, sans qu'il pût être fait aucune « composition pour en arrêter les poursuites, ni aucun don « des confiscations à en provenir. » Le parlement ajoutait, par son arrêt de vérification, que les commissions des intendants dans les trois provinces de Lyonnais, Picardie et Champagne, qui étaient de sa juridiction, lui seraient apportées pour être vérifiées, et que la reine serait suppliée de remettre le quart de la taille au lieu du huitième.

Cela pouvait paraître dans le public un résultat peu satisfaisant; aussi ne le prenait-on que pour un à-compte. Car, pendant ces dix-neuf jours, la chambre de Saint-Louis n'avait pas cessé de produire des articles, et le parlement de les discuter. Ils étaient en ce moment au nombre de vingt-sept, suivant le « Journal du parlement, » qui nous semble le document le plus exact entre plusieurs assez différents l'un de l'autre. Les deux déclarations maintenant enregistrées répondaient aux trois premiers. L'édit sur les taxes non vérifiées,

qu'on venait d'apporter au parlement, était encore une de ces propositions modifiée et adoucie. Tout le reste était matière à délibération future, et, d'après l'exemple déjà donné, il fallait que le gouvernement se hâtât d'y pourvoir, s'il ne voulait être devancé par un arrêt. Parmi ces articles, il y en avait d'excellents pour assurer le bon emploi des deniers publics, la conservation du domaine et le paiement des dettes légitimes ; mais il y régnait partout une singulière haine contre les traitants et partisans. Après avoir annulé tous les contrats faits avec eux, sans restitution de ce qu'ils avaient avancé, ce n'était pas encore assez d'interdire l'entrée des cours souveraines à leurs enfants et gendres, on voulait hypothéquer, aux créances que le roi ou les particuliers pourraient avoir sur eux, non-seulement leurs biens, mais ceux donnés à leurs enfants, en mariage ou autrement, depuis qu'ils étaient entrés dans les affaires. L'intérêt particulier des compagnies souveraines, leurs priviléges et leur juridiction, y trouvaient aussi de nombreuses garanties. Ce que nous appelons « la li- « berté individuelle » était protégé par une clause, portant qu'aucun sujet du roi ne pourrait être détenu plus de vingt-quatre heures sans être interrogé et rendu à son juge naturel. On y lisait encore plusieurs dispositions pour l'avantage du commerce et pour prévenir les dégâts causés par les gens de guerre. La chambre de Saint-Louis parut alors se reposer, et le parlement continua son examen. Il était saisi d'une déclaration du roi, qui défendait d'établir aucun impôt autrement qu'en vertu d'édits dûment vérifiés. Par cette énonciation vague et générale, il était convenu qu'on entendait surtout les droits d'entrée à Paris. La déclaration ne stipulait que pour l'avenir, et ce n'était pas là ce que voulait le parlement. Il arrêta donc [20 juillet] de révoquer, dès à présent, toutes impositions faites sans vérification, avec défenses d'en continuer la perception « sous peine de la vie, » et, pour celles qui auraient été vérifiées en la cour des aides ou en la chambre des comptes, il en permit la levée pendant deux ans, si tant la

guerre durait, suivant un tableau qui en serait dressé par ses commissaires. Puis, il se mit [23 juillet] à examiner un article de la chambre de Saint-Louis, portant que les deniers des impôts seraient versés directement à l'épargne, sans qu'il en fût rien distrait pour le remboursement des avances faites au roi, ce qui était tout simplement faire banqueroute aux traitants ; et là s'éleva une nouvelle prétention, celle d'obliger à s'abstenir de la délibération les membres même de la compagnie qui avaient quelque lien de parenté avec les intéressés. Ceux qui la mirent en avant ne purent obtenir qu'elle fût autorisée par un vote ; mais le lendemain [24 juillet], « les en-« fants, gendres et autres parents des financiers, qui étaient « quarante ou cinquante, » ne se trouvèrent pas à l'assemblée. Alors on alla aux opinions qui se partagèrent, les unes étant pour qu'on ajournât seulement le remboursement des prêts, les autres pour qu'on n'en payât rien, et même que l'on mît en jugement ceux qui avaient prêté. Le conseil de la reine trouva, et non peut-être sans raison, que les choses allaient trop vite et trop loin. Quelques jours de fête qui suivaient lui laissaient un peu de répit. Il le prolongea encore en fixant, pour la matinée où la délibération devait continuer, la célébration d'un Te Deum en l'honneur de la prise de Tortose, et cependant on s'occupa de dresser une déclaration, contenant tout ce qu'on pouvait accorder des propositions sorties de la chambre de Saint-Louis, afin d'en faire l'octroi solennel en lit de justice. Le parlement fut en effet obligé d'aller entendre le Te Deum [29 juillet] au lieu de délibérer sur les affaires de l'État, comme il en avait aisément pris l'habitude. Mais il avait des remontrances toutes prêtes, qu'il s'était réservé de faire sur la première déclaration, et par lesquelles il demandait la décharge du quart de la taille. Il fallut bien lui donner audience pour les présenter, ce qu'il fit [30 juillet], quoique les conseillers des enquêtes insistassent fort pour terminer la délibération commencée, avant ou après la visite au Palais-Royal. Le premier président refusa l'un et l'autre, alla

trouver la reine, parla énergiquement pour obtenir la grâce que la misère du peuple sollicitait, et reçut pour réponse que le roi irait le lendemain au parlement faire connaître sa volonté.

L'expérience qu'on allait tenter était une de celles qui ont presque toujours trompé les espérances des gouvernements en lutte avec l'esprit de réforme. Il s'agissait de savoir si, en accordant, comme de son propre mouvement, la plus grande partie de ce qu'on lui demande, l'autorité peut obtenir en quelque sorte remise des prétentions exagérées qui veulent la contraindre, et gagner au moins un peu de reconnaissance. Il semble que, pour cela, tout dépende d'un certain moment fort difficile à déterminer, avant lequel on n'aperçoit pas la nécessité des concessions, après lequel on les fait sans mérite. La présence du jeune roi dans cette occasion ajoutait, en faveur du ministère, quelque chance de réveiller l'affection du peuple et des compagnies. On en avait déjà fait l'essai deux jours auparavant, dans la solennité du Te Deum où le roi parut à cheval avec un brillant cortége, et il ne semble pas qu'il eût recueilli sur son passage de bien chaudes acclamations. Cette fois [31 juillet], la vue du carrosse qui le conduisit au Palais excita encore moins d'applaudissements. Pourtant le sujet de la séance royale avait été d'avance communiqué à tout le monde. On savait que le roi allait y porter des bienfaits, ou, comme disait la reine, « jeter des roses à la « tête du parlement ; » mais il y a des temps où les bienfaits offensent, où les roses même peuvent blesser. La déclaration lue devant le roi commençait par un préambule, dont la harangue du chancelier, « faite en termes peu choisis, mais bien « sensés, » n'était que le commentaire. On y rappelait que les rois de France, pour réparer les abus qui se glissaient insensiblement dans les États les plus parfaits, avaient eu toujours le soin de convoquer des assemblées, soit d'États, soit de notables, « aucun corps ne pouvant, par la loi du royaume, « être établi pour prendre connaissance de l'administration

« de la monarchie qu'avec leur autorité et puissance; » que ces assemblées avaient toujours présenté aux rois des cahiers de remontrances pour leur servir de matière à faire des lois et ordonnances, lesquelles étaient envoyées ensuite aux compagnies souveraines, « établies principalement pour autoriser « la justice de leurs volontés et la faire recevoir par les peu- « ples avec le respect et la vénération qui leur étaient dus. » Après avoir montré ainsi ce qui manquait dans les circonstances actuelles pour que les désordres du royaume fussent légitimement dénoncés, le roi ajoutait « qu'ayant été averti » de ceux qui existaient alors, il s'était hâté d'y pourvoir, par ses deux déclarations précédentes et par celle-ci, « en atten- « dant que l'état de ses affaires lui permît de faire un règle- « ment général sur la distribution de la justice et la disposi- « tion des finances. » Et, dans le fait, la déclaration reproduisait convenablement presque toutes les propositions utiles venues de cette assemblée extraordinaire qu'on ne nommait pas. On y rétablissait en son entier, suivant les ordonnances, les fonctions de la justice; la remise du huitième des tailles était élevée au quart pour les années 1649 et suivantes; aucunes impositions nouvelles ne pouvaient être établies qu'en vertu d'édits dûment vérifiés, et, en continuant celles qui se levaient actuellement, on supprimait ou diminuait les plus pesantes pour le peuple; les officiers dont on avait retranché les gages en recouvraient une partie; le paiement des assignations données aux prêteurs d'argent était indéfiniment ajourné; on assurait autant qu'il se pouvait le service des rentes; les deux édits qui avaient alarmé les propriétaires de Paris en 1645 et 1646 étaient révoqués, ainsi que la création de quelques offices subalternes, et l'accroissement du nombre des maîtres des requêtes. Pour connaître ce qui pouvait encore, après cela, rester à faire, le roi proclamait que son intention était d'assembler au plus tôt un conseil composé des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et principaux officiers des cours souveraines, à l'effet de dresser par leurs

avis un bon règlement sur le fait de la justice et des finances; et cependant, « pour grandes considérations importantes au « bien de son service, » il ordonnait que les députés des quatre compagnies cesseraient présentement de s'assembler, sans qu'à l'avenir il pût être fait aucune assemblée en la chambre de Saint-Louis, si ce n'est lorsqu'elle serait ordonnée en parlement avec sa permission, et que les officiers de cette compagnie vaqueraient incessamment à rendre la justice dont l'exercice avait été trop longtemps interrompu.

La lecture publique de cette déclaration avait été précédée par quelques phrases assez faibles du premier président, qui semblait dépenser toute son énergie en injures contre les financiers. Elle fut suivie d'un discours fort et habile de l'avocat-général Talon, où, parmi trop de comparaisons tirées des astres, on pouvait surtout remarquer des maximes hardies sur le caractère de la royauté. « Les rois, disait-il, bien qu'ils « soient de la race des dieux, sont pourtant égaux aux en- « fants des hommes dans les principes communs de la nature. « Nous respirons les mêmes éléments et sommes issus de « même mère. L'autorité nous distingue, et la différence des « conditions qui nous mesure marque l'inégalité de nos em- « plois. La majesté des souverains et l'autorité qu'ils pos- « sèdent dépendent de la soumission de leurs sujets. Les rois « sont débiteurs de leur fortune et de la grandeur de leur « couronne aux diverses qualités des hommes qui leur obéis- « sent, dont les grands sont la moindre partie. Les fonctions « des magistrats, l'industrie des artisans, le soin de ceux qui « travaillent, la patience des soldats, contribuent à l'établis- « sement et à la conservation de la royauté. Sans les peuples, « les États ne subsisteraient pas et la monarchie ne serait « qu'une idée..... Il y a des lois publiques dans les États, « qui sont les fondements des monarchies, les pierres angu- « laires des royaumes, les marques de l'alliance publique, « qui témoignent la soumission que les sujets doivent à leur « souverain et la protection qui leur est due. » Ces vérités

acquéraient certainement une grande importance et une large signification des circonstances où l'on se trouvait. Elles étaient passées de l'état de théorie vague à ce qu'on voulait en être l'application légitime. « Le parlement, suivant l'ora-
« teur, avait à présent la juridiction politique attribuée autre-
« fois aux grands du royaume, aux princes et officiers de la
« couronne qui étaient à la suite de la cour. Nous jouissons,
« poursuivait-il, de cette puissance seconde que la prescrip-
« tion des temps autorise, que les sujets souffrent avec pa-
« tience et honorent avec respect. La contradiction des suf-
« frages, la résistance respectueuse dont nous usons quel-
« quefois dans les affaires publiques, ne doivent pas être
« interprétées comme une marque de désobéissance, mais
« plutôt comme les effets nécessaires de la fonction de nos
« charges et de l'intention de ceux qui ont établi les parle-
« ments, que les lois publiques de l'État autorisent, que le
« consentement des rois vos prédécesseurs a introduits et
« soufferts longues années, sous la bonne foi desquels Votre
« Majesté règne heureusement. » L'avocat-général ayant conclu à l'enregistrement, le chancelier prit les avis pour la forme, comme il se faisait aux lits de justice, et cependant il entendit « une voix, » suivant Talon, plusieurs voix, selon d'autres récits, lui répondre qu'il en serait délibéré le lendemain. Puis, l'arrêt prononcé, le roi parla bas au chancelier qui déclara, le plus haut qu'il put, que Sa Majesté accordait aux quatre compagnies souveraines la continuation du droit annuel sans nouvelle condition.

Le jour suivant devait apprendre si ce coup d'État benin avait réussi. Dès le matin [1er août] les conseillers des enquêtes envahissaient la grand'chambre, et le premier président refusait la délibération. La dispute fut tumultueusement ajournée au surlendemain, parce qu'on était à la veille du dimanche, et cependant, la déclaration du roi, revêtue de l'enregistrement, se répandait imprimée dans le public; le rétablissement du droit annuel était scellé à la chancellerie; le gouvernement

s'exécutait avec empressement et franchise. Mais, durant ce temps aussi, une critique impitoyable s'acharnait sur la déclaration royale qu'on trouvait captieuse, pleine de fourberie, qu'on appelait « une pilule bien dorée et un poison bien pré- « paré. » Le lundi venu [3 août], tandis que le duc d'Orléans allait faire enregistrer la déclaration à la chambre des comptes et le prince de Conti à la cour des aides, les conseillers des enquêtes vinrent encore sommer le premier président de tenir l'assemblée des chambres. Ils ne purent l'obtenir pour cette fois; mais le lendemain [4 août] l'assemblée eut lieu, et le duc d'Orléans s'y rendit. La déclaration lue de nouveau « sur l'im- « primé, » les opinions furent recueillies, et la plus goûtée fut celle du sieur de Broussel qui proposait de nommer des commissaires pour en examiner les articles, de faire cependant informer sur les malversations des finances, et de continuer la délibération sur les propositions de la chambre de Saint-Louis. Le prince combattit pendant deux jours contre ces avis, et enfin il proposa lui-même [5 août] une transaction, qui était que l'on nommât des commissaires pour rechercher sur quels points de la déclaration il y avait lieu à remontrances, qu'on s'occupât aussi des articles proposés par la chambre de Saint-Louis pour la discipline intérieure des compagnies et sur lesquels la déclaration n'avait pas statué, moyennant que la délibération en fût différée de quinze jours, pendant lesquels le parlement reprendrait ses audiences judiciaires. Il appuya cette proposition par la menace de se retirer et de laisser la décision du différend aux moyens d'autorité. Le parlement consentit avec peine à l'ajournement qui lui était demandé et en retrancha au moins quelques jours. Il arrêta donc que le roi serait remercié d'avoir rendu le droit annuel aux quatre compagnies souveraines de Paris, qu'on le supplierait de faire la même grâce aux autres et aux différents officiers sans en exiger aucun prêt, que quatre conseillers seraient commis afin d'examiner ensemble la déclaration du roi et les articles de la chambre de Saint-Louis, pour être délibéré sur leur rapport

le 17 août, « incessamment, matin et soir, sans discontinua-« tion ; » et le lendemain [6 août] il se mit à juger les procès.

Le gouvernement avait gagné onze jours de trêve. C'était quelque chose si l'on avait un dessein pris, des intelligences préparées, ou bien un événement prêt à s'accomplir. Rien de tout cela ne parut, et le parlement se retrouva, le surlendemain de l'Assomption [17 août], dans le même état et avec les mêmes dispositions où il était quand il avait consenti à reprendre ses fonctions de justice. Il reprit donc sans aucune peine la besogne politique, examinant tout au long et par ordre les articles de la déclaration, les conférant à ceux proposés par les députés des quatre compagnies, ordonnant des remontrances sur les uns, rendant arrêt sur les autres [18-19 août]. Il venait de décider que la perception des droits d'entrée à Paris aurait lieu suivant son arrêt précédent qui voulait que le tableau en fût dressé par deux conseillers de la cour, et non suivant la déclaration royale qui réservait au conseil la confection du tarif, lorsque le duc d'Orléans vint encore s'interposer, offrant [20 août] une conférence dans son hôtel où le tarif pourrait être dressé. Cette proposition fut acceptée, et deux conseillers, dont l'un était le sieur de Broussel, allèrent [21 août] chez le prince où ils trouvèrent que les documents fournis ne leur suffisaient pas pour s'éclairer entièrement. Les choses en étaient là, le parlement avait rendu un arrêt contraire à un article de la déclaration du roi, il avait arrêté de faire des remontrances sur quatre autres articles, c'est-à-dire, il n'en avait encore rien approuvé, et il semblait fort résolu à n'en approuver rien, lorsqu'un bruit favorable, qui fut bientôt une heureuse certitude, vint relever l'esprit abattu de la reine et de son conseil. Un homme arrivé d'Arras [22 août] avait annoncé que le prince de Condé venait de livrer une grande bataille à quelques lieues de cette ville ; on y avait entendu le canon toute une journée ; puis le fracas avait cessé, et, comme il ne s'était pas présenté de fuyards, on pouvait assurer que le combat avait fini par une victoire.

Bientôt le duc de Châtillon apporta lui-même, du champ de bataille de Lens, les détails de cette grande action. Toute la cour fut en joie, et le jeune roi, selon madame de Motteville, s'écria que « le parlement allait être bien fâché. » Ce qui est certain, c'est que, le jour même où cette nouvelle arriva, le parlement avait fait l'acte le plus violent dont il se fût encore avisé, en ordonnant qu'il serait informé nominativement contre trois personnes accusées d'avoir prêté de l'argent au roi sur les retenues qu'on faisait aux officiers. Le hasard voulut qu'une série de fêtes [23-24-25 août] suivît cette délibération, de sorte que le parlement n'eut aucune occasion de s'assembler pendant trois jours, et que le conseil eut tout le temps de faire ses préparatifs. Il indiqua pour le quatrième jour [26 août] un Te Deum, dont la célébration autorisait un déploiement pompeux de force armée. Le parlement y fut invité selon l'usage, et s'y rendit sans avoir repris sa délibération, encore bien que plusieurs conseillers des enquêtes l'eussent demandé. La cérémonie terminée, les troupes, au lieu de rentrer dans leurs quartiers, restèrent aux postes qu'elles occupaient, et, quand on sut que les conseillers étaient retournés chez eux, le lieutenant des gardes de la reine se présenta au logis du sieur de Broussel, situé rue Saint-Landry près Notre-Dame, et le fit monter dans un carrosse ; un autre officier en fit autant au président des enquêtes Potier de Blancmenil ; le président Charton, menacé de pareil traitement, trouva moyen de s'esquiver ; en même temps trois lettres de cachet furent remises aux conseillers Lainé, Benoît et Loisel pour les exiler en divers lieux. Cependant les voisins du sieur de Broussel s'étaient mis à suivre le carrosse qui l'emportait, en vociférant contre les gardes. La voiture s'étant brisée près du Palais, un renfort de soldats fit reculer la foule, et un autre carrosse le reçut pour le mener à Saint-Germain-en-Laye, tandis que l'on conduisait le président de Blancménil à Vincennes. Ceux que les soldats avaient repoussés se répandirent alors avec de grands cris dans le quar-

tier populeux de la Cité, où le nom du vieux Broussel était depuis longtemps en vénération. Les portefaix et les mariniers y accoururent. On tendit les chaînes, on ferma les boutiques, on jeta des pierres aux soldats qui occupaient encore le chemin par lequel le roi s'était retiré ; les fenêtres se garnirent de gens armés de projectiles. Le maréchal de la Meilleraye s'avança jusqu'au Pont-Neuf à la tête des gardes, pour essayer de repousser cette multitude, déjà maîtresse de l'île entière et prête à déborder par toutes ses issues. A ce moment parut un nouveau personnage qu'on n'avait pas encore vu hors des saints exercices de sa profession, et qui s'était fait connaître récemment aux pauvres par d'abondantes aumônes. Le coadjuteur de Paris, sortant à pied de l'archevêché avec son rochet et son camail, traversa les flots du peuple, alla joindre le maréchal de la Meilleraye sur le Pont-Neuf, se fit conduire par lui au Palais-Royal, et aborda la reine qui avait quelque raison de douter s'il lui apportait des conditions ou du secours.

Ici se rencontre un singulier embarras pour l'historien qui ne croit pas avoir rempli sa tâche en cousant ensemble des lambeaux de mémoires, qui prend toute la peine nécessaire pour se faire à lui-même une représentation exacte des faits avant de les transcrire, et qui compose, avec les documents et les témoignages contemporains, éclaircis, modifiés, redressés l'un par l'autre, un récit tout à fait sien, rempli uniquement de ce qu'il croit le vrai. Il voit en face de lui la narration la plus animée, la plus spirituelle, que jamais la plume d'un homme ait tracée ; elle vient d'un des principaux acteurs de ces événements, elle est dans le souvenir de tous ceux qui lisent. Ce serait déjà beaucoup que d'avoir à lutter, en racontant les mêmes choses, contre cette pensée si prompte et si brillante, contre ce style si vif, si hardi, si heureux dans ses irrégularités, qui prêtent tant de charme aux Mémoires du cardinal de Retz. Mais ce n'est là encore que le moindre inconvénient de la juste préférence acquise à ce séduisant ou-

vrage. Le pire est que souvent, aux occasions où le personnage paraît avec le plus d'éclat et que l'écrivain a traitées avec le plus de verve, la vérité manque, ou, tout au moins la proportion entre ce qui s'est passé réellement et l'effet qu'il en a tiré. Non pas certes que le cardinal ait jamais voulu mentir afin de rendre plus honnête, plus légitime, la cause où il s'était engagé ; son esprit hautain et moqueur était bien au-dessus de ces mesquines tromperies. Mais il est évident, pour qui veut consulter sur les mêmes faits les autres hommes de son temps, que la préoccupation constante de sa propre importance, le désir de rattacher toutes choses à un centre qui fût toujours lui-même, et surtout la liberté où le mettaient tant d'années écoulées, tant de témoins perdus depuis l'époque qui renfermait tout son orgueil, que ces divers motifs ensemble ont contribué à rendre ses récits démesurément personnels, et à leur ôter parfois toute concordance avec les événements comme ils ont eu lieu. Il faudra donc que nos lecteurs s'habituent à ne pas revoir ici tout ce qu'ils ont appris du cardinal de Retz, et à trouver son rôle un peu amoindri sur une scène où il ne doit tenir que sa place.

Le coadjuteur était arrivé chez la reine, accompagné par les cris du peuple qui le chargeaient de redemander les prisonniers. On peut s'en rapporter à lui du soin de peindre en ridicule toutes les figures qui s'y trouvaient rassemblées, et la comédie en effet n'a jamais fait voir rien de plus plaisant. Le prélat fut d'abord assez mal reçu et presque bafoué. Puis, la peur venant à se communiquer par la vue du lieutenant civil pâle et tremblant, on l'envoya, en compagnie du maréchal de la Meilleraye, pour haranguer la foule et la faire rentrer dans le devoir. C'est à ce point de son récit que l'imagination de l'écrivain des Mémoires devient trop pétulante et trop féconde pour qu'il soit possible de le suivre. On ne saurait être plus dramatique qu'il ne l'est en racontant ses efforts, ses périls, son sang-froid, sa vie miraculeusement sauvée par une espièglerie sublime, la multitude armée s'apaisant à sa voix, son

retour triomphant au Palais-Royal avec quarante mille hommes sans armes, le mauvais accueil qu'on lui fit, les risées dont il fut l'objet après son départ, et enfin sa résolution prise de renouveler à son profit le mouvement populaire qu'on l'accusait d'avoir fomenté. Mais tout cela est singulièrement réduit par ces témoignages moins apprêtés, moins éloquents, moins intéressés surtout, où nous avons coutume de chercher le vrai. Dans le fait, la sortie simultanée du coadjuteur et du maréchal de la Meilleraye laissa le premier peu aperçu. Le second s'avança l'épée haute vers la foule, fut mal compris, reçut des pierres, et tua d'un coup de pistolet un crocheteur chargé de son faix. Suivant Guy Joly, le coadjuteur se serait seulement empressé de confesser le mourant. « L'Histoire du « temps, » ainsi que les Mémoires de Talon, ne le nomment pas même dans toute cette journée. Le « Journal du parle« ment » se contente de rapporter « qu'il se rendit au Palais« Royal pour supplier la reine de rendre les prisonniers, et « qu'en ayant été refusé, comme il n'avait pas de bonne pa« role à donner au peuple, il retourna chez lui par un autre « chemin qu'il n'était venu. » Madame de Motteville, comme le cardinal, raconte qu'il entra une seconde fois au Palais-Royal après son inutile tentative pour apaiser la sédition, et qu'il fut assez sèchement éconduit. Au milieu de toutes ces contradictions sur les détails, celui qui parle de soi avec assurance, qui ramène à soi tous les incidents, qui les enchaîne et les déduit dans un ordre dont il dispose, obtient facilement créance chez les historiens peu soucieux de l'exactitude. Pour nous qui procédons autrement, nous terminerons les événements avérés de ce jour en disant que le maréchal de la Meilleraye, voyant toutes les rues encombrées par la multitude et n'ayant pu la repousser, replia toutes ses troupes autour du Palais-Royal sans rien tenter de plus ; que le peuple, demeuré maître de la Cité, de la rue Saint-Denis, du quartier des Halles et de la rue Saint-Honoré, y passa le temps à crier, à briser des vitres, jusqu'à ce que, l'heure du souper étant venue, cha-

cun se retira dans ses maisons, de sorte que la nuit se passa dans le plus grand calme, « sans émotion et sans trouble, » si ce n'est au fond de l'archevêché, où le cardinal de Retz assure qu'il conspirait pour se rendre maître de Paris le lendemain.

Le matin venu [27 août], le parlement s'assembla de bonne heure dans la grand'chambre, et deux membres de la compagnie, neveux du conseiller de Broussel, lui portèrent plainte sur l'enlèvement de ce magistrat. Les gens du roi, appelés pour donner leurs conclusions, requirent que la reine fût suppliée de rendre la liberté aux prisonniers ou exilés, et que cependant la cour demeurât assemblée pour prendre les mesures que demanderaient les circonstances. Et en effet, chacun avait pu voir sur son chemin des dispositions menaçantes. Le Palais-Royal s'était entouré de soldats. Les bourgeois, soit, comme le veut le cardinal de Retz, en vertu de ses instructions, soit de leur propre mouvement et par cette communication rapide que le même instinct répand dans les masses, sortaient en alarmes de leurs logis pour remplir les rues et les places. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà des armes dont ils ne savaient peut-être pas encore bien l'emploi, l'ordre ayant été donné de la part de la reine aux colonels et capitaines des quartiers de tenir prêtes leurs compagnies toujours enrôlées, de sorte qu'ils obéissaient en s'assemblant. Déjà la foule obstruait les ponts où elle avait tendu les chaînes pour sa sûreté. Tout ce monde attendait qu'il parût quelque chose, et l'on n'avait encore vu que les magistrats se rendre chacun de leur côté au Palais, lorsqu'un carrosse entouré de gens à cheval se présenta pour traverser le Pont-Neuf. C'était le chancelier, qui allait au parlement porter l'injonction de cesser les assemblées, et qui fut obligé de mettre pied à terre. La foule le suivit avec de grandes huées dans toute la longueur du pont, et lui ayant fermé le quai des Orfèvres, le pressa fortement quand il fut arrivé sur celui des Augustins. Alors on passa de l'insulte à la violence; son escorte fut assaillie, et il fut obligé lui-même de chercher

asile dans l'hôtel d'O, près le pont Saint-Michel. Bientôt les portes de cette maison furent enfoncées; les furieux la parcoururent toute entière sans découvrir celui qu'ils cherchaient, et qui, enfermé dans un cabinet obscur avec l'évêque de Meaux son frère, et la duchesse de Sully sa fille, se préparait pieusement à la mort. Enfin le maréchal de la Meilleraye, à la tête d'une compagnie des gardes et de quelques cavaliers, se fit jour jusqu'à lui, et le ramena au Palais-Royal, poursuivi par une grêle de pierres. Le parlement fut aussitôt averti du danger que courait le chef de la justice, « et n'en fit aucun état. » Cependant tous les quartiers de la ville s'étaient émus. Rien n'échauffe la sédition comme le récit d'une violence consommée. A la nouvelle que le chancelier avait été attaqué, qu'il s'était enfui, qu'il était pris ou tué, partout on s'arme, on se forme en troupe, on élève des barricades avec des tonneaux remplis de sable et enchaînés l'un à l'autre; les fenêtres se garnissent de pierres et de pavés; chaque rue a son rempart, ses créneaux, sa garnison; les chefs s'improvisent en grand nombre, et trouvent aussitôt des milliers de bras pour obéir. En quelques heures, la ville entière offre le formidable aspect d'un camp retranché vers toutes ses avenues, dans tous ses détours, et gardé par une armée innombrable. Au centre siégeait le parlement; à l'une des extrémités se tenait, comme une forteresse ennemie, le Palais-Royal défendu par ses barrières, environné de ses gardes, s'appuyant sur le Louvre et les Tuileries. Suivant tous les témoignages, deux ou trois heures avaient suffi pour faire passer Paris, du calme profond où l'aurore l'avait trouvé, à cet état qui avait déjà tout le caractère d'une victoire. Alors le parlement, ayant amplement délibéré, sortit majestueusement du Palais « en corps de cour avec robes et bonnets, « les huissiers en tête, » pour aller trouver la reine, suivant l'arrêt qu'il venait de rendre et dans lequel il s'était bien gardé de rien ordonner sur le fait de la sédition. Il traversa ainsi les rangs armés et les barricades, au milieu des accla-

mations les plus flatteuses, mêlées de plusieurs décharges de mousquets, mais dans lesquelles se faisait entendre surtout le nom bien-aimé du héros populaire, celui de Broussel. Il était alors environ dix heures et demie.

Arrivés au Palais-Royal, les magistrats furent presque aussitôt introduits auprès de la reine, qu'ils trouvèrent dans une attitude noble et fière. Le premier président voulut lui faire connaître le péril, et lui demanda la liberté des prisonniers comme l'unique moyen d'en sortir. Elle répondit avec fermeté qu'elle avait pris une résolution juste, qu'elle n'en changerait pas ; qu'autrefois, ni le parlement, ni le peuple, ne s'étaient soulevés pour l'emprisonnement d'un premier prince du sang, qu'il serait étrange qu'elle ne pût pas faire arrêter un conseiller qui l'avait offensée ; que le parlement pouvait calmer l'agitation publique ; que, s'il ne le faisait pas, tous ceux qui étaient devant elle en répondraient sur leurs têtes au roi son fils. Le premier président insista, montra le danger pressant, la sédition portée au point de ne pouvoir plus être désarmée ni par la force ni par les prières. La reine renouvela son refus et passa dans une autre chambre. Il y eut ensuite quelques pourparlers entre les magistrats et les personnes que la reine avait laissées en sortant, par suite desquels on alla lui arracher la promesse de rétablir chacun dans sa charge, si le parlement voulait cesser ses assemblées jusqu'à la fin de l'année judiciaire, qui n'avait plus que quelques jours, et prendre ses vacances comme à l'ordinaire. Pour cela il fallait délibérer, et les plus scrupuleux ne croyaient pas pouvoir rendre arrêt ailleurs qu'à la grand'chambre. Le parlement sortit donc pour regagner le lieu de ses séances. Mais à peine avait-il fait un peu de chemin et franchi une barricade, que le peuple, ne voyant pas le sieur de Broussel, se crut trahi et refusa d'ouvrir le passage. Bientôt, perdant tout respect, quelques furieux s'en prirent aux magistrats eux-mêmes, et surtout au premier président qu'ils menacèrent de leurs armes, en lui enjoignant de retourner au Palais-Royal

et de ne reparaître « qu'avec Broussel libre, ou le cardinal « Mazarin et le chancelier pour otages. » Le premier président conserva toute sa dignité, mais il obéit à la force, pendant qu'une vingtaine de présidents et conseillers s'esquivaient dans la foule, et, jetant leurs habits, gagnaient prudemment le large. Diminué de ce nombre, le parlement revint au Palais-Royal, où on s'occupa d'abord de lui donner à manger; après quoi il délibéra dans la grande galerie du palais, sous la présidence du chancelier sans costume, le duc d'Orléans, le duc d'Elbeuf et le duc de Retz tenant leurs places de pairs. Son arrêt fut que, de là aux vacances, la compagnie s'occuperait seulement du paiement des rentes de l'hôtel-de-ville et de la confection du tarif pour les droits d'entrée, ajournant ainsi tacitement toute autre discussion à la rentrée prochaine. La reine se contenta de cette transaction, et délivra des lettres de cachet pour le retour des deux prisonniers, du fugitif et des trois exilés. On fit partir aussitôt deux exempts et deux carrosses pour aller, avec deux membres du parlement, chercher chacun de son côté le conseiller de Broussel et le président de Blancménil. Les magistrats se précipitèrent hors du Palais-Royal, à la suite des deux voitures, pour obtenir la permission de rentrer chez eux, le premier président montrant d'ailleurs les lettres de rappel des quatre autres membres de la compagnie. On était arrivé ainsi jusqu'à sept heures du soir, et le peuple, ne se fiant pas autrement à l'exécution de toutes ces promesses, passa la nuit sur ses barricades.

Le jour suivant [28 août], comme le parlement était déjà réuni dans la grand'chambre, le président de Blancménil, arrivé à Vincennes dès la veille, y vint prendre sa place. Mais il fallait au peuple la vue du sieur de Broussel pour qu'il consentît à quitter ses armes et ses postes. Le parlement, sur le rapport du prévôt des marchands et le réquisitoire des gens du roi, consentit à donner des ordres pour faire venir à Paris le lendemain, jour de grand marché, les approvisionnements nécessaires ; mais il n'osa pas ordonner qu'on déposât les

armes. Et de fait, la ville restait occupée comme la veille, sans qu'on eût la moindre protection contre un de ces transports qui peuvent saisir tout à coup une multitude et la pousser aux derniers excès, lorsqu'enfin on vit paraître, à l'entrée du faubourg, venant d'un lieu appelé le Menil-Madame-Rance où le sieur de Broussel avait passé la nuit en liberté, un carrosse du roi attelé de six chevaux qui ramenait l'illustre vieillard. Aussitôt cent mille coups de mousquets saluent son arrivée et jettent quelque épouvante dans la compagnie rassemblée. Les chaînes tombent, les barricades sont renversées, le sol s'aplanit, les cloches s'agitent au faîte de toutes les églises ; on le conduit en triomphe dans sa maison, d'où il est obligé de se montrer au peuple de la Grève qui ne l'avait pas vu ; le parlement l'envoie quérir afin de le montrer aussi, pour sa propre sûreté, du côté où il siégeait. On le trouve dans l'église de Notre-Dame, agenouillé devant un autel. Une escorte de bourgeois armés l'accompagne jusque dans la grand'chambre, et alors seulement, fortifié de ce vote tout-puissant, le parlement croit pouvoir reprendre le ton de l'autorité, en commandant « que chacun rouvre ses boutiques et « retourne à ses exercices ordinaires ; que les chaînes soient « abaissées et les barricades défaites, avec défenses à tous va- « gabonds et gens sans aveu de porter aucunes armes, et de « s'assembler sous peine de punition. » A midi, il ne restait plus aucune trace matérielle du désordre. Le soir seulement, il y eut un nouveau tumulte dans le faubourg Saint-Antoine, à cause d'une charrette de poudre qu'on avait vue sortir de la Bastille, et qui fut enlevée par le peuple ; mais la certitude où l'on fut bientôt que la reine avait renvoyé toutes les compagnies des gardes dans leurs quartiers, apaisa durant la nuit ce dernier accès de défiance, et le soleil du lendemain se leva sur une population rendue à ses paisibles habitudes.

CHAPITRE II

Résultat des barricades. — Le cardinal Mazarin retarde l'arrivée du prince de Condé. — Le parlement continue ses assemblées. — La cour quitte Paris pour se rendre à Ruel. — Arrestation du comte de Chavigny. — Arrivée du prince de Condé. — Le cardinal dénoncé au parlement. — Préparatifs d'une nouvelle rupture. — Conférences ouvertes à Saint-Germain. — Le parlement est chargé de dresser une déclaration. — La reine l'accepte toute entière. — Publication de cette déclaration. — Le parlement prend ses vacances. — Le comte de Chavigny mis en liberté. — Le maréchal de la Mothe sort de prison. — Le duc d'Orléans se brouille avec la reine. — Nom donné au parti des mécontents.

[1648]

Les trois journées des barricades [26, 27 et 28 août] étaient sans doute un événement fâcheux pour l'autorité royale ; elle avait voulu agir violemment par surprise, et une résistance ouverte, forte, unanime, devenue en quelques instants menaçante et agressive, avait arraché publiquement de ses mains sa chétive capture. Au milieu de l'agitation causée par cet attentat impuissant, le mécontentement populaire avait certainement fait de grands pas. Il était parvenu jusqu'à des manifestations offensantes contre la personne de la reine, contre son ministre ; il avait proclamé dans la rue des principes tout à fait séditieux, des désirs complétement hostiles. Cependant il était certain aussi que si la volonté du souverain avait été empêchée, si sa puissance avait été vaincue, personne du moins n'avait pu profiter de cette défaite pour éta-

blir son commandement sur la force immense qui venait de se révéler. Aucun chef n'avait paru, aucun nom n'avait rallié les masses; le parlement lui-même s'était compromis. Le premier président avait bien pu déployer le plus noble courage; mais c'était une insulte du peuple qui lui en avait fourni l'occasion, et l'auteur de cette insulte était parmi les vainqueurs. Ce magistrat d'ailleurs était bien loin d'avoir alors la grande réputation avec laquelle son nom est arrivé jusqu'à nous. Après avoir encouru pendant quelques jours, en 1631, dans ses fonctions de procureur-général, la colère du cardinal de Richelieu, il était devenu aussi soumis que personne à ses volontés, et c'était cette extrême docilité, éprouvée depuis dix ans, qui lui avait procuré en 1641, la charge de premier président. Maintenant il était, dit Talon, « sans honneur dans sa « compagnie et sans estime au Palais-Royal. » Il fallait à ce caractère la présence du danger pour atteindre toute sa hauteur. Mais les occasions périlleuses sont rares dans tous les temps, et la conduite sert plus à fonder le crédit d'un homme parmi ses contemporains que ne le peuvent faire les preuves accidentelles de la plus éclatante vertu. Il y avait bien un personnage qui, suivant les mémoires qu'il nous a laissés, avait tout conduit, tout ordonné ; mais son rôle s'était borné, d'après lui-même, à donner le mot qui devait faire mouvoir la révolte, et il avait eu la modestie de n'en pas réclamer la gloire. Depuis son inutile démarche auprès de la reine et ses malheureux efforts pour dissiper les attroupements, le coadjuteur était resté enfermé dans son archevêché, « faisant le malade, » comme dit Guy Joly, et refusant sous ce prétexte de retourner au Palais-Royal. Le peuple ignorait absolument tout ce que l'archevêque de Corinthe avait fait pour lui, et nul, hors ce prélat, n'avait entendu les cris de « vive le coadjuteur. » Celui dont le nom avait partout et très-distinctement retenti, l'homme qui pouvait se dire en toute vérité « maître de Paris, » et qui ne le disait pas, était un vieillard plus que septuagénaire, de mœurs simples et retirées, modeste dans ses besoins, ne sa-

chant rien du manége politique, tout aussi fier qu'un autre de la popularité qui lui était venue, mais incapable d'en tirer parti. De son côté, la reine n'avait perdu personne. Le duc d'Orléans s'était toujours tenu auprès d'elle. Si l'on avait injurié au dehors le cardinal Mazarin, du moins aucune parole autorisée ne l'avait incriminé nommément; sa personne était demeurée hors d'atteinte, à l'abri de la dignité royale. Le chancelier seul restait avili, et le maréchal de la Meilleraye odieux. Les gens de guerre s'étaient montrés fidèles, les gens de cour zélés jusqu'à la fanfaronnade. A courte distance de Paris, on avait une armée victorieuse, dont le jeune chef offrait [1er septembre] « de venir servir la reine en tout ce qu'elle « ordonnerait. » La position n'était donc pas désespérée, et beaucoup d'adresse, avec un peu de fermeté, pouvait en réparer le dommage. Le cardinal Mazarin commença par une faute qui indiquait une étrange petitesse d'esprit. Au lieu d'appeler en ce moment le prince de Condé, qui n'avait eu aucune part dans les derniers événements, dont la présence eût en quelque sorte renouvelé l'aspect de cette cour vaincue, qui serait arrivé du champ de bataille de Lens sans avoir vu les barricades, il laissa paraître la dernière faiblesse que puisse avoir un homme qui gouverne, celle de prendre en jalousie ses auxiliaires. Nous devons insister sur cette circonstance, parce qu'elle a sa preuve complète et qu'elle dément une assertion généralement reçue. Ce qu'on reproche partout au cardinal, c'est d'avoir obligé le prince à perdre le fruit de sa victoire, en arrêtant sa marche pour qu'il vînt secourir le gouvernement dans Paris. Or, c'est précisément tout le contraire qui résulte d'une lettre écrite de Furnes [14 septembre] par le jeune héros, plus habile politique en cette occasion que ne l'était le ministre. Celui-ci voulait qu'on poursuivît les avantages remportés sur l'ennemi et qu'on lui prît des villes, ne fût-ce que pour ne pas lui laisser croire qu'il y eût quelque chose de sérieux dans les troubles de Paris. Le prince pensait, lui, que les Espagnols savaient fort bien à quoi s'en tenir là-dessus;

qu'ils se soucieraient peu de perdre quelques places, si les désordres de l'intérieur continuaient : il trouvait que le cardinal se flattait ou qu'il se laissait flatter sur l'état des esprits ; que cette tranquillité où il croyait voir le peuple était imaginaire ; que, pour obtenir la paix, le meilleur moyen était de se faire obéir chez soi, les affaires du dehors étant alors en assez bon état « par la dernière victoire, par la prise de Furnes, « par les progrès en Catalogne et en Allemagne, ainsi que par « le siége de Crémone. » Il ajoutait que le temps était mauvais, le pays inondé, les troupes fatiguées et diminuées ; enfin, que si l'on voulait pousser la conquête plus avant, un autre s'en chargerait ; car il avait besoin de se reposer à Chantilly, puisqu'on ne voulait pas le croire utile à Paris, où, en effet, il ne revint [20 septembre] que vingt-trois jours après le triomphe du conseiller de Broussel.

Dès le lendemain pourtant, le parlement [29 août] avait repris ses assemblées et s'était occupé d'abord de la confection du tarif des droits d'entrées. Puis, comme il n'avait pas abandonné ses arrêts, il nomma des commissaires pour informer contre les partisans qui s'étaient permis de faire des avances sur la réduction des gages des officiers. Les jours suivants [31 août—1-2 septembre] furent assez tranquillement employés à l'examen de ce qui concernait les rentes de l'hôtel-de-ville. Mais à mesure qu'on voyait approcher le terme fixé pour se séparer, les enquêtes se montraient plus disposées à l'agitation. On avait précédemment résolu qu'il serait fait des remontrances à la reine sur les premiers articles de la déclaration ; il fallait avant tout qu'elles lui fussent portées. Le premier président demanda audience, alla [3 septembre] prononcer son discours, revint avec une réponse fort douce, et l'on acheva [4 septembre] l'affaire des rentes. Mais il restait, dans les limites de la transaction faite avec la reine, le règlement du tarif, et le conseiller de Broussel, qui en était chargé comme rapporteur, vint déclarer [5 septembre] qu'il lui fallait encore au moins huit jours pour finir son travail. Il n'en res-

tait plus que deux jusqu'aux vacances et, pour la première fois peut-être, les magistrats ne semblaient pas pressés de partir. Il fut donc arrêté que le parlement « continuerait, » et ce fut avec peine qu'il se forma une majorité [6 septembre] pour en demander la permission à la reine. Elle l'accorda pour quinze jours, mais avec des paroles si humbles qu'elles semblèrent perfides : elle se plaignait des mauvais bruits que l'on faisait courir pour tenir le peuple en alarme et le disposer à la sédition, des prophéties qui annonçaient une catastrophe prochaine, des intentions méchantes qu'on lui attribuait à elle-même, et priait le parlement d'y pourvoir par son autorité. La compagnie enregistra [7 septembre] les lettres de continuation, ne prit aucune résolution sur les plaintes de la reine, et attendit patiemment, pour s'assembler de nouveau, que le sieur de Broussel fût prêt.

Cependant la reine méditait le projet fort innocent d'aller passer quelques jours à la campagne. Elle était restée toute l'année dans le Palais-Royal ; cette habitation avait besoin d'être nettoyée ; l'été allait finir ; le duc d'Anjou était à peine convalescent de la petite-vérole, et les précautions exigées par cette maladie rétrécissaient encore le logis qui servait au roi, à la reine et au cardinal. Tant de motifs semblaient devoir mettre à l'abri de tout soupçon et de tout obstacle un désir dont le moindre conseiller des enquêtes ne se refusait pas alors le contentement. La reine fut néanmoins obligée de s'y préparer avec mystère et de l'exécuter à la hâte. Un dimanche matin [13 septembre], vers six heures, le roi partit dans son carrosse avec le cardinal Mazarin ; la reine, « comme la plus vaillante, » resta dans Paris jusqu'à la moitié du jour, alla se confesser aux Cordeliers, visita les religieuses du Val-de-Grâce, dit au prévôt des marchands qu'elle ne serait pas absente plus d'une semaine, et rejoignit son fils à Ruel : car c'était là tout le but et tout l'éloignement de cette retraite. Le peuple de Paris n'en fut pas moins surpris que si la cour et le conseil étaient allés s'enfermer au bout du royaume et dans une place

forte. Pourtant on ne se souleva point, tant on était sûr de n'avoir pas peur. Deux jours après le parlement s'assembla [15 septembre] pour entendre le rapport du sieur de Broussel, qui n'était pas encore achevé, et s'ajourna de nouveau à huitaine. Pendant ce temps était arrivée la nouvelle de la prise de Furnes, où le prince de Condé avait été légèrement blessé à la hanche, ce qui faisait prévoir qu'il ne tarderait pas à revenir. La cour s'était décidée en effet à le rappeler, et parmi les mécontents, les uns craignaient son retour, les autres espéraient de pouvoir lier quelque intelligence avec lui. Tandis qu'on l'attendait dans cette espèce de trêve qui durait depuis la fin des barricades, un événement fort inopportun vint prouver au public que la cour avait des rancunes et des desseins. On apprit que le comte de Chavigny, gouverneur de Vincennes, venait d'être arrêté [18 septembre] et enfermé dans la prison qu'il gardait. Il fallait certainement tout le caprice des mouvements populaires pour rattacher un peu d'intérêt à cet élève favori du cardinal de Richelieu, sorti du ministère en 1643, demeuré depuis ce temps sans autre emploi que le gouvernement d'un château où l'on retenait des prisonniers, du reste vivant en grand seigneur, hantant la cour, donnant des conseils, et traitant les affaires d'État comme un homme entendu qui n'en a pas la charge. Le cardinal Mazarin s'imagina que l'opposition du parlement ne tenait qu'à l'existence d'une cabale qui recevait ses inspirations de cet ancien secrétaire d'État et du marquis de Châteauneuf; que, s'il faisait arrêter l'un en donnant ordre à l'autre de s'éloigner, les conseillers les plus mutins, privés de leurs oracles, ne sauraient plus où trouver de quoi agiter la compagnie. C'était encore, il faut le dire, une idée misérable. Le comte de Chavigny prisonnier à Vincennes, et le marquis de Châteauneuf relégué dans le Berri, ralliaient dès lors à leur nom les espérances d'un parti qui n'avait encore que de la haine, et auquel on fournissait des objets d'affection.

Ce fut deux jours après cette double disgrâce [20 septem-

bre] que le prince de Condé arriva de Flandre. Le cardinal de Retz, qui s'inquiète fort peu des dates lorsqu'il a besoin de placer un fait à la convenance de son récit, met cette arrivée un peu plus tard, parce qu'elle l'aurait gêné comme elle est. Toutes choses étaient donc au même état entre la cour et le parlement, et le dernier événement public était l'arrestation du comte de Chavigny, lorsque le vainqueur de Lens vint saluer la reine à Ruel. Talon dit, ce que prouve d'ailleurs la lettre dont nous avons parlé, « qu'il se montra mal satisfait « de ce qui s'était passé et de la diminution que l'autorité « royale avait soufferte. » Il eut bientôt l'occasion d'en voir lui-même les effets. Le jour où le parlement devait s'assembler était le surlendemain. Les gens du roi [22 septembre] y entrèrent avec une lettre de cachet, donnée de propre mouvement, qui le prolongeait pour huit jours encore, avec injonction de ne s'occuper que du tarif. A peine le premier président avait-il demandé au sieur de Broussel s'il était disposé à faire son rapport, que le président Viole, celui qu'on savait attaché particulièrement au comte de Chavigny, prit la parole pour dire qu'il y avait des affaires bien autrement importantes à mettre en délibération; et aussitôt il déroula ses griefs, qui étaient l'emprisonnement du comte de Chavigny, l'exil du marquis de Châteauneuf, l'éloignement du roi, l'approche des gens de guerre. Le président de Blancménil, saisissant l'à-propos, s'écria que tout ce mal venait d'un seul homme, étranger à la France, et il le nomma, en ajoutant que le remède était de renouveler l'arrêt de 1617, qui défendait de confier à un étranger l'administration du royaume. Ce nom une fois prononcé, les discours devinrent de plus en plus hardis, et il fut arrêté d'abord que la reine serait suppliée de ramener le roi à Paris, ensuite que le duc d'Orléans, les princes du sang, les ducs, pairs et officiers de la couronne, « seraient invités à venir prendre leur place au « parlement pour délibérer sur les affaires nécessaires à la « sûreté et au bien de l'État. » Les princes qui étaient à Paris

déclarèrent unanimement, aux magistrats venus pour leur porter cette invitation, qu'ils répondraient devant la reine, et ils se rendirent aussitôt à Ruel, où se dirigeait en même temps la députation du parlement. Le premier président expliqua en peu de mots ce dont il était chargé. La reine justifia aisément son séjour à la campagne dans le mois de septembre. Le chancelier rappela que le parlement ne pouvait maintenant s'occuper d'autre chose que du tarif. Les princes refusèrent avec énergie de s'associer à une désobéissance. Le cardinal Mazarin était présent, mais il n'essaya pas de parler. Le lendemain, les gens du roi portèrent au parlement [23 septembre] un arrêt du conseil qui cassait l'arrêté de la veille, avec défense de continuer la délibération, et ils conclurent eux-mêmes à ce qu'il fût fait des remontrances contre l'ordre qu'on leur avait remis. Le parlement décida que les remontrances seraient faites, mais que la délibération « sur « les désordres de l'État » continuerait sans désemparer; et, pour répandre davantage les alarmes vraies ou feintes qui l'autorisaient à ces résolutions violentes, il enjoignit aux gouverneurs des villes voisines de tenir la main au passage des vivres, au prévôt des marchands de pourvoir à la sûreté de Paris, aux bourgeois de prendre les armes. C'étaient là les premières mesures contre la menace d'un siége, et telle était en effet l'opinion que le parlement voulait donner au peuple sur les desseins de la reine, qui, de son côté, s'empressa d'envoyer chercher son plus jeune fils, demeuré au Palais-Royal, pendant que la duchesse d'Orléans, alors enceinte, quittait le Luxembourg pour aller rejoindre son mari. Tout cela ressemblait fort à une déclaration de guerre, et le parlement croyait peut-être n'avoir plus qu'à se défendre, lorsque le jour suivant [24 septembre], à l'ouverture de son assemblée, il lui fut présenté deux lettres du duc d'Orléans et du prince de Condé, datées de la veille à Ruel, et qui proposaient une conférence à Saint-Germain. Elle fut aussitôt acceptée, après quelques difficultés sur le lieu assigné, pour avoir lieu

avec les personnes qui l'avaient offerte, et une députation de la compagnie partit le lendemain [25 septembre] pour Saint-Germain, où toute la cour s'était déjà transportée.

Il est certain qu'il y avait une différence notable entre le langage des deux princes adressé à la députation du parlement et celui qu'on trouvait dans leurs lettres, écrites deux jours après. Cette différence de style annonçait une disposition plus douce et plus pacifique. D'où leur était-elle venue? quel conseil ou quel événement avait agi ainsi sur leur esprit? C'est ce que personne n'explique, sauf toutefois le cardinal de Retz, qui s'en donne le mérite. Malheureusement, dans le récit qu'il fait de ce qui précède, il y a tant d'erreurs, tant d'anachronismes, tant d'impossibilités, qu'on ne peut lui accorder une foi entière sur cette dernière circonstance. Il nous paraît évident que, depuis les journées des barricades, le coadjuteur de Paris était fort mécontent de n'avoir pu se rendre ni utile ni redoutable, et qu'il cherchait à s'en venger. Mais il ne l'est pas également pour nous que tout ce qu'il prétend avoir fait lui appartienne. Ainsi, il affirme que la proposition du président Viole était son ouvrage, et qu'il y avait poussé ce magistrat par désespoir, en voyant que le prince de Condé, avec lequel il était sûr de s'entendre, tardait à revenir de l'armée. Or, le prince était arrivé depuis deux jours quand la proposition fut faite, soit avec, soit sans le conseil du coadjuteur, et, devant cette rectification, il n'y a pas une ligne de sa narration, toujours si piquante, qui puisse tenir. Il est possible pourtant que le prince et le prélat se soient vus, ou avant l'audience de Ruel, ce qui n'aurait pas empêché le prince d'y montrer une extrême vivacité contre le parlement, ou depuis cette audience, ce qui aurait pu l'amener à la démarche de conciliation que nous venons de raconter. Mais ce qui est beaucoup plus probable, c'est que le cardinal Mazarin avait eu peur en entendant prononcer son nom dans les assemblées du parlement, que cet arrêt de 1617, rendu contre la mémoire du maréchal d'An-

cre, et portant une interdiction générale « à tous étrangers « de tenir offices, bénéfices, honneurs, dignités et gouverne- « ments, » lui donnait beaucoup d'épouvante; et il faut convenir en effet que le souvenir de Concini, rattaché à sa propre personne, n'avait rien de rassurant. Dans cette position, on peut croire que l'idée d'un accommodement n'eut pas besoin d'être suggérée par un autre que lui, qu'il y amena sans peine le duc d'Orléans, toujours enclin aux mesures qui détournaient les coups, et que le prince de Condé fit à leur prudence le sacrifice de son humeur toute contraire. Les mécontents, dans Paris, prirent aussitôt l'attitude triomphante de gens que l'on a voulu seulement effrayer, et dont la bonne contenance a suffi pour faire reculer des adversaires plus timides.

La députation arrivée à Saint-Germain, au nombre de vingt-un membres, alla saluer la reine, s'assit à une table splendidement servie qu'on lui avait préparée, et entra en conférence, avec les princes seulement, dans le château neuf occupé par le duc d'Orléans. Mais, avant toute délibération, les députés demandèrent satisfaction sur quelques propositions dont leur compagnie les avait chargés. C'étaient d'abord la continuation du parlement, qui ne faisait aucune difficulté, puis le rappel ou l'élargissement des personnes exilées et emprisonnées, le retour du roi à Paris, et enfin l'invitation aux princes de vouloir bien y venir eux-mêmes pour les conférences qui seraient encore à faire. Tous ces points furent contestés par les princes, et avec une vivacité particulière par le prince de Condé. Après quoi l'on se sépara, sans rien décider, pour se réunir le surlendemain. Cette fois [27 septembre], le chancelier et le maréchal surintendant des finances étaient présents, et l'on entra quelque peu dans le détail des affaires, non toutefois sans revenir encore sur les demandes préalables, que les princes repoussèrent avec des assurances générales qui devaient, selon eux, faire cesser toute défiance. La relation de ces deux conférences fut faite au parlement

[30 septembre], et n'y souleva aucun débat. Il fut même arrêté que la députation retournerait à Saint-Germain, où l'on entra dès lors [1er octobre] tout à fait en matière. Le texte des résolutions à prendre était la série des propositions faites par la chambre de Saint-Louis, comparée aux déclarations déjà données par la reine sur quelques-unes, et à la réponse qu'elle présentait sur les autres. Là se rencontrait encore, non plus à l'occasion des personnes, mais comme objet de disposition générale, la question de l'emprisonnement sans procès. L'assemblée de la chambre de Saint-Louis avait demandé qu'on ne pût tenir aucun sujet du roi prisonnier pendant plus de vingt-quatre heures, sans le livrer à ses juges. Les défenseurs de l'autorité royale accordaient facilement cette loi pour les cas de criminalité ordinaire ; mais ils soutenaient qu'en affaires d'État elle ne pouvait être appliquée, et que la qualité de ceux sur qui pouvait porter cette exception y rendait le public désintéressé. A quoi le duc d'Orléans et le prince de Condé ajoutaient puissamment pour exemple, l'un qu'il avait été poursuivi et chassé hors du royaume, l'autre que son père était resté trois ans à Vincennes, sans que le parlement eût réclamé en leur faveur ce qu'il appelait maintenant « la « sûreté publique. » De tout ceci et des articles convenus il fut encore rendu compte [2 octobre] au parlement, qui ordonna la continuation des conférences. Dans celle qui suivit [3 octobre], on revint sur l'article des emprisonnements. La reine proposait le terme de trois mois, au lieu de vingt-quatre heures, après lequel tout prisonnier devrait être jugé, « à « moins que la qualité du crime ne demandât un délai plus « long. » Cette restriction parut aux députés annuler complétement une disposition qui s'écartait déjà beaucoup de leur demande. Ils la refusèrent toute entière, et il fallut un jour de plus pour avoir de la reine une nouvelle solution. On la leur donna le lendemain [4 octobre], rédigée par écrit, signée de la reine, des princes, du cardinal et du chancelier; car la reine croyait apporter par là un tel détriment à la couronne

de son fils, qu'elle voulait avoir tous ces garants de la contrainte où on l'avait réduite. L'écrit portait « qu'aucun officier « ne pourrait être destitué, même de l'exercice de sa charge, « par simple lettre de cachet ; que tout officier arrêté serait « rendu dans les vingt-quatre heures à ses juges naturels, « qu'il en serait de même pour tous les sujets du roi, si ce « n'était qu'il fallût du temps pour faire les preuves, auquel « cas la détention ne pourrait excéder six mois. » Sur ce point, les choses restèrent en ces termes dans la conférence, quoique les députés se récriassent fort contre la longueur du délai réservé pour les cas extraordinaires, les princes déclarant que la reine ne pouvait aller au delà de cette concession, qui semble d'ailleurs à madame de Motteville, même avec la réserve que nous avons vue, « un assassinat commis contre « l'autorité royale. »

Les autres articles étant à peu près convenus, on résolut de ne plus conférer à Saint-Germain, et de tout renvoyer au parlement pour qu'il dressât, sur les bases arrêtées, une déclaration conforme. Peu s'en fallut que cette invitation ne devînt [5 octobre] l'occasion d'un différend nouveau ; car quelques conseillers s'avisèrent de trouver mauvais qu'on s'en remît à eux de la rédaction, « leur emploi n'étant pas, disaient- « ils, de dresser des édits, mais bien d'enregistrer ceux qu'on « leur apportait. » Cependant il fut décidé que les membres de la députation se rendraient chez le premier président pour faire ce travail ; ce qui eut lieu, et les articles préparés arrivèrent successivement en assemblée générale, où ils furent lus, discutés, modifiés et, pour la plupart, approuvés [7-8-10-12-13 octobre]. Il n'y eut guère de difficulté sérieuse que pour ce qui concernait les droits d'entrées. La reine avait proposé d'en remettre pour cinq cent mille livres. Le parlement sollicitait une décharge plus forte, et il obtint en effet qu'elle serait portée jusqu'à douze cent mille livres ; mais, en même temps, il était fort embarrassé de savoir quelles taxes il convenait de diminuer ou de supprimer. Comme il délibérait,

l'émeute, qui l'avait si bien servi, vint le menacer à son tour jusque dans le lieu de ses séances. Tous les gens intéressés au commerce du vin s'assemblèrent en tumulte [14 octobre] dans la grande salle, et insultèrent les magistrats, au moment où ils voulaient sortir sans avoir prononcé sur les droits qui les regardaient. Le jour même on leur donna satisfaction, comme il était juste, et, pour couvrir ce qu'on leur avait remis, il fallut demander une nouvelle diminution à la reine. Si elle voulait, lui faisait-on dire, aller jusqu'à deux millions, le parlement promettait de cesser toutes ses assemblées, et d'arrêter définitivement les termes de la déclaration. La reine, à cette condition, accorda aussitôt ce qu'on lui demandait, et le parlement parut avoir hâte de terminer son ouvrage. Cependant il s'éleva encore des contestations au sujet des deux principaux articles. La reine n'avait consenti à remettre qu'un sixième de la taille, au lieu du huitième que portait la déclaration précédente, et du quart qu'avait proposé l'assemblée de la chambre de Saint-Louis; le parlement maintenant se restreignait au cinquième, et voulait y amener la reine. Après une députation [18 octobre] qui ne produisit rien, le parlement rédigea cet article dans la déclaration [19 octobre], comme il désirait qu'il y fût porté. Le second de ceux auxquels on s'était arrêté était celui « de la sûreté publique. » Le parlement, loin de se contenter du sacrifice qui avait tant coûté à la reine, raya [20 octobre] la distinction établie entre les cas ordinaires et les crimes d'État, pour appliquer à tous une même règle, ce qu'il fit dans les termes les plus larges, mais aussi les plus vagues ; pendant qu'il avait soin de stipuler très-expressément et avec des paroles fort nettes sa propre garantie. Ces deux dispositions ainsi rédigées à sa façon, sauf à les appuyer par de très-humbles remontrances, complétaient la déclaration qui fut lue, approuvée et envoyée à la reine [22 octobre]. Il pouvait y avoir beaucoup à rabattre de ce projet; car les magistrats n'avaient eu charge d'écrire que ce qui avait été convenu dans les cinq conférences de

Saint-Germain. Cependant il ne fut rien dit sur les changements les plus graves, parce qu'on voulait à tout prix faire cesser les assemblées du parlement. Le chancelier se contenta de quelques chicanes qui ne touchaient qu'aux détails, et la députation fut congédiée ce jour-là, sans savoir si elle avait décidément imposé sa loi. Le lendemain [23 octobre], la déclaration fut apportée aux gens du roi, signée et scellée sans aucune modification, et ils la présentèrent aussitôt à la compagnie, qui ordonna qu'elle serait enregistrée le jour suivant en audience publique.

Elle était composée de quinze articles, dont la teneur était parfaitement intelligible aux contemporains, mais dont il nous suffira d'indiquer les résultats, comme ils étaient alors entendus. On l'avait fait précéder d'une courte « préface, » où il était dit que « l'amour du roi pour ses peuples » lui avait déjà fait publier une première déclaration « afin d'arrêter le cours des désordres ; » que le surplus des règlements nécessaires « avait été remis à un conseil qu'il voulait « assembler ; » mais que, « les maux augmentant de jour en « jour, » il avait rendu cette déclaration nouvelle « pour assurer le repos de l'État et le bonheur de ses sujets. » Le premier article portait remise en faveur des redevables de la taille, pour l'année 1648, d'une somme de dix millions égale au cinquième du produit total de cet impôt, sans que les particuliers pussent être tenus l'un pour l'autre de la part due par chacun. Le second supprimait plusieurs impositions établies à l'entrée des villes, par divers édits ou arrêts du conseil ; la somme de cette diminution n'y était pas rapportée : mais on a vu que la seule ville de Paris s'y trouvait soulagée de deux millions. Le troisième ordonnait qu'à l'avenir les fermes du roi seraient adjugées publiquement, sans aucune avance de la part des fermiers. Le quatrième statuait, en faveur des officiers, que, pendant quatre ans, il ne serait fait sur eux aucune taxe, ni retranchement de gages, ni révocation d'hérédités ou survivances, et, après ce temps, que rien ne

pourrait être ordonné à cet égard qu'en vertu de déclarations bien et dûment vérifiées, le droit annuel restant d'ailleurs maintenu sans aucun prêt. Par le cinquième, le paiement des rentes était assuré au moyen du versement direct de la somme à ce destinée entre les mains des payeurs. Le sixième défendait tous rachats des rentes dues par le roi et remboursements de finances d'offices supprimés, tant que durerait la guerre; annulait toutes les dispositions de deniers faites à ce titre depuis 1630, ainsi que toute constitution de rente faite depuis cette époque sans édit vérifié, et attribuait la connaissance du tout au parlement. Le septième soumettait à vérification toutes acquisitions faites du domaine, pour examiner si le prix en avait été réellement payé sans déduction de gratifications accordées aux acquéreurs. Le huitième abolissait l'usage, maintenant poussé jusqu'au dernier abus, de porter au compte personnel du roi, en vertu de mandats appelés « complants, » toutes sortes de dépenses dont on dissimulait ainsi la destination. Il y était dit que « le roi ne s'en servirait « désormais que pour les affaires secrètes et importantes de « son État, tous dons, voyages, gratifications, récompenses, « remboursements, gages et appointements, achats, supplé- « ments d'ambassades, dépenses de bâtiments, remise d'in- « térêts de prêts et avances, devant figurer à l'avenir dans « les comptes publics. » Le neuvième interdisait toute création d'offices pendant quatre ans, avec suppression de ceux ci-devant créés auxquels il n'avait pas encore été pourvu. Le dixième hypothéquait, aux créances qu'on pourrait avoir à exercer sur les fermiers et traitants, tous leurs biens, même ceux donnés par eux à leurs enfants en mariage ou autrement, et annulait toutes les séparations de biens prononcées entre eux et leurs femmes depuis leurs traités. Le onzième ajournait la suppression de quelques offices nouvellement créés, jusqu'à nouvel avis du parlement. Le douzième révoquait tous priviléges accordés aux particuliers pour trafiquer de quelque marchandise que ce fût, et rétablissait pour l'ave-

nir la liberté du commerce, « avec défenses à tous négociants « d'importer dans le royaume les draperies de laine et de « soie manufacturées en Angleterre et en Hollande, les pas- « sements de Flandre, points d'Espagne, de Gênes, Rome et « Venise, et à tous sujets d'icelui d'en acheter et s'en servir. » Le treizième ordonnait l'observation des ordonnances sur le passage des gens de guerre. Le quatorzième restituait à la justice civile ordinaire toute son autorité, telle qu'elle était réglée par l'ordonnance de Blois de 1579, y renvoyant dès à présent toutes affaires contentieuses pendantes au conseil, pour y être jugées par arrêts souverains qui ne pourraient être cassés ni rétractés, ni l'exécution d'iceux arrêtée autrement que par les formes de droit; défendant pour l'avenir toutes évocations de propre mouvement, révoquant toutes commissions extraordinaires, et réduisant la juridiction des maîtres des requêtes à ce qui leur appartenait par les édits et ordonnances, sans qu'elle pût être étendue par lettres d'attribution et de renvoi. Le quinzième enfin était celui qu'on appelait « de la sûreté publique. » Le parlement l'avait rédigé ainsi : « Voulons qu'aucun de nos sujets, de quelque qualité « et condition qu'ils soient, ne soient à l'avenir traités cri- « minellement que selon les formes prescrites par les lois de « notre royaume et ordonnances, et non par commissions et « juges choisis, et que l'ordonnance du roi Louis XI, du mois « d'octobre 1467, soit gardée et observée selon sa forme et « teneur; et icelle interprétant et exécutant, qu'aucun de « nos officiers des cours souveraines et autres ne puisse être « troublé ni inquiété en l'exercice et fonction de sa charge, « par lettres de cachet ou autrement, en quelque sorte et « manière que ce soit, le tout conformément auxdites ordon- « nances et à leurs priviléges. » C'était dans les premières lignes de cet article que l'on croyait trouver la défense de retenir un prisonnier plus de vingt-quatre heures, sans qu'il fût interrogé et renvoyé devant ses juges. Mais le parlement y avait encore ajouté deux arrêtés secrets pour lui servir de

règlement intérieur. L'un statuait que, si quelque membre de la compagnie recevait un ordre de se retirer, il l'apporterait à ses confrères pour qu'il en fût délibéré en sa présence; l'autre que, si un particulier était mis en prison, ses parents seraient reçus à s'en plaindre par requête adressée au parlement et remise à celui de ses membres qu'ils en voudraient charger. Cela leur avait semblé préférable à un texte formel où il serait dit, comme la reine avait fini par y consentir, que tout prisonnier devrait être interrogé dans les vingt-quatre heures, à moins qu'il ne s'agît de crime d'État, auquel cas la détention sans jugement ne pourrait excéder trois mois.

Tel était, dans ses dispositions et avec ses annexes, le traité de paix passé entre l'autorité royale et le parlement. « L'Histoire du temps » estime que le public et les particuliers y gagnaient une diminution dans les charges de soixante millions, ce qui sent un peu l'exagération du triomphe ; car le même livre n'en indique positivement qu'une vingtaine. La royauté n'y perdait pas seulement de l'argent, dont pourtant elle avait grand besoin pour soutenir les affaires de l'État, elle était obligée de céder, d'obéir à la volonté d'un corps, qui n'avait pas sans doute assez d'ambition et une assez haute intelligence de ses forces pour lui imposer des entraves de quelque durée, mais qui, après l'avoir humiliée, s'était assuré encore les moyens de la contrarier dans les points les plus sensibles pour son orgueil. En lisant les articles de cette capitulation, consentie par un pouvoir qui s'était mis hors d'état de refuser, nous avons peine à comprendre pourquoi, d'une part, on était si fier, de l'autre, on se montrait si abattu ; car c'est à peine si nous y trouvons quelque disposition nouvelle, quelque garantie pour le public, quelque engagement de la royauté, et quelque moyen de protection ou de répression. Partout on s'y réfère aux lois et ordonnances du royaume, formule excellente pour la dispute, mais qui, en rappelant une règle ancienne dont on s'était écarté, pouvait

faire prévoir qu'on s'en écarterait encore. La plus grande question de liberté générale qui pût en ce temps être agitée, et qui venait de l'être, n'y recevait aucune solution : on ne voyait nulle part quel droit avait le parlement sur les édits qu'on lui apportait à enregistrer, quel égard était dû à ses remontrances, quelle autorité avait la vérification des lois en lit de justice. L'esprit du parlement en toutes choses, sauf peut-être en ses intérêts particuliers, était de ne rien dire nettement ; il s'exprimait par énigmes dont ses registres gardaient le mot. Ce qu'il se réservait surtout, c'était l'interprétation du texte, pour lequel il croyait toujours avoir des ressources infinies d'arguments et une grande provision d'exemples. Ceci se voit très-clairement dans l'article de la sûreté publique : les termes dans lesquels il est « couché » ne feraient certainement pas soupçonner la longue dispute dont il est sorti, et quand on a lu le détail de cette dispute, on ne peut croire que c'en soit là l'issue. Des gens plus attentifs que ne le sont ordinairement les historiens auraient grand sujet de s'y tromper, et les nombreuses méprises dont les livres sont pleins en cette occasion ne sont pas de celles qui nous étonnent.

Pour tous ces sacrifices, qui intéressaient surtout sa réputation, l'autorité royale avait obtenu déjà qu'on ne réveillât pas contre le cardinal Mazarin l'arrêt rendu après la mort du maréchal d'Ancre ; elle obtenait encore d'être délivrée du parlement pendant dix-huit jours : car il n'y avait pas plus de temps à courir jusqu'à la Saint-Martin qui ramenait l'ouverture des cours de justice. Il avait bien été promis, de la part de la compagnie, qu'elle ne reprendrait pas alors ses assemblées pour les affaires publiques. Mais il était facile de prévoir que l'exécution de la déclaration serait un prétexte continuel de manquer à cette promesse. Pour le moment, la déclaration fut enregistrée publiquement [24 octobre] après un discours emphatique de l'avocat-général Talon ; le parlement, afin de témoigner qu'il était rendu à ses fonctions judiciaires, fit appeler et plaider une cause seulement pour la forme : puis les

magistrats allèrent prendre enfin leurs vacances dont ils avaient consommé la plus grande partie. Trois jours après, le comte de Chavigny sortit du Hâvre-de-Grâce où on l'avait transféré, et eut ordre de se retirer dans sa terre. Une autre mise en liberté avait précédé la sienne. C'était celle du maréchal de la Mothe, prisonnier encore à Lyon et non jugé après quatre ans de détention. Depuis un mois déjà on lui avait ouvert, sans achever son procès, les portes du château de Pierre-Encise, et, comme il n'était pas temps encore d'en remercier un autre pouvoir que celui de la reine, il était venu tout droit à la cour [1er octobre] où on l'avait fort bien reçu. Le peuple de Paris était joyeux et fier; car enfin tout ce qu'il voyait s'accomplir était le fruit de ses barricades. La cour pouvait se dire convalescente; il lui restait la faiblesse, mais aussi le soulagement qui suit une opération douloureuse. Le malheur voulut qu'à peine débarrassée de ses adversaires, elle fût troublée par ses amis. Le duc d'Orléans et le prince de Condé avaient l'un et l'autre assez bien servi la reine. Cependant ils étaient deux, et comme l'abaissement du ministre le rendait nécessairement dépendant de ceux qui l'avaient protégé, chacun voulait en avoir tout le profit. Ces deux intérêts, naturellement contraires, et qui n'avaient nul besoin d'instigation et de conseil pour être opposés l'un à l'autre, se divisèrent [25 octobre] aussitôt qu'ils eurent achevé l'ouvrage commun. Le duc d'Orléans avait obtenu déjà depuis quelques mois que son favori, l'abbé de la Rivière, fût présenté par la France pour un chapeau de cardinal. Le prince de Condé demanda hautement la préférence pour son frère le prince de Conti, que ses études en effet destinaient à l'Église, et qui semblait être condamné à cette profession par sa taille petite et contrefaite. L'abbé se plaignit; le duc d'Orléans menaça. Il était évident que l'alliance était formée entre le cardinal Mazarin et le prince de Condé, que le ministre, forcé de se mettre en tutelle, avait porté son choix du côté où il y avait plus de force, plus de jeunesse, plus de renommée, du côté surtout où il n'y avait

pas de favori pouvant s'égaler à lui par la pourpre. Dès lors aussi les mécontents surent qu'ils trouveraient un appui à la cour, et cet appui n'était pas moins que le lieutenant-général du royaume.

Ces mécontents d'ailleurs avaient maintenant un nom de parti, une qualification donnée ou acceptée, par laquelle on les désignait et à laquelle ils répondaient eux-mêmes. Le mot qui servait à cet usage ne présentait aucun sens, et n'en était que plus convenable aux associations politiques, parce qu'en se ralliant à quelques syllabes convenues, chacun est dispensé d'expliquer ce qu'il veut et de savoir au juste ce que veulent les gens dont il augmente le nombre. Le parti opposé à la cour et dont le centre était alors dans le parlement, se nommait la «Fronde,» ceux qui s'y rangeaient se disaient «frondeurs,» et ce qu'ils faisaient s'appelait «fronder.» L'origine de ce mot et de ses dérivés est assez bien établie. Il paraît certain qu'on alla les emprunter aux jeux turbulents de quelques jeunes garçons qui s'assemblaient dans certaines parties de la ville pour lancer des pierres. La manière dont s'en fit l'application est plus incertaine; les renseignements donnés sur ce point par les contemporains ne s'accordent pas et sont peu satisfaisants. La version la plus probable est que cette appellation fut d'abord moqueuse, et qu'ensuite ceux qu'on désignait ainsi pour les railler se firent gloire de l'injure qu'on voulait leur adresser, comme avaient déjà fait les «gueux,» les «huguenots,» les «va-nu-pieds.» Il est difficile encore de savoir en quels temps ces expressions ont commencé à courir. La première fut sans aucun doute celle qui qualifiait les hommes, et que l'on transporta, des enfants tapageurs, aux conseillers mutins. Puis les «frondeurs» créèrent eux-mêmes, à ce qu'il paraît, le verbe «fronder.» Les événements auxquels ils prirent part furent désignés ensuite sous le nom de «fronderie» et enfin de «fronde.» Du reste, à l'époque où nous sommes maintenant, ce mot n'avait pas encore perdu, en devenant populaire, son étymologie latine. Dans

une pièce de vers burlesques qui contient « l'Agréable récit des barricades, » l'auteur s'exprime ainsi à propos des assemblées du parlement qui suivirent l'arrêt d'union :

« Sans fruit les vieillards s'opposèrent,
« Les Fondeurs enfin l'emportèrent. »

CHAPITRE III

Retour du roi à Paris. — Conclusion de la paix avec l'empereur. — Traité de Westphalie. — Réconcilation entre la reine et le duc d'Orléans. — Rentrée du parlement. — Plaintes sur l'inexécution de la déclaration royale. — Pamphlets. — Différend entre le parlement et la chambre des comptes. — Le roi quitte Paris. — La duchesse de Longueville y reste. — Le coadjuteur s'y fait retenir. — Le roi transfère le parlement à Montargis. — Voyage des gens du roi à Saint-Germain. — Arrêt contre le cardinal Mazarin.

[1648]

La brouillerie survenue pour la prétention du prince de Conti au cardinalat était dans toute sa vivacité, lorsque la cour [31 octobre] revint à Paris, une semaine après qu'on y avait publié la déclaration « portant règlement sur le fait de la justice, « police et finances. » Ce ne fut pourtant pas là un simple retour de la campagne, comme il se fait quand on y a fini son séjour. Il y avait eu une démarche suppliante [29 octobre] du prévôt des marchands et des échevins auprès du roi, pour obtenir qu'il vînt réjouir la ville par sa présence. Le cardinal Mazarin s'en était fait l'intercesseur; on avait tenu conseil; là, disait-on, « plusieurs personnes avaient proposé de cher-« cher diverses précautions dans ce retour du roi, soit pour « le temps qu'il fallait choisir à cette fin, soit pour le loge-« ment qu'il serait prudent d'occuper; » mais une voix généreuse avait conseillé « de retourner sans plus attendre au Pa-« lais-Royal, » et c'était au premier ministre qu'on faisait

honneur de ce dernier avis, qui fut suivi aussitôt. Une circonstance importante ajoutait encore à l'éclat de cette rentrée. Le roi apportait aux Parisiens la nouvelle d'un grand événement. En même temps que lui, arrivait dans Paris un courrier annonçant la signature de la paix; non pas il est vrai de la paix générale, mais de celle qu'on avait conclue avec l'empereur, et dont le résultat était, suivant la Gazette que « les « Français pourraient dorénavant abreuver paisiblement leurs « chevaux dans le Rhin, et le roi faire, de là vers l'autre bout « de son royaume, plus de cinq cents bonnes lieues françaises « sur ses terres. » Rien ne prouve mieux l'ardente préoccupation des esprits pour les objets de dispute intérieure, que la profonde indifférence avec laquelle cette nouvelle fut reçue, et le silence dédaigneux gardé par tous les mémoires du temps sur un acte européen qui n'était pas moins que le Traité de Westphalie, qui terminait en effet la Guerre de Trente ans, mais qui ne touchait par aucun point ni aux priviléges du parlement, ni aux prouesses des barricades, ni aux poursuites contre les financiers.

Après le traité conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies au préjudice de la France, les plénipotentiaires de l'empereur s'étaient montrés beaucoup moins pressés qu'ils n'avaient paru autrefois de donner satisfaction aux Français. Maintenant au contraire, c'était vers les Suédois, avec lesquels ils étaient en retard, c'était vers les États de l'Empire, que se portaient toutes leurs prévenances. La France n'était plus alors représentée au congrès de Munster que par le comte Servien. Le duc de Longueville avait quitté le premier [27 février] ce long et fatigant emploi pour revenir à la cour, où depuis on l'avait vu figurer en son rang dans toutes les délibérations des princes et du conseil, avec une certaine tendance à se rapprocher du parlement. Puis le comte d'Avaux [15 mars] avait été rappelé et tenu en disgrâce, jusqu'à ce que la nécessité de regagner des voix dans le parlement où ce comte avait un frère, le président de Mesmes, obligeât le car-

dinal Mazarin [août] à se réconcilier avec lui. Le comte Servien, demeuré seul et ne pouvant espérer de reprendre le traité avec l'Espagne, qui avait autorisé aussi le chef de sa députation à se retirer, voulut au moins mettre à fin celui de l'Empire. Mais pendant que la négociation semblait abandonnée à Munster, d'où tout le monde s'en allait, elle marchait vite à Osnabruck ; là les députés protestants de l'Empire, de concert avec les Suédois, faisaient diligence pour régler les intérêts multipliés de l'Allemagne, ainsi que la satisfaction due à la Suède, et les impériaux allaient volontiers du même pas, dans l'espoir qu'après avoir contenté les parties qui leur étaient plus proches, ils auraient meilleur compte des Français, separés de leurs alliés allemands comme ils l'étaient déjà de leurs alliés des Pays-Bas. C'était contre cette politique qu'avait à lutter un ministre, le moindre en dignité comme en éclat extérieur de ceux que la France avait envoyés, portant l'envie et la haine de la retraite des deux autres, résidant au lieu où l'on ne faisait rien , et ne pouvant paraître avec honneur là où l'on achevait tout. Quoique les jugements des contemporains soient peu favorables à un homme qui avait eu le tort d'obtenir la confiance particulière du cardinal Mazarin, quoique l'excellent historien français de ces négociations avoue sa préférence pour le collègue que le comte Servien avait évincé, il est certain pourtant, et le père Bougeant ne perd d'ailleurs aucune occasion de le prouver, qu'il déploya dans cette position une grande habileté. On venait de lui conférer en France [25 avril] le titre de « ministre d'État avec « séance dans le conseil d'en haut, » afin de relever davantage sa considération à l'étranger. Il trouva moyen [juin] de se faire retenir honorablement à Osnabruck, et d'y attirer les questions qui restaient à résoudre pour terminer le traité de la France. S'il ne put empêcher que celui des États d'Allemagne et des Suédois s'achevât [août] avant que ces questions fussent vidées, il obtint au moins que la signature en serait différée jusqu'à la solution des difficultés demeurées indéci-

ses. Celles-ci avaient pour objets, d'abord le duc de Lorraine, puis la comté de Bourgogne, et enfin le roi d'Espagne. Les Français voulaient que les intérêts du premier fussent tout à fait exclus du traité, que ce qui regardait la Bourgogne fût réservé pour le différend à régler avec l'Espagne, qu'enfin l'empereur ne pût donner aucune assistance aux Espagnols dans la guerre qu'on se voyait forcé de continuer contre eux. Ces trois articles furent stipulés comme ils le désiraient, et, tout se trouvant enfin convenu [septembre] dans l'assemblée d'Osnabruck, il ne resta plus qu'à remplir les formalités pour la conclusion générale. Les articles arrêtés à Osnabruck furent apportés à Munster, où résidaient les plénipotentiaires de l'empereur et des États catholiques d'Allemagne. Ceux que l'Espagne n'avait pas rappelés y étant aussi, on eut quelque temps l'espérance de les voir se réunir à cet esprit de conciliation qui animait toutes les parties, et qui pouvait rétablir la paix dans l'Europe. Mais les Espagnols savaient trop bien prendre leurs avantages pour vouloir encore traiter sur les bases fixées dans un autre temps avec un ennemi travaillé par des désordres intérieurs. Les barricades leur avaient valu plus qu'une victoire en Flandre ou en Catalogne. Non-seulement ils refusèrent de négocier pour leur propre compte, mais ils essayèrent encore de rompre ce que les autres avaient conclu. Tout ce qu'ils purent obtenir cependant, fut d'en retarder de quelques jours la signature sous de misérables prétextes que les plénipotentiaires de l'empereur eurent la complaisance d'alléguer, et le double traité de Munster et d'Osnabruck, cet ouvrage de cinq années qui venait clore trente ans de guerre, reçut enfin [24 octobre], à la suite de ses nombreux articles, les noms de tous les plénipotentiaires ou députés.

Ce contrat qui, dans sa plus grande partie, allait être surtout la loi de l'empire allemand, intéressait la France à divers titres. Outre les attributions de territoire qui lui étaient faites, elle avait encore, sur tous les objets compris dans le

traité, ce droit incontestable de surveillance, de protection, qui appartenait nécessairement aux puissances contractantes pour l'exécution des choses convenues et moyennant lesquelles la paix avait été consentie. La principale de ces conditions, en ce qui concernait l'Empire, était une amnistie réelle et générale pour tous les princes et États, avec restitution à chacun de ce qu'il possédait avant la guerre. Il y avait pourtant sur ce point une exception à l'égard de l'électeur palatin. Les fils du malheureux Frédéric V n'étaient pas rétablis dans tous leurs droits. Ils perdaient la dignité électorale et les États compris dans le haut palatinat, qui restaient au duc de Bavière. On leur rendait seulement le bas Palatinat, et on créait pour eux un huitième électorat, qui cesserait d'exister si la branche de Bavière venant à s'éteindre rappelait la branche palatine à la succession de l'électorat primitif. Une amnistie moindre et limitée était accordée aux sujets des pays héréditaires de l'empereur. La participation des États de l'Empire aux délibérations des affaires générales, et leur indépendance dans le gouvernement intérieur comme dans les alliances qu'ils voudraient contracter; la convocation des diètes, l'admission des villes libres à ces assemblées, la formation des votes, la composition des députations ordinaires et extraordinaires; la réformation de la chambre impériale de justice et du conseil aulique; l'élection du roi des Romains, successeur désigné de l'empereur régnant; la rédaction des capitulations impériales; le rétablissement de chaque État dans le cercle auquel il appartenait; le règlement des griefs religieux, c'est-à-dire le partage de l'empire allemand entre les religions catholique, luthérienne et réformée, suivant la possession existante à une époque fixée; l'égalité des droits entre ces religions diverses là où elles étaient souveraines, et la tolérance qu'elles devaient aux dissidents: toutes ces dispositions d'un intérêt purement germanique, et renfermées pour leur application dans les limites de l'Empire, n'en étaient pas moins stipulées en présence, avec l'agrément

et bien évidemment sous la garantie des puissances belligérantes. La satisfaction accordée à celles-ci se trouvait ainsi fixée : A la Suède, une portion de la Poméranie, l'expectative de tout le duché à l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg, l'île de Rugen, la seigneurie de Wismar, l'archevêché de Brême, et l'évêché de Verden, comme fiefs perpétuels et immédiats de l'Empire avec séance et triple voix à la diète : à la France, la cession des droits de l'Empire sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun qu'elle possédait déjà depuis un siècle, et sur la ville de Pignerol qu'elle avait acquise en 1632; la ville de Brisach, la haute et basse Alsace avec le Suntgau, moyennant une indemnité de trois millions à l'archiduc du Tyrol qui en était héritier; enfin la garde de Philisbourg, dont la propriété demeurait à l'évêque de Spire. Les princes dépossédés pour former la part de la Suède recevaient d'amples dédommagements en biens ecclésiastiques. La maison de Hesse-Cassel, cette fidèle alliée des deux couronnes, gagnait aussi des terres et obtenait de l'argent pour ses soldats. Les cantons suisses étaient reconnus entièrement indépendants de la couronne impériale : l'empereur et l'Empire promettaient de n'aider en aucune façon les ennemis avec lesquels le roi très-chrétien restait en état de guerre, pas même pour ce qui regardait la comté de Bourgogne, qui rentrerait sous les lois du corps impérial quand la dispute de la France et de l'Espagne serait pacifiée. Le différend de la France avec le duc de Lorraine était renvoyé, ou à des arbitres, ou au traité que cette puissance ferait un jour avec l'Espagne. L'empereur confirmait en faveur du duc de Savoie le traité de Chierasco fait en 1631, et laissait ce prince, ainsi que le duc de Modène, en toute liberté de continuer son alliance avec la France contre les Espagnols du Milanais. De tout cela il résultait que la guerre allait cesser dans toute l'étendue du territoire impérial, sauf la comté de Bourgogne et la Lorraine; que l'empereur et les États de l'Empire n'avaient plus d'hostilités entre eux, ni avec per-

sonne ; que la Suède, comme avaient déjà fait les Provinces-Unies, déposait les armes ; et qu'enfin la France seule, aidée des ducs de Savoie et de Modène et assistant les Portugais, allait donner suite à sa querelle contre la seule Espagne, servie par le duc de Lorraine.

Quoique ce ne fût donc pas à beaucoup près, pour les sujets du roi très-chrétien, le terme de leurs inquiétudes et de leurs sacrifices, il y avait cependant là un événement heureux qui s'appelait la paix, qui l'était en effet du côté où l'on avait éprouvé le plus de pertes et de disgrâces, qui ajoutait des provinces au royaume, qui lui épargnait une armée et des subsides. Personne, nous le répétons, ne parut seulement s'en apercevoir, et l'un des grands événements de l'histoire universelle n'obtint pas même le retentissement que prête la curiosité aux incidents les plus vulgaires. L'attention publique se concentrait en ce moment sur deux objets d'une bien autre importance. Les grands politiques, les hommes d'intrigue ayant pied à la cour, étaient tout occupés du débat survenu entre le duc d'Orléans et la régente pour les intérêts de l'abbé de la Rivière. Le commun de ceux qui raisonnent sur les affaires attendait la rentrée prochaine du parlement ; car, ainsi que pensait alors Guy Patin [28 octobre], la compagnie ne pouvait pas s'en tenir là : « elle avait envie de faire encore « bien mieux après la Saint-Martin. » Pendant quelque temps on put croire que la querelle de cour serait poussée jusqu'aux dernières extrémités. Le duc d'Orléans entendait chaque jour sa femme et sa fille lui exagérer l'offense qu'il avait reçue et l'exciter à s'en ressentir ; les princes de la maison de Lorraine lui offraient leurs services ; ceux de Vendôme ne lui demandaient que l'ordre de commencer la guerre civile. Mais, pour embrasser ce parti, il lui aurait fallu du courage, et l'abbé de la Rivière n'en avait pas à lui donner. « La colère du Luxembourg, comme dit spirituelle« ment madame de Motteville, se mit donc en traité. » Le duc d'Orléans, ne sachant quelle contenance prendre pendant

qu'on négociait pour lui, se rappela qu'il avait la goutte et garda le lit. Tout s'accommoda [13 novembre] moyennant la promesse faite à l'abbé de solliciter pour le prince de Conti une nomination de faveur qui ne reculerait pas la sienne, et le titre de ministre d'État qui lui fut bientôt accordé [26 novembre] avec séance dans le conseil d'en haut ; le duc de Mercœur, fils aîné du duc de Vendôme, qui s'était déjà secrètement réconcilié avec le cardinal Mazarin, reparut à la cour comme si le duc d'Orléans l'y eût seul ramené ; on lui donna l'espérance d'y rappeler son père, de laisser son frère en sûreté dans le royaume où il se tenait caché depuis son évasion, et les mécontents n'eurent plus d'espoir actuel que dans le parlement.

Cette compagnie s'était rassemblée [12 novembre], pour la messe d'ouverture, la veille du jour où avait eu lieu l'accommodement de la reine et de son beau-frère ; mais elle ne reprit que onze jours plus tard [23 novembre] le cours de ses travaux. Dès les premières réunions, on s'aperçut que les vacances n'avaient aucunement abattu l'ardeur d'opposition qui animait la plupart des magistrats. « Les esprits, « dit Talon, se trouvèrent aussi échauffés qu'ils avaient « été auparavant. » « Il semblait, dit avec moins de respect « le cardinal de Retz, que tous les esprits étaient surpris « et enivrés de la fumée des vendanges. » Cependant toute cette chaleur se perdait en discours, en exclamations, en reproches, sur l'inexécution de la dernière déclaration, sans aller jusqu'à une délibération formelle. La déclaration, déjà enregistrée au parlement, avait encore à recevoir la vérification de la chambre des comptes et de la cour des aides. Cette vérification eut lieu bientôt [27 novembre] à la chambre des comptes, qui modifia presque tous les articles, au détriment encore de la puissance royale. Tandis que la cour des aides s'en occupait à son tour, le parlement, comme piqué d'honneur par ce qui se disait dans les autres compagnies, voulut aussi, sous le prétexte qu'on exécutait mal ce qu'il

avait vérifié, rentrer dans cette discussion. Les conseillers des enquêtes demandèrent l'assemblée générale, envahirent la grand'chambre [9-15 décembre] et obtinrent enfin jour pour délibérer. Le duc d'Orléans et le prince de Condé s'empressèrent de s'y rendre [16 décembre] et tâchèrent d'apaiser les plus zélés par des paroles en même temps bienveillantes et fermes. Le débat s'engagea devant eux sur le principal grief, consistant en ce que le passage des troupes, qui semblaient se rapprocher de Paris, causait de grands dommages au peuple et lui rendait inutile la remise de la taille que le parlement avait obtenue pour lui. Le prince de Condé s'emporta et fut hué par les enquêtes. Enfin on décida [17 décembre] qu'on se réunirait par députés chez le premier président pour examiner tous les faits de non-exécution qui étaient allégués sur chaque article de la déclaration, et cependant il y eut arrêt portant que commission serait délivrée au procureur-général pour informer des exactions commises par les gens de guerre, avec défense à tous ceux-ci de commettre aucune violence sous peine de la vie, et injonction de se rendre incontinent à leurs garnisons sans séjourner plus d'une nuit au même lieu. Le procureur-général fut encore rudement interpellé au sujet des poursuites qu'il était chargé de faire contre quelques partisans.

Tandis que le parlement s'animait d'autant plus dans ses discours qu'il n'avait réellement aucun sujet de délibérer et aucune résolution à prendre, la cour des aides, saisie de la déclaration royale, attaquait le gouvernement dans les formes. Elle avait proposé, comme modification à l'un des ardicles, d'ordonner que désormais les deniers de la taille ne pourraient plus être mis en parti, c'est-à-dire délégués d'avance à des financiers qui prêtaient de l'argent au roi sur ce revenu, et cela « à peine de confiscation de corps et de biens. » C'é-« tait supprimer le seul moyen qu'on eût de se faire quelque fonds, dont on avait surtout besoin maintenant pour recueillir au service de la France une partie des troupes qui allaient

être licenciées en Allemagne. Une députation de cette compagnie [21 décembre] fut appelée au Palais-Royal ; la question fut discutée entre le premier président Amelot et le chancelier, et on obtint seulement que la défense de faire aucunes avances sur les tailles, demeurant inscrite dans l'arrêt de vérification [30 décembre] avec la pénalité que nous avons vue, souffrirait exception pour le premier semestre de l'année suivante. Le parlement trouva cette complaisance exagérée, et comme, pour accorder un bénéfice à ceux qui voudraient prêter de l'argent sur la garantie du semestre disponible, le surintendant avait envoyé à la chambre des comptes une déclaration portant allocation d'intérêts en leur faveur, ce fut une nouvelle cause de se récrier contre l'inexécution flagrante des promesses faites au peuple, contre les profits usuraires des financiers, et la complicité des ministres dans les dilapidations de la fortune publique.

En même temps le mécontentement populaire se manifestait par des placards injurieux et par des bruits sinistres. Le thème favori des Parisiens était qu'on faisait venir des troupes pour les égorger, et la malveillance ou la peur y rapportait chaque jour quelques nouvelles révélations. C'est alors aussi que semble avoir commencé cette multitude de libelles, si connus, entre les écrits qu'on ne lit pas, sous le titre de « Mazarinades, » et parmi lesquels il faudrait distinguer, au moins sous le rapport du courage, ceux qui s'imprimèrent en présence de l'autorité royale, au risque du châtiment, de tous ceux qu'on publia plus tard en parfaite sécurité, au profit d'un parti maître du terrain, contre un gouvernement qui ne pouvait punir. Au nombre des premiers on comptait déjà un pamphlet vigoureux, sous la forme d'une « Requête des « trois états du gouvernement de l'Ile-de-France au parle- « ment de Paris, » pour qu'il fît des remontrances à la reine « sur les grands malheurs et désordres déjà causés par « le cardinal Mazarin et sur ceux qu'il causerait à l'avenir « s'il demeurait plus longtemps dans cette domination illé-

« gitime et violente où il s'était établi. » Là se trouvaient déduits tous les torts reprochés à ce ministre, et qui devinrent dès lors le texte invariable des innombrables attaques dirigées contre lui. « Il était étranger, Sicilien, sujet du roi d'Es-
« pagne, de très-basse naissance. Il avait été valet à Rome,
« où il avait servi dans les plus abominables débauches de
« ce pays-là. Il s'y était poussé par ses fourbes, plaisanteries
« et intrigues, puis on l'avait reçu en France comme espion.
« Là, s'étant rendu fort puissant sur l'esprit et sur le conseil
« de la reine, il avait gouverné toutes choses depuis six ans
« au grand scandale de la maison royale et à la dérision des
« nations étrangères. Il avait disgracié, banni et emprisonné
« les princes, les officiers de la couronne, ceux du parle-
« ment, les grands seigneurs et les plus fidèles serviteurs du
« roi, dont quelques-uns étaient morts en prison, comme le
« président Barillon. Il s'était entouré de gens très-méchants,
« sans honneur et sans foi, traîtres, concussionnaires, im-
« pies et athées. Il s'était attribué la charge de gouverneur du
« roi pour le nourrir à sa mode. Il avait corrompu ce qui
« était de candeur, de foi, de bonnes mœurs dans la cour, y
« mettant en règne les brelans et jeux de hasard, l'impudi-
« cité et le ravissement. Il avait ôté les charges aux personnes
« de mérite pour les donner à ses créatures, violé et renversé
« la justice, pillé et ravi toutes les finances. Non-seulement
« il avait épuisé tous les deniers liquides par des comptants
« s'élevant chaque année à cinquante ou soixante millions,
« mais il avait consommé par avance trois années de revenu.
« C'était lui qui autorisait cette maudite engeance de parti-
« sans, venus pour la plupart de laquais et palefreniers, et
« gourmandant toute la France à coups d'étrivières, lesquels,
« pour se faire payer de la taille mise en parti, avaient rempli
« les prisons de vingt-trois mille personnes dont cinq mille y
« étaient mortes en une seule année. Quoiqu'il eût dévoré
« tous les ans plus de cent vingt millions, il n'avait payé ni
« les gens de guerre, ni les pensions, ni l'entretien des places

« fortes; il n'avait fait aucun bien aux gens de vertu et de mé-
« rite ; il avait laissé périr de misère et de nécessité cent vingt
« mille soldats des armées du roi ; il avait partagé ces grandes
« sommes de deniers avec ses amis et en avait fait transporter
« la plus grande partie hors du royaume, tant en lettres de
« change qu'en espèces et pierreries. Pour continuer ce pil-
« lage, il avait éloigné la paix, arrêté le succès des armées ; et
« il était évident qu'il s'entendait avec les ennemis, qui lui
« promettaient un refuge s'il venait à être chassé. » Tel était le fond de ce pamphlet répandu à Paris, le roi y tenant sa cour, et dont on découvrit l'imprimeur qui fut condamné au bannissement par sentence du Châtelet.

C'eût été fort peu de chose qu'un libelle si le même esprit qui l'avait dicté n'eût pas régné dans les corps investis de pouvoir pour aider l'action du gouvernement, et qui avaient une forte disposition à l'empêcher. En ce moment on espérait les diviser. Le parlement, en voulant s'occuper d'une affaire soumise à la chambre des comptes, semblait porter atteinte à la toute-puissance de cette compagnie dans les matières qui étaient de son ressort. Celle-ci consentit à envoyer vers l'autre [31 décembre] une députation, qui mit encore plus d'aigreur dans les relations des deux corps. Cependant on ne voulut pas pousser les choses dans cette voie, et la déclaration qui avait amené ce commencement de discorde fut retirée [1er janvier 1649]. Le parlement se contenta pour l'instant de cet avantage, et parut si peu pressé de le poursuivre qu'il remit [2 janvier] sa prochaine assemblée à quelques jours de là, donnant le temps de ses audiences [3 janvier] aux plaidoiries des procès, comme s'il n'avait rien de mieux à faire. Cependant il se préparait à la cour une grande résolution: c'était de recommencer, cette fois à bon escient et avec un véritable dessein, ce qu'on avait fait quatre mois auparavant avec toutes les apparences de l'intention la plus innocente. Il s'agissait encore de quitter Paris, et d'en retirer le roi et les princes ; mais maintenant on se proposait sérieusement

de jeter l'effroi dans la ville rebelle, de montrer des troupes à ses portes, de l'inquiéter sur ses approvisionnements, et de la réduire, par la peur et la famine, à se tenir désormais dans l'obéissance. Ce projet tout militaire appartenait sans aucun doute au prince de Condé. Soit qu'il se fût bientôt dégoûté des intelligences secrètes que le coadjuteur de Paris lui avait ménagées, s'il faut l'en croire, avec les meneurs du parlement, soit, ce qui est plus croyable d'après toute sa conduite, qu'il n'y fût jamais entré, il est certain qu'il était le plus animé de tous contre la compagnie, le plus déterminé aux partis extrêmes, le plus impatient, ici comme ailleurs, de livrer bataille. Tout se réduisait, suivant lui, à « empêcher pendant « quelques jours le pain de Gonesse d'arriver à Paris, » et la population se soulèverait bientôt contre les factieux qui attiraient sur elle le terrible fléau de la disette. Le cardinal Mazarin adhérait à ce projet, par l'embarras où il était d'en trouver un autre, et par la soumission entière dans laquelle il s'était placé auprès de son jeune patron. Le duc d'Orléans s'y rendit le dernier, entraîné par l'abbé de la Rivière, qui ne voyait aucun moyen d'être fait cardinal par la protection du parlement. Le secret en demeura entre la reine, les deux princes et le cardinal, qui firent eux-mêmes tous les préparatifs pour l'exécution. On était au temps le plus rigoureux de l'année, où il n'y avait pas de prétexte à un voyage; il y fallait donc un entier mystère. Il fut conservé à ce point que ni la femme ni la fille du duc d'Orléans, ni la mère ni la femme du prince de Condé, n'y furent admises. La veille de la fête des Rois [5 janvier], à l'heure du soir où toute la ville était en festins, les princes et le cardinal prirent congé de la reine au Palais-Royal pour aller souper chez le maréchal de Gramont, après quoi toutes choses se passèrent dans la royale demeure suivant qu'il était accoutumé. Les deux enfants furent mis au lit l'un après l'autre, et la reine s'entretint gaiement avec ses femmes. Il y eut même dans sa chambre un surcroît de divertissements. Elle y fit venir un de ces gâteaux qui se partagent

dans les familles à l'occasion de la solennité où l'on était, et le jeune roi en eut sa part ; ce que les libelles du temps, en se trompant d'ailleurs sur le lieu de la scène, signalent avec indignation comme une infraction aux usages de France. On atteignit ainsi le milieu de la nuit; la reine se coucha et les portes du Palais-Royal furent fermées. A l'hôtel de Gramont la même dissimulation fut gardée, si ce n'est qu'on y employa autrement les heures. On y soupa, on y joua ; puis les convives s'étant retirés, les deux princes, le cardinal et le maréchal, que l'on avait fait entrer dans le complot, se mirent aussitôt en mouvement pour le départ qui devait s'effectuer en quelques heures pendant que toute la ville était endormie. Il fallut d'abord tirer de leur sommeil toutes les personnes de la famille royale qu'on voulait emmener, et qui étaient restées dans une complète ignorance du voyage qu'on méditait pour elles. Le maréchal de Villeroi, averti alors par la reine, fit lever le roi [6 janvier] et le duc d'Anjou. Le duc d'Orléans alla disposer sa femme et ses plus jeunes filles à le suivre ; l'aînée reçut un avis direct de la reine. Le prince de Condé prit avec lui sa mère, sa femme et son frère le prince de Conti. Le rendez-vous de tous ces fuyards était en plein air, sur le grand chemin, dans le Cours-la-Reine, où le carrosse du roi, contenant avec lui sa mère et son frère, arriva le premier. Les autres princes et princesses, ainsi que le cardinal et ses nièces, s'y rendirent successivement, et à leur suite un grand nombre de gens à qui cette nouvelle avait été communiquée. Il était environ quatre heures du matin quand tout ce monde fut réuni, et l'on se mit en route pour Saint-Germain. Là, rien n'était prêt pour recevoir un seul de ces hôtes nombreux, l'habitude étant toujours de démeubler les châteaux qu'on n'habitait pas. La reine et ses deux fils purent se coucher sur des lits de camp que le cardinal avait fait apporter. Mais la duchesse d'Orléans et mademoiselle de Montpensier n'eurent d'autre lit que de la paille, et « la paille elle-même, dit ma- « dame de Motteville, devint bientôt si chère à Saint-Ger-

« main qu'on ne pouvait pas en trouver pour son argent. »

Pendant ce temps, Paris se réveillait, et ne trouvait plus dans ses murs ni roi, ni princes, ni ministres; car tout le conseil s'était mis en route avant le lever du jour. Une seule personne de la famille royale n'avait pas quitté son logis, et c'était une femme, la sœur du prince de Condé, la duchesse de Longueville, dont le mari était alors dans son gouvernement de Normandie. La princesse sa mère avait voulu l'emmener, comme les autres, de l'hôtel de Condé où elle avait couché; mais elle s'était défendue de partir, sous le prétexte de sa grossesse, et en assurant qu'elle croyait ne courir aucun risque à demeurer dans Paris. On l'y avait donc laissée, sans se douter qu'il y eût des motifs cachés dans sa résistance, et que cette femme enceinte, sans mari et sans frères, allait devenir un chef de parti. Rien ne semblait moins convenir à un pareil rôle, outre la condition de cette princesse, que son caractère indolent, paresseux, engourdi dans une molle admiration de soi-même, et n'ayant fait paraître encore que l'oisive activité du bel esprit. Les intérêts de sa maison se trouvaient dans le parti contraire; ceux de son mari, en tant qu'ils pouvaient la toucher, dépendaient entièrement de la cour. Les ressentiments de l'injure qu'elle avait reçue autrefois ne paraissaient pas devoir la porter du côté où elle était sûre de trouver bientôt le duc de Beaufort. Mais, outre les intérêts de sa maison et de son mari, elle avait encore à servir ceux d'un amant, et ce fut là ce qui vint la tirer « des « conversations galantes et enjouées, des distinctions et des « raffinements sur la délicatesse du cœur et des sentiments, » où elle mettait jusque-là son divertissement et sa gloire, pour la faire entrer dans les desseins et les complots politiques. Celui qui l'avait portée à cet effort était le prince de Marsillac. Il était alors mécontent de sa position, oublié dans son gouvernement de Poitou; on lui avait promis et on lui refusait un titre de duc, qu'il prétendait obtenir sans attendre le duché-pairie de son père : il ne pouvait donc que gagner dans

un parti où sa maîtresse commanderait. Celle-ci était d'ailleurs préoccupée d'une violente aversion contre son frère aîné, le prince de Condé. Cette aversion, ayant succédé à la plus vive tendresse, faisait naître de « fâcheux commen- « taires » qui, tout scandaleux qu'ils sont, paraissent au cardinal de Retz n'avoir aucun fondement. Son amitié s'était reportée toute entière, et toujours avec les mêmes soupçons, sur son plus jeune frère le prince de Conti, qui, fort peu soucieux du cardinalat qu'on recherchait pour lui, se voyant dédaigné de son aîné, condamné à l'état ecclésiastique par défaut de taille, ayant sollicité vainement d'entrer au conseil, ne demandait pas mieux que de plaire à sa sœur en se vengeant de la cour. Telles étaient les inclinations qu'avait rencontrées le coadjuteur de Paris, toujours en quête de gens propres à diriger l'agitation populaire, lorsqu'il s'était vu repoussé ou abandonné par le prince de Condé. Ce prélat avait encore acquis un nouveau grief contre le ministère. Il s'était imaginé de vouloir joindre la charge de gouverneur de Paris à la fonction ecclésiastique dont il était revêtu, et on l'avait laissé malignement s'engager dans cette recherche où devaient se trouver des obstacles, qui en effet la firent échouer et le rendirent une seconde fois ridicule. Ce fut alors, dit il, qu'il s'avisa de lier cette autre partie. Les premières propositions s'en étaient faites à Noisy, maison de l'archevêque de Paris, où séjournait la duchesse de Longueville, et dont le neveu de ce prélat faisait naturellement les honneurs. Le duc de Longueville y venait de temps en temps visiter sa femme qui, par un artifice bien connu de son sexe, lui avait persuadé aisément qu'il avait sujet d'être mécontent, que le refus qu'on venait de lui faire du gouvernement du Hâvre était un mauvais tour de son beau-frère, et qu'elle se croyait obligée de s'en ressentir pour lui. Ce prince, suivant le cardinal de Retz, était « l'homme du monde qui aimait le mieux le « commencement de toutes choses. » Il se laissa donc engager dans un dessein dont on ne lui confia pas toute la suite,

et il fut convenu que, le cas arrivant d'une rupture entre la cour et le parlement, le prince de Conti, la duchesse sa sœur, et avec elle son mari, se déclareraient pour la cause populaire. Les paroles étaient données, quand eut lieu le départ furtif de la famille royale : le duc de Longueville alors était retourné en Normandie ; le prince de Conti se laissa enlever par son frère ; la duchesse tint ce qu'elle avait promis, et demeura dans Paris, comme otage de ceux que sa présence devait y ramener, comme centre provisoire des mouvements qui allaient s'y faire.

Quand le peuple sut que le prince de Condé, avec les maréchaux de la Meilleraye, de Gramont, du Plessis, de Villeroy, étaient en campagne pour l'attaquer, et que la duchesse de Longueville, assistée de l'archevêque de Corinthe, restait pour le défendre, il eut d'abord un grand effroi. Cependant un instinct assez juste lui fit sentir que la première mesure à prendre était d'empêcher la sortie de ceux qui voudraient aller rejoindre la cour. Les bourgeois coururent donc aussitôt, « d'eux-mêmes et sans ordre, » même du coadjuteur (c'est lui qui le dit), aux portes de la ville pour les fermer. Puis on se rassura en voyant qu'il ne paraissait aucun corps d'armée dans la plaine ou sur les hauteurs, et l'on attendit ce qu'ordonnerait le parlement. On sut bientôt qu'il y avait une lettre du roi écrite au prévôt des marchands, et l'on eut un texte pour discourir. La maladresse était grande, quand on avait voulu surprendre les esprits et obtenir la stupeur, de fournir aussitôt des paroles à commenter. Le parlement, qui ne savait trop ce qu'il devait faire, s'en prit tout d'abord à cette lettre. Il s'installa en assemblée générale, manda les échevins, et se fit remettre l'écrit du roi adressé aux gens de la ville. Il y était dit que le roi « s'était vu obligé de partir cette nuit « même, pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux des- « seins d'aucuns officiers du parlement, lesquels, ayant in- « telligence avec les ennemis déclarés de l'État, après avoir « attenté contre son autorité en diverses rencontres et abusé

« longuement de sa bonté, s'étaient portés jusqu'à conspi- « rer de se saisir de sa personne. » La reine, le duc d'Orléans et le prince de Condé avaient écrit séparément pour se déclarer les auteurs de ce conseil ; ce qui était fort gauchement avouer l'intention d'en décharger une autre personne. L'exagération évidente de l'imputation dirigée contre le parlement lui donnait trop d'avantage. Il en profita pour reprendre un peu de calme et de dignité. Remettant au lendemain sa délibération sur la lettre qu'il venait de lire, il ne parut occupé que de maintenir la tranquillité dans la ville et de pourvoir à sa sûreté. Il ordonna donc, « au nombre de cent « et un, » que les portes seraient gardées et les chaînes tendues ; que le lieutenant-civil et autres officiers tiendraient la main à faire venir des approvisionnements ; que le prévôt des marchands et autres officiers se chargeraient de les amener, et de faire retirer les gens de guerre hors des villes et villages à vingt lieues autour de Paris, avec défenses aux villes situées à cette proximité de recevoir aucunes garnisons. C'était certainement ce qu'il y avait de mieux à faire, quoique le cardinal de Retz trouve cet arrêt timide ; toute autre résolution en ce moment n'aurait été que follement emportée. Du reste, il ne fut pas lui-même beaucoup plus hardi. Il avait reçu, dit-il, une lettre de la reine qui lui ordonnait de se rendre à Saint-Germain. Comme il savait fort bien que les issues étaient gardées et qu'on ne laissait sortir personne, il fit grand bruit des apprêts de son départ, sortit en carrosse, et fut arrêté presque à sa porte par le peuple qui le força de rentrer à l'archevêché. Après cette petite comédie, qui fit assez peu de bruit, il se crut quitte de l'obéissance, en attendant que la venue du prince de Conti et du duc de Longueville lui permît de proclamer la révolte. Dès le soir, il apprit que le duc venait d'arriver de Normandie, mais qu'il s'était arrêté à Saint-Germain. Le prince de Marsillac lui-même avait suivi le roi, en intention, il est vrai, de ramener le prince de Conti ; mais il ne revenait pas. Un seul homme de haute qualité restait

avec le coadjuteur, pour le contrarier plutôt que pour l'aider; c'était le duc de Bouillon.

La première journée se passa ainsi, avec plus de confiance de la part du peuple et des bourgeois surpris, qu'il n'y en avait chez les grands meneurs du complot, savamment préparés à tous les événements par des conciliabules. Le lendemain [7 janvier], un lieutenant des gardes du corps apporta au parlement un message de la reine. Il se composait de lettres-patentes pour le parlement, et de lettres particulières adressées, l'une au premier président, l'autre aux gens du roi. Ceux-ci ouvrirent la leur, et y trouvèrent que la reine transférait le parlement à Montargis. La compagnie assemblée refusa d'ouvrir le paquet à son adresse, par le motif qu'il devait être remis préalablement aux gens du roi, tandis que le porteur avait ordre de le délivrer seulement à tout le corps réuni en séance. L'officier se retira donc avec ses lettres-patentes, et le parlement feignant de ne pas savoir ce qu'elles contenaient, délibéra sur l'écrit de la veille qui ne lui était pas destiné. Il y eut dès lors des avis pour supplier la reine d'éloigner le cardinal Mazarin, pour informer sur-le-champ contre ceux qui avaient calomnié les intentions du parlement, pour faire sortir de Paris une milice qui chasserait des environs les gens de guerre; mais il fut seulement résolu, par arrêt, que les gens du roi iraient trouver la reine, qu'ils lui remontreraient la sincérité des actions de la compagnie, qu'ils la prieraient de nommer ceux de ses membres qu'on lui avait dénoncés et leurs accusateurs, pour faire des uns ou des autres prompte justice. Les gens du roi se mirent en route à quatre heures de l'après-midi; ils arrivèrent fort tard auprès de la résidence royale, où ils furent longtemps arrêtés sur le grand chemin. Admis enfin dans une maison du bourg, ils obtinrent de voir le chancelier qui refusa de les écouter, et leur remit les lettres-patentes refusées le matin pour qu'ils eussent à les présenter officiellement, ajoutant que, si le parlement n'obéissait pas, Paris serait assiégé, que

déjà le duc d'Orléans occupait le pont de Saint-Cloud, que le prince de Condé s'était posté à Charenton, qu'une forte garnison tenait Saint-Denis, et que dans vingt-quatre heures les commandements du roi seraient appuyés par vingt-cinq mille soldats. Les gens du roi revinrent avec cette dure réponse le matin du jour suivant, au moment où les portes s'ouvraient.

Quand le parlement [8 janvier] entendit le récit de ce triste voyage, dont les divers accidents s'aggravaient encore par la rigueur de la saison ; quand on lui raconta que des magistrats, ayant charge de leur compagnie, avaient été retenus deux heures en plein vent par un maître-d'hôtel du roi, qu'on leur avait permis ensuite seulement de s'abriter, que le chancelier, après les avoir encore longtemps fait attendre, avait daigné les recevoir, mais sans les laisser parler, et pour leur enjoindre de retourner sur-le-champ là d'où ils venaient, qu'ils avaient obtenu avec peine de passer le restant de la nuit à couvert, l'indignation de la compagnie éclata aussitôt avec une vivacité et un ensemble que tous les conseils des agitateurs auraient en vain voulu lui donner. Toutes les voix, hors une, adoptèrent la proposition d'un arrêt par lequel il était dit que de très-humbles remontrances écrites seraient faites au roi et à la reine régente, et « attendu que le cardinal Mazarin « était notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et « du mal présent, » le parlement le déclarait « perturbateur « du repos public, ennemi du roi et de son État, lui enjoignant de se retirer de la cour en ce jour, et dans huitaine « hors du royaume, et, ledit temps passé, ordonnait à tous « les sujets du roi de lui courir sus, avec défense à toutes « personnes de le recevoir. » Ce qui fut « lu et publié à son « de trompe et cri public, » le même jour, tant aux portes et entrées de la ville et faubourgs, qu'aux carrefours et places publiques. Le même arrêt portait qu'il serait fait dans Paris levée de gens de guerre en nombre suffisant. Ce jour-là le coadjuteur n'eut rien à faire ; la guerre civile était déclarée.

FIN DU TOME TROISIÈME.

